



HAL
open science

Associations et révolution au prisme du local : le cas de Tozeur en Tunisie

Pierre Tainturier

► **To cite this version:**

Pierre Tainturier. Associations et révolution au prisme du local : le cas de Tozeur en Tunisie. Science politique. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2017. Français. NNT : 2017CNAM1108 . tel-01635881

HAL Id: tel-01635881

<https://theses.hal.science/tel-01635881v1>

Submitted on 15 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE ABBÉ GRÉGOIRE

Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique

THÈSE présentée par :

Pierre TAINURIER

Soutenue le : 16 mai 2017

Pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline : **Sociologie / Sociologie – travail social**

**Associations et révolution au prisme du
local : Le cas de Tozeur en Tunisie**

THÈSE dirigée par :

LAVILLE Jean Louis
DESTREMAU Blandine

Professeur, CNAM/LISE
Directrice de Recherche, CNRS/IRIS/EHESS

RAPPORTEURS :

DENIEUIL, Pierre-Noël

Directeur de Recherche, CNRS/URMIS, Université Paris Diderot,
Université de Nice Sophia Antipolis

SADIK, Youssef

Professeur, Université Mohammed V de Rabat (Maroc)

JURY :

BLANC Maurice
BEN NÉFISSA Sarah
CATUSSE, Myriam

Professeur émérite, Université de Strasbourg/SAGE
Directrice de Recherche, IRD
Chargée de recherche, IREMAM/IFPO

À ma femme,
À Hicham, Makram et Salem,
À mes Directeurs de thèse
Au LISE et à l'Ecole doctorale Abbé Grégoire du CNAM

Résumé

La Tunisie est passée d'un régime autoritaire à un régime pluraliste et libéral. Pour autant, est-ce que les associations tunisiennes ont changé leur rapport au politique ? A partir d'une étude monographique à Tozeur dans le sud tunisien, le présent travail de recherche appréhende les processus de politisation à travers l'action et l'engagement associatif et leur évolution après ce qu'il est commun d'appeler la « révolution ». La politisation est appréhendée à travers une triple approche. La première porte sur les trajectoires individuelles de l'engagement et les formes d'imbrication ou de rupture avec les carrières militantes de type partisan. La deuxième porte sur les modalités de participation à la construction et la production de l'action publique. La troisième sur le niveau de prise en compte des rapports sociaux de domination.

En régime autoritaire, les associations représentaient soit un instrument du système clientélaire de parti unique, soit un espace politique de substitution faisant l'objet d'une politique de domestication. Dans ce contexte, les associations ont été largement absentes de la dynamique insurrectionnelle. Néanmoins, la révolution a contribué à bouleverser le cadre institutionnel. L'institutionnalisation de la participation de la société civile relève d'un processus de normalisation de la logique révolutionnaire.

Les associations se retrouvent alors au centre de la gestion politico-administrative du pouvoir local en étant un vecteur essentiel de production des notabilités locales. La promotion de la société civile et l'institutionnalisation des associations conduit paradoxalement à des formes de mise sous tutelle, non plus de l'Etat mais des organisations internationales, qui laissent peu de marges de manœuvre pour une co-construction de l'action publique. Dans ce contexte, si certaines associations sont porteuses d'un discours émancipateur à l'égard de groupes sociaux, elles contribuent malgré elle à des formes de reproductions des rapports sociaux inégalitaires.

Mots clés : Association – Société civile – Engagement - Action publique – Révolution – démocratisation – politisation

Résumé en anglais

Tunisia has moved from an authoritarian to a pluralistic and liberal regime. However, have Tunisian associations changed their relationship to politics and policies? Based on a monographic study in Tozeur in southern Tunisia, the present piece studies the processes of politicization through civic engagement and action and their evolution after what is commonly called the "revolution". Politicization is apprehended through a threefold approach. The first relates to the individual trajectories of engagement and to forms of overlapping or breaking with party-oriented career. The second concerns the modalities of participation in the construction and production of public action. The third concerns the degree of consideration of forces of social domination

Under the authoritarian regime, associations were either an instrument of the single-party clientel system or an alternative political space subject to domestication policy. In this context, associations were largely absent from the insurrectionary dynamics. Nevertheless, the revolution paved the way to major changes of the institutional framework. The institutionalization of the participation of civil society is a process of normalization of revolutionary logic.

The associations are then at the center of the politico-administrative management of the local power being an essential vector of production of the local notables. The promotion of civil society and the institutionalization of associations paradoxically lead to place them under the tutelage, not of the State but of the international donors, which gives little room for maneuver to co-constructing public action. In this context, while some associations hold an emancipatory discourse with regard to certain social groups, they unwillingly contribute to reproduce forces of social inequalities.

Key words: Civil society - Engagement – Local governance – Revolution – Democratization – Politicization

Table des matières

Résumé.....	2
Résumé en anglais.....	3
Introduction.....	10
Première partie : Associations, autoritarisme et révolution	64
Chapitre I. Infrastructure et technologies de l'autoritarisme	67
1.1. Système de parti-Etat.....	68
1.2. L'infrastructure de la coercition.....	71
1.3. Restriction de la liberté d'association.....	73
Conclusion du Chapitre I. Une mise sous tutelle des associations.....	75
Chapitre II. Adaptation du paradigme de la « participation de la société civile »	77
2.1 Le processus de transfert du paradigme de la participation venant de la coopération internationale en Tunisie.....	78
2.1.1 Construction du paradigme.....	78
2.1.2 Modalités et étapes du transfert.....	86
2.2 La société civile comme catégorie discursive du régime de Ben Ali.....	90
2.2.1 Les premiers usages de la société civile dans la scène politique tunisienne.....	90
2.2.2 Les usages discursifs du paradigme de la société civile par le régime.....	92
2.3 Les aménagements institutionnels pour une mobilisation de la société civile.....	97
Conclusion du Chapitre II. Le renforcement de l'autoritarisme par le transfert international.....	102
Chapitre III. Structuration associative en régime autoritaire : l'association comme catégorie d'intervention de l'action publique	104
3.1 Clientélisation des associations d'action sociale.....	105
3.1.1 Un double mécanisme de contrôle et d'intégration.....	105
3.1.2 Le cas de l'association UTAIM à Tozeur.....	108
3.2 Soutien aux associations de développement comme stratégie de courtage et de légitimation internationale du régime.....	111
3.2.1 Le renforcement des capacités des associations dans le cadre de la politique de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification.....	112
3.2.2 Le cas de Tozeur.....	115
3.3 Domestication des associations contestataires ou en recherche d'autonomie : le cas de la LTDH.....	123
3.3.1 Répression et pluri-engagement.....	124

3.3.2	Le cas du bureau de Tozeur de la section de Nefta/Tozeur	129
	Conclusion du chapitre III. Les associations au service du pouvoir	136
	Chapitre IV. Révolution, associations et cadre institutionnel	139
4.1	Les mobilisations collectives dans la dynamique révolutionnaire : liens primordiaux, engagements associatif et politique	142
4.1.1	Les structures de mobilisation dans la période insurrectionnelle	143
4.1.2	Les structures de mobilisation au sein des institutions révolutionnaires	153
4.2	Les évolutions du cadre institutionnel	168
4.2.1	Changements réglementaires	169
4.2.2	Continuité et renforcement des politiques de coopération en soutien à la société civile	176
	Conclusion du chapitre IV. L'institutionnalisation de la société civile pour contrer les dynamiques révolutionnaires	185
	Conclusion de la Première Partie. La participation de la société civile est un facteur de normalisation institutionnelle	187
	Deuxième partie : La politisation des associations au regard des rapports entre action politique et action publique	190
	Chapitre V. Pluri-engagement et socialisation politique à l'action collective	195
5.1	Le pluri-engagement des militants islamistes d'Ennahdha	195
5.1.1	La primauté de l'engagement partisan chez les présidents d'OULED et de NISAE	196
5.1.2	Association totale, engagement total ?	200
5.2	Le pluri-engagement des « anti-islamistes »	203
5.2.1	Un engagement multiforme et aléatoire en raison de la faiblesse des structures partisans d'opposition à l'islam politique : Parcours croisé de militants anti-Nahdha	204
5.2.2	Cohabitation de différents modes d'engagement dans le cadre d'une évolution vers une logique sectorielle: le cas de l'UDC	208
5.3	Pluri-engagement contrarié par les recompositions du champ politique tunisien : le cas du responsable du bureau de Tozeur de la LTDH	214
	Conclusion du Chapitre V. l'association comme ressource à investir pour les acteurs du champ politique	220
	Chapitre VI. La politisation des rapports sociaux : assistance, empowerment et émancipation	223
6.1	La logique d'aide ou l'absence d'émancipation et de politisation : le cas de l'association OULED d'obédience islamiste	224
6.1.1	Discours de légitimation basé sur la morale	225

6.1.2	Reproduction des représentations et normes sociales dominantes	227
6.1.3	Assistance et aides matérielles directes	229
6.1.4	Logique d'aide et clientélisme	231
6.2	Des visées émancipatrices à politisation limitée : le cas des associations FEM et NISAE d'obédience islamiste	233
6.2.1	Islam politique et émancipation.....	233
6.2.2	Empowerment en place de l'émancipation.....	237
6.2.3	Féminisme et clientélisme	241
6.3	Forte politisation mais faible émancipation : le cas de l'ADP (anti-islamiste) et de la défense des paysans.....	243
6.4	Emancipation par la politisation du chômage des diplômés (anti-islamiste).....	249
	Conclusion du Chapitre VI. Des velléités émancipatrices soumises aux objectifs et intérêts partisans.....	254
	Chapitre VII. Mise en concurrence dans la co-production de l'action publique	256
7.1	Intégration institutionnelle et mise en concurrence dans la captation des ressources financières de l'Etat.....	256
7.1.1	Héritage politique et révolutionnaire des organisations liées à la gauche	257
7.1.2	Affiliation islamiste	260
7.2	Mobilisation des associations par les pouvoirs publics pour les programmes de lutte contre le chômage.....	266
7.3	Mise en concurrence et « lutte des listes »	271
	Conclusion du Chapitre VII. La construction d'un système clientélaire pluraliste centré sur les associations	276
	Conclusion de la Deuxième partie. Les associations à caractère partisan sont des agents de reproduction de la domination sociale et politique	278
	Troisième partie : La politisation des associations postrévolutionnaires antipolitiques à travers le paradigme de la participation.....	282
	Chapitre VIII. Les associations de développement local : Les effets de la (re)production des notabilités par l'expertise sur les cadres de l'action publique.....	288
8.1	La participation au développement local et les reconfigurations de pouvoir.....	289
8.1.1	L'antipolitique des associations de développement : Affirmation du local dans la critique de l'Etat au-delà de la critique des partis.....	290
8.1.2	La participation au développement comme distinction sociale	294
8.2	Les mécanismes de construction de la fonction d'intermédiation	299

8.2.1	Espace et pratiques de l'intermédiation associative	300
8.2.2	Mobilisation des ressources de légitimation pour l'intermédiation.....	305
8.3	Le diagnostic participatif comme modalité de co-construction de l'action publique 323	
8.3.1	Genèse du diagnostic participatif comme norme dominante d'action publique.....	323
8.3.2	Le diagnostic sur initiative des associations.....	327
8.3.3	L'activité de diagnostic intégrée à celle des bailleurs de fonds.....	335
8.4	La représentation associative : entre notabilité et contre-pouvoir.....	343
8.4.1	La « Ligue des associations » : entre groupe de vigilance citoyenne et production de nouvelles notabilités	344
8.4.2	Compétition pour la prise de contrôle d'un instrument privilégié de notabilisation	349
8.4.3	Notabilisation par canalisation des dynamiques contestataires : le cas de la fermeture de l'aéroport Tozeur/Nefta	351
	Conclusion du Chapitre VIII. Les associations de développement, entre marginalisation institutionnelle et notabilisation	356
	Chapitre IX. La politisation des organisations de jeunesse à l'épreuve des rapports sociaux et des bailleurs de fonds	359
9.1	L'antipolitique des organisations de jeunesse au-delà du rejet des partis politiques 362	
9.1.1	L'antipolitique comme renouvellement démocratique ?	363
9.1.2	Antipolitique et rapport de domination.....	368
9.2	La socialisation à l'action collective comme processus d'acquisition de compétences de courtage et de compétences professionnelles	372
9.2.1	Le cas d'ETTIFAL	372
9.2.2	Le cas de Jeunesse et citoyenneté.....	379
9.2.3	Le cas de Jeunes en Action.....	382
9.3	Le courtage : « chasse aux partenaires » et mise sous tutelle des associations de jeunesse	384
9.3.1	Cas n°1 : leadership des femmes	384
9.3.2	Cas n°1 : La charte pour la gouvernance locale	387
9.3.3	Cas n° 3 : les Groupements de Développement Agricole.....	389
	Conclusion du Chapitre IX. Les associations se réclamant de la jeunesse : entre inclusion et émancipation	394
	Conclusion de la Troisième Partie. Des associations antipolitiques tributaires des bailleurs internationaux.....	396

CONCLUSION GENERALE : Politisation et reproduction	400
Bibliographie.....	414
Résumé	445
Résumé en anglais	445

Introduction

Le soulèvement populaire qui a eu lieu en Tunisie entre décembre 2010 et janvier 2011 a bouleversé l'ordre politique de l'ensemble des pays d'Afrique du Nord et du Proche Orient¹. Le processus révolutionnaire en cours semble avoir pris dans ce pays une orientation singulière dans la mesure où il n'emprunte, jusqu'à présent et malgré l'usage ponctuel de la violence politique, ni le chemin de la guerre civile qui sévit en Syrie, en Libye et au Yémen, ni celui de la contre-révolution autoritaire qui s'est produite en Egypte. La révolution tunisienne semble avoir opéré une rupture, au sens historique du terme, en provoquant le passage d'un régime autoritaire vers un régime démocratique fondé sur le pluralisme et les élections libres et transparentes comme mode de désignation des dirigeants². Elle donne également lieu à une nouvelle effervescence associative qui témoigne de l'engouement citoyen pour participer à la vie publique après la révolution³.

Cette apparente rupture interroge le rôle joué par les associations dans la dynamique de changement de régime. En effet, la plupart des observateurs ont mis en avant le caractère « *spontané et inorganisé* » du soulèvement populaire qui a conduit à la chute du régime de Ben Ali ainsi que l'absence d'une société civile « *organisée et institutionnalisée* » (Bozzo et Luizard, 2011). L'imprévisibilité des événements, nous disent Bennani-Chraïbi et Fillieule, sert de « *préambule quasi-rituel aux propositions de grilles explicatives* » (2012 : 770).

D'autres, comme Gobe (2011) et Dot-Pouillard (2013), préfèrent nuancer l'analyse en pointant le rôle de certaines organisations, principalement syndicales et professionnelles, dans le « désenclavement » du soulèvement et sa propagation à d'autres territoires, au-delà des régions insurrectionnelles du centre du pays. Dans la continuité de cette analyse, des chercheurs comme Geisser (2012), Ayari (2011) et Allal (2012) mettent en perspective la révolution tunisienne dans une histoire plus longue, celle des dynamiques contestataires d'une scène militante multi-organisationnelle qui a régulièrement provoqué « *des fissures dans la maison Tunisie* » (Geisser et Gobe, 2005-2006).

Le débat sur le rôle joué par la société civile, et notamment les associations, dans les mouvements de contestation de 2010-2011 s'inscrit dans une longue tradition de la littérature

¹La référence qui peut être faite dans mon travail au « monde arabe », renvoie à une désignation géopolitique et linguistique et nullement à des considérations ethniques. Il est écrit au singulier par commodité sans ignorer la pluralité des identités qui le traverse. L'expression « Afrique du Nord et du Proche Orient » est également utilisée.

²Comme en témoignent les trois élections de 2011 (pour l'Assemblée Constituante) et de 2014 (législatives et présidentielles)

³Selon le registre national des associations consultable sur le site www.ifeda.org.tn, on assiste à une création de près de 6000 associations en trois ans alors que la Tunisie enregistrait 9000 associations en 2010.

en sciences sociales dans le monde arabe qui a principalement appréhendé l'étude des associations à travers la question de la « *transformation des espaces politiques* » (Geisser et al, 2006). L'augmentation exponentielle de leur nombre dans les années 1990 au sein de nombreux pays de la région, ainsi que la référence croissante à la nécessaire participation de la société civile par les acteurs publics nationaux et internationaux, ont poussé les chercheurs à adopter une perspective résolument critique, en confrontant les discours et les représentations aux réalités sociales, et en plaçant ainsi l'étude des associations dans une « *logique du soupçon* » (Caillé et al., 2001).

Face aux théories de la transition démocratique (Huntington, 1991 ; Linz et Stepan, 1996 ; Diamond, 1994), conformes à la tradition anglo-saxonne de la citoyenneté assimilant la société civile à un contre-pouvoir (Schnapper, 2000), s'est dressé un certain nombre de travaux pour remettre en question le lien mécanique entre société civile et démocratisation. Cette analyse critique considère le concept de société civile, auquel sont adossées les associations, « *tantôt catégorie d'analyse, tantôt théorie en usage* » (Geisser, Karam et Vairel, 2006 : 209), « *de ces théories, qui victimes de leur succès, deviennent le terreau d'idées communes* » (Camau, 2002 : 220).

C'est dans ce contexte que l'étude des associations dans le monde arabe a abouti à la construction d'une typologie permettant de comprendre les liens entre action associative et action politique en régime autoritaire.

1) Typologie des associations dans le contexte des régimes autoritaires arabes

La littérature sur les associations du monde arabe et musulman a connu un développement significatif à partir des années 1990 au moment où se déroulait une certaine effervescence qualifiée de « *renouveau associatif* » (Ben Néfissa et Hanafi, 2002). Plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation rapide et significative du nombre d'associations dans ces pays dès la fin des années 1980.

Le déclin du rôle redistributif de l'Etat rentier, élaboré lors du « *compromis social* » au moment de la libération nationale (Leca, 1994 ; Catusse et al, 2009), est l'un des premiers. Ce compromis reposait sur deux dimensions : d'un côté, l'unité politique du mouvement national vers l'indépendance devait être préservée à travers l'autoritarisme pour garantir la souveraineté de l'Etat nouvellement acquise ; de l'autre, et en échange, l'Etat devait entreprendre le développement du pays, dans le sens d'un rattrapage (Gist, 1996) assurant le bien-être du peuple

par la redistribution des richesses. Or ces pays entrent à partir des années 1980 dans une grave crise économique et financière en raison du contre-choc pétrolier, des fragilités du modèle néopatrimonial de l'Etat (Leca et Schemeil, 1983 ; Leca 1994) et des limites du développement stato-centré (Catusse, 2006). L'ensemble des Etats arabes adopte sous la pression des institutions financières internationales des plans d'ajustement structurel impliquant réduction des dépenses publiques et privatisations (Catusse et al, 2009). Les processus d'insertion dans la vie active se délitent et s'ensuit une augmentation rapide de la pauvreté que ne peuvent contenir les capacités amoindries de l'Etat en matière de redistribution. Des « révoltes du pain », en lien avec la remise en cause des systèmes de subvention des prix sur certains produits, éclatent et déstabilisent les régimes (Badie, 1986 ; Lamloum, 1999).

Dans ce contexte, et si on s'en tient aux seuls pays du Maghreb, une phase d'ouverture politique est initiée de manière concomitante à travers un certain nombre de réformes en faveur du pluralisme politique. La fin des années 1980 correspond à la fin des « *années de plomb* » au Maroc et au début de « *la longue marche vers l'alternance* » (Vermeeren, 2010). L'Algérie, de son côté, met fin au régime de parti unique à travers la réforme constitutionnelle de février 1989. Le pluralisme politique est également envisagé par Ben Ali au lendemain de la destitution de Bourguiba en 1988 dans le cadre d'un nouveau projet politique qualifié « *d'ère nouvelle* », qui sera commémoré tous les 7 novembre jusqu'en 2010 (Geisser et Gobe, 2008).

De plus, l'effondrement du bloc soviétique et le processus de changement de régime des Etats d'Europe centrale et de l'Est, et avant eux des Etats sud-américains, ont conduit à l'élaboration de nouvelles doctrines sur la démocratisation qui serviront de socle normatif pour la plupart des politiques de coopération internationale. Le renforcement de la société civile des Etats autoritaires, ou en voie de démocratisation, pour encourager leur participation à l'action publique dans le cadre de la bonne gouvernance, y est central (Carothers, 2002).

Dans ce contexte, la recherche en sciences sociales investit le champ associatif comme objet d'étude pour s'inscrire de manière plus globale dans « *une réflexion sur la crise de l'Etat au niveau économique et social ainsi que sur la crise de la légitimité de l'Etat autoritaire* » (Geisser et al, 2006 : 2008). Dans le monde arabe, comme sur d'autres terrains de recherche (Laville, 2010), les associations sont donc appréhendées comme résultant des tensions entre ordre économique et politique, sur fonds de renouvellement d'une exigence démocratique.

Une typologie des associations dans les régimes autoritaires arabes s'est progressivement imposée. Initiée par Sarah Ben Néfissa (Ben Néfissa et Hanafi, 2002 ; Ben Néfissa et al, 2004),

elle sera reprise par tous ceux qui ont souhaité aborder la question associative dans les pays arabes (Camau, 2002 ; Luizard et Bozzo, 2011, Abu Sada et Challand, 2011). Elle se construit autour de deux registres d'action correspondant à la sphère du social pour l'un et du politique pour l'autre, les resituant plus largement dans une réflexion sur les rapports entre associations et pouvoirs publics.

Deux principaux registres d'action établissent deux pôles schématiques d'associations : celles de « service » et celles de « plaidoyer ». Les premières interviendraient essentiellement dans les domaines économiques et sociaux en apportant une aide à des populations vulnérables et marginalisées. Les secondes aborderaient davantage les questions relevant du domaine politique en se faisant les défenseurs d'une cause, principalement autour de la question des Droits de l'Homme et de la démocratie. Selon la définition donnée par Sawicki et Siméant (2009), les associations de plaidoyer pourraient être qualifiées de « *militantes* ».

Chacun des deux pôles peut se décliner ensuite en sous-catégories correspondant à des évolutions historiques des associations et à la constitution de plusieurs « générations ». Ainsi au sein du pôle « service » se trouveraient trois types différents d'associations. Le premier est constitué essentiellement des associations caritatives de type confessionnel qui constituent la première génération d'associations. Elles sont les plus anciennes et prennent place généralement dans les sociétés multiconfessionnelles du Proche Orient. En effet, les différentes communautés religieuses de cette région ont acquis une certaine autonomie de gestion des affaires civiles et sociales dès l'empire ottoman. La création associative a concerné chaque communauté religieuse dans les provinces ottomanes du Liban, de Syrie, d'Egypte ou de Palestine en traitant les questions sociales et éducationnelles dans un contexte de forte construction identitaire vis-à-vis de l'Empire puis de la domination coloniale européenne une fois l'Empire démantelé. Ces associations confessionnelles « historiques » se sont profondément développées en devenant de véritables institutions, par exemple en Egypte à partir des années 1980, du fait du retrait de l'Etat des secteurs sociaux, ou au Liban du fait de la fragilité de ce dernier.

Parmi ces associations caritatives de type confessionnel, une distinction est opérée concernant les associations qui font l'objet d'une pénétration de l'islam politique. Michel Camau (2002), par exemple, en fait une catégorie à part en les qualifiant d'associations « totales ». Le terme renvoie au fait que ces associations se positionnent à la fois sur le domaine social et sur le domaine politique. Elles sont des associations caritatives de service mais animées par des buts politiques en servant les intérêts des partis islamistes issus des Frères Musulmans pour le monde

sunnite ou du Hezbollah pour le monde chiite (Harb, 2010). En cela, Camau semble rejoindre l'analyse de Roussillon (1991) qui présentait déjà les associations islamistes comme des associations produisant une clientèle pour le compte du mouvement politique. A travers sa recherche comparée sur l'Égypte, la Jordanie et le Yémen, Clark (2004) offre pour sa part une autre perspective en montrant comment les « institutions sociales islamiques » correspondent à une forme de mobilisation et de participation des classes moyennes dans l'espace public qui s'inscrit dans une lutte plus symbolique de contestation de l'ordre étatique. « *Social welfare activities (regardless of the intent of those providing them) become a larger conscious and unconscious effort to transform tradition as well as symbolic political act suggesting dissatisfaction with state institutions* » (2004: 19).

En dehors des associations caritatives confessionnelles classiques ou islamistes, une troisième génération d'associations de service a émergé dans les années 1990 en lien avec la thématique du développement. Cette dernière a contribué à une refonte des modalités de production de l'action publique. Il s'agissait de ne plus la faire reposer uniquement sur l'Etat mais d'intégrer une pluralité d'acteurs dans le cadre d'une « *gouvernance participative* » (Camau, 2002). La différence avec la première génération d'associations est que les associations de développement ne mettent pas en avant d'identité confessionnelle et construisent des « projets » en coopération avec l'Etat, sur financements des bailleurs de fonds internationaux. Ce triptyque d'acteurs est au cœur de la constitution d'un véritable secteur du développement (Challand et Abu Sada, 2011) et relève de ce qu'Olivier de Sardan appelait la « *configuration développementiste* » (Olivier de Sardan, 1995a : 7).

De l'autre côté, deux générations d'associations de plaidoyer peuvent également être dessinées au sein du mouvement des droits de l'Homme. Une première génération impliquerait essentiellement d'anciens militants politiques opposants au régime, issus de la gauche, de l'extrême gauche voire de l'islam politique, qui, ne trouvant plus de place dans un champ politique fermé, se reconverteraient dans le secteur associatif et intégreraient la thématique des droits de l'Homme comme modalité d'opposition aux régimes (El Khawaga, 2003 ; Ayari, 2009). Il s'agit essentiellement des associations de droits de l'Homme créées à partir des années 1980. Une deuxième génération interviendrait dans les années 2000. Les militants témoigneraient un même engagement d'opposition au régime autoritaire mais refuseraient la tutelle idéologique des partis politiques et la domination de type patriarcal issue des anciennes générations de militants. Ces associations se spécialiseraient davantage sur des secteurs plus précis des droits de l'Homme en lien avec des organisations internationales et contribueraient

à techniciser davantage l'action de plaider en refusant l'approche globale qui prévalait jusqu'à présent autour des droits civils et politiques (Ollion et Siméant, 2015).

La prise en compte de plusieurs générations au sein des deux pôles d'associations s'inscrit alors dans un processus de « professionnalisation » de l'action associative sous l'influence des bailleurs de fonds internationaux qui aurait conduit à des formes de dépolitisation des associations. Ce phénomène concernant les associations arabes (Sbeih, 2014 ; Challand, 2009) touche également les ONG internationales humanitaires (Siméant, 2001).

Cette typologie initiale des associations arabes s'est construite autour d'une réflexion sur les conditions de transformation des espaces politiques des pays de la région et donc en rapport avec « *la problématique transitologique* » de la démocratisation (Geisser et al, 2006). Dès lors, la dimension normative de l'association comme vecteur de changement social et politique s'est introduite à travers une tendance à la classification des associations selon leur potentiel démocratisant. Sous cet aspect, les associations de plaidoyer ont attiré toutes les attentions, non seulement des acteurs faisant la promotion de la démocratisation, mais également des chercheurs tentant de voir la contribution réelle de ces associations dans la transformation des espaces politiques. Pour certains, seules les associations de plaidoyer offrent « *un discours anti-hégémonique alternatif au discours politique officiel* » (Ben Néfissa, 2004 : 14). Dans le contexte d'un pluralisme limité, elles constitueraient les seuls espaces de contestation au régime autoritaire, bien que réduites généralement à l'impuissance, tout en faisant preuve d'ambiguïté en raison de leur oscillation entre protestation et participation au système. C'est notamment ce qu'ont pu montrer différents travaux sur la Tunisie à propos des associations de droits de l'Homme (Camau et Geisser, 2003 ; Ayari, 2009 ; Ben Achour 2011 ; Chouikha et Gobe, 2009a) et des associations professionnelles de journalistes et d'avocats (Gobe, 2011). Enfin, certains auteurs remettent totalement en cause toute capacité des associations à transformer les régimes autoritaires. Pour Ferrié (2003, 2005 et 2012) et Denoeux (2004), les changements seraient davantage initiés par les gouvernements eux-mêmes sans que la pression des associations, lorsqu'elle existe, joue un rôle significatif. Les associations feraient davantage l'objet d'une cooptation par un système élitare qui désamorcerait toute capacité de mobilisation et de contestation réelle.

En revanche, un consensus a longtemps régné sur le rôle des associations dites de service dans les transformations des espaces politiques. Elles seraient davantage un outil de reproduction des mécanismes de domination de l'Etat sur la société en raison du processus d'intégration dont

elles ont fait l'objet depuis la période des indépendances. Simples exécutantes des programmes de l'Etat ou de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des populations, elles sont qualifiées de « para-administratives » et nourriraient le clientélisme politique.

Ce premier effort de typologisation semble intéressant à prendre en compte comme point de départ d'une réflexion sur les associations en Tunisie. Il faut mentionner le fait qu'aucun travail approfondi de recherche n'a été réalisé dans ce pays sur ce sujet tandis que d'autres pays du monde arabe, comme le Maroc (Catusse, 2002 ; Cheynis, 2005 ; Catusse et Vairel, 2010 et Bono, 2010a, 2010b, 2010c et 2011), la Palestine (Abu Sada, 2005 ; Challand, 2005 ; Sbeih, 2014), l'Egypte (Ben Néfissa, 1992, 1993, 1994, 1995, 2002, 2004 ; Yacoub, 2009) ou le Liban (Karam, 2006 ; Harb, 2010), ont constitué des terrains de recherche privilégiés. Il semble donc intéressant de questionner la pertinence de cette typologie dans le cadre du régime autoritaire tunisien à partir d'une étude sur les conditions historiques d'émergence des associations en tant que catégorie sociale (Longuenesse, 2004). A partir de ce point de départ, il sera plus aisé de confronter cette typologie associative au nouveau contexte politique et institutionnel issu de la révolution tunisienne.

Surtout, cette construction taxinomique présente l'intérêt d'appréhender les processus de politisation des associations en interrogeant leur capacité de changement politique, non seulement au regard de la nature des régimes mais également des conditions de production de l'action publique. Cela correspond également à la démarche de Camau et Massardier (2004), soucieux de revisiter les paradigmes concernant la définition des régimes en interrogeant le rapport entre *policy* et *policies*. D'autres travaux sont venus par la suite enrichir cette approche en se focalisant sur l'analyse par les politiques publiques (Signoles, 2006) ou encore dans le cadre de la « *fabrique du développement* » (Abu Sada et Challand, 2011). L'ensemble de ces travaux a également comme point commun d'interroger les acteurs associatifs comme vecteur de changement ou de reproduction.

Le présent travail de recherche s'inscrit parfaitement dans leur continuité dans la mesure où j'envisage également l'étude des associations comme une « porte d'entrée » (Olivier de Sardan, 1995b ; Ben Néfissa et Hanafi, 2002) pour analyser d'autres phénomènes, comme la transformation des espaces politiques. Mais ce n'est pas tant la question des régimes politiques dans le monde arabe qui est en jeu dans mon travail de recherche que le fait de se saisir de la

révolution tunisienne comme pivot permettant d'interroger « *la liaison intime entre la problématique associative et celle du politique* » (Ben Néfissa, 2002) ou encore les « *intrications multiples, visibles et invisibles, de l'espace associatif et de la sphère politique* » (Bennani-Chraïbi, 2011 : 56).

2) La politisation des associations : objet et axes de recherche

Ma thèse porte sur les processus de politisation à travers l'action et l'engagement associatifs en Tunisie, en interrogeant à la fois le rôle des associations dans les transformations politiques et institutionnelles de ce pays et les effets de ces dernières sur les modes d'action et d'engagement associatifs. En reliant des perspectives macro, méso et microsociologique tout en tenant compte des dynamiques endogènes et exogènes, il s'agit de voir dans quelle mesure les associations sont des acteurs de changement ou de reproduction sociale et politique.

Une définition politique de l'association permet de l'appréhender comme une organisation formelle à travers laquelle des individus s'engagent de manière volontaire et durable pour intervenir dans la sphère publique en vue de résoudre des problèmes. Cette définition met en avant des caractéristiques à partir desquelles plusieurs axes de recherche peuvent être définis pour étudier les processus de politisation des associations : la formation des problèmes publics, l'intermédiation avec les pouvoirs publics en vue de les résoudre, les modalités d'engagement. Un certain nombre de questionnements permet de guider ma réflexion sur les capacités de changement et de reproduction des associations au regard des processus de politisation et tenant compte des contextes autoritaires et de transition démocratique :

- Est-ce que les associations définissent des problèmes publics qui remettent en question l'ordre institutionnel et social existant ou bien est ce que ces problèmes sont conformes aux normes et représentations dominantes ? Dans quelle mesure la révolution et le passage au pluralisme déterminent la manière dont les associations formulent les problèmes publics au fondement de leur création ?
- De quelle manière les associations constituent une interface avec l'Etat pour la construction et la production de l'action publique ? Est-ce que l'autoritarisme implique nécessairement une subordination des associations aux pouvoirs publics ? Est-ce que le cadre institutionnel pluraliste favorise la participation des associations à l'action publique ?

- Dans quelle mesure les modalités d'engagement des membres associatifs orientent la manière dont les associations interagissent avec les pouvoirs publics et les bailleurs internationaux ? Dans quelle mesure l'adoption du pluralisme influence la relation entre action associative, action politique et action publique ?

Pour répondre à ces questions, trois axes de recherche sont établis en fonction de trois niveaux de politisation : La politisation des associations dans le processus de construction des problèmes publics ; la politisation des associations à travers la construction et la production de l'action publique ; la politisation des associations à travers les processus de l'engagement.

2.1 La politisation des associations dans le processus de construction des problèmes publics

La conception politique de l'association accorde une centralité à la construction des problèmes à partir desquels il est possible de concevoir une action. L'analyse constructiviste des problèmes part du principe que « *les problèmes sociaux sont ce que les gens pensent qu'ils sont* » (Fuller et Myers, 1941 : 25). Ces problèmes peuvent être qualifiés de « publics », chez Gusfield (1984) et Dewey (Trenta, 2014), à partir du moment où les acteurs qui s'en saisissent ambitionnent de contribuer collectivement à leur résolution. Pour Céfai, « *le problème public est construit et stabilisé, thématiqué et interprété dans les cadres ou les trames de pertinence qui ont cours dans un horizon d'interactions et d'interlocutions. Son existence se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solution. Ces récits lui confèrent son individualité, sa réalité et sa légitimité ; ils campent les protagonistes et les intrigues qui le constituent* » (1996 : 47).

Le passage d'un problème social à un problème public correspond au passage entre la désignation et la volonté d'agir. Le fondement de l'association repose donc sur la construction de problèmes publics et la définition de modalités d'action pour y répondre. Dans une perspective institutionnelle, cela correspond aux logiques instituantes des associations. Pour Laville et Sainsaulieu, la création des associations résulte d'une mobilisation contestatrice de l'ordre établi : « *la formation d'une association est sous-tendue par une protestation à l'encontre des manques ressentis par les promoteurs, ce qui l'amène à être initiée en réaction implicite ou explicite aux institutions existantes* » (2013 : 27). La création associative est donc le résultat d'un manque qui relève d'un mécanisme de différenciation.

Les logiques instituanes qui en découlent correspondent à l'ensemble des dispositifs qui mettent en cohérence la compréhension collective des problèmes et des manques et la définition des actions pour y répondre. En ce sens, la dimension institutionnelle de l'association telle que présentée par ces auteurs fait largement écho à une sociologie pragmatique et constructiviste qui voit les associations comme un groupement social parmi d'autres, porteur de l'expression de problèmes publics. La construction de ces derniers est le résultat d'un processus d'intercompréhension et de définition collective qui implique une configuration relationnelle entre les membres fondateurs et entre ces derniers et les destinataires de l'action.

Un premier niveau de politisation des associations à travers le processus de formulation des problèmes publics correspond donc à la portée instituante de ce processus. Est-ce que les problèmes publics formulés sont l'expression d'une remise en question de l'ordre institutionnel ou bien sont-ils l'expression d'une reproduction des normes dominantes ?

Un deuxième niveau de politisation concerne la remise en question de l'ordre social. Cela implique, d'une part, une compréhension des problèmes en lien avec une analyse des rapports sociaux de domination et, d'autre part, des relations sociales entre membres fondateurs et groupes d'individus touchés par les problèmes que les premiers dénoncent, basées sur le principe d'égalité et de réciprocité. Il est alors possible d'adopter, à la manière de Dunezat (2015), « *une épistémologie de la domination, une posture antinaturaliste et matérialiste* » pour appréhender les associations comme acteurs de changement social, c'est-à-dire de transformation des rapports inégalitaires de pouvoir au sein de la société. Il faut pour cela relier la question de l'action et de l'engagement associatifs à celle de l'émancipation qui, pour Rancière (2010 : 244), relève du « *développement autonome de la sphère du commun créée par la libre association des hommes et des femmes qui mettent en acte le principe égalitaire* ». La structuration des associations autour des concepts de domination et d'émancipation est un facteur de politisation qui peut être appréhendé à travers une analyse de l'énonciation des problèmes, à la base des logiques d'action des associations, et une analyse des relations sociales sous-tendant la dynamique collective.

Dans le contexte tunisien, ces rapports de domination et les inégalités sociales se structurent en partie autour du système patriarcal, des rapports de classe et de l'imbrication des deux. Le patriarcat, en fondant le pouvoir des aînés sur les cadets et des hommes sur les femmes, institue des rapports de domination intergénérationnelle et de genre. S'il n'est pas question de souligner ici une quelconque spécificité des sociétés arabes et musulmanes ou encore méditerranéennes

au regard du patriarcat, force est de constater que ce dernier régule une grande partie des relations sociales (Latte Abdalla, 2006).

Je m'intéresse ici à la manière dont les groupements collectifs sous format associatif abordent la question du patriarcat et notamment celles qui construisent leur identité organisationnelle autour des catégories de jeunes et de femmes ou qui entendent définir leur action par rapport à elles. **En étudiant les représentations sociales qui fondent cette identité associative, on peut se demander si ces associations sont porteuses d'une conception essentialiste des catégories de jeunes et de femmes, désignant l'identité sociale des groupes en question sur la base de critères biologiques, ou si elles conçoivent au contraire ces groupes dans le cadre de rapports inégalitaires de pouvoir.**

Il est possible de généraliser l'usage de cette grille d'analyse des représentations sociales qui sous-tendent le processus de construction des problèmes publics à l'ensemble des associations dans la mesure où l'épistémologie de la domination peut s'appliquer à tout groupe social. D'autant plus lorsque les associations se réclament par exemple du développement ou de la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, l'analyse des représentations sociales en termes de rapport de classe permet de comprendre les mécanismes de désignation des catégories d'individu devant légitimement bénéficier d'une action ou d'un service. **Là aussi, est ce que « les pauvres » (Lautier, 2002), comme les « sans-abris » (Girola, 2011) ou plus généralement les « bénéficiaires », sont essentialisés à travers des représentations qui les désignent comme groupe social constitué, dont les membres partageraient des caractéristiques communes et un mode de vie spécifique ? Ou bien est ce que sont prises en compte (pour le cas de Tozeur par exemple) les relations entre les individus habitant les quartiers périphériques et ceux habitant le centre-ville, entre les propriétaires fonciers et ceux qui offrent leur force de travail, entre ceux travaillant dans l'informel et ceux bénéficiant du salariat, de surcroît public, etc.?**

Enfin, un des apports des *cultural studies* sont les concepts d'« intersectionnalité » (Crenshaw, 2005) ou de « consubstantialité » (Kergoat, 2009) permettant de penser l'entrecroisement des caractéristiques sociales. Ils montrent la co-construction des relations de pouvoir à la base des inégalités en se focalisant sur la construction des identités multiples, conséquentes des formes plurielles de domination.

Au-delà des seules représentations des membres fondateurs des associations, c'est bien évidemment le type de relations sociales entre eux, d'une part, et avec les destinataires de leur action, d'autre part, qui détermine les dispositifs organisationnels. Parler de politisation des

associations au regard de l'émancipation doit amener à spécifier davantage les personnes concernées : l'émancipation est-elle recherchée par les promoteurs des associations, par ou pour les destinataires de l'action ? La distinction entre promoteurs et destinataires implique-t-elle une relation asymétrique, qui apparaît incompatible avec une logique émancipatrice, ou une relation de réciprocité basée sur le principe d'égalité ? De ce point de vue, deux dimensions sont à prendre en compte : une dimension téléologique permet de mesurer l'écart entre le discours de légitimation des associations formulé par les membres fondateurs - dans lequel la question de l'émancipation des usagers ou des bénéficiaires serait présente - et la mise en pratique. Pour ma part, je ne fais pas le choix d'étudier les effets des actions et projets associatifs sur les groupes sociaux. **Il s'agit davantage pour moi de voir la cohérence et la conformité entre le discours et le type de dispositif opérationnel et organisationnel mis en œuvre. Une deuxième dimension se situe à un niveau plus individuel, touchant les fondateurs des associations, pour montrer si l'association en tant que lieu d'engagement agit comme une ressource spécifique permettant de dépasser les rapports de domination basée sur le genre, la génération et la classe.**

2.2 La politisation des associations à travers la construction et la production de l'action publique

Une analyse constructiviste et institutionnelle permet également d'envisager la politisation des associations dans la perspective tracée par Jacques Lagroye qui définit la politisation comme la conversion de faits sociaux de diverses natures (pratiques, relations, événements, etc.) en objets relevant de la sphère politique, et comme l'effet en retour de ce processus sur les faits ainsi convertis (2003 : 4).

La politisation des associations est alors appréhendée au regard de leur contribution à l'action publique en considérant cette dernière à la fois comme « *multipolaire* » - c'est-à-dire impliquant « *une participation d'acteurs autres qu'étatiques, publics comme privés* » - et « *multidimensionnelle* » (Signoles, 2006 : 240), en intégrant un enchevêtrement de plusieurs niveaux d'action et d'énonciation de normes, de l'international au local en passant par le national. Sous cet angle il est nécessaire de procéder au préalable à une analyse de l'environnement politique et institutionnel des associations, en distinguant et comparant la période autoritaire du régime de Ben Ali et celle de la transition démocratique post

révolutionnaire, pour voir les conditions de politisation des associations à travers leurs relations avec les pouvoirs publics et les bailleurs internationaux.

a. Penser le cadre institutionnel

L'environnement politique et institutionnel détermine les conditions de mise en œuvre de la liberté d'association. L'analyse institutionnelle ne se limite bien évidemment pas aux structures réglementaires. Plusieurs outils analytiques sont développés par le néo-institutionnalisme sociologique pour comprendre comment « *les choix sociaux que font les organisations sont formés et canalisés par des arrangements institutionnels et comment s'exercent les pressions institutionnelles afin que les organisations s'y conforment* ». (Pelletier, 2010 : 4). Il s'agit des notions de cadre et de champ institutionnels, d'isomorphisme et d'encastrement⁴.

Le cadre institutionnel correspond « *aux dispositions législatives et réglementaires comme aux accords et normes de référence qui modèlent en partie les comportements* » (Laville et Sainsaulieu, 2013 : 35). La notion de cadre institutionnel est utilisée pour montrer l'importance des effets structurels que fait peser l'environnement d'une organisation sur ses procédures et ses règles (Powell et DiMaggio, 1983).

Le concept de champ organisationnel permet de situer le lieu où se produisent les cadres d'action collective. Il se définit par « *l'agrégation d'organisations qui partagent en commun un système de croyances et un sentiment d'appartenance et qui interagissent autour d'un projet à construire ou d'une problématique à résoudre* » (Pelletier, 2010 : 6). En rapprochant le concept de champ organisationnel à celui de configuration de jeu ou de configuration relationnelle élaborée par Elias (1970), on peut dire que les organisations qui évoluent dans le champ organisationnel sont régies par des liens d'interdépendance et de « *réciprocité* » formant un « *ensemble de tensions* » (Elias, 1970).

En Tunisie, à l'instar de nombreux contextes postcoloniaux (Poncelet et Pirotte, 2007), le champ organisationnel des associations est structuré par deux pôles dominants qui définissent les normes et les « *règles du jeu* » (Reynaud, 1989), à savoir l'appareil administratif et les acteurs politiques nationaux, d'un côté, et les acteurs de la coopération internationale, de l'autre.

⁴ La notion d'encastrement n'est pas propre à la sociologie institutionnelle et vient davantage de la sociologie économique. Elle a été utilisée par Jean Louis Laville et Renaud Sainsaulieu (1997, 1^{ère} éd.) mais également Bucolo (2008), pour montrer les relations entre associations et pouvoirs publics. Pour une analyse exhaustive sur la genèse de ce concept, se référer à Jean-Louis Laville, 2008, « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Revue Interventions économiques*, n°38.

Fruit des interactions entre les pôles dominants du champ organisationnel, le cadre institutionnel ne peut donc être pensé de manière statique. Il est un construit historique et social, faisant intervenir plusieurs niveaux dans le cadre d'un processus de « transfert politique » et d'appropriation qui articule l'échelle internationale, nationale et locale⁵. **La question qui m'intéresse est de savoir si les interactions au sein du champ organisationnel produisent des normes institutionnelles différentes selon que l'on se situe dans un régime autoritaire ou dans un contexte de transition démocratique.**

Ensuite, le cadre institutionnel relatif aux associations impose à ces dernières un ensemble de contraintes et de ressources qu'elles intériorisent et dont elles contribuent à redéfinir les contours de par leurs interactions dans le champ organisationnel. On peut donc considérer ce dernier comme un « *espace de dynamisation réciproque* » (Caillé et al., 2001) impliquant pouvoirs publics, bailleurs internationaux et associations. La politisation des associations correspond dans ce contexte à l'intégration des associations dans le champ organisationnel et à leurs capacités à influencer dessus. Cette intégration institutionnelle, comme condition de leur participation à la construction et la production de l'action publique, repose sur un processus de légitimation de leur rôle et fonction, leur permettant d'interagir avec les acteurs dominants du champ organisationnel. Il s'agit principalement de la fonction d'intermédiation.

b. La politisation des associations à travers la fonction d'intermédiation

La définition politique de l'association repose sur l'idée qu'elle se situe dans un entre-deux, entre des espaces autonomes opposés, que ce soit la société et l'Etat ou l'économie et le politique. Pour Laville et Sainsaulieu, elles sont « *un espace opérant le passage de la sphère privée à la sphère publique par une rencontre interpersonnelle* » (2013 : 22). Cette dimension éminemment politique de l'association suppose en effet un ensemble d'actions de médiation et de délibération avec le système politique autour des besoins de la société. Cette position d'intermédiation conférée aux associations est rappelée par Chevalier : « *entre l'intérêt général" de la société et les intérêts particuliers"des membres, il y a la place pour un autre type d'intérêt qui leur est irréductible, à savoir l'intérêt collectif"des groupes* » (1981 : 901).

⁵ Nous employons ce terme de transfert politique en utilisant la définition qu'en ont faite David Dolowitz et David Marsh, à savoir « *le processus par lequel des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique – passé ou présent – sont empruntées et utilisées dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique* » (2000 : 5)

La fonction d'intermédiation des associations, entre Etat et société, renvoie à deux modes relationnels qui impliquent des positionnements différents dans la configuration. Le mode que je qualifie de descendant implique une position hégémonique des autorités dans la définition de l'action publique de telle sorte que les associations interviennent uniquement dans sa mise en œuvre. On parlera alors de mobilisation des associations par les acteurs dominants du champ organisationnel. Les associations sont alors considérées « *comme un instrument privilégié au service des politiques de développement, mobilisable tant par les autorités centrales que par les bailleurs internationaux, pour promouvoir leur politique* » (Abu Sada et Challand, 2011 : 17). Elles sont pour Barthélémy des « *institutions intermédiaires entre le citoyen et Etat central exprimant la vie collective de la société et intégrant l'Etat* » (2001 : 33). La politisation des associations correspond ici à leur intégration institutionnelle dans un rôle de subordination.

Le mode relationnel ascendant implique en revanche un travail de publicisation ou de mise sur agenda des problèmes publics. La politisation des associations correspond ici à la politisation des problèmes publics qu'elles portent, c'est-à-dire à leur prise en compte dans les cadres de l'action publique. Cela peut passer par différents registres d'intervention impliquant des modes de régulations différents. On parlera ici de participation des associations à la construction et à la production de l'action publique.

- Mobilisation des associations à l'action publique

Le mode relationnel descendant prend forme à travers la mobilisation des associations par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des orientations préalablement définies par ces derniers. L'instrument principal de mobilisation correspond aux mécanismes de financement dédiés aux associations. Cela donne lieu à ce que Laville et Sainsaulieu appellent « *l'encastrement politique des activités économiques des associations* », compris comme « *l'ensemble des interactions entre pouvoirs publics et associations se traduisant par des dotations en moyens dont les critères et les canaux d'attribution varient considérablement dans le temps et dans l'espace* » (2013 : 84). Or nous avons vu que, parmi les acteurs dominants composant le champ organisationnel dans lequel évoluent les associations, se trouvent, en plus des pouvoirs publics, les bailleurs de fond internationaux. L'encastrement politique des associations peut donc s'envisager vers l'un ou l'autre de ces deux types d'acteurs.

Plusieurs modes de régulation découlent de cet encastrement (Bucolo, 2008 ; Laville et Sainsaulieu, 2004 et 2013). Le premier d'entre eux est le mode de régulation tutélaire. L'association y est contrainte par un ensemble de normes juridiques et d'accès au financement

qui limite considérablement son autonomie pour devenir un simple prestataire de service. Dans cette logique de sous-traitance, la légitimité des associations est reconnue à travers leur travail de proximité et leur capacité de mobilisation des groupes prioritaires ciblés et préalablement catégorisés par les pouvoirs publics et non en raison de leur capacité à identifier des problèmes nouveaux et formuler des solutions. La contribution des associations à ces programmes leur confère une reconnaissance institutionnelle sous-tendant des partenariats et un accès privilégié aux financements qui permettent de stabiliser voire de développer leur structure. Adoptant le modèle de fonctionnement de l'Etat et ses orientations d'action, les associations subissent des logiques isomorphes qui peuvent les conduire à adopter, par exemple, des formes bureaucratiques d'organisation (Meister, 1974).

Ensuite, le mode de régulation concurrentielle équivaut, pour ces auteurs, à une mise en compétition entre organisations, associatives et marchandes, pour la prestation de service et l'accès au financement. Dans le contexte tunisien et plus largement des pays postcoloniaux caractérisés par un développement économique historiquement centré sur l'Etat, j'évoquerai la régulation concurrentielle comme renvoyant à une mise en compétition entre associations seulement, selon des critères d'efficacité de l'action publique introduits et progressivement imposés à l'Etat par les institutions financières internationales. Dans les deux cas, elle entraîne une mise en conformité des comportements et des pratiques sur les critères de performance managériale issus du secteur capitaliste, débouchant sur des processus de professionnalisation de l'action au détriment de l'engagement militant comme vecteur de changement social (Siméant, 2001 ; Challand, 2005 ; Sbeih, 2014). Ces deux modes de régulation envisagent l'institutionnalisation comme un déterminisme dans lequel les associations auraient peu de marges de manœuvre vis-à-vis des contraintes provenant de leur environnement institutionnel. Dans ce contexte, les associations s'inscrivent dans ce que Laville et Sainsaulieu appelle la « co-production » de l'action publique, comprise comme un « *réaménagement des ressources dans un cadre et des politiques publiques données* » (2013 : 54).

- Participation des associations à l'action publique

La participation des associations à l'action publique, impliquant un mode relationnel ascendant avec les pouvoirs publics, renvoie à une vision habermasienne de la société civile dont le « [...] *coeur institutionnel est désormais formé par ces groupements et ces associations non étatiques et non économiques à base bénévole qui rattachent les structures communicationnelles de*

l'espace public à la composante 'société' du monde vécu. La société civile se compose de ces associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général » (1997 : 394).

Cette participation renvoie à une remise en cause de la dimension technocratique de l'action publique et à la perte de monopole de l'Etat sur elle. Il s'agit d'une « *mise en concurrence des gouvernants, issue des canaux traditionnellement légitimes (légitimités des éligibles ou des cooptés selon les régimes), avec d'autres types de légitimités* » ; celles-ci pouvant être « *plus participatives et/ou plus revendicatives* » (Camau et Massardier, 2005 : 3-4). On assiste alors davantage à une « *fragmentation des acteurs, des dispositifs, des institutions et des espaces de débat* » (Le Gales, 2000 : 288).

La participation des associations implique qu'elles fassent émerger des demandes et des problèmes publics considérés comme issus des citoyens ou de la société pour les placer sur l'agenda des politiques publiques. La politisation des associations correspond ici à la politisation des problèmes publics qu'elles portent, c'est-à-dire à leur prise en compte dans les cadres de l'action publique.

Une très grande variété de registres d'action peut être employée pour ce travail de publicisation, souvent rassemblée sous le terme de plaidoyer (Ollion et Siméant, 2015). Appellation vague, il désigne l'action d'influence sur le comportement et les pratiques des institutions. Pour ma part, je distingue deux registres.

Le registre contestataire marque l'équivalence entre l'engagement associatif et l'engagement militant tel que défini par Sawicki et Siméant : « *toute forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause* » (2009 : 98). Dans le contexte arabe, les associations qualifiées de « plaidoyer » (Ben Néfissa et Hanafi, 2002 ; Camau, 2002 ; Ben Néfissa et al., 2004) sont en fait les associations militantes et contestataires qui défendent la cause de la démocratie et des droits de l'Homme, le militantisme associatif pouvant aller de pair avec le militantisme partisan. Elles sont alors considérées comme « *un lieu de dissidence, de contre-pouvoir, un laboratoire pour le développement d'une contre-société, pour la démocratisation des sociétés et des régimes arabes, un lieu de mobilisation locale et politique* »

(Abud Sada et Challand, 2011 : 17). Le registre contestataire donne lieu à un mode de régulation articulant répression et négociation dans le cadre d'un rapport de force.

Ensuite, le registre propositionnel s'apparente à l'agir communicationnel d'Habermas (2001). Il implique une reconnaissance réciproque et une relation d'interdépendance entre acteurs désireux de rechercher une entente sur la compréhension d'une situation, afin de définir ou de coordonner consensuellement leurs actions. Les interactions prennent place dans des espaces institués de dialogue et de concertation et font l'objet d'un mode de régulation qualifié de « conventionné » (Laville et Sainsaulieu, 2013 ; Bucolo, 2008) qui permet aux associations de s'inscrire dans la co-construction de l'action publique, c'est-à-dire dans son élaboration et non plus seulement dans sa mise en œuvre.

Les questions que je pose consistent à savoir si l'évolution du cadre institutionnel, suite à la révolution tunisienne, coïncide avec une évolution des configurations relationnelles et des modes de régulation entre associations, pouvoirs publics et bailleurs internationaux, si les associations s'inscrivent dans une co-production ou une co-construction de l'action publique en raison d'une capacité accrue de publicisation des problèmes publics ou si elles ne font l'objet que d'une mobilisation par les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds.

2.3 La politisation des associations à travers les processus de l'engagement

Si la définition politique de l'association place de manière centrale la question de la formation et de la résolution des problèmes, une autre dimension apparaît aussi essentielle car elle détermine les autres. L'association se définit en effet à travers la notion d'engagement volontaire et durable. Cet aspect est fondamental dans la tradition habermassienne puisqu'il confère le caractère civil aux associations, considérées comme l'expression de la citoyenneté en acte. L'association serait, pour Blanc (2012), un espace d'apprentissage de la démocratie en ce qu'elle nécessite la construction d'un processus dans le cadre d'un pluralisme d'opinions diverses.

Pour ma part, l'enjeu est de voir comment les modalités de l'engagement associatif déterminent la manière dont les associations interagissent avec les pouvoirs publics et les bailleurs internationaux et dont les individus s'approprient la fonction d'intermédiation.

Cela implique de procéder à une analyse interactionniste qui appréhende, à la manière de Fillieule (2001), l'engagement comme un processus constitutif d'une carrière.

a. La politisation des associations au regard des processus d'engagement

En considérant l'engagement comme un processus (Filieule, 2001), l'interactionnisme symbolique me permet de reconstituer l'univers de sens que les individus donnent à leur action et d'analyser leur relation avec leur contexte d'action. Le processus de l'engagement associatif relève aussi bien d'une socialisation à l'action collective, que de l'enchâssement de l'individu dans des configurations relationnelles et des univers de sens différents. Pour comprendre l'engagement associatif comme processus qui participe de la politisation des associations, j'emprunte à l'interactionnisme symbolique le concept de carrière. Comme l'explique Becker (1985), ce dernier renvoie à deux dimensions : « *Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive* » (1985 : 126).

Le concept a été utilisé par Filieule (2001) dans le cadre de l'engagement militant. Si, pour moi, l'engagement associatif ne se limite pas au militantisme, la notion de carrière n'en perd pas pour autant sa force heuristique. Elle « *permet de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles à venir, resituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie. La notion de carrière permet donc, au-delà de la pétition de principe, de mettre en œuvre une conception du militantisme comme processus. Autrement dit, de travailler ensemble les questions des prédispositions au militantisme, du passage à l'acte, des formes différenciées et variables dans le temps prises par l'engagement, de la multiplicité des engagements le long du cycle de vie (défection(s) et déplacement(s) d'un collectif à l'autre, d'un type de militantisme à l'autre) et de la rétraction ou extension des engagements* » (2001 : 201).

La notion de carrière permet donc d'accorder une attention particulière au processus qui se construit autour d'une interaction permanente entre les individus, les institutions investies par ces individus et le contexte plus général dans lequel ces institutions et ces individus évoluent. Il permet surtout d'appréhender le sens que les agents accordent à leur propre action en fonction de leur propre histoire, contribuant ainsi à définir l'identité de l'organisation dans laquelle ils s'engagent. Le travail biographique de légitimation de leur engagement contribue à construire les rôles et fonctions de l'association. Il permet aux individus de mobiliser des ressources non

seulement pour consolider leur position au sein des associations mais aussi pour consolider les positions de cette dernière dans le champ organisationnel. La notion de carrière associative amène à prendre en compte la relation dynamique qui s'opère entre l'engagement associatif et les autres univers dans lesquels les individus sont engagés.

Pour appréhender les effets des modalités d'engagement des individus sur les processus de politisation des associations - portant aussi bien sur la formation des problèmes publics que sur la participation des associations à la construction de l'action publique et sur leur mobilisation dans sa production – je procède à la comparaison entre deux types de profil de membre associatif : un profil de membre politisé et un profil de membre non politisé qualifié « d'antipolitique » (Schedler, 1997 ; Fischer, 1997). Le premier correspond aux individus pour qui la socialisation à l'action collective passe par la socialisation à l'action partisane, et/ou qui sont actifs dans des partis politiques. Ce premier profil permet d'interroger la relation entre carrière politique et carrière associative, entre action politique et action publique. Le second profil correspond aux individus qui n'ont aucune expérience avec les partis politiques, tiennent un discours de différenciation par rapport à ces derniers et rattachent leur engagement associatif à leur expérience professionnelle. Ce second profil permet d'interroger la relation entre carrière associative et carrière professionnelle. Dans les deux cas, j'étudie ces relations d'un point de vue instrumental et dynamique, c'est-à-dire tenant compte des stratégies et calculs des acteurs. L'engagement associatif se nourrit autant d'une mobilisation de ressources qu'il constitue un moyen d'en obtenir et d'en accumuler d'autres.

En effet, dans le cas de la relation entre carrière associative et carrière partisane, la relation peut être doublement instrumentale dans la mesure où l'investissement dans le secteur associatif par des militants politiques peut avoir des répercussions bénéfiques recherchées pour le secteur partisan et inversement. De plus, les choix associatifs relatifs aux formes d'organisation et aux répertoires d'action peuvent trouver leur fondement dans les modes de socialisation de type partisan et syndical. Enfin, le multi-positionnement organisationnel des membres associatifs laisse entrevoir la constitution de différents « réseaux » ou « milieux » politiques (Sawicki, 1994) pour lesquels l'association comme le parti sont des ressources à mobiliser dans le cadre de lutte d'influence. Dès lors, ce qui est en jeu est le rapport entre *politics* et *policies*, entre action politique et action publique ou comment l'accès à l'un peut faciliter l'accès à l'autre.

En ce qui concerne les relations entre carrière associative et carrière professionnelle, Simonet-Cusset évoquait déjà que « *les carrières de bénévoles, reconstruites à partir de leurs discours*

sur leur pratique, semblent en effet, difficilement pouvoir être étudiées indépendamment des carrières professionnelles qu'ils exercent, ont exercé, vont ou souhaitent exercer. » (2004 : 147). Néanmoins, la carrière bénévole étudiée par Simonet-Cusset ne correspond pas tout à fait à la carrière associative que j'essaie d'appréhender. Il ne s'agit pas ici pour moi d'étudier les rapports entre la professionnalisation des associations et l'institutionnalisation des pratiques bénévoles comme « travail associatif » au côté d'une augmentation du recours au salariat dans l'action associative (Hély, 2009). La relation dynamique entre vie professionnelle et vie associative se laisse voir pour moi au niveau de chaque individu, membre fondateur d'une association, et non dans un rapport de conflictualité entre bénévoles et salariés d'une même association. La relation est doublement instrumentale. D'une part, l'engagement associatif peut faciliter l'obtention de « rétributions » (Gaxie, 1977) qui peuvent être investies ou valorisées pour le développement de la carrière professionnelle. D'autre part, l'expérience ou la carrière professionnelle peut être mobilisée comme ressource de légitimation, notamment dans la construction d'une expertise pour faire de l'association un interlocuteur crédible auprès des pouvoirs publics et des bailleurs internationaux.

b. Appropriation de la fonction d'intermédiation

Alors que l'analyse institutionnelle porte prioritairement sur les phénomènes d'émergence et de diffusion des cadres normatifs et cognitifs, l'analyse interactionniste révèle davantage la capacité d'action des individus. Elle met l'accent sur leurs ressources et leurs "marges de manœuvre". Ces deux approches apparaissent complémentaires dans la mesure où elles permettent d'articuler les niveaux macro et microsociologiques. En m'inspirant de l'anthropologie du développement (Olivier de Sardan, 1995a, 1995b, 2001), il s'agit d'adopter une approche « *par enchevêtrement des logiques sociales* » qui vise « *à combiner analyse des contraintes et logiques des acteurs, pesanteurs structurelles et dynamiques individuelles ou collectives* » (2001 : 39-40).

L'enjeu est d'interroger les modalités d'appropriation par les acteurs associatifs des normes dominantes du cadre institutionnel et des règles du jeu au sein du champ organisationnel qui passent par l'édiction de rôles. Cette vision « parsonienne » des relations sociales par l'intermédiaire des rôles et statuts (Parson, 1937) me semble intéressante pour montrer comment les échanges et les interactions qui se nouent au sein d'une configuration relationnelle contribuent à la stabilisation des acteurs. Mais ces rôles n'en restent pas moins

évolutifs. Ils fluctuent en fonction des compromis, des transactions, des accommodations ou des confrontations qui s'opèrent au sein de la configuration. L'anthropologie du développement nous dit bien que « *les acteurs ne sont pas uniquement des porteurs de rôles, ni des exécutants de normes mais qu'ils disposent également de marge de manœuvre dans les interstices des systèmes et des structures, dans des contextes où les normes ne sont pas homogènes, voire sont contradictoires* » (Bierschenk et al, 2000 : 14).

Dans la configuration relationnelle mettant en scène associations, bailleurs de fonds et pouvoirs publics, nous avons vu que le rôle social et institué des associations est celui de l'intermédiation entre les institutions dominantes et la société. Soit à travers une mobilisation des associations par les pouvoirs publics et les organisations internationales (logique descendante) pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques, soit à travers leur participation à la définition de ces dernières (logique ascendante). **L'analyse interactionniste permet de s'intéresser aux ressources de légitimation et d'action mobilisées par les individus engagés dans les associations pour assurer leur rôle d'intermédiation entre société et Etat et leur intégration institutionnelle. Il permet aussi de voir les effets de l'exercice de l'intermédiation par les associations sur les formes de domination politique sous tendant le « fonctionnement du système politico-administratif local » (Grémion, 1976 ; Briquet, 1997 ; Briquet et Sawicki, 1998 ; Briquet, 2012).**

L'exercice de l'intermédiation avec les pouvoirs publics peut induire des pratiques notablières et clientélares à la base de la domination politique. Si l'étude de ces pratiques s'est principalement concentrée sur le militantisme partisan, il est possible d'inclure les acteurs associatifs dans ce champ d'analyse. Et ce d'autant plus lorsque s'opèrent des formes d'imbrication entre engagement associatif et engagement partisan. Mais la définition fonctionnelle du notable proposée par Grémion (1976) - le considérant comme un relais « vertical » entre la population locale et les agents de l'Etat central - peut s'appliquer plus généralement à l'ensemble des acteurs associatifs. Il faut pour cela interroger différentes figures et ressources de la notabilité en faisant le lien avec la socialisation des membres fondateurs des associations à l'action collective.

Je m'appuierai tout d'abord sur un ensemble de travaux socio-anthropologiques qui interroge la fonction d'intermédiation en politique à travers notamment la figure du notable. Trois sous-déclinaisons de celle-ci m'apparaissent possibles et adaptées au contexte des associations tunisiennes pour saisir les procédés d'acquisition des ressources notablières et de

légitimation : le militant politique, le courtier, l'expert. **La question est de savoir si et de quelle manière les associations développent des pratiques qui correspondent à ces figures pour assurer leur rôle d'intermédiation entre citoyens d'un côté, pouvoirs publics et bailleurs de fonds de l'autre.**

Cette fonction d'intermédiation dans l'action publique, ainsi que les trois figures qui y sont associées, ont fait l'objet d'une littérature dense et diversifiée en anthropologie et en sociologie politique. La figure du notable utilisée par Max Weber (1971) était limitée au personnel politique local. Les assises de la notabilité - qui permettent d'exercer une fonction d'influence et de pouvoir non lucratif - reposent tout d'abord sur le « patrimoine », constitué essentiellement de ressources économiques et culturelles, et sur l'estime sociale. Celle-ci est généralement liée à une origine familiale qui confère une position prestigieuse, à un statut honorifique et à une « *conduite de vie* » conforme à ce statut. En d'autres termes, la domination politique du notable repose sur sa domination économique, sociale et culturelle.

Mais comme le rappelle Briquet (1997, 2012), la notion de notable a traditionnellement été étudiée à travers une conception restrictive liée à une époque précise de la vie politique française, celle de la république censitaire. Elle serait également associée à un groupe social homogène, qui aurait, peu à peu, perdu de son influence avec l'émergence des professionnels de la politique. Mobiliser la notion de notable dans le cadre d'une étude des associations en Tunisie nécessite de se pencher davantage sur les pratiques et les situations notabiliaires, et donc sur les processus de notabilisation qui ne sont pas circonscrites à une époque, un lieu ou un groupe social spécifique, mais qui correspondent à des formes d'échanges asymétriques permettant d'asseoir une domination politique (Briquet et Sawicki, 1998).

La sociologie des organisations a proposé une définition fonctionnelle du notable, considéré comme le point de jonction entre la population locale et les agents de l'Etat central (Grémion, 1976). Le notable a été envisagé dans ce cas en fonction de ses capacités de tisser des relations avec les services étatiques en vue de la défense des intérêts locaux. Pendant la période autoritaire en Tunisie, les notabilités locales étaient largement dominées par les membres du parti au pouvoir (Feynerol, 2006). La dissolution du Rassemblement constitutionnel pour la démocratie (RCD) et l'adoption du pluralisme politique après la révolution font émerger de nouveaux acteurs politiques dont une partie investit le secteur associatif. **La question est de savoir si et de quelle manière ce phénomène de multi-positionnement dans des structures de médiation (parti et association) contribue à renouveler les notabilités locales.**

Les courtiers se distinguent des notables dans la mesure où les ressources mobilisées correspondent davantage à des compétences ou des relations acquises au cours de leur vie qui s'actualisent dans la fonction de courtage. Ils peuvent être définis comme des acteurs sociaux « *implantés dans une arène locale* » et « *censés représenter la population locale, ou en exprimer les « besoins » vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures* » (Biershenk et al, 2000 : 7). Si l'activité de courtage se comprend généralement comme orientée vers l'accès au financement, elle est aussi comprise comme une « *traduction de sens* » (Nay et Smith, 2002). Le courtier est positionné, en raison d'un statut particulier ou de qualités personnelles, dans des lieux charnières, entre différents mondes, l'un à l'échelle nationale (voire internationale) et l'autre à l'échelle locale, dont l'adéquation ou l'intégration est assurée par la fonction de courtage. Dès lors, le rôle de courtier comporte une dimension culturelle et politique. Pour rendre compte de ces deux dimensions, Nay et Smith ont préféré faire appel à deux catégories analytiques distinctes. A côté de l'activité de « courtier » se trouverait également l'activité de « généraliste » qui « *consiste à construire du « sens commun » entre des milieux institutionnels qui ne recourent pas aux mêmes savoirs et aux mêmes représentations* » (*op.cit.* : 14). Pour ma part, je ferai référence à la figure de courtier en associant ces deux dimensions.

Comme le font remarquer Olivier de Sardan et Biershenk, la fonction du courtier peut co-exister avec celle des médiateurs politiques traditionnels dans la mesure où ils « *traversent en effet des appartenances familiales, sociales ou ethniques, et se superposent avec de multiples conflits ou alliances locales* » (1993 : 4). Des chevauchements sont donc possibles. Selon ces auteurs, « *courtage et politique entretiennent toute une série d'affinités sélectives" : le courtage implique le recours à des moyens politiques pour s'imposer ou lever les risques d'hostilité, et l'activité politique suscite le recours au courtage comme moyen d'affirmer son influence* » (Bierschenk et al, 2000 : 32-33). Pour Briquet, « *la permanence contemporaine de formes notabiliaires du pouvoir politique* » s'explique par « *la prégnance des "activités de service" qui s'imposent aux hommes politiques, sous la forme du "courtage" des demandes de leurs administrés auprès des instances susceptibles de leur apporter une solution* » (2012 : 12).

Enfin, la figure de l'expert appartient directement au monde de l'action publique. Celle-ci naît du processus de rationalisation de l'action de l'Etat telle que la sociologie politique a pu l'étudier depuis les travaux de Max Weber (1919). « *L'action publique est l'un des éléments*

centraux du mythe moderniste de l'ingénierie sociale, de la rationalisation devant organiser la société selon des principes d'efficacité » (Lascoumes et Galès, 2007 : 10-11). Néanmoins, le positivisme et le « *technicisme comme idéologie* » (Habermas, 1973) au cœur de l'action de l'Etat, qui donnent au savant le monopole de pouvoir guider l'action publique, sont régulièrement remis en question. Habermas oppose la rationalité instrumentale, c'est-à-dire celle qui repose sur la recherche de la maîtrise et de l'efficacité de l'action, à la rationalité communicationnelle, orientée vers le débat et la recherche de sens. Il promeut ainsi « *un modèle pragmatique* » qui permet à chaque citoyen de se réapproprier un certain niveau de connaissance face au modèle technocratique fondé sur le savoir de l'expert. Ce modèle pragmatique permet un dialogue entre le savant et le politique autour d'une commande publique orientée sur des besoins pratiques qui sont eux-mêmes le produit des interactions dans l'espace public. Les propositions établies sont également rediscutées de telle sorte que s'opère une forme de triangulation entre expert, décideurs et citoyens. Les associations ou organisations de la société civile ont donc ici un rôle primordial d'intermédiation entre les scientifiques et politiques, d'un côté, et le reste de la société, de l'autre.

Surtout, les associations peuvent faire valoir une expertise issue de leur propre action. On parlera alors d'un « *savoir citoyen* », d'un « *savoir profane* » et d'une « *expertise d'usage* » (Delmas, 2011). Comme le montrent Fromentin et Wojcik (2008), l'apparition des savoirs d'usage est là aussi concomitante de la remise en question d'une approche positiviste des savoirs et d'une injonction à la participation face à un système politique en crise, qu'il soit représentatif ou autoritaire. « *Le caractère local, multidimensionnel, variable des phénomènes échappe à la science confinée des spécialistes* ». Callon, Lascoumes et Barthe (2001) parlent « *d'expertise profane* » qui est fondée sur un savoir de « plein air », c'est-à-dire, tiré du vécu des personnes.

Au niveau des associations, l'expertise profane est issue d'une articulation entre une expérience propre et l'intégration d'une expertise extérieure officielle (Lochart et Simonet-Cusset, 2003). Dans la mesure où l'expertise est « *la mobilisation d'un savoir orienté vers l'action* », la reconnaissance d'une expertise permet surtout « *d'accéder aux processus décisionnels et d'acquérir une forme de légitimité* » (Delmas, 2011). La reconnaissance et la valorisation d'une expertise participe d'un processus de légitimation. La construction de l'expertise comme capacité d'interlocution avec les pouvoirs publics constitue un des « *répertoire d'action collectives* » (Tilly, 1984) incontournables pour toute association désireuse de s'orienter vers

des actions de plaidoyer (Ollion et Siméant, 2015). Cela aboutit à « *un militantisme de dossier et de contre-expertise* » (Ollitraut, 1996).

En étudiant les associations au regard des différentes déclinaisons des figures de notabilités, il est possible d'analyser les ressources de légitimation leur permettant d'assurer ce rôle d'intermédiation entre la société, l'Etat et ses partenaires internationaux. Etudier la politisation des associations par l'institutionnalisation de leur rôle de médiation amène à revenir sur les processus d'engagement associatif au regard de la socialisation des individus à l'action collective.

3) Les hypothèses

Les différents niveaux d'analyse et axes de recherche que j'ai présentés permettent de formuler un certain nombre d'hypothèses concernant la politisation des associations tunisiennes et leurs capacités de changement politique, social et institutionnel.

- ✓ L'autoritarisme, défini comme un pluralisme limité, exerce une contrainte sur l'action et l'engagement associatifs à travers une triple tutelle : politique en raison de l'hégémonie du parti unique, sécuritaire en raison de l'usage de la coercition comme principe de régulation, et sectorielle en raison des objectifs de développement permettant de justifier les tutelles précédentes. En s'inspirant de Hirschman, on peut dire que l'engagement associatif est l'expression soit de la loyauté, soit de la contestation (« *voicing* ») dans une alternative à l'« *exit* » et à l'« *apathy* » (Bajoit, 1988 ; Linz, 2000).
- ✓ Le paradigme de la participation de la société civile, introduit sous le régime de Ben Ali par les bailleurs internationaux dans les politiques d'aide au développement, n'a pas contribué au changement de régime mais a assoupli le mode de régulation tutélaire en atténuant la tutelle sectorielle.

- ✓ Les solidarités primaires d'appartenance lignagère ont joué un rôle déterminant dans le mouvement insurrectionnel, à l'inverse des solidarités volontaires sous forme associative⁶ qui n'ont joué qu'un rôle marginal.
- ✓ L'imbrication entre champ associatif et champ partisan est renforcée dans le contexte de la transition démocratique. Alors qu'elle résultait d'une contrainte et venait en réaction aux différentes tutelles sur l'action collective, elle s'inscrit davantage après la révolution dans des stratégies d'acteurs diversifiés et évoluant dans un contexte de compétition politique ouverte.
- ✓ La poursuite de la promotion du paradigme de la participation par les bailleurs de fonds pour favoriser une plus forte participation des associations à l'action publique aboutie au résultat inverse. L'affaiblissement de la régulation tutélaire dominée par l'Etat entraîne son adoption par les bailleurs de fonds après la révolution, favorisant ainsi une logique davantage de mobilisation que de participation. De l'autre côté, l'adoption par les associations des normes dominantes liées à ce paradigme renforce la logique de courtage au détriment d'une logique de résonance des problèmes sociaux. Cela correspond enfin à une réhabilitation des élites économiques et sociales locales afin de produire un consensus par le dialogue, en opposition aux modalités plus contestataires de l'engagement collectif portées par les classes populaires actives lors de la période insurrectionnelle.
- ✓ La révolution tunisienne permet l'investissement de nouvelles catégories de populations dont certaines peuvent exprimer ou se faire le relais d'une demande d'émancipation (femmes, jeunes, paysans). Néanmoins la recherche de légitimation et d'intégration institutionnelle, et le risque de marginalisation, ne favorisent pas la remise en question des ordres sociaux, politiques et institutionnels existants, que ce soit dans la formulation de problèmes publics que dans les interactions avec les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds.
- ✓ La place des associations dans le système clientélaire de gestion du pouvoir local se trouve renforcée du fait de l'affaiblissement des figures et ressources traditionnelles de notabilité (parti unique, syndicat unique, Maire), du renouvellement et de la diversité d'autres ressources accessibles aux associations (pluralisme partisan, ressources liées à

⁶ Nous ne faisons pas référence ici aux organisations professionnelles qui ont joué un rôle bien plus important.

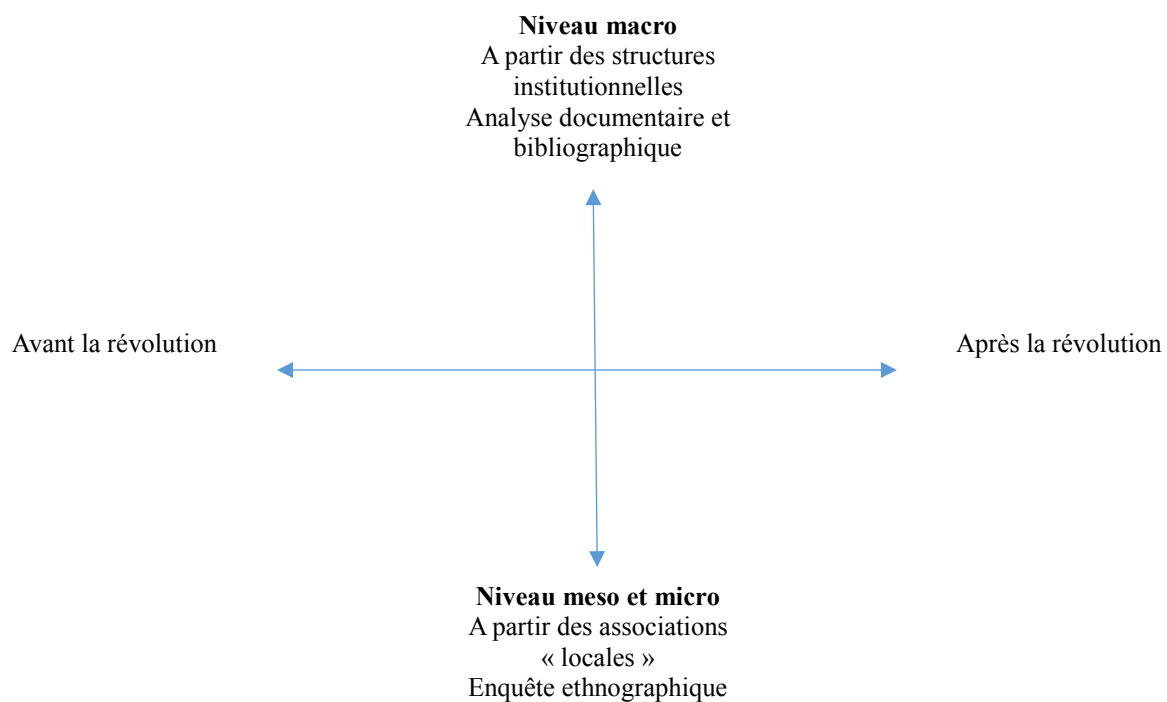
la révolution, financement étrangers etc). En fonction de la socialisation politique des membres, l'association permet d'assurer un rôle de médiation entre l'Etat et les populations locales dans le cadre d'une imbrication entre engagement partisan et associatif, ou avec les bailleurs de fonds dans le cadre d'un courtage antipolitique. Ce rôle d'intermédiation endossé par les associations garantit certes leur intégration institutionnelle mais ne favorise pas le développement de logiques émancipatrices ni de co-construction de l'action publique. Il contribue davantage à reproduire les formes de domination sociale et politique.

4) Méthode de recherche

Pour étudier les évolutions des modalités d'action et d'engagement associatifs liées à la révolution, il me faut adopter une méthode de recherche qui puisse rendre compte de la confrontation entre un engagement individuel et collectif et des interactions organisationnelles à plusieurs niveaux ; l'enjeu étant de concilier les approches macro, meso et microsociologiques. Mais il s'agit également de replacer ces interactions dans la durée en mettant en lumière à la fois les effets de structures et celles liées à la révolution.

Le présent travail de recherche s'appuie donc sur une grille d'analyse spatio-temporelle spécifique. L'axe temporel se construit autour de la révolution tunisienne comme pivot, entre un-avant-autoritaire, un-pendant-révolutionnaire et un-après-en-démocratisation. Cette temporalité concerne principalement le cadre institutionnel et politique national et non celle des associations étudiées puisqu'une minorité d'entre elles a évolué sur l'ensemble de cet axe temporel.

L'axe spatial met en tension le niveau local de l'observation empirique et les niveaux national et international appréhendés à travers une analyse documentaire et bibliographique. A partir de cette grille, il est possible d'étudier les évolutions du cadre institutionnel liées à la révolution tunisienne et d'appréhender l'association comme une catégorie discursive et d'action pour les acteurs dominants qui façonnent ce cadre. De l'autre côté, il est possible d'appréhender, à partir d'un territoire spécifique, les modalités de structuration, de politisation et d'institutionnalisation des associations en fonction de leur relation avec ces acteurs dominants, en comparant la période prérévolutionnaire à celle postrévolutionnaire.



Le choix d’opérer à partir d’un terrain spécifique et délimité sur une longue période d’observation est motivé par la volonté d’appréhender les processus de politisation des associations à partir des individus qui les composent et en tenant compte de plusieurs niveaux. Le niveau « local » apparaît comme une échelle d’observation et un lieu de recherche privilégié pour analyser les pratiques, les discours et les représentations des acteurs soumis à l’influence des structures situées à l’échelle nationale et internationale (Bono, 2010 ; Trenta, 2014). C’est à partir du « local » que se laissent voir les effets des interactions entre « *société englobante et société englobée* » (Biershchenk et al, 2000). De plus, les processus de légitimation impliquant l’interaction entre plusieurs acteurs sont des phénomènes complexes qui ne peuvent être appréhendés qu’à partir d’une observation située s’inscrivant dans la durée.

C’est donc l’approche monographique qui s’est imposée comme méthode de recherche principale et qui justifie le titre donné à ma thèse, « Associations et révolution au prisme du local ». Celle-ci s’inscrit dans la continuité de travaux menés en sociologie et histoire politique comme ceux précurseurs d’Agulhon (1970), de Lévi (1989) et ceux de Bierschenk et Olivier de Sardan (1998, 2000). Ils se caractérisent par une même volonté de décentrer, « par le bas », l’analyse de la construction du politique à partir des interactions propres à une configuration d’acteurs en prise avec des événements et des dynamiques ayant cours à des échelles plus larges.

4.1 L'approche par étude de cas

En privilégiant l'ancrage sur un territoire donné, je fais le choix de ne pas adopter une démarche sectorielle. L'identification d'une thématique spécifique m'aurait amené à appréhender soit des dispositifs précis de l'action publique pour en voir les effets sur le terrain, soit une catégorie singulière d'association. Cela aurait nécessité par la suite d'aborder plusieurs territoires pour éviter les écueils inhérents aux spécificités locales. En renversant la perspective, du vertical vers l'horizontal, l'étude à partir du « local » et l'approche monographique permettent au contraire d'aborder des phénomènes plus généraux au-delà des spécificités thématiques, catégorielles ou contextuelles.

Cette démarche m'amène à « *penser par cas* » (Passeron et Revel, 2005) et à procéder « *par l'exploration et l'approfondissement d'une singularité accessible à l'observation* » pour « *en extraire une argumentation de portée plus générale, dont les conclusions seront réutilisables* » (2005 : 9). En sciences sociales, l'approche par étude de cas renvoie « *à une méthode d'investigation à visée d'analyse et de compréhension qui consiste à étudier en détail l'ensemble des caractéristiques d'un problème ou d'un phénomène restreint et précis tel qu'il s'est déroulé dans une situation particulière, réelle ou reconstituée, jugée représentative de l'objet à étudier* » (Albero et Poteaux, 2010 : 15). L'approche repose sur une méthodologie empirique qui conduit à « *focaliser le recueil de données sur les faits, le réel et le vécu des acteurs* » à travers une analyse des récits et des actes (*op.cit.* 2010 : 16). Elle est étroitement liée à l'approche monographique qui, selon Guéranger, consiste en « *l'étude minutieuse et longitudinale d'un seul cas* » (2012 : 24)

Cependant, la temporalité de la recherche construite à travers plusieurs séquences historiques distinctes a pour conséquence de différencier les objectifs concernant l'analyse des récits. En effet, le travail de recherche empirique a débuté en 2011 au lendemain de la révolution. L'étude des associations en régime autoritaire et pendant la période révolutionnaire s'effectue donc de manière rétrospective. Les récits des acteurs concernent des événements passés et ces acteurs n'occupent plus nécessairement de responsabilités associatives au moment des entretiens. En revanche, pour la période postrévolutionnaire, les récits portent sur des événements en train de se produire et les enquêtés sont les acteurs des processus en cours. En conséquence, l'analyse de cas s'inscrit dans des approches différentes, alternant déduction et induction, synchronie et diachronie.

Il s'agit en effet pendant la période prérévolutionnaire d'interroger la pertinence de la typologie des associations en régime autoritaire à travers l'influence des structures institutionnelles sur le comportement et les pratiques des associations. On peut dire que le raisonnement par cas adopté pendant cette séquence temporelle s'inspire de l'approche poppérienne par déduction, allant du général au particulier. Je tenterai de décrire, à partir de la littérature disponible, la structuration du champ associatif tunisien au niveau national en lien avec les spécificités locales d'un territoire donné.

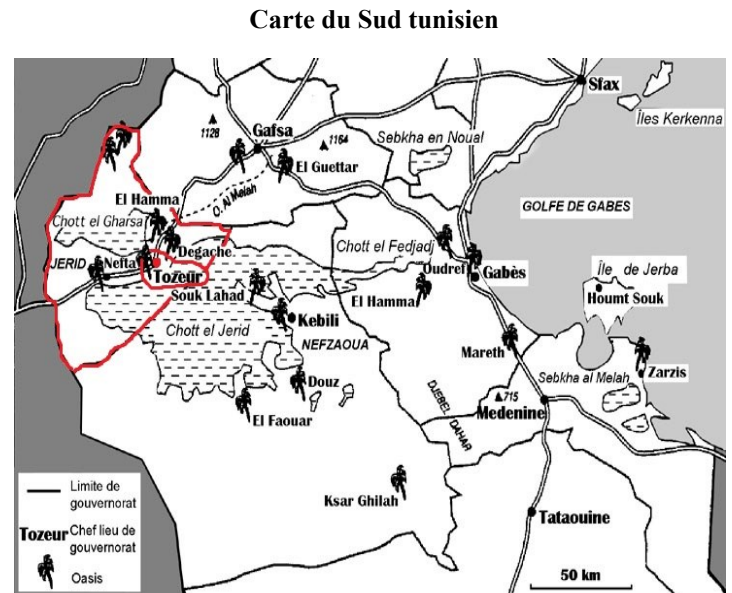
Par la suite, pendant la période postrévolutionnaire, la dimension singulière et contextualisée de l'expérience humaine est privilégiée par rapport à la dimension généralisable ou universelle. L'approche inductive partant de l'observation empirique s'impose alors davantage en étant plus en phase avec la « *pensée par cas* » de Passeron et Revel (2005 : 10) dont le but « *n'est pas de valider une hypothèse générale, mais de montrer comment une règle générale doit être ajustée dans une situation singulière, ou comment des hypothèses générales diverses se modifient les unes les autres sur le cas considéré* ».

4.2 Délimitation de l'espace et présentation du « cas » de l'étude

Le principe de réflexivité critique, consistant à s'interroger sur les conditions et les limites du travail de reconstruction épistémique (Bourdieu, 2001), m'amène à présenter ce qui a motivé le choix du terrain d'observation empirique.

Commençons par rappeler que la Tunisie offre un triple intérêt pour un travail de recherche socio-ethnographique sur la question des associations dans le monde arabe. Elle a été bien évidemment au point de départ des révoltes contre les régimes autoritaires et jouit d'une expérience de la transition qui a su maintenir dans la stabilité un équilibre entre une approche révolutionnaire et une approche institutionnelle originale. D'autres pays de la région, qui ont vécu des phénomènes insurrectionnels débouchant sur une « chute du régime », offrent des contextes socio-politiques et des conditions matérielles et logistiques moins favorables pour un travail de recherche au long cours. Surtout, si l'étude du champ associatif a été beaucoup travaillée et depuis longtemps dans d'autres pays, elle jouit encore d'une certaine fraîcheur en Tunisie.

Le terrain spécifique sur lequel se déroule mon étude ethnographique et monographique est la ville de Tozeur, capitale du Gouvernorat⁷ éponyme, située dans le sud-ouest tunisien aux confins du Sahara et le long de la frontière algérienne.



C'est une ville oasienne, orientée historiquement vers la production et l'exportation de dattes, qui a développé dans les années 1990 une économie fondée sur le tourisme. Le Gouvernorat de Tozeur qui était rattaché à celui de Gafsa, de 1958 à 1980, fait partie intégrante de la région du *Djérid*. La ville abrite environ 40 000 habitants dans une région qui en compte environ 100 000 pour une superficie de 4720 km², soit une densité de 23 habitants au km², l'une des plus faibles de Tunisie. Tozeur est une ville imprégnée d'un ensemble de représentations fortes qui la mettraient à l'écart de toute contestation sociale. La citoyenneté qui s'est construite autour de l'oasis, fait de Tozeur un pôle culturel et religieux, ouvert aux apports extérieurs, dans la lignée de ses savants (Ibn Chabbat⁸) et poètes (Abou Kacem Echebbi⁹). Cette association entre ville

⁷ Dans l'organisation administrative de l'Etat tunisien, le Gouvernorat peut être comparé au département français. Le Gouverneur, à l'instar du Préfet, est le représentant de l'Etat sur ce territoire. Chaque Gouvernorat est divisé en plusieurs Délégations.

⁸ Né le 16 octobre 1221 et décédé le 17 juin 1285, Ibn Chabbat est un homme de lettres et de sciences originaire de Tozeur. Sa principale contribution demeure néanmoins le plan destiné au partage des eaux et à l'optimisation de l'irrigation dans les oasis du Jérid, toujours en application à ce jour.

⁹ Né à Tozeur en 1909 et mort à Tunis en 1934, Abou Kacem Echebbi, est considéré comme une figure historique de la poésie tunisienne en langue arabe.

et civilisation s'oppose à la représentation du nomadisme et du tribalisme, symboles d'arriération, qui collent aux régions de l'intérieur du pays. En devenant une ville touristique, sensible aux aléas politiques et sociaux, ses habitants aiment à cultiver l'idée d'une civilité propre à cette ville, présentée comme calme, hospitalière et propice à l'accueil de touristes étrangers. Pour assurer sa promotion touristique, les gens du pouvoir aiment y séjourner. En d'autres termes, il ne s'y passerait rien ! Ce décor et ces apparences à usage commercial cachent cependant des dynamiques sociales et politiques qui sont similaires à d'autres localités de la Tunisie. Le choix de Tozeur ne relève pas de ses propriétés historiques, culturelles et géographiques. De nombreuses recherches se sont intéressées à l'agriculture oasienne (Battesti, 1997, 2005, 2012 ; Carpentier et Gana, 2014) tandis que d'autres se sont penchées sur le rapport entre citadinité et ordre tribal (Puy, 2003). Ces éléments-là constituent pour moi le « décor » de la scène d'observation sociologique. Tozeur a été choisi en raison d'un croisement de plusieurs critères.

Tout d'abord, de par sa situation géographique et démographique, la ville de Tozeur est dans une configuration caractérisée par la ruralité et l'éloignement géographique par rapport à Tunis, la capitale. Face à la problématique des relations entre associations et environnement institutionnel et à celle du transfert de normes internationales via l'action des bailleurs de fonds, cette configuration qu'offre Tozeur se démarque de celle dans laquelle évoluent les associations urbaines, nationales et en proximité avec une scène globalisée, qui constituent généralement la vitrine associative d'un pays. Dès lors, il me semble que les processus en cours à Tozeur peuvent être considérés comme plus représentatifs du reste du pays ou du moins peuvent faire l'objet d'une montée plus facile en généralité alors que les processus en capitale souffrent d'une spécificité plus marquée. Il est alors possible d'étudier les effets sur le « local » des processus politiques qui se jouent à un niveau national et international, en mettant en exergue les mécanismes d'appropriation, mais également à étudier les effets de ces mécanismes sur les processus macro-politiques.

A ce titre, Tozeur fait partie des régions de l'intérieur du pays connaissant des problèmes de pauvreté et de développement qui interrogent les rapports centre-périphérie, propices à la grille d'analyse spatio-temporelle à plusieurs niveaux. De plus, elle est voisine des régions de Gafsa et de Kébili où se sont produits des soulèvements populaires et des troubles politiques importants dans les années 1980¹⁰ et 2000. Ensuite, la ville de Tozeur connaissait avant la

¹⁰ La « révolte du pain » de 1984 est partie de Kébili, gouvernorat frontalier de celui de Tozeur, et la révolte du bassin minier a eu lieu en 2009.

révolution un nombre certes limité d'associations mais qui correspondait assez bien à la typologie en vigueur dans le monde arabe. C'est surtout la situation de la section locale d'une des principales associations nationales de défense des droits de l'Homme qui a attiré mon attention. Alors que la typologie des associations arabes opposait les associations de services à celles de plaidoyer, non seulement sur la base de registres d'action distincts mais surtout d'un rapport différencié à l'action politique, le président du bureau local de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) avait eu l'occasion de s'investir dans les deux domaines. Ce cas personnel semblait remettre en question à lui seul les représentations dominantes de l'action associative en régime autoritaire, en Tunisie et dans le monde arabe. C'est en commençant à cartographier les acteurs associatifs sur la ville de Tozeur, pour confronter la typologie dominante à la réalité de terrain, que l'approche ethnographique s'est imposée.

Enfin, et surtout, la ville de Tozeur a connu depuis la révolution des expériences institutionnelles assez significatives et singulières dans lesquelles les associations sont parties prenantes. En effet, contrairement à d'autres régions comme Gafsa et Sidi Bouzid, les associations de Tozeur sont officiellement représentées dans les principales instances locales de concertation pilotées par les pouvoirs publics, comme les conseils locaux et régionaux de développement. Certaines associations président également des commissions thématiques qui sont rattachées à ces conseils. Cette expérience de la participation a constitué un terrain favorable pour nos recherches basées sur la relation entre associations et pouvoirs publics.

J'ai séjourné six fois à Tozeur, sur des périodes de 45 à 60 jours, entre 2011 à 2013 et plus généralement en Tunisie à partir de 2009 dans un cadre professionnel. Ayant travaillé pour le compte d'associations françaises de solidarité internationale dans différents pays arabes dont la Tunisie, j'ai pu initier, tisser et suivre des relations avec un large panel d'organisations locales et étrangères. L'accès au terrain en a donc été facilité en raison de l'existence d'un réseau social sur lequel j'ai pu m'appuyer et d'une connaissance approfondie de l'histoire socio-politique et des codes culturels et sociaux des sociétés arabes et musulmanes.

4.3 Choix des associations

J'ai décidé de construire mon analyse à partir d'un échantillon de 15 associations¹¹ de Tozeur. L'échantillonnage a été raisonné en tenant compte de plusieurs critères.

J'ai tout d'abord procédé par exclusion en identifiant soit des groupements d'associations qui revêtaient des spécificités juridiques les rendait difficilement comparables, soit qui ont fait l'objet d'une littérature importante, soit qui apparaissaient trop contraignantes et instables, rendant l'accès au terrain plus aléatoire. Les associations d'obédience salafiste rentrent par exemple dans ce dernier cas de figure. De par leur idéologie et la nature plus hermétique de leur réseau social, elle nécessite un effort supplémentaire d'approche et d'imprégnation. Surtout, elles font l'objet d'une instabilité institutionnelle en raison des relations sensibles et conflictuelles avec les pouvoirs publics. Certaines associations dites salafistes approchées en 2011 avaient disparues l'année suivante. Ensuite, un deuxième groupe d'associations, pourtant le plus important en nombre à Tozeur, recouvre les Groupements de Développement Agricole (GDA). Disposant d'un statut associatif, ils se distinguent néanmoins des autres associations par leur caractère non volontaire. La constitution des GDA et la participation des agriculteurs sont contraintes par la loi. Un troisième groupe que j'exclue de ma recherche concerne les institutions de micro-crédit qui disposent là aussi du statut associatif tout en faisant l'objet d'un encadrement juridique distinct. Au-delà de leur particularisme juridique qui implique des modes de régulations très spécifiques, de nombreux travaux ont déjà abordé ces deux types d'organisation¹².

Ensuite, il convient de distinguer la période autoritaire et la période révolutionnaire. Le nombre d'association étant limité durant la première, j'ai choisi les associations emblématiques correspondant à la typologie classique issue de la littérature, distinguant les associations sociales (1), les associations de développement (2) et les associations de défense des droits humains (3). Parmi ces quatre associations, deux maintiendront des activités après la révolution. Durant la période révolutionnaire, l'échantillonnage des nouvelles associations a reposé sur deux critères principaux. Le premier correspond à la date de création. Je n'ai pris en compte dans mon travail empirique lié à la période postrévolutionnaire que les associations fondées en

¹¹ Dans l'ensemble du document, certaines associations sont mentionnées par leur vrai nom tandis que d'autres ont un nom d'emprunt. Pour ces dernières, le nom est inscrit en *italique*.

¹² Pour le micro-crédit, on se référera à l'ouvrage de Laroussi (2009) et pour les GDA aux travaux de Battesti (1997, 2005, 2012), de Gana (2008, 2011), de Canesse (2010 et 2014) et de Carpentier (2014).

2011, afin de pouvoir garantir une analyse dans la durée. J'ai enfin tenté d'assurer une certaine représentativité des associations en fonction de leur domaine d'intervention sur la base des objets sociaux et en fonction de la manière dont les membres qualifiaient eux-mêmes leur organisation. Il s'agissait en outre de garder une certaine cohérence de nature par rapport aux associations présentes sous Ben Ali afin de faciliter les mises en comparaison. 11 nouvelles associations ont été sélectionnées, en plus des deux anciennes associations créées avant la révolution et qui lui ont survécu. Sur l'ensemble de ces 13 associations, 4 appartiennent au groupe des associations à caractère social, 4 appartiennent à celui des associations de développement et 5 au groupe des associations de défense des droits.

Le nombre de membres, la présence de salariés ou encore le nombre de personnes touchées par les actions des associations n'ont pas été des critères d'échantillonnage. Bien au contraire, il convient même de préciser ici que les associations postrévolutionnaires de Tozeur se caractérisent généralement, en raison de leur création récente et de la structure démographique de la ville, par une faible base sociale et une amplitude d'action limitée, avec un nombre réduit de membres et d'utilisateurs.

J'ai ensuite organisé le travail d'analyse en fonction d'un clivage permettant là aussi la mise en comparaison. En fonction des modes de socialisation et des discours de légitimation des membres fondateurs des associations, deux groupes d'associations ont pu être constitués. Celles, d'un côté, dont les membres envisagent leur engagement associatif dans un engagement politique plus large se traduisant par des formes de multi-positionnement organisationnel et celles, d'autre part, dont les membres traduisent leur engagement dans les termes d'un rejet des partis politiques. Le premier groupe représente 6 associations, tandis que le second 7.

Ce clivage part du sens commun de la politisation des associations, c'est-à-dire qui ne la considère principalement qu'en fonction d'un arrimage, supposé ou réel, aux partis politiques. A partir du rapport que les individus engagés dans les associations entretiennent avec l'action politique partisane, il m'est possible de voir si les processus de politisation, entendus comme recherche d'émancipation d'une part, et co-construction de l'action publique d'autre part, empruntent des chemins et produisent des effets différents.

Echantillon des associations étudiées après la révolution

Associations	Multi-positionnées	Antipolitiques	Total
Sociales	3	1	4
Développement	0	4	4
Droit	3	2	5
Total	6	7	13

5) Dispositif de recherche

Le dispositif de recherche s'appuie sur un double travail d'analyse bibliographique et d'enquête ethnographique.

Le premier porte sur la constitution et l'évolution du cadre institutionnel tunisien relatif aux associations en fonction du régime politique de l'Etat et de l'influence des organisations internationales partenaires. L'analyse bibliographique et documentaire sert également de base à la compréhension des modes de structuration du champ associatif tunisien en régime autoritaire en la confrontant aux récits rétrospectifs des responsables des anciennes associations constituées dans ce contexte, au nombre de 4. De l'autre côté, l'enquête ethnographique porte exclusivement sur l'échantillon de 13 associations de Tozeur, concernées par le clivage « multi-positionnées »/ « antipolitiques ».

5.1 Appréhender l'évolution du cadre institutionnel et les associations avant la révolution

En s'inspirant de Scott (1995), on peut dire que le cadre institutionnel est composé de trois piliers institutionnels qui ont un impact sur les processus de légitimation et de structuration des associations :

- le pilier réglementaire constituant un ensemble de lois et de règlements produit par l'appareil étatique en charge de les faire respecter ;
- le pilier normatif qui définit des normes et des valeurs à atteindre et respecter ;
- enfin, le cognitif qui se traduit par les représentations symboliques dominantes.

Un premier travail a consisté à étudier l'évolution de la législation et de la réglementation concernant les associations en Tunisie, depuis les premiers textes nés sous le protectorat français

jusqu'à la Constitution de la IIème République tunisienne adoptée en 2014. Ce travail vient en résonance avec l'analyse des conditions historiques de construction de l'association en tant que catégorie sociale.

L'association ne se résumant pas à un statut juridique, elle fait l'objet d'un travail « *d'étiquetage* » (Becker, 1985) par les autorités étatiques dans des contextes sociopolitiques précis. Les modalités et objectifs de ce travail diffèrent selon que l'on se situe dans un régime autoritaire ou démocratique. Il n'en demeure pas moins que l'association constitue une catégorie d'intervention publique à travers des pratiques et des rôles institués légitimes. Il s'agit de s'intéresser plus précisément ici aux transformations des modalités d'action publique qui font de la promotion et du soutien aux associations une politique d'intervention de l'Etat.

L'approche en termes d'action publique m'amène à ne pas conférer à l'Etat le monopole des trois piliers du cadre institutionnel. Le cadre institutionnel des associations en Tunisie ne doit pas se penser uniquement dans un cadre national mais doit prendre en compte les processus de transfert politique venant du niveau international. Cela passe là aussi par l'étude des politiques mises en œuvre par les bailleurs de fonds internationaux et des normes et représentations dominantes qui y sont véhiculés, en regardant comment elles se confrontent avec celles développées par l'Etat.

A cet égard, la notion de société civile a fait l'objet d'une attention particulière. Terme controversé, correspondant à des réalités historiques et culturelles diverses, la société civile s'est néanmoins imposée comme une catégorie discursive et d'intervention pour l'ensemble des pays en « voie de développement » et des bailleurs de fonds coopérant avec eux (Carothers et Ottaway, 2000). « *La participation de la société civile* » et son nécessaire renforcement prennent une place centrale dans les théories relatives à la « *bonne gouvernance* » et à la « *transition démocratique* » qui ont servi de socle normatif pour les politiques de coopération étatiques, bilatérales et multilatérales, avec les régimes arabes. Les usages de la notion de société civile ne correspondent pas seulement à un travail d'imposition de normes et de procédures par les bailleurs de fonds internationaux mais recouvrent également un travail d'appropriation et de réélaboration dans les scènes politiques nationales et locales. Cela produit des effets sur les mécanismes de recomposition étatique et donc sur la structuration du champ associatif en Tunisie (Camau, 2002).

S'il a été souvent reproché à la littérature sur les associations arabes de s'inscrire dans un cadre normatif en assimilant association et société civile (Bayard, 2001 ; Cheynis, 2005 ; Luizard et Bozzo, 2011), l'enjeu est pour moi de prendre en compte ici ce cadre normatif comme un

produit du cadre institutionnel qui détermine en partie les modalités de création et de structuration des associations. Dans ce contexte, il est important de ne pas s'appuyer sur le concept de société civile comme un outil analytique à prétention heuristique mais bien d'analyser les usages qui en sont faits comme autant de normes qui s'imposent aux associations. J'ai donc procédé à l'analyse de ces usages, tant par les acteurs internationaux que tunisiens, sur l'ensemble de la période allant du régime de Ben Ali à la période de transition postrévolutionnaire. Je verrai ainsi les effets de cette intégration conceptuelle sur la structuration des associations, sur l'émergence du mouvement révolutionnaire et sur l'évolution du cadre institutionnel des associations tunisiennes après la révolution.

Pour cela, je me suis appuyé sur l'étude d'un certain nombre de documents de nature différente. Au niveau de l'Etat tunisien, il s'agit tout d'abord des discours politiques de Ben Ali. L'analyse des énoncés politiques a été complétée ensuite par l'étude de documents issus de l'administration et portant sur des politiques publiques sectorielles, intégrant là aussi le concept de société civile. J'ai également procédé à l'analyse de documents de nature similaire après la révolution. Du côté des acteurs internationaux, je me suis essentiellement concentré sur la Commission Européenne comme partenaire privilégié de l'Etat tunisien, en étudiant les principaux textes d'orientation et de partenariat avec ce dernier et à destination des associations, avant et après la révolution.

L'enjeu de cette analyse documentaire a été de repérer les éléments de continuité et de rupture dans la nature des normes produites et diffusées au sein du cadre institutionnel et la façon dont elles sont adoptées par les acteurs tunisiens, étatiques et associatifs. Il s'agissait également d'interroger la pertinence de la typologie associative dans le contexte des régimes autoritaires arabes élaborée par Ben Néfissa par rapport au cas tunisien et au regard de la situation des associations de Tozeur.

Pour cela, une série d'entretiens semi-directifs a été réalisée avec les responsables fondateurs des associations de Tozeur de l'époque. Quatre associations sont concernées ; deux d'entre elles ont poursuivi leurs activités après la révolution. Les entretiens ont été réalisés avec les responsables occupant généralement les positions de président, de vice-président et de secrétaire général. Pour l'ensemble des associations concernées, ces personnes n'y sont plus impliquées, même pour les associations qui poursuivent leurs actions après la révolution.

L'enjeu des entretiens était de mettre en lumière, à partir des récits concernant les conditions de création de l'association, de définition des orientations et de mise en œuvre des actions, les relations sous-jacentes avec les acteurs dominants du cadre institutionnel ainsi que les modalités

d'appropriation ou de rejet des normes et des règles imposées par le cadre institutionnel. En utilisant un récit de vie articulant la biographie des enquêtés et les grandes étapes de la vie des associations avant la révolution, il m'était possible de surmonter un certain nombre de difficultés. La première venait de la reconstitution a posteriori d'évènements qui se sont déroulés à une époque totalement discréditée après la révolution. Il est en effet difficile de revendiquer après 2011 la participation au système d'allégeance et de soutien au régime de Ben Ali, si ce n'est sous l'effet de la contrainte, aboutissant à une forme de victimisation des responsables associatifs. De même, il y a d'autant plus une tentation à valoriser l'action passée et la part de responsabilité personnelle dans les succès supposés de l'association qu'il est impossible de le vérifier. En orientant les enquêtés sur un récit de vie personnelle et associatif, ces derniers ont généralement apprécié l'opportunité, qui leur était donnée par les conditions de l'entretien, de livrer leur histoire et leur expérience personnelle pendant cette période peu valorisée après la révolution. L'avantage de cette situation était que les enquêtés se confiaient facilement et étaient désireux de présenter dans le détail des informations qui s'avéraient être utiles mais pour des raisons autres que celles qu'ils s'imaginaient. L'enquête ne visait en effet pas à évaluer l'action associative et personnelle mais bien à identifier la place de l'association dans une configuration relationnelle plus large ainsi que la part d'alignement et de refus par rapport aux normes dominantes.

5.2 Enquête ethnographique des associations postrévolutionnaires

Le dispositif de recherche déployé pour analyser les pratiques associatives après la révolution s'est inscrit dans une autre démarche. L'enquête de type ethnographique que j'ai effectuée à Tozeur se voulait au plus près des situations naturelles des sujets, afin « *de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du point de vue de l'acteur, des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones* » (Olivier de Sardan, 1995b : 71). Cela m'a amené à adopter comme démarche l'observation participante et à mettre en place un dispositif basé sur des entretiens individuels et collectifs.

La langue utilisée pour l'enquête ethnographique a été le français et l'arabe. Les arbitrages sur le choix de la langue se sont faits de manière négociée avec les enquêtés en fonction de plusieurs cas de figure. Tout d'abord, la langue arabe s'est imposée pendant les entretiens lorsqu'il s'agissait de la seule langue commune. Elle s'est également imposée comme langue

vernaculaire lors des interactions impliquant les acteurs locaux dans le cadre de l'observation participante. Ces deux cas de figure nécessitaient un effort d'adaptation de ma part, plus ou moins difficile en raison d'une maîtrise imparfaite du dialecte tunisien et d'une utilisation du dialecte oriental. Les échanges en arabe aboutissaient généralement à une élévation du registre du langage de la part de mes interlocuteurs afin d'augmenter les chances d'intercompréhension. Les difficultés s'accroissaient lorsque cette élévation ne pouvait se faire. Les interactions avec le monde paysan et les individus à faible niveau d'éducation ont par exemple été les plus difficiles en raison des spécificités locales et sociales du langage.

Lorsque mes interlocuteurs se sentaient suffisamment à l'aise pour s'exprimer en français, les entretiens tendaient à s'effectuer dans cette langue. Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a là le témoignage d'une certaine fierté à montrer que l'on peut s'exprimer dans la langue de l'étranger. Ensuite, la maîtrise du français reste en Tunisie un marqueur social important qui renvoie au niveau d'étude, à l'ouverture vers l'Europe considérée comme réservée à une élite. Le français est également la langue pour se connecter à partir de la Tunisie à la scène globalisée du développement. La maîtrise de la langue et la référence à certains concepts spécifiques à cette scène (généralement en anglais) témoignent d'une proximité avec elle. Enfin, de mon côté, il est évident que l'usage de ma langue maternelle apparaissait comme plus confortable mais nécessitait un effort continu de ma part pour « dénaturiser » cette langue.

a. L'observation participante

Bogdan et Taylor (1975) la définissent comme : « *une recherche caractérisée par une période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période des données sont systématiquement collectées (...)* ». Ces deux auteurs formalisent davantage la dimension participative comme un engagement du chercheur. La retranscription des informations issue des interactions, qui impliquent et mettent en scène la participation du chercheur, est dès lors privilégiée. En revanche, Copans préfère parler « *d'activité perceptive* » (1998) qui désigne le travail de terrain dans son ensemble, depuis l'arrivée du chercheur sur le terrain, quand il commence à en négocier l'accès, jusqu'au moment où il le quitte après un long séjour. C'est donc un processus qui articule des phases d'observation et des phases d'interaction. Si l'observation participante apparaît liée aux interventions directes du chercheur, aux activités qu'il entreprend avec les acteurs issus de son terrain de recherche, l'activité perceptive confère une dimension beaucoup plus réflexive en interrogeant les

conditions d'interactions entre le chercheur et les agents étudiés et en tenant pour valeur équivalente les interactions qui n'engagent pas le chercheur.

Pour ma part, j'ai essayé d'adopter un positionnement qui relève d'une forme d'hybridation de ces deux approches méthodologiques en m'impliquant à la fois directement auprès des sujets étudiés tout en considérant l'ensemble des interactions comme des informations importantes, afin d'opérer « *une transformation en traces objectivées de thorceaux de réel* » (Olivier de Sardan, 1995b : 4).

Pour cela, le premier enjeu a consisté à négocier l'accès au terrain et à se faire accepter. Cela est passé par la création d'un rôle ou d'une identité, légitimant la présence et les interactions auprès des enquêtés. Pour ma part, j'ai opté pour ce que Chapoulis (1984) appelle une observation participante dite « périphérique » qui nécessite « *un équilibre subtil entre le détachement et la participation. [...] Le chercheur participe suffisamment à ce qui se passe pour être considéré comme membre sans pour autant être admis au "centre" des activités* » (1984 : 598-599). Le détachement s'impose d'autant plus que l'enquête porte sur un nombre important d'acteurs qui peuvent entretenir des relations conflictuelles ou du moins concurrentielles les uns par rapport aux autres. Dès lors, si l'implication du chercheur est nécessaire, elle ne doit pas s'inscrire dans les rapports de pouvoirs locaux pour éviter tout discrédit ou réaction de rejet qui fermerait l'accès au terrain.

L'identité que j'ai dû adopter pour accéder et observer les objets de recherche dans la durée reposait, bien évidemment, sur l'appartenance au monde académique mais aussi sur une expérience professionnelle dans le domaine associatif. Cette double casquette permettait de diminuer la nature asymétrique des échanges. Ainsi, si les situations d'entretien formel prenaient un sens académique, les conversations libres, les observations et les interactions avec les enquêtés, principalement membres fondateurs des associations, s'inscrivaient davantage dans des rapports plus équilibrés, entre « pairs » du monde associatif. Cet effort de réduction de la distance dans la relation entre enquêteur et enquêté a entraîné dans certains cas le développement de liens plus ou moins amicaux qui ont permis d'entrer plus profondément dans l'intimité des personnes étudiées. Néanmoins, ce type de relation n'a pu s'établir de manière systématique. Dès lors, le volume et la qualité des informations recueillies auprès des personnes représentant les organisations étudiées diffèrent en fonction de la nature des liens établis avec chacune de ces personnes.

Parmi les interactions suscitées, la conversation courante et ordinaire a été la plus importante. Elle prenait place lorsqu'un niveau de proximité important avait été atteint avec au moins un

des membres fondateurs. Ces conversations pouvaient avoir lieu au sein des associations mais également dans des endroits et moments plus informels, au domicile mais surtout au café qui constitue le lieu essentiel de la sociabilité masculine, et ce d'autant plus que de nombreuses associations ne disposent pas d'un espace propre. La demande additionnelle d'explication sur tel événement ou tel acteur vient s'entrecroiser avec d'autres conversations ou va impliquer d'autres individus à la présence imprévue. Ces interactions non contrôlées sont souvent riches de sens car l'improvisation qu'elles entraînent fait appel à davantage de spontanéité et laisse entrevoir des pratiques et des rôles non observables dans le cadre de sollicitations directes du chercheur. En revanche, ce type d'échange avec des femmes a été beaucoup plus rare. Le local associatif restait le lieu privilégié des discussions. La situation était plus problématique en l'absence d'espace associatif. Une minorité de jeunes filles interviewées, bénéficiaires de projets associatifs, ou employées au sein d'associations, ont pour habitude de se rendre dans la zone touristique de la ville dans laquelle la mixité dans les cafés et salons de thé est permise. Autrement, la prégnance des valeurs patriarcales à Tozeur fait que la présence des femmes en dehors du domicile doit être justifiée par la réalisation de tâches relevant du domestique ou du monde du travail. Le droit à « l'oisiveté » n'appartient qu'aux hommes. Cette régulation de la présence des femmes dans l'espace public (au sens physique du terme) est conçue pour limiter toute mixité. Il m'a été donc plus difficile de cultiver des relations informelles avec des femmes sans mettre ces dernières ou moi-même en difficulté.

Le travail d'observation nécessitait ma présence aux activités des associations. Cela correspondait schématiquement à quatre types d'activité, équivalant à des registres d'action spécifiques. Le premier correspondait aux activités reposant sur un service fourni à un usager ou bénéficiaire. Dans ce cas, mon intervention a été limitée afin de privilégier l'observation des interactions entre individus de statuts différents, entre usagers et fournisseurs de service. Surtout, dans le cas où le service est individualisé, la présence d'un observateur extérieur biaise la relation. Elle est vécue par l'aidant comme par l'aidé comme un contrôle et les deux protagonistes ont alors tendance à maîtriser leur comportement pour donner une image positive. J'ai donc essayé d'assurer une présence la plus discrète possible. En revanche, lorsque le service est collectif, notamment dans le cadre d'un événement spécial, il a été plus facile de « se fondre dans la masse » et de converser à la marge, soit avec des « prestataires », soit avec des « bénéficiaires ».

Le deuxième type d'activités dans lequel j'ai été impliqué concerne les activités qui relèvent de la mobilisation publique : sit-in, manifestation, etc. Là, ma présence a pu être assimilée à un

engagement, en étant perçue comme une caution de l'action menée, d'autant plus que le comportement adopté n'était pas distant, à la manière d'un journaliste cherchant à couvrir un évènement, mais consistait au contraire à manifester l'adhésion à l'objet de la mobilisation. De plus, la présence d'un étranger dans ce genre de manifestation est valorisée par les acteurs impliqués. L'idée partagée est que cette présence peut faciliter la médiatisation de l'évènement et en augmenter la portée en raison d'une solidarité qui s'exprimerait. L'étranger européen étant associé aux touristes et les activités de mobilisation étant généralement mal perçues par les habitants en raison des conséquences supposément négatives qu'elles pourraient avoir sur l'image de la ville, la présence des étrangers dans ces activités accroît leur légitimité. En ce qui me concerne, la manifestation de mon adhésion à la mobilisation permit d'asseoir ma présence et d'intégrer une communauté. Là aussi, ces temps sont importants car ils donnent lieu à des rencontres multiples, ils permettent de saisir des conversations collectives et d'observer une grande variété d'interactions au sein du groupe et entre les membres du groupe et des acteurs extérieurs. L'occasion m'a également été donnée de m'entretenir individuellement avec des personnes dont l'accès aurait pu être plus difficile en dehors de cette circonstance (leader syndical ou politique, responsable de l'administration).

Un troisième type d'activité concerne les réunions : réunions de travail interne entre les membres de l'association, réunions inter-associatives, réunions entre associations et pouvoirs publics. Il s'agit là d'activités extrêmement riches en matière de récolte de données dans la mesure où elles mettent directement en scène les rôles et les interactions. Ma présence n'a néanmoins pas été systématiquement garantie et la question de ma légitimité se posait à chaque fois. La capacité à participer aux réunions internes dépendait du niveau de relation interpersonnelle entretenue avec les membres des associations étudiées. Lorsque les liens étaient suffisamment forts, s'apparentant plus largement à des liens d'amitiés, la participation aux différentes réunions internes ou externes ne posait pas de problème dans la mesure où j'endossais un statut de membre. Mon intervention dans les débats et le cours des discussions collectives a non seulement été facilitée mais a même été sollicitée par les membres associatifs qui développaient à mon égard des attentes en matière de conseil.

En ce qui concerne les réunions impliquant plusieurs organisations, ma présence a toujours été négociée. Elle est intervenue une fois après avoir effectué un premier cycle d'entretiens avec l'ensemble des organisations étudiées afin de pouvoir clairement être identifié et d'être en mesure de situer les acteurs dans leurs relations. J'ai dans ce contexte fait particulièrement attention à ne pas laisser transparaître la proximité singulière que je pouvais avoir avec certaines

associations ni à effectuer des prises de position afin de ne pas être officiellement assimilé à une organisation en particulier. Mes interventions ont dès lors pris davantage la forme de questions, formulées de manière candide pour ne pas donner l'impression d'occuper une place trop importante dans la conduite des discussions, afin de stimuler les échanges voire d'orienter les sujets en lien avec les axes de recherche.

Ma participation à certaines réunions associatives a été parfois plus difficile lorsque les relations interpersonnelles avec les membres associatifs concernés étaient plus faibles ou lorsque la réunion portait sur des sujets considérés comme plus sensibles ou plus stratégiques. L'enjeu était d'arriver à obtenir l'information sur la tenue de telle ou telle réunion et à se faire inviter en tant qu'observateur. Si, dans le cas précédent, j'avais la possibilité d'occuper une place similaire de participant par rapport aux autres associations, j'ai dû adopter dans ce second cas une forme plus importante de distanciation en me mettant en retrait et en restant silencieux sauf en cas d'interpellation par un des acteurs en présence. Dans les deux cas, ma présence contribuait à mon intégration au sein de la « communauté » des associations étudiées, permettant ainsi de faciliter l'accès aux autres activités.

Enfin, le quatrième type d'activités organisées par les associations a concerné les séminaires impliquant d'autres associations, des universitaires, les autorités locales et nationales et les représentants de bailleur de fonds. Il s'agissait de séminaires thématiques basés sur la restitution d'une étude comme cela pouvait être une formation destinée aux associations dans le cadre de programme de « renforcement de capacités ». Ces espaces d'interaction sont particulièrement riches car c'est là que se jouent en partie les transferts de norme. Ma présence a été là aussi assurée par l'intercession de certaines associations avec lesquelles se sont constituées des relations de proximité. Ma présence en tant que chercheur n'était pas publicisée et ma prise de parole non programmée dans l'activité. Il s'agissait alors d'occuper une position de retrait, d'effectuer une observation silencieuse des débats et des interactions tout en interpellant de manière informelle certains participants dans les temps morts de l'activité.

b. Les entretiens ethnographiques

Le recours aux entretiens a été privilégié pour retracer la profondeur historique des phénomènes à partir du point de vue et de l'expérience des individus et de s'appuyer sur les représentations individuelles pour comprendre le social.

J'ai réalisé un total de 110 entretiens semi-directifs et non directifs, la plupart d'entre eux auprès des membres des 15 associations étudiées. J'ai concentré mes entretiens sur les membres

fondateurs des associations, impliquant généralement le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire général. Il faut souligner ici que la très grande majorité des associations postrévolutionnaires de Tozeur ont une base sociale réduite ; le nombre de membres se limitant parfois aux membres fondateurs constituant le bureau de direction de l'association ou ne dépassant généralement pas une dizaine de membres au total. Seules deux associations parmi les 13 postrévolutionnaires étudiées enregistrent plusieurs dizaines de membres.

Les entretiens individuels, approfondis et semi-directifs avec les membres fondateurs avaient quatre objectifs principaux. Le premier était de saisir les logiques d'action sous-jacentes à la création de l'association. Pour cela, je me suis appuyé sur la méthodologie développée par Laville et Sainsaulieu (2013). Les entretiens semi-directifs ont permis d'aborder les conceptions partagées par les membres fondateurs concernant leur vision de la solidarité, les manques institutionnelles et les problèmes spécifiques qui nécessitent une action collective, leur rapport à l'espace public et aux modèles dominants du cadre institutionnel. Le croisement des données issues des entretiens avec plusieurs membres fondateurs a fait ressortir les dynamiques internes autour des circonstances et volontés de création de l'association.

Un deuxième objectif visait à la description par les membres fondateurs des dispositifs organisationnels et opérationnels, des sources et des stratégies de financement ainsi que de leur positionnement à l'égard des dispositifs institutionnels de concertation existant ou en construction entre pouvoirs publics et associations. Pour mettre en lumière de véritables logiques et mettre en cohérence les paroles avec les actes, Laville et Sainsaulieu (2013) préconisent de croiser les données récoltées lors des entretiens à l'étude des documents internes à l'association, relatifs aux dispositifs mis en place. Compte tenu de la « jeunesse » des associations étudiées et de la rédaction non systématique de document interne, je me suis essentiellement appuyé sur les entretiens approfondis et sur l'observation participante pour attester d'une cohérence entre dire et faire.

Le troisième objectif des entretiens approfondis était de resituer ces logiques d'action au regard du processus de l'engagement individuel. Une analyse de récit biographique a permis alors d'appréhender les profils socio-professionnels, les modes de socialisation à l'action collective et d'obtenir des enquêtés qu'ils attribuent un sens aux différentes étapes de leur parcours et à leur action. Cela a permis de rendre compte également de la variabilité des motifs et de la pluralité des identités. C'est donc la cohérence entre engagement individuel et action collective qui était recherchée. L'analyse biographique s'est en revanche limitée au président(e) fondateur des associations dans la mesure où il était difficile de systématiser cette approche à l'ensemble

des membres dirigeant des associations. En effet, les dynamiques collectives des associations étudiées apparaissent fortement variables et une grande partie d'entre elles s'est constituée sur une base individuelle autour de la seule personne du président.

Enfin, un quatrième objectif était destiné à la connaissance d'événements et d'activités qui ne pouvaient pas être directement observables. Je demandais aux informateurs de décrire ce qui s'était produit ainsi que les perceptions des participants.

On peut dire que les conditions de réalisation de ces entretiens ont été très satisfaisantes concernant onze associations sur quinze. La langue utilisée a été principalement le français avec quelques séquences totalement en arabe. Ils ont pu faire l'objet d'un enregistrement systématique, sans que cela ait entraîné une quelconque réticence ou fait l'objet d'une négociation. En revanche, la qualité sonore a été variable en fonction des lieux où se déroulaient les entretiens. Certains d'entre eux conduits dans les espaces publics comme les cafés ont parfois été plus difficilement exploitables, ce qui impliqua une prise de note systématique.

En revanche, trois associations se sont montrées plus méfiantes que les autres par rapport à la démarche de la recherche, aboutissant à un nombre d'entretiens réalisés moins important. Cette méfiance s'est traduite généralement après la réalisation du premier entretien avec un membre. Il était par la suite plus difficile de prendre directement rendez-vous avec les autres membres sans l'aval du président ou du vice-président (quand le premier était basé à Tunis). Certains entretiens ont été annulés à la dernière minute, d'autres ont impliqué plusieurs membres alors que l'entretien devait être individuel, d'autres ont été écourtés. Parmi ces trois associations, la mise en scène formelle de l'entretien, dans une salle en face à face avec un enregistrement, a clairement semblé poser problème. Il a fallu alors adapter les modalités d'interaction en allant sur le terrain des enquêtés dans lequel ils se sentaient à l'aise et en adoptant une démarche de dialogue plus informelle, en arabe et dans des lieux publics. Cela a entraîné un effort de retranscription plus important aboutissant à des pertes d'information qu'il a fallu combler en renouvelant davantage les interactions.

Ces trois associations se sont également montrées plus réticentes à se dévoiler en raison, d'une part, de leur exposition sur la scène associative et politique locale et, d'autre part, d'une certaine mise en compétition des associations entre elles.

En dehors des membres fondateurs des associations étudiées, d'autres entretiens ont été réalisés avec les employés et les usagers des associations mais sur un format plus collectif. Se situant, pour la plupart d'entre elles, dans la phase de création institutionnelle après la révolution, ces associations n'ont pas atteint un niveau de développement suffisamment important pour salarier

un nombre élevé de personnes. Elles ne sont dès lors pas encore concernées par les processus de professionnalisation impliquant une tension entre membres et salariés. De plus, le nombre de membres ou de bénévoles actifs est relativement restreint.

J'ai également réalisé des entretiens collectifs avec des usagers et bénéficiaires de certaines associations, notamment dans le cadre de projets financés par des bailleurs de fonds. L'ensemble de ces entretiens a été réalisé dans les locaux des associations et a été enregistré. La dimension collective de l'entretien offre un cadre interactionnel plus étendu ; les personnes pouvant s'interpeller et échanger entre elles de manière plus informelle. Autrement, le rapport entre membres et usagers a pu être appréhendé dans le cadre de l'observation participante.

Enfin, des entretiens beaucoup plus informels ont été réalisés avec des responsables de parti politique, de syndicats et avec des fonctionnaires de l'administration locale et régionale. L'accès à ces différents individus a été permis grâce à la construction d'un réseau interpersonnel à Tozeur issu des liens entretenus avec les acteurs associatifs. L'ensemble de ces personnes a pu m'être présenté lors de réunions informelles, dans des moments de convivialité ou simplement par hasard, lorsqu'un de mes interlocuteurs rencontraient l'une d'entre elles dans la rue ou au café. Dans la mesure où ils constituent un cercle de deuxième niveau, les entretiens avec ces individus n'ont généralement pas été enregistrés. De plus, ils prenaient souvent place au café et la présence d'un appareil d'enregistrement avait tendance à attirer l'attention du public et mettre l'enquêté dans une situation d'inconfort où il se sentait épié, comme si ses paroles prenaient une importance autre que celle qui voulait leur donner.

6) Plan de thèse

Ma thèse s'organise tout d'abord selon une chronologie politique du pays, en distinguant une période allant du régime de Ben Ali à la révolution (première partie) et une période postrévolutionnaire allant de la dissolution du RCD en mars 2011 jusqu'à la promulgation de la II^{ème} République tunisienne en 2014 (deuxième et troisième parties). La première partie, intitulée « association, autoritarisme et révolution », entend se placer au niveau des structures institutionnelles en examinant leurs évolutions et leurs effets sur les configurations associatives. Dans cette partie, plusieurs hypothèses sont analysées, correspondant à chacun des chapitres.

La première hypothèse est qu'en régime autoritaire les relations d'influence réciproque entre les associations et leur environnement sont particulièrement asymétriques. Les structures institutionnelles conditionnent les modalités d'engagement et d'action des associations alors que ces dernières exercent une influence limitée sur ces structures. Le mode de régulation tutélaire apparaît dominant. Pour cela, le premier chapitre me permet de revenir sur les caractéristiques du régime autoritaire tunisien sous le règne de Ben Ali et plus particulièrement sur le cadre politique, réglementaire et légal régissant le champ associatif.

La deuxième hypothèse est que les interventions extérieures, à travers un transfert de normes politiques entre une scène mondialisée des acteurs de la coopération internationale et le régime autoritaire tunisien, ne remettent non seulement pas en cause cette relation asymétrique mais contribuent à renforcer le pouvoir autoritaire. Le chapitre II analyse les modalités d'appropriation par le régime des normes dominantes produites par les institutions internationales, et notamment celles relatives au paradigme de la participation de la société civile.

Je fais en conséquence comme troisième hypothèse que le champ associatif tunisien sous le régime de Ben Ali se configure de la même façon que dans les autres pays autoritaires de la région, divisé entre les associations prises sous la tutelle de l'Etat et du parti hégémonique, celles qui négocient quelques marges de manœuvre en se branchant sur la scène internationale du développement et celles qui font l'objet d'une domestication systématique. Le troisième chapitre analyse les modalités de structuration associative en mettant en parallèle l'analyse générale du champ associatif au niveau national et l'étude empirique des associations tozeuroises actives avant la révolution à travers leurs relations avec l'Etat et les bailleurs de fonds.

La dernière hypothèse qui structure la première partie de la thèse remet en cause le paradigme de la démocratisation par la société civile et consiste à dire que les associations tunisiennes n'ont pas été des acteurs déterminant de changement lors du mouvement insurrectionnel de 2011. Les structures de solidarité basées sur les relations primaires et lignagères se sont avérées davantage décisives. Pour cela, le chapitre IV étudie, d'une part, les conditions d'émergence de nouveaux acteurs au regard des modalités de mobilisation dans la période dite révolutionnaire et, d'autre part, les éléments de continuité et de rupture au sein du cadre institutionnel dans la production de normes régulant le champ associatif tunisien après la révolution.

Les deuxième et troisième parties de la thèse étudient les processus de politisation des associations postrévolutionnaires de Tozeur. L'une est consacrée aux associations dont les membres sont multi-positionnés à la fois dans les associations et les partis politiques au pouvoir et dans l'opposition ; l'autre est consacrée aux associations que je qualifie d'antipolitiques, en ce sens que les membres n'ont aucune expérience partisane et mettent en avant un discours de rejet des partis politiques.

Concernant le premier groupe d'associations (deuxième partie), l'objectif est tout d'abord de voir comment les modalités d'engagement se constituent en fonction de la socialisation politique des membres à l'action collective et des reconfigurations du champ politique tunisien après la révolution (chapitre V). Si l'imbrication entre les espaces associatifs et partisans constitue clairement une continuité avec la période autoritaire, l'avènement du pluralisme peut provoquer des effets potentiellement différents sur les processus de politisation, que ce soit dans la capacité à se constituer sur un objectif d'émancipation que dans celle de rendre visible de nouveaux problèmes publics auprès des autorités. J'étudierai dans un deuxième temps dans quelle mesure la politisation des individus engagés dans les associations coïncide avec une politisation des rapports sociaux de domination de classe et basés sur le système patriarcal (chapitre VI). Mon hypothèse est que si la mise en compétition des acteurs associatifs selon les conflictualités du champ politique peut favoriser l'expression de problèmes publics relevant d'une critique sociale, indistinctement des orientations idéologiques, elle ne facilite pas la politisation de ces problèmes, c'est-à-dire leur prise en compte par les autorités. En effet, j'étudierai (chapitre VII) comment l'intégration institutionnelle de ces associations passe par la mobilisation de ressources politiques de légitimation, qui s'inscrit dans un contexte de mise en concurrence pour la captation des ressources de l'Etat et pour la co-production de l'action

publique pilotée par ce dernier, entraînant le renouvellement de pratiques clientélares dans un cadre pluraliste.

La troisième partie de ma thèse analyse les processus de politisation des associations postrévolutionnaires qualifiées d'« antipolitiques ». Les associations se revendiquant du développement (chapitre VIII) et de la catégorie de la jeunesse (IX) sont concernées par cette conception de l'action et de l'engagement associatifs. Pour les premières, la participation au développement local est motivée par une volonté de reconfigurer les rapports de pouvoir entre centre et périphérie, et entre différents groupes sociaux : les classes populaires impliquées dans la dynamique révolutionnaire et les classes moyennes supérieures qui tentent, à travers les associations, de réinvestir les espaces publics. J'étudierai ensuite les ressources de légitimation et verrai comment les positions sociales, les compétences professionnelles et l'expertise des membres sont mobilisées pour faire des associations de développement des interlocuteurs légitimes et reconnus des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds, afin de prendre part à la « fabrique » de l'action publique. L'intégration institutionnelle passe, d'un côté, par leur représentation au sein des espaces institués de concertation avec les autorités locales et, de l'autre, par des activités de courtage et de diagnostic territorial en lien avec les organisations internationales, dans le but d'exercer une influence sur les autorités locales. Mon hypothèse est que les conditions de co-construction de l'action publique par les associations reposent sur une capacité de branchement sur les circuits internationaux de financement, sur leur représentation institutionnelle au niveau local et sur leur capacité de publicisation des problèmes publics en valorisant une expertise. L'absence d'un de ces trois éléments fait encourir un risque de marginalisation aux associations qui, dès lors, se replient sur un rôle d'intermédiation auprès d'intérêts privés locaux et de canalisation des mouvements protestataires.

De leur côté, les associations antipolitiques se réclamant de la jeunesse (chapitre IX) développent un discours de délégitimation de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs nationaux, dans le cadre d'une lutte intergénérationnelle et d'une intériorisation des mécanismes d'exclusion basés sur le genre, les amenant à n'envisager qu'une relation auprès des bailleurs internationaux qui promeuvent la participation des jeunes. Le processus de socialisation à l'action collective passe par la participation des membres fondateurs aux programmes de ces derniers et correspond à un processus d'acquisition de compétences de courtage favorisant l'intégration institutionnelle, mais également de compétences favorisant l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi. L'intégration institutionnelle

par le branchement sur les circuits de financements internationaux s'accompagne d'une logique de co-production et une mise sous tutelle des associations auprès des bailleurs de fonds, limitant ainsi leur influence sur les pouvoirs publics.

Première partie :
Associations, autoritarisme et révolution

Cette première partie interroge les modalités de structuration du champ associatif tunisien dans le contexte de régime autoritaire ainsi que de son rôle dans le processus révolutionnaire. Pour cela, il me faut partir de la construction du cadre institutionnel dans lequel évoluent les associations. Celui-ci correspond à l'ensemble des normes, réglementations et représentations régulant l'action associative et qui est le produit des tensions entre l'Etat d'un côté et les acteurs de la coopération internationale de l'autre.

Le régime autoritaire de Ben Ali fut en prise à partir de la fin des années 1980 avec un processus de transfert international de normes liées à la démocratie et à la société civile. Les questions que je pose dans cette première partie concernent les effets de ce transfert politique sur le régime tunisien, sur la structuration du champ associatif et sur les conditions d'émergence du processus révolutionnaire. Comment le régime s'est adapté à ce transfert ? S'est-il davantage ouvert au pluralisme ou a-t-il consolidé les bases de l'autoritarisme ? Quels sont les mécanismes d'institutionnalisation des associations tunisiennes au regard de leurs relations avec l'Etat et les bailleurs de fonds dans ce contexte ? Quelles sont les structures de mobilisation qui ont été engagées dans le processus révolutionnaire et quelle est la place des associations tunisiennes ?

Je m'attacherai dans un premier temps à revenir sur ce qui caractérise l'autoritarisme politique et les relations entre Etat et associations dans ce type de régime (Chapitre I). Puis, j'étudierai le processus de transfert international du paradigme de la participation de la société civile en mettant en lumière le type de normes et de représentations véhiculées par les organisations émettrices pour voir ensuite les mécanismes d'importation par le régime (Chapitre II). J'étudierai ensuite la structuration du champ associatif dans une approche interactionniste, au regard des relations entre associations, Etat et bailleurs de fonds en m'appuyant sur le cas de Tozeur (Chapitre III). Enfin, j'aborderai les dynamiques révolutionnaires à travers l'analyse des structures de mobilisations collectives ainsi que les effets de ces dynamiques sur l'évolution du cadre institutionnel après la révolution (Chapitre IV).

Chapitre I. Infrastructure et technologies de l'autoritarisme

La théorie classique des régimes politiques contemporains a distingué trois grandes catégories : démocratique, totalitaire et autoritaire (Grawits et Leca, 1985). La dernière est définie par rapport aux deux premières comme n'étant résiduellement ni démocratique ni totalitaire. Cette grille d'analyse des régimes politiques est liée au paradigme pluraliste qui s'est imposé en sciences politiques (Gunnel, 2004). La définition de l'autoritarisme politique élaborée par Linz (1964), à partir de l'étude du régime franquiste, dit que les régimes autoritaires sont « *des systèmes à pluralisme limité, mais non responsables, sans idéologie directrice élaborée [...] ni volonté de mobilisation intensive ou extensive, sauf à certains moments de leur développement* » (Baduel, 2005 : 937). Ainsi, l'autoritarisme politique se définit à la fois vis-à-vis de la norme démocratique et de la norme totalitaire. Le régime autoritaire serait donc un entre-deux amené à évoluer vers un pôle ou l'autre. Pourtant, deux ouvrages en sciences politiques se sont penchés sur les origines et les mécanismes de la permanence de l'autoritarisme politique en Tunisie : le « *syndrome autoritaire* » de Camau et Geisser (2003) et la « *force de l'obéissance* » de Hibou (2006). Ces deux ouvrages remettent fortement en question la dimension résiduelle de l'autoritarisme qui correspondrait à un stade transitoire vers la démocratie. Il n'en reste pas moins que l'autoritarisme politique produit un cadre institutionnel qui s'impose aux associations tunisiennes.

Ce premier chapitre vise donc à présenter les caractéristiques de ce cadre en étudiant les infrastructures de contrôle de la société que sont le parti-Etat et le Ministère de l'Intérieur, ainsi que le système réglementaire qui encadre strictement la liberté d'association. Je verrai également comment le régime autoritaire instrumentalise le concept de société civile pour assoir sa domination.

1.1. Système de parti-Etat

L'organisation du système politique de Ben Ali reposait tout d'abord sur l'extrême centralisation institutionnelle mise en place par Bourguiba après l'indépendance et renforcée par la concentration du pouvoir politique entre les mains d'une bureaucratie d'Etat qui se confondait largement avec le personnel dirigeant du parti gouvernemental.

La période post coloniale des indépendances et de constitution des Etats nations arabes avait fait de ce dernier l'acteur principal, légitime et unique de toute politique de développement, à la fois « *l'alpha et l'omega de ce moment, sous la double espèce de l'Etat-démiurge et de l'Etat-providence* » (Roussillon, 1996 : 18). L'autoritarisme politique qui s'y est construit a laissé peu de place à d'autres acteurs autonomes comme les associations. En effet, le « *pacte* » nationaliste des indépendances (Leca, 1994) établissait que l'unité politique, à travers l'autoritarisme dans la continuité du mouvement national, devait garantir l'intérêt de la nation face aux menaces venant des puissances extérieures. De l'autre côté, et « *en échange* », l'Etat devait entreprendre le développement du pays et le bien-être du peuple par la destruction des structures sociales traditionnelles, considérées comme un frein à la modernité, par la redistribution des richesses, la réforme agraire et l'accès aux services collectifs comme l'éducation et la santé (Catusse et al, 2009).

Geisser et Camau (2003) rappellent qu'il est indispensable de lire l'histoire de la vie politique tunisienne à la lumière de la lutte indépendantiste. Le rôle central qu'y a joué le Parti néo-destourien, dénommé par la suite Parti Socialiste Destourien (PSD) puis Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), et son emprise sur l'appareil d'Etat après l'indépendance, ont permis, entre autres, de construire un leadership autoritaire ayant pour corollaire une unité autour du principe de dépendance politique à l'égard du leader. Néanmoins, les deux auteurs distinguent deux types ou deux moments historiques de l'autoritarisme en Tunisie depuis l'indépendance en fonction de la manière dont s'articulent les relations « *entre élites politiques, élites sectorielles et gouvernés* » : « *Le premier se caractérise par la monopolisation de la politique par une élite professionnalisée confinant les élites sectorielles dans une position subordonnée. Le second consiste dans le déclassement de l'élite politique au profit d'un réseau d'élites sectorielles dont les éléments dominants relèvent de la sécurité, de l'armée et des milieux d'affaires* » (2003 : 153).

Bien que les auteurs estiment que le parti a été relégué par Ben Ali à une fonction de représentation et d'exécution et qu'il ne figure plus dans la combinaison centrale du réseau de pouvoir, il n'en reste pas moins que le RCD s'apparentait à un parti hégémonique. Cette hégémonie se caractérisait par l'impossibilité d'une remise en question de la domination politique du parti, bien que le pluralisme politique existât, et par la fusion, d'autre part, ou du moins le contrôle total, de l'appareil étatique par l'appareil partisan à travers une forme très poussée de territorialisation.

En ce qui concerne le pluralisme, il faut mentionner qu'aucune disposition constitutionnelle ne l'interdisait formellement. Mais le système électoral en Tunisie, et notamment le scrutin de liste majoritaire à un tour, avait toujours permis d'assurer la prédominance du parti-Etat. Surtout, « *si Habib Bourguiba acceptait le pluralisme du bout des lèvres et tenait l'opposition à distance, [Ben Ali] l'[avait] satellisée et la [maintenait] sous perfusion* » (Chouikha et Gobe, 2000 : 32). Les principaux partis d'opposition, en compétition à la fois contre le RCD mais aussi contre le mouvement de l'islam politique à la fin des années 1980, avait d'autant plus accepté les règles du jeu édictées par le parti-Etat que ce dernier constituait un moindre mal face « *au péril islamiste* » (Burgat, 1995) qui les menaçait de disparition. Par la suite, deux réformes du système électoral ont permis d'instituer une opposition formelle dite de façade, totalement « *clientélisée* » par le pouvoir et servant de faire-valoir. Pour Chouikha et Gobe (2000 : 34), « *la réforme qui a consisté à introduire en 1994 un quota de sièges (19) distribué aux partis de l'opposition sur la base d'un scrutin à la proportionnelle, en fonction des résultats obtenus au niveau national, a créé les apparences du pluralisme sans changer fondamentalement la donne. Ces sièges octroyés dépendent davantage du bon vouloir de l'Etat que des voix des électeurs. La loi électorale ainsi conçue avait l'avantage de ne pas engendrer une situation de rivalité entre le RCD et les partis de l'opposition légale, mais bien plutôt de faire en sorte que ces derniers se fassent concurrence pour les 19 sièges attribués au niveau national. [...] La loi constitutionnelle sur le pluralisme des candidatures à l'élection présidentielle, votée en juin 1999, relève de la même stratégie : il s'agit de mettre en place une formule électorale permettant au président de la République de choisir deux concurrents jugés « acceptables¹³ »*

¹³Les critères édictés pour pouvoir se présenter excluaient d'office la majorité des partis politiques à l'exception de ceux qui faisaient allégeance à Ben Ali.

Ainsi, dans les faits, nous disent Camau et Geisser, d'autres partis pouvaient exister mais « *en tant que satellites, l'alternance ne pouvant se produire et la possibilité d'une rotation au pouvoir n'étant même pas envisagée* » (2003 : 214).

Le caractère hégémonique du RCD passait également par la mise en place d'une architecture institutionnelle permettant le quadrillage du territoire et de la population dont le but était d'assurer le maintien de la domination politique des élites détenant le pouvoir central. Il s'agissait donc d'un double réseau à la fois de contrôle, de pénétration pour assurer un certain nombre de services, notamment de redistribution des ressources, et de mobilisation autour d'un discours de consensus sur les objectifs et les décisions établis par le centre.

La Tunisie avait connu depuis l'indépendance différentes phases d'articulation des pouvoirs entre la bureaucratie d'Etat et celle du parti. Il y eut d'abord la coexistence de deux autorités directement nommées par le pouvoir d'Etat, l'une administrative et l'autre partisane, qui, au niveau local, correspondaient au Gouverneur pour le premier et au délégué-commissaire politique pour le second. Ce pouvoir local à deux têtes a prévalu entre 1959 et 1963 avant que ne soit décidée l'unification des deux fonctions jusqu'en 1971. Puis, un retour à une séparation avait été de nouveau décidé jusqu'à la dissolution du RCD en 2011. Jusqu'à cette date, l'organisation administrative de l'Etat reposait sur l'imbrication hiérarchique entre les deux niveaux, administratif et partisan, sur tout le territoire. Le chef de l'Etat était également président du Parti et nommait, de ce fait, les responsables des deux appareils. A la tête des gouvernorats se trouvaient d'un côté les Gouverneurs, nommés directement par le Président de la République en tant que dépositaires de l'autorité de l'Etat et, de l'autre côté, le secrétaire général du comité de coordination du parti, également nommé par le chef de l'Etat. Ce comité était l'organe collégial chargé de concrétiser le programme du parti, de superviser l'action et le fonctionnement des structures inférieures du parti et d'animer l'action politique et administrative dans le gouvernorat. A la tête des Délégations, échelon administratif inférieur des gouvernorats, se trouvaient les délégués mais également le chef de fédération du RCD chargé de la coordination de structures inférieures du parti ainsi que de leur complémentarité avec les organisations professionnelles et les institutions locales. Enfin, le dernier échelon administratif est le « secteur » auquel était associée la « cellule » du RCD qui rassemblait les adhérents du parti soit sur la base de la domiciliation, soit de la profession. C'est donc à travers l'ensemble de ses structures territoriales et professionnelles que le parti s'était durablement implanté dans tous les espaces de la vie publique, lui conférant ainsi le monopole de la

représentation du peuple, de la régulation de l'action publique et par conséquence de l'intermédiation entre l'administration et les citoyens.

Quant au conseil municipal, instance démocratiquement élue au suffrage universel, « *la Tunisie ne lui accorde qu'une autonomie relative et il reste étroitement contrôlé par le pouvoir central, à un tel point que les citoyens tunisiens ordinaires en viennent souvent à confondre la cellule locale du parti présidentiel (RCD) et la mairie, adressant leur doléances à l'une ou à l'autre, sans toujours établir de distinction claire entre les deux.* » (Geisser et Gobe, 2007 : 471)

1.2. L'infrastructure de la coercition

Selon Hibou, si « *la prégnance du parti unique, le doublement de l'administration étatique par la bureaucratie partisane, le quadrillage du pays ou encore le culte de la personnalité ont été des attributs de l'exercice du pouvoir dès l'indépendance, [...] le développement des institutions et des mécanismes policiers constitue la principale caractéristique des modes de gouvernement depuis la fin des années 1980* » (2006 : 98). Denoeux relevait quant à lui que « *le recours par le régime à un degré de répression complètement disproportionné par rapport à la menace réelle à laquelle il aurait à faire face* » (1999 : 32), constituait une des caractéristiques de l'autoritarisme tunisien à l'instar des autres dictatures policières ou militaires.

Le développement sans précédent de l'appareil de coercition était en partie lié à la vague de répression massive contre le mouvement islamiste *Ennahdha* de 1990 à 1993 et l'ensemble des opposants politiques. Pourtant, Ben Ali avait cherché après le « *coup d'Etat médical* » contre Bourguiba à faire rupture avec le règne et le style de gouvernement de ce dernier en instaurant « *l'ère nouvelle* », marquée par le « *Pacte national* » visant à rassembler derrière le nouveau projet présidentiel l'ensemble des forces politiques, même celles d'opposition contre lesquelles les mesures de justice avaient été levées (Ben Hammouda, 2012).

Mais les élections législatives anticipées d'avril 1989 avaient fait apparaître le mouvement islamiste *Ennahdha* comme la principale force d'opposition avec un résultat officiel de 13%, unanimement contesté et réellement estimé entre 20% et 30% des voix. Cela a créé « *un sentiment de frayeur tant dans les sphères du pouvoir que dans l'opposition laïque"et ont convaincu les autorités tunisiennes d'employer la manière forte contre les islamistes* » (Chouikha et Gobe, 2000 : 29).

La vague de répression « *éradicatrice*¹⁴ » a été lancée après une succession d'événements qui ont pris place dans un contexte où l'Algérie était entrée dans une phase aigüe de violence politique après le coup d'Etat militaire suite à la victoire du FIS aux élections. Un certain nombre de personnalités du mouvement islamiste tunisien ont commencé à dénoncer les termes du Pacte National de 1987. Un mouvement étudiant conduit par les islamistes avait également été mené contre un projet de réforme de l'enseignement religieux, accompagné de déclarations publiques radicales de certains éléments du parti. C'est surtout l'incendie d'un bureau d'une cellule du RCD dans le quartier de Bab Souika, attribué à *Ennahdha*, qui a déclenché la vague de répression (Ben Romdhane, 2011).

Celle-ci a été caractérisée par les arrestations massives de milliers d'islamistes avérés ou supposés, les procès de masse et le recours systématique à la torture. A la fin de l'année 1992, les dirigeants et les membres du courant islamiste, dont le nombre variait entre 20 000 et 50 000 personnes, étaient en prison, en exil ou en clandestinité. Cette vague de répression n'a pas épargné d'autres courants d'opposition, essentiellement les militants du Parti Communiste Ouvrier Tunisien (PCOT¹⁵), soumis au même traitement, et aboutissant aux mêmes conséquences d'anéantissement politique. Mais les militants d'*Ennahdha* ont été les cibles privilégiées de la répression politique, que ce soit en nombre ou en intensité.

Après 1993, la répression est entrée dans une nouvelle phase, touchant les sympathisants plus éloignés ou les proches des militants emprisonnés ou en exil¹⁶. Les arrestations et la torture se sont donc élargies et des méthodes d'intimidation, de harcèlement, de surveillance ou de privation se sont multipliées. L'extension dans le temps de la répression à un nombre plus grand de population et le développement de son ingénierie ont contribué à renforcer le Ministère de l'Intérieur et à accroître considérablement ses effectifs, portant ainsi la coercition à un niveau élevé et aboutissant, à partir de la fin des années 1990, à une omniprésence policière. Hibou (2006 : 95-96) indiquait que « *le nombre de policiers oscille, selon les interlocuteurs, entre 80000 (estimations des observateurs étrangers) et 133000 (statistiques, sans doute exagérées,*

¹⁴En référence au « courant éradicateur » en Algérie, composé de militaires, d'organisations politiques et civiles soutenant l'arrêt du processus électoral par l'armée en 1991 et la lutte armée contre les organisations de l'islam politique entrées en rébellion. Voir François Burgat, 1995. *L'islamisme en face*, Paris, la Découverte.

¹⁵ Le PCOT fut fondé en 1986 et présidé par Hama Hammami. Non reconnu par les autorités, il deviendra le Parti des Travailleurs après la révolution, dotée d'une existence légale. Il représente la principale formation d'obédience marxiste-léniniste. Les cadres du parti, dont le président, ont connu une forte répression de la part du régime avec emprisonnement et torture.

¹⁶Entretiens avec d'anciens responsables d'associations tunisiennes de défense des droits de l'homme, comme la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, l'Organisation Tunisienne de Lutte contre la Torture, le Conseil National pour les Libertés en Tunisie et l'Association Liberté et Equité.

de l'opposition tunisienne) pour près de 10 millions d'habitants ce qui, dans tous les cas, est une situation impressionnante. Le ratio de policier par tunisien varie ainsi de 1/67 à 1/112, alors qu'en France, pays le plus policier d'Europe, il est de 1/265 et au Royaume Uni de 1/380. Si l'on veut même prendre en compte l'activité même de police, il faut intégrer, au-delà des agents ayant le titre officiel de policier, certains militaires en service, différentes catégories d'indicateurs, ainsi que des membres du parti unique. A un titre ou à un autre, partout dans le pays, dans les régions, dans les administrations, les sociétés publiques et même les grandes entreprises privées, sur les routes et dans les transports en commun, sur les lieux de travail comme dans les bars et les lieux de détente, tous surveillent et opèrent un contrôle continu des citoyens, des voyageurs, des employés, des élèves et des étudiants, des croyants, des automobilistes, des lecteurs, des parents, des consommateurs, des passants, des amoureux ou des contribuables. »

L'hégémonie du parti-Etat et le développement de l'infrastructure de coercition aboutissent au développement d'un système législatif et réglementaire particulièrement contraignant à l'égard de la liberté d'association.

1.3. Restriction de la liberté d'association

La Constitution tunisienne de 1956 reconnaissait officiellement un certain nombre de libertés publiques mais les conditions d'exercice de ces droits et leur portée avaient été renvoyées à l'adoption ultérieure de lois organiques, laissant la possibilité au législateur de donner un cadre restrictif et contraignant. Ce fut le cas pour la liberté d'association dont la loi n°59-154 du 7 novembre 1959 établissait le régime juridique.

Elle mit fin au régime déclaratif qui prévalait avec le décret de 1936 établi par les autorités coloniales (Belaïd, 2004) et revint à un système d'autorisation préalable de l'administration que le colonisateur avait initialement mis en place. Si toute association était soumise au dépôt d'une déclaration des personnes désirant former l'association ainsi que des statuts et de la liste des membres du conseil d'administration, l'article 4 stipulait qu'une association ne pouvait légalement exister qu'après visa de ses statuts par le Secrétaire général à l'Intérieur, le silence de l'administration pendant quatre mois après le dépôt des statuts équivalant au refus du visa. En outre, les autorités disposaient « *d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser le visa* » (article 4) sans qu'aucun recours en justice ne soit envisageable. Enfin l'article 2 prévoyait que les associations pouvaient être dissoutes par voie judiciaire si les principes qui prévalaient dans l'article (respect des mœurs, de la loi, du caractère républicain de l'Etat, de

l'ordre public), n'étaient pas respectés ou si l'association sortait de la mission énoncée par ces statuts.

En 1988, la loi organique n°88-90 du 2 août était venue modifier et compléter celle du 7 novembre 1959 offrant l'illusion d'un certain assouplissement. La modification majeure qu'elle introduisit était celle contenue en son nouvel article 5 selon lequel : « *le ministre de l'intérieur peut, avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la déclaration prendre une décision de refus de la constitution de l'association. Elle doit être motivée et notifiée aux intéressés. Elle est susceptible de recours selon la procédure en matière d'excès de pouvoir* ». Cet assouplissement ne vint néanmoins pas remettre en cause le pouvoir discrétionnaire d'autorisation et de dissolution de l'association par le ministère de l'intérieur. Au contraire, la loi de 1988 ajoutait que les membres et les responsables des associations pouvaient être poursuivis en justice et encourir une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 6 mois en cas de violation des dispositions réglementaires en vigueur.

Face à la pression des institutions internationales et notamment de la Banque Mondiale soucieuse de conditionner ses prêts au principe de bonne gouvernance¹⁷, l'Etat tunisien opéra en 1992 une modification du cadre réglementaire de la vie associative à travers la loi n°92-25 du 2 avril, présentée comme plus libérale. Néanmoins, le législateur adjoignit au premier article de la loi du 7 novembre 1959 le fait que les associations devaient désormais être « *soumises, selon leur activités et leur but à la classification suivante : les associations féminines, les associations sportives, les associations scientifiques, les associations culturelles et artistiques, les associations de bienfaisance, de secours et à caractère social, les associations de développement, les associations amicales, les associations à caractère général* ». Cette catégorisation imposée de l'action associative limitait le développement de ces dernières dans la mesure où elles étaient obligées d'entrer dans des objets sociaux et mandats prédéfinis par les autorités. Elles ne pouvaient cumuler plusieurs missions et difficilement en changer puisque cela nécessitait une modification de statut, elle-même soumise à autorisation. Ce cadre était d'autant plus restrictif que toute activité menée en dehors de la mission de l'association constituait, selon l'article 2 de la loi de 1959, un motif de dissolution. Cela signifiait que la décision de réaliser telle ou telle activité était soumise à autorisation préalable des structures locales de l'Etat et du parti qui étudiaient la conformité de l'activité avec l'objet social de l'association. Le pouvoir discrétionnaire de ces dernières allait au-delà des statuts mais portait également sur le fonctionnement de l'association et de ses décisions internes.

¹⁷ Cf supra chapitre II

Enfin, selon la loi de 1992, les associations dites « de caractère général » se voyaient imposer de ne pas refuser, sous peine de poursuites judiciaires, l'adhésion de toutes personnes faisant preuve d'attachement aux principes fondateurs de l'association. La même loi, qui se donnait un pouvoir rétroactif, introduisit pour la première fois, l'exclusion des instances de direction desdites associations de toute personne qui « *assume des fonctions ou des responsabilités dans les organes centraux de direction des partis politiques* ». Ces dispositifs visaient clairement, comme on le verra dans le chapitre III, la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme et l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, deux associations se revendiquant du mouvement international des droits de l'Homme, bénéficiant d'une reconnaissance légale et servant de refuge aux militants politiques des différents partis d'opposition au régime. La loi était clairement orientée dans le but de faciliter l'infiltration de ces organisations par des membres et agents du RCD et de domestiquer le mouvement des droits de l'Homme en Tunisie. Elle intervint au moment de la grande vague de répression contre l'islam politique et correspondit donc à une volonté d'étendre les mécanismes de contrôle à l'ensemble des espaces contestataires.

Conclusion du Chapitre I. Une mise sous tutelle des associations

Le régime autoritaire tunisien, mis en place dès l'indépendance du pays et poursuivi par Ben Ali au milieu des années 1980, offrait un cadre institutionnel particulièrement contraignant pour le développement de l'action associative. Le RCD, en tant que parti hégémonique, détenait le monopole de l'intermédiation entre la société et l'Etat, laissant peu de place à d'autres types d'organisations, qu'elles soient partisans ou associatives. Le développement des infrastructures de coercition au sein du Ministère de l'Intérieur complétait, dans le contexte de forte répression à l'égard des mouvements de contestation, le dispositif de surveillance des initiatives collectives. Le cadre réglementaire imposé aux associations avait pour but de soumettre l'ensemble des éléments de la vie associative à l'autorisation des autorités politiques et administratives, limitant toute possibilité d'action autonome. En se plaçant comme le garant de la société civile, le régime entendait en assurer le contrôle.

Cependant, cette infrastructure de l'autoritarisme comme mode de gouvernement, basée sur un parti hégémonique, des dispositifs étendus de coercition et un cadre réglementaire contraignant pour les associations, s'est développée au même moment où s'exerçait une influence grandissante des acteurs de la coopération internationales. Je verrai que le maintien de

l'autoritarisme n'a pu se faire qu'avec la mise en place d'un dispositif de légitimation basé sur l'appropriation et l'adaptation d'un lexique et de normes internationales relatives à la participation de la société civile.

Chapitre II. Adaptation du paradigme de la « participation de la société civile »

A partir de la fin des années 1970 et 1980, période faisant suite au « consensus de Washington¹⁸ » avec le développement de la dette financière dans les pays issus des indépendances, les politiques publiques devinrent aussi « *l'apanage des politiques et des institutions internationales, avec un émiettement des capacités des Etats et une influence importante d'acteurs transnationaux, et en corollaire, des acteurs domestiques non étatiques.* » (Abu Sada et Challand, 2011 : 14)

C'est à cette période que réapparaît l'usage du terme de société civile dans les « arènes » internationales et nationales des pays en voie de développement, dans le cadre d'un processus de « transfert politique » (Dolowitz et Marsh, 2000). Le concept de société civile s'est imposé comme catégorie discursive, analytique et d'action dans le cadre de paradigmes utilisés par les organisations internationales pour conceptualiser et justifier leur politique de coopération à l'égard des pays en voie de développement, et, notamment des pays arabes marqués par l'autoritarisme politique. Parmi ces paradigmes se trouvent la transition démocratique et la bonne gouvernance pour lesquelles le renforcement et la participation de la société civile sont des leviers essentiels. On parlera alors de paradigme de la participation de la société civile.

Ce chapitre entend interroger les mécanismes de transfert de ce paradigme et ses effets sur le système autoritaire de Ben Ali. Il s'agit ici de me situer autant au niveau des « émetteurs » du transfert que des « récepteurs ». Je pars de l'hypothèse qu'un transfert de modèle est toujours une appropriation sous forme altérée qui produit des conséquences imprévues et potentiellement contraires aux effets recherchés par les organisations « exportatrices ».

Ce chapitre vise donc à retracer dans un premier temps la genèse du paradigme de la participation de la société civile à travers les différentes conceptions, les instruments et les étapes du transfert vers la Tunisie. D'autre part, je verrai comment le régime a adopté ce

¹⁸ Le « consensus de Washington » correspond à un corpus de mesures standard, élaboré par le département du Trésor américain et les institutions financières internationales siégeant à Washington (Banque mondiale et Fonds monétaire international), au moment de la révolution néo-libérale des années 1980 et appliquées aux économies en difficulté face à leur dette.

paradigme aussi bien dans les discours politiques que dans les réformes institutionnelles qu'il a entreprises, pour asseoir sa légitimité face à la menace interne islamiste et face à la contrainte extérieure des bailleurs de fonds.

2.1 Le processus de transfert du paradigme de la participation venant de la coopération internationale en Tunisie

Le transfert de normes, de modèles voire de paradigmes en matière de participation de la société civile dans l'action publique est, tout d'abord, le fait d'un ensemble d'acteurs, exogènes à la Tunisie mais qui travaillent en partenariat avec elle. Il s'agit essentiellement des partenaires étrangers composés d'Etats et d'organisations internationales. En matière de production normative et paradigmatique, les secondes, comme la Banque Mondiale ou la Commission Européenne, sont à la pointe et fixent généralement le cap en matière de politique de coopération des Etats. Avant d'étudier le processus de transfert au regard de différentes étapes significatives qui ont marqué la Tunisie, je dois revenir sur les éléments constitutifs du paradigme de la participation de la société civile.

2.1.1 Construction du paradigme

Les organisations composant la société civile sont au centre de l'attention des Etats et des organisations internationales dont la politique de coopération consiste, de manière générale, à promouvoir la démocratie à partir des années 1990. Une société civile dynamique et vigoureuse constituerait non seulement les fondements de toute démocratie mais jouerait également un rôle de basculement des régimes autoritaires vers des régimes démocratiques. Le paradigme de la participation de la société civile s'appuie donc sur une conception organique et mécanique des relations entre société civile et démocratie.

Il faut d'abord mentionner que cette conception repose sur une définition et une représentation très spécifique de la notion de société civile qu'il me faut expliciter. Ensuite, deux ensembles distincts de corpus théoriques et normatifs vont s'appuyer sur cette représentation de la société civile pour construire le paradigme de la participation. Le premier est relatif à la transition démocratique et repose sur une volonté politique de changement de régime des Etats autoritaires. Le deuxième concerne le concept de « bonne gouvernance ». Si le premier est initialement utilisé par les Etats et leur politique bilatérale de coopération, le second est davantage le fait des organisations internationales, et notamment la Banque Mondiale. Plus

soucieuses du respect de la souveraineté des Etats en matière de mode d'organisation politique, ces dernières abordent dès lors la même question de la démocratie mais davantage au regard des procédures, des mécanismes et des pratiques de prise de décision dans l'élaboration, la gestion et le suivi de l'action publique.

2.1.1.1 Les notions de société civile

Terme polysémique et controversé, la société civile s'est néanmoins imposée dans tous les discours médiatiques, politiques et également académiques sur la démocratie et la relation entre l'Etat et ses citoyens. Mais comme le rappelle Vatin (2011 : 51), « *parler de société civile de nos jours ne donne pas vraiment la mesure de ce que l'on évoque [...] Il s'applique à un contexte nébuleux, à un assemblage d'éléments disparates, du genre mosaïque, à un univers mouvant* ». La notion de société civile trouve son origine dans la pensée occidentale. Elle s'est par la suite développée au sein de quatre courants : un courant « organique », lié à la pensée politique helléniste puis classique, un courant libéral « antagoniste », lié à la pensée économique classique, un courant dit « pluraliste » et un courant « conservateur » qui s'est notamment développé dans le monde arabe (Khilnani, 2001 ; Teti, 2011 ; Ferjani, 2013).

Concernant le premier courant, la notion de société civile est employée tout d'abord chez Aristote et s'identifie à la communauté politique, à la cité ou à l'État. Société civile et société civique se confondent et ne peuvent y prendre part que les citoyens de plein droit. La société civile correspond dès lors à une forme de communauté supérieure qui englobe tous les groupes sociaux et vise au bien commun. Elle serait donc l'espace de délibération et de gestion des affaires du citoyen libre (Arendt, 1961). À l'époque classique, chez les philosophes du droit naturel et du contrat, la société civile, s'opposant à l'état de nature, reste synonyme de communauté politique organisée. Ce courant organique considère la société civile « *comme la colonne vertébrale de la civilité dans le sens d'une expression pacifique des différences* » (Teti, 2011 : 74).

Ce n'est qu'au XIXe siècle avec la révolution industrielle, au moment où la modernité se confond avec le développement économique capitaliste, que cette notion commence à être désignée comme l'ensemble des rapports sociaux hors État. Les auteurs issus de la pensée économique libérale et classique vont concevoir la société civile dans une relation antagoniste à l'Etat. En effet, des auteurs comme Mandeville (1705) puis Adam Smith (1776) vont opérer une véritable rupture en énonçant que la cohésion de la société ne dépend plus de la volonté des hommes mais du jeu des intérêts individuels et de l'ajustement plus ou moins spontané des

besoins qui sont le moteur de la vie sociale. A travers la pensée libérale économique s'est construit un courant de pensée qui considère la société civile en défiance à l'Etat, comme un contre-pouvoir, un rééquilibrage pour compenser ses tendances supposées autoritaires, seule garantie d'une démocratisation de ce dernier et de la société.

Face à ce courant se dresse un courant triadique dit « pluraliste », inspiré de plusieurs auteurs appartenant à des écoles de pensée souvent différentes, en premier lieu desquels se trouvent Tocqueville mais aussi Habermas, Dewey, Waltzer. « *L'idée d'association est omniprésente dans les écrits de Tocqueville* » (Ferraton, 2004 : 45) qui déclare que « *dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère, le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là* » (Laville et Sainsaulieu, 2013 : 10). Pour Tocqueville (1840), l'association est le moyen essentiel pour préserver la société des maux qui la guette : l'individualisme et l'isolement. Ce courant dit pluraliste s'inscrit, lui aussi, dans une logique d'antagonisme par rapport à l'Etat sans réduire la société civile à la sphère marchande. Au contraire, il y est moins question du développement économique que d'une société démocratique, les individus n'étant pas uniquement liés pas des relations d'intérêts mais par des engagements volontaires. Pour Chaniel, (2001 : 142), « *l'avènement de la modernité démocratique fut d'abord un « mouvement vers la multiplication de toutes sortes et variétés d'associations ; partis politiques, corporations industrielles, organisations scientifiques, syndicats, Églises, écoles, clubs et sociétés sans nombre* » [...]. *Et c'est ce mouvement vers l'association, davantage que le seul mouvement vers l'individualisme, qui a donné naissance à la société civile moderne.* »

Dans la continuité de Tocqueville, la démocratie est moins affaire de procédure et d'institutions que de société et de relations sociales démocratiques. Cette conception de l'association au cœur de la vie démocratique est reprise par ce courant pluraliste : « *Par l'intersubjectivité en acte, le fait associatif œuvre au renforcement des liens de citoyenneté. La démocratie n'est pas un acquis définitif, elle dépend de la vitalité d'engagements publics diversifiées indépendants des pouvoirs institués qui peuvent étendre et protéger des espaces de libertés en favorisant la prise de conscience de l'interdépendance humaine* » (Laville et Sainsaulieu, 2004 : 24). Le courant pluraliste de la société civile épouse également la critique communautaire du libéralisme développé par Waltzer et sa vision des relations entre démocratie et société civile : « *Seul un Etat démocratique peut créer une société civile démocratique ; seule une société civile démocratique peut soutenir un Etat démocratique* » (Waltzer, 1995 : 24). La société civile serait pour ce courant pluraliste dans une double relation antagoniste, contre l'Etat et contre le marché,

en revendiquant une certaine autonomie. La définition actuellement la plus répandue et la plus communément admise de cette notion peut être prise de Cohen et Arato (1992 : IX) pour qui la société civile constitue « *une sphère d'interaction sociale placée entre l'économie et l'État, et composée principalement de la sphère intime (la famille), de la sphère des associations (plus spécifiquement des associations volontaires), des mouvements sociaux et des formes de communication publique* ».

Enfin, il existe un courant dit « conservateur » qui « *préfère voir dans la société civile un ensemble d'acquis culturels, de mœurs historiquement héritées, qui régit les relations entre individus et entre groupes* » (Khilnani, 2001 : 36). On retrouve ce courant au sein du débat sémantique dans le monde arabe entre la notion de « *madanî* » ou de « *ahli* » pour désigner le caractère civil. Comme le rappelle Donohue, « *la distinction de Wajih Kawtharani est généralement acceptée. [...] Le terme « ahli » y est employé pour exprimer les liens naturels de la famille, du clan, de l'ethnie et de la confession qui relie les personnes dans la société pré-moderne. Le terme « madanî » renvoie aux associations volontaires et la citoyenneté constitue sa base* » (2000 : 177-178). C'est pourquoi notamment le terme de « *madanî* » était par exemple resté interdit par le régime de Bachar al Assad qui lui préférait le terme de « *ahli* » tant le premier renvoyait à des revendications de démocratisation telle qu'elles avaient pu avoir lieu lors du « printemps de Damas » en 2000.

Autrement, ce courant « conservateur » peut s'affirmer également pour mettre en valeur la nature et la spécificité des relations sociales organisées avant la période coloniale dans une logique d'affirmation identitaire. Il revendique notamment le fait que la notion de société civile s'est développée en occident selon ses logiques propres et que le monde arabe en a développé d'autres, impliquant que le terme société civile recouvre d'autres réalités. Comme le rappelle Cherif Ferjani, « *les islamistes tunisiens furent parmi les premiers islamistes arabes à adopter la notion de société civile, tantôt sous le nom de *hujtama' madanî*, tantôt sous le nom de *hujtama' ahli*, tout en hésitant à lui reconnaître une validité dans le contexte musulman.* » Pour cet auteur, c'est principalement dans son article « *considérations sur la laïcité et la société civile* » que Rached Ghannouchi (1999) expose le mieux les conceptions de ce courant dit « conservateur ». La société civile y est globalement associée à la communauté des croyants, « *'oumma* » qui doit avoir un pouvoir de contrôle sur l'Etat. Dans la société musulmane, elle correspond aux « structures de la société traditionnelle » telles que les « *waqf* » (appelés aussi

« *Habous* » au Maghreb¹⁹), les tribus et les confréries que l'Etat colonial et post-colonial a contribué à démanteler. La société civile serait profondément structurée et régulée par la religion.

Face à ces quatre courants qui ont pensé le concept de société civile, les organisations internationales produisant le paradigme de la participation s'appuient à la fois sur le courant libéral et le courant pluraliste, c'est-à-dire sur une conception antagoniste par rapport à l'Etat. Mais alors que le courant pluraliste suppose l'avènement d'une société démocratique en raison d'un Etat démocratique préalable, les partisans du paradigme de la participation vont inverser les termes de l'équation en plaçant la société civile comme un aiguillon vers un Etat démocratique.

2.1.1.2 Transition démocratique

Le renouveau de l'usage de la société civile dans les pays en voie de développement et notamment dans les pays arabes est constitutif des théories de « la transition démocratique » qui mettent en avant la généralisation à l'échelle mondiale des processus de démocratisation des systèmes politiques et en lui donnant l'apparence d'un processus inéluctable. Ces théories s'appuient sur une succession d'événements qui convergeraient dans un même sens. La chute des régimes autoritaires d'Europe du Sud au milieu des années 1970, le remplacement des dictatures militaires par des gouvernements civils élus à travers l'Amérique latine de la fin des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, la réduction du nombre de régimes autoritaires dans les régions de l'Est et du Sud de l'Asie à partir du milieu des années 1980, l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est à la fin des années 1980, l'éclatement de l'URSS et la création de 15 républiques postsoviétiques en 1991, le déclin des régimes à parti unique dans de nombreuses parties de l'Afrique sub-saharienne dans la première moitié des années 1990, et une faible mais reconnaissable tendance à la libéralisation dans certains pays du Moyen-Orient dans les années 1990. L'ensemble de ces événements correspondrait à une marche inéluctable vers le progrès.

Cette théorie de la transition démocratique est conceptualisée par le politologue nord-américain Huntington (1991), complétée par Fukuyama (1992) qui place la démocratie comme horizon naturel pour l'ensemble des régimes après la chute de l'empire soviétique. Le modèle de

¹⁹ Il s'agit de fondations religieuses de bienfaisance et de redistribution sociale.

démocratie des pays occidentaux paraît selon eux s'imposer comme une norme universelle qui doit être promue.

Cette théorie repose sur cinq éléments clés (Carothers, 2002). Le premier est que tout régime qui s'éloigne du modèle autoritaire est considéré en transition. Ensuite, le processus de démocratisation repose sur un enchaînement en trois phases (ouverture, éclatement, consolidation) dans lesquelles l'élection est un élément primordial pour construire la démocratie. L'action des acteurs et notamment des élites selon la théorie du choix rationnel l'emportent sur l'analyse structurelle des pré-conditions culturelles et économiques nécessaires à l'émergence de la démocratie (Banégas, 1993). En revanche, le processus transitionnel ne peut se produire qu'avec l'existence d'un Etat fonctionnel.

La notion de société civile est dans cette théorie amenée à jouer un rôle déterminant pour promouvoir la démocratie et favoriser les processus de démocratisation. En effet, pour les promoteurs de la démocratie et de la société civile, la participation volontaire à des actions collectives de solidarité et de communication publique renforcerait « *les valeurs, les attitudes et les compétences favorables à la mise en place d'un système de gouvernance démocratique* » (Denoeux, 2004 : 82). Les organisations de la société civile constituent en soi une pratique des libertés publiques constitutives d'un Etat de droit démocratique que sont les libertés d'association et d'expression. Elles permettent ensuite de constituer un espace alternatif d'élaboration et de formulation de revendications dans le but de faire pression sur les instances de pouvoir ; pression d'autant plus forte quand le tissu associatif revendicatif est dense. L'idée ici sous-jacente est que l'existence d'une société civile démocratique peut permettre l'avènement d'un Etat démocratique, renversant ainsi la relation entre Etat et société établie par le courant « pluraliste » de la société civile.

Le rôle de la société civile dans la transition démocratique peut intervenir dans les trois phases du processus. Par exemple, si la phase d'ouverture, à travers notamment une première phase de libéralisation économique, est le fait des élites politiques au pouvoir, le rôle de la société civile est de pousser les gouvernements autoritaires à faire des concessions de plus en plus importantes, de façon graduelle mais inexorable, transformant peu à peu les efforts de libéralisation en démocratisation épanouie (O'Donnell et al., 1986). Dans le modèle de Rustow (1970), la seconde phase de la transition, dite de « l'éclatement », peut être également le résultat de conflits politiques amenant à un blocage des institutions qui rend nécessaire l'engagement vers un premier ensemble de réforme. La société civile est alors ici largement convoquée pour

jouer un rôle d'influence en participant à ces luttes politiques qui ne se limitent pas aux seuls acteurs partisans convoitant le pouvoir.

Si la société civile est dissociée de la société politique, voire est pensée en opposition à cette sphère, elle peut agir en complémentarité (Linz et Stepan, 1996), étant elle aussi un lieu de l'action politique. Cette complémentarité peut prendre effet dans la phase de consolidation. La société civile serait le lieu où se jouerait un premier niveau de citoyenneté, d'engagement dans la sphère publique, soutenant la vitalité de la sphère politique. Reprenant le courant dit « pluraliste » de la société civile séparé de l'Etat et du marché capitaliste, elle est le dépositaire des exigences morales des citoyens et de leur vertu, ce qui devient le moteur du changement politique (Camau, 2002). Mais en reprenant également le courant libéral, la société civile peut se penser comme un espace alternatif nouveau aux processus traditionnels de régulation et de contrôle des sociétés. « *Les pressions exercées par les ONG ou les sociétés multinationales constitueraient ainsi, chacune à leurs manières, des « équivalents fonctionnels aux mécanismes de contrôle électoraux, législatifs etc.* » (Perret, 2003 : 384). Ainsi la société civile constituerait dans le paradigme de la transitologie, non seulement un indicateur du niveau de démocratie dans une société en relation avec l'environnement institutionnel (« *enabling environment* ») et le niveau de mobilisation citoyenne, mais aussi un vecteur de démocratisation.

Ce paradigme de la démocratisation par le soutien à la société civile dans les Etats autoritaires s'est imposé de manière hégémonique comme mode de légitimation dans la conception des politiques d'aide au développement. Comme le rappelle Carothers (1999 : 8), « *in the past ten years, aiding democracy has become an international cottage industry, with a remarkable range of actors entering the field. Almost every major country that gives foreign assistance now includes democracy programs in its aid portfolio. Numerous international or multilateral institutions, including the United Nations, the Organization of American States, the Organization for security and cooperation in Europe, the European Union, the inter-parliamentary Union, and the Council of Europe, sponsor democracy programs. Many Western political parties, labor unions, foundations, and other non-governmental organizations are active; the international financial institutions have begun committing resources to promoting good governance, which, although theoretically distinct from democracy promotion, often substantially overlaps with it in practice* ».

2.1.1.3 Bonne gouvernance

La notion de gouvernance, dans son aspect normatif, a été introduite par la Banque Mondiale dans les années 1980 à la suite du « consensus de Washington » et de la contre-révolution néolibérale qui pointait l'intervention de l'Etat dans l'économie et la société comme une des causes principales du mal développement (ou des crises financières) en raison de la corruption et de l'autoritarisme que générerait sa bureaucratie. Ainsi le principe de « bonne » gouvernance est défini par la Banque Mondiale par plusieurs critères cumulatifs. *L'instauration d'un État de droit qui garantit la sécurité des citoyens et le respect des lois, la bonne administration qui exige une gestion correcte et équitable des dépenses publiques, la responsabilité et l'imputabilité qui imposent que les dirigeants rendent compte de leurs actions devant la population et, enfin, la transparence qui permet à chaque citoyen de disposer et d'accéder à l'information*"(Banque mondiale, 1993 : 12). La notion ne fait en revanche pas directement référence au mode de gouvernement démocratique. Mais en agissant comme conditionnalité de l'aide financière ou de l'aide au développement, les institutions financières internationales, et, avec elles, la plupart des organisations gouvernementales ou internationales, procèdent à une promotion plus discrète de la démocratie ou à un encouragement à la démocratisation sur la base de pratiques et de normes techniques qui, en se déclarant portées uniquement sur le développement économique et social, apparaissent comme déchargées de connotations politiques.

Parmi ces pratiques et normes figure la notion de participation de la société civile dans d'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et services publics, en conférant une importance particulière à l'échelle locale à travers notamment la nécessaire décentralisation. Il s'agit de rapprocher les citoyens du lieu d'élaboration des politiques dans lequel ils peuvent participer par l'intermédiaire de « groupement d'intérêt ». Cela amène aussi à enlever à l'Etat son monopole de l'action publique en reconnaissant une pluralité d'acteurs qui interviennent avec lui dans différents secteurs. L'enjeu est donc de décroiser les espaces considérés comme autonomes, en soulignant leur caractère interdépendant et structuré en réseau d'acteurs (Boyer 1986.). « *Il s'agit d'un mode de régulation où l'État n'est plus qu'un des acteurs de la régulation politique qui articule désormais à la fois État, marché, communauté, associations, entreprises pour appréhender le développement d'un territoire ou d'un secteur d'activité* » (Laroussi, 2009a : 95).

L'approche participative impliquant la société civile permet donc de traiter deux objectifs à la fois. Elle ne relève pas seulement d'un impératif éthique lié à la démocratie mais aussi d'une

logique d'efficacité managériale. Le principe repose sur l'idée que les effets d'une décision, à l'échelle d'une entreprise ou d'un Etat, sont d'autant plus positifs et souffriront d'autant moins de résistances que cette décision sera élaborée de manière consensuelle grâce à la participation de l'ensemble des « *parties prenantes* » à la phase d'élaboration (Freeman, 1984 ; Lazareff et Arab, 2002 ; Bonnafous-Bouchet et Pesqueux, 2006). La gouvernance est donc ici une « *construction institutionnelle de légitimation* » de l'action publique (Jouve, 1998). L'idée également est que les besoins réels de développement seront d'autant mieux identifiés et traités par l'action publique que celle-ci aura été élaborée à travers l'expression et la nomination de ces besoins par ceux qui les éprouvent. Dès lors, l'application de ces principes dans la mise en œuvre de politique et de projet de développement devra garantir non seulement un impact positif en matière de changement social mais sera également à même de construire une culture démocratique au-delà des institutions représentatives elles-mêmes. La démocratisation se ferait ici par le bas, à travers un ensemble de pratiques concrètes de délibération collective qui dépasse l'Etat et qui amènerait ce dernier, du fait qu'il y est confronté, à démocratiser ses institutions. Le principe de gouvernance peut ainsi être utilisé pour la transmission et l'adhésion à des normes démocratiques par la participation et la « *socialisation* » (Flockhart, 2005) dans un cadre institutionnel spécifique. L'approche participative liée à la notion de « bonne gouvernance » permet donc de faire rencontrer les exigences démocratiques et managériales. Elle s'est imposée comme méthodologie obligatoire pour tout projet et programme de développement et est promue par l'ensemble des acteurs qui prennent place dans les « configurations développementistes » (Olivier de Sardan, 1995a).

Ainsi, appliquer le principe de gouvernance et de participation des parties prenantes nécessite qu'il y ait au préalable l'existence d'une société civile forte à même de pouvoir « dialoguer » avec les acteurs étatiques et de participer avec eux à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques (Freeman, 1984 ; Lazareff et Arab, 2002 ; Bonnafous-Bouchet et Pesqueux, 2006). Les instruments de la coopération internationale en matière de développement ou directement de démocratisation passent par le renforcement des capacités d'action des acteurs de la société civile.

2.1.2 Modalités et étapes du transfert

Trois grandes étapes ont marqué les relations entre la Tunisie de Ben Ali et les acteurs de la coopération internationale, structurant ainsi le processus de transfert politique d'un certain nombre de thématiques, pratiques et procédures édictées comme normes. Chacune de ces étapes

introduisit toujours un peu plus les principes de gouvernance et de démocratisation à travers la participation de la société civile tels que je les ai présentés ci-dessus.

La première étape est l'adoption par la Tunisie d'un plan d'ajustement structurel en 1986 en partenariat avec le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale suite à une grave crise économique que connaissait le pays à cette époque, marquée par une chute du taux de croissance et du taux d'investissement, une augmentation rapide des déficits et de l'endettement extérieur ainsi que du niveau général des prix et du chômage. « *Le programme appela donc à l'adoption de politiques de demande fermes et une amélioration significative de la compétitivité économique. En même temps, il incluait des mesures d'ajustement structurel complètes qui réorientaient les politiques en dehors de la dépendance des contrôles administratifs, et diminuaient la place du secteur public en augmentant le rôle des mécanismes de marché et le secteur privé.* » (Brack, 1997 : 44) C'est donc à la suite de ce plan que se sont succédés des programmes de financement de la Banque Mondiale, intégrant de plus en plus à partir des années 1990 la notion de « bonne gouvernance » en Tunisie, et appelant ainsi à des réformes au niveau de l'administration concernant à la fois les mesures de transparence dans la gestion publique, de décentralisation et de participation de la société civile dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques.

La deuxième étape correspondit à l'adoption par le régime de Ben Ali de politiques générales et sectorielles en lien direct avec les thématiques placées sur l'agenda des instances internationales. La Tunisie a ainsi participé au Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992 et ratifié les trois conventions qui en ont été issues : Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD). En adoptant les recommandations de la charte de Rio, la Tunisie inscrivit la question du développement durable comme une thématique devant guider les politiques publiques, à la fois au niveau de la lutte contre la pauvreté et pour la préservation de l'environnement. Elle a ainsi formulé dès 1995 un « programme d'action national pour l'environnement et le développement durable (Agenda 21 National) » afin de « *promouvoir un mode de développement intégral, fondé sur l'équité sociale et la garantie du bien être de chacun dans un environnement sain et préservé* ». Les différents plans quinquennaux de développement se sont par la suite systématiquement référés aux thématiques internationales. Pour la Tunisie, ce type d'agenda est très prometteur en matière de drainage d'investissement, de renforcement de la coopération et des échanges de capitaux.

Mais l'intégration des thématiques placées à l'agenda international dans les politiques publiques tunisiennes a eu pour conséquences d'influer sur les modalités d'élaboration des politiques publiques en produisant des procédures et des cadres spécifiques d'action publique, comme on le verra plus loin. Les notions de gouvernance et de participation de la société civile y avaient pris une dimension centrale. En effet, le point n°13 de la charte de Rio stipulait par exemple qu'il faut « *soutenir la société civile locale, régionale et mondiale et promouvoir une réelle participation de toutes les personnes et organisations intéressées dans la prise de décision* ». Cela fit ainsi dire à certains auteurs que la gouvernance constituait même l'un des piliers du développement durable qui était ainsi « *fondé sur un jeu, non pas à trois pôles, comme on l'indique habituellement, l'économique, le sociétal et l'environnemental, mais un jeu à quatre pôles, le quatrième étant celui de la gouvernance, sans lequel les trois premiers risquent de n'avoir aucune capacité opératoire* » (Loinger et Spohr, 2004 : 174).

Enfin, la troisième étape importante du processus de transfert des thématiques internationales liées à la démocratisation, la bonne gouvernance et la participation de la société civile fut le renforcement du partenariat entre la Tunisie et l'Union Européenne. L'Europe constitue le partenaire économique traditionnel de la Tunisie. En 1986, au moment de la crise, elle représentait 75% des échanges extérieurs tunisiens et 90% de l'investissement étranger réalisé en Tunisie. En 2010, l'Europe représentait toujours 76,9 % du total des exportations et 72% des IDE (Ben Romdhane, 2011).

La Tunisie a été le premier pays méditerranéen à signer un Accord d'Association avec l'Union Européenne en juillet 1995. Depuis cette date, plusieurs programmes de coopération ont été lancés s'inscrivant dans un cadre multilatéral et régional défini par la politique de relation extérieure de l'UE. Il en va ainsi des programmes MEDA I et MEDA II dans le cadre du partenariat Euromed entre 1995 et 2004 puis de plusieurs instruments de coopération dans le cadre de la Politique Extérieure de Voisinage à partir de 2005 jusqu'en 2011. L'ensemble de ces politiques et programmes de partenariat et d'association incluaient un volet économique, politique et culturel. Même si le programme MEDA avait pour principale priorité le soutien à « *la transition économique des pays tiers méditerranéens (PTM) et la réalisation d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange* », il devait également permettre « *le renforcement de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit* » et un « *développement socio-économique durable* » à travers notamment « *la participation de la société civile et des populations à la conception et à la mise en œuvre du développement* ». Le règlement du programme réaffirmait que « *le respect de la démocratie, de l'État de droit, des droits de*

l'Homme et des libertés fondamentales constitue un élément essentiel du partenariat dont la violation justifie l'adoption de mesures appropriées. Ces mesures peuvent être adoptées par le Conseil statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission²⁰. »

Le deuxième programme de coopération inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique Extérieure de Voisinage a pris place à partir de 2005. Il y était de nouveau réaffirmé que cette politique « se fixe des objectifs ambitieux, fondés sur l'attachement, réciproquement reconnu, à des valeurs communes comprenant la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme, les principes de l'économie de marché, le libre-échange, le développement durable ainsi que la réduction de la pauvreté et le renforcement des réformes politiques, économiques, sociales et institutionnelles ». Parmi les actions prioritaires figuraient « la poursuite et la consolidation des réformes garantissant la démocratie et Etat de droit » à travers « le renforcement de la participation de l'ensemble des composantes de la société tunisienne à la vie politique » et du développement « du rôle de la société civile ».

La Tunisie a dû faire face dès la fin des années 1980 à un transfert de normes et de paradigmes produits par les acteurs de la coopération internationale dont l'objectif était d'encourager la démocratisation des régimes autoritaires, notamment du pourtour méditerranéen. En s'inspirant des modèles théoriques de la transition démocratique et en intégrant le concept de bonne gouvernance, la plupart des acteurs, et notamment l'Union Européenne, ont intégré le paradigme de la participation de la société civile dans l'ensemble de leur programme de développement et de coopération. Ils portent une conception d'inspiration à la fois « libérale » et « pluraliste » de la société civile, en opposition à l'Etat autoritaire, tout en appelant au partenariat avec lui en matière de production de l'action publique.

Recherchant une légitimité internationale et l'accès aux financements de la coopération, le régime tunisien s'est fait le réceptacle de cette politique de transfert en ratifiant certaines conventions internationales et en s'engageant dans des accords de partenariat avec l'Union Européenne. Le régime tunisien a été amené à adapter ses politiques publiques et les modalités

²⁰http://europa.eu/legislation_summaries/external_relations/relations_with_third_countries/mediterranean_partner_countries/r15006_fr.htm

de fonctionnement de l'administration pour laisser une place à la participation associative, dans la mesure où toute politique de coopération venant d'une organisation internationale devait intégrer systématiquement la société civile.

Je vais voir à présent comment le régime autoritaire de Ben Ali a intégré ces contraintes extérieures pour renouveler les fondements de sa domination.

2.2 La société civile comme catégorie discursive du régime de Ben Ali

Le terme de société civile fut introduit au début des années 1980 par le régime tunisien avant d'être adopté par l'ensemble des acteurs de la classe politique pendant toute la décennie. L'Etat continuera ensuite de s'en porter le garant dans le cadre du transfert du paradigme de la participation des années 1990.

2.2.1 Les premiers usages de la société civile dans la scène politique tunisienne

Zghal (1993) rappelle que c'est l'Etat lui-même qui a mobilisé le concept de société civile en Tunisie pour renforcer les fondations de la République civile dans un contexte des régimes arabes où l'ensemble des républiques étaient structurées autour du pouvoir militaire. Différents troubles internes²¹ avaient en effet nécessité l'intervention de l'armée, apportant le risque d'un dépassement des fonctions de celle-ci pour intervenir dans la sphère politique.

L'opposition tunisienne de gauche au régime considérait traditionnellement le concept de société civile comme trop lié à une conception libérale d'un « ordre bourgeois ». De l'autre côté, l'opposition islamiste ou nationaliste la voyait comme une notion importée de l'occident et vecteur de sa volonté de domination. Il lui préférait le concept de société islamique.

C'est à la suite de la mort d' Habib Bourguiba et de la prise de pouvoir par Ben Ali en 1987 que le terme de société civile s'est imposé dans les discours de l'ensemble des acteurs politiques pour revendiquer davantage le multipartisme et l'autonomie des organisations partisans, syndicales et associatives à l'égard de l'Etat. Le terme est alors utilisé dans le Pacte national de 1988 qui traduisait, par la signature d'un texte commun, le consensus entre les différentes forces

²¹Le régime de Bourguiba avait en effet été déstabilisé en 1978 par les grandes grèves de l'UGTT et les soulèvements qui ont lieu suite à la répression, puis par la tentative du coup de force d'un groupe d'opposants armés, entraîné et financé par la Lybie et infiltré dans la région de Gafsa et enfin ce qu'on a appelé les révoltes du pain en 1984 suite à la suppression des subventions d'Etat sur les produits de première nécessité dans le cadre d'accords avec le Fond Monétaire International.

politiques tunisiennes : « *Ainsi, les représentants des signataires du Pacte National sont d'accord pour reconnaître que les partis politiques et les organisations sociales et professionnelles sont le fondement de la société civile* » (Zghal, 1993 : 73). Mais l'idée persista que société civile était étroitement liée à celle de république civile, dans la mesure où celle-ci ne pourrait pas exister si elle n'avait pas pour fondation une société civile forte. « *La notion de société civile était donc employée jusqu'aux élections municipales de 1989 pour marquer le processus d'autonomisation des partis politiques et des organisations socioprofessionnelles par rapport à l'Etat perçu comme étant le seul obstacle aux processus d'autonomisation de la société civile* » (Zghal, 1989 : 211). La référence à la société civile ne se limitait donc pas à l'action associative et syndicale mais intégrait également les partis politiques, de sorte que société civile et société politique se confondaient entièrement dans une conception « organique » de la société civile issue de la philosophie politique classique (Khilnani, 2001). Cela témoigne des péripéties des mécanismes de transfert conceptuel entre l'occident et l'orient (Zghal, 1989) puisque les acteurs de la coopération internationale se référaient, eux, davantage à une conception « pluraliste » et « libérale ».

Cette connotation politique du concept de société civile se poursuivra jusqu'aux élections municipales et législatives anticipées de 1989 où les succès du parti *Ennahdha* feront de lui la menace principale à la fois des partis d'opposition de gauche et du parti destourien au pouvoir. Pour Zghal (1989 et 1993), cette menace proviendrait d'une perception de l'islam politique en général et du parti *Ennahdha* en particulier qui chercherait à imposer à l'ensemble de la société sa propre conception de l'orthodoxie religieuse et la mise en place d'un régime non civil. Malgré les réaffirmations du parti *Ennahdha* de son attachement aux principes démocratiques et à l'héritage réformiste du XIX^{ème} lié à une lecture rationaliste de l'Islam, la notion de société civile prend un sens nouveau : « *Ce n'est plus l'ensemble des organisations distinctes de l'Etat indépendamment de leur orientation idéologique mais plus précisément les partis et associations qui ont en commun les mêmes valeurs relatives aux Droits de l'Homme et aux libertés individuelles* » (Zghal, 1989 : 211). Comme le RCD de son côté cherche à contrer l'influence du parti islamiste et à réduire son pouvoir après les élections, il devient l'allié objectif des partis d'opposition au mouvement islamiste en se posant comme le protecteur de la société civile et en réaffirmant son monopole sur la religion comme Ben Ali l'avait énoncé lui-même dans sa déclaration du 7 novembre 1989 : « *nous disons à ceux qui confondent religieux et politique qu'il n'y a pas de place pour un parti religieux. Pour être reconnu comme un parti, Ennahdha doit renoncer à sa prétention de jouer le rôle d'institution tutélaire de*

l'islam. Il n'est pas d'autre défenseur de la religion des tunisiens que l'Etat » (Zghal, 1989 : 212).

Ainsi, selon Chérif Ferjani (2012 : 53), « *la société civile a été constamment invoquée par les différents acteurs durant les deux dernières décennies en Tunisie [...]. L'Etat, sous le règne de Ben Ali, se prétendait comme son garant et son défenseur contre la menace islamiste et son projet obscurantiste et théocratique. [...] Toutes les organisations politiques, islamistes ou laïques, libérales ou de gauche, s'identifiaient à la société civile. Dans leur compétition pour le pouvoir, elles accusaient leurs adversaires-concurrents d'en être les ennemis. Chacun disait : « la société civile, c'est moi ! » et accusait les autres d'en usurper l'étendard* ». Burhan Ghalyun explique que « *la confusion autour de la notion de 'société civile' vient du fait que le concept a été adopté pour s'opposer à l'idéologie islamique, former une alliance nouvelle entre les élites modernes et reconstruire l'idéologie de la modernisation face à l'islam* » (Donohue, 1992).

Alors que le terme de civil devait s'opposer initialement à celui de militaire dans le contexte de sauvegarde des fondements de la République, il s'est par la suite opposé à celui de religieux. Le concept de « société civile » a eu initialement en Tunisie un usage essentiellement politique, c'est-à-dire saisi par les acteurs eux-mêmes, soit pour revendiquer un élargissement des libertés publiques, soit pour dénoncer les adversaires politiques, allant jusqu'à justifier la répression.

2.2.2 Les usages discursifs du paradigme de la société civile par le régime

Les années 1990 et 2000 ont vu une inflation et une systématisation de l'usage de la notion de participation de la société civile dans les discours politiques officiels. La Tunisie étant officiellement engagée dans des programmes de partenariat et d'un accord d'association avec l'Union Européenne qui reposait sur les valeurs partagées de la démocratie, les discours présidentiels se devaient d'intégrer une lexicologie conforme à ces principes. Surtout, un certain type de discours était particulièrement destiné à rappeler l'engagement de la Tunisie vers la démocratie, le pluralisme et le respect des libertés publiques et individuelles. Il s'agissait des discours de célébration de l'anniversaire du « Changement » qui consista à la prise de pouvoir par Ben Ali et à la déposition du « président à vie », Habib Bourguiba, pour raisons de santé. Le discours officiel du changement reposait, comme l'ont montré Camau et Geisser (2003) et Hibou (2009), sur l'idéologie de la réforme qui constitue le référentiel principal de légitimation de l'action politique en Tunisie.

Si nous prenons quatre discours de célébration de l'anniversaire du changement, nous retrouvons l'affirmation de la démocratie et du pluralisme en lien avec la « participation de la

société civile ». Ces discours politiques offraient un cadre conceptuel et idéologique cohérent qui articulait à la fois l'influence historique de l'Europe sur la construction politique du monde arabe, le mouvement de la réforme en réaction à cette influence ainsi que les injonctions conjoncturelles des organisations internationales en matière de démocratie et de bonne gouvernance. Ainsi dans le discours du 19^{ème} et du 21^{ème} anniversaire du « changement », respectivement en 2006 et en 2008, peut-on lire la même assertion :

« Nous avons la ferme détermination de continuer à faire évoluer la vie politique dans notre pays, en vue de conforter davantage la démocratie, de consolider le pluralisme, d'élargir les aires de la participation et de renforcer le rôle de la société civile. Car, l'option démocratique est l'une des constantes sur lesquelles nous avons fondé notre œuvre de réforme. Elle émane de notre conception d'une construction civilisationnelle aux dimensions cohérentes. »

Le discours du 19^{ème} anniversaire en 2006 poursuivait sur la question de la participation mais en insistant sur le cadre défini par le parti Etat, représentant « l'intérêt du peuple » :

« Nous avons aussi veillé à assurer la participation de l'ensemble des parties, des organisations et des composantes de la société civile, à toutes les questions qui concernent notre société et notre pays. Et nous continuerons à œuvrer à consacrer cette démarche et à en élargir les domaines, sur la base du respect de notre référentiel national et de la primauté de l'intérêt de notre peuple. »

Ce paragraphe était directement destiné aux partenaires étrangers, en montrant une volonté de s'approprier un certain nombre de valeurs mais dans le respect de la souveraineté nationale. Le discours du 21^{ème} anniversaire en 2008 réaffirmait exactement les mêmes principes, à quelques mots près.

« [...] Nous avons instauré notre politique sur la corrélation entre le développement, la démocratie et les droits de l'Homme, ainsi que sur la prospection de l'avenir et l'adéquation entre la conjoncture prédominante et les moyens disponibles. Nous avons aussi veillé à assurer la participation de l'ensemble des partis, des organisations et des composantes de la société civile, à toutes les questions qui concernent notre société et notre pays. Et nous continuerons à œuvrer à consacrer cette démarche et à en élargir les domaines, sur la base du respect de notre référentiel national et de la primauté de l'intérêt de notre peuple. »

Dans les discours à caractère purement politique, la rhétorique de la démocratie et de la société civile était donc centrale et se répétait au mot près. On la retrouvait par exemple dans le discours du 50^{ème} anniversaire de la proclamation de la république en 2007 :

« La fondation de la République sur la base du pluralisme est l'un des choix fondamentaux du Changement. Cela signifie la pluralité des partis politiques, des organisations populaires, des associations et des diverses composantes de la société civile. [...] Les partis politiques et les diverses composantes de la société civile ont un rôle essentiel dans le développement du sens civique parmi les jeunes et l'enracinement auprès d'eux des valeurs républicaines. »

Et dans le discours de prestation de serment en 2009 :

« Nous tenons à réaffirmer le pari que nous avons engagé en faveur des partis politiques nationaux, et de leur rôle dans l'encadrement, l'approfondissement de la prise de conscience face à nos constantes nationales, et la mobilisation nécessaire à leur service. C'est là un choix politique intangible et irréversible que nous nous employons à consolider et à promouvoir à chaque étape, en vue d'élargir l'aire de la participation et de renforcer la présence des partis nationaux et des composantes de la société civile dans la vie publique.[...] Nous comptons sur l'adhésion à notre Programme d'avenir, de l'ensemble des Tunisiennes et des Tunisiens, et surtout des institutions constitutionnelles, des partis politiques nationaux, des organisations et conseils, et des composantes de la société civile. »

Le discours du 23ème anniversaire du changement en 2010 soit un an avant le début de l'insurrection dans les régions de Sidi Bouzid et de Kasserine, célébrait un certain aboutissement dans le pluralisme et la participation de la société civile :

« Le pluralisme est devenu, aussi, un fait palpable dans les différents conseils et structures consultatifs, dans les consultations nationales, ainsi que dans les élections générales présidentielles, législatives et municipales, outre les perspectives offertes à la société civile en vue de participer à l'œuvre de développement, ainsi qu'à l'action sociale, culturelle et artistique. »

Les mêmes références à la réalisation de la démocratie et à la garantie du pluralisme à travers la notion de participation de la société civile, en lien avec les paradigmes de la transition démocratiques et de la bonne gouvernance, étaient distillées dans d'autres types de discours, théoriquement plus programmatiques et moins politiques, comme par exemple le plan quinquennal de développement pour la période 2002-2006 :

« L'ensemble de ces axes constituent les orientations de base de la stratégie du développement social au cours de la prochaine étape. Sa concrétisation implique la définition des politiques et programmes correspondants et une participation de toutes les composantes actives de la société civile. »

L'introduction puis l'usage discursif du concept exogène de société civile en Tunisie par le régime de Ben Ali s'intégraient dans le système endogène de légitimation politique autour des notions de « tunisianité » et de « réformisme ». Camau, Geisser (2003) et Hibou (2009) se retrouvent pour montrer que la permanence de l'autoritarisme en Tunisie reposait sur un consensus national autour du « réformisme » et que ce dernier était consubstantiel à l'autoritarisme. Pour ces auteurs, il s'agit d'un « *projet politique, inauguré par les réformateurs du 19^{ème} siècle, repris par le mouvement de libération nationale, conforté par le régime bourguibien au lendemain de l'indépendance et poursuivi par son successeur* » (Camau et Geisser, 2003 : 20). Il ferait l'unanimité chez les élites tunisiennes, qu'elles appartiennent au néo-destour historique, aux cadres du RCD ou même aux groupes de l'extrême gauche contemporaine. L'idée est que le réformisme repose sur une conception tutélaire de la modernité, initiée par des élites éclairées à la tête de l'Etat qui ont en charge de mobiliser les masses pour les engager dans les réformes. Selon Hibou (2009 : 14-15), « *Le réformisme fait partie de l'identité tunisienne et caractérise son comportement dans le monde. A en croire la phraséologie officielle, le réformisme, c'est l'ouverture sur l'Occident sans reniement de la religion et de la culture musulmane ; c'est la primauté des textes, des lois, de la Constitution ; c'est la priorité donnée à l'ordre et à la stabilité, à la modération et au juste milieu ; c'est l'expression d'un exercice rationnel du pouvoir ; c'est la modernité et l'intégrité. Les élites dirigeantes partagent une vision essentialiste et normative de la réforme et du réformisme. Modéré par nature, ce dernier est un processus de modernisation maîtrisée, soucieux de préserver les acquis du passé. Il est assimilation des apports de l'Occident dans le respect de l'Islam et de la souveraineté nationale. Il est progrès, avancées économiques et politiques, avantages sociaux ; il représente la sage voie de l'adaptation à la mondialisation ; il entend restaurer le prestige de l'Etat et le respect de l'Etat de droit* ». Cette conception était au cœur des discours officiels de Ben Ali tels que je les ai cités et qui inscrivaient la mise en place de la démocratie et du pluralisme dans une trajectoire civilisationnelle. Le processus transitionnel était donc graduel, initié et contrôlé par le parti hégémonique, garant de la stabilité et de cette trajectoire.

Hibou (2009) a montré également le caractère indissociable du réformisme et de l'exercice autoritaire du pouvoir en déconstruisant le processus de mythification du réformisme par et dans la classe politique tunisienne, traversant tous les courants, aussi bien ceux alliés au pouvoir que les opposants. Le réformisme, en étant associé à cette ouverture vers l'Occident sans renier l'identité culturelle de la Tunisie, aurait facilité son adaptation pragmatique aux contraintes de

l'extérieur. Il aurait permis donc de faire usage des notions de démocratie, de pluralisme et de société civile afin de concilier adaptation aux injonctions extérieures et renforcement du système de domination politique.

L'approche néo-institutionnelle en matière de transfert apparaît tout à fait éclairante si l'on souhaite expliquer les motivations de l'importation des normes démocratiques par le régime autoritaire de Ben Ali. Ces normes, élaborées et mises en circulation dans un cadre institutionnel international, étaient investies d'un fort capital de légitimation pour le régime. Leur adoption permit à ce dernier de ne pas être considéré comme « retardataire » par rapport aux idées, valeurs et schèmes culturels dominants sur la scène internationale qui apparaissait comme un champ organisationnel surplombant l'espace étatique tunisien. Mais les enjeux pour le régime autoritaire, au-delà de sa légitimation sur la scène internationale, étaient également sa capacité à lever des fonds sur cette scène tout en poursuivant une logique de préservation du régime qui pouvait entrer en contradiction avec les valeurs affichées. Comme le rappelle Delpeuch (2008 : 12-13), *« l'affichage d'une mise en conformité avec les règles, idées et pratiques qui jouissent d'un prestige élevé dans la communauté de référence présente de nombreux avantages pour l'organisation importatrice : il lui est plus facile de légitimer son activité en affirmant qu'elle respecte des principes supérieurs autour desquels existe un large consensus qu'en démontrant l'efficacité de chacune de ses actions ; ses échanges avec les autres organisations nationales ou étrangères qui suivent le même modèle ou respectent les mêmes standards en sont facilités ; elle accroît son attractivité vis-à-vis des investisseurs, des personnels qualifiés et des clients ou usagers ; elle a davantage de chances d'obtenir des certifications, des labels de qualité, des autorisations et des aides publiques ; elle jouit d'une meilleure réputation et n'apparaît pas comme inconséquente, irrationnelle ou vulnérable ».*

Pendant des années, la Tunisie était considérée comme le « bon élève » de la région (Hibou et al, 2011). Dès lors, le régime devait s'efforcer de produire un mode d'énonciation des politiques qui traduisait une cohérence entre les valeurs exogènes importées et les valeurs endogènes liées « au référentiel national ». Le recours au réformisme permettait d'élaborer cette synthèse et de légitimer l'action de l'Etat dans la poursuite d'un processus entrepris depuis l'indépendance,

certes sous une forme autoritaire, mais qui était présenté aux partenaires étrangers comme devant mener mécaniquement à la démocratisation.

Si cet exercice de mise en cohérence était relativement aisé en matière de discours politique, la question reste de savoir comment les normes et procédures ont été adaptées dans le cadre de l'action et du fonctionnement de l'Etat. Quelles sont les mesures prises et les mécanismes mis en œuvre pour intégrer le paradigme de la participation de la société civile tout en préservant les fondements de l'autoritarisme et la position hégémonique du parti Etat ?

2.3 Les aménagements institutionnels pour une mobilisation de la société civile

Les modalités d'appropriation par le régime du paradigme international de la participation associative reposèrent tout d'abord sur un processus de création institutionnelle, c'est-à-dire sur un réaménagement du cadre relationnel entre Etat et associations.

Face aux injonctions des partenaires internationaux de l'Etat tunisien, on assista à la fin des années 80 à une véritable explosion des structures consultatives au niveau national dans les domaines les plus variés, auxquelles devaient prendre part les associations. On peut citer par exemple le Conseil Supérieur de l'Education, le Conseil National de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées, le Conseil Supérieur de la Protection des Personnes Handicapées, le Conseil Supérieur de la Jeunesse, de l'Enfance, des Sports, de l'Education physique et des Loisirs, le Comité national de coordination de lutte contre la désertification. Alors que ces structures avaient pour but d'impliquer les associations dans la définition des politiques publiques, leur mode de représentation restait néanmoins défini par décret, avec la désignation d'organisations représentantes, « partenaires » officiels des pouvoirs publics. Il s'agissait essentiellement des organisations de masse créées après l'indépendance à l'initiative du parti Destourien.

En effet, l'instauration en 1956 d'un régime de parti unique autour du Néo-Destour puis du Parti Socialiste Destourien de 1964 à 1988, avait amené ce dernier à constituer de nouvelles organisations afin de faciliter sa pénétration dans l'ensemble de la société. Il s'agissait de disposer d'organisations parallèles à buts spécialisés, chargées de recueillir les adhésions des citoyens en les regroupant d'après des affinités particulières (Belaïd, 2004).

Cela se traduit concrètement par l'unification, sous la bannière du parti au pouvoir, de l'ensemble des mouvements associatifs et professionnels qui avaient émergé durant le mouvement de libération nationale. Les associations Scouts ont été rassemblées au sein d'une organisation unique du scoutisme tunisien. La forme de l'Union a été privilégiée pour des associations de type sectoriel. L'Union Nationale des Femmes Tunisiennes rassembla l'ensemble des associations féminines qui s'étaient créées depuis les années 1930. Les associations de jeunesse qui étaient déjà fortement ancrées au sein des partis politiques du mouvement national ont été regroupées au sein de l'Union Tunisienne des Organisations de Jeunesse (UTOJ) puis, les organisations étudiantes au sein de l'Union Générale des Etudiants Tunisiens (UGET). En matière d'action sociale, on trouve l'Union Tunisienne de Sécurité Sociale (UTSS), l'Association Nationale des Orphelins (ANO), et une succession d'organisations liées par exemple à la prise en charge du handicap : l'Union Nationale des Aveugles de Tunisie (UNAT), l'Union Tunisienne d'Aide aux Insuffisants Mentaux (UTAIM), l'Association Tunisienne d'Aide aux sourds (ATAS), l'Association Générale des Insuffisants Moteurs (AGIM).

De l'autre côté, les organisations professionnelles, agricoles, patronales et salariales, se sont constituées au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Elles ont donc participé avec les mouvements politiques à la lutte contre le colonisateur, leur conférant ainsi un prestige et une légitimité historique concurrente du néo-destour. Leur histoire après l'indépendance du pays est caractérisée par une quête d'autonomie face aux tentatives régulières de prise de contrôle de la part du régime (Khiari, 2003 ; Camau et Geisser, 2003 ; Hibou, 2006 ; Ben Bechr, 2011).

L'unification des organisations de la société civile sous la bannière du parti unique correspondit à l'imposition d'une logique fédérative. Ion (1997) distinguait historiquement deux dimensions constitutives de la logique fédérative en France : La dimension sectorielle et la dimension idéologico-politique. Dans la première, « *la quasi-totalité des groupements font alors partie d'un réseau isomorphe* » (ou « *succursaliste* ») *dans lequel les groupements locaux sont organisés sur une identité d'objet avec le groupement-souche national* ». Dans le deuxième cas, les groupements locaux tendent « *à faire partie d'un réseau « hétéromorphe » constitué non plus sur la base d'une similitude d'objectifs sectoriels mais sur celle d'une proximité idéologico-politique* » (1997 : 36). En Tunisie, l'autoritarisme a imposé un modèle organisationnel fédératif, associant les deux dimensions.

De plus, la domestication des organisations professionnelles aboutit à ce que Smitter (1974) appelle le « compromis corporatiste ». Il « désigne un système de représentation des intérêts dans lequel des unités constitutives sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non concurrentes, hiérarchiquement structurées et fonctionnellement différenciées, reconnues ou légalisées (si ce n'est créées) par l'Etat et auxquelles est accordée une représentation monopolistique au sein de leurs catégories respectives en échange de l'observation d'un certain contrôle sur la sélection de leurs dirigeants et d'une articulation des demandes et des soutiens » (1974 : 93-94). Parmi les associations qui étaient désignées par décret pour représenter la « société civile » dans les nouvelles instances consultatives nationales, se trouvaient donc systématiquement les Unions associatives et les organisations professionnelles « historiques » qui détenaient le monopole, sinon la prévalence, de la représentation officielle et légitime pour le régime. Etaient également associées des associations qui s'étaient constituées plus tardivement autour de nouveaux secteurs - comme celui de la préservation de l'environnement - mais qui reproduisirent le modèle de « réseau vertical » (Ion, 1997) établi après l'indépendance. En effet, comme pour le cas français jusqu'à la fin des années 70, le modèle organisationnel de type fédéral des associations prédominait en raison de la permanence d'un Etat fortement centralisé qui nécessitait de « relier à l'espace national toutes les structures intermédiaires pouvant s'interposer entre la Nation et le citoyen » (Ion, 1997 : 36). Mais la particularité de l'autoritarisme politique était que les membres du conseil d'administration de ces associations - qui siégeaient à ces nouvelles instances de concertation - étaient désignés ou cooptés par les structures hégémoniques du pouvoir politique. En ce sens, le modèle fédéral se montra particulièrement adapté à ce type de régime dans la mesure où il offrait une interface privilégiée avec les pouvoirs publics nationaux, non seulement pour accéder aux financements publics mais aussi pour se voir accorder un rôle d'interlocution.

Au-delà de ces instances consultatives nationales, le processus de création institutionnelle visant à encadrer la représentation et la participation des associations allait également prendre place au niveau local. Le premier enjeu pour le régime était de témoigner auprès des instances internationales, et notamment de la Banque Mondiale, sa volonté d'initier un processus de décentralisation et de mobiliser la société civile autour des politiques définies et pilotées par l'administration en lien avec les partenaires internationaux.

Le régime prit donc un certain nombre de mesures permettant d'assurer un équilibre entre les contraintes extérieures le poussant à desserrer l'emprise de l'Etat central sur l'action publique,

et notamment l'action publique locale, et des contraintes internes de préservation du pouvoir. Il décida d'engager, « *une action volontariste de régionalisation très affirmée dans les années 90, au nom du principe selon lequel le développement national passe par celui des territoires localisés. Il a dû s'appuyer sur une logique de diversification des acteurs régionaux et locaux qui consiste à mettre en place les instruments institutionnels capables de promouvoir le développement régional* » (Laroussi, 2009a : 102).

Ainsi, furent créés en 1989 le Conseil régional de développement²² à l'échelle du Gouvernorat et le Conseil local de développement en 1994 à l'échelle de la Délégation²³. Le premier était présidé par le Gouverneur et composés des députés élus des circonscriptions du gouvernorat, des présidents des communes (élus) et des présidents des conseils ruraux (nommés). Il était chargé de l'élaboration et du suivi du plan de développement en adéquation avec le plan national du développement économique et social, de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire. Il donnait un avis consultatif sur les programmes de l'Etat et s'occupait de développer la coopération entre les communes. Il était chargé d'arrêter le budget de fonctionnement et d'équipement, les impôts et les taxes. Le Conseil Régional se structurait par commissions sectorielles permanentes : plan et finances ; affaires économiques ; agriculture et pêche ; équipement, habitat et aménagement du territoire ; affaires sociales, santé et environnement ; éducation, culture et jeunesse. La commission « Coopération et relations extérieures » a été intégrée en 1992 au moment où la Tunisie s'engageait davantage dans le secteur de la coopération internationale en matière de développement et était perçue comme une première adaptation institutionnelle pour mieux canaliser et gérer les financements extérieurs.

Les conseils locaux de développement jouaient le rôle équivalent à celui du conseil régional en se situant au niveau de la Délégation : ils participaient au plan de développement régional, à l'élaboration et à l'exécution des programmes de propreté et de protection de l'environnement, de sauvegarde de la nature, de rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, de leur préservation et de leur conservation. Ils étaient présidés par le Délégué et ses membres étaient en partie élus (présidents des communes et des arrondissements) et nommés (présidents des conseils ruraux, chefs de secteurs, représentants des services régionaux de l'administration).

Selon Laroussi (2009a : 102), « *les nouvelles procédures élaborées pour mettre en place une réforme de l'État, telle que fortement suggérée par la Banque mondiale, n'ont pas incité à un transfert du pouvoir de décision du niveau central aux niveaux locaux. Il ne s'agit pas non plus*

²²Loi organique n° 89-11 du 4 février 1989

²³Loi organique n°94-87 du 26 juillet 1994

d'un transfert complet de responsabilités, d'autorités, de recettes et de ressources à des collectivités locales qui sont dotées d'une autonomie totale et reconnues comme des entités juridiques indépendantes," caractérisant le processus de décentralisation. La création de ces conseils répondait davantage à un objectif de déconcentration de l'autorité de l'Etat avec le renforcement du pouvoir du Gouverneur et du Délégué au niveau local dans le pilotage des politiques publiques. Elle intégrait également la notion de participation de la société civile mais les mécanismes mis en œuvre allaient davantage dans le sens d'une mobilisation des associations par les pouvoirs publics que d'une réelle participation (Teisserenc, 2006 ; Trenta, 2014).

En effet, la présence des associations dans ces Conseils était en réalité fortement encadrée et ne relevait que du pouvoir discrétionnaire du Gouverneur et du Délégué. Seules les administrations et les représentants des collectivités territoriales étaient membres de droit. L'article 6 du décret stipulait que pouvaient assister aux réunions du conseil « *des personnes dont le nombre ne doit pas excéder dix et ayant une expérience dans les domaines économique, social, culturel et éducationnel. Elles sont désignées par le Gouverneur compte tenu de l'ordre du jour de la session* ». La participation de la société civile se faisait selon le bon vouloir du Gouverneur et s'opérait sur une base individuelle et non organisationnelle, ce qui en limitait profondément la portée. Ce système de représentation des associations favorisait donc la construction de notabilités locales tirant leur légitimité d'une cooptation partisane et administrative.

Ce processus d'aménagement et de création institutionnels relevait pour le régime de plusieurs objectifs: bénéficier d'une considération positive de la part de la « communauté internationale » sur les critères de démocratisation et de bonne gouvernance pour non seulement attirer les investisseurs étrangers de capitaux privés mais également pour directement capter la manne financière au titre de la coopération au développement qui se construit en partie sur ces notions. Il s'agissait surtout de garder un contrôle sur les associations accédant à la visibilité et la représentation, en renforçant un système de cooptation. Cette politique de contrôle, d'encadrement et d'instrumentalisation des associations était également à l'œuvre dans différents secteurs de l'action publique, donnant lieu à une vague de forte création associative.

Conclusion du Chapitre II. Le renforcement de l'autoritarisme par le transfert international

Le régime autoritaire de Ben Ali a connu dès la fin des années 80 un transfert de normes et de paradigmes en matière de politique publique venant des acteurs de la coopération internationale. Désireux d'acquérir une légitimité extérieure pour mieux préserver les instruments de domination politique autour du parti hégémonique RCD, le régime de Ben Ali a accepté d'importer le paradigme de participation de la société civile à l'action publique. Pensé comme l'instrument principal d'une transition démocratique, ce paradigme a été intégré dans l'ensemble des programmes de développement financé par les bailleurs de fonds internationaux. La référence à la démocratie et aux droits de l'Homme a été au cœur des valeurs partagées entre la Tunisie et l'Union Européenne comme une des conditions pour une plus grande intégration entre les deux entités. La participation de la société civile à l'action publique et son nécessaire renforcement devait non seulement faciliter la démocratisation du régime mais assurer également une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Face à cette contrainte extérieure, le régime a su adapter l'importation de ce paradigme à la nécessité de perdurer. Tout d'abord, les discours de légitimation du régime reposèrent sur l'adoption des normes et du référentiel politique dominant concernant la démocratie et la société civile, articulée avec une représentation de l'histoire nationale basée sur le réformisme du XIX^{ème} siècle, symbole de l'émancipation contre le colonisateur et de l'accès aux progrès. La mobilisation du réformisme a permis de construire un large consensus rassemblant l'ensemble de la classe politique tunisienne, opposition (non islamiste) comprise, et les principaux partenaires internationaux. Il permit en cela d'affirmer que les objectifs de démocratisation du pays étaient à long terme et que le régime restait un partenaire privilégié pour les objectifs à plus court terme comme la lutte contre le terrorisme, le contrôle des flux migratoires et l'intégration économique dans une zone méditerranéenne de libre-échange.

Le système RCD de domination et l'autoritarisme politique ont pu se renforcer tout en recevant les bonnes grâces des acteurs de la coopération internationale. Tout d'abord, le régime a su adopter les modes d'énonciation et les thématiques prioritaires véhiculées par les organisations internationales dans les discours politiques et les stratégies sectorielles. Il a ensuite su effectuer un réaménagement institutionnel basé sur la création de nouveaux espaces de coordination et de concertation entre acteurs pour répondre aux injonctions internationales en matière de bonne gouvernance, présentant les politiques de déconcentration comme une première étape pour une décentralisation à venir.

Néanmoins, la participation des associations aux instances nationales de concertation resta limitée aux seules associations directement contrôlées par le régime. Ensuite, la participation associative à la gouvernance locale s'apparenta davantage à une mobilisation par les pouvoirs publics qui conservaient un rôle prépondérant en matière d'élaboration et de pilotage de l'action publique. La création institutionnelle de nouveaux espaces de concertation pour répondre aux exigences internationales a permis davantage une territorialisation de l'action publique conduite par les administrations déconcentrées de l'Etat.

Cette mise en tension entre l'autoritarisme politique et l'influence internationale en matière de démocratisation et de gouvernance a certes permis au régime de Ben Ali de trouver les conditions de son « redéploiement » (Hibou, 1998) mais a également constitué les conditions de structuration du champ associatif en Tunisie. Je vais maintenant voir de quelle manière la société civile devint une catégorie d'action du régime et les effets sur les relations entre pouvoirs publics, bailleurs de fonds et associations.

Chapitre III. Structuration associative en régime autoritaire : l'association comme catégorie d'intervention de l'action publique

J'ai montré que les discours politiques officiels du régime tunisien s'approprièrent l'univers de sens produit par les acteurs de la coopération internationale en matière de participation de la société civile dans les politiques de développement et de promotion de la démocratie. Cet univers de sens est également un univers de pratiques dans la mesure où les catégories d'association et de société civile sont également des catégories d'intervention des pouvoirs publics.

A l'instar de Cheynis (2008 : 7) concernant l'espace associatif au Maroc, il s'agit ici d'appréhender « *les transformations des modalités d'action publique qui font de la promotion et du soutien aux associations une politique d'intervention de l'Etat* ». Dans cette perspective, « *l'espace de pratiques et de sens de l'action associative* » serait le produit d'actions collectives, faites d'interactions et d'ajustements mutuels, entre l'imposition normative d'une catégorie venant des acteurs dominants du cadre institutionnel, que sont les acteurs de la coopérations internationales et l'Etat, d'un côté, et la réappropriation de ces modèles normatifs par les acteurs concernés, de l'autre. La catégorie d'association serait donc issue en partie d'un processus de transfert politique allant de l'international à l'étatique puis vers le local et les acteurs qui investissent l'organisation associative.

L'objectif de ce chapitre est de rendre compte de la structuration du champ associatif tunisien au regard des relations entre associations, Etat et bailleurs de fonds internationaux. C'est à travers ces relations que se joue le transfert de normes. Mon hypothèse est que l'intervention des acteurs dominants du champ organisationnel auprès des associations contribue à structurer l'espace associatif tunisien en régime autoritaire. J'interroge ainsi la pertinence de la typologie des associations arabes (Ben Néfissa et al., 2002 et 2004) par rapport au cas tunisien en général. Pour chaque catégorie d'association étudiée, il s'agira plus précisément de confronter le cadre relationnel général entre associations, Etat et bailleurs de fonds en Tunisie à la configuration locale, en prenant le cas des associations de Tozeur. J'étudierai dans un premier temps les

procédés utilisés par le régime de Ben Ali pour clientéliser les associations d'action sociale ainsi que les effets sur leur structuration. Je verrai par la suite que les associations de développement bénéficient d'un soutien plus important des organisations internationales ce qui produit des effets différents. Enfin, les associations de défense de droits font davantage l'objet d'une domestication pour réduire toute possibilité de contestation du régime.

3.1 Clientélisation des associations d'action sociale

Pour Camau et Geisser, le RCD cantonnait les acteurs associatifs dans le social et se spécialisait dans l'encadrement des associations afin de « *s'approprier, sur crédits d'Etat, le rôle d'assistance aux plus démunis à des fins clientélistes* » (2003 : 217). Pour Hibou (2006), des milliers d'associations s'inscrivaient dans un dispositif d'encadrement diffus et par le bas de la population. Je verrai plus précisément dans cette section les mécanismes mis en œuvre par l'Etat pour aboutir à cette clientélisation des associations d'action sociale.

3.1.1 Un double mécanisme de contrôle et d'intégration

Si, comme nous l'avons vu, l'ensemble des associations tunisiennes étaient assujetties à un cadre réglementaire qui les plaçait sous le contrôle policier du Ministère de l'Intérieur et du noyautage du RCD, les associations d'action sociale se caractérisaient également par une forte dépendance à l'égard du ministère de tutelle, le Ministère des Affaires Sociales.

Dès l'indépendance du pays, ce Ministère avait pour fonction d'assurer la politique redistributive de l'Etat patrimonial issu de l'indépendance (Leca et Schemeil, 1983 ; Catusse et al., 2009). Destremau nous dit en s'appuyant sur le travail réalisé par Guelmani (1996) que « *l'Etat tunisien indépendant intègre la question sociale comme validation du pouvoir et légitimation de son avènement historique* » (2009 : 133). Si l'Etat s'est efforcé de mettre en place un système assurantiel de protection sociale, il a développé à partir des années 1980 des programmes d'assistance destinés aux plus pauvres.

C'est à partir de cette période que le nombre d'associations à caractère social a augmenté sous l'effet d'une politique d'encouragement à l'action associative sous contrôle, en lien avec le développement des programmes d'assistance pilotés par le Ministère des Affaires Sociales.

Entre 1987 et 2009, des associations à caractère social se sont créées, les fondateurs étant généralement issus de la fonction publique et du RCD, à un rythme moyen de 15 associations par an, représentant 10% du total des associations enregistrées en 2009²⁴. Il faut noter également

²⁴ Source : registre national des associations géré par ifeda.org

que la création de nouvelles sections locales des Unions ou des Fédérations associatives pouvait être comptabilisée comme nouvelle association.

Leur mandat portait essentiellement sur le secteur de la promotion et de la protection sociale des femmes, des enfants, des personnes âgées et de celles vivant avec un handicap. Ces catégories de population étaient celles définies par l'Etat comme étant non contributives dans le cadre d'un système assurantiel de protection par cotisation. La création des associations d'action sociale s'orientait clairement dans la mise en œuvre des dispositifs d'assistance dont la finalité reposait sur « *l'extension de la couverture sociale aux non-contributeurs et la lutte active contre la pauvreté* » (Destremau, 2009 : 144)

Cela consistait à limiter l'impact social des mesures de réduction des dépenses publiques mises en œuvre au début des années 1980, en partenariat avec les institutions financières internationales dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. Une des mesures prises consistait à supprimer progressivement la Caisse Générale de Compensation, créée en 1967 pour subventionner les produits de consommation de base. La première limitation de son budget en 1984 avait donné lieu à une « révolte du pain » qui avait ébranlé le régime de Bourguiba (Lamloum, 1999). Le développement de l'action sociale de l'Etat à travers les associations correspondait donc à une stratégie de ciblage envers les plus pauvres pour remplacer progressivement le système de subvention des produits de première nécessité qui touchait l'ensemble de la population (Guelmani, 1996).

Ainsi fut créé en 1986 le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses, consistant en un versement de mandats trimestriels à des familles considérées comme pauvres, c'est à dire sans revenus, vivant sous le seuil de pauvreté, et au sein desquelles se trouvaient des personnes à charge, en incapacité de travailler, handicapées ou trop âgées. S'ajoutaient à cela des programmes exceptionnels de soutien pendant les fêtes religieuses ou pour les élèves et étudiants.

L'ensemble de ces prestations était directement mis en œuvre par les associations « partenaires » de l'Etat, qui correspondaient généralement à la première génération d'associations créées sous l'égide du parti durant la décennie qui suivit l'indépendance. Les listes de bénéficiaires étaient en revanche établies en amont par les structures du RCD selon des logiques clientélares (Ben Romdhane, 2011). En effet, l'un des rôles des chefs de secteur du parti, outre d'opérer un contrôle territorial de la population, était de recevoir et d'évaluer les sollicitations de la

population en matière d'aide et de s'assurer du respect des contreparties politiques d'allégeances au RCD, notamment pendant les élections.

Au-delà de cette politique de soutien monétaire, des programmes spécifiques d'aide destinés à ces mêmes catégories de population étaient conçus et financés par le Ministère des Affaires sociales et mis en œuvre par les associations à travers un réseau d'institutions d'action sociale pour toutes « les catégories à besoins spécifiques ». Cela correspond à 17 centres de défense et d'intégration sociales, 2 centres d'encadrement et d'orientation sociales, un centre social d'observation des enfants délinquants, 295 établissements d'éducation spéciale, de réhabilitation et de formation professionnelle pour les personnes handicapées, 3 centres d'hébergement pour handicapés sans soutien familial, 12 unités de vie pour les enfants sans soutien familial²⁵. Une partie de ces structures était (et est toujours) placée directement sous tutelle du Ministère mais invitait les associations partenaires à organiser des activités. Une autre partie était entièrement gérée par des associations sous financement du Ministère. Les partenaires du Ministère des Affaires Sociales devaient préalablement être accrédités par les structures du RCD et du Ministère de l'Intérieur. Ces associations se voyaient accorder ensuite des facilités à travers l'octroi d'une dotation annuelle de fonctionnement ainsi que d'une subvention pour chaque employé spécialisé. En contrepartie, « le Ministère des Affaires sociales [assistait] et [contrôlait] l'activité des associations à caractère social qui [bénéficiaient] périodiquement de subventions de l'Etat et des collectivités publiques »²⁶.

La clientélisation des associations d'action sociale permettait de consolider le pouvoir du parti sur l'ensemble de la société à travers un « *système d'échanges interpersonnels non marchands de biens et services échappant à tout encadrement juridique entre agents disposant de ressources inégales* » (Briquet et Sawicki, 1998 : 2) et qui impliquait les associations d'action sociale. L'échange, géré par l'infrastructure partisan du RCD, portait en l'occurrence sur l'octroi des aides sociales effectué par les associations et conditionné à l'allégeance politique. L'encouragement à la création et la participation des associations dans les dispositifs d'assistance de l'Etat avait pour but de perpétuer un des fondements de légitimation du régime autoritaire. Il s'agissait plus spécifiquement de contrer l'influence de l'islam politique qui pouvait opérer à travers l'action de bienfaisance sur le modèle confrérique des frères

²⁵ Ministère tunisien des Affaires sociales, <http://www.social.tn/index.php?id=3&L=0>

²⁶Décret n°82-630 du 30 mars 1982

musulmans (Clark, 2004). En effet, c'est cette articulation entre action sociale et action politique qui amenait Camau (2002) à qualifier les associations islamistes d'organisations « totales ». Face à elles, le régime de Ben Ali a, d'un côté, renforcé l'action sociale de l'Etat en s'appuyant sur des associations sous contrôle et, de l'autre, lancé une campagne de répression massive contre les structures partisans de l'islam politique.

3.1.2 Le cas de l'association UTAIM à Tozeur

Parmi les quatre associations d'action sociale présentes dans la ville de Tozeur avant la révolution, se trouve l'Union Tunisienne d'Aide aux Insuffisants Moteurs (UTAIM), une des associations historiques de prise en charge des personnes vivant avec un handicap. Elle fut créée peu de temps après l'indépendance, sous l'impulsion du parti au pouvoir de l'époque fondé par Habib Bourguiba, sur le modèle des organisations de masse. Adaptée au modèle de l'organisation centralisée de l'Etat, l'UTAIM est une fédération de sections locales coordonnées par une structure centrale de gestion et correspond aux grands réseaux verticaux décrits par Ion (1997).

Mais contrairement à la thèse avancée par cet auteur sur le déclin progressif de cette forme d'organisation en France, elle connaît en Tunisie un développement important dans les années 1990 du fait de l'encouragement de l'Etat. L'UTAIM a multiplié le nombre de sections locales reliées à la structure centrale, passant de 6 sections en 1977, à 19 sections en 1987, puis à 59 sections en 1997 et à 82 sections en 2008. Ce développement exponentiel est parallèle à l'importance des programmes d'assistance du Ministère des Affaires Sociales.

Le modèle fédéraliste de l'UTAIM ne s'est pas renforcé en raison d'une affiliation politico-idéologique au parti destourien mais en raison de la domination d'une logique sectorielle imposée par la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. La spécialisation autour d'un type de handicap spécifique a favorisé une tendance à la professionnalisation de l'activité qui s'est développée au fur et à mesure de l'intégration de l'UTAIM dans le dispositif de l'action sociale de l'Etat. Le nombre de bénéficiaires a évolué parallèlement avec l'accroissement du nombre des sections locales avec un total d'environ 7000 personnes prises en charge 2008. 1200 employés étaient recrutés à cette date dont près de 200 étaient mis à la disposition par différents ministères. Le seul établissement de formation des travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés est placé sous la tutelle de ce ministère qui définit les normes d'intervention et de prise en charge auprès des usagers.

La logique fédéraliste apparaît dans ce cadre d'autant plus pertinente que la structure souche au niveau national garantit un isomorphisme à la fois dans la production et la gestion des activités et sert également d'interface unique avec les pouvoirs publics au niveau central pour négocier les allocations financières. De plus, contrairement à l'affichage politique du régime de Ben Ali en matière de décentralisation destiné aux bailleurs de fonds, le fonctionnement administratif de l'Etat est resté très centralisé, favorisant le maintien des réseaux verticaux. Comme le rappelle Ion (1997), la décentralisation avait agi en France comme un vecteur puissant d'autonomisation du local par rapport au central.

En conséquence, le mode de fonctionnement de l'association au niveau de la section de Tozeur a adopté une approche gestionnaire. Avant la révolution, les activités de l'association étaient entièrement assurées par des salariés²⁷. Le Conseil d'Administration était essentiellement composé du Président et du Trésorier, disposant d'un bureau spécial dans les locaux de l'association et assurant les postes de direction générale et de directeur financier, essentiels au fonctionnement de l'association. Ces deux fonctions n'étaient pas représentées dans l'organigramme salarié de l'association, le plus haut poste étant celui de Directeur des programmes.

Ces deux positions de Président et de Trésorier n'ont jamais été pourvues sur un mode électif suite à une assemblée générale mais ont toujours résulté d'un accord entre le RCD et la Direction régionale du Ministère des Affaires Sociales. Cette dernière intervenait en tant que principal partenaire financier et pouvait dès lors peser pour obtenir que les personnes désignées aient un profil de gestionnaire. De l'autre côté, le RCD imposait ses vues qui répondaient à un souci de valorisation et de promotion dans le cadre de « rétributions » militantes. Il s'agissait, d'une part, de confier une position de prestige et d'assurer une certaine visibilité dans l'espace public à travers notamment une fonction de représentation de la société civile, et, d'autre part, de mobiliser ce concept essentiellement vis-à-vis d'interlocuteurs étrangers qui pouvaient souhaiter soutenir les initiatives locales dans le cadre des politiques de coopération.

Le Président de l'association assurait également une gestion clientéliste de la structure, obtenant des familles bénéficiaires de l'aide un soutien au RCD voire une participation dans les activités de police dans les quartiers où résident les familles. Les places étant limitées au regard des besoins de prise en charge dans l'ensemble de la région, elles faisaient l'objet d'un monnayage politique. Les familles de bénéficiaires, officiellement et mécaniquement membres de l'association, n'avaient néanmoins aucun droit de regard sur son fonctionnement. La prise en

²⁷ Entretien avec le représentant de l'UTAIM à Tozeur, Avril 2012.

charge des bénéficiaires était entièrement assurée par des salariés, généralement féminins, formés et financés par différents Ministères dont le principal était celui des affaires sociales.

L'évolution de l'UTAIM en régime autoritaire témoigne d'un double processus d'intégration de l'action associative dans l'action sociale de l'Etat, d'une part à travers le développement d'une relation de sous-traitance, et d'autre part dans la gestion clientéliste du pouvoir politique. Le fonctionnement de l'association se structure autour d'un mode de « régulation tutélaire » dans laquelle « *les pouvoirs publics définissent une forme de contrôle de l'activité, financée par l'argent public, en amont et a posteriori. Cette régulation de « sous-traitance » confine les associations à un rôle de suppléant de l'État et des services publics* » (Bucolo, 2008 : 195). Néanmoins, en parallèle ou plutôt en surplomb de ce fonctionnement, l'association sert également des desseins politiques, non seulement au sein même de la gestion interne du parti en offrant des « rétributions » (Gaxie, 1977) à ces militants, mais aussi dans le cadre d'une politique de contrôle et de quadrillage de la population par le développement d'une clientèle.

Les associations d'action sociale sont au cœur du système clientélaire mis en place par le régime autoritaire de Ben Ali en subissant une triple tutelle : celle du Ministère de l'Intérieur, celle du RCD et celle du Ministère des Affaires Sociales. Le cas de l'UTAIM montre que leur création institutionnelle et la morphologie adoptée est l'œuvre de l'action politique. Le modèle fédéral relève d'un isomorphisme institutionnel en étant calqué sur le modèle d'organisation du parti de masse au pouvoir.

Par la suite, le recours par le régime aux associations permet de perpétuer les dispositifs d'assistance aux plus pauvres au cœur de son système de légitimation. L'attribution de ces aides et les critères d'éligibilité sont contrôlés en amont par les agents du RCD sur la base de considérations politiques. Les associations sont ensuite cantonnées à leur mise en œuvre en fonction de normes d'intervention définies par le Ministère des Affaires sociales. Le modèle fédéral s'est perpétué et s'est développé non plus en raison d'une mainmise idéologique du parti mais en raison d'une forte spécialisation sectorielle liée à la tutelle du Ministère des Affaires sociales. Les associations d'action sociale se sont d'autant plus institutionnalisées qu'elles jouissaient d'une double légitimité du fait de leur noyautage par le parti RCD et du rôle de sous

traitance qui leur était conféré dans le mode de régulation tutélaire imposé par le Ministère des Affaires sociales.

Les associations tunisiennes d'action sociale, à l'instar de l'association UTAIM, peuvent être considérées comme des associations à la fois para-administrative et para-politique et correspondent en cela à la catégorie d'association de service décrite par Ben Néfissa (2004 : 17-19) : « *Les organisations de service [dans le monde arabe] ont plus une nature para-publique que véritablement civile. Elles constituent, soit des instruments supplémentaires de l'intervention publique, soit des espaces privilégiés d'intermédiation entre l'ordre social et l'ordre étatique : canal de communication entre l'administration et la société, espace de construction de notabilités sociales et politiques et comme, de base électorale. [...] Elles ne se contentent pas de maintenir la relation forcément clientéliste qui les lie aux pouvoirs publics, mais, d'une certaine manière, la recherchent.* »

3.2 Soutien aux associations de développement comme stratégie de courtage et de légitimation internationale du régime

A l'instar des associations d'action sociale, les associations de développement ont été intégrées dans la politique d'assistance de l'Etat qui comprenait les programmes de développement régional (Destremau, 2009). Néanmoins, alors que l'intégration des associations d'action sociale se faisait à travers la tutelle du Ministère des Affaires sociales, celle des associations de développement passait davantage par les acteurs de la coopération internationale. Je verrai alors comment le régime autoritaire a encouragé cette collaboration non seulement dans une logique de captation des fonds au titre de la coopération internationale mais aussi dans une logique de légitimation sur cette scène par l'adoption des principes de participation de la société civile. En étudiant deux associations de Tozeur, je verrai comment les mécanismes de contrôle des associations par le pouvoir cohabitent avec les mécanismes de soutien aux associations des organisations internationales, aboutissant à une consolidation du régime autoritaire. Je prendrai ici l'exemple du secteur du développement durable et de la lutte contre la désertification.

3.2.1 Le renforcement des capacités des associations dans le cadre de la politique de préservation de l'environnement et de lutte contre la désertification

Suites aux engagements pris par la Tunisie au niveau international par rapport à la protection de l'environnement et des ressources naturelles²⁸, l'Etat tunisien a progressivement intégré les questions environnementales dans l'ensemble des politiques de développement du pays, aussi bien sur le plan sectoriel que sur le plan territorial. Une partie des actions proposées dans le cadre du Programme d'Action Nationale de l'Environnement et du Développement durable (PANEDD - Agenda 21 National), élaboré depuis 1996, a été inscrite dans le cadre du 9^{ème} et du 10^{ème} plan de développement économique et social (1997-2001 et 2002-2006).

Le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PANLCD) a été conçu et adopté en 1998. Il prévoyait *« les mesures d'accompagnement des différentes stratégies, programmes et projets de gestion durables des ressources naturelles. Il vise l'intégration des principes de la lutte contre la désertification dans la politique nationale. »* Le PANLCD a consacré le lien étroit établi entre l'éradication de la pauvreté et la lutte contre la désertification en se référant simultanément à la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification et au Programme d'Action National de l'Environnement et du Développement durable pour le XXI^{ème} siècle.

Surtout, le PANLCD s'appuyait sur le principe de participation de la société civile dans la mise en œuvre des politiques publiques en écho aux injonctions internationales en matière de gouvernance. Selon le troisième rapport national sur la mise en œuvre de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (Ministère de l'Environnement, 2005 : 30) *« l'approche développée dans le cadre de la mise en œuvre du PANLCD accorde une place importante à l'organisation de la population et donc aux organisations de base qui la représentent, mais aussi aux ONG qui sont actives dans le domaine du développement. Ce souci d'impliquer le tissu associatif local et de la société civile est basé sur la conviction qu'une telle participation permet d'assurer une plus grande réussite des actions et de conférer une plus grande durabilité à leurs impacts positifs sur les ressources naturelles ».*

Les pouvoirs publics ont entrepris alors une mobilisation des associations dans la mise en œuvre des politiques publiques à travers, d'une part, un encouragement à la création associative et, d'autre part, un dispositif de soutien et de « renforcement des capacités » en lien avec les partenaires internationaux. Les premières associations de développement en Tunisie ont pour

²⁸ Infra chapitre II

la plupart été créées à partir des années 1970 et à la fin des années 1980 par d'anciens cadres ministériels, généralement issus du Ministère de la Planification, mais également par d'anciens scientifiques et professeurs d'université. C'est le cas par exemple de l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement (APEL) fondée en 1972, de l'Association de Soutien à l'Auto Développement (ASAD), fondée en 1988 à la suite d'un projet de la coopération hollandaise pour répondre aux inondations de 1982, et enfin d'Appui aux Initiatives de Développement (AID) fondée par d'anciens membres d'ASAD en 1998. Les membres fondateurs de ces associations figurent parmi la première génération d'associations de développement crée en Tunisie²⁹. Au début des années 1990, l'Etat a mis à disposition de ces associations des programmes de formation en vue « d'une mise à niveau » avec l'exigence de gestion des bailleurs de fond internationaux. Les premières formations étaient réalisées par la Banque Centrale, ce qui témoignait de l'importance accordée par l'Etat aux financements de la coopération internationale comme source de devises étrangères. Par la suite, une organisation spécifique et dédiée au développement associatif a été créée et placée sous la tutelle du premier ministre : le centre d'Information, de Formation, d'Etude et de Documentation sur les Associations (IFEDA). Ce centre, créé par décret, disposait d'un conseil d'administration représentant différentes directions ministérielles.

En parallèle de ces dispositifs étatiques, et face à l'importance des fonds engagés par les acteurs de la coopération internationale qui imposaient la participation de la société civile dans les politiques de développement³⁰, le régime a laissé un certain nombre de bailleurs de fonds entreprendre des programmes de renforcement de capacité à destination des associations. Ce fut surtout le cas du Fond des Nations Unies pour l'Environnement Mondial (FNUEM), rattaché au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Tunisie.

Le FNUEM s'est montré particulièrement actif dans la formation et le financement direct des associations tunisiennes. C'est la seule agence de coopération qui a mené cette politique de financement sans passer par une procédure d'appel d'offre, ni par un partenariat tripartite incluant soit les autorités locales, soit les ONG européennes. Ces deux types de procédure étaient en effet en vigueur chez la plupart des acteurs de la coopération internationale qui souhaitaient financer les ONG pour la mise en œuvre de programmes de développement. Mais seules les ONG européennes étaient concernées. L'un des critères d'éligibilité des demandes de

²⁹Entretien avec les présidents de ces associations en 2011 à Tunis.

³⁰Selon le rapport du ministère de l'environnement de 2005 près de 90 millions d'euros ont été engagés entre 2002 et 2003 par la coopération française, allemande, italienne et japonaise ainsi que par le PNUD, l'Union Européenne et la Banque mondiale

financement reposait sur le partenariat avec une organisation tunisienne dans le but, non seulement de garantir une approche participative à travers une « représentation » des populations locales par le biais d'associations tunisiennes, mais aussi pour renforcer les capacités de ces dernières et les amener progressivement à pouvoir répondre par la suite à des appels à projet sans passer par un partenaire étranger³¹. Dans ce contexte, le choix des partenaires associatifs locaux était motivé par les injonctions des autorités locales.

En matière de financement direct aux associations tunisiennes, les ambassades étrangères disposaient d'un fond d'appui aux associations locales qui ne dépassait généralement pas les 10 000 d'euros par an et par projet. Le FNUEM avait une capacité de financement équivalant généralement à 50 000 dollars et portant sur un projet qui devait « *répondre aux critères de gestion en vigueur dans le secteur du développement international* »³². Pour cela, il a directement pourvu à des besoins en formation en « *gestion basée sur les objectifs et les résultats* » pour les associations locales désireuses d'obtenir un financement.

Le transfert, vers les associations tunisiennes de développement, des normes et pratiques managériales dominantes élaborées et diffusées dans la « configuration développementiste » (Olivier de Sardan, 1995a), s'est opéré dans le cadre des partenariats avec les ONG « du nord » mais également dans le cadre de l'action du FNUEM à l'égard des associations tunisiennes de défense de l'environnement. Financement direct et formations ont constitué les deux piliers du renforcement de capacités, devant aboutir par la suite à une plus grande participation des associations à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. En cela, le FNUEM devait aider également à la constitution d'un réseau national des associations agissant sur la thématique du développement durable pour renforcer les capacités d'interlocution avec les pouvoirs publics dans le cadre d'éventuelles stratégies de plaidoyer. Ce réseau national comptait 26 associations, basées dans les cinq gouvernorats du sud de la Tunisie (Gafsa, Tozeur, Kebili, Medenine et Tataouine).

Compte tenu de la disponibilité de financements internationaux dans ce secteur et de la visibilité de l'engagement de l'Etat sur la thématique du développement durable, un nombre relativement important d'associations libellées « développement durable », « protection de l'environnement », « développement local », et « préservation de la nature » ou « des ressources naturelles » se sont créées à partir de la fin des années 1990. Bien que les associations

³¹ Cela permettait également de financer des ONG européennes au titre de l'Aide au Développement.

³²Entretien avec le représentant-directeur du FNUEM en Tunisie.

environnementales et de développement ne représentèrent que 6% du total des associations, tandis que les associations culturelles et sportives 76%, l'évolution du nombre de nouvelles associations fondées par an montre que le secteur du développement durable et de la protection de l'environnement a connu un dynamisme important à partir de l'année 2000. En effet, alors que la moyenne de création associative n'était que de 4 associations de développement durable et/ou de protection de l'environnement par an entre 1994 et 1999, elle était de 32 associations par an entre 2000 et 2008³³. D'anciennes associations ont également connu un second souffle et un développement considérable en raison de ce nouvel environnement institutionnel qui a offert des opportunités et des ressources importantes. C'est particulièrement le cas pour l'Association Tunisienne de Protection de la Nature et de l'Environnement. Créée en 1971 à Tunis, elle a connu un développement considérable dans les années 1990 avec la création de sections locales dans chaque gouvernorat, reproduisant, elle aussi, le modèle fédéral en vigueur dans les associations d'action sociale. Elle a obtenu le statut consultatif de l'ECOSOC en 1996 et la participation en tant que membre à un nombre important de réseaux internationaux (union internationale pour la conservation de la nature, amis de la terre) et de commissions nationales présidées par le premier ministre. En 2009, cette association comptait 1600 membres, 18 salariés et un budget annuel de 400 000 euros.

3.2.2 Le cas de Tozeur

Tozeur comptait avant la révolution deux associations positionnées sur la question du développement durable et de la protection de l'environnement : L'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) et le Club Unesco de Tozeur. La trajectoire de ces deux associations montre à la fois le contrôle par l'Etat et le parti RCD et la stratégie de courtage eu égard aux financements internationaux.

3.2.2.1 L'ASM

L'association de sauvegarde de la Médina de Tozeur a été créée en 2001. Une première tentative de création avait été opérée en 1993 mais la demande avait été rejetée par les autorités.

« J'ai été avec quelques amis à l'initiative de la première association de sauvegarde de la médina de Tozeur. On avait déposé une demande pour la constitution de l'association. Elle a été refusée parce qu'on n'était pas RCDiste, on n'était pas du pouvoir donc la réponse était non. D'ailleurs j'ai gardé une copie à la maison. On avait fait une petite assemblée, on

³³ Source : IFEDA.org

avait fait un bureau, et on était prêt pour le travail. On était des gens indépendants. Le seul reproche c'est qu'on n'était pas du pouvoir. Après, ils ont fait une association avec des gens qui étaient RCD. Ils ont piqué l'idée et ils ont fait leur association parce qu'ils savaient qu'on allait continuer à faire des demandes. »

Entretien avec un membre de ce groupe qui deviendra, après la révolution, secrétaire général de l'association³⁴- Tozeur, 2011

Avant la révolution, la Tunisie comptait 16 associations de sauvegarde de la médina, la plus ancienne étant celle de Tunis, fondée en 1967 par le Maire et Gouverneur de l'époque. Les conditions de création de l'association à Tozeur sont constitutives d'un modèle d'association conçu comme une extension de la municipalité. En effet, l'objet social de ces associations s'articulait avec les compétences de la municipalité en matière d'urbanisme et de protection de l'environnement. Leur création renvoyait à un double objectif : d'une part, la valorisation de l'image de la ville à travers l'affichage d'une citoyenneté active et, d'autre part, la diversification des sources de financement dans la mesure où l'accès aux financements de la coopération internationale nécessitait la présence formelle d'associations. En ce qui concerne l'association à Tozeur, le président fondateur n'est pas de la région. Il explique les conditions de création de l'association :

« Moi, je voulais créer un peu l'équivalent de l'association que j'avais créée à Monastir, c'est à dire autour de la protection de l'environnement. Et comme ici, il y avait l'oasis - j'ai d'ailleurs construit ma maison dans l'oasis - j'ai voulu travailler sur l'oasis. J'ai donc fait ma demande. Mais comme je ne voulais pas faire cela tout seul et que je voulais des appuis, j'ai pris contact avec le Maire de l'époque. C'était un bon maire. Il a tant et tant fait pour sa ville. Il a fait un musée sur les traditions populaires avec l'histoire de la Tunisie. C'était bien fait. Il a créé un parc retraçant l'histoire de l'humanité dans un parc de 4 hectares. Avec les dinosaures, la préhistoire. Il a aussi fait un hôtel de luxe 5 étoiles. Il a créé beaucoup d'emplois avec toutes ces initiatives. Bref, je lui ai dit : « voilà je voudrais faire cette association mais je ne connais personne ici ». Il m'a soufflé des noms. La plupart étaient des notables, des gens du conseil municipal. J'ai mis aussi d'autres personnes que je connaissais à Tozeur comme la femme du responsable de la LTDH. Ensuite, la voie

³⁴ Ce groupe était composé d'un militant syndicaliste UGTT, d'un professeur d'université proche des partis politiques de gauche d'opposition et de plusieurs de ses étudiants. Le premier jouera un rôle pendant la période révolutionnaire (chapitre IV) et le second prendra finalement la tête de l'association après la révolution (chapitre VII).

normale était de faire la demande au gouvernorat. Première demande refusée ! Pourquoi ? La première raison est que le Gouverneur ne voulait pas de la femme du responsable de la Ligue. C'était politique ! Moi, j'étais gêné car ce sont des amis, elle était motivée et j'ai dû lui expliquer la situation. Ensuite, il y avait un problème au niveau de la réglementation. Les associations sont officiellement classées par catégorie et vous ne pouvez pas travailler sur plusieurs cibles : l'environnement et le développement. « Choisissez l'un ou l'autre ». Je suis retourné en pourparlers avec le Maire et il m'a soufflé l'idée de la sauvegarde de la Medina. Ça c'est facile ! Ça n'existait pas ici mais ça existait dans d'autres villes. Alors j'étais tout content qu'on m'ait indiqué un créneau, bien qu'il n'y avait aucune contradiction entre environnement et développement, bien au contraire ! Mais bon, fallait avoir une autorisation, et je suivais le chemin qu'on m'indiquait car, après tout, ce qui comptait c'était d'avoir cette autorisation. Ça a marché et on a commencé à travailler. Le problème est arrivé quand le vice-président³⁵ a voulu prendre ma place. Vous savez, ici, si vous n'êtes pas de la région, ce n'est pas facile d'être accepté. Il a fait une sorte de coup d'Etat et je lui finalement laissé la place après plusieurs années. Mais comme il est professeur à l'université et qu'il réside à Tunis, ça n'a pas marché, et finalement, c'est le Maire qui a repris la présidence de l'association pendant toutes ces années. Jusqu'à la révolution ! »

Entretien avec l'ancien président fondateur de
l'ASM – Tozeur, 2011

Le Maire de Tozeur de l'époque a donc initialement joué un rôle primordial dans la création et le développement de l'association. Non seulement, il a désigné une majorité de membres qui sont issus du conseil municipal mais il a défini le nom et l'objet social de l'association. Il a également mis à disposition un local servant de bureau au sein du bâtiment de la Municipalité. Rapidement, l'association était devenue la vitrine associative de la ville, à l'instar d'autres associations du même nom et de municipalités en Tunisie. Elle a essayé de mener quelques projets. Les activités routinières étaient axées essentiellement sur les soirées culturelles ainsi que sur l'implication dans l'association des européens résidant à Tozeur³⁶. Un bulletin d'information leur était destiné³⁷. Surtout, l'association a pu obtenir une fois un financement de cinquante mille dollars du FNUEM. Là aussi, l'intermédiation du Maire a été essentielle :

³⁵Il s'agit d'un membre du groupe qui avait tenté de créer l'association en 1993.

³⁶Rappelons ici que la femme du Maire est européenne.

³⁷En raison du boom touristique et de l'ouverture d'un aéroport international, la ville de Tozeur a connu une augmentation de la présence d'européen vivant à l'année ou sur plusieurs mois, louant ou ayant racheté des maisons à l'aide de prête nom tunisien car la législation interdit l'accès à la propriété privé au non résident. L'ancien maire de Tozeur était marié à une femme de nationalité allemande.

« Quand j'étais président, j'ai eu un financement du FNUEM dans le cadre de la protection de la biodiversité. Je connaissais son représentant à l'époque. Je l'ai connu dans une réunion à Monastir à laquelle je suis allé au nom de l'association. C'est le Maire qui m'avait informé. Le ministre de l'époque avait rassemblé tous les responsables des associations liées à l'environnement. Le Maire s'était arrangé pour qu'on soit invité. Pour le projet, on a pris un endroit en ville qui appartenait à l'Etat dans lequel on a planté toutes les variétés de palmier dattier qui existe en Tunisie. On a appelé cela, le jardin de la biodiversité. On a voulu faire un petit musée avec des animations pour les touristes et les écoles. C'est un savoir qui se perd, comment grimper aux arbres, et puis toutes les variétés ; maintenant il n'y a qu'une seule variété cultivée à Tozeur : la *Deglet Nour*. Bref, c'était une activité pédagogique. Mais le projet est resté là, faute de financement de la municipalité.³⁸ »

Entretien avec l'ancien président fondateur de
l'ASM – Tozeur, 2011

Par la suite, en raison des conflits internes entre les membres de l'association, le Maire de l'époque en a directement pris le contrôle, aboutissant progressivement à son déclin. En effet, les membres de l'association devenaient presque exclusivement composés des membres du conseil municipal. Finalement, les actions prises par le Maire mobilisant la notion de patrimoine pour valoriser les aspects culturels de la ville ont été prises en sa qualité de Maire et non en qualité de président de l'association. Il a par exemple imposé à travers une politique d'urbanisme la présence de la brique locale comme matériau d'ornement des façades de toute construction, publique comme privée³⁹. Le Maire était en mesure de mobiliser davantage les leviers traditionnels de l'action publique locale sans devoir entreprendre des activités de courtage auprès des bailleurs de fonds, nécessitant d'autres compétences⁴⁰. Le maintien du contrôle de l'association visait davantage à en empêcher les tentatives de récupération par d'autres groupes qui ne lui auraient pas fait allégeance.

3.2.2.2 Le Club Unesco

Le Club Unesco de Tozeur était une section locale de la Fédération Tunisienne des Clubs Unesco-Alesco. Etablis avec l'autorisation des commissions nationales pour l'UNESCO, les Clubs étaient regroupés dans des réseaux nationaux, régionaux et internationaux, ayant pour but d'agir sur le terrain dans les domaines de compétences de l'UNESCO. Il existait près de

³⁸ Aujourd'hui, le jardin en question est un terrain vague.

³⁹ Cette brique est faite d'un mélange de sable et d'argile, cuite dans des fours artisanaux chauffés à partir de résidus des palmeraies

⁴⁰ L'ancien maire de Tozeur était une figure politique nationale, en ayant joué un rôle de premier plan dans le mouvement national de l'indépendance.

4000 clubs Unesco répartis dans 100 pays. La Tunisie comptait 4 clubs, tous situés dans le sud du pays, à Gafsa, Nefta, Tozeur et Chenini-Gabès. Ils s'étaient initialement créés sur la problématique de la préservation des oasis urbaines. La volonté de créer un Club Unesco était motivée par le fait de porter le logo et le symbole d'une organisation internationale. Pour les membres fondateurs, cela donnait une sécurité par rapport au contrôle exercé par le pouvoir sur les associations et cela permettait aussi de faciliter l'accès à des financements étrangers. De plus, chaque section disposait d'une autonomie par rapport à la fédération nationale qui n'était qu'un organe de contrôle et d'interface avec le réseau international.

La création du Club Unesco de Tozeur était essentiellement le fait de son président fondateur qui souhaitait créer une association de protection de l'environnement et de la biodiversité. La création de l'association a d'autant plus été facilitée que son objectif s'inscrivait parfaitement dans l'agenda politique du régime de Ben Ali.

Le président de l'association était un professeur d'université en agronomie nommé directeur du centre de recherche en agriculture oasienne à Deguech⁴¹ jusqu'à la révolution. Les autres membres de l'association étaient RCDistes et fonctionnaires dans l'administration locale, au niveau de la municipalité et du gouvernorat. Ainsi les membres de l'association présentaient un profil tout à fait convenable eu égard aux critères politiques du régime.

L'engagement associatif entraînait pour chacun des membres en complémentarité avec leur vie professionnelle et militante (Simonet-Cusset, 2004). Pour le secrétaire général de l'association, employé à la direction économique du Gouvernorat, l'association était clairement orientée dans une stratégie de captation des fonds :

« Vous savez, on a une belle région, ici. Vous connaissez. Les gens sont bons, ils sont accueillants. Il y a plein de projets à développer ici. Mais les bailleurs de fonds, ils ne viennent pas. On est loin, ils viennent jamais par ici. Ils ne connaissent pas. Nous, on a créé cette association pour ça. Pour travailler avec les bailleurs de fonds, pour faire venir de l'argent dans la région. On a fait des projets, c'est bien. Mais il en faut plus encore. »

Entretien effectué à Tozeur en 2011

Pour le président du club Unesco de Tozeur, l'engagement associatif permettait de combler les manques qu'il ressentait dans l'exercice de son travail. L'association lui permettait de mettre en pratique ses conceptions de l'agriculture oasienne pour ré-orienter la stratégie de l'Etat basée

⁴¹ Deguech est une ville voisine située à 13 km de Tozeur.

sur la production industrielle de la monoculture de variété unique de dattes destinée à l'exportation.

« J'ai essayé de développer, de dynamiser le centre de recherche car il n'y a pas de limite entre l'agriculture oasisienne et l'activité du centre. C'est à dire que nous travaillons pour l'intérêt commun. S'il y a un centre, il y a un savoir-faire, il faut les utiliser. Mais il n'y a pas de fonds qui passent par le centre. Et les chercheurs sont engagés sur le terrain. Nous avons créé des passerelles. »

Entretien effectué à Tozeur en 2011

La logique inhérente à la création de l'association était totalement orientée vers une stratégie de captation des fonds dans un contexte où le centre de recherche n'en disposait pas. De plus comme certains chercheurs du centre avaient aussi créé un Club Unesco à Nefta⁴², il fallait, dans le contexte d'une compétition historique entre les deux villes et d'une rivalité entre les chercheurs du centre et leur directeur, créer aussi un Club Unesco à Tozeur.

C'est un expert de la FAO qui, après une collaboration avec le centre de recherche, avait conseillé la création de structures associatives parallèles dans la mesure où les financements internationaux pour les centres de recherche sous tutelle du ministère étaient compliqués à obtenir alors que des fonds étaient disponibles pour le soutien à la société civile.

Ensuite, c'est grâce à cette double-casquette de directeur de centre de recherche et de président du Club Unesco de Tozeur que la rencontre avec le représentant du FNUEM a pu être possible :

« Je l'ai connu dans le cadre d'un projet maghrébin de protection de la biodiversité dans les oasis. C'était un projet macro financé par le PNUD. J'étais invité dans ce cadre-là à un séminaire avec presque toutes les associations actives sur le sujet, les administrations, les responsables de l'institut. Moi, j'ai même fait une intervention concernant la région de Tozeur en tant que Directeur du centre de recherche. Lui cherchait aussi à activer la vie associative concernant ce sujet. Après cet atelier, nous avons formulé un projet pour lutter contre la désertification sur les oasis et depuis, on a travaillé en partenariat avec le FNUEM pour réaliser des projets. »

Entretien avec le président du Club Unesco de Tozeur, 2011

Emmenée par son président, l'association s'est montrée très active et a multiplié des projets impliquant des acteurs de la coopération internationale. Le projet principal a été financé par le FNUEM à hauteur là aussi de 50 000 dollars consistant en la ré-introduction de variété

⁴² Nefta est l'autre ville voisine située à 27 km en direction de l'Algérie.

autochtone dans les palmeraies exploitées sur une surface de 300 hectares et impliquant 180 agriculteurs en marge de la ville de Tozeur. Par la suite, l'association est devenue partenaire d'un programme de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité en milieu scolaire financé par la coopération allemande et espagnole.

A partir du moment où la création de l'association a été autorisée du fait des garanties « politiques » apportés par les membres proches du pouvoir, elle a pu développer un certain nombre d'actions en toute autonomie d'autant plus qu'elle réussissait à réaliser la fonction principale attribuée aux associations par le pouvoir, à savoir la captation des fonds et la visibilité de la participation de la société civile à l'égard des partenaires étrangers. De plus, le parcours professionnel du président de l'association au sein de l'administration lui a permis de tisser un large réseau relationnel.

« Il y a des ministres qui sont venus voir notre projet. Si vous voulez, on faisait du lobbying sur les autorités locales, à la fois à travers le centre et à travers l'association. D'habitude, ça ne remonte jamais au ministère. Le ministre de l'environnement est venu en 2006. Ensuite il a dit au ministre de l'agriculture « viens, viens, on leur donne 100 000 dn pour qu'ils continuent ». Mais le directeur de la direction générale de l'agriculture n'était pas convaincu. Bon, je le connaissais bien, c'était un camarade de classe. Il était professeur à l'INRA avant. Mais lui, il ne voulait que la *Deglet Nour*. »

Entretien avec le président du Club Unesco de
Tozeur, 2011

L'autonomie était d'autant plus grande lorsque les activités de promotion du parti RCD étaient assurées :

« Vous savez, moi, je peux dire que je faisais partie des personnes actives à Tozeur, dans les associations et ailleurs. Mais pour être actif, il fallait marcher avec le pouvoir. »

A chaque élection locale et nationale, les membres de l'association participaient localement à la campagne du parti. Le président du Club Unesco était devenu membre du conseil municipal dont la désignation des membres était validée par le RCD. L'association a pu obtenir la mise à disposition d'un local pour l'association au sein du Centre Culturel de la ville. Le président siégeait régulièrement au Conseil local de développement en raison de ses diverses casquettes universitaire, administrative et associative.

Les associations de développement et de préservation de l'environnement sous Ben Ali se distinguaient que faiblement des associations d'action sociale par rapport à leur relation aux pouvoirs publics en régime autoritaire. Les tutelles du RCD et du Ministère de l'Intérieur étaient de même nature et produisaient des effets similaires en matière de construction de notabilités locales, garantes du système politique.

La différence majeure résidait dans la capacité à obtenir des marges de manœuvre du fait de l'intégration dans la configuration développementiste. Si les associations d'action sociale étaient sous la tutelle du Ministère des Affaires sociales, les associations de développement et de préservation de l'environnement étaient sous celle du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération qui devaient composer avec les partenaires internationaux du régime. La recherche d'une légitimité internationale pour consolider le régime autoritaire nécessitait d'intérioriser un certain nombre de contraintes externes, parmi lesquelles se trouvait la participation des associations tunisiennes à la mise en œuvre des programmes de développement imposée par les bailleurs de fonds. L'accès aux financements de la coopération internationale impliquait dès lors la création d'associations à la fois captives et dociles mais également en capacité d'être intégrées dans ces dispositifs d'action publique dont l'Etat n'avait plus la seule maîtrise.

Les acteurs associatifs pouvaient donc dans ce contexte gagner en marges de manœuvre en se plaçant dans les interstices d'un dispositif multi-acteurs issu d'un transfert venant de l'international, vers le national puis vers le local. C'est notamment le cas pour l'association Club Unesco de Tozeur dont le président, tout en respectant les usages d'allégeances au régime, était en mesure de développer des projets qui s'opposaient aux référentiels étatiques dominants concernant l'agriculture oasisienne. Ces marges de manœuvre étaient d'autant plus importantes que le président de l'association était en mesure de mobiliser différents types de ressources de légitimation vis-à-vis de l'Etat, du parti et des bailleurs de fonds.

L'association ASM présentait une situation inverse à travers un modèle où l'administration municipale prit indirectement puis directement son contrôle dans le but de minimiser son pouvoir de nuisance, sans la considérer comme un espace pertinent d'action et faisant peu à peu

d'elle une coquille vide, éventuellement mobilisable dans le cadre d'un affichage politique sur la participation associative.

3.3 Domestication des associations contestataires ou en recherche d'autonomie : le cas de la LTDH

L'apparition d'une scène associative se revendiquant des droits de l'Homme en Tunisie et dans l'ensemble du monde arabe à partir de la fin des années 1970 a été le résultat contradictoire non seulement de séquences de « décompression autoritaire » des régimes (Ayari, 2009) mais aussi du pluralisme politique limité qui les caractérisait. Cela s'explique par le fait que le régime pouvait autoriser ou tolérer à un moment donné l'existence de telles associations dans un cadre spécifique d'autonomie restreinte et que les individus qui les investissaient le faisaient d'autant plus que le champ politique était fermé. L'engagement dans ce type d'organisation pouvait soit résulter d'une reconversion militante (Khawaga, 2003), soit s'effectuer de manière parallèle et complémentaire avec des organisations partisans, soit s'effectuer de manière alternée avec des phases d'engagement et des phases de désengagement (Filieule, 2005 ; Ayari, 2009). Les associations de défense des droits de l'Homme pouvaient également alterner des actions recherchant simplement la garantie d'une plus grande autonomie au sein du cadre institutionnel et des actions dénonçant les fondements mêmes du cadre notamment au regard des violations des droits de l'Homme par le régime.

Les modalités d'engagement et les types d'action qui étaient menés dans ces organisations ont été largement tributaires du niveau de répression que les autorités étaient prêtes à déployer. Cette répression pouvait, elle, être lancée en fonction de considérations internes - comme les menaces que faisaient peser sur le régime les actions de contestation - et de considérations externes - comme la volonté et la capacité de rétorsion des partenaires étrangers à l'égard des conduites autoritaires et répressives du régime.

Ainsi, comme le rappelle Geisser, Karam et Vairel (2006 : 195.), « *la répression fait figure de passage obligé pour qui souhaite envisager le fonctionnement des mobilisations en contexte autoritaire* ». Elle est pour Davenport (2000 : 6-9), « *le comportement appliqué par les gouvernements dans le but d'obtenir la tranquillité politique et faciliter la continuité du régime à travers des formes de restriction ou de violation des libertés politiques et civiles* ». Concernant les organisations des droits de l'Homme, l'objectif du régime était d'empêcher tout processus de contestation permettant « *de déboucher sur un renforcement global d'organisations*

intermédiaires non domestiquées et d'éliminer, autant que faire se peut et en fonction des rapports de force, les conditions permettant la formulation de revendications de caractère politique. » (Chouikha et Gobe, 2009a : 163).

En s'inspirant des travaux de Tilly, on peut également envisager la répression en termes de coût que le régime souhaite infliger à l'action contestataire. Cette perspective est notamment utilisée dans l'analyse des défections du militantisme ou des reconversions d'un espace protestataire à un autre, pour expliquer l'engagement associatif d'anciens militants politiques ayant connu la prison ou la torture (Khawaga, 2003 ; Cheynis, 2005).

Mais dans le cadre de l'insertion des régimes autoritaires dans une configuration internationale, la répression en termes de coût s'applique également à eux. Les accords et programmes de partenariats avec les acteurs de la coopération internationale intégrant presque systématiquement une référence à la démocratie et aux droits de l'Homme, l'usage de la répression par le régime de Ben Ali pouvait avoir des conséquences négatives sur ses relations internationales. Dans l'autre sens, la pression extérieure pouvait également l'amener à prendre des mesures d'assouplissement et de libéralisation contrôlée.

J'étudierai dans cette section les relations entre le régime et la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, à la fois comme association nationale et comme section locale à Tozeur, pour comprendre par quel moyen le régime a tenté de domestiquer cette organisation symbole du mouvement tunisien des droits de l'Homme et comment cette dernière a tenté de s'opposer au régime dans le contexte des politiques de coopération internationale intégrant des objectifs de démocratisation des régimes autoritaires.

3.3.1 Répression et pluri-engagement

La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) a été créée en 1978 avec le consentement de Bourguiba pour lâcher du lest face à un mouvement de contestation qui prenait de l'ampleur même au sein de son parti⁴³. Elle a pris également la forme fédérale d'un réseau vertical en étant composé de plusieurs sections locales, l'objectif étant de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire.

Les principaux fondateurs de la LTDH - et ceux qui par la suite en ont assuré la gestion jusqu'à la fin des années 1980 - étaient les membres du principal parti d'opposition autorisé, le

⁴³Cette section repose en grande partie sur des entretiens réalisés avec une dizaine d'anciens membres du comité directeur de la Ligue entre 1994 et 2011. Ces entretiens ont été réalisés en 2011 et 2012.

Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS), qui était une scission au sein du mouvement destourien. Avec l'affaiblissement de ce parti, d'autres courants politiques ont progressivement intégré l'organisation dont le mode de fonctionnement reposait essentiellement sur une représentation des différents courants politiques en Tunisie, avec une majorité pour les partis d'opposition à l'exception des courants issues de l'islam politique. Seuls le courant des islamistes progressistes a été toléré, en raison notamment du fait qu'ils n'étaient pas organisés au sein d'une structure partisane unique mais dispersés dans plusieurs et qu'ils se revendiquaient clairement « d'une culture des droits de l'Homme ».

La LTDH s'est progressivement constitué en un « *espace de substitution politique* » (Chouikha et Gobe, 2009a). Elle s'est imposée comme un interlocuteur obligé des autorités et de l'ensemble des forces politiques en canalisant l'expression des revendications liées aux libertés civiles et politiques. Elle offrait également la possibilité d'une reconversion militante pour des personnes engagées initialement dans l'arène politique et pour lesquelles l'action associative présentait des « coûts » moins importants que l'action partisane frontale de contestation. Le fonctionnement reposait sur le pluri-engagement des membres, aboutissant à une forme de confusion organisationnelle entre les partis politiques d'opposition et les associations de défense des droits de l'Homme. Comme l'ont rappelé Camau et Geisser (2003 : 233), « *les protos-partis et les collectifs associatifs recrutent dans les mêmes milieux socioculturels (les professions intellectuelles urbaines), et leurs adhérents circulent l'un à l'autre. Les militants civiques se limitent actuellement à un cercle extrêmement réduit d'une centaine d'acteurs engagés, qui agissent simultanément dans les collectifs associatifs (LTDH, CNLT⁴⁴, RAID⁴⁵,*

⁴⁴ Né d'une scission avec la LTDH à la fin des années 1990, le Conseil National pour les Libertés en Tunisie est une association sans statut légal. Elle rassemblait les anciens membres de la LTDH qui prônaient une ligne contestatrice ferme contre le régime et des partisans d'un dialogue entre toutes les forces de l'opposition, de gauche et islamistes, contre la dictature.

⁴⁵ Fondée en 1999 par Sadri Khiari, l'association est créée sans statut légal et se revendique d'être la doyenne des ONG altermondialiste africaine.

ATFD⁴⁶) et les partis indépendants (FDTL⁴⁷, CPR⁴⁸, PCOT, PDP⁴⁹) et qui signent généralement les mêmes pétitions en faveur des mêmes causes. Cette homogénéité socioculturelle des acteurs civiques produit directement des répercussions sur les modes d'action et d'expression publiques qui sont identiques d'une organisation à l'autre (site internet, pétition, communiqué, recours à la médiatisation internationale). »

Dans la continuité de cette observation, Ayari (2009) met davantage en lumière le fait que l'espace contestataire en Tunisie dans les années 1990 et 2000 se construisait comme un « espace multi-organisationnel clivé ». Certes, les militants étaient engagés dans plusieurs types d'activités : syndicalisme, instances de représentation et de défense de la profession, militantisme partisan et associatif. Mais ces acteurs de l'opposition formaient des « cliques » ou des pôles d'appartenance relativement étanches puisqu'ils circulaient peu d'un pôle à un autre : « *Nous soulignerons que le militantisme à la LTDH, le plus fréquent dans le domaine associatif, est corrélé avec l'appartenance au MDS, au RSP-PDP, au régime, au MIP, au PCOT, au syndicalisme et au CNLT. Le militantisme syndical, lui, va de pair avec l'appartenance à Ettajdid (ex-PCT⁵⁰) pratiquement indissociable de l'affiliation à l'Initiative Démocratique⁵¹. Nous retrouvons également dans ce pôle les associations de défense des immigrés sur le*

⁴⁶ L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates est une association féministe créée en 1989. Sur son site, elle indique militer « contre le système patriarcal, contre toutes les formes de discrimination des sexes, et contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Nous militons également pour faire évoluer et diffuser un discours féministe, laïque, et progressiste pour une Tunisie qui respecte la dignité, les libertés, la démocratie, l'égalité et la justice sociale. »

⁴⁷ Mieux connu sous le nom d'*Ettakatol*, le Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés est un parti politique social-démocrate fondé le 9 avril 1994 et reconnu le 25 octobre 2002. Il est dirigé par son fondateur et secrétaire général, le médecin Mustapha Ben Jaafar qui fut membre fondateur du Mouvement des Démocrates Socialistes en 1978, de la LTDH dont il sera vice-président de 1986 à 1994 ainsi que du CNLT. Il sera élu président de l'Assemblée Constituante en novembre 2011.

⁴⁸ Le Congrès pour la République fut créé en 2001 notamment par Moncef Marzouki qui fut président de la LTDH de 1989 à 1994. Le parti milite sous Ben Ali pour l'instauration d'une république garantissant les libertés publiques et individuelles, pour des élections libres et une nouvelle république. Il devint rapidement interdit et les cadres contraints à l'exil. Le parti prône une opposition d'ouverture avec les courants de l'islam politique en intégrant dès sa création d'anciens membres ou sympathisants du parti *Ennahdha*. Marzouki deviendra président de la République de 2011 à 2014.

⁴⁹ Fondé en 1983, le Rassemblement Socialiste Progressiste sera considéré pendant la période de Ben Ali comme l'un des principaux partis d'opposition légale au régime. Il deviendra le Parti Démocrate Progressiste (PDP) en 2001.

⁵⁰ Le mouvement *Ettajdid* est créé en 1993 d'une volonté du parti communiste tunisien de renoncer au communisme et de devenir un parti de centre gauche pour se rapprocher des démocrates et des progressistes tout en évitant une opposition frontale avec le régime. Le parti se présenta à toutes les élections durant la période de Ben Ali, fournissant au régime « une caution oppositionnelle » (Geisser et Gobe, 2005-2006 : 368).

⁵¹ Il s'agit d'un rassemblement oppositionnel de gauche pour participer aux élections de 2004. Le ciment idéologique consiste autant en une dénonciation des dérives autoritaires de Ben Ali qu'à celle de la « *compromission de certains partis démocratiques avec les tenants de l'islam politique* » (*ibid*).

territoire français (l'ATF⁵² et la FTCT⁵³), la LTDH, Amnesty international et les associations de défense des prisonniers d'opinion, les quelques femmes de notre échantillon se trouvant au sein de l'ATFD et de l'AFTURD⁵⁴. Last but not least, appartenir ou avoir appartenu au MTI-Ennahdha exclut des activités précédemment citées. Ennahdha est simplement corrélé au CPR, au PDP, aux instances de représentation et de défense de la profession, à l' AISPP⁵⁵ et à Liberté et Équité⁵⁶. » (Ayari, 2009 : 353)

C'est à travers ces observations qu'émerge une remise en question des théories de la transition démocratique appliquées au monde arabe où les associations de plaidoyer seraient force de changement social et politique. Contrairement aux théories d'accumulation du capital social développées par Putnam (1995) qui permettraient aux associations de mobilisation et de contestation sociale de renverser l'ordre politique, ces associations seraient davantage confinées dans une sphère spécifique sans capacité d'influence réelle sur les configurations de pouvoir et contraintes en permanence de s'adapter aux règles du jeu et marges de manœuvre que le pouvoir leur a laissées (Camau, 2002).

Cette impuissance de l'action contestatrice organisée à travers les associations ou les partis politiques s'expliquait par l'usage de la répression et de la coercition que subissaient ces acteurs.

L'histoire de la LTDH reflète en effet le mode de relation développé entre le pouvoir autoritaire et les organisations d'opposition qui a structuré son fonctionnement et son action. La recherche de l'autonomie soit par le compromis soit par la confrontation a structuré l'histoire de l'association. Les périodes de compromis entre la Ligue et le pouvoir sont celles entre sa création et le congrès de 1989 et entre le congrès de 1994 et celui de 2000. Durant ces périodes,

⁵² Créée en 1981, l'association est devenue une fédération d'associations en 1994 facilitant l'insertion des immigrés maghrébins.

⁵³ Créée en France en 1974 sous le nom d'Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) par des militants tunisiens de la gauche radical luttant contre le racisme, l'association modifia ses statuts en 1994 pour changer de nom en devenant la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives. Elle marque autant son ancrage en France que son attachement à la Tunisie en développement des activités sur les thématiques de la citoyenneté et des droits de l'Homme.

⁵⁴ Selon son site officiel, « L'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement, comme expression du mouvement autonome des femmes tunisiennes, est née officiellement en janvier 1989 [...]. Ses adhérentes sont animées par une volonté de promouvoir une réflexion critique et constructive sur la condition des femmes en Tunisie pour une participation effective au développement dans toutes ses dimensions.

⁵⁵ L'Association Internationale pour le soutien des prisonniers politiques est une association tunisienne constituée en 2002 et légalisée en 2004. Elle s'occupe presque essentiellement de la défense des prisonniers politiques islamistes.

⁵⁶ L'association a été fondée en 2008 par Mohamed Nouri, ancien président de l' AISPP, dans une volonté d'autonomie par rapport au parti *Ennahdha*.

la LTDH a accepté non seulement le cadre institutionnel imposé par le pouvoir mais également l'intégration d'un nombre important de militants RCD au sein de ses sections. Comme nous l'avons vu⁵⁷, ce cadre imposé était relatif à la loi de 1992 sur les associations qui visait explicitement la LTDH dans la mesure où celle-ci devait autoriser, sous peine d'amende, toute personne souhaitant intégrer l'organisation sur la déclaration d'une simple adhésion aux valeurs. De plus, les responsables des associations ne pouvaient plus avoir de responsabilité dans des partis politiques. La phase de compromis à partir du Congrès de 1994 s'inscrit dans le contexte de l'extension de la politique de répression à l'égard des familles de militants de l'islam politique ainsi que des militants des partis d'extrêmes gauche.

En revanche, le congrès de 2000 a consacré une équipe portée par une liste proche de l'extrême gauche et sur une ligne de confrontation avec le régime. Il faisait suite également à la création du Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT). C'est donc à partir des années 2000 que le régime entreprit une politique systématique de domestication de la Ligue et de l'ensemble du mouvement des droits de l'Homme en Tunisie. En effet, nous explique Hibou, si des associations sortaient du cadre assigné ou toléré par l'État, la logique de « l'enfermement » était mise en œuvre. Elle consistait « à empêcher ou à perturber les réunions, à suivre, harceler ou agresser physiquement les militants, à encercler les lieux de rencontre, à forcer les locaux, à convoquer les responsables au Ministère de l'Intérieur, à organiser des campagnes tendancieuses et diffamatoires dans la presse, à entreprendre des poursuites judiciaires et intenter des procès, à bloquer les comptes bancaires et les financements étrangers. » (2006 : 117)

L'une des stratégies de la LTDH pour dénoncer la répression dont elle faisait l'objet consistait à mener des actions de « voicing » (Hirschmann, 1970) auprès des partenaires étrangers de la Tunisie. Pour cela, elle opérait un rapprochement avec « les associations de militance morale observables en France et en Europe » (Camau, 2002 : 227) pour peser sur l'Union Européenne et faire jouer le principe de conditionnalité de l'aide dans le cadre des accords de coopération avec la Tunisie. Plusieurs plateformes associatives euro-méditerranéennes (Forum civil Euromed et surtout le Réseau Euromed des Droits de l'Homme) avaient été constituées avec le soutien financier de l'Union Européenne, dans lesquelles la LTDH avait pris part, en plus de son appartenance aux réseaux existants comme celui de la Fédération Internationales des Droits de l'Homme (FIDH).

⁵⁷ Infra chapitre I

En 2002, La LTDH s'est vu confisquée par l'Etat le financement octroyé par la Commission Européenne. Malgré les campagnes de dénonciation des violations des droits de l'Homme et des mesures de répression contre les organisations qui les dénonçaient, les accords de partenariat entre l'Union Européenne et la Tunisie ont pu progresser d'une étape à une autre sans que l'Union Européenne n'utilise les procédures et mécanismes de rétorsion à sa disposition. Les objectifs d'intégration économique et de coopération sécuritaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la gestion des flux migratoires semblaient donc l'emporter sur le partage des valeurs communes autour de la démocratie, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'Homme.

En parallèle de l'arme financière, le régime utilisa également le recours judiciaire pour totalement paralyser le fonctionnement de la LTDH. En effet, le comité directeur issu du 5^{ème} Congrès de 2000 entendait se confronter au régime pour obtenir son indépendance. Il prit la décision de restructurer l'organisation en réduisant le nombre de sections et les modalités d'adhésion pour limiter les possibilités d'infiltration par des adhérents à la solde du régime. De nombreuses plaintes et recours en justice ont été déposés par ces derniers afin d'empêcher la tenue des congrès nationaux jusqu'à la révolution. Le contrôle financier, le blocage judiciaire, et le harcèlement policier ont fini de domestiquer l'organisation.

3.3.2 Le cas du bureau de Tozeur de la section de Nefta/Tozeur

La section de Nefta/Tozeur englobait les deux villes mais disposait de bureaux spécifiques dans chacune d'entre elles avec un responsable à leur tête. Il y avait auparavant deux sections distinctes mais le comité directeur de la Ligue issu du V^{ème} congrès de 2000 avait décidé d'opérer un certain nombre de fusion pour limiter les possibilités d'entrisme du régime. Il y eut donc fusion pour Nefta et Tozeur mais les deux villes ont finalement préservé un bureau distinct. Le président de la section les supervise.

Cette section était considérée pendant la période de Ben Ali comme faisant partie des cinq sections les plus actives dans l'opposition au régime sur les 24 sections que comptait la Ligue. Elle était composée d'une dizaine d'adhérents mais les responsables des bureaux de Nefta et Tozeur étaient les plus actifs. Le premier est un cadre du parti *Ettajdid*, enseignant en activité et membre du syndicat UGTT. Il fit une partie de ses études en Irak en raison de son adhésion au parti Baath irakien dans sa jeunesse. Le responsable du bureau de Tozeur de la section est un pharmacien, résidant à Tozeur mais originaire de la ville de Sfax. Son parcours en matière

d'engagement dans l'action collective est assez atypique puisqu'il s'est d'abord impliqué au sein des associations de développement avant de s'engager dans un parti politique puis dans la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme. Il fut en effet responsable de projet à Tozeur pour le compte de l'association ASAD basée à Tunis et considérée comme une des premières associations de développement du pays. Le projet en question consistait à soutenir plusieurs groupes de femmes, initialement travailleuses à domicile, dans le développement d'une filière commerciale de produit dérivé de la datte⁵⁸.

Tout en gardant cette responsabilité, il a par la suite rejoint la Ligue en tant que militant du Rassemblement Socialiste Progressiste (RSP)⁵⁹ après le 5^{ème} Congrès de 2000. Il appartenait au courant des islamistes progressistes. Le RSP s'était développé en tant que principal parti d'opposition en tentant de rassembler les opposants de toutes les tendances politiques à travers son journal « *Al Mawqaf* » (« Position ») :

« Quand j'étais jeune, j'étais militant islamiste avec le Mouvement de la tendance Islamiste⁶⁰ (MTI). Mais j'ai vécu beaucoup de contradictions avec le mouvement car nous étions, moi et quelques-uns, dans une lecture de la religion totalement différente. Ça a conduit à la scission d'un groupe emmené par Jourchi⁶¹. C'était un petit groupe mais qui a pris de l'importance, d'une certaine manière, car c'était un peu la synthèse entre la gauche et le MTI. Ce groupe n'était pas seulement en opposition avec le mouvement de l'islam intégriste mais aussi de l'islam politique traditionnel. Donc il posait des problèmes qui étaient concrets et qui intéressaient tout le monde. Les gens d'*Ennahdha*, ils ont récupéré pratiquement tous les discours des islamistes progressistes mais sans toucher à leur fondement idéologique. C'est ça le problème. Nous, nous avons fait un effort sur la théologie, sur comment interpréter les textes. Et c'est un mouvement présent dans plusieurs pays arabes. Finalement, l'enjeu pour les islamistes progressistes il était politique et pas religieux. Ils voulaient changer la société, ils étaient convaincus que l'islam en tant que religion, en tant que culture de la société, pouvait être un support. Mais l'islam politique

⁵⁸Ce projet d'ASAD à Tozeur n'a pas nécessité la création d'une section locale mais le chef de projet fut considéré comme le représentant de l'association sur place durant la durée du projet. Celui-ci s'est déroulé essentiellement de 1994 à 1998. L'ancien chef de projet a par la suite gardé des liens avec l'association sans que d'autres projets aussi significatifs soient développés.

⁵⁹ Fondé en 1983 par des militants de l'extrême gauche dont Néjib Chebbi, le Rassemblement socialiste progressiste (RSP), légalisé en 1988, deviendra le Parti Démocrate Progressiste en 2001, et le principal parti d'opposition légale à Ben Ali, notamment grâce à la diffusion de son journal « *Al Mawqaf* ». Il a en revanche abandonné à partir de cette période toute référence au socialisme. En 2012, suite à une alliance avec le parti *Afek Tounes*, le PDP prend le nom du Parti Républicain (*Joumhourî*)

⁶⁰Le MTI prendra par la suite le nom d'*Ennahdha* en 1988 afin de se conformer à la loi sur les partis interdisant la référence à la religion.

⁶¹Salaheddine Jourchi est le principal représentant du courant politique et intellectuel dit des « islamistes progressistes » en Tunisie.

classique ne pouvait pas le faire. Il ne remettait pas suffisamment en cause la nature despotique du pouvoir, il n'acceptait pas suffisamment la culture des droits de l'Homme. Par exemple, les droits de l'Homme pour moi sont prioritaires par rapport à la croyance. Pour les islamistes classiques, ils vont prendre la déclaration des droits de l'Homme et voir si c'est en conformité avec la Charia. Pour moi, on ne peut pas croire en l'Islam véritablement si au départ on ne dispose pas de droit. Car comme il n'y a pas de contraintes en religion, il faut qu'il y ait la liberté avant. Donc, les droits de l'Homme sont un préalable. Si tu crois en l'Islam mais tu n'es pas libre, ça n'a pas de sens.

Bon, le mouvement des islamistes progressistes a eu son moment d'importance au début des années 1980 avec la revue notamment 15/21. Ensuite le groupe a fait une erreur de ne pas se transformer en parti politique. Le mouvement a perdu ses buts. A l'époque, je me suis retiré car ça ne m'intéressait plus. Je n'avais pas fait ces efforts intellectuels là pour devenir savant de je ne sais quoi.

Je me suis retrouvé après dans le RSP. Enfin, ce n'est pas venu tout de suite. Au début des années 1990, un membre du parti est venu me voir car ils cherchaient à recruter dans les régions et on lui avait dit que j'étais actif. Il m'a parlé et proposé de me recruter. A l'époque, j'ai refusé en disant qu'il n'y avait pas vraiment d'opposition et que c'était pour le décor. C'était un parti de gauche, pas à l'extrême gauche. C'était un petit parti qui contenait beaucoup d'intellectuels. Le plus petit des partis autorisés.

Ensuite, quand il y a eu des élections pluralistes en Tunisie en mettant des quotas pour les partis d'opposition pour rentrer au parlement (1994), le RSP était exclu. Et on commençait à entendre dire que « les partis qui n'ont pas eu de députés, il faut qu'ils soient dissous ». Alors là, je vois que le RSP se trouve obligé d'être dans l'opposition déclarée. C'est à ce moment-là que je suis allé voir M. Najib Chebbi disant que j'étais prêt à adhérer au parti. Seulement, je suis islamiste.

Alors la direction du parti a eu une idée en disant : ce parti-là, c'est un petit parti, la dictature est énorme. Il faut qu'on profite de ce privilège qu'on a, c'est à dire d'avoir l'autorisation pour être un parti politique et pour faire paraître un journal. Alors le parti ouvre ses portes pour toutes les victimes de Ben Ali : donc, il y a les syndicalistes qui se font renvoyer, des militants politiques qui sont privés d'avoir leur autorisation de parti, ils sont les bienvenus et peuvent écrire dans notre journal, sans être obligé d'être RSP pour cela. On met notre journal (*Mawqaf*) à disposition. Le journal du parti devient le journal de la société. J'ai commencé à m'intégrer et j'étais bien accepté avec mon passé et mes idées. Ça a servi aussi bien de référence pour mes anciens compagnons qui ont commencé à adhérer dans le parti, et même pour le parti qui voyait qu'on pouvait travailler avec ces gens-là, qu'il n'y avait pas de problèmes. »

Entretien avec le responsable du Bureau de
Tozeur de la LTDH, 2011

Il est devenu rapidement un cadre important du parti en étant membre du comité politique et responsable des relations internationales. Il a été ensuite coopté pour intégrer la Ligue suite au congrès de 2000. L'engagement politique est ici prédominant. L'adhésion à la Ligue est un prolongement et un complément à l'action politique de type partisan dans le but d'accumuler plusieurs ressources organisationnelles dans un contexte hostile à toute forme d'engagement autre qu'au sein du RCD.

Durant cette décennie, les activités de la Ligue et son fonctionnement étaient bloqués. Le responsable du bureau de Tozeur était sous surveillance continue. Les activités traditionnelles des sections locales, telles qu'elles étaient définies dans les statuts, étaient l'éducation aux droits de l'Homme à travers des activités d'information et de sensibilisation et la dénonciation des violations. Pour ce deuxième volet, les informations devaient remonter au bureau directeur pour validation avant de lancer une initiative. Autrement, celle-ci pouvait venir du central en demandant aux sections locales d'enquêter sur telle ou telle thématique. L'ensemble de ce dispositif a été bloqué de 2000 jusqu'à la révolution.

« On n'avait pas de local pour se réunir et de toute manière on pouvait pas faire grand-chose. Durant cette période, notre activité principale pour nous opposer au régime était justement d'essayer de nous réunir officiellement. Alors on jouait un peu à cache-cache avec la police. Quand on essayait de se réunir chez moi, ils bloquaient carrément l'accès de la maison. Mes voisins me surveillaient et me dénonçaient quand ils pensaient que je faisais quelque chose de louche. »

Entretien avec le responsable du Bureau de
Tozeur de la LTDH, 2011

L'accès au siège de l'association a également été un acte de résistance. Ce fut notamment le cas lors de la tentative de la LTDH d'organiser son congrès en 2006 :

« Tu sais, on a essayé de forcer le dispositif policier qui empêchait la Ligue d'organiser son Congrès. Mais vraiment, je ne m'attendais pas à ça. Finalement, Tunis, la capitale, était presque en état de siège. Mes camarades me disaient qu'ils n'avaient jamais vu autant de policiers. C'était rien que pour nous. Comme j'avais réussi à monter dans le bus à Tozeur, j'étais rassuré, je me suis dit que ça irait. Arrivé à Tunis, la police m'a arrêté à la sortie du bus. Je n'ai pas eu d'autres choix que de reprendre le prochain bus pour Tozeur. »

Dans ce contexte, les activités auxquelles le responsable du bureau a pris part ont essentiellement concerné les grands événements politiques nationaux d'opposition au régime. Mais cette participation s'est faite à titre individuel en s'identifiant sans distinction comme militant de la Ligue et du PDP.

Le premier « coup politique » (Dobry, 1987) porté au régime fut ce qu'on a appelé le « mouvement du 18 Octobre 2005 ». Il s'agissait d'une tentative de mouvement unitaire pour rassembler l'ensemble des forces d'opposition au régime de Ben Ali allant de l'extrême gauche jusqu'aux islamistes. Le mouvement a commencé à travers une grève de la faim lancée par sept militants de partis politiques et d'associations d'opposition pendant la journée d'ouverture du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). L'objectif était de réclamer la liberté d'expression et de presse à travers la suppression de la censure, la liberté d'organisation des partis politiques et des associations par la reconnaissance de tous les partis et associations aspirant à une existence légale et par le respect de leur autonomie, la libération de tous les prisonniers politiques et la cessation de tous les procès politiques. Pour les détenteurs du pouvoir, l'objectif de cet événement majeur que constituait le SMSI était justement « *de tenter de modifier l'image désastreuse du régime tunisien en termes de respect de libertés fondamentales et de droit à l'information* ». Pour les opposants, il était de « *tirer profit de l'opportunité du sommet et de la présence des médias internationaux et des responsables gouvernementaux du monde entier pour tenter de gagner des points dans le face-à-face qui les oppose au régime, cherchant soit à le décrédibiliser totalement (stratégie radicale), soit à obtenir des concessions en termes de reconnaissance légale et de conquête d'espaces de liberté même parcellaires (stratégie de compromis)* ». (Geisser et Gobe, 2005-2006 : 362). Le « coup politique » du mouvement du 18 octobre ne consistait pas seulement au fait d'avoir choisi l'événement du SMSI mais également d'avoir su rassembler les différentes scènes de l'opposition qui étaient habituellement clivées entre les différents courants de la gauche et de l'islam politique (Ayari, 2009). Le mouvement a perduré pendant 32 jours et a fédéré plusieurs milliers de personnes et l'ensemble des courants et organisations d'opposition.

Le responsable du bureau de la LTDH à Tozeur a pris part davantage au mouvement en tant que responsable du RSP-PDP et membre du courant islamiste progressiste qu'en tant que responsable de la Ligue. Il a rejoint le mouvement de grève de la faim solidaire qui a pris place

au 12ème jour du mouvement initial. Il a organisé le mouvement de grève à Tozeur à partir de son domicile en accueillant les grévistes.

Le mouvement du 18 octobre a ensuite donné lieu à un Collectif du même nom dans le but de poursuivre le dialogue et de créer une plate-forme unifiée de l'opposition. La participation au mouvement du 18 octobre était un des actes les plus significatifs du militantisme d'opposition en Tunisie. Mais la participation s'était faite sur une base individuelle et a donné un statut d'opposant au régime au-delà des organisations auxquelles il était possible d'appartenir. En effet, tous les militants des partis dont certains responsables s'étaient affichés dans le mouvement n'ont pas nécessairement suivi ce dernier en voyant l'alliance entre la gauche et les islamistes comme une ligne rouge infranchissable.

L'autre événement majeur auquel le responsable du bureau de Tozeur de la LTDH a pris part fut le mouvement du bassin minier de 2008, appelé aussi la « révolte du peuple des mines ». Le gouvernorat de Gafsa - auquel l'actuel gouvernorat de Tozeur était rattaché pendant de nombreuses années - est une région dont la principale activité économique, débutée sous le protectorat français et poursuivie après l'indépendance, est l'exploitation des mines de phosphates assurée par la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG), principal employeur de la région. Déclenché à la suite de l'annonce des résultats d'un concours de recrutement contesté par une partie de la population, le mouvement social a emprunté les répertoires classiques de l'action collective à travers des manifestations et des sit-in mais également des grèves de la faim et des séquences plus émeutières. Partant de revendications sectorielles autour des conditions de recrutement au sein de la CPG, le mouvement a ensuite évolué, au fur et à mesure de l'amplification de la répression, vers un affrontement généralisé contre les infrastructures du pouvoir. Le mouvement a duré plus de six mois mais est resté limité à la seule région de Gafsa, sans diffusion vers les autres régions du pays.

Un Comité de Soutien au mouvement s'était organisé, rassemblant une grande partie des opposants du régime appartenant aux différents partis politiques non déclarés de l'extrême gauche, principalement le PCOT, ainsi que des militants des Droits de l'Homme issus de la Ligue ou du CNLT. L'originalité du Comité de Soutien ainsi que sa stratégie était de tenter de relayer les actions et surtout l'information issues du mouvement auprès d'autres organisations internationales afin de mener une stratégie de « voicing » vis à vis des partenaires internationaux de la Tunisie en Europe. Le coordinateur de ce comité de soutien était la même

personne qui a coordonné le mouvement de solidarité à l'égard du mouvement du 18 Octobre, membre du bureau exécutif de la Ligue et syndicaliste de l'UGTT.

L'implication de la section de Tozeur et de son responsable a été essentiellement de fournir un soutien logistique aux membres du comité de soutien pour qu'ils puissent, à partir de Tozeur, se rendre « clandestinement » dans le bassin minier afin de coordonner les actions avec le mouvement et apporter les aides matérielles et financières aux familles des victimes de la répression.

La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme était avant la révolution une association qui pouvait être qualifiée de politique dans le sens où elle intervenait dans « *les domaines relevant traditionnellement du champ d'action des partis politiques et des syndicats* ». Les causes qu'elle défendait avaient « *trait au fonctionnement et aux orientations de l'ordre politique* » (Camau, 2002 : 227). Son existence et ses modalités d'intervention prenaient forme dans un espace politique fermé à pluralisme limité qui l'amenait à se constituer en une scène contestataire de substitution. Si les objectifs étaient d'ordre politique, le fonctionnement l'était tout autant dans la mesure où le combat qu'elle portait contre le régime pour son autonomie imposait d'exercer un contrôle strict sur les affiliations de ses membres et adhérents. La constitution des équipes dirigeantes était donc le résultat d'un compromis basé sur un équilibre savant entre les différents courants politiques du pays.

Le pluri-engagement, associatif et partisan, des membres de la Ligue témoignait de l'impuissance de la scène contestataire. L'implication dans différents types d'organisations était vue comme une possibilité de limiter les effets de la répression et comme une possibilité d'accumuler du capital social. Néanmoins, les méthodes d'encadrement voire « d'enfermement » (Hibou, 2006) utilisées par le régime amenaient la scène contestataire non seulement à se réduire mais également à limiter son audience au sein de la société. La stratégie de « *voicing* » international avait pour but de sortir de cet enfermement en s'appuyant sur des ressources extérieures. Mais les modalités de la répression ainsi que l'absence de réaction de la part des partenaires européens ont finalement eu raison des velléités d'autonomie de la LTDH, en particulier, et du mouvement des droits de l'Homme en général. Le développement de la

société civile en régime autoritaire semblait ne pouvoir se faire que dans le cadre établi par l'Etat et le parti hégémonique.

L'action de la LTDH se limitait avant tout, comme pour le cas de Tozeur, à l'action individuelle de ses membres. Le pluri-engagement militant permettait de prendre part à l'ensemble des séquences de forte contestation contre le régime et d'acquérir un statut d'opposant sans que cela ne semble avoir un impact consistant à court terme sur les structures du pouvoir politique.

Conclusion du chapitre III. Les associations au service du pouvoir

La structuration du champ associatif en Tunisie sous Ben Ali fut le résultat de la mise en adéquation entre un régime autoritaire et les normes démocratiques promues par les partenaires internationaux. La volonté d'exercer un contrôle sur la société pour maintenir la domination politique se confronta à la nécessité d'acquérir une légitimité et un soutien international dans un contexte de répression de l'opposition islamiste. La typologie des associations arabes en régime autoritaire telle qu'elle avait été formulée par Ben Néfissa (Ben Néfissa et Hanafi, 2002 ; Ben Néfissa et al., 2004) semble correspondre au mode de structuration du champ associatif tunisien.

L'action associative s'est particulièrement développée sous la période de Ben Ali mais dans un cadre étroit, maîtrisé par le régime et servant sa consolidation autoritaire. Le mode de régulation tutélaire des relations entre pouvoirs publics et associations semble donc s'y être imposé. Le développement de l'action associative s'est inscrit dans un processus historique d'intégration administrative et politique des associations, notamment d'action sociale, mais aussi des associations plus récentes comme les associations de développement et de protection de l'environnement. Le rapprochement avec les bailleurs de fonds étrangers a non seulement été encouragé dans une logique de captation des fonds au titre de la coopération internationale mais également étroitement contrôlé à travers le noyautage politique de ces associations. Au niveau local, les associations ont été parties prenantes des mécanismes de régulation sociale et politique mis en place par le régime et constituaient des espaces de construction et de renforcement de notabilités.

Les associations de service qui rassemblaient les associations d'action sociale et les associations de développement ont constitué des agents de la reproduction hégémonique pour reprendre les termes de Gramsci (Perret, 2003). Elles constituaient des espaces de socialisation au

consentement et à « *la soumission volontaire* » (Hibou, 2006), participant aux contrôles de la population et à la diversification des modes de financement de l'action publique par un « *branchement* » (Abu Sada et Challand, 2011) sur les canaux internationaux. En produisant également des services réels, ces associations contribuaient à mettre en conformité la morale affichée du régime en matière de prise en charge des pauvres et déshérités et les pratiques de l'action publique.

En dehors de ce cadre institutionnel et politique imposé aux associations, l'autoritarisme ne semblait pas tolérer d'espace autonome. Les associations se faisant l'expression d'une demande d'autonomie ou remettant en cause les pratiques autoritaires du régime ont fait l'objet d'une politique de domestication et de répression. Elles construisirent des espaces de contestation qu'elles partageaient avec les partis politiques et certaines sections du syndicat tunisien des salariés (UGTT). Néanmoins, la politique de neutralisation de ces associations les a confinées dans un espace restreint, sans lien avec le reste de la société. Les relais internationaux se sont également montrés impuissants à infléchir les partenariats stratégiques de la Tunisie. La répression a été rendue d'autant plus possible que les objectifs de démocratisation des acteurs de la coopération internationale ont été réduits à une affirmation de principe et ont laissé place aux objectifs stratégiques économiques et sécuritaires. Les associations de plaidoyer, vidées d'une réelle base sociale, ont agi à travers les initiatives individuelles de leurs membres, engagés politiquement dans d'autres organisations.

Dans ce contexte, le soulèvement insurrectionnel de 2010-2011 qui conduisit à la fin du régime autoritaire en Tunisie interroge la nature et la dynamique des structures sociales qui l'ont traversé ainsi que la portée du changement sur le cadre institutionnel relatif aux associations. La révolution tunisienne a-t-elle été le fait des organisations instituées de la société civile, celui d'une révolte populaire ou a-t-elle été le résultat d'un long processus dans lequel ont pris place les acteurs de la scène multi-organisationnelle d'opposition au régime ?

Chapitre IV. Révolution, associations et cadre institutionnel

L'analyse a posteriori de la révolution tunisienne est quelque chose de délicat. Tout d'abord, l'exercice bute sur la définition même de révolution. Comme le rappelle Camau (2012 : 29), « le label révolution n'est pas indexé à une définition stable. [...] Il recouvre des usages polysémiques oscillant entre révolte, insurrection, soulèvement, aspiration au changement et changement à proprement dit ». A ce titre, Achcar (2013 : 16) montre que le terme arabe « *thawra* », employé pour désigner les révolutions arabes, « a lui aussi une acception large : dérivé du verbe « *thoura* » (se révolter), il correspond à l'origine au concept de révolte plus qu'à celui de révolution ».

S'oppose également deux appréhensions de la révolution, l'une comme processus et l'autre comme état d'achèvement. La première est par exemple défendue par Achcar qui se réfère davantage à une « dynamique révolutionnaire » dont l'achèvement nécessite à plus long terme la résolution des « causes profondes », c'est-à-dire liées aux infrastructures socioéconomiques pour reprendre une terminologie marxiste, à l'origine des soulèvements. La seconde renvoie davantage à une conception défendue par Huntington (1968) pour qui la révolution consiste en « un changement interne rapide, fondamental et violent dans les valeurs dominantes et les mythes d'une société, dans ses institutions politiques, la structure sociale, le leadership, l'activité gouvernementale et les politiques (au sens de « *policies* ») » (Camau, 2012 : 29).

La question de la qualification de révolution pour le cas tunisien nécessite de se référer à un modèle ; ce qui constitue une chimère pour Tilly (1993). « Un modèle de révolution est défini dans ses lignes générales mais fait l'objet d'adaptations lorsque surgit un nouveau phénomène qui ne cadre pas avec l'énoncé initial. Les conditions posées comme nécessaires donnent lieu à une nouvelle formulation, qui affadit les apports antérieurs du modèle et infirment la prétention à l'invariance » (Camau, 2012 : 29).

Si la première des difficultés est de savoir à partir de quand les changements provoqués sont suffisamment achevés pour commencer le travail d'analyse rétrospective, l'autre difficulté consiste à identifier le point de départ de ce processus de transformation. En ce sens, nombre

de chercheurs se sont efforcés de déconstruire une représentation de la révolution tunisienne issue du sens commun, basée sur la spontanéité, l'absence d'encadrement et une diffusion du mouvement de contestation par le seul rôle des médias conventionnels et sociaux (Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2012). Cette représentation se serait d'autant plus imposée qu'elle permettait à l'ensemble des tunisiens de se l'approprier dans une dynamique de « reconquête de l'unité nationale » (Dot-Pouillard, 2013). Elle était également reprise par les commentateurs étrangers pour valoriser l'élan romantique et la dimension universaliste de la révolution (Camau, 2012), débouchant sur le qualificatif de « printemps arabe ».

Les chercheurs en sciences sociales ont préféré se situer dans le temps long, mettant l'accent sur le continuum des luttes sociales et politiques antérieures (Geisser, 2012). La référence au mouvement du 18 Octobre en 2005 et surtout à celui du bassin minier de 2008 permet de montrer que les soulèvements de 2010 ne sont pas un cas isolé et qu'ils ne viennent pas par hasard (Ayari et al, 2011 ; Allal, 2012 ; Dot-Pouillard, 2013). Dans l'analyse a posteriori d'une révolution, l'accent est souvent mis sur les signes annonciateurs. Replacer le processus révolutionnaire de 2010-2011 dans l'histoire contestataire de la Tunisie permet certes de nuancer la nature spontanée des événements mais aussi de mettre l'accent sur le rôle joué par « les structures de mobilisation » (McAdam et al., 1996), c'est à dire les individus et organisations militantes, professionnelles de la contestation⁶². Cela permet surtout de montrer que les luttes passées, à travers le succès et les échecs des modes opératoires, sont autant d'expériences sur lesquelles s'appuient et se structurent les nouvelles contestations. En cela, il y aurait une sorte d'accumulation du capital contestataire.

Pour ma part, je m'inscris dans la continuité de cette approche et fais un usage du terme révolution qui renvoie à sa dimension processuelle impliquant un inachèvement intrinsèque. Le regard a posteriori sur la révolution comme processus permet également d'envisager une segmentation de sa temporalité. Ce qu'on pourrait appeler la « dynamique révolutionnaire », débutée bien en amont, connaît une phase aigüe et déterminante dans la phase insurrectionnelle de décembre 2010 et à janvier 2011. Elle se poursuit dans une phase dite « provisoire » de protection de la révolution qui correspond à un entre-deux institutionnel débutant avec le premier gouvernement provisoire de Mohamed Ghannouchi et s'achevant avec les élections de l'Assemblée constituante en septembre 2011.

⁶² Pour McAdam, McCarthy et Zald, les structures de mobilisation correspondent à : « those collective vehicles, informal as well as formal, through which people mobilize and engage in collective action » (McAdam et al., 1996 : 3).

Cependant, il me semble que l'appréhension de la révolution tunisienne comme processus historique tend à surdéterminer le rôle des structures formelles de mobilisation collective. Or l'analyse des répertoires de l'action collective autour de l'émeute et de la révolte populaire ainsi que de la construction des institutions révolutionnaires qui ont pris place après la chute de Ben Ali permettent également de réhabiliter une approche néo-khaldounienne⁶³ de l'action politique (El Azmeh, 1982 ; Gellner, 1989 ; Seurat, 1989).

Ibn Khaldoun offre un schéma explicatif d'analyse des cycles de successions de dynasties d'origine rurale à la tête de pouvoirs établis en ville. « *On y lit un certain déterminisme selon lequel des groupes sociaux soudés par de forts liens de solidarités exprimés dans le langage de la parenté et de la tribu, issus du rude milieu des campagnes et des steppes, feraient usage de la force pour conquérir la richesse artisanale et marchande des villes et prendre le contrôle de leur production intellectuelle et religieuse* » (Picard, 2006 : 62). L'approche néo-khaldounienne à travers une extension du concept de « *‘asabiya*⁶⁴ », consiste notamment à mettre en exergue la persistance du tribalisme comme mode d'échange politique et de régulation des conflits dans la construction et le développement des Etats arabes après la décolonisation.

Les liens primordiaux à base lignagère ont souvent été opposés à l'apparition de la modernité à travers la construction de l'Etat et l'émergence d'organisations collectives telles que les partis politiques, les syndicats et les associations. En Tunisie, cette représentation de l'ordre tribal comme état d'arriération s'inscrivait dans l'action politique du régime de Bourguiba après l'indépendance. Il s'efforça d'entreprendre la sédentarisation et la détribalisation des populations nomades vues comme une menace, non seulement pour l'instauration d'un Etat territorial mais également pour la stabilité politique du régime (Bedoucha, 2001 ; Bras, 2004). La référence au tribalisme fut en conséquence connotée péjorativement comme un moyen de stigmatisation et reste encore employée pour représenter les régions de l'intérieur du pays comme rétives à toute tentative de modernisation. Cette vision de la Tunisie opposerait un « ordre étatique », celui de la modernité et du littoral, à un « ordre tribal », celui de l'intérieur (Ayari, 2011).

Dans ce contexte, le tribalisme est perçu comme un élément résiduel du passé. Or, à l'échelle du monde arabe, de nombreux auteurs ont souligné le caractère artificiel d'une rupture historique entre tribalisme et Etat territorial en soulignant davantage la contribution du

⁶³ Ibn Khaldoun est un historien, sociologue et homme politique du 14^{ème} siècle à qui l'on doit les ouvrages majeurs, « Introduction à l'histoire universelle et à la sociologie moderne » (*Muqqadima*) et « Livre des considérations sur l'histoire des Arabes, des Persans et des Berbères ».

⁶⁴ Le concept est construit et utilisé par Ibn Khaldoun pour désigner l'unité et la cohésion sociale d'un groupe notamment dans sa conquête du pouvoir.

tribalisme dans la construction nationale ainsi que son instrumentalisation par les régimes comme mode de régulation des conflits et instrument de domination politique. Loin de disparaître, le tribalisme s'adapterait aux évolutions économiques et sociales. Le phénomène de l'urbanisation dans les régions rurales de l'intérieur de la Tunisie témoigne d'une persistance des appartenances lignagères sur lesquelles se construisent également d'autres identités politiques, économiques et sociales.

L'objectif de ce chapitre IV consiste à mettre la focale sur les structures de mobilisations pour comprendre cette dynamique révolutionnaire, comprenant la phase insurrectionnelles et la phase provisoire de protection de la révolution. Mon hypothèse est qu'elle se construit sur une articulation et une mise en tension entre « *une culture de la steppe liée à la "bédouinité"* », impliquant des structures sociales liées aux solidarités primaires basées sur le lignage, et « *une culture "civilisée" de la ville* » (Picard, 2006 : 64), d'où est issu le concept de société civile, impliquant les structures sociales formelles liées aux solidarités secondaires basés sur l'engagement volontaire.

Il s'agira ensuite de voir les effets de la dynamique révolutionnaire sur le cadre institutionnel relatif aux associations en analysant la part de rupture et de continuité, non seulement au niveau réglementaire et juridique mais également au niveau du transfert de normes effectués par les acteurs internationaux.

4.1 Les mobilisations collectives dans la dynamique révolutionnaire : liens primordiaux, engagements associatif et politique

Pour aborder la période insurrectionnelle, j'adopterai une approche comparative entre les différentes mobilisations qui se sont déroulées dans des espaces-temps différents en Tunisie. Cela me permet de trouver une trame commune entre ce qui s'est passé à Gafsa en 2008, à Sidi Bouzid en décembre 2010 et à Tozeur en Janvier 2011, bien que le mouvement du bassin minier ait duré six mois sans qu'il y ait eu de propagation et bien que Tozeur n'ait connu que trois jours de mobilisation dans la continuité directe de ce qui s'était passé à Sidi Bouzid.

J'étudierai dans un premier temps le poids des liens primordiaux dans la logique émeutière puis le rôle joué par les structures formelles de mobilisation. J'étudierai ensuite les dynamiques sociales et politiques à l'œuvre dans la trajectoire des institutions révolutionnaires.

4.1.1 Les structures de mobilisation dans la période insurrectionnelle

4.1.1.1 Logique émeutière : exclusion sociale, répression et liens primordiaux

L'émeute est le principal répertoire d'action de la révolte. Elle est la manifestation d'une violence collective aboutissant à la dégradation de biens publics et à l'affrontement avec les forces de l'ordre. La révolte ne porte pas nécessairement en elle une logique transformatrice de type révolutionnaire mais elle peut déboucher sur une révolution (Badie, 1987).

Dans un premier temps, la révolte et la logique émeutière serait l'expression d'une « frustration relative », renvoyant à la tradition de pensée développée par Ted Gurr (1970). Ce dernier définit ce concept comme « *la perception par les acteurs d'un décalage entre leurs attentes et les possibilités offertes par eux par leur environnement. Les attentes sont les biens et les conditions de vie dont les gens s'estiment en droit de bénéficier.* » (1967 : 3). Ainsi, selon Gurr, « *la frustration relative débouche sur la violence collective, laquelle est plus ou moins marquée selon l'intensité et l'étendue de la frustration* » (Filieule et Péchu, 1993 : 60).

La révolution tunisienne serait principalement liée aux facteurs économiques et sociaux et aux problèmes de chômage, de sous-développement et de corruption. Ces facteurs se révéleraient avec plus d'intensité dans les régions de l'intérieur, là d'où sont partis les premières émeutes. Ainsi comme l'écrit Hibou, « *le mouvement de protestation qui a émergé en 2008 (avec les événements dans le bassin minier de Gafsa), qui s'est développé en décembre 2010 pour aboutir à la révolte populaire généralisée puis au départ de Ben Ali le 14 janvier 2011 a été rendu possible par l'affaiblissement des mécanismes d'insertion et les difficultés économiques et sociales d'un nombre croissant de gens. Les jeunes des régions marginalisées ont constitué le fer de lance de la contestation, et ce n'est pas un hasard. [...]. A partir de la révolte de Gafsa (janvier-juin 2008) et dans toutes les manifestations à partir des événements de Sidi Bouzid qui se sont rapidement étendus à Thala, Kasserine et dans le reste des régions intérieures du pays, les slogans portaient systématiquement sur des revendications liées au travail, demandant des emplois ou tout simplement la possibilité d'avoir accès au marché du travail.* » (2011b : 1-2).

La logique émeutière s'inscrit alors en lien avec une demande non satisfaite d'intégration sociale. Les premières mobilisations pacifiques sous forme de grèves de la faim lors du mouvement du bassin minier en 2008 se construisaient déjà autour de revendications de transparence et d'équité dans les modalités de recrutement de la Compagnie des Phosphates de

Gafsa (CPG). Les sit-in durant l'été 2010 à Regueb⁶⁵ réclamaient également la restitution des terres accaparées abusivement et ceux de Sidi Bouzid l'hiver de la même année revendiquaient le droit de travailler formellement et informellement. La logique émeutière peut intervenir en amont, à la suite ou en marge de ces formes d'action collective porteuses d'une demande de reconnaissance de justice et de dignité.

Elle est intervenue très rapidement à Sidi Bouzid en 2010 puis à Tozeur en 2011 et a été plus circonscrite dans le cas du mouvement du bassin minier en 2008. Concernant ce dernier, les émeutes ont été plutôt contenues en raison de la forte implication de certaines sections locales du syndicat UGTT dans l'encadrement du mouvement. Néanmoins, la stratégie de blocage des routes par des barricades et de l'accès aux sites de la CGP renvoya à cette logique émeutière sans que les affrontements avec les forces de l'ordre s'amplifiasent et devinssent le registre principal d'action collective.

A Sidi Bouzid et à Tozeur, la logique émeutière fut centrale. Pour Ayari, Geisser et Krefa (2011 : 359), « *la révolution s'est ouverte par des émeutes d'un genre nouveau, marquant l'émergence d'un type d'acteur innomé et non représenté : le sous-prolétariat précaire et ghettoisé* ». La logique émeutière à la base du mouvement insurrectionnelle prit initialement place dans les quartiers périphériques des grandes villes des régions rurales de l'intérieur du pays. La composition sociale de ces quartiers se caractérisait non seulement par un niveau important de pauvreté mais également par une certaine reproduction du lien social basé sur le lignage et les solidarités primaires.

En effet, les villes du bassin minier sont par exemple le produit d'un phénomène ancien de sédentarisation et de prolétarianisation des populations nomades et semi-nomades du sud-ouest tunisien, opéré lors de la colonisation française pour exploiter les gisements de phosphate et poursuivi par les gouvernements post indépendance. Le facteur tribal est resté un élément essentiel de régulation sociale et de gestion des conflits pour les autorités administratives et politiques locales ainsi que pour les dirigeants de la CPG. Les recrutements au sein de cette dernière s'effectuent selon des équilibres tribaux dont le non-respect est la cause principale des contestations.

De son côté, la ville de Sidi Bouzid, qui ne comptait que 1556 habitants sur un territoire de 40 hectares en 1958, a connu un développement important dans les années 1970 à travers l'extension de la ville par la création de quartiers informels illégaux, réceptacles de l'exode rural. Comme le montre Ben Jelloul (2014), ces quartiers se sont constitués selon une

⁶⁵ Chef-lieu de la Délégation éponyme dans le Gouvernorat de Sidi Bouzid.

homogénéité sociale à travers le regroupement de sous-fractions tribales et la concentration des familles dont l'activité économique principale était le travail journalier et informel. C'est à partir de ces quartiers que prit place la logique.

La ville de Tozeur s'est construite historiquement par une juxtaposition de quartiers d'habitation qui se sont structurés en fonction de la sédentarisation progressive de sous fractions tribales issue des *Ouled Sidi Abid* dans l'oasis de Tozeur (Puig, 2003). Le nom actuel des quartiers correspond encore au nom des premiers clans tribaux. Ainsi le quartier de la vieille médina est aussi appelé le quartier *Ouled el Hadeif* qui donne le nom de famille toujours répandu des Hadfi. La famille Tabessi considérée comme « une grande famille » du fait de ses origines lointaines trouve également son origine dans ce quartier. En face de la médina, de l'autre côté de l'avenue Bourguiba se trouve le quartier *Zebda* qui donne le nom de famille Zoubeidi, puis vient le quartier de *Swalmiya* avec le nom de famille Swalmi. Les deux quartiers *Zebda* et *Ouled el Hadeif* qui forment le centre-ville de Tozeur ont polarisé les conflits et les rivalités depuis le début de l'histoire de la ville. Puig (2003) parle ainsi d'une construction d'un système de lignage territorialisé, appelé « *'asha'ir* » équivalent citadin des « *'ouroush* » (tribus). Ces groupes territoriaux de parenté ont en commun de « *procéder à une péjoration de l'autochtonie et de reconduire dans la représentation d'eux-mêmes le modèle "dualiste" et évolutionniste d'une vie nomade originelle remplacé par la sédentarité, synonyme de civilisation [...]* L'enjeu est également de se présenter comme étant le plus ancien dans la place. Les derniers groupes arrivant et s'installant dans les périphéries de la ville font donc l'objet de mépris voire de ségrégation comme par exemple en ce qui concerne les *Rkaka*, dernière tribu sédentarisé » (2003 : 71)

Bien que ce système d'appartenance lignager relève désormais d'un mythe en raison des circulations et des brassages, persiste toujours une sorte de hiérarchie territoriale : les quartiers du centre-ville cumule à la fois le fait d'être le lieu des administrations mais aussi le lieu de résidence des habitants les plus anciens et les plus « sacrés » ayant offert à la ville le plus grand nombre de saints. Vient ensuite un second cercle de quartiers composé des habitations situées dans l'oasis, qu'on appelle *Gâta' el Oued* (littéralement, « en traversant la rivière ») et le quartier *Chebbiya*. Les quartiers nord et est de *Ras Adhra'* et de *Helba* sont les derniers quartiers constitués et les plus marginalisés. Construits à partir des années 1950, ils ont d'abord accueilli la sédentarisation progressive des dernières populations d'éleveurs issues de la tribu des *Rkaka*, ainsi que des populations venues du *Souf* algérien, appelé les *Swafa*, dont la résidence était initialement saisonnière et qui se sont eux aussi progressivement sédentarisés (Puig, 2003). Si

le type d'urbanisme de *Ras Adhra'* renvoie à la création de lotissements conçus comme « *une réadaptation aux modes de vie des logements de type "évolutif", le quartier de Helba est un quartier dit "spontané", "anarchique" où les règles de territorialisation se construisent en même temps que les appropriations* » (Abachi, 1999 : 93). Par la suite, le développement urbain de Tozeur s'est opéré à partir de ces zones d'habitations où les loyers étaient les moins élevés de la ville, en intégrant des familles de travailleurs agricoles souvent issues des régions du bassin minier et du centre du pays. Aux yeux des tozeurois du centre-ville, ces quartiers sont peuplés d'étrangers à la ville mais c'est à partir d'eux que sont parties les premières émeutes. A Tozeur, et bien que l'ampleur du mouvement n'ait été en rien comparable avec celui de Sidi Bouzid ou de Kasserine, dans la mesure où il a débuté quelques jours avant le départ de Ben Ali pour l'Arabie Saoudite, le scénario y a été similaire : Après avoir suivi les informations concernant Sidi Bouzid et Kasserine, plusieurs groupes de jeunes de ces quartiers périphériques organisèrent les premiers rassemblements. Le point de regroupement pour les premières manifestations de soutien aux martyrs de Sidi Bouzid et de Kasserine était la place dite de « *Blaka* » (arabisation du mot « plaque ») à Ras Adhra'. C'est un espace informel connu des habitants où se trouvait une plaque de signalisation indiquant l'entrée de la ville il y a plusieurs années. La référence à ce lieu informel a perduré et constitue désormais un carrefour entre la route d'accès vers la ville et les rues non goudronnées menant aux quartiers adjacents. Chaque jeune qui s'était rassemblé sur cette place était chargé d'appeler dix personnes qui chacune devait en appeler encore dix et ainsi de suite.

« On habitait le quartier et on était tous copains à la base. Mais il fallait élargir le cercle. Tu sais, ici, chacun vient d'une famille. Il y a les cousins, les cousins de cousins. Et puis, avec les mariages, ça agrandit encore le cercle. Ce n'est pas vraiment des tribus car ça c'est pour les gens qui habitent le désert et tout. Non, c'est plutôt la famille au sens large. Et ces gens-là sont un peu dispersés dans toute la ville. Mais quand il y a un gros problème, on peut se rassembler. Alors chacun d'entre nous était chargé d'appeler des gens de son groupe. »

Entretien avec un des émeutiers. Tozeur, 2011

La mobilisation collective par capillarité n'a pas seulement touché des personnes partageant les mêmes conditions de vie, comme les jeunes des quartiers périphériques constituant le sous-prolétariat urbain, mais a également été favorisée par les liens de solidarité primaire. Si les premiers rassemblements ont eu pour objectif de marcher en ville en écho aux autres localités en insurrection, rapidement il y a du « cassage » :

« Vous savez, on s'est rassemblé tous ensemble et on a décidé de marcher sur la ville en solidarité. Mais une fois là-bas, on ne savait pas vraiment quoi faire. Alors certains d'entre nous ont commencé à attaquer les bâtiments publics comme la banque qui nous refuse tout le temps le crédit, le centre des impôts qui prend notre argent pour le donner à Ben Ali mais aussi le Magasin Général qui appartient aux voleurs de Trabelsi⁶⁶. »

Entretien avec un émeutier, co-fondateur de la section locale de l'*UDC*, 2011

Les premières dégradations de biens publics ont donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre. Ensuite, la dynamique émeutière s'est développée avec la dynamique répressive comme cela s'est produit auparavant à Sidi Bouzi et Kasserine. S'en est suivi une vague d'arrestations de masse directement opérée par la police dans les quartiers populaires. L'opération entraîna la mort d'une personne, tuée par balle à la fenêtre de son domicile. Dans la ville voisine de Degueche, la répression occasionna trois morts. L'engrenage répression/protestation se mit en place à travers notamment un usage politique des « martyrs », catalysant la contestation (Nicolas, 1993). La mobilisation des jeunes des quartiers populaires ne prit dès lors plus la forme de manifestation au centre-ville pour exprimer la solidarité avec les autres régions du pays ou pour dénoncer le régime de Ben Ali, occasionnant la dégradation d'édifices publics. Elle visa directement l'affrontement avec les forces de l'ordre. La capacité de mobilisation dans la dynamique de l'affrontement a reposé sur une surenchère et une rivalité entre quartiers, entre localités, entre « familles », pour montrer les faits d'arme de chacun à travers la publicisation et la diffusion des images via les téléphones ou les réseaux sociaux. L'esprit de revanche, la défense de « l'honneur tribale » (Ayari et al, 2011) et les liens de solidarité primordiaux autour de la famille et du quartier sont autant de facteurs qui ont limité les effets démobilisateurs de la répression sur les protestations.

Comme je l'ai montré dans les chapitres précédents, la répression a été un des moyens d'action utilisés par le régime autoritaire pour neutraliser et domestiquer les espaces de contestation. Si cela a pu se montrer opérant concernant les partis politiques d'opposition et les associations du mouvement des droits de l'Homme, il semble au contraire qu'il y ait une relation positive entre répression et révolte, l'un nourrissant l'autre, débouchant davantage sur une radicalisation que sur une démobilisation. Comme le signale Chouikha et Gobe dans le descriptif qu'il donne des premiers jours du soulèvement en Tunisie, « *les violences policières et les arrestations massives*

⁶⁶ Les Trabelsi constituent la famille de la femme de Ben Ali qui ont fait fortune à partir des années 2000.

suscitent de nouvelles manifestations et émeutes qui débouchent sur de nouveaux heurts avec les forces de sécurité. Le 24 décembre, l'insurrection sociale se propage dans tout le centre du pays » (2011 : 221). Il semblerait que la répression n'ait fait qu'alimenter et amplifier la dynamique de l'affrontement, chaque arrestation ou chaque mort appelant à une riposte.

Mais l'amplification et la diffusion de la révolte ont également résulté du facteur tribal et pas seulement de la répression. Les liens de solidarité primaires, familiaux, tribaux et de quartiers, sont des éléments puissants pour entretenir et diffuser la logique émeutière. Concernant Sidi Bouzid, *« la durée du mouvement a pu étonner, surtout ceux qui s'imaginaient que, dans une telle ville peuplée d'une telle population, il ne pouvait être autre chose qu'une flambée sporadique de colère, totalement spontanée et non maîtrisée. Or, on ne peut comprendre cette capacité du mouvement à durer que si l'on considère la manière dont les relations de parenté ont été utilisées, ou instrumentalisées si l'on préfère, pour assurer la connexion, au nom de la solidarité tribale, entre les familles des quartiers populaires, vivant dans des conditions précaires, et les commerçants travaillant dans l'informel » (Ben Jelloul, 2014 : 114).*

Le même phénomène s'est produit à Tozeur. L'appartenance aux groupements primaires de la famille, structurés au sein du quartier, a été le principal vecteur de solidarité qui a permis de renforcer la logique émeutière. Les habitants des quartiers de *Ras Adhra'* et de *Helba* ont mis en place un dispositif matériel et humain de protection contre les assauts éventuels de la police et de l'armée à travers un système de barricade, de sentinelle sur les toits, de ronde de nuit, d'approvisionnement et de soin pour parer à un éventuel état de siège. Une véritable division du travail basée sur les relations de genre et d'âge qui structurent le modèle patriarcale en vigueur dans la société s'est mis en place : les jeunes hommes affrontant les forces de l'ordre et effectuant des marches sur le centre-ville dans un esprit de vengeance mais également de défiance à l'égard des élites locales, les femmes assurant les soins, et les hommes adultes ou plus âgés supervisant l'ensemble. Cette situation a duré seulement trois jours à Tozeur. La durée plus allongée du cycle de violence dans les villes du centre pays a amené les habitants insurgés à formaliser ce type de dispositif à travers la constitution de comité de protection des quartiers.

En conclusion, on peut dire que l'usage intensif de moyens de coercition entraînant arrestation, blessés et morts violentes, ont eu un effet de radicalisation et d'amplification de la logique

émeutière. Dans ce contexte, les liens de solidarité primaires ont constitué la principale structure sociale de la mobilisation.

4.1.1.2 Accompagnement des structures organisées de mobilisation

En parallèle du registre d'action émeutier, la dynamique insurrectionnelle s'organisa également autour d'activités de mobilisations collectives plus conventionnelles impliquant des militants politiques, généralement syndiqués ou engagés dans le mouvement des droits de l'Homme. Si la centrale syndicale de l'UGTT était largement inféodée au régime, elle fut la seule organisation en dehors du RCD à disposer de sections régionales et locales dans tout le pays. La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, qui a été réduite à l'impuissance depuis le début des années 2000, disposait également d'un nombre important de sections locales. C'est donc parmi ces deux organisations qui ont servi de refuge aux militants politiques de l'opposition au régime que l'on retrouva des personnes impliquées plus ou moins activement dans les mobilisations collectives du mouvement du bassin minier en 2008, du mouvement de Regueb en juillet 2010 et dans le mouvement insurrectionnel qui a pris place sur l'ensemble du territoire du pays jusqu'à la chute du régime (Yousfi, 2015).

La place des sections locales de l'UGTT, et notamment de l'enseignement secondaire, dans le mouvement du bassin minier a été centrale dans la conduite et la coordination du mouvement sur toute sa durée (Chouikha et Gobe, 2009b ; Chouikha et Geisser, 2010 ; Yousfi, 2015). Il s'agissait initialement d'un mouvement revendicatif sectoriel nécessitant une interface de négociation entre une partie de la population, la direction de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG) et les autorités régionales du régime. Le niveau important d'encadrement a également contribué à limiter le caractère émeutier du mouvement mais probablement aussi sa propagation.

En ce qui concerne le mouvement de contestation débuté à la fin de l'année 2010 dans les régions de Sidi Bouzid puis de Kasserine, les sections locales de l'UGTT ont joué un rôle moins déterminant bien qu'important. Les militants politiques d'extrême gauche et nationalistes arabes présents dans les sections locales de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de la santé ont organisé des manifestations de solidarité aux émeutiers. Les locaux des sections ont également servi d'espace de discussion et de coordination ainsi que de refuge pour les victimes de la répression (Ayari et al, 2011). Surtout les militants ont contribué à faire circuler l'information aux niveaux national et international de telle sorte que des manifestations de solidarité se sont déroulées à Tunis avant même que la contestation gagne l'ensemble du

pays. A la différence du bassin minier en 2008, les mobilisations ne se sont pas inscrites dans les luttes internes et bureaucratiques du syndicat entre la centrale, les bureaux régionaux et les sections de base des secteurs professionnels. La centrale syndicale a même rapidement émis des positions prudentes de solidarité à l'égard des victimes de la répression. Comme l'écrit Gobe (2011 : 221), « *c'est à la suite de la répression brutale des manifestations de Kasserine des 7, 8 et 9 janvier qui font officiellement 14 morts (environ 50 officieusement) que la direction de la centrale syndicale prend conscience de la dynamique de l'action collective qui a pris un tournant radical : l'insurrection s'est propagée à l'ensemble des centres urbains du pays, capitale comprise, et les « classes moyennes » - autrement dit les membres de professions intellectuelles comme les avocats, les enseignants, les médecins, etc. – alimentent les manifestations constituées à l'origine de jeunes des quartiers populaires, souvent diplômés chômeurs.* »

A Tozeur, les quelques militants politiques de l'opposition, membres du syndicat et surtout de la LTDH, se sont également impliqués pour contribuer à canaliser le mouvement et lui donner un caractère pacifique. Voici le récit du responsable de la LTDH de Tozeur⁶⁷ :

« Ils n'étaient pas du tout organisés. Je me rappelle une fois, j'étais en ville, avant le 14 janvier. C'était même le 13. C'était après le discours de Ben Ali, où il commence à céder un peu, en disant qu'ils libèrent les prisonniers. Je voyais qu'il y avait un groupe de policier armé et un peu plus loin sur la route de Nefta, un groupe de jeunes qui étaient dans la rue, qui fermaient la route, brulaient des pneus. Ni les policiers les attaquaient, ni eux n'avançaient. Chacun restait sur ses positions. Je m'approche des policiers et je vois qu'il y avait un gradé avec des étoiles sur l'épaule. J'ai commencé à discuter avec lui : "pourquoi, vous êtes là ? Quand vous êtes là, vous les excitez, vous les incitez à faire la violence. Finalement, ce n'est qu'une manifestation, ce n'est pas grave. Ils ne cassent rien, laissez les sortir faire leur manifestation, ils vont partir après". Le type me dit : "qui garantit ça ? ". Je lui dis : "Nous, on peut le faire". Il y avait d'autres personnes avec moi. "Vous êtes prêt à nous laisser faire ? ". Et il me dit : " oui". "Alors, allez-y. Emmenez vos agents, on s'occupe, nous, de ces gens-là. " Je t'assure, j'étais étonné de voir le monsieur qui a accepté. Ce que je ne savais pas à ce moment-là, c'est que c'était la seule force de police à Tozeur à l'époque. Il n'y avait pas tous les policiers, il n'y avait que ça. Eux même savaient qu'ils n'étaient pas épaulés. Si vraiment, il y avait eu une confrontation, ils auraient être débordés. Et donc, dès que les policiers sont partis, je vois les manifestants qui commencent à avancer

⁶⁷ Entretien réalisé à Tozeur en 2011

parce qu'il n'y avait plus de policier. On les attend et ils viennent. Je t'assure, ils y avaient des jeunes que je n'avais jamais vus à Tozeur. "Alors les jeunes, qu'est-ce que vous voulez ? Ce n'est pas la peine de faire la violence, de casser". "Non, on ne veut pas casser, on veut juste que nos copains soient libérés". " Il y a des prisonniers ? ". "Oui ! ". Parce qu'avant, il y a eu quelques jours, ils ont cassé le magasin général, et puis, ils ont arrêtés quelques jeunes, pas sur place, donc ce n'est pas évident que c'était vraiment eux qui ont saccagé ou cassé, et donc on demandait leur libération. J'ai dit : "D'accord. On va faire une manifestation pacifique, on va voir les policiers, et exiger qu'ils libèrent vos amis. Mais il faut rien casser et porter un slogan unique : on tient bon, on tient bon, jusqu'à la libération des prisonniers". C'était un slogan que j'avais appris, c'était un des slogans de l'UGTT. D'ailleurs, j'étais étonné car dans les rangs, j'entendais, "*salmiya*", c'est-à-dire "pacifique". Tout le monde levait les mains en l'air, en disant "*salmiya*". Alors j'étais un peu étonné car pour moi, *salmiya* c'était quand on manifeste normalement, c'est tout. Eux, ils ont mis les mains comme ça (bras levés et poing serré), alors j'étais obligé de faire pareil. J'ai marché avec eux jusqu'au rond-point à côté, là où il y a le quartier général de la police. Donc, on arrive, je trouve le même groupe de policier qui est rangé là-bas. Je leur dis : "Ecoute, j'ai discuté avec ces gens-là. Ils font une manifestation pacifique, ils exigent juste la libération de leurs amis. Et je te rappelle que le Président vient de faire un discours en ce sens, donc, on pourrait commencer maintenant". Il m'a dit : "Ce sont des gens qui ont volé dans le magasin". "Mais écoute, même dans une situation normale, quand il y a un vol, tu l'arrêtes, tu l'interroges et tu le libères. Ensuite, c'est au tribunal de dire si il est coupable ou pas. Pourquoi vous le gardez ? On ne garde pas les gens indéfiniment dans les locaux de police". "Bon, je vais appeler mes supérieurs et s'ils sont d'accord, on va les libérer". Je reviens vers les manifestants et leur raconte ce qui s'est passé. Ils étaient contents. Mais tout de suite après, je ne sais pas comment, j'étais au milieu, ils ont commencé à lancer des pierres, et puis l'armée a répliqué en tirant en l'air et là, je me suis tiré... (Gestes et rires). »

Du côté des syndicalistes⁶⁸ :

« Vous savez, la région de Tozeur, elle est très calme. Nous, les syndicalistes, avec d'autres militants, on a commencé à faire quelque chose à Nefta le 26 décembre. On a fait une petite manifestation pour soutenir la révolution et reprendre les slogans de Sidi Bouzid. Mais à Tozeur, la centrale régionale ici n'était pas chaude, elle ne voulait pas rentrer en dissidence car elle avait peur. D'ailleurs, dans la manifestation de Nefta, il n'y avait personne de la centrale. Moi j'y étais car j'avais été évincé de l'union régionale en 2009. On est parti à

⁶⁸ Entretien réalisé en 2011 avec l'ancien responsable de la section de l'enseignement primaire de l'UGTT à Tozeur.

deux voitures. On était environ 10 syndicalistes. La ligue aussi avec les gens de Nefta qui étaient très présents. Mais on n'était pas très nombreux et on nous a laissé faire. Après, ça n'a pas tellement bougé. A Tozeur, la direction régionale a voulu faire quelque chose le 31 décembre, mais ce n'était pas la grande forme. Nous, on a boycotté pour le choix de la date. Moi et quelques-uns de mes camarades. Parce qu'eux ont profité de ce qui a été fait à Nefta. On pensait que c'était du cinéma. On savait que c'était monté de toute pièce avec la police et l'administration locale. Après ça commence à mijoter à Tozeur. le 11, la nuit, il y avait les jeunes qui sont sortis. le 12, je m'en souviens très bien, je suis sorti de la maison vers 8h30. Les gens sont sortis aussi à Bab al Hawa. Tout le monde était là et tout le monde ne savait pas quoi faire. Pas contents du tout d'ailleurs, ils étaient un peu surpris de ce qui s'était passé la veille parce qu'il y avait les restes de ce qui s'était passé : Il y avait eu de la casse. Et puis, il y avait eu trois morts à Degueche. Trois martyrs qu'on a descendus dans la même nuit. Il y avait une grande tension et alors il y avait quelqu'un qui me connaissait très bien et il m'a pris sur ses épaules. Alors j'ai lancé un petit appel, pour commencer la révolution ici. De façon solennelle. J'ai fait un petit discours, avec ma voie, j'étais sur les épaules de la personne et il fallait parler. Ce n'était pas par hasard car il me connaissait très bien. J'ai parlé et en quelques mots j'ai dit : "vous devez vous lancer dans la révolution, vous devez faire comme tout le monde, hier y a eu trois martyrs qui sont tombés. Aujourd'hui c'est votre devoir de défendre votre liberté et votre démocratie, et de rompre avec ce régime. Que c'est fini". C'est à peu près les mots que j'ai utilisés, avec un petit conseil qu'il ne faut pas casser, de ne pas brûler. Il y a avait beaucoup de jeunes là, ils étaient très chauds. Je leur ai demandé de ne pas se livrer au vandalisme et de ne pas faire la casse. Alors je suis descendu. Les jeunes étaient là mais ils n'avaient aucune idée de ce qu'il fallait faire. On a commencé à faire une petite marche vers le gouvernorat et après ils ont changé d'avis. Ce n'était pas facile de les contrôler. Moi j'avais l'habitude de travailler avec des syndicalistes et des activistes, mais ces jeunes-là, ce n'était pas mon rayon d'action. Ils ont donc changé d'avis pour descendre vers la police. C'était difficile à gérer la situation. Il y a eu une confrontation avec la police alors ils ont tiré, et y a eu des blessés. »

La dynamique insurrectionnelle basée sur une logique émeutière a bénéficié d'un accompagnement et d'un soutien de militants des partis politiques, du syndicat UGTT et des associations de défense des droits de l'Homme comme la Ligue. Les deux témoignages révèlent une forte distanciation sociale et générationnelle entre les émeutiers et les professionnels de l'action collective qui s'exprime non seulement à travers un mode de représentation basé sur le « nous » et le « eux » mais aussi à travers l'utilisation de répertoires d'action différenciés et non

partagés. Malgré cette distanciation révélatrice des hiérarchies sociales, la révolution a contribué au rapprochement inédit entre élites et classes populaires.

Le rapport entre structures informelles de mobilisation basées sur les liens de solidarité primaires et structures formelles basées sur l'engagement volontaire a été différent selon les événements et localités de la contestation au régime. Dans le mouvement du bassin minier de 2008, l'encadrement syndical a été prépondérant. Dans celui de 2010 et 2011 à Sidi Bouzid comme à Tozeur, la logique émeutière a été décisive. L'accompagnement des militants politiques s'est davantage effectué au niveau local sur une base individuelle. L'intégration progressive des classes moyennes puis de l'ensemble des organisations civiles du pays dans le mouvement de contestation a par la suite eu raison du régime. Il n'en reste pas moins que, contrairement aux théories de la transition démocratique, la révolution tunisienne n'a pas été la révolution de la société civile entendue comme organisations formelles et légales. Le soulèvement contre le régime a d'abord et avant tout été marqué par sa nature insurrectionnelle (Badie, 1987) impliquant les régions paupérisées de l'intérieur du pays, et parmi elles, les quartiers défavorisés des principales villes. Les liens primordiaux ont constitué la structure sociale principale de la contestation témoignant de leur survivance par rapport à une conception évolutionniste de la modernité.

La relation entre liens primordiaux et liens volontaires a non seulement structuré la dynamique révolutionnaire lors de sa phase insurrectionnelle mais également lors de la phase suivante de protection de la révolution.

4.1.2 Les structures de mobilisation au sein des institutions révolutionnaires

Le processus révolutionnaire entamé avec le moment insurrectionnel de décembre 2010 à février 2011 ne s'est bien évidemment pas arrêté après le départ de Ben Ali. Il s'est poursuivi à travers la création d'institutions se réclamant d'une légitimité révolutionnaire, mettant en cause l'autorité de l'Etat, soit par contestation, soit par substitution.

Pour Dot-Pouillard (2013), la deuxième phase de la révolution correspondit à une phase d'affaiblissement de la souveraineté de l'Etat, posant des problèmes de continuité et de légitimité institutionnelle (Bras, 2012). Cette phase est désignée comme une phase « provisoire »⁶⁹. Elle opère le passage entre le moment révolutionnaire du « *peuple-événement*,

⁶⁹ Elle correspond à la période des deux gouvernements provisoires qui se sont succédés à partir du 16 janvier 2011 jusqu'à la désignation du premier gouvernement de transition à la suite des élections de l'Assemblée

continuellement mis en scène à travers les mobilisations, les manifestations, les contestations », « *qui se faire chair dans l'action* » (op.cit. : 104-105) et le moment de la construction de nouvelles institutions. Si, dans le moment révolutionnaire, l'unité du peuple n'est pas remise en question et est mobilisée par l'ensemble des acteurs engagés, elle devient plus complexe à formaliser dans un cadre institutionnel et pose donc la question d'un mode consensuelle de représentation à travers des organisations constituées.

Durant cette période « provisoire » s'est maintenue une concurrence entre d'un côté des institutions se réclamant d'une légitimité constitutionnelle, telle que le gouvernement national, des institutions se réclamant d'une légitimité plus technocratique, comme la Commission Supérieure de la Réforme Politique dirigée par le professeur de droit Yadh Ben Achour, et enfin des institutions autoproclamées se revendiquant d'une légitimité révolutionnaire, comme le Conseil National et les Comités locaux de protection de la révolution.

J'étudierai dans cette section les dynamiques collectives, les modes de légitimation et les trajectoires institutionnelles de ces deux institutions révolutionnaires. Je verrai comment la légitimité révolutionnaire s'est construite autour d'une conception politique de la société civile à travers la figure de l'opposant au régime de Ben Ali qui associe les organisations partisans, syndicales et associatives. De plus, cette conception entra en tension avec les structures de solidarité basées sur les liens primordiaux dans un contexte de « vide de l'Etat » pour la gestion des affaires publiques au niveau local. Enfin, je verrai comment les enjeux de pouvoir liés aux luttes partisans à l'approche des élections ont conduit par la suite au déclin progressif des institutions et de la dynamique révolutionnaires.

4.1.2.1 Réhabilitation d'une conception organique de la société civile au sein des institutions révolutionnaires au niveau national

Suite au départ de Ben Ali le 14 janvier 2011, le président de l'Assemblée Nationale fut proclamé Président de la République par intérim en vertu de l'article 57 de la Constitution de 1959. Un premier gouvernement provisoire se mit en place le 16 janvier sous la direction de Mohamed Ghannouchi, dernier premier ministre de Ben Ali et vice-président du bureau politique du RCD. Ce gouvernement intégra les principaux partis légaux de l'opposition. La composition du parlement resta inchangée. Deux Commissions spéciales et indépendantes furent constituées : l'une sur la Réforme Politique présidée par Yadh Ben Achour, l'autre sur

Constituante du mois d'octobre 2011. La phase dite de transition correspond à la période partant d'octobre 2011 à l'adoption de la nouvelle Constitution de l'II^{ème} République tunisienne le 26 janvier 2014.

l'Etablissement des faits concernant les exactions commises par l'Etat durant le soulèvement populaire.

Un premier mouvement national de contestation s'organisa à travers tout le pays pour dénoncer la présence des anciens membres du RCD dans le gouvernement, à commencer par le premier ministre, et appela à sa dissolution. Il s'agissait du premier mouvement dit de « la Kasbah I », nom donné à la place où siège la primature, qui fut le lieu de rassemblement de milliers de personnes venues de tout le pays à travers les « caravanes de la libération ».

C'est à la suite de ce mouvement, qui fut dispersé après l'annonce d'un nouveau gouvernement présidé par Ghannouchi, que se constitua le 11 février le Conseil National pour la Protection de la Révolution (CNPR). Il fut à l'initiative de partis politiques et de certaines organisations de la société civile. Parmi les premiers, se trouvaient l'ensemble des courants de la gauche radicale et nationaliste ainsi que le parti islamiste d'*Ennahdha*. Il s'agissait des partis politiques qui ne détenaient pas de statut légal sous Ben Ali et qui ont été exclus des négociations lors de la formation du premier gouvernement de Ghannouchi. Le CNPR correspondait également à l'alliance entre adversaires politiques mais rassemblés autour du statut de principal opposant au régime de Ben Ali en raison de l'intensité de la répression qu'ils avaient subie. A côté d'eux, se trouvaient dans un premier temps une partie des militants de l'UGTT, de l'Ordre des Avocats et de la LTDH. La présence de ces organisations donnait ainsi une première caution « société civile » à cette institution même si les militants qui les représentaient au CNPR étaient majoritairement des militants politiques évoluant dans les partis déjà représentés. Cette logique d'alliance entre opposants de la gauche tunisienne et islamistes n'était pas sans rappeler la dynamique qui avait été lancée lors du « mouvement du 18 octobre », bien qu'une partie des organisations impliquées dans ce mouvement n'aient pas pris part au CNPR. L'objectif du Conseil était d'agir comme un organe de surveillance à l'égard du gouvernement provisoire pour éviter toute « déviance » face aux « acquis de la révolution ». En cela, le Conseil se donnait le droit de participer aux nominations dans la haute fonction publique, de proposer des réformes sur les secteurs de l'information et de la magistrature et de préparer les futures élections pour une Assemblée constituante. Composé de 28 membres, le Conseil était une institution auto-proclamée mais rassemblant suffisamment d'organisations pour se doter d'une large représentativité du paysage politique tunisien. Surtout, les organisations composant le CNPR s'étaient largement solidarisées avec le second mouvement de la Kasbah. Elles ont lancé un appel au président de la république par intérim pour dissoudre le gouvernement provisoire de Ghannouchi et pour engager de larges concertations « *en vue de garantir le consensus national* »

autour du choix du premier ministre et de former un gouvernement provisoire de gestion des affaires courantes, avec pour membres des personnes réputées pour leur compétence et qui ne se sont pas impliquées avec l'ancien régime. »

Néanmoins, le CNPR connaîtra par la suite un isolement progressif au niveau national le conduisant à sa dissolution. Tout d'abord, de nombreuses critiques avaient émergé en raison des positions maximalistes de ces membres concernant leur approche de la révolution. Ils se montraient en effet partisans d'une certaine épuration de l'appareil d'Etat des anciens membres du RCD et d'une exclusion politique de tous ceux qui avaient participé au régime. De nombreuses organisations avaient initialement refusé d'y participer. Il s'agissait d'une part des principaux partis de l'opposition légale à Ben Ali dont certains avaient participé au premier gouvernement provisoire de Ghannouchi. Figuraient également parmi les opposants au CNPR plusieurs associations qualifiées d'opposantes au régime et proche de ces partis, comme l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, le Syndicat National des Journalistes Tunisiens mais aussi le Conseil National des Libertés en Tunisie et une partie des militants de la LTDH. L'ensemble de ces organisations adoptaient une position politique de rejet d'une alliance avec les islamistes d'*Ennahdha* présent dans le CNPR, comme ce fut le cas pour le « mouvement du 18 octobre ».

Mais les critiques les plus importantes du CNPR sont venues du président de la commission pour la réforme politique, Yadh Ben Achour. Juriste, personnalité morale reconnue au niveau national et descendant d'une grande famille de notable religieux tunisois, il contesta le manque de légitimité et l'appropriation de la révolution par une institution auto-proclamée. De leur côté, les organisations qui ont fondé le CNPR souhaitait intégrer la Commission pour les réformes politiques, considérant qu'une commission technique n'avait pas vocation à conduire un travail éminemment politique d'élaboration des textes devant configurer les futures élections et préparer la nouvelle Constitution.

Le deuxième mouvement de contestation populaire appelé « Kasbah II » obtint finalement la dissolution du gouvernement Ghannouchi. Un second gouvernement provisoire emmené par Béji Caïd Essebsi fut nommé le 27 février 2011. Le CNPR sera alors dissout dans une autre institution créée pour fusionner avec la Commission sur les réformes politiques. Il s'agit de « l'Instance Supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique » créée le 15 mars 2011. Cette nouvelle institution (« Instance supérieure ») devait s'inscrire dans une approche consensuelle pour établir les premières réformes organisant la vie politique et civile dans la perspective des prochaines élections

constituantes. Elle fut composée « *de personnalités politiques nationales, de représentants des partis politiques, des instances, des organisations, des associations et des composantes de la société civile concernées par les affaires nationales dans la capitale et les régions, parmi ceux qui ont participé à la révolution ou l'ont soutenue, qui seront nommées par arrêté du Premier Ministre sur proposition des organismes concernés* » (art.3 du décret-loi). Yadh Ben Achour en devint le président.

La création de « l'Instance Supérieure » a eu pour effet d'institutionnaliser la participation de la société civile dans la conduite politique du pays à travers une conception « organique » de cette dernière dans laquelle société civile se confond avec société politique. Les principales associations membres sont celles qui sont réputées avoir combattu la dictature, c'est-à-dire issues du mouvement des droits de l'Homme. Comme je l'ai analysé dans le chapitre III, ces organisations étaient structurées selon des équilibres internes entre différents courants politiques. En conséquence, le mode de désignation des membres associatifs et leurs prises de positions reposaient davantage sur un arrimage et un jeu d'alliance et de rapport de force entre structures partisans plutôt que sur une identité organisationnelle propre à chacune des associations.

Les attributions de « l'Instance Supérieure » étaient issues selon Gobe (2012 : 438) « *du compromis passé entre le gouvernement de Béji Caïd Essebsi et les différents acteurs de la société civile tunisienne en pleine ébullition* ». Il y eut en ce sens une certaine résurgence des premiers usages politiques du concept de société civile des années 1980 ; la société civile étant alors davantage comprise comme l'ensemble des organisations civiles - associations, syndicats et partis politiques - n'appartenant pas à l'Etat. Cette conception de la société civile comme société politique se retrouva dans les attributions de l'Instance Supérieur. Selon l'article 2 du décret portant sa création, elle pouvait « *procéder à l'étude des textes législatifs ayant un rapport avec l'organisation politique* », pour « *proposer des réformes susceptibles de réaliser les objectifs de la révolution* » et pour formuler « *un avis sur l'activité gouvernementale* ».

Ainsi la période provisoire post insurrectionnelle en Tunisie consacra une prise de participation importante de « la société civile » dans l'économie politique du pays puisque directement impliquée dans un travail parlementaire législatif et de contrôle sur l'exécutif.

4.1.2.2 Confrontation entre solidarité primaire et solidarité politique au sein des Comités locaux de protection de la révolution (CLPR)

En amont de la création des institutions révolutionnaires au niveau national avait déjà commencé à émerger dans tout le pays des Comités locaux de protection de la révolution

(CLPR). Dans la plupart des cas, ces comités s'étaient constitués de manière autonome dans la continuité de la dynamique insurrectionnelle en remplacement des comités de protection des quartiers. Il ne s'agissait plus de protéger la population contre la répression menée par les forces de l'ordre mais de la protéger contre l'influence des anciennes structures du pouvoir politique. Le RCD fut officiellement dissout le 22 avril 2011. Bien qu'elles portassent le même nom, les conseils locaux et le conseil national de protection de la révolution n'avaient initialement pas de lien organisationnel.

Les conseils locaux allaient connaître une évolution institutionnelle marquée par les rivalités politiques et de lutte de pouvoir pour en prendre le contrôle. Ces luttes de pouvoir mettaient en tension les deux structures de mobilisation au cœur du processus révolutionnaire, entre d'un côté les structures informelles basées sur les solidarités primaires à base lignagère et de quartier et, de l'autre, les structures plus formelles autour d'organisations politiques et civiles qualifiées d'opposantes au régime de Ben Ali. Cette mise en tension s'opéra dans les deux missions dont s'étaient dotées ses institutions auto-proclamées et temporaires : préserver la révolution en luttant contre les structures et les symboles de l'ancien régime et assurer la gestion des affaires courantes.

- Première phase de structuration des CLPR à Tozeur : alliance des affiliations primaires et des affiliations organisationnelles face au vide de l'Etat

A l'instar des CLPR à l'échelle du pays, celui de Tozeur s'est constitué de manière volontaire et sans base juridique. Bien qu'il n'y ait pas eu de comité de protection de quartier à Tozeur durant la phase insurrectionnelle, en raison de la courte durée de celle-ci, la création du CLPR s'inscrit dans la continuité de la dynamique insurrectionnelle. Elle correspondit à une sorte d'alliance entre les émeutiers, d'une part, issus des quartiers défavorisés, et les militants syndicalistes, politiques et associatifs du centre-ville, d'autre part, qui s'étaient occasionnellement joints à eux.

La participation dans le CLPR des jeunes des quartiers nord et est de la ville, impliqués dans les affrontements avec la police, visait à représenter les familles des martyrs. Dans la mesure où une commission nationale indépendante avait été instituée pour établir les faits sur les victimes de la répression, la région de Tozeur devait être en capacité de présenter sa situation

avec cinq martyrs tombés dans le gouvernorat. Se trouvaient également parmi ces jeunes ceux qui fonderont par la suite la section tozeuroise de l'Union des Diplômés Chômeurs⁷⁰ (UDC). De l'autre côté, les militants dotés d'un statut d'opposant au régime ont rapidement pris la direction du comité dans la mesure où ils disposaient d'un savoir-faire organisationnel et d'encadrement mais surtout d'une position sociale légitime, réaffirmant les hiérarchies existantes. Leur implication était davantage individuelle et ne reposait pas sur un mandat précis de leur organisation. Ces militants étaient membres de l'UGTT et de la section locale de la LTDH :

« Au début, pour le CLPR, on a pensé à l'UGTT car on doit dire que c'est la plus grande composante de la société civile. Ils ont des moyens, des locaux et des militants. Le problème, c'est qu'ici, le premier responsable de l'union régionale était plutôt RCDiste et il ne pouvait pas se présenter comme un révolutionnaire ou comme quelqu'un pour protéger la révolution. Donc, ici, l'union régionale de l'UGTT n'a pas œuvré pour former ce comité. C'est moi et quelques-uns de mes camarades qui avons fait cela. Il y avait un peu de tout : des gens de la santé, de l'agriculture mais aussi des amis qui ne sont pas syndicalistes comme le responsable de la LTDH ici. Il y avait les avocats bien sûr, les jeunes qui ont fait la révolution, les familles des martyrs, des étudiants...mais ceux qui ont pris la charge et qui ont fondé ce comité, c'était moi et quelques-uns de mes camarades. Pour organiser ce petit monde, ce n'était pas facile du tout. Il y avait 21 personnes dans ce comité. Au début, jusqu'au mois de février, ce n'était pas tout le monde qui voulait entrer dans le comité. Ça a pris plusieurs semaines pour que les gens réalisent que Ben Ali et son pouvoir ne reviendront plus jamais. Je me souviens que la première semaine, il n'y avait personne dans les rues. La plupart des gens avaient peur. Même dans la journée, la ville tournait au ralenti. »

Entretien avec le responsable fondateur du CLPR, syndicaliste UGTT. Tozeur, 2011.

Ce premier fondateur du CLPR de Tozeur est la même personne qui a accompagné le mouvement insurrectionnel à Tozeur. Il fut à la tête du syndicat de base de l'enseignement primaire de Tozeur de 1988 à 2009 et membre du comité exécutif de l'Union régional de l'UGTTT de 2001 à 2009. Il a été évincé à cette date car il représentait un courant de gauche d'opposition. Il s'agit donc d'une figure syndicale locale importante et reconnue qui a agi en indépendance vis-à-vis de l'UGTT pour la création du CLPR.

⁷⁰ Supra chapitre V

Comme la plupart des CLPR du pays, celui de Tozeur s'est d'abord installé symboliquement dans les locaux du RCD. Puis le Gouvernorat leur a mis un local à disposition. Le CLPR est devenu l'interlocuteur principal des pouvoirs publics :

« Au début, il y avait la peur partout. D'abord de la contre révolution mais surtout il y avait un vide total. Parce que le conseil municipal et le pouvoir régional qui étaient en place avaient été dissous. Il y avait un vide total. Qu'est ce qui allait aménager la vie et le bien de la cité ? Il y avait le Gouverneur mais il n'avait plus d'interlocuteur. C'est pour ça qu'on a œuvré pour ce comité, pour combler ce vide. Trouver un interlocuteur fiable par rapport au Gouverneur. D'ailleurs, c'est lui qui nous a ouvert le local du RCD pour qu'on l'occupe. On n'a pas voulu le défoncer comme certains voulaient le faire. Le Gouverneur a facilité tout ça car il voulait aussi un interlocuteur. Il avait peur aussi au début que les gens s'attaquent à lui. Tout le monde était là du matin au soir pour demander n'importe quoi. Donc il était content de trouver des gens à qui parler. »

Entretien avec le responsable fondateur du CLPR, syndicaliste UGTT. Tozeur, 2011.

Après le départ de Ben Ali, les violences collectives ont perduré, ciblant les symboles du pouvoir. Comme dans tout le pays, le local du RCD a été incendié bien avant qu'il soit officiellement dissout le 22 avril. Certains bâtiments publics ont été vandalisés. L'ensemble des structures sur lequel le RCD avait imposé son contrôle comme certaines institutions sociales, les associations, le syndicat des agricultures (UTAPP) et celui des chefs d'entreprises (UTICA) ont soit connu une dissolution soit vu leurs responsables renversés par une vague généralisée de « Dégage !⁷¹ ». Les locaux du Club Unesco de Tozeur ont été attaqués sans qu'il n'y ait eu de vol, l'association de sauvegarde de la médina a été dissoute ainsi que l'UTAIM⁷². Parmi les associations de Tozeur, seule la section locale de la LTDH disposait d'un statut irréfutable d'opposant au régime tant sur la scène nationale que local, qui lui a permis de jouer un rôle central dans la constitution du CLPR.

Le CLPR, ne disposant d'aucun statut juridique, s'est progressivement substitué aux institutions officielles pour combler le vide de l'Etat. Il a rapidement mis en place une organisation sociale afin d'apporter un certain nombre de services à la population et être un interlocuteur fiable des pouvoirs publics. Cette structuration a répondu non seulement à un souci d'efficacité pour

⁷¹ « Dégage ! » a été un des mots d'ordre des manifestants pour demander le départ de Ben Ali. Le terme a par la suite été utilisé pendant la phase d'épuration des cadres du RCD de l'administration et des postes de pouvoir.

⁷² Infra Chapitre III

pouvoir mener les tâches relatives à la gestion des affaires publiques, comme la sécurité ou le soutien aux plus démunis, mais également pour assurer une paix sociale à travers la production d'un consensus dans les prises de décision. Du fait de cette substitution au pouvoir local, la population s'est rapidement tournée vers le CLPR pour venir résoudre un certain nombre de problèmes d'ordre public ou privé et a investi cet espace pour participer à la prise de décision dans une dynamique autogestionnaire.

« On a commencé à travailler, calmement au début. Mais après tout le monde voulait entrer, voulait commander à avoir son mot à dire. Ça devenait de plus en plus difficile à gérer. Moi, j'avais de l'expérience mais c'était très difficile car il y avait une nouvelle masse de gens d'un type nouveau qui sont apparus. Les gens les plus démunis, ceux qui ont longtemps été marginalisés et bien ils sont là maintenant. Ils voulaient dire leur mot, imposer leur point de vue et commander à leur manière, pas toujours très commode. Ça devient de plus en plus difficile à gérer. Tout le monde voulait faire tout et n'importe quoi et chacun à sa manière. Donc on ne pouvait pas se mettre d'accord sur une petite stratégie pour pouvoir gérer le quotidien. »

Entretien avec le responsable fondateur du CLPR, syndicaliste UGTT. Tozeur, 2011.

Le problème le plus important qui s'est posé au CLRP et qui l'a amené à intégrer la population dans son mode d'organisation fut la sécurité publique en raison du démantèlement de l'appareil sécuritaire de Ben Ali et de la police politique, et de la grève passive des forces de l'ordre. En parallèle des violences collectives ciblant les symboles du pouvoir, des atteintes aux biens et aux personnes ont été recensées. Les anciens agents du RCD étaient suspectés d'agir dans l'ombre en manipulant certaines personnes pour accroître le sentiment d'insécurité. Le facteur tribal était instrumentalisé dans une logique de déstabilisation contre-révolutionnaire. A Metlaoui, par exemple, ville du bassin minier située à 55 kilomètres de Tozeur, plusieurs affrontements armés ont opposé au lendemain de la révolution divers clans tribaux faisant de nombreux morts. Les équilibres tribaux avaient été un facteur déterminant pour les sections locales du RCD en vue du contrôle de la population et de l'obtention des allégeances. A Tozeur, le seul groupe social identifié autour d'une identité tribale est la tribu des Rkaka (Puig, 2003).

« Une fois on a vu beaucoup de personnes qui n'étaient pas claires, qui n'étaient pas dans leur état normal. Ils étaient très agités car ils avaient entendu dire que le groupe des Rkakas allaient venir dans le centre-ville pour faire la police ici. Alors eux, voulaient aller dans leur quartier pour aller se battre. On a suivi le fil. On a téléphoné pour essayer de comprendre. Le problème est que les tozeurois, les gens du centre-ville ne voulaient pas

que les « étrangers » de la banlieue de Tozeur viennent au centre-ville ; pourtant parmi ces gens, il y en a qui travaillent dans l'administration. En fait, on a vu que derrière cette histoire, il y avait 6 ou 7 personnes du RCD qui tentaient de manipuler et de créer des problèmes. Le RCD il a fait d'autres choses. Ils ont brûlé des camions de la municipalité par exemple. Ils recrutent des bandits pour aller brûler le matériel. »

Discussion avec des responsables de la seconde équipe dirigeante du CLPR. Tozeur, avril 2012

Si les liens primordiaux et de solidarité à base lignagère et de quartier ont pu être mobilisés à des fins de déstabilisation, ils ont surtout servi de structures sociales à la base de l'organisation du CLPR. Face aux vides de l'Etat et afin de contourner les stratégies de manipulation, le CLPR a procédé à une représentation des familles et des quartiers afin d'assurer une coordination et un échange d'information.

« Le besoin de sécurité, c'est un besoin d'instinct. Il y avait un besoin de sécurité donc automatiquement l'instinct fait de revenir à son propre territoire, son propre lien de parenté, d'amitié, de confiance. On se connaît tous, nous les tozeurois. C'est une petite ville. D'autant plus, que ce sont des gens de la cité. On connaît ce territoire-là, on trouve une personne de contact dans ce quartier, puis dans un autre. Par exemple à Tozeur, moi, je suis de « Sahraoui⁷³ », on avait nos contacts. C'est-à-dire un responsable de notre groupe par quartier. Donc, on échangeait nos informations. Il y avait pas mal de rumeurs, des choses comme ça. Il y a un quartier qui va attaquer un autre quartier... Ça s'est beaucoup développé dans les premières périodes. Donc notre rôle, c'était de garder la sécurité, d'échanger les informations en disant « dans notre quartier, il n'y a rien, dans ce quartier, il n'y a rien.. » pour éviter les rumeurs et tout ça.. Parmi les responsables et contacts, c'était surtout des jeunes... Tu te rendras compte, les gens sont tous liés entre eux. Il y a toujours un lien de parenté, un lien d'amitié... Tozeur, c'est une petite ville. »

Entretien avec un des membres du CLPR, fondateur de l'association *Jeunes et Citoyenneté*. Tozeur, 2011

Le système de lignage territorialisé qui a caractérisé l'organisation urbaine et sociale de Tozeur (Puig, 2003) et qui était considéré comme obsolète en raison du développement d'une citoyenneté englobante liée à la modernité a refait surface et est devenu opérante en raison du retrait de l'Etat :

⁷³ Nom d'un village situé dans la palmeraie et constitutif des quartiers dénommés « *Gataa al Oued* » (littéralement, « en traversant la rivière »)

« - Dans les comités de protection de la révolution, il y avait les représentants de chaque famille. On a précisé cela d'ailleurs. D'avoir quelqu'un qui représente les différents quartiers et généralement c'était la famille la plus importante qui était désignée parmi les habitants du quartier pour mettre quelqu'un. Au nord, au sud... »

« - Si on a un problème dans une région, il nous faut une personne. On a insisté pour ça. Du coup, c'est cette personne qui nous aidait aussi à résoudre les problèmes et faire des choses dans un secteur. Car il avait la confiance des gens, il était connu. On a choisi par exemple 14 personnes, c'est-à-dire deux personnes par régions. Ces deux personnes, elles ont beaucoup de gens qui les aident. Ce sont tous des volontaires. »

Discussion avec des responsables de la seconde
équipe dirigeante du CLPR. Tozeur, avril 2012

La désignation des représentants par quartier sur la base d'une appartenance familiale suffisamment influente renvoie à l'institution du « *Cheikha* » telle qu'elle prévalait avant la période coloniale. Il s'agissait d'un système de désignation de notables, basée sur l'influence économique et morale, permettant de désigner un interlocuteur entre le pouvoir central beylical et la population local (Henia, 2006). Le CLPR a pu développer un certain nombre d'activités de service direct rendu aux populations en s'appuyant sur cette base de représentation sociale :

« Cette période d'entre-deux était très riche. C'était à nous de garder les lycées pour le baccalauréat, c'était à nous de garder les quartiers, de distribuer des aides. C'était l'autogestion. Tu sais, les aides données par le gouvernement d'Essebsi aux Gouverneurs pour distribuer aux familles pauvres, c'était nous qui devions les gérer : Préciser qui va avoir l'argent, quelles sont les familles pauvres etc. Pour ce genre d'activités, on a du faire appel à des sortes de notables, ceux qui pouvaient avoir une autorité morale. Mais tu sais ce n'est pas facile d'expliquer la notabilité d'une personne. Ce n'est pas forcément quelqu'un qui est riche. Là ce sont des gens qui appartiennent à des grandes familles dans un quartier ou qui sont respectés par un ensemble de familles. Ce sont ces gens-là qui ont été désignés pour représenter leur quartier dans le CLPR. Tu sais à l'époque du RCD, de Ben Ali, il y avait des listes de soi-disant nécessiteux qui devaient recevoir les aides de l'Etat mais réellement c'était des « mouchards ». C'était les gens dociles, les gens qui acceptaient de rendre service à l'Etat. Ils recevaient de l'argent mais ils devaient voter, faire la campagne électorale, dénoncer les opposants politiques. Il y avait tant de services à donner pour recevoir cet argent-là ! Donc on ne pouvait pas s'appuyer sur cette liste là pour distribuer de l'aide aux gens nécessiteux. Il fallait cibler, trouver ces familles. Et même quand tu dis voilà, les gens nécessiteux viennent chercher de l'aide, il va y avoir des gens qui ne sont pas nécessiteux qui vont venir. Donc pour avoir l'information sur ceux qui sont

vraiment nécessaires, pauvres à Tozeur, là tu t'adresses à la grande famille, à ces notables, des chefs de famille qui, eux, sont soucieux des gens de leur quartier qui sont vraiment nécessaires. Mais ce n'est pas forcément liée à l'appartenance à une grande famille, ce n'est pas uniquement les cousins, mais les cousins des cousins et ceux qui habitent dans la région ou le quartier. C'est plus lié à un territoire. Ensuite, on a un dossier sur les personnes avec leur problème, etc. donc c'est pas seulement la personne d'une grande famille qui nous présente juste quelqu'un. Il y avait quelques critères. Mais de toute manière, il fallait bien s'appuyer sur une structure sociale. C'est la seule qui restait. À certain moment, tout à coup, c'est l'absence de l'Etat. Pour surveiller le bon déroulement du bac, c'était la même chose. Tu sais, ces gens notables des grandes familles, ils sont intouchables. Moi je sais que si je m'attaque à telle personne à Tozeur, j'aurai une centaine de gens sur mon dos. Ils sont intouchables. Même par l'Etat, je t'assure ! Donc, quand je mets un type pareil à surveiller un lycée, et puis s'il y a quelqu'un qui veut semer la pagaille, alors ce monsieur là il va avoir peur parce qu'il sait qu'il va avoir une centaine de personnes sur lui, et qu'il risque d'être battu par cent personnes demain s'il ose insulter même ce monsieur-là. »

Entretien avec le responsable du bureau de la
LTDH de Tozeur. 2011

Le gouvernorat s'appuya entièrement sur la structure sociale mise en place par le CLPR non seulement pour distribuer les aides publiques mais également pour désigner les membres du conseil municipal. Après sa dissolution au lendemain de la révolution, le gouvernement provisoire dit de consensus de Béji Caïd Essebsi demanda aux Gouverneurs des régions de constituer des « délégations spéciales », c'est-à-dire, des conseils municipaux provisoires de substitution. Il s'agissait de rétablir une autorité mais dans un contexte où des élections locales ne pouvaient être organisées avant l'élection d'une Assemblée constituante et l'adoption d'une nouvelle Constitution. A Tozeur, comme dans la plupart des villes du pays, le Gouverneur s'est adressé directement aux CLPR pour désigner une liste de consensus avant validation. Le CLPR s'est appuyé sur la même structure sociale reposant sur le système de lignage territorialisé afin de désigner un représentant par quartier au conseil municipal.

- Politisation et dissolution des CLPR

Les conseils locaux ont fortement participé aux mouvements de contestation dit de la Kasbah I pour réclamer la démission du premier gouvernement provisoire de Ghannouchi en envoyant des « caravanes de la libération ». A Tozeur, le Gouverneur a financé sur demande du CLPR

l'utilisation d'un bus pour envoyer une délégation représentée Tozeur lors des sit-in de la Kasbah. La plupart était des jeunes diplômés au chômage qui avaient participé à la révolution et qui étaient membres du CLPR.

Alors qu'il n'existait pas initialement de liens organiques entre les conseils locaux et le conseil national de protection de la révolution, ce dernier a tenté de fédérer l'ensemble des conseils locaux. Il a été vivement critiqué par les autres forces politiques et les associations du mouvement des droits de l'Homme comme étant une tentative de l'UGTT d'assurer une mainmise sur l'héritage révolutionnaire (Yousfi, 2015).

L'existence d'une structure organisationnelle comme l'UGTT ainsi que son engagement dans l'insurrection ont souvent été cités comme un facteur explicatif de l'aboutissement de la révolution tunisienne (*op. cit.*, 2015). Si l'organisation était domestiquée par le régime dans le cadre d'un système néo-corporatiste (Smitter, 1974) mis en place par Bourguiba et poursuivi par Ben Ali, elle a bénéficié néanmoins d'une triple légitimité. D'une part, elle remobilisa avec la révolution son identité d'organisation appartenant au « mouvement national » de l'indépendance dans un contexte où la révolution tunisienne s'accompagnait d'un sursaut patriotique. De plus, elle a joué un rôle effectif dans la révolution tunisienne. Enfin, elle dispose d'une capacité organisationnelle et de mobilisation, à travers une base sociale et une infrastructure qui lui permettent d'être un interlocuteur incontournable au niveau local et national.

Avec la création du Conseil National de Protection de la Révolution, la centrale a demandé à l'ensemble des directions régionales de prendre le contrôle des comités locaux de protection de la révolution. A Tozeur, la direction régionale du l'UGTT - dont les cadres étaient considérés comme proches et alliés du RCD et faisaient plutôt profil bas au début de la création du CLPR - a essayé d'en reprendre le contrôle à travers l'entrisme de plusieurs syndicalistes de second rang mais proche du responsable de l'union régionale. Cette opération de récupération et de mainmise a contribué à fortement politiser le CLPR dont les membres devaient se positionner en faveur ou contre l'union régionale. Par la suite, la perspective des élections pour l'Assemblée constituante amenait à une reconstitution des partis politiques. Ces derniers ont cherché à investir le CLPR qui était devenu le lieu principal d'exercice du pouvoir local en lien avec les autorités étatiques.

« Au début, les gens ont essayé de s'organiser tout seul, dans les quartiers, à travers la solidarité entre les familles. Dans chaque quartier, on connaît quelqu'un. Et puis, il y avait

en quelque sorte les leaders naturels. Ce sont des gens qui prennent l'initiative de parler, « allez viens, on va faire comme ça, on va faire comme ça ». Vraiment c'était des gens qui cherchaient à bien faire pour la ville et les gens. Ensuite, tout a commencé à se politiser et l'instinct naturel s'est dissous. Ceux qui avaient une carrière politique, ils ont évincés toute structure naturelle dans le pays. Il y a eu plusieurs enjeux : au sein de l'UGTT et au niveau politique. Il y avait plusieurs visions. Chacun adoptait une vision propre pour le contrôle de la ville après la révolution. Il y avait des enjeux comme maximiser la représentativité politique, des partis. Et, a commencé alors l'hémorragie des gens, comme moi, qui s'étaient impliqués au départ. »

Entretien avec un des membres du CLPR,
fondateur de l'association *Jeunes et
Citoyenneté*. Tozeur, 2011

« Il y a des gens qui ont été manipulés. Ce n'était pas toujours spontané. Au début, c'était par quelques cadres de l'UGTT mais aussi des anciens RCDistes. Il a été interdit le 22 avril. Donc jusqu'à cette date-là, ils étaient là, bon un peu caché, mais il y avait des tentatives de manipulation. Moi, personnellement, je suis parti le 21 mars. Je ne pouvais plus communiquer de façon claire et nette avec tout le monde. Il y a des gens qui voulaient mon départ parce que je pouvais faire obstacle à un retour des vieilles méthodes RCDistes parce qu'il y avait des gens qui venaient là-bas et qui travaillait au sein du comité mais avec une culture RCDiste. De son côté, l'UGTT ne pouvait pas se présenter comme les défenseurs de la révolution au début vue qu'ici elle n'avait rien fait. Et la direction ne voulait pas bien sûr perdre son pouvoir dans la société après la révolution. Donc, elle voyait l'émergence de ce comité comme un concurrent et même une menace. J'étais très fatigué.

Entretien avec le responsable fondateur du
CLPR de Tozeur, syndicaliste. Tozeur, 2011

« Moi, j'ai été un des responsables du *Majlis Etthawra* (comité de la révolution). Le travail n'était pas organisé. Il était dirigé par un syndicaliste de l'enseignement primaire comme moi. Au début, on a fait une petite organisation avec le *moujtama' al madani* (société civile), c'est à dire les intellectuels de Tozeur, un peu de professeurs, d'instituteurs, d'administratifs. Bon, c'est vrai qu'avant la révolution, on ne pouvait pas vraiment parler de société civile ici. Il n'y avait vraiment que l'UGTT et la Ligue des droits de l'Homme. Mais c'était surtout l'UGTT. Seuls les syndicalistes pouvaient prendre les choses en main après la révolution, une fois qu'on a fait le « dégage » à tout le monde. La société civile, c'était nous ! Mais rapidement, c'est devenu pas du tout organisé alors je suis sortie car je n'ai pas aimé. On n'était pas d'accord sur beaucoup de choses, politiquement je veux dire.

Il y avait les partis politiques aussi. On était divisé entre les islamistes d'*Ennahdha*, les nationalistes, les gauches. On était 3 nationalistes. La majorité c'était les islamistes. ».

Entretien avec un des membres du CLPR,
fondateur de l'association *ADP*. Tozeur, avril
2012

« Nous, au début, on ne connaissait rien. On a entendu dans les cafés qu'il y avait un nouveau comité qui s'appelle protection de la révolution. On a vu la liste. On ne connaissait pas les gens, leur historique, ce qu'ils avaient fait avant dans le passé. Le premier groupe il a duré 21 jours. Au 2eme groupe, on est entré. On a demandé à ce que des gens de chez nous participent. Mais ils ne voulaient pas. Nous étions presque 300 personnes. Parmi les 300 personnes, il y avait des gens de toute la région : de Nefta, de Deguech, de Tameghza etc. Il y avait de tout. Des jeunes, des moins jeunes, des chômeurs, des commerçants, des fonctionnaires. Puis, on a commencé à travailler avec eux, on a participé. On a travaillé avec eux un mois à peu près. Ensuite, on a remarqué que la plupart des gens était des anciens RCD. En tout cas, ils donnaient l'impression d'appliquer les mêmes pratiques que le RCD. On a découvert par exemple qu'il y avait pleins de mouchards, c'est-à-dire les responsables de quartiers du RCD, ceux qui surveillent, qui écrivent des rapports. On a dit qu'on ne voulait pas travailler avec eux. Alors ils ont changé. C'était toujours l'UGTT qui décidait, qui fixait le chemin. Nous, une majorité de Tozeurois, les jeunes comme nous, ont dit non. On a travaillé contre eux. Car ce comité, son chef était du RCD. C'est l'UGTT qui a mis le chef. C'est le bras du responsable régional et il est du RCD. Nous on était contre eux. On était sur le point de se battre. Alors on est sorti et on a fondé notre propre association qui s'appelait l'union des jeunes⁷⁴. On avait un slogan : les silencieux qui refusent. »

Discussion avec des responsables de la seconde
équipe dirigeante du CLPR. Tozeur, 2011

Le CLPR de Tozeur s'est rapidement transformé en principal espace d'échange politique et de régulation du pouvoir local. La succession de plusieurs équipes à sa tête a constitué autant d'étapes vers sa dissolution.

La première rassemblait les familles de martyrs, les jeunes des quartiers défavorisés ayant participé à l'insurrection ainsi que les principaux militants opposants au régime de Ben Ali issus du syndicat et de la LTDH. Elle s'inscrivait dans la continuité de la dynamique insurrectionnelle qui avait rassemblé émeutiers des quartiers défavorisés et les militants opposants du centre-

⁷⁴ L'Union des Jeunes s'est auto-dissoute après les élections pour l'Assemblée constituante auxquelles elle s'est présentée.

ville. Cette première phase se caractérisait par la volonté de poursuivre jusqu'au bout la logique révolutionnaire en démantelant les structures du régime.

Par la suite, cette première équipe s'est élargie en se dotant d'une organisation sociale basée sur le système de lignage territorialisé. Le conseil s'est alors substitué aux institutions officielles en matière de gestion des affaires courantes et est devenu le principal interlocuteur des représentants locaux de l'Etat. L'articulation entre liens de solidarité primaire issus du lignage et du quartier et liens de solidarité secondaire liés à l'engagement volontaire était alors à son apogée.

En devenant le principal lieu du pouvoir local, le CLRP entra dans une troisième phase tumultueuse. La tentative de prise du contrôle du CLRP par l'UGTT entraîna le départ de la plupart des membres de la première équipe et l'intégration progressive des nouveaux militants des partis politiques en voie de constitution. Il devint un enjeu de pouvoir dans les luttes partisans dans la perspective des élections.

Cette trajectoire institutionnelle des CLPR correspondit à un processus progressif de normalisation et de dissolution de la logique révolutionnaire. Alors que celle-ci reposait sur un équilibre entre « structures informelles de micro-mobilisation » et « structures formelles de mouvement social », la normalisation laissa la place aux acteurs traditionnels du champ politique et aux luttes de pouvoir entre structures partisans.

4.2 Les évolutions du cadre institutionnel

Le processus politique, initié par la révolution, de transition vers un régime démocratique s'est accompagné d'une évolution du cadre institutionnel. Celle-ci s'inscrit dans un processus de normalisation de la dynamique révolutionnaire qui correspondit au retour des institutions après une période de défiance à l'égard de l'Etat marquée par la prégnance des structures sociales basées sur les liens primordiaux.

Si cette normalisation allait de pair avec un retour de l'Etat, elle aboutit aussi à un retour du paradigme de la participation de la société civile. Celui-ci prit place dans un contexte où les principales infrastructures de l'autoritarisme avait disparu. Le retour de la société civile fit suite aux expériences de participation citoyenne directe dans le cadre des Comités locaux de protection de la révolution. Si les acteurs qui s'en réclamaient s'étaient d'abord appuyés sur les institutions révolutionnaires, ils ont par la suite contribué à substituer les liens volontaires aux liens primordiaux comme logique dominante de l'action collective.

L'objectif de cette section est de voir comment s'est opérée, après la phase insurrectionnelle, l'institutionnalisation progressive de la société civile et de sa nécessaire participation à l'action publique. J'étudierai dans un premier temps l'évolution du cadre réglementaire et juridique à travers l'ensemble des mesures prises depuis le deuxième gouvernement provisoire entre mars et septembre 2011 jusqu'à la proclamation de la Constitution de la II^{ème} République Tunisienne en 2014. Je verrai notamment que les changements du cadre institutionnel réglementaire ne porte pas uniquement sur la vie des associations mais également sur leur relation avec les pouvoirs publics.

Je me situe ensuite à un second niveau, celui du transfert de normes en matière d'action publique qui implique la communauté des bailleurs de fonds internationaux en Tunisie. Je verrai comment celle-ci a adapté au nouveau contexte post révolutionnaire les modalités d'exportation de normes concernant la participation de la société civile à l'action publique qui prévalaient en régime autoritaire.

4.2.1 Changements réglementaires

Le deuxième Gouvernement provisoire d'Essebsi et l'Instance supérieure avaient officiellement pour mission principale, durant la période allant de mars à octobre 2011, de faciliter la transition démocratique et de créer les conditions favorables à la tenue de l'élection d'une Assemblée constituante. L'une des tâches consistait à mettre en œuvre des réformes politiques consensuelles pour modifier les lois régissant la vie publique, dont le code de la presse, le code électoral, la loi sur la lutte contre le terrorisme, la loi sur les partis politiques et la loi sur les associations, en vue d'éliminer toutes les lois antidémocratiques et de garantir davantage les libertés publiques et individuelles. L'action des institutions provisoires sur l'environnement législatif et réglementaire des associations en Tunisie avait pour objectif non seulement de faire rupture avec le cadre institutionnel précédent mais également de l'adapter aux réalités nouvelles qui s'imposaient en Tunisie avec l'effervescence de la participation citoyenne. En effet, les Comités locaux de protection de la révolution n'avaient pas de cadre légal et de nombreuses associations se sont créées au lendemain de la révolution sans bénéficier des accréditations conformes à la législation. Selon le registre national des associations, le nombre d'association a doublé en trois ans, passant de 8500 associations à la veille de la révolution en 2010 à près de 16000 associations en 2014. Près de 4000 nouvelles associations ont été déclarées, rien que pour l'année 2011⁷⁵.

⁷⁵ Source : ifeda.org

4.2.1.1 En matière de liberté associative

Il était donc jugé nécessaire de légaliser les pratiques sociales en supprimant les principales entraves à la liberté d'association tout en édictant un certain nombre d'obligations relatives à la transparence et à la redevabilité. De nouvelles dispositions ont été prises avant les élections constituintes par le gouvernement provisoire d'Essebsi en lien avec l'Instance supérieure pour que l'activité des associations sur les questions de citoyenneté, de respect des droits puissent accompagner également le processus politique en tout l'égalité.

Le premier décret qui a été promulgué est le décret-loi n°2011-41 du 26 mai 2011 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics qui stipule que « *toute personne physique ou morale a le droit d'accéder aux documents administratifs, aussi bien par divulgation proactive que par divulgation sur demande de l'intéressé, sous réserve de certaines exceptions* ». En outre, les organismes publics doivent publier régulièrement toute information sur la structure organisationnelle, les fonctions et tâches ainsi que les politiques menées par les administrations concernées. Le décret vise à renouveler les bases de la relation entre associations et administration publique en offrant un cadre légal qui permette une plus grande participation de la société civile dans les affaires publiques.

Le second décret-loi promulgué est de loin le plus important en matière de régulation de la vie associative. Le décret-loi 88 du 24 septembre 2011 porte en effet sur l'organisation des associations et reflète une rupture institutionnelle radicale par rapport au cadre réglementaire de l'ancien régime. En remplaçant le Ministère de l'Intérieur par le Secrétariat général du gouvernement en tant qu'autorité responsable de la création d'une association, la nouvelle loi envoie un message significatif de suppression des pratiques coercitives à la création des associations. Elle supprime l'obligation du visa ainsi que le délai d'attente y afférent en établissant désormais le principe de déclaration comme seul et unique fondement d'existence de l'association. La publication dans le Journal Officiel qui représente l'existence juridique de l'association intervient dans la semaine qui suit le retour de l'accusé de réception de la demande de création. L'association obtient le droit à la propriété et à la gestion des ressources et de ses biens ainsi que le droit d'accepter des subventions, des donations, des dons et des legs avant la publication au Journal Officiel (art.12 et 13), ce qui renforce le caractère déclaratif de la création d'une association. En matière de fonctionnement, l'association est déclarée libre de définir les modalités d'adhésion et les champs d'intervention. Aucune classification de l'association n'est désormais requise, ni aucune limitation du champ d'intervention n'est établie. Les associations bénéficient même du droit d'exprimer des «opinions politiques». L'article 5 souligne aussi « le

droit pour les associations d'accéder à l'information, d'évaluer le rôle des institutions de l'Etat et de formuler des suggestions en vue d'améliorer leur performance, ainsi que de mettre en place des réunions, manifestations, conférences, ateliers et toutes autres activités civiles ». Le nouveau cadre réglementaire est donc non seulement fortement incitatif en matière de création associative mais également en matière de participation à la gouvernance institutionnelle et à l'action publique.

Ce dispositif libéral s'accompagne d'un certain nombre de restrictions tout à fait minimales. Le refus par les autorités compétentes de procéder à la constitution de l'association n'est envisagé que dans des hypothèses limitées au respect de l'Etat de droit et à la prévention de trouble à l'ordre public : les statuts de l'organisation ne doivent pas faire référence à la violence, à la haine, à l'extrémisme et à la discrimination sur des bases religieuses, sexuelles ou régionales. Ils doivent en outre se conformer aux règles de l'Etat de droit, de la démocratie, du pluralisme, de l'égalité et des droits humains, tels qu'ils sont définis dans les conventions internationales ratifiées par l'Etat tunisien.

D'autres restrictions sur le fonctionnement sont mentionnées pour renforcer le caractère à but non lucratif et non partisan : il est interdit à l'association d'exercer ses activités dans le but de favoriser les intérêts personnels de ses membres (art.4 et 18) ou de fournir un soutien matériel à un parti politique (art.4). Il est de même proscrit aux fondateurs et aux administrateurs de disposer de responsabilités au sein des structures centrales des partis politiques (art.9). Dès lors, si une association a la possibilité de « faire de la politique » à travers sa capacité d'expression, d'interpellation et de concertation, la frontière avec les organisations partisans est établie.

En matière de transparence et de redevabilité, le décret-loi prévoit des mentions obligatoires qui doivent figurer dans les statuts comme le nom de l'association, le siège, les objectifs, les conditions d'octroi de la qualité de membre, les prérogatives et les élections des comités de direction, les montant des cotisations, les conditions de dissolution de l'association et de liquidation de ses biens (art.10). De même, l'association doit tenir et sauvegarder pendant au moins dix ans des registres concernant le fonctionnement de l'association, ses membres et ses financements.

La nouvelle loi abroge toute sanction pénale et administrative à l'encontre des membres de l'association dans l'éventualité de non-respect de la réglementation. Dans ce dernier cas, l'association pourra toujours exercer son activité jusqu'à ce que l'instance judiciaire s'y oppose par un arrêt de jugement. Par opposition à l'ancienne loi qui n'établissait aucune norme de

gestion comptable de l'association, la nouvelle loi stipule l'assignation d'un commissaire au compte au cas où le budget annuel de l'association dépasserait les 100 000 dinars.

La nouvelle loi établit une rupture profonde dans le cadre réglementaire avec le dispositif en vigueur sous Ben Ali. Elle légalise une situation de fait dans laquelle un grand nombre d'associations s'était créé sans référence à un cadre juridique précis. Surtout, la question des libertés publiques et notamment associatives est fortement corrélée aux réformes institutionnelles qui s'élaborent en parallèle en matière d'amélioration de la gouvernance. En effet, si les associations sont encouragées à interpeller les autorités administratives en vue de l'amélioration des politiques publiques, d'autres documents politiques et réglementaires vont réguler et encourager la concertation entre société civile et autorité étatique dans la production de l'action publique.

4.2.1.2 En matière de participation associative à la gouvernance locale

Le gouvernement provisoire de Béji Caïd Essebsi va produire un document d'orientation générale appelé « Livre Blanc de la Tunisie Nouvelle des régions » qui va servir de base politique pour promulguer par la suite un certain nombre de décrets et de circulaires qui pourront être entérinés par la Constitution et le législateur.

Ce livre blanc trace les grands axes de la réforme de l'Etat en matière de gouvernance locale et régionale. Ils sont fidèles aux théories de la gouvernance promues par les institutions internationales dans la mesure où le renforcement de la démocratisation des institutions locales par l'élargissement de la participation aux acteurs de la société civile est considéré comme un vecteur d'accroissement de l'efficacité des politiques publiques en matière de développement économique et social.

La démocratisation des institutions locales et régionales passe par la mise en place à la fois de la démocratie représentative et de la démocratie participative, là où n'existait auparavant qu'un système de nomination et de contrôle, exercé par le Ministère de l'Intérieur à travers la figure du Gouverneur :

« Cette vision repose sur une nouvelle gouvernance locale sans laquelle aucun progrès n'est possible. Celle-ci se fonde sur la représentativité et la légitimité démocratiques des assemblées locales et sur la participation des citoyens, de la société civile et du secteur privé au débat public aux affaires régionales⁷⁶. »

⁷⁶ « Livre Blanc de la Tunisie Nouvelle des régions ». Novembre 2011, p.49

Ainsi ce sont les trois concepts de décentralisation, de transparence et de participation inscrits dans les préceptes de la « bonne gouvernance » qui guident les orientations stratégiques en matière de réforme de la gouvernance locale :

« La principale [des réformes] est sans nul doute la mise en place d'une nouvelle gouvernance locale qui s'inscrit dans une démarche démocratique et décentralisatrice. Il s'agit de responsabiliser les régions, de développer les dispositifs de reddition de compte et d'intégrer dans le processus de prise de décision régionale la participation des citoyens, de la société civile et du secteur privé. Telles sont les conditions garantissant une nouvelle dynamique de développement régional créatrice de progrès et de bien-être. »⁷⁷

Cela doit passer dans un premier temps par la mise en place de dispositifs de concertation intégrés entre les différentes parties prenantes du développement économique et social local :

« Tous ces principes reposent sur l'instauration de modalités de désignation des représentants régionaux fondées sur un système d'élection adossé à un modèle juridique adéquat, afin d'assurer le cheminement de la voix de la société civile aux différentes composantes de l'Etat. Ils reposent également sur la promotion de la participation citoyenne. Il s'agit de mobiliser la société civile pour la conception de plans de développement régionaux grâce à la mise en place d'un mécanisme de dialogue et de concertation avec les associations et ONG qualifiées et de dispositifs consultatifs définis par la loi pour une implication organisée des citoyens. »⁷⁸

Aucun texte réglementaire n'a été produit par le gouvernement provisoire à la suite de ce Livre Blanc. C'est le premier gouvernement issu des élections à l'Assemblée constituante et dominé par *Ennahdha* qui prendra l'initiative de relancer le chantier de la réforme de la gouvernance locale en s'appuyant sur les structures existantes pour en faire évoluer les pratiques.

Ainsi, en matière de participation des associations à la gouvernance locale et à l'action publique, plusieurs textes réglementaires vont accompagner cette orientation stratégique afin de renforcer la participation de la société civile et les espaces de concertation avec les autorités locales. Déjà les décrets étudiés précédemment sur l'accès à l'information et sur les associations jetaient les bases pour renforcer cette relation entre les autorités étatiques et les associations dans la production des politiques publiques.

⁷⁷ Op.cit., p.116

⁷⁸ Op.cit., p.12

Lors de l'élaboration du budget 2012, le gouvernement de la *troïka*⁷⁹ constitué le 22 novembre 2011, a été placé dans une difficulté dans la mesure où il disposait de peu de temps pour réaliser l'exercice. Il a néanmoins souhaité exercer sa compétence et, en matière de développement régional, adopter une approche participative en s'appuyant sur les structures de concertation existantes que sont les conseils locaux et régionaux de développement. Traditionnellement, l'élaboration des budgets des gouvernorats reposait sur un travail de budgétisation sectorielle opéré par chaque direction régionale ministérielle en lien avec l'administration centrale. C'est par la suite que les budgets étaient discutés au niveau du Conseil régional de développement présidé par le Gouverneur qui a la responsabilité de coordonner ce processus de budgétisation au niveau local. Il avait aussi la possibilité de développer une approche plus horizontale ou territoriale en faisant appel aux Offices de Développement pour la conduite d'un diagnostic territorial. Malgré le pouvoir accordé au Gouverneur pour conduire une politique de développement régional, c'est l'approche verticale déconcentrée et sectorielle qui l'emportait sur une l'approche territorial. En effet, le budget de l'Etat étant défini au niveau central au sein de chaque ministère, c'est eux qui impulsaient le processus dans un aller-retour entre le local et le central (Laroussi, 2009a, 2009b, 2011).

Face à cette situation, le Gouvernement a indiqué en 2011 par voie de circulaire que les discussions budgétaires au niveau du conseil régional devaient intégrer des acteurs de la société civile pour élaborer une liste de projets prioritaires pour les régions. Sur la base de cette première expérience, deux nouveaux textes réglementaires ont été adressés aux Gouverneurs l'année suivante, changeant les statuts des conseils locaux et régionaux de développement. Il s'agit de la circulaire n°2 du ministre de l'Intérieur du 2 juillet 2012, portant création de comités locaux de développement et du décret n° 2012-2948 du 27 novembre 2012, portant création des comités régionaux.

Contrairement aux comités locaux de développement classiques issus de la loi n°94-87 du 26 juillet 1994, les conseils locaux de développement créés par la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 juillet 2012 impliquent officiellement la société civile dans une démarche de concertation avec les acteurs étatiques. En effet, les conseils sont composés, aux côtés du délégué administratif et des représentants des différents ministères, des associations de développement et des structures professionnelles locales. Il appartient aux membres du conseil

⁷⁹ La « troïka » est un gouvernement de coalition tunisien, rassemblant trois partis politiques représentés à l'assemblée constituante dans le but de former une majorité stable. Dirigé par le parti *Ennahdha* arrivé en tête des élections pour l'assemblée constituante de 2011, il associe le Congrès pour la République de Moncef Marzouki qui deviendra président de la république tunisienne et *Ettakatol* de Mustapha Ben Jaafar qui deviendra président de l'assemblée constituante.

d'établir les modalités de représentation de ces membres. Le Conseil local de développement a pour mission d'établir un diagnostic du développement dans la localité, une vision de la délégation en matière de développement, de présenter les projets de développement pour la localité par ordre de priorité pour le budget de l'Etat et de suivre les projets de développement en cours de réalisation dans la délégation.

L'institutionnalisation de la concertation s'est par la suite étendue au niveau régional à travers le décret n°2012-2948 du 27 novembre 2012 portant sur la création des comités régionaux consultatifs de développement, structures de concertation qui impliquent elles-aussi la société civile. A cet égard, siègent en tant que membres de ces comités des « *représentants des associations de développement du gouvernorat dont le nombre est limité à cinq personnes choisies par les associations du gouvernorat* ». Les membres des associations ne sont donc plus invités à la seule discrétion du Gouverneur mais deviennent membres de droit. Ce comité se concerta en établissant un état des lieux du développement au niveau régional et en proposant des actions et des projets listés par priorité qui sont envoyés au Ministère du Développement et de la Coopération internationale pour arbitrage avec le Ministère des Finances.

Les évolutions du cadre institutionnel relatif aux associations ont donc porté sur un renforcement des mécanismes de concertation entre organisations de la société civile et les acteurs étatiques en matière de développement local. Cela a reposé sur une évolution progressive du fonctionnement des instances existantes comme les conseils locaux et régionaux de développement pour y intégrer de plein droit les associations.

Par la suite, la nouvelle Constitution adoptée le 24 janvier 2014 a entériné l'ensemble de ces évolutions en institutionnalisant la participation de la société civile dans le cadre de la décentralisation qui permet d'associer démocratie représentative et démocratie participative. Dès son préambule, le texte souligne l'attachement des constituants à un régime républicain, démocratique et participatif, et l'article 14 exprime l'engagement de l'Etat à soutenir la décentralisation. Dans son chapitre VII, consacré au « pouvoir local », la Constitution décline une série de règles et de principes nouveaux qui contrastent avec la longue tradition de centralisation ou à tout le mieux de déconcentration de l'Etat. L'article 131 dispose ainsi expressément que le pouvoir local est fondé sur le principe de décentralisation, concrétisé par des collectivités locales comprenant des municipalités, des régions et des départements, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative. L'article 135 précise utilement que « *toute création ou transfert de compétences de l'autorité centrale aux collectivités locales doit s'accompagner d'un transfert des ressources correspondantes* ».

Mais c'est surtout l'article 139 qui entérine la participation de la société civile, terme qui apparaît formellement dans le texte fondamental. Ainsi, « *les collectivités locales adoptent les instruments de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin d'assurer la plus large participation des citoyens et de la société civile dans la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, et ce, conformément à ce qui est prévu par la loi* ».

L'évolution du cadre institutionnel relatif à l'action associative s'inscrit en rupture avec le cadre précédent qui prévalait en contexte de régime autoritaire. Les libertés collectives et la liberté d'association sont non seulement assurées mais les associations sont appelées à jouer un rôle nouveau à travers leur participation dans l'action publique. Ces évolutions du cadre institutionnel s'inscrivent dans le contexte d'une forte mobilisation des organisations de coopération internationale pour soutenir la transition démocratique. Elles ont exercé une influence importante dans ces évolutions en y renforçant l'inscription de la participation de la société civile.

4.2.2 Continuité et renforcement des politiques de coopération en soutien à la société civile

4.2.2.1 Recyclage du paradigme de la transition démocratique

Après le renversement de Ben Ali, l'ensemble des bailleurs de fonds européens et nord-américains ont renforcé leur présence et leur action en Tunisie en se positionnant prioritairement sur le soutien à la transition démocratique et au développement économique. La Tunisie fut rapidement considérée comme un laboratoire politique de changement de régime à l'instar des pays de l'ancien bloc soviétique d'Europe de l'Est et du Centre. La Tunisie est le premier pays dans lequel les révoltes populaires ont permis de mettre fin au régime autoritaire. Le terme de « transition démocratique » s'imposa rapidement. Il ne décrivait pas seulement le passage entre le moment révolutionnaire et celui de construction de nouvelles institutions mais s'inscrivait selon les théoriciens de la « transitologie » dans un mouvement plus ancien d'évolution progressive des régimes autoritaires vers la démocratie.

La politique de soutien à la transition démocratique en Tunisie a fortement contribué à imposer sur l'agenda institutionnel et politique les thématiques de participation de la société civile et de gouvernance. Les mesures politiques et administratives favorisant la liberté d'association et encourageant les associations à jouer un rôle de contrôle du gouvernement et à participer à l'élaboration des politiques publiques se sont inscrites dans un contexte de forte mobilisation des bailleurs de fonds pour aller dans ce sens. Ce n'est pas un hasard si l'un des premiers décrets

pris par le deuxième gouvernement provisoire en matière de libéralisation de l'espace public porte sur le droit d'accès à l'information dans la mesure où se négociait et se définissait au même moment une proposition de prêt de la Banque mondiale d'un montant équivalent à 500 millions de dollars concernant « l'appui à la politique de gouvernance et d'opportunité ». Dans son document de programme, la Banque Mondiale indique que « *réviser le cadre juridique pour permettre au public d'accéder aux informations et pour donner au public le droit d'accès aux renseignements détenus par les organismes publics (et supprimer entre autres les entraves à l'accès du public aux statistiques économiques et sociales, notamment les microdonnées)* » fait partie des interventions préalables en préparation du programme. Si ce décret concerne l'action associative, il concerne en priorité l'amélioration de l'environnement économique car pour la Banque Mondiale, « *il convient de donner au public l'accès à l'information et aux statistiques pour améliorer la responsabilité du Gouvernement ainsi que la formulation et la mise en oeuvre des politiques économiques et sociales et des décisions d'investissement privé.* » (2011 : 29)

De son côté, la Commission Européenne a créé un nouveau programme en réponse aux événements du Printemps arabe, appelé Programme Spring (Support to Partnership, Reform and Inclusive Growth - Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive). « *Les initiatives soutenues au titre de SPRING se concentreront sur deux des politiques relancées par l'UE dans la région, l'objectif étant de répondre aux défis socioéconomiques urgents auxquels doivent faire face les partenaires de la région et de les accompagner tout au long du processus de transition démocratique* ». Lancé en 2011, ce programme portait essentiellement sur le soutien au gouvernement provisoire pour mener un certain nombre de réformes dans le cadre de la transition démocratique : « *des résultats concrets sont attendus dans le domaine des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, de la gouvernance démocratique, de la liberté d'association, d'expression et de réunion ainsi que de la liberté de la presse et des médias. L'on espère également des améliorations au niveau de l'administration publique, de l'État de droit et de la lutte contre la corruption.* »⁸⁰

Ainsi, l'aide au développement des principales agences de la coopération internationale que sont la Banque Mondiale et la Commission Européenne a été conditionnée à l'adoption de mesures par le gouvernement provisoire de Béji Caïd Essebsi en matière de réforme de l'environnement juridique.

⁸⁰ Commission Européenne, Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive dans les pays du sud de la méditerranée. Fiche Action, http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2011/af_aap-spe_2011_enpi-s.pdf

En matière de soutien à la société civile, l'Union européenne et les Etats membres sont de loin les principaux bailleurs de fonds⁸¹. Leur action s'inscrit dans la continuité du paradigme de la gouvernance tel qu'il était inscrit dans les politiques antérieures de coopération avec le régime de Ben Ali. L'appui de la Commission Européenne aux organisations de la société civile dans les pays au sud de la méditerranée a été accentué après le printemps arabe comme l'indiquent les communications « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée », du 8 mars 2011 et « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation », du 25 mai 2011.

La première communication présente les grands axes stratégiques. Le renforcement de l'Etat de droit et le soutien à la croissance et au développement durable et inclusif figurent en premier plan et ne diffèrent pas des axes qui figuraient dans les plans de partenariats avec le régime de Ben Ali. La communication précise néanmoins que « *le moment est venu, selon nous, pour l'UE de faire un saut qualitatif dans ses relations avec ses voisins du Sud.* » En cela, un troisième axe est décliné et porte plus explicitement sur l'appui à la société civile et la relation directe avec les populations, rendu possible par la suppression des contraintes politiques et administratives liées au régime autoritaire de Ben Ali.

La deuxième communication précise davantage les modalités d'action. Dans le premier volet qui vise le soutien à la démocratie, l'UE préconise la mise en place de « partenariats avec les sociétés ». Il s'agit plus précisément « *de rendre l'aide de l'UE plus accessible aux organisations de la société civile au moyen d'une facilité de soutien à la société civile ; de soutenir la création d'un Fonds européen pour la démocratie afin d'aider les partis politiques, les ONG et les syndicats non enregistrés ainsi que d'autres partenaires sociaux ; de promouvoir la liberté des médias en encourageant l'accès sans entrave des organisations de la société civile à l'internet et à l'utilisation des technologies des communications électroniques ; de renforcer les dialogues sur les droits de l'Homme* ».

Le partenariat avec les sociétés constitue une sorte de rupture dans l'action diplomatique puisqu'il enlève à l'Etat tunisien la position monopolistique de bénéficiaire de la coopération internationale. Cela permet également de justifier le fait que les leviers d'action de l'UE étaient limités en raison de ce cadre politique de la coopération basé exclusivement sur des relations interétatiques. Cela renvoie enfin au discours du Caire de Barack Obama qui faisait également

⁸¹ Les bailleurs provenant des pays arabes et musulmans sont également présents, soutenant la société civile tunisienne dans une dimension exclusivement caritative. Les fonds sont généralement canalisés via des circuits gouvernementaux. Les structures para administratives d'aide sociale, qui existaient sous Ben Ali, sont financées à Tozeur en partie par des fonds Qataris.

la distinction entre Etat et société arabe et qu'il était nécessaire de développer une coopération directe avec les secondes. En conséquence, parler de partenariat avec les sociétés témoigne d'une volonté de déplacer le curseur des priorités vers la démocratie, les droits de l'Homme et la lutte contre la pauvreté au détriment des agendas stratégiques traditionnels liés à la sécurité (lutte contre le terrorisme, régulation des flux migratoires...).

Enfin, la Commission européenne a adopté fin 2012 une nouvelle communication décrivant comment collaborer de manière plus efficace avec les organisations de la société civile dans les pays en développement, voisins et partenaires. Elle s'intitule « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures ». Il y est décrit en préambule qu' *« une société civile dotée de moyens d'action constitue un élément essentiel de tout système démocratique et un atout en soi. Elle incarne et favorise le pluralisme et peut contribuer à une efficacité accrue des politiques, à un développement équitable et durable et à une croissance inclusive. Elle est un acteur important de la promotion de la paix et de la résolution des conflits. En exprimant les préoccupations des citoyens, les organisations de la société civile (OSC) ont leur place dans la sphère publique, où elles portent des initiatives qui renforcent la démocratie participative. Elles sont l'expression de la demande croissante d'une gouvernance transparente et responsable »*.

Cette conception de la société civile s'inscrit dans la continuité des théories de la transition démocratique et de la bonne gouvernance. Le niveau de dynamisme d'une société civile est en soi un indicateur de la santé démocratique d'un pays et permet également d'envisager une plus grande efficacité dans la conduite des politiques publiques. La promotion de la société civile permet de faire la synthèse entre l'exigence démocratique et celle de l'efficacité managériale. L'ensemble de ces communications présentant la stratégie de l'action de l'UE en Tunisie montre que la société civile y est placée au centre de sa politique de soutien à la transition démocratique. Pour cela, l'Union européenne a fait usage de ses instruments traditionnels de financement mais en a adopté de nouveaux pour témoigner le niveau de priorité de cette thématique.

Ainsi, parmi les instruments classiques de financement se trouvent « l'instrument pour la stabilité », créé en 2007 en tant mécanisme de réaction rapide, « l'instrument droits de l'Homme et démocratie » ainsi que « l'instrument acteurs étatiques/acteurs non étatiques ». Sur l'ensemble de ces instruments, la Commission Européenne a décaissé près de 16 millions d'euros entre 2011 et 2014, consacrés à la participation de la société dans les enjeux de la transition démocratique. Les premiers financements ont ciblé les partenaires historiques de l'UE

issus du mouvement droits de l'Homme. Les autres financements reposaient sur des critères d'éligibilité ciblant prioritairement les organisations européennes qui avaient l'obligation de présenter un partenaire tunisien de la société civile. En cela, l'Union européenne n'a pas adapté ses outils traditionnels pour les rendre directement accessibles aux acteurs tunisiens. Le ciblage de l'aide vers les organisations européennes est considéré comme une garantie en matière de gestion financière. L'obligation d'un partenariat avec les acteurs tunisiens est envisagée comme un instrument de renforcement de capacité sur le modèle du compagnonnage mais renforce les rapports de pouvoir asymétriques entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage entre organisations situées de part et d'autre de la méditerranée.

Au titre du programme SPRING, la Délégation de l'Union européenne en Tunisie a financé un Programme d'Appui à la Société Civile financé à 7 millions d'euros venant renforcer les autres dispositifs précédemment cités. Pour justifier la stratégie de soutien à la société civile dans la transition démocratique, le programme avance que « *la société civile tunisienne affronte un défi essentiel pour le succès de la démocratie, à savoir, la nécessité d'évoluer d'une force de résistance et de contestation face aux abus du pouvoir vers une force constructive afin de contribuer d'une manière active et efficace à la transition démocratique et au développement socio-économique du pays. Grâce à l'accompagnement du Programme de l'Appui à la Société Civile (PASC), les organisations de la société civile seront en capacité de canaliser et structurer la participation citoyenne dans l'élaboration, la réforme et le suivi des politiques publiques et d'être reconnue comme partie prenante par les acteurs étatiques* ». La stratégie de la Commission Européenne contribue à cette normalisation de la dynamique révolutionnaire en institutionnalisant les organisations de la société civile.

La Délégation de l'UE en Tunisie joue non seulement un rôle d'influence important sur l'évolution du cadre institutionnel relatif aux associations du fait des montants engagés dans le cadre de son partenariat avec le gouvernement tunisien mais également sur l'ensemble des bailleurs de fonds. Elle assure en effet un rôle de coordination de l'aide avec les Etats Membres. De nombreuses coopérations bilatérales ont adopté après la révolution un volet de leur programme relatif au « *renforcement des capacités de la société civile dans le cadre de la transition démocratique* ». Quelques pays ont contribué au financement des programmes de soutien de la société civile à travers des budgets compris entre 1,5 et 2 millions d'euros. Il s'agit de la Suisse, de la France, du Royaume Uni et de l'Espagne. Viennent ensuite d'autres pays dont les contributions s'évaluent entre 500 000 et 1 million d'euros. Il s'agit de la Finlande, du Danemark, de la Belgique et de la coopération wallonne. Les enveloppes sont attribuées en

partie à des ONG européenne, généralement du même pays, en partenariat avec des associations tunisiennes, soit directement à ces dernières pour des enveloppes comprises entre 10 000 et 100 000 euros⁸².

4.2.2.2 Modalités de financement

Les modalités de financement des organisations internationales ont d'abord reposé sur un travail de diagnostic et de cartographie des associations tunisiennes selon leur objet social et leurs capacités d'action. Plusieurs organisations ont effectué ce type d'exercice : la Délégation de l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Africaine de Développement, le Réseau Euromed des Droits de l'Homme, la Fondation pour le Futur. Ces études concluent unanimement que les associations créées après la révolution disposent de « *capacités insuffisantes en matière d'élaboration de visions et stratégies d'action, de focalisation opérationnelle, de planification, de programmation, d'identification, de formulation et de montage de projets ; de connaissances insuffisantes dans leurs domaines spécifiques d'intervention et des compétences insuffisantes en matière de gestion associative et de communication interne* »⁸³. Ce constat, nous disent ces études, concernerait moins les associations tunisiennes situées dans la région de Tunis que celles situées dans le reste du pays et notamment dans les régions de l'Ouest et du Sud.

Face à cela, l'ensemble des organisations bilatérales et multilatérales qui ont budgété des enveloppes conséquentes pour financer les actions de la société civile dans le cadre de la transition démocratique mettent tout d'abord en œuvre des programmes de formation destinés aux associations afin d'opérer une « mise à niveau » leur permettant de formuler des demandes de financement qui respectent les normes et les procédures imposées par les bailleurs de fonds. Cette politique de mise à niveau avait été menée et pilotée directement par le régime de Ben Ali à partir des années 1990, à travers la création d'une institution spécialisée comme IFEDA, dédiée à cette tâche dans le but de capter la manne financière au titre de la coopération au développement⁸⁴. Après la révolution, les organisations internationales peuvent désormais mettre directement en place leurs propres programmes de « renforcement des capacités » en lien avec le Ministère du Développement et de la Coopération internationale.

⁸² Délégation de l'Union européenne en Tunisie, Mission d'appui pour améliorer l'accès à l'information et l'efficacité des appuis à la société civile en Tunisie, contrat cadre europeaid/127054/C/SER/multi, Synthèse de la cartographie des interventions et des approches des partenaires techniques et financiers envers la société civile en Tunisie, avril 2013

⁸³ Délégation de l'Union européenne, Mission de formulation, Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie, Rapport de Diagnostic sur la Société Civile Tunisienne, Tunis, Mars 2012, p.22

⁸⁴ Infra chapitre II

Il s'agit de faire en sorte que les associations tunisiennes deviennent les récipiendaires des programmes de coopération qui les identifient comme des bénéficiaires directs. Ces programmes opèrent comme un transfert des normes gestionnaires qui va se concentrer notamment sur un outil spécifique : le « cadre logique ». Olivier de Sardan et Giovalucchi (2009 : 383) ont bien montré que « *la méthode dite du « cadre logique », élaborée en 1969 pour l'USAID (LFA : logical frame approach), est devenue au fil du temps un outil obligé de l'aide au développement. Bailleurs de fonds, partenaires du Sud, ONG et bureaux d'études doivent présenter les projets sous la forme d'une matrice mettant en regard objectif final, objectifs intermédiaires, moyens et conditions de réalisation. Le cadre logique est ainsi devenu une des techniques clés de la culture professionnelle cosmopolite des agences et institutions de développement, au-delà des frontières, des statuts, et des secteurs d'intervention. Cette technique est inscrite au cœur du modèle du cycle de gestion des projets* ».

Chaque bailleur disposant d'une enveloppe pour le financement des associations tunisiennes organise son propre programme de formation selon les normes qu'il adopte en matière de gestion de projet. En effet, si le cadre logique est un outil commun aux acteurs de la configuration développementiste, il se décline de manière différente suivant les bailleurs. Certains mettent l'accent sur la dimension participative, d'autres sur l'approche par les droits, d'autres enfin opèrent une nuance entre la gestion de projet basée sur les objectifs et celle sur basée sur les résultats. En parallèle de cette mise à niveau autour des normes de gestion, les organisations internationales organisent un ensemble d'activités en lien avec des thématiques qui figurent sur leur agenda afin de permettre leur appropriation par les acteurs locaux. Cela concerne des conférences, des séminaires et des formations thématiques. L'ensemble de ce dispositif de mise à niveau correspond à la construction d'un « monde commun » (Destremau, 2011).

Certains bailleurs de fonds mettent en place des bureaux d'appui aux associations afin de rendre accessibles et de manière régulière les activités de renforcement de capacité auprès des associations. L'institut Français de Coopération sous tutelle du Ministère des Affaires étrangères a délégué à des ONG françaises la gestion de deux maisons des associations, l'une à Tunis et l'autre à Sfax. De son côté, la Délégation de l'Union européenne a également délégué la gestion de son programme d'appui à la société civile à six centres implantés dans le pays. Le

PNUD met en place une cellule d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires autour d'une équipe composée de six personnes⁸⁵.

Si ces programmes impliquent des coûts importants d'infrastructure et en personnel que les autres bailleurs ne souhaitent pas endosser, ces derniers organisent des sessions ponctuelles de formations en tentant de couvrir l'ensemble des régions du pays pour toucher le plus grand nombre d'associations possibles et notamment celles qui en ont le plus besoin et qui, du fait de l'éloignement géographique, sont traditionnellement exclues des activités des bailleurs de fonds se tenant en capitale. Dans ce cas de figure, on peut citer l'action de la coopération américaine qui - à travers son Middle East Partnership Initiative (MEPI) créé en en 2002 dans le cadre de la politique de démocratisation du « Grand Moyen Orient » de l'administration Bush - a confié à l'organisation CAWTAR⁸⁶ un programme de formation d'une quarantaine d'associations en trois étapes correspondant à des modules différents : Droits de l'Homme et genre, gestion financière et des ressources humaines, planification stratégique et techniques de recherche de fonds, et enfin communication et plaidoyer. De la même façon, l'agence de coopération de l'association des municipalités néerlandaises a lancé un « Programme d'appui à la gouvernance locale démocratique dans le Moyen-Orient » avec un projet pilote en Tunisie après la révolution. Il vise au « *renforcement de la société civile au niveau local afin de favoriser la mise en place de compétences et de dispositifs de participation et de vigilance pour une gouvernance locale démocratique* ». Le programme organise des sessions de formation en planification, gestion de crise, techniques de dialogue et égalité des genres au niveau national, régional et local⁸⁷.

L'ensemble de ces programmes de renforcement de capacité à travers des formations thématiques et de mise à niveau s'accompagne de financements aux associations. Les modalités d'attribution de ressources monétaires aux associations reposent essentiellement sur la

⁸⁵ « Synthèse de la cartographie des interventions et des approches des partenaires techniques et financiers envers la société civile en Tunisie », *Mission d'appui pour améliorer l'accès à l'information et l'efficacité des appuis à la société civile en Tunisie*, Avril 2013, Délégation de l'Union Européenne en Tunisie

⁸⁶ Le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR) a été créé le 7 mars 1993 en réponse à la demande de nombreux gouvernements arabes, organisations de la société civile et institutions. Le Prince saoudien Talal Ibn Abdulaziz, connu pour ses positions libérales et révoqué par le régime, en est le président. Basé à Tunis et comprenant dans son conseil d'administration plusieurs agences onusiennes ainsi que la Banque Mondiale, CAWTAR est une organisation régionale non gouvernementale dont l'objectif est de promouvoir l'amélioration du statut des femmes et des relations de genre basées sur l'égalité.

⁸⁷ « Synthèse de la cartographie des interventions et des approches des partenaires techniques et financiers envers la société civile en Tunisie », *Mission d'appui pour améliorer l'accès à l'information et l'efficacité des appuis à la société civile en Tunisie*, Avril 2013, Délégation de l'Union Européenne en Tunisie

procédure « d'appel à proposition » ou « d'appels à projet ». Cette procédure correspond classiquement à celle des appels d'offre dans le cadre des passations de marchés publics entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre. Ce type de procédure produit deux effets sur le secteur associatif. Le premier est que l'agenda thématique et les orientations d'action sont définis par les organisations internationales, obligeant les associations à s'y conformer pour obtenir le financement. Cette mise en conformité passe par des compétences rhétoriques qui permettent l'assimilation des objectifs du bailleur par les associations et leur traduction opérationnelle en lien avec les réalités locales et le projet associatif initial (Bierschenk et al., 2000).

Le deuxième effet porte sur la mise en compétition des associations dans le contexte d'une demande globale croissante de financement et d'une offre restreinte de ressources monétaires. En effet la procédure de l'appel d'offre est une technique de rationalisation de la dépense publique qui vise à augmenter l'impact de l'action publique en évitant le saupoudrage. Mais en tentant de rationaliser la gestion de la rareté, les organisations de la coopération internationale tendent à favoriser les associations qui maîtrisent le mieux le système dominant d'énonciation objectivée de l'action collective autour, notamment, de l'outil cadre logique.

Au-delà de la procédure de passation de marché, les organisations internationales mettent en place des dispositifs de ciblage des organisations bénéficiaires de leur financement. Elles envisagent ainsi la mise en œuvre de leur soutien à la société civile dans le cadre de la construction de relations de partenariat qui s'établissent dans la durée. Il s'agit là plus précisément de se concentrer sur un vivier d'organisations partenaires appartenant au « monde commun », dont la capacité à mettre en œuvre leur agenda en matière de coopération et de développement est d'autant plus assurée que ces associations bénéficient de l'ensemble des services offerts en matière de renforcement de capacité. C'est ce qui explique que les appels à proposition prennent place au terme d'un cycle d'activité de formations destinées aux associations. La régulation concurrentielle introduite à travers la procédure d'appel à projet s'inscrit alors dans un cadre plus restreint puisqu'elle s'adresse prioritairement aux organisations partenaires.

La constitution de réseaux d'associations partenaires qui implique toute une série d'activités allant de l'organisation de séminaires thématiques, de rencontres et de formations, est finalement la modalité principale par laquelle sont attribuées les ressources monétaires aux

associations. Ces activités reposent sur un ciblage des associations autour de plusieurs critères de représentativité qui correspondent à l'agenda stratégique des bailleurs de fond. Le premier critère correspond à l'origine géographique des associations, notamment les régions déshéritées de l'intérieur du pays dans le cadre de la problématique du développement. Le deuxième critère porte sur les catégories sociales de la jeunesse et des femmes en lien avec la problématique de démocratisation et de participation citoyenne. S'il s'agit de critères de sélection, les modalités d'identification reposent généralement sur l'existence d'associations relais qui bénéficient déjà au regard des organisations internationales du statut de partenaire privilégié, chargé d'identifier dans leur propre réseau relationnel les associations répondant aux critères de ciblage.

Conclusion du chapitre IV. L'institutionnalisation de la société civile pour contrer les dynamiques révolutionnaires

L'analyse des structures de mobilisation collective dans la dynamique révolutionnaire remet en question les théories de la transition démocratique plaçant la société civile au cœur des processus de changement de régime. En effet, le déclenchement et la pérennité d'une logique insurrectionnelle sont largement dus aux solidarités primaires. L'implication des jeunes urbains des quartiers périphériques face à la passivité des notables des centres villes traduit une volonté d'émancipation de classe et générationnelle. L'accompagnement de la dynamique insurrectionnelle par des figures du militantisme professionnel, situées en arrière-plan, laisse progressivement la place à une mise en tension entre les dynamiques autogestionnaires et les dynamiques formelles de création associative, au profit des secondes. L'institutionnalisation de la société civile s'opère au fur et à mesure que les institutions se reconstruisent dans le cadre de la transition démocratique. Elle traduit une forme d'injonction à sortir d'une logique contestataire propre à la révolution pour entrer dans une logique de production de consensus. Cette normalisation institutionnelle est le résultat d'une réhabilitation du paradigme de la participation de la société civile par les acteurs de la coopération internationale qui, face à la fragilité des institutions nationales et à la levée des contraintes liées à l'autoritarisme, investissent massivement dans le soutien à la transition démocratique. L'évolution du cadre institutionnel relatif aux associations provient d'un transfert politique international faisant des associations des acteurs de régulation sociale et politique.

D'un côté, le rôle des associations en matière de fourniture de biens collectifs, en « complémentarité » de l'Etat et du Marché, est reconnu et les partenariats entre l'ensemble de

ces « pôles » sont fortement encouragés. La valeur ajoutée et la légitimité des associations consisteraient en un ancrage terrain et un travail de proximité avec les populations ciblées par l'action publique que ni l'Etat, ni les entreprises seraient en mesure de toucher. Cela renvoie aux théories du tiers secteur qui prolongeraient une lecture utilitariste de l'économie où la reconnaissance de l'action associative se ferait par défaut (Laville, 2010).

De l'autre côté, la « participation des associations » contribuerait positivement au processus de démocratisation car la diversification des acteurs plus représentatives du corps social et des « partis prenantes » (Pesqueux, 2006) favoriserait la recherche d'un consensus, augmenterait la redevabilité des acteurs les uns par rapports aux autres, à travers notamment un dialogue renforcé entre les populations ciblées par l'action publique et les organisations qui la définissent et la mettent en œuvre. La démocratisation et la sortie de l'autoritarisme se pensent alors à travers l'adoption d'un pluralisme dans la conduite de l'action publique, au-delà du pluralisme de la représentation politique issu des élections. La participation de la société civile constituerait donc le fondement de la vie démocratique (Blanc, 2012).

Cette conception de la transition démocratique, basée sur la participation de la société civile et promue par les acteurs internationaux dans le cadre d'un processus renforcé de transfert politique, est transposée au niveau des institutions politiques tunisiennes provisoires qui opèrent un changement profond du cadre réglementaire des associations, dans une volonté de rupture avec l'ancien régime. Les mesures prises portent non seulement sur les conditions de création et de fonctionnement des associations à travers la levée des principales contraintes politiques et administratives mais également sur les relations avec les pouvoirs publics dans le cas de la production de l'action publique. Il y a en conséquence un alignement entre le cadre réglementaire et l'agenda des bailleurs de fonds dans la mesure où associations et autorités locales sont invitées à se concerter, à dialoguer afin d'élaborer ensemble des programmes d'action pouvant éventuellement faire l'objet d'un financement des acteurs internationaux.

Conclusion de la Première Partie. La participation de la société civile est un facteur de normalisation institutionnelle

Le régime autoritaire, compris comme un pluralisme limité, exerce trois formes de tutelles sur les associations débouchant sur une subordination ou une répression des associations : une tutelle politique à travers le noyautage par le parti hégémonique et l'obligation de prêter allégeance au régime. Une tutelle sécuritaire à travers le contrôle par le Ministère de l'Intérieur sur l'ensemble de la vie associative et de ces étapes. Et une tutelle sectorielle à travers l'intégration et la mobilisation des associations dans les cadres de l'action publique, sur lesquels l'Etat exerce un monopole. L'influence croissante des acteurs de la coopération internationale a contribué à alléger la tutelle sectorielle à travers des partenariats tripartites sans remettre en cause les tutelles politiques et sécuritaires. De telle sorte que, loin d'aboutir à une démocratisation « graduelle », l'importation par le régime des normes internationales en matière de participation de la société civile a renforcé la légitimité de ce dernier vis-à-vis de ses partenaires extérieurs tout en perpétuant les mécanismes de contrôle et d'encadrement de la société.

Dans ce contexte, la révolution n'est pas survenue sous l'effet ni d'une participation ni d'une contestation accrue des associations tunisiennes, réduites soit au silence soit à un instrument de légitimation par le clientélisme. Elle a mis en scène d'autres acteurs que le récit institutionnel de la modernité avait occulté, ceux dont l'activité économique informelle assurait la subsistance, ceux dont les liens primordiaux à base lignagère assuraient la solidarité en l'absence de solidarité organique. La permanence de la dynamique insurrectionnelle impliquant des acteurs non socialisés à l'action associative a donné lieu à des expériences institutionnelles inédites d'autogestion, permettant de reconfigurer les relations de subordination entre Etat et société.

Néanmoins, la dynamique révolutionnaire a laissé place à un processus de normalisation institutionnelle qui s'est déroulé en trois étapes. Si la révolution a opéré comme une marginalisation des organisations formelles et instituées de société civile, la suppression des tutelles liées à l'autoritarisme, l'adoption du pluralisme politique et l'affaiblissement de la légitimité des institutions nationales ont contribué à une réémergence de la société civile dans sa conception organique, rassemblant l'ensemble des acteurs appartenant à la communauté politique. Par la suite, l'influence croissante des bailleurs de fonds internationaux, à travers la multiplication des programmes de soutien à la transition démocratique, a permis de réintroduire une conception plus dépolitisée de la société civile, institutionnalisée dans un nouveau cadre réglementaire et des dispositifs participatifs cherchant à promouvoir de nouveaux modes de régulation relationnelle entre Etat et société basés sur la réciprocité et la reconnaissance mutuelle, et favorables à la production de consensus à même de stabiliser les institutions. Cela a contribué à marginaliser, non seulement les acteurs révolutionnaires de la transition démocratique, mais également l'Etat comme acteur dominant dans la production de normes institutionnelles.

J'étudierai dans les parties suivantes les effets de ces changements du cadre institutionnel sur les processus de politisation des associations postrévolutionnaires, en comparant deux groupes d'associations postrévolutionnaires : celles politisées, dont les membres sont également engagés dans les partis politiques, et celles antipolitiques.

Deuxième partie :

La politisation des associations au regard des
rapports entre action politique et action
publique

Une des représentations largement partagées des associations à Tozeur après la révolution est son arrimage aux partis politiques. Qu'elles soient au service des partis au pouvoir ou de ceux de l'opposition, il y a une suspicion à l'égard des associations qui seraient instrumentalisées à des fins politiques ou d'opportunisme individuel pour « se placer ». Ce sentiment lié au risque de récupération date de la période de Ben Ali et se poursuit après la révolution dans un contexte de forte polarisation politique. Il est principalement dû à une conception « organique »⁸⁸ de la société civile, qui s'est imposée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 en Tunisie (Zghal, 1989, 1993) et s'est renforcé après la révolution.

Lorsque l'on interroge des personnes sur les liens entre associations et partis politiques, il est assez aisé de savoir à quel camp politique ces personnes appartiennent. On comprendra en effet que si la réponse consiste à expliquer qu'*Ennahdha* a créé de nombreuses associations à des fins clientélistes et de propagande, la personne sera plutôt anti-*Ennahdha*. De l'autre côté, si la réponse consiste à dire que de nombreuses organisations de la société civile, associations et syndicats, contribuent à détériorer la situation du pays en continuant la protestation contre le gouvernement et font en réalité de la politique de manière déguisée, on comprendra que l'interlocuteur est plus proche du camp d'*Ennahdha*.

Dans les deux cas, les rapports entre associations et partis politiques sont pensés de structure à structure et, lorsqu'ils sont étudiés en lien avec l'action politique, c'est-à-dire avec les conditions d'accès et de maintien au pouvoir, alors la question de l'instrumentalisation peut se poser. Les associations peuvent être considérées comme un vivier de militants et un espace privilégié d'ancrage dans la société. La relation d'instrumentalisation serait ici asymétrique et traduirait un rapport de domination des partis sur les autres organisations. Néanmoins, en se situant également dans une « analyse positionnelle » (Dubois, 2009) de l'action publique, il est possible de concevoir un renversement du rapport d'instrumentalisation dans la mesure où l'engagement dans un parti peut faciliter l'accès des associations aux ressources de l'Etat et aux espaces de dialogue et de concertation avec l'administration. En conséquence, les engagements multiples des individus dans les partis et les associations me permettent d'appréhender les rapports entre l'action politique et l'action publique dans le cadre d'une relation

⁸⁸ Voir infra chapitre II

d'instrumentalisation réciproque. La question est de savoir qu'elle est l'influence de la politisation des individus engagés dans l'action associative après la révolution sur la politisation des associations elles-mêmes, c'est-à-dire sur leurs capacités et leur manière de formuler des problèmes publics et de les publiciser en vue de prendre part à la fabrique de l'action publique. Est-ce que ces associations sont un medium pour remettre en question l'ordre social, institutionnel et politique hérité du régime autoritaire ou un facteur de reproduction des normes dominantes qui y prévalaient ?

En choisissant d'étudier dans cette partie les associations dont les membres sont multi-positionnés, c'est-à-dire qui évoluent dans plusieurs organisations, associatives et partisans, je suppose que la structuration de ces associations s'opère à travers des mécanismes de délimitation et de distinction qui prennent également place dans le champ politique. S'il s'agit clairement d'une continuité d'avec la période autoritaire, l'avènement du pluralisme peut provoquer des effets potentiellement différents sur les processus de politisation, que ce soit dans la capacité à se constituer sur un objectif d'émancipation que dans celle de rendre visible de nouveaux problèmes publics auprès des autorités. Mon hypothèse consiste à dire que si le pluralisme favorise la mise en compétition des acteurs composant le champ politique et l'expression par les associations de problèmes publics relevant d'une dénonciation des rapports sociaux de domination, il ne facilite pas la politisation de ces problèmes, c'est-à-dire leur prise en compte par les autorités. Il s'accompagne au contraire d'une mise en compétition des associations pour l'accès aux ressources de l'Etat, donnant lieu à des logiques clientélares dans le cadre de la co-production de l'action publique.

Cette partie se structure autour de trois niveaux d'analyse :

- Un niveau individuel qui prend en compte les modes de socialisation à l'action collective et l'appartenance des président(e)s et membres fondateurs des associations étudiées à différents espaces d'engagement, associatif et partisan (chapitre V).
- Un niveau organisationnel analysant, d'une part, la cohérence entre les discours de légitimation à travers la formation des problèmes publics et les dispositifs mis en œuvre, et d'autre part les rapports d'instrumentalisation entre partis politiques et associations (chapitre VI)

- Un niveau plus institutionnel sur la fabrique de l'action publique au regard des relations entre associations et Etat (chapitre VII), en analysant le fonctionnement du Conseil local de développement.

Chapitre V. Pluri-engagement et socialisation politique à l'action collective

Si l'analyse des engagements multiples des individus consiste à appréhender les relations entre partis politiques et associations au regard des instrumentalisation réciproques, je souhaite dans ce chapitre m'appesantir en premier lieu, et à l'instar de Filieule (2001), sur les trajectoires militantes des dirigeants multi-engagés pour « *penser l'unité du militantisme individuel dans sa diversité temporelle et spatiale, thématique et organisationnelle* » (Combes, 2009 : 166). L'objectif pour moi est de retracer le processus de socialisation à l'action collective pour comprendre par la suite comment le multi-positionnement des individus a des répercussions sur l'ensemble des processus de politisation à travers les associations, que ce soit dans la formulation des problèmes publics, dans la capacité à les rendre visibles auprès des autorités et à prendre part à la définition des cadres de l'action publique visant à leur résolution. Le multi-positionnement apparaît comme une stratégie de mobilisation des ressources pour faire face à l'ouverture des espaces publics structurés comme espace de tension et de mise en compétition pour l'accès et la gestion du pouvoir politique. Néanmoins, ce multi-positionnement émerge et prend des formes différentes selon le type de formation partisane et le rapport de force entre elles.

Trois modèles de multi-positionnement seront présentés ici : celui des militants islamistes caractérisé par la primauté du parti, celui des anti-islamistes dispersés dans plusieurs formations partisans à l'influence et l'envergure beaucoup plus faibles, et celui de certains militants des droits de l'Homme dont l'engagement est contrarié par les recompositions du champ politique après la révolution.

5.1 Le pluri-engagement des militants islamistes d'Ennahdha

Parmi les treize associations étudiées à Tozeur après la révolution, la présence de militants du parti *Ennahdha* concerne trois associations qui, nous le verrons dans le chapitre suivant, s'illustrent par des actions sociales. Contrairement à d'autres pays comme l'Égypte, la Jordanie ou le Yémen (Clark, 2004), la Tunisie n'avait pas connu, avant la révolution, un développement

important des « *institutions sociales islamiques* ». Toute tentative a été bloquée par la grande répression du régime de Ben Ali des années 1990 contre les membres et militants du parti *Ennahdha* ; et toute personne suspectée d'entretenir une pratique excessive de la religion en dehors du domicile et des lieux de culte était étroitement surveillée voire réprimée, de telle sorte que : « *Laminés par le pouvoir dans les années 90 [...], ces groupements ou bien ont disparu, ou bien se sont éclipsés, ou encore ont été doublés et récupérés par le régime et intégrés à son système d'administration et de gestion du religieux et du social. Sur ce champ, le poids de l'Etat est tel que l'on peut légitimement s'interroger sur la subsistance d'espaces d'un islam hors l'Etat en même temps que sur la réactivation par l'Etat des espaces traditionnels du religieux* » (Ben Achour, 2011 : 298).

Les trois associations étudiées à Tozeur se caractérisent par des fondateurs dont la trajectoire militante est entièrement liée à leur engagement politique au sein du parti, l'investissement dans les associations se faisant principalement après la révolution en complément de l'engagement partisan. Cela est non seulement rendu possible par les évolutions du cadre institutionnel mais également encouragé par le parti islamiste lui-même.

5.1.1 La primauté de l'engagement partisan chez les présidents d'OULED et de NISAE

Le président fondateur d'*OULED*⁸⁹ et la présidente de *NISAE*⁹⁰ sont époux. Leur parcours militant est ancien. La présidente de l'association *FEM*⁹¹ est dans une situation plus ambiguë dans la mesure où elle se déclare comme non adhérente du parti tout en étant l'épouse d'un des principaux responsables locaux.

Les présidents des associations *OULED* et *NISAE* correspondent parfaitement au profil des militants du parti *Ennahdha*, tel que décrit par Ayari (2009), laissant penser ainsi à une primauté de l'engagement partisan sur l'engagement associatif.

Le premier est né à Tozeur dans les années 1960. Fils de paysans habitant le quartier Chebbiya⁹², il a fait des études de sciences coraniques à la *Zitouna*⁹³ de 1979 à 1983 en pleine

⁸⁹ L'association *OULED* (nom d'emprunt) est une association dont l'objectif est, selon les mots de son président fondateur, « d'apporter une aide aux enfants en difficulté et à leur famille ».

⁹⁰ L'association *NISAE* (nom d'emprunt) est une association féminine.

⁹¹ L'association *FEM* (nom d'emprunt) est également une association féminine.

⁹² Quartier populaire de Tozeur, en bordure des quartiers historiques du centre-ville.

⁹³ L'université la Zitouna est rattachée à la mosquée du même nom fondée entre le VII^{ème} et le VIII^{ème} siècle. Elle constitue l'une des plus anciennes universités du monde arabe et le principal lieu du savoir islamique en Tunisie.

lutte syndicale. Celle impliquant le régime contre l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et le syndicat étudiant l'Union Générale des Etudiants de Tunisie (UGET), et celle au sein du syndicalisme étudiant entre les courants politiques de la gauche et de l'islam politique. Le président d'*OULED* a rejoint le Mouvement de la Tendance Islamique⁹⁴ (MTI) durant cette période en intégrant la section étudiante du parti. Il est ensuite devenu enseignant au collège mais il n'a pas pu faire sa spécialité en raison de la répression des militants islamistes. Il est entré au syndicat de l'enseignement secondaire de l'UGTT et a rejoint quelques années la LTDH en 1985 au même moment que d'autres figures du MTI de l'époque, comme Salah Jourchi de la revue 15/21 et leader du courant islamiste progressiste qui a fait scission avec le parti, et Sahnoun Jouhri, plus orthodoxe par rapport à la ligne de celui-ci, qui partira en clandestinité pendant la période de la répression des années 1990.

Le président d'*OULED* est un militant politique *nahdhaoui* de la génération des années 1970 qui a connu toutes les étapes de la socialisation à l'engagement à partir de l'université, de la vie professionnelle, au sein des structures du mouvement. Il a participé à toutes les étapes de la vie du parti, durant les périodes de forte répression qui ont forgé l'engagement dans des conditions à haut risque entre 1981 et 1983, 1986 et 1987, et entre 1989 et 1994, mais aussi dans les périodes de « *décompression* » dans les années antérieures à 1981 et entre 1987 et 1989, qui ont été des périodes extrêmement dynamiques (Ayari, 2009).

Lors de la grande répression des années 1990, il a été condamné à dix années de prison mais n'en a fait qu'une :

« On m'a libéré comme d'autres pour que je donne des informations et j'ai gardé mon emploi d'enseignant d'arabe. Mais je n'ai jamais rien donné. J'ai subi beaucoup de pressions. J'étais surveillé en permanence, j'avais des visites la nuit, on me demandait tout le temps des informations, on me faisait tout le temps des tracasseries administratives. Je subissais une surveillance rapprochée de mes faits et gestes par les indicateurs. Mais j'ai toujours essayé de rester gentil et agréable avec eux. A la fin tous ces gens m'appréciaient tellement que c'est eux qui me donnaient des informations sur le RCD et ce qu'ils allaient faire. Sens contraire ! (éclat de rire)».

Après la révolution, il était un des membres actifs d'*Ennahdha* à Tozeur et a été désigné pour être membre du comité local de direction jusqu'aux élections. A la suite de ces dernières, deux

⁹⁴ Ce parti fut fondé en 1981 et changera de nom en 1989 pour s'appeler le Mouvement *Ennahdha* en raison d'une nouvelle loi sur les partis politiques interdisant la référence à la religion.

députés *nahdhaouis* sur les quatre députés que comptent le Gouvernorat de Tozeur à l'Assemblée constituante en octobre 2011 ont été élus. Le bureau politique de la section tozeuroise du parti a connu des tensions internes pour la nomination aux postes clés et notamment au comité directeur. Les compétitions ont été âpres et le président d'*OULED* a finalement été évincé. Certains lui auraient reproché de boire de l'alcool avant la révolution, d'autres ont mis en avant qu'il n'avait fait qu'un an de prison pour accepter d'être un « mouchard » au service du régime. Son évincement des postes de responsabilité du parti l'a amené à s'engager dans l'action associative alors qu'il ne disposait d'aucune expérience dans le domaine.

Les processus de socialisation à l'action collective par le militantisme partisan est un élément structurant de l'engagement associatif et ce dernier s'effectue en réaction par rapport aux péripéties du premier. Pour reprendre les termes de Fillieule (2001), l'engagement politique est une forme de socialisation permanente. La carrière militante prime sur celle associative compte tenu du poids de l'engagement politique de type partisan dans sa vie personnelle.

En ce qui concerne l'association *NISAE*, l'engagement associatif de la présidente s'inscrit là aussi dans une « carrière militante » de type partisan. Elle est devenue enseignante après avoir étudié les lettres à l'université de Sfax à la fin des années 1970. Elle n'est pas syndiquée à l'UGTT mais a également commencé à militer dès les années étudiantes dans le MTI. Elle est aujourd'hui encore militante au parti *Ennahdha* en étant responsable de la section femme, chargée d'animer des cercles de réflexions auprès des femmes militantes du parti.

En effet, le parti se structure en interne autour de cellules ou groupes, rassemblés par affinités sociales ou thématiques, les groupes n'étant pas figés et pouvant évoluer en fonction des activités. L'organisation interne du parti s'appuie encore aujourd'hui sur l'héritage « *tablighi*⁹⁵ » de la *jamâ'at islamiyya*⁹⁶ des années 1970. Les éléments de cet héritage reposent sur des mécanismes collectifs et confidentiels d'étude, de réflexion et de diffusion de messages

⁹⁵ La *Jamâ'at al tabligh* est une société de prédication musulman de type revivaliste. De nature apolitique, elle est fondée à la fin des années 1920 en Inde avec un objectif de réislamisation. L'activité missionnaire de ce mouvement s'est par la suite, en quelques décennies, développée à l'échelle du monde entier, via des branches décentralisées, avec l'objectif de faire revivre leur foi aux musulmans du monde entier, dans le cadre d'une interprétation littéraliste de celle-ci

⁹⁶ L'islamisme tunisien apparaît en 1971 avec la création de *Jamâ'at al islamiyya*, structure initialement clandestine opérant dans les mosquées et se décomposant en structures régionales hiérarchisées. L'organisation publie un journal *Al Ma'rifa*, édité à plus de 25000 exemplaires à la fin des années 1970. Elle se transformera en Mouvement pour la Tendance Islamique en 1981 (toujours clandestin) puis en mouvement de la renaissance (*Ennahdha*) légalisé en 1989.

religieux et politiques⁹⁷. En effet, la section locale de Tozeur est composée de groupes qui organisent des sessions de réflexion autour des questions d'actualité en lien avec le corpus théologique constitué du Coran et des « *hadith*⁹⁸ » et selon une méthode rationaliste d'interprétation appelé « *ijtihad* » consistant à s'inspirer d'exemples de la vie du prophète pour comprendre et résoudre des problèmes du contexte actuel. La présidente de l'association *NISAE* animait des réunions sur les questions de la femme avant son engagement associatif. Ainsi, à l'instar de son mari président d'*OULED*, la socialisation à l'action collective de la présidente de l'association *NISAE* s'est d'abord confondue avec le processus de socialisation à l'action politique au sein du parti *Ennahdha*.

L'association *FEM* se démarque des deux autres associations dans la mesure où ses membres ne sont pas des militants à proprement dit du parti *Ennahdha* mais des épouses de militants. Le mari de la présidente de l'association est un des responsables locaux. Il a vécu la répression pendant les années 1990 en faisant 10 ans de prison. Il a été réhabilité dans l'Education Nationale seulement un an après la révolution. Pendant toute cette période, la présidente de l'association a contribué seule à pourvoir aux besoins de la famille grâce à son activité professionnelle de chef d'entreprise. La présidente revendique à la fois sa neutralité politique et son autonomie à l'égard de son mari :

« Je faisais le travail social avant de connaître mon mari. Mais je suis sûre que si vous demandez à des gens à propos de mon association, ils vont vous dire : « ça, c'est *Ennahdha* ! ». Mais moi, je ne fais pas de politique. Je ne suis pas mon mari. D'ailleurs je le surveille. Je lui dis : « moi, je suis le peuple, attention, on te regarde ». Parfois il est gentil, il essaye de m'aider pour l'association mais je lui dis « merci mais ce n'est pas la peine car ton aide me fait finalement plus de mal ». Ca l'embête mais il comprend. Il me laisse faire alors. »

Entretien avec la présidente de l'association
FEM – 2012

Mais la non-politisation revendiquée est ambiguë. La rupture discursive avec la politique est le chemin obligé, presque contradictoire, de la revendication d'une indépendance à l'égard de son mari. Néanmoins, l'ensemble des membres de l'association sont dans ce cas de figure et compte tenu des modes de socialisation et de sociabilité dans un univers développant une contre-culture

⁹⁷ Si le mode opératoire trouve ses origines dans le mouvement « *tablighi* », la constitution d'un parti politique fait rupture avec ce mouvement qui est purement quiétiste.

⁹⁸ Les Hadiths sont le recueil des traditions relatives aux actes et aux paroles du Prophète et de ses compagnons.

et faisant l'objet d'une forte répression (Vairel et Zaki, 2011), on peut dire que les membres de l'association *FEM* sont parties intégrantes de cet univers.

5.1.2 Association totale, engagement total ?

Les associations étudiées ont été créées par des membres fondateurs militants politiques islamistes ou par de proches sympathisants intimement liés à des militants de premier plan. La définition que donne Clark (2004) du militant islamiste donne un éclairage particulier sur les registres de l'engagement et des relations entre associations et partis politiques : « *I define an Islamic activist, or "Islamist" as a Muslim who attempts to re-islamize society by encouraging individuals to practice Islam in daily life and to bridge the perceived gap between religious discourse and practical realities. By doing so, he or she promotes the idea of regarding Islam as a complete system, a body of ideas, values, and practices encompassing all sphere of life.* » (2004: 14)

Le paradigme de la mobilisation des ressources dans la sociologie de l'action collective permet de comprendre ici en quoi l'association représente une ressource pour ses fondateurs dans leur stratégie d'influence au sein du parti et au sein de la société. Ils alternent indistinctement l'investissement dans l'un et l'autre. Ce pluri-investissement où les distinctions d'appartenance sont floues est également suscité par des « *incitations sélectives* » pour reprendre les termes d'Olson (1978). Obershall aussi (1973) « *relève qu'une aide extérieure au groupe mobilisable est souvent, dans la réalité, à l'origine des phénomènes de mobilisation* » (Fillieule et Péchu, 1994 : 93). L'aide et l'incitation ne sont ici pas très loin puisqu'elles viennent en l'occurrence du responsable local du parti lui-même qui enjoint ses membres de s'impliquer et de s'engager dans la vie publique :

« Moi je dis à tous ceux qui veulent s'engager dans les associations que, non seulement il ne faut plus avoir peur et se cacher, mais il ne faut pas rester uniquement au sein du parti, en vase clos. Il faut s'ouvrir à la société en s'engageant dans différentes thématiques auxquelles chacun peut être confronté à son niveau. Bon, je suis conscient des critiques par rapport à l'utilisation politique de l'action associative. Mais pour moi, il n'y a pas de contradiction. Chaque individu a le droit d'exprimer son engagement et ses convictions personnelles dans plusieurs structures. De plus, si la critique vaut pour *Ennahdha*, elle vaut aussi pour d'autres associations, à la différence que les associations caritatives animées par les militants d'*Ennahdha* font un vrai travail sur le terrain. Autrement, Je pense qu'il doit y avoir une séparation stricte entre les associations et les partis politiques car beaucoup de

gens cherchent en fait une place politique à travers les associations qu'ils n'ont pas pu avoir avec les partis. Moi, j'encourage les militants d'*Ennahdha* à travailler dans les associations mais en indiquant qu'ils doivent faire la différence entre les objectifs de chaque organisation auxquelles ils peuvent appartenir. Par exemple, si je suis enseignant et que je suis syndiqué, et que le syndicat décide de faire grève car les conditions de travail sont mauvaises. Et bien si je suis militant d'*Ennahdha* et même si le ministre est d'*Ennahdha* aussi, je dois faire grève avec les autres syndiqués. S'ils ne font pas cette différence en pensant servir les intérêts du parti, je leur dis qu'ils se trompent probablement et que cela pourra même nuire plus tard au parti.»

Entretien effectué à Tozeur en 2012

L'aspect purement légal lié à la liberté d'expression et d'association, qui permet à chaque individu de prendre part à la fois aux activités d'un parti et d'une association, est rappelé. Néanmoins, le responsable du parti *Ennahdha* à Tozeur reconnaît que la situation provisoire actuelle après la révolution favorise des comportements politiques qu'il considère être hérités de l'ancien régime et qu'il ne peut empêcher ces militants de vouloir faire du « zèle » en participant aux associations dans le but de défendre les intérêts du parti.

Pour certains auteurs, comme Eickelman et Piscatori (1996), ces excès de zèle et la confusion qui règne entre les différentes formes d'engagement seraient consubstantiels à l'islam politique en raison du concept de *Da'wa* (appel), développé notamment par les frères musulmans en Egypte. Comme le souligne Clark au sujet du développement des institutions islamiques de bienfaisance, « *Da'wa becomes the very act of « activating » Islam deed in all sphere of life. The Islamic project, therefore, is an attempt to create a seemingly seamless web between religion, politics, and charity and all forms of activism. All of these realms should reinforce each other and promote public virtue and personal piety* » (2004: 14).

L'engagement individuel, et dans différents espaces, prendrait sens au regard d'une globalité cohérente à visée téléologique. Le pluri-engagement des militants islamistes viendrait renforcer la thèse de Camau (2002) qui parle « d'association totale » mais aussi de Roussillon (1991) avant lui. Ce dernier parlait d'associations islamistes pour montrer comment l'action de bienfaisance était pensée pour servir les intérêts du parti. Pour Camau, la dimension totale réside dans le fait que projet associatif et projet partisan tendent à se confondre.

L'analyse des relations entre parti et association en termes de carrière individuelle m'amène à nuancer ces thèses englobantes et par trop parti-centrées. Certes, la porosité qui existe entre ces

différentes sphères de l'engagement est justifiée et expliquée par les acteurs eux-mêmes par l'adhésion à un référentiel commun, l'Islam, et qui les structurerait. Mais au-delà des discours de justification qui donnent à voir le réel de manière cohérente, les pratiques et comportements individuels des militants engagés à la fois dans des associations et le parti révèlent que ce dernier n'est pas un bloc monolithique. Il est traversé par des rapports de force dans lesquels l'association, en tant qu'organisation secondaire d'engagement, apparaît comme une ressource à mobiliser.

L'analyse biographique et stratégique de l'engagement associatif des président(e)s fondateurs des associations étudiées, militants ou proches sympathisants du parti *Ennahdha*, me permet certes de conclure à une primauté de l'engagement et de la carrière politique de type partisan sur l'engagement associatif. Celui-ci prend en conséquence une nature profondément instrumentale. Mais en déplaçant la focale d'analyse du parti vers les individus militants, on s'aperçoit que l'instrumentalisation par les militants d'*Ennahdha* de l'association comme espace d'engagement répond également, si ce n'est davantage, à des objectifs stratégiques individuels en lien avec cette carrière politique. Il s'agit par exemple pour le président d'*OULED* de retrouver une place prééminente au sein du parti qu'il a perdu en investissant d'autres structures renforçant l'image de ce dernier et l'adhésion de la population. Il n'en reste pas moins que les stratégies individuelles sont pensées en lien avec l'intérêt du parti.

De plus, l'analyse de l'engagement associatif à travers la notion de carrière m'amène également à relativiser les approches plus culturelles, adoptées par Eickelman, Piscatori et Clark par exemple, qui mettent en avant la spécificité du système de valeurs de l'islam politique pour expliquer ce type de pluri-engagement, à la fois associatif et partisan. En effet, l'idée, présentée par les militants eux-mêmes, que les différentes formes d'engagement convergeraient vers un objectif suprême dont le parti serait le garant, à savoir ici l'instauration d'une société islamique, n'est pas une spécificité de l'islam politique. Le pluri-engagement des militants islamistes dans les institutions de charité décrit par Clark renvoie également à la forme dite traditionnelle du militantisme telle que décrite par Ion (1997) à travers la figure du « militant total ». Ce dernier serait « *celui qui risque sa vie en soldat dévoué à sa cause. Formé à l'intérieur du groupement et donc lui devant tout, promu grâce à lui, il fait don de sa personne pouvant même parfois sacrifier sa vie privée, négligeant le présent pour mieux assurer l'avenir. L'individu tout entier est requis, mais simultanément, la personne privé n'appartient que rarement, puisque aussi bien il n'exprime l'entité collective qu'en taisant ses caractéristiques personnelles* (Ion, 1997 :

30-31). La figure du militant total a été longuement étudiée au sein des partis se réclamant du marxisme. Kriegel (1968) étudiait le parti communiste français comme « *une contre société, porteuse d'un modèle social, préfigurant une société futur et une société en soi* » (Roux, 1969 : 541-542). Pour Fretel (2004), le parti communiste est devenu à ce titre un « cadre notionnel » dans la sociologie de l'engagement politique.

Il est clair que les associations étudiées dans cette section sont composées de militants islamistes, adhérant au parti depuis le début des années 1980 et qui, dans leur trajectoire ou carrière militante, ont pu mettre en pratique dans les associations des modalités d'engagement auxquelles ils ont été socialisés. Sous l'effet du contexte révolutionnaire, la structure associative est devenue une ressource nouvelle à saisir pour diversifier non pas les finalités mais les modalités de l'engagement qui s'inscrivent toutes dans une structure cognitive et téléologique globale.

Ce qui est en jeu pour moi ici n'est pas tant la spécificité supposée de l'islamisme dans les modalités d'engagement politique, mais bien de montrer en quoi ce dernier prédétermine les ressorts et les modalités de l'engagement associatif et éventuellement les logiques d'action. L'imbrication entre partis politiques et associations par l'intermédiaire d'une double appartenance organisationnelle de certains militants ne se limite pas uniquement au parti islamiste. D'autres partis politiques sont également concernés par ce phénomène de convergence des luttes. Je vais voir si les modalités d'engagement sont similaires, si on retrouve cette prédétermination de l'engagement politique ainsi que ces phénomènes d'instrumentalisation.

5.2 Le pluri-engagement des « anti-islamistes »

Dans cette section, je verrai que le pluri-engagement des membres fondateurs des nouvelles associations à Tozeur est aussi le fait de militants constitués en adversaires politiques du mouvement islamiste. Je verrai comment s'opère ce pluri-engagement au regard des parcours individuels et les effets sur l'engagement associatif.

Trois associations sont concernées. Il s'agit de deux associations créées après la révolution, l'une pour défense des droits des paysans (*ADP*⁹⁹) et des diplômés chômeurs (*UDC*). La troisième association n'est autre que la LTDH. Sa situation est spécifique dans la mesure où le

⁹⁹ L'Association de Défense des droits des Paysans (ADP) est un nom d'emprunt.

comité directeur au niveau national appartient plutôt au camp anti-islamiste alors que le responsable du bureau de Tozeur est considéré comme appartenant au camp islamiste.

5.2.1 Un engagement multiforme et aléatoire en raison de la faiblesse des structures partisans d'opposition à l'islam politique : Parcours croisé de militants anti-Nahdha

L'association *ADP* est dirigée par trois membres fondateurs qui ont expérimenté divers engagements dans l'action collective, notamment politique, avant de créer cette association. Tout d'abord, le secrétaire général, instituteur, a été au syndicat Union Générale des Etudiants de Tunisie (UGET) à la fin des années 1970 où dominaient la plupart des groupes d'extrême gauche. « *C'était déjà la guerre contre les islamistes¹⁰⁰* », regroupés au sein du MTI-étudiant jusqu'à la création de l'Union Générale Tunisienne des Etudiants (UGTE) en 1985, concurrente de l'UGET contrôlée par les sections jeunesse des partis d'extrême gauche. Comme le montre François Siino, l'université publique assumait ainsi le rôle « *d'espace politique de substitution permettant l'expression et la confrontation de courants et de sensibilités politiques interdits ou très fortement contrôlés en dehors de l'espace des campus* » (2002 : 188). Au sein de l'UGET, le vice-président de l'association *ADP* a fait partie des Etudiants Arabes Progressistes Unionistes, d'obédience nassérienne. La grande majorité des membres de ce groupe est originaire du sud du pays. Comme le rappelle Amor Boubakri (2012 : 15-16), « *ils sont restés pendant longtemps confinés dans les enceintes de l'Université et ont eu du mal à s'imposer au-delà. L'interdiction de l'action politique au sein de l'Université depuis le début des années 1990 les a contraints de se replier et suspendre leur action politique à partir de 1992 [...]. Le courant nationaliste arabe n'a jamais su s'imposer comme un acteur influent dans la scène tunisienne où le clivage classique islamisme-gauchisme était toujours dominant au détriment des autres courants politiques* ».

Le secrétaire général d'*ADP* ne s'est pas engagé dans des activités politiques autres que dans l'enceinte du syndicat UGTT : « *Avant la révolution, je n'ai jamais fait de politique. Je n'aime pas les partis sales¹⁰¹. Alors je suis rentré dans le syndicat* ». Selon Camau et Geisser (2003), la centrale syndicale a été « un vigile » à certaines époques mais aurait, dans son propre intérêt, isolé les groupes d'extrême gauche issus du mouvement étudiant tentant d'opérer une jonction

¹⁰⁰ Entretiens effectués en avril 2013 à Tozeur.

¹⁰¹ En référence au RCD et aux nassériens qui s'y sont allié à travers l'Union Démocratique Unioniste.

avec la classe ouvrière. C'était notamment le cas dans les années 1980. Dans les années qui suivirent les émeutes du pain de 1984 et surtout après la tentative du RCD de Ben Ali de la mettre au pas en 1988 avec le mouvement des « *chourafâ*¹⁰²», l'UGTT devient totalement « *caporalisée* » selon l'expression de Sadri Khiari (2003). Mais elle a continué dans certaines sections à jouer le rôle de refuge pour les courants politiques minoritaires et contestataires et a même structuré sa propre organisation interne en fonction des compromis et des luttes politiques entre ces différents courants.

Le secrétaire général de l'*ADP* a donc rejoint immédiatement la section UGTT de l'enseignement primaire dès l'obtention du concours et de son premier poste de professeur. Il s'est présenté aux élections pour être le responsable régional de la section en se mettant sur la liste du responsable de l'Union régionale, homme d'affaire proche des responsables locaux du RCD, pour remplacer le candidat sortant. Il a finalement échoué.

Après la révolution, il s'est montré actif dans le Conseil de Protection de la Révolution, effectuant sa première expérience politique en dehors du syndicat. De nombreux clivages au sein du comité correspondaient à une lutte de pouvoir entre plusieurs courants de l'UGTT en compétition. Mais cette première expérience post révolutionnaire lui a permis de se faire connaître et de jouer un rôle public au-delà du cercle syndical et, comme d'autres, de participer aux élections en se présentant sur une liste. Il a intégré avec le trésorier de l'association *ADP* la section locale du parti *Harakat Echaab* (Mouvement du peuple) des *qaoumin* (panarabiste)¹⁰³.

De son côté, le président de l'association a eu également quelques expériences politiques passées avant de créer l'association. Après avoir été avec *Ennahdha* à la fin des années 1980, il est connu pour avoir rejoint le RCD et avoir été ce qu'on appelle un « mouchard », c'est-à-dire un indicateur pour le compte du parti. Son père était un cadre local important du RCD, appartenant à une « grande famille » de Tozeur originaire des quartiers du centre-ville. Il a lui-même revendiqué sur une chaîne de radio locale le fait d'appartenir aux « *rcdistes*

¹⁰² Désigne le mouvement des « honorables ou respectables » syndicalistes fidèles à Bourguiba, nommé par ce dernier en remplacement des dirigeants du syndicat emprisonnés lors d'une vague de répression contre l'UGTT après la « révolte du pain » en 1984.

¹⁰³ Le Mouvement du peuple est un parti politique tunisien qui s'inscrit dans la mouvance du socialisme et du nationalisme arabe. Fondé en 2005 sous le nom des Unionistes nassériens, il est reconnu le 8 mars 2011. Il est dirigé par Mohamed Brahmi, qui est assassiné le 25 juillet 2013

véritables »¹⁰⁴. Il affirme avoir de nombreux ennemis mais qu'il n'a « *pas peur de parler* » car il détiendrait des « *dossiers* » sur de nombreuses personnalités locales, qu'il a constitués pendant la période de Ben Ali pour le compte du parti. Il s'est lui aussi présenté aux élections de l'Assemblée constituante sous les couleurs d'un nouveau parti opposé à *Ennahdha*:

« Moi, j'ai une petite société de forage à mi-temps. Autrement, je suis fonctionnaire au Ministère de l'Enseignement. J'ai fait un peu de politique avec *Ennahdha* dans les années 1990. J'ai fait 25 jours de prison en 1995. Après la révolution, j'ai été réintégré dans l'administration. Après la révolution, j'ai fondé la section locale de l'Union Patriotique Libre de Slim Mleh. Il a fait beaucoup d'argent en Lybie. On ne le connaissait pas avant. Après la révolution, il est venu, il a fait son parti parce qu'il a de l'argent. J'ai travaillé dans ce parti pour combattre *Ennahdha* car ce ne sont pas de islamistes, mais des opportunistes. Comme ce parti a de l'argent, il peut rivaliser et les autres partis étaient trop faibles. *Ennahdha*, elle, donne des aides aux pauvres pour qu'ensuite ils votent pour elle. C'est connu. Tout le monde le sait. Alors moi, avec le parti, on faisait pareil. »

Entretien avec le président-membre fondateur d'*ADP*. Tozeur, 2012.

Pour le secrétaire général de l'association en parlant du président :

« Lui et moi on a travaillé les élections, chacun de son côté. Mais lui et moi on a compris que les partis, ce n'était pas ça. C'est beaucoup d'emmerdes. On croyait qu'on pouvait faire avancer nos idées. Après les élections, on a commencé dans les associations. Notamment l'*ADP*. Mais l'important aussi est de contrer *Ennahdha* car c'est une catastrophe. Maintenant qu'ils ont gagné les élections, ça va être comme le RCD avant. Ils créent plein d'associations pour contrôler les gens et tout. Il faut être présent sur le terrain et s'opposer à eux dès qu'on le peut, sur tous les sujets. Autrement, la Tunisie court à la catastrophe. *Ennahdha*, ce n'est pas la révolution. La révolution, c'est nous, le peuple, les paysans. »

Entretien avec le secrétaire général-membre fondateur d'*ADP*. Tozeur, 2012

« Les islamistes, ils ont créé plein d'associations pour acheter les voix. En fait, ils font la même chose que le RCD. Ils se mettent dans leurs chaussures. Nous, on a décidé de créer et de s'impliquer dans plein d'associations pour contrer leur influence. Nous aussi, nous

¹⁰⁴ Entretien avec le président de l'association en 2013. C'est une des rares personnes, parmi l'ensemble des responsables associatifs rencontrés, qui revendiquent une appartenance au RCD.

devons être sur le terrain. Il ne faut pas laisser la place aux islamistes. Le problème, c'est qu'il faut faire des projets, des choses concrètes, que les gens peuvent voir et qui sont utiles pour eux. C'est pour cela qu'en plus d'être trésorier de l'association, je suis actif dans d'autres associations. Dans ce domaine, il y a plein de choses à faire, plein d'opportunités pour faire des activités et vraiment aider les gens. Il y a de nombreuses associations où les gens ne font que parler. Nous, on cherche des résultats concrets. C'est la meilleure façon de lutter contre les islamistes ! »

Entretien avec le trésorier d'APD, 2012, Tozeur

L'engagement associatif des membres de l'association *ADP*, comme pour les membres des associations issues de la mouvance de l'islam politique, est de nature instrumentale, motivé par la volonté de jouer un rôle politique sur la scène locale et de contrecarrer les projets et actions de la principale organisation politique concurrente au pouvoir. En effet, les nombreux candidats qui se sont présentés aux élections, en tant qu'indépendants ou sur des listes partisans, ne disposent pas de structure organisationnelle pour continuer à mener le combat politique une fois la campagne électorale terminée. C'est le cas pour le Parti du Peuple mais aussi dans une moindre mesure de l'Union Patriotique Libre qui dispose toujours d'un local au centre-ville. L'association est donc un type d'organisation qui peut être investi pour continuer à donner une existence sociale et politique à ces membres, en réalisant des actions « *sur le terrain* », en maintenant un niveau d'expression légitime dans l'espace public, en espérant l'obtention de financements notamment étrangers, tout en se préparant pour les prochaines élections. Pour les membres de l'*ADP*, l'objectif est d'occuper le terrain social et ne pas laisser la place ou le monopole à *Ennahdha*.

Néanmoins, le pluri-engagement ne se limite pas à un parti et une association et va se démultiplier. L'association n'est pas le seul type d'organisation investi. En plus de leur adhésion à la section de l'enseignement de l'UGTT, les membres d'*ADP* vont également prendre la tête de l'Union Régional des Agriculteurs et des Pêcheurs (URAP)¹⁰⁵. Après le départ de Ben Ali, l'UTAP et les Unions régionales (URAP), n'ont pas été épargnées par le mouvement populaire et généralisé de contestation de l'ensemble des institutions publiques dominées par le RCD. A Tozeur comme dans de nombreuses régions, des manifestations ont eu lieu avec occupation des locaux pour demander le remplacement des responsables et appeler

¹⁰⁵ Au niveau national, l'UTAP est le syndicat agricole unique. Fortement centralisé et peu représentatif des intérêts des agriculteurs (Gana, 2012), il a toujours joué le rôle de courroie de transmission du pouvoir politique.

à la constitution d'un nouveau congrès. A Tozeur, les membres de l'*ADP* ont été les membres actifs de ce mouvement :

« Avant la révolution, il n'y avait pas de paysans dans le syndicat. Après la révolution, c'est nous qui avons pris la place. Mais attention, on n'a pas fait un « dégage ! » comme ça. On a fait ça dans les formes avec des élections et tout. Mais il y a toujours plein de difficultés au niveau de l'UTAP nationale. Et même le bureau régional ici, on a du mal à travailler. Pour ce que l'on ne peut pas faire avec lui, on utilise l'association. »

Entretien avec le secrétaire général, 2012 -
Tozeur

Les membres de l'association sont donc positionnés dans plusieurs partis politiques, associations et syndicats. Cette stratégie de multi-positionnement s'effectue en miroir et en réaction à celui des militants islamistes engagés dans les associations. Néanmoins, leur engagement ne correspond pas au militantisme de type « total » comme cela peut être le cas pour ces derniers, dans la mesure où seule *Ennahdha* offre une structure partisane par laquelle et pour laquelle on vit (Kriegel, 1968). La faiblesse des structures partisans qui s'opposent frontalement à *Ennahdha* oblige les militants à pousser encore plus loin la stratégie de multi-positionnement pour compenser cette carence organisationnelle initiale. Ils ne sont pas investis dans une structure en priorité, mère de toutes les autres, mais fonctionnent davantage en électrons libres. Comme l'explique le secrétaire général d'*ADP* : « *Moi, je suis partout. Peu importe les organisations. Quand je parle ou je m'exprime, ce n'est pas au nom de telle ou telle organisation. Je parle avant tout comme un citoyen qui est actif pour le bien de la région* ».

5.2.2 Cohabitation de différents modes d'engagement dans le cadre d'une évolution vers une logique sectorielle: le cas de l'*UDC*

L'*UDC* existe depuis 2006 mais de façon clandestine jusqu'à la révolution. Elle en est le symbole en représentant une catégorie sociale active et visible dans le mouvement insurrectionnel et qui témoigne des dysfonctionnements du système dans sa capacité à pourvoir au « bien-être » par l'accès à l'emploi, comme le promettait le « modèle tunisien » (Hibou, 2006 et 2011b).

L'*UDC* est une organisation créée comme une extension du syndicat étudiant UGET dont les rênes sont tenues par les partis d'extrême gauche, le Parti Communiste des Ouvriers de

Tunisie/Parti des Travailleurs (PCOT/PT), le Parti Socialiste de Gauche (PSG)¹⁰⁶, le parti « WATAD¹⁰⁷ » et nationalistes arabes, rassemblés en 2012 sous un front commun, le « Front Populaire ». L'*UDC* correspond ainsi au modèle de l'organisation de masse appartenant au « *conglomérat communiste* » comme il a pu en exister en France notamment (Ion, 1997 ; Borrel, 1999 ; Brodriez, 2004 ; Quashie-Vauclin, 2009). Ces partis d'extrême gauche se revendiquant du socialisme scientifique ont été amenés, à travers les vagues de répression qu'ils ont subies, à maintenir une présence militante dans un certain nombre d'organisations, comme stratégie de survie par le recyclage de militants. C'est le cas bien évidemment de l'UGTT, mais également des organisations du mouvement des droits de l'Homme. Le nombre des membres du Comité Directeur de la LTDH affiliés ou sympathisants PCOT a augmenté après le congrès de 2000¹⁰⁸. Des organisations comme celle de la lutte contre la torture, dont la présidente fondatrice est l'épouse du responsable du PCOT ou comme le CNLT, parmi lequel plusieurs membres fondateurs étaient là aussi membres ou proches de ce parti, sont apparues à la fin des années 1990. Enfin, lors du Congrès de 2011, une des deux listes en présence étaient soutenues par le PCOT. L'*UDC* est quant à elle une création des jeunes militants du PCOT. Le coordinateur national de l'association au niveau national relate brièvement son historique ¹⁰⁹:

« A partir de 1998, il y a eu des tentatives d'organiser les diplômés chômeurs en Tunisie, venant des étudiants de l'UGET qui avaient terminé leurs études. Mais le système de Ben Ali essayait de tout contrôler et comme l'UGET était dominé par les courants de l'extrême gauche, les étudiants étaient discriminés. Tu sais, il y a une grande histoire du l'UGET avec une ligne toujours très militante contre le régime. C'était dominé essentiellement par le PCOT, le Watad et les nationalistes progressistes mais le PCOT reste le plus puissant. En fait, l'UJCT (Union des Jeunes Communistes Tunisiens) qui est le bras étudiant du PCOT était le plus organisé, le plus actif, le plus militant en fait. C'est pour ça qu'ils étaient très présents dans l'UGET. Toujours tu trouves les militants de l'UJCT dans les prisons. Moi j'ai été arrêté en 2004 et 2006. Ça c'est surtout dans les grandes facultés. Moi j'étais le

¹⁰⁶ Le Parti socialiste de gauche de Killani a été fondé en 2005 comme une scission du PCOT et autour du refus d'une alliance des oppositions, notamment avec l'islam politique, dans le cadre du « mouvement du 18 octobre ».

¹⁰⁷ Le mouvement des Nationalistes Démocrates, appelé « Watad », est constitué clandestinement en 2006 par Khaled Faleh et Mohamed Jmour (avocat, ancien secrétaire général du Conseil de l'ordre des avocats) sur des bases idéologiques proches du PCOT mais en insistant sur la dimension panarabiste.

¹⁰⁸ Entretiens avec des anciens membres du comité de direction de la LTDH effectués à Tunis en octobre 2011.

¹⁰⁹ Entretien à Tunis en 2011

secrétaire général de l'UGET à la Faculté des Sciences de Tunis pendant 5 ans. J'étais délégué des étudiants. J'ai été élu par les étudiants au conseil scientifique. »

Les logiques militantes correspondent ici à « l'engagement total » du « militantisme traditionnel » décrit par Ion où l'individualité est soumise au collectif, où ce qui prime est l'organisation :

« En 2006, on a commencé la discussion pour dire que c'est le moment pour unifier les diplômés chômeurs. D'abord on a créé l'organisation et après on construit. On commence d'abord par la création de l'organisation ».

De plus, l'engagement est ici marqué par la prégnance des « réseaux fédérateurs » (Ion, 1997). L'*UDC* s'inscrit alors dans un ensemble plus large d'organisations, appartenant à une même famille politique, et impliquée dans le même combat contre la dictature :

« A l'époque, on était connu par les syndicalistes comme étant des militants. Tu sais, en régime dictatorial, tout le monde se connaît. Tous les démocrates et les progressistes se retrouvent ensemble dans les mêmes endroits, les mêmes combats. On se connaît entre nous ».

Ce microcosme est en partie lié à la « *micro-cohorte des militants des années 1970* », reconvertie dans « *des espaces multi-organisationnels plus ou moins autonomes* » (Camau et Geisser, 2003 ; Ayari, 2009), se structurant sous forme de « *cliques* ». En conséquence, pour les cadres dirigeants de l'*UDC*, la distinction entre activité partisane et activité associative ou syndicale n'existe pas, bien que l'association conserve évidemment ses revendications sectorielles propres.

Après la révolution, l'*UDC*, en tant qu'organisation nationale, a pu participer aux institutions révolutionnaires et aux différents grands événements de contestation populaire comme les mouvements de la Kasba I et II. Elle a connu un fort essor médiatique et a pu élargir sa base après la révolution au-delà des cercles classiques de militants politisés à l'extrême gauche et qui n'ont pas tous eu la même socialisation politique :

« Maintenant on est partout. On a 10 000 adhérents. On a presque partout des sections. Mais on trouve des obstacles financiers. Pour faire le déplacement par exemple. Maintenant, parmi les adhérents, on a élargi à d'autres que l'UGET, c'est sûr, il n'y a pas 10 000 militants de l'UGET. D'ailleurs, il y a des différences entre les deux, entre ceux qui ont le parcours de l'UGET et ceux qui sont venus après. »

Entretien avec le coordinateur national de
l'*UDC*. Tunis, 2011

A Tozeur, la section de l'*UDC* a été composée des étudiants chômeurs qui se répartissent entre les filières techniques dispensées à l'Institut Supérieur d'Enseignement Technique (ISET) de Tozeur et les filières générales présentes à Gafsa ou dans d'autres grandes villes. Les seconds ont pu se politiser davantage en raison d'un ancrage plus important au sein de l'UGET, notamment à Gafsa, ancienne capitale du gouvernorat et premier pôle universitaire pour le Djérid. Selon le coordinateur national :

« En 2005, il y a eu la création des comités régions et le plus connu et actif était celui de Gafsa, de Jendouba et de Kairouan. C'est dans ces zones que tu trouves des militants de gauches et progressistes en général. C'est pour cela que les sections de la Ligue et de l'UGTT étaient les plus actives aussi. »

Avant la révolution, le campus foisonnait de groupes politiques divers, permettant aux étudiants de se socialiser à l'action politique et d'être confrontés à d'autres environnements. En revanche, ceux qui sont restés à Tozeur n'ont pas connu les mêmes processus de socialisation. Le lien a pu s'établir sur la base des relations primaires de famille et de voisinage. C'est notamment le cas dans les quartiers nord et périphériques de la ville de Tozeur, accueillant les populations les plus pauvres de la ville ou les nouvelles classes moyennes accédant à la propriété.

Le premier représentant de l'*UDC*-Tozeur après la révolution est un étudiant qui a fait des études d'anglais à Sfax. C'est la personne du groupe disposant d'une culture politique la plus importante et la plus affirmée à l'extrême gauche autour de « *la lutte contre l'impérialisme* ». Il s'est montré actif sur les campus, participant aux différents groupes de réflexion, notamment ceux liés à Mohamed Kilani, « alter ego » de Hamma Hammami dans les années 1970 et 1980 et fondateur du Parti socialiste de Gauche en 2006. Il est sorti du parti lors de l'élection de 2009 lorsque le PSG s'est présenté sur des listes *Ettajdid*¹¹⁰. Lui considérait qu'il ne fallait pas participer.

« On savait tous que les élections étaient une mascarade. *Ettajdid* avait depuis longtemps accepté les règles du régime en jouant le rôle de l'opposition officielle, de façade, qui finalement cautionnait les pratiques du régime. Il fallait boycotter ces élections. Le PSG a cherché des postes ou je ne sais quoi. »

¹¹⁰ Ces deux partis formeront le Pôle Démocratique Moderniste lors de la campagne électorale pour l'assemblée constituante, sur une ligne anti-islamiste de « défense de la laïcité ».

Entretien effectué à Tozeur en 2012

Les membres de l'association qui correspondent aux étudiants restés à Tozeur dans les filières techniques ont de leur côté acquis un prestige important en « faisant la révolution à Tozeur » avec un martyr dans leur rang. Un d'entre eux, diplômé en 2009 en technique informatique et de télécommunication à l'ISET, est devenu après la révolution un des membres fondateurs de la délégation de Tozeur pour l'*UDC*. L'association a rapidement acquis un prestige important au niveau local du fait de l'implication de certains de ces membres dans l'insurrection, de leur capacité à représenter les familles de martyrs au moment où se tenait la commission d'enquête sur les crimes de la répression présidée par Boudabala qui deviendra président de la LTDH après le congrès de 2011. La congruence entre « émeutiers » et « militants » a donné une force à la section locale. Elle a tout de suite pris part avec quelques éléments de l'UGTT et la section de la LTDH au premier Conseil de Protection de la Révolution. Elle a aussi permis à l'organisation de se construire sur une base plurielle avec des courants politiques certes présents, mais différents, unis autour des revendications propres aux diplômés chômeurs.

« Nous avons de tout maintenant dans les sections du Gouvernorat de Tozeur. Des gens politisés, des gens pas politisés. Des gens anti-*Ennahdha*, des gens de la gauche, de l'extrême gauche mais aussi des gens qui sont proches d'*Ennahdha*. On accepte tout le monde tant que nous sommes d'accord et acceptons les objectifs communs qui sont ceux des diplômés chômeurs. »

Entretien avec le premier représentant de l'*UDC*-Tozeur. 2012

Pour une militante islamiste active au sein de l'*UDC* et portant une tenue islamique stricte¹¹¹ :

« C'est une association que je respecte beaucoup car elle travaille vraiment pour l'intérêt des diplômés chômeurs. Il y avait vraiment de tout dans l'association. Je n'ai pas ressenti de conflit ou une idéologie politique. Moi, en tant qu'islamiste, je n'ai pas eu de problème. »

Ainsi, l'*UDC* a un héritage politique important du fait de ses liens avec le PCOT/PT, et que l'on retrouve encore au niveau de la coordination nationale. Néanmoins, l'organisation voit cohabiter différentes modalités d'engagement associatif et militant. A côté de l'engagement

¹¹¹ Entretien effectué à Tozeur en 2013

total des militants « historiques » issus des jeunesses communistes et du syndicat étudiant se trouve une nouvelle base attirée davantage par le contenu des revendications et pour laquelle les modalités de socialisation à l'action collective sont moins déterminantes pour expliquer le passage à l'acte. Au total, trois types de membres structurent l'organisation.

Le premier type est celui qui s'engage dans une carrière militante en s'inscrivant dans un espace multi-organisationnel, reproduisant les modalités de l'engagement telles qu'elles prédominaient avant la révolution mais dans un contexte institutionnel changé où le pluralisme politique est garanti. Le second type correspond à des jeunes militants politiques, appartenant à d'autres structures partisans, concurrentes ou adversaires, et qui s'engagent également dans l'association par conviction à l'égard du contenu revendicatif. Enfin, le troisième type est dans une logique entièrement sectorielle. Son engagement est pragmatique et indexé au résultat des actions revendicatives. La recherche de rétributions, à savoir l'obtention d'un emploi dans la fonction publique, est une source importante de motivation de l'engagement ainsi qu'une raison de sa défection. Contrairement à l'Union nationale des diplômés chômeurs marocains (Badimon, 2007, 2009, 2011), l'*UDC* n'a pas mis en place de dispositif organisationnel permettant de lutter contre les pratiques de « passager clandestin ». L'organisation marocaine a par exemple imposé que l'inscription et la place sur les listes de recrutement dans le cadre des négociations avec les autorités soient fonction du niveau de participation au sein du mouvement.

Cohabitent ainsi au sein de l'organisation « *l'engagement timbre* » et « *l'engagement distancié* » décrit par Ion (1997), sans qu'il y ait rupture entre les deux. Si la section de l'*UDC* à Tozeur rassemble un public large autour de la problématique des diplômés chômeurs, il n'en reste pas moins que les militants historiques, issus des partis d'extrême gauche gardent une place prépondérante dans les positions de pouvoir interne, orientant ainsi la stratégie globale de l'association que ce soit dans les relations avec les pouvoirs publics, les partenaires internationaux et les alliés nationaux comme l'*UGTT* ou le *PCOT/PT*. Dans le cadre d'un mode fédéraliste d'organisation, les sections locales comme celles de Tozeur restent tributaires des orientations politiques définies au sein de la coordination nationale.

Le pluri-engagement de militants politiques, associatifs ou syndicaux, anti-islamistes, issus de la gauche politique et du nationalisme arabe, s'opère de manière différente. La primauté de la carrière politique sur les autres formes d'engagement, si elle existe, n'est pas la norme. Le militantisme y apparaît moins « total » et l'engagement n'est pas uniquement de type « *timbre* » (Ion, 1997). La raison principale réside dans la faiblesse des structures partisans dans lesquelles évoluent ces membres d'associations, créées avant ou après la révolution. Seul le PCOT/PT dispose d'une culture politique et organisationnelle basée sur le centralisme démocratique et d'une expérience de la répression comparable à celle des islamistes qui encouragent à adopter ce type d'engagement. La structure partisane des autres militants engagés dans les associations est trop faible et nécessite un multi-positionnement plus important pour rivaliser avec les militants islamistes. L'enjeu pour eux est moins d'utiliser l'association comme une ressource pour évoluer au sein du parti, comme c'est le cas pour les militants islamistes, que pour maintenir une présence dans la sphère publique.

De l'autre côté, un phénomène nouveau apparaît : l'autonomisation de l'associatif par rapport au partisan. Il arrive en effet que les objectifs politiques sont à la fois distincts et de valeur équivalente par rapport aux objectifs associatifs, permettant plus facilement une cohabitation entre des profils politisés, de différents horizons, et des profils non politisés.

5.3 Pluri-engagement contrarié par les recompositions du champ politique tunisien : le cas du responsable du bureau de Tozeur de la LTDH

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, la section de la LTDH de Nefta/Tozeur était une des sections les plus actives sous l'ère Ben Ali avec celles de Kairouan, de Jendouba et de Bizerte. Elle maintenait une posture de défiance légaliste par rapport aux tentatives de neutralisation de la Ligue, a servi de base arrière pour le comité de soutien au mouvement du bassin minier de 2008 et a participé à toutes les opérations de « résistance » contre le régime, comme par exemple lors du Mouvement du 18 octobre en 2005. Le mode d'organisation de la LTDH était politisé dans le sens où la gestion des adhésions et la représentation dans les instances dirigeantes de l'association s'opéraient sur des bases politiques d'affiliation et de sensibilités partisans. A Tozeur, le secrétaire de section était un cadre important du

Rassemblement Socialiste Progressiste/Parti Démocratique Progressiste (RSP/PDP), considéré comme un des principaux partis d'opposition au régime.

Après la révolution, le responsable du bureau de Tozeur a dû s'adapter aux nouvelles configurations politiques du pays. Il a réussi pendant la période d'opposition au régime de Ben Ali à maintenir une adéquation entre sa sensibilité politique islamiste progressiste et ses engagements au sein d'un parti considéré plutôt à gauche de l'échiquier politique ainsi que dans la LTDH, elle-même rassemblant, tout du moins depuis 2000, l'ensemble des sensibilités de la gauche politique tunisienne :

« A l'époque de Ben Ali, je crois que dans mes soucis principaux, c'était de lutter contre le système. Il y avait trois fronts principaux pour moi. Le front du développement¹¹², le front politique et le front des droits de l'Homme. Et je voulais tout faire et je n'avais vraiment plus de vie professionnelle. J'étais quand même un peu débordé et c'était quand même un peu au détriment de la perfection de chaque action. Moi j'étais impliqué dans deux principaux foyers de la résistance qui ont bien marché : le PDP et la Ligue. Le PDP disait tout haut que Ben Ali n'a pas de légitimité en Tunisie. Tu sais avant il suffisait de déclarer que tu appartenais au PDP, c'était déjà un acte politique. Lorsque tu ouvrais ton journal *al Mawqaf*¹¹³ devant tout le monde dans un café, c'était un acte politique. La ligue aussi a bien résisté à la mainmise de l'Etat malgré toutes les épreuves qu'elle a subies. J'ai bien vécu cette résistance sur ces deux fronts. En même temps, j'ai réussi à faire l'exception de ASAD à Tozeur et même à l'échelle nationale, c'est à dire une association de développement qui n'allait chercher ni à s'enrichir ni à avoir de l'argent détourné ni d'être impliqué avec le système de la corruption et du système politique, qui a osé même refuser qu'on mette la photo de Ben Ali lors d'une interview télévisée... C'est bien. Je trouve que j'ai bien joué le rôle que je devais jouer. C'est vrai que je n'étais pas un type comme les islamistes qui ont fait 10 ans de prison ni Radhia Nasraoui¹¹⁴ qui était tout le temps tabassée. J'étais juste surveillé tout le temps avec la voiture de police devant la maison. Mais c'est bien, finalement, on s'habitue à ça (rires). En tout cas, j'ai la fierté d'avoir résisté et même si je ne fais pas partie des forces qui ont fait la révolution, j'ai vécu ces moment-là qui étaient formidables. Tu sais, la chute de Ben Ali constitue pour moi le résultat que j'ai

¹¹² Comme nous l'avons vu dans le chapitre III, le responsable de la LTDH à Tozeur a initialement connu un engagement dans l'association ASAD basée à Tunis.

¹¹³ Journal officiel du parti RSP/PDP

¹¹⁴ Avocate, présidente de l'organisation tunisienne de lutte contre la torture et épouse de Hamma Hammami, secrétaire générale du PCOT. Le couple a connu une répression féroce de la part du régime.

toujours espéré. Je ne pense pas que je vivrai un instant mieux que ça. Maintenant, je ne crois plus que je sois obligé d'être dans la même situation. »

Entretien avec le responsable du Bureau LTDH
de Tozeur. 2012

Après la révolution, les équilibres entre les différentes formes d'engagement ont volé en éclat. Tout d'abord, le responsable de la LTDH à Tozeur a quitté le PDP où son secrétaire général a décidé de participer au premier gouvernement provisoire, dirigé par Mohamed Ghannouchi, dernier premier ministre de Ben Ali et vice-président du RCD. Ceci a été considéré par le responsable du bureau de Tozeur comme une faute politique importante puisque le parti a connu une désaffection non seulement de ses adhérents mais aussi des électeurs en arrivant en cinquième position avec 3,94% des voix aux élections pour l'Assemblée Nationale Constituante en octobre 2011, alors qu'il était considéré comme le principal concurrent d'*Ennahdha*. Durant cette période transitoire et pendant la campagne électorale, le parti a décidé de suivre une ligne politique de confrontation au parti islamiste alors qu'il était le principal artisan du dialogue entre toutes les forces de l'opposition à Ben Ali.

En conséquence, alors qu'une bonne partie des membres du courant islamiste progressiste avaient rejoint le PDP dans les années 1990, ces derniers l'ont quitté après la révolution. C'est le cas du représentant de la LTDH à Tozeur qui a contribué à créer une offre politique plus cohérente avec ses aspirations en devenant membre fondateur du Parti Réforme et Développement, dont le président est Mohamed Goumani. Il est le représentant du parti à Tozeur et s'est présenté aux élections pour l'Assemblée constituante. Il a recueilli que très peu de voix et les activités partisans à Tozeur après les élections sont devenues presque inexistantes.

Il semble là aussi que le militantisme et l'engagement politique ne puissent se faire qu'en dehors des partis. Compte tenu de la faiblesse relative de Réforme et Développement sur le plan local et national, seule la LTDH offre un espace possible pour jouer un rôle dans la sphère publique locale et nationale.

Mais la difficulté que le responsable du bureau de la LTDH à Tozeur va rencontrer est son opposition à la ligne politique dominante à l'intérieur de l'association suite au VIème congrès organisé en septembre 2011, soit un mois avant les élections.

« C'est vraiment la gauche, au sens large, qui l'a emporté au comité directeur même si la liste qui l'a remporté voulait faire barrage à la liste emmenée par le PCOT/PT. Mais ils sont

sur une ligne d'opposition frontale par rapport au gouvernement surtout avec cette alliance presque systématique qu'ils font avec l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates¹¹⁵ ».

Contrairement au responsable du bureau de Tozeur, le responsable « régional » de la section de Nefta/Tozeur est, lui, tout à fait en phase avec le positionnement du comité directeur : « *La Ligue est en première ligne de la résistance de la société civile face aux tentatives du gouvernement de remettre en question les acquis de la révolution*¹¹⁶ ». Il s'inscrit totalement dans la vision de cette double Tunisie qui s'affronte et dans lequel il est partie prenante : « *notre problème actuel, c'est qu'il y a un conflit qui oppose deux modèles de société. Ceux qui veulent un Etat islamiste et ceux qui veulent un Etat démocratique, civil, laïque et respectant les droits de l'Homme*¹¹⁷ ». Ses propos font largement écho aux différentes déclarations publiques effectuées par les responsables du bureau directeur au niveau national, et en premier lieu le président, contre le gouvernement et le principal chef de file, *Ennahdha* : « *les Tunisiens ont lutté contre la corruption et la dictature et ont fait la révolution pour défendre la liberté et la dignité et non pas pour fomenter des combats imaginaires au sujet des croyances et de l'apostasie ou encore pour faire de la religion un sujet de discorde et de conflits* »¹¹⁸.

Selon le responsable du bureau de Tozeur de la Ligue, la position du comité directeur s'inscrit dans la polarisation de la vie politique tunisienne après les élections à l'Assemblée constituante. La Ligue, associée à l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD) et à l'UGTT, exprime une hostilité affichée à l'égard du mouvement islamiste et font de cette hostilité une stratégie d'action, se plaçant ainsi résolument dans le camp anti-islamiste porté par les partis politiques regroupés dans l'Union pour la Tunisie, avec le mouvement néo-bourguibien *Nidaa Tounes*, et les parti de centre gauche comme le Parti *Joumhour* de Chebbi¹¹⁹ et le parti *Al Masar*¹²⁰. Se reconstitue après la révolution la même « clique » organisationnelle d'opposition qui prévalait sous le régime de Ben Ali et décrit par Camau et Geisser (2003) ainsi qu'Ayari (2009). La Ligue au niveau national s'aligne dès lors sur le discours faisant l'apologie de la société civile contre les menaces anti-démocratiques que ferait peser la coalition au pouvoir sur

¹¹⁵ L'ATFD est la principale organisation féministe de Tunisie, d'opposition à Ben Ali et à l'islam politique.

¹¹⁶ Entretien réalisé à Nefta en 2012

¹¹⁷ Entretien avec le responsable de la section Nefta/Tozeur de la LTDH. Nefta, 2012.

¹¹⁸ Communiqué du 16 mars 2013

¹¹⁹ Najib Chebbi a été fondateur du Rassemblement socialiste progressiste (RSP), puis du Parti démocratique progressiste (PDP) et enfin du Parti « Joumhour » (républicain) en 2012, résultat d'une fusion entre le PDP et *Afek Tunis*.

¹²⁰ Le Parti « *Al Masar* », La Voie démocratique et sociale, est né en 2012 de la fusion entre le mouvement Ettajdid, le Parti du travail tunisien et des indépendants du Pôle démocratique moderniste

la société tunisienne. Discours reflété ci-dessous par un membre fondateur de la Fédération Tunisienne pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) et du Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), deux organisations composant l'opposition diasporique de gauche à Ben Ali. « *Comment ne pas voir le rôle moteur de cette frange active de la société qui depuis décembre 2011 n'a eu de cesse de se faire entendre ? Mieux, elle a obligé un pouvoir au projet démocratique dévoyé à faire (parfois) machine arrière. Ces quelques reculs constituent le principal, voire actuellement le seul, garde-fou aux tentatives d'OPA par le parti d'Ennahdha du processus de démocratisation amorcé en janvier 2011. Mais les nouveaux protagonistes, dotés, eux aussi, d'une feuille de route précise, source de leur légitimité électorale, s'emploient depuis bientôt deux ans à transformer ce qui fut une lutte exemplaire pour la dignité et la démocratie en un remake du pouvoir autoritaire précédent. A la différence majeure que s'y ajoute désormais une emprise religieuse.* » (Jendoubi, 2013 : 8)

A la suite des assassinats politiques des leaders d'opposition, Choukri Belaïd (février 2013) et Mohamed Brahimi (Aout 2013), les tensions au sein de la classe politique atteignent leur paroxysme à travers la confrontation entre les partisans de la démission du gouvernement dirigé par *Ennahdha* et ceux du maintien de ce dernier en raison de sa légitimité politique par les « urnes ». Appartenant davantage au premier groupe, la Ligue prend également part à l'initiative de Dialogue national lancé par l'UGTT et associant l'Union tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et le Conseil de l'Ordre national des Avocats de Tunisie, pour sortir de la crise (Chouikha et Gobe, 2013). Après plusieurs rebondissements, ce dialogue national assuré par la médiation de ce « quartet¹²¹ » aboutira à la démission du « gouvernement Laarayedh » en janvier 2014 et à la constitution du « gouvernement Jemaa » qualifié de « technocrate » ou « de compétence » en référence à sa non-affiliation partisane. Le dialogue se poursuit par la suite en vue d'aboutir à une ligne consensuelle pour mener à bien les chantiers qui incombent aux institutions pendant la période transitionnelle : adoption d'une nouvelle constitution, adoption d'une nouvelle loi électorale et organisation des élections. Le représentant du bureau de Tozeur ne se retrouve pas dans la position anti-islamiste de la Ligue. Il opère une forme discrète de distanciation avec le bureau directeur et les éléments de la gauche qu'il considère « éradicateurs »¹²². Mais il continue le dialogue autant avec ces

¹²¹ Les quatre organisations reçurent le Prix Nobel de la paix en 2015.

¹²² En référence à la guerre civile algérienne et aux organisations de la gauche qui ont soutenu le coup d'état militaire ainsi que la répression contre les islamistes

courants là qu'avec le parti islamiste pour jouir d'une position de médiation et de consensus qu'il avait au moment de son engagement au sein du PDP. L'enjeu est de mettre fin à l'instrumentalisation politique des droits de l'Homme contre l'islamisme et de démontrer la compatibilité entre droits de l'Homme et islam :

« Un moment, j'ai pensé à quitter la Ligue quand j'ai vu la tournure politique qu'elle prenait. Et puis, je me suis dit qu'au niveau local, j'avais beaucoup de marges de manœuvre et c'était quand même un outil intéressant. Mais c'est sûr que je ne défends pas du tout cette ligne, et on est quelques-uns à regretter cette direction que prend la ligue. Moi, je refuse de me mettre dans cette fausse opposition entre islamiste et anti-islamiste. En plus, ce n'est pas le rôle de la Ligue que de s'inscrire directement dans les petits jeux politiques. Elle va perdre de son prestige dans la société. »

Entretien à Tozeur en 2012.

Le responsable du bureau de Tozeur souhaite poursuivre ces engagements politiques au sein du nouveau parti et de la Ligue. Le pluri-engagement des membres des associations de défense des droits qui était la règle pendant la période de l'autoritarisme politique se reproduit après la révolution. Néanmoins, le mode de fonctionnement de la Ligue sur la base d'une représentation des courants politiques aurait pu changer avec l'ouverture des adhésions. En effet, après le VIème congrès de 2011, le nouveau comité directeur a décidé de mettre fin à la période de fermeture des adhésions qui prévalait auparavant lorsque la Ligue ne pouvait pas tenir son congrès. L'objectif, à l'époque, était de renouveler les membres en cherchant à cibler de manière préférentielle les jeunes et les femmes pour « *être en phase avec la sociologie de la révolution et ses enjeux* », mais surtout avec les injonctions des bailleurs de fonds occidentaux¹²³. Néanmoins, dans ce processus, les pratiques passées persistent et certaines sections veulent maîtriser cette ouverture de peur que les islamistes s'inscrivent en force et en prennent le contrôle. Dès lors, la tentation est grande de procéder à une forme de recrutement par cooptation en sollicitant les personnes disposant d'une affiliation ou d'une sensibilité politique suffisamment compatibles avec le bureau existant. Le responsable du bureau de Tozeur aurait aimé voir aboutir un équilibre à travers l'adhésion des islamistes à la Ligue, pour lui permettre d'être un espace d'échanges et de dialogue entre différentes sensibilités, où

¹²³ La LTDH et l'ATFD sont les premières organisations à avoir obtenu un financement de la Commission Européenne en 2011.

chacun reconnaît l'universalité des droits de l'Homme à travers les conventions internationales et leur indivisibilité entre les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

« Pour l'ouverture des adhésions, j'ai fait une annonce sur mon compte Facebook. Mais j'ai aussi pris contact avec diverses personnes représentant différentes tendances politiques, soit dans les partis, soit dans le syndicat ou soit dans les associations à Tozeur. J'ai discuté à plusieurs reprises avec le responsable d'*Ennahdha* ici. On se connaît bien et on se respecte car les *nahdhaouis* savent que j'ai tout fait pour les défendre et les aider quand ils étaient réprimés. J'ai dit au responsable : « voilà, écoute : la seule condition pour participer à la ligue, c'est d'adhérer aux conventions internationales des droits de l'Homme. Ca serait bien s'il y avait des gens de chez toi. Est-ce que tu peux faire passer le message ? il me répond que oui, bien sûr, mais qu'il a aussi des doutes car la plupart des gens ne connaissent pas ces conventions. Et effectivement, alors que tout le monde pensait qu'*Ennahdha* allait vouloir faire son entrée dans la Ligue, presque personne de chez eux ne s'est manifesté. »

Entretien fait à Tozeur en 2013.

Les changements survenus sur la scène politique tunisienne ont bien évidemment eu un impact sur la section locale de la LTDH sans en bouleverser pour autant son fonctionnement de nature fédéraliste et politique. Celui-ci reste profondément structuré en fonction des affiliations partisans de ses membres. Ce sont les configurations politiques qui ont changé. Alliés auparavant contre la dictature, certains membres de la Ligue se trouvent après la révolution dans des camps politiques opposés. Cette division s'opère au sein de la section Nefta/Tozeur.

Conclusion du Chapitre V. l'association comme ressource à investir pour les acteurs du champ politique

L'analyse des phénomènes de pluri-engagement - à travers notamment les processus de socialisation à l'action collective de membres fondateurs d'associations investis également dans l'action partisane et syndical - montre des trajectoires et des modalités d'engagement certes différentes mais qui consacrent majoritairement la primauté des orientations politico-idéologiques, déterminant les modes de structuration des associations. Le clivage politique structurel entre « islamisme et gauchisme » (Ayari) se répercute sur les modalités du multi-positionnement et irradie une partie du champ associatif.

Les militants politiques islamistes s'engagent dans les associations principalement après la révolution. En libérant les espaces publics, celle-ci a permis à des militants réduits au silence,

à l'exil et à la clandestinité pendant plusieurs décennies, de les investir pour diversifier les modalités de leur engagement total au sein du parti. L'association devient une ressource à investir pour la poursuite ou le développement de la carrière militante au sein et au bénéfice du parti. Le multi-positionnement apparaît d'autant plus légitime qu'il a longtemps été pratiqué par les adversaires politiques.

De l'autre côté, se trouvent d'autres types de militants, issus de la gauche ou évoluant en dehors d'*Ennahdha*, et pour qui le pluri-engagement est une façon de compenser la faiblesse des structures partisans. Deux cas de figure se posent ici. Celui, tout d'abord, des militants dont l'engagement est antérieur à la révolution. Le modèle fédéraliste, basé sur l'organisation de masse et permettant de relier le local au national, est une sorte d'héritage de la période autoritaire et reste privilégié après la révolution. L'expérience du multi-positionnement était, sous Ben Ali, consubstantiel à l'action politique d'opposition, dans la mesure où si la répression était moins forte pour certains militants que pour les islamistes¹²⁴, l'accès au champ politique institué demeurait néanmoins restreint. L'investissement dans le champ associatif et syndical offrait une certaine alternative. Parmi les organisations, celles structurées sur un modèle fédéraliste, comme la LTDH, l'UGTT mais aussi l'*UDC*, étaient privilégiées. Elles étaient reconnues (sauf l'*UDC*) et pouvaient ainsi offrir une certaine protection du moins une certaine stabilité militante. Elles permettaient de maintenir la pluralité des courants idéologiques tout en offrant des rétributions symboliques fortes du fait du prestige et de la légitimité historique de ces deux organisations. Enfin, le modèle organisationnel fédéraliste, décrit notamment par Ion (1992), permettait le rattachement d'un engagement local à une scène nationale voire internationale. Il n'y a pas eu de rupture de modèle après la révolution en raison d'un « *path dependence* » institutionnel (Pierson, 1997).

Enfin, le pluri-engagement concerne également des militants qui se découvrent une nouvelle vocation politique après la révolution. La plupart a été socialisée à l'action collective via le syndicalisme et se réclame d'un courant politico-idéologique précis mais sans avoir réellement fait l'expérience du militantisme politique avant la révolution. De plus, ils n'ont pas accès après la révolution à des positions de pouvoir importantes dans les organisations associatives de type fédéraliste. La révolution offre certes les conditions pour une pratique militante, partisane et

¹²⁴ Exception faite des militants de la gauche radicale, issus du PCOT.

associative, mais les conditions d'exercice du militantisme dépendent des capacités des organisations de rattachement. Le multi-positionnement est d'autant plus important, eu égard au nombre d'organisations investies, que les structures partisans ou associatives n'offrent pas les moyens suffisant d'une pratique militante continue. Il s'inscrit également dans une stratégie d'accumulation des ressources militantes dans le cadre de la compétition qui s'exerce dans le champ politique.

La question est de savoir dans quelle mesure et de quelle manière la politisation des membres fondateurs des associations étudiées et leur multi-positionnement organisationnel influent sur les représentations et les relations sociales sous tendant les logiques d'action des associations nouvellement créées.

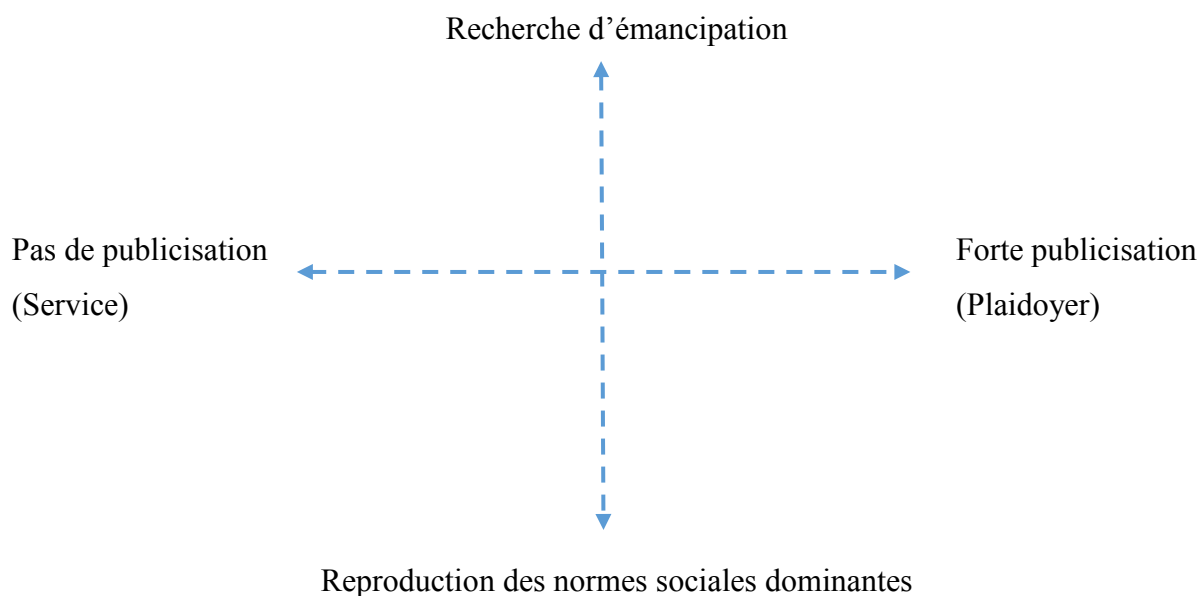
Chapitre VI. La politisation des rapports sociaux : assistance, *empowerment* et émancipation

Après avoir analysé la socialisation politique et les trajectoires militantes des fondateurs des associations de Tozeur également engagés dans les partis politiques, j'aborde dans ce chapitre une analyse organisationnelle à travers les logiques d'action des associations. Il s'agit en effet d'appréhender les processus de politisation de ces associations au regard de la formation des problèmes publics. Est-ce que l'énonciation de ces problèmes s'inscrit dans une logique de différenciation par rapport aux normes et représentations sociales dominantes ? Il s'agit d'apprécier la portée instituante et politique des associations nouvellement créées au regard de leur capacité à formuler ces problèmes publics en général mais aussi selon les termes des rapports sociaux de domination, de classe ou liés au système patriarcal.

Ensuite, l'analyse des logiques d'action m'oblige à apprécier la conformité des discours et des représentations sociales justifiant la création des associations avec les dispositifs organisationnels et opérationnels pour voir si le discours construit, notamment autour de l'émancipation, se retranscrit dans les activités mises en œuvre.

Enfin, compte tenu du multi-positionnement des membres associatifs engagés également dans les partis politiques, j'analyserai dans ce chapitre les rapports d'instrumentalisation entre partis et associations au regard des logiques d'action définies par ces dernières.

J'utiliserai la grille d'analyse ci-dessous :



Quatre études de cas seront analysées plus en profondeur :

- Le cas de l'association *OULED* qui développe une logique d'aide
- Le cas des associations *FEM* et *NISAE* qui produisent un discours lié à la fois à la logique d'aide et à une recherche d'émancipation
- Le cas de l'association *ADP* qui met en place des activités orientées sur la politisation des problèmes publics
- Le cas d'*UDC* qui porte un objectif d'émancipation et qui met en place des actions de publicisation orientées dans ce sens

6.1 La logique d'aide ou l'absence d'émancipation et de politisation : le cas de l'association *OULED* d'obédience islamiste

Jean-Louis Laville définit la logique instituante d'aide comme une logique dans laquelle « *les promoteurs génèrent une action qu'ils estiment nécessaire ou souhaitable pour un groupe de bénéficiaires dont ils ne font pas partie* » (2002 : 46). L'aide pour autrui implique ici un rapport d'extériorité entre les promoteurs et les bénéficiaires qui est généralement un rapport asymétrique, les premiers étant en capacité de fournir une aide qui est demandée par les seconds. C'est ce qui différencie les associations d'aide pour autrui des associations d'entraide. Celles-ci sont marquées par l'absence de distinction entre usagers et membres. Il y a une forme d'auto-

organisation d'un groupe social face à un problème qui est directement vécu par lui. En revanche, pour les associations à logique d'aide, la relation asymétrique et d'extériorité traduit un rapport de domination entre membres et usagers que l'affirmation d'une dimension morale de l'engagement basée sur le don viendrait compenser (Teissonnière, 2003 ; Cefai, 2011).

Parmi les associations étudiées dont les membres fondateurs sont politisés, *OULED* est représentative de cette logique dans la mesure où les membres fondateurs :

- énoncent un discours de légitimation basé sur l'obligation morale,
- reproduisent les représentations et pratiques sociales dominantes induisant des rapports hiérarchiques entre groupes sociaux
- organisent des activités d'assistance à travers des services d'aide directe aux populations

6.1.1 Discours de légitimation basé sur la morale

Les membres d'*OULED* justifient leur engagement et la création de l'association à partir de considérations morales qui visent à naturaliser l'engagement en montrant qu'il va de soi et qu'il relève à la fois d'un choix personnel et d'une force qui les dépasse. Nicourd et Harvard Duclos ont bien montré que « *quand on les interroge, les bénévoles mettent toujours en avant dans les raisons qui les ont poussés à s'engager, le désir d'être utiles, de servir aux autres. Cette aspiration à l'utilité sociale est souvent formulée dans le registre de l'élan, de la volonté, toutes formulations qui présentent ces envies d'agir comme le résultat d'un choix individuel, personnel, celui d'une pure subjectivité soucieuse des autres et du monde. À l'extrême, le registre de la vocation est utilisé comme si une force incoercible (divine ou laïque, intérieure ou extérieure) poussait les individus, les attirait, les appelait à s'engager* » (2005 : 61). Cette forme d'engagement pour autrui veut s'apparenter le plus possible à la forme du don désintéressé et permet de se présenter comme entièrement dévoué à la cause des plus démunis et de se revendiquer d'un engagement authentique, à l'opposé des considérations de pouvoir auxquelles la politique est généralement associée dans les représentations sociales du sens commun. Dans le cas d'*OULED*, la dimension morale permet de compenser les rapports asymétriques entre promoteurs et usagers mais aussi de se prémunir des accusations d'instrumentalisation liée au chevauchement entre engagement associatif et partisan.

L'obligation morale comme moteur de l'engagement associatif et politique s'énonce à travers plusieurs niveaux. Un premier se nourrirait de conceptions religieuses. « *Faire le bien* », « *agir pour changer la société* », « *aider les personnes en difficulté* », « *permettre plus de justice* » représentent les moteurs de l'engagement tels qu'énoncées par les personnes interrogées et

relèveraient d'une prescription religieuse auxquelles elles ne pourraient déroger. Un deuxième niveau lié à l'obligation morale de l'engagement associatif s'appuierait sur l'appel de la cause, c'est-à-dire cette prise de conscience de la souffrance ou du malheur d'une catégorie de population qui n'autoriserait plus l'inaction. La cause en question, celles des enfants, est directement associée à une catégorie de personnes qui est inscrite dans la mission et le nom même de l'association.

Ensuite, l'engagement associatif est d'autant plus présenté comme une obligation que le nouveau cadre institutionnel permet désormais de le faire.

« Avant, même la *Zakat*¹²⁵ était contrôlée. On n'avait pas le choix. On devait donner à une seule organisation. Et si on sortait du cadre, on était vite suspect. Maintenant, on peut vivre notre religion de manière plus libre. Chacun peut mener le type d'action qu'il veut pour les plus pauvres. »

Entretien avec un des membres d'*OULED*.
Tozeur, 2012

« Maintenant qu'on a la liberté de faire des associations ou tout autre chose, il faut le faire. Comme ça, on est sûr qu'on ne pourra plus revenir en arrière. En plus, pour les martyrs de la révolution, c'est quelque chose que nous leur devons. »

Entretien avec un des membres d'*OULED*.
Tozeur, 2012

Par la suite, l'engagement se renforce par la satisfaction de venir en aide à cette population vulnérable qui a été identifiée, de voir que la décision initiale des membres fondateurs de former une association est confirmée par les résultats. Cette satisfaction renvoie au plaisir de l'engagement qui vient contrebalancer l'obligation morale comme élément structurant de l'engagement. Il y a selon Vermeersch (2004) un double ancrage de la motivation autour de la coexistence entre les deux notions initialement antinomiques que sont l'éthique et le plaisir. On retrouve ici deux des dimensions de l'intérêt présentées par Caillé (2008) avec « l'intérêt pour autrui » qui serait désintéressé et « l'intérêt à faire » quelque chose qui renverrait à l'hédonisme dans l'action.

¹²⁵ Mot arabe traduit par « aumône légale », il représente le troisième des piliers de l'islam. Il s'agit d'un impôt sur l'avoir et la propriété qu'il faut comprendre, d'abord, comme une obligation devant Dieu. Ce prélèvement purifie sur le plan religieux, sacré et moral le bien de celui qui le possède. Le musulman est tenu de calculer chaque année lunaire (hégire) ce montant et de le donner aux plus pauvres dans son pays de résidence.

L'analyse du discours des membres fondateurs d'*OULED* fait ressortir les raisons évoquées de l'engagement dans l'action associative qui traduisent une conception morale de la solidarité, conformément à la logique d'aide défini par Laville (2002, 2013). Les discours de légitimation de l'engagement s'appuient essentiellement sur le registre de l'obligation à travers les fonctions de donner et de rendre en lien avec une croyance religieuse. Les motivations personnelles se renforcent par la satisfaction qui s'en dégage eu égard aux résultats de l'action. Le registre discursif de l'obligation a pour principale conséquence de naturaliser les raisons de l'engagement, les présentant comme une évidence qui s'impose aux personnes concernées. Pourtant, cet engagement renvoie à des prédispositions fortes liées à une trajectoire ou à une carrière militante. J'ai montré dans le chapitre précédent que l'engagement partisan primait sur celui associatif et que ce dernier intervenait au terme d'un long processus rendu possible par la révolution tunisienne, venant couronner une carrière militante déjà bien construite.

La question est de savoir si les registres discursifs participent d'une construction de sens en se montrant cohérents, non seulement par rapport aux pratiques de l'engagement mais aussi par rapport aux représentations collectives des problèmes sociaux et aux dispositifs organisationnels qui vont définir les logiques d'action. Il s'agit plus précisément de savoir si ces représentations sociales et ces répertoires d'action alimentent le discours sur l'obligation en pérennisant les relations asymétriques entre aidants et aidés ou s'ils viennent les remettre en question.

6.1.2 Reproduction des représentations et normes sociales dominantes

L'association *OULED* est initialement une section locale d'une association nationale créée en 1998 sous l'impulsion du RCD pour investir le terrain des droits de l'Homme, en l'occurrence ici les droits de l'enfant, et s'assurer que les associations tunisiennes représentées dans les instances internationales ne produisent pas un discours critique à l'égard du régime. Cela permettait de contrecarrer la stratégie du *voicing* (Hirschmann, 1970) international des organisations tunisiennes membres des réseaux européens de défense des droits de l'Homme. Cela permettait aussi de prouver aux partenaires étrangers que l'expression associative était respectée en Tunisie et de discréditer les associations de plaidoyer, d'opposition au régime, en les assimilant à des associations partisans. L'association *OULED* a obtenu deux ans après sa création le statut d'utilité publique qui permet d'obtenir des financements de l'Etat. Elle a obtenu par la suite le statut d'observateur au Conseil Economique et Social des Nations Unies

(ECOSOC) ainsi qu'à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples rattachée à l'Union Africaine.

Après la révolution, une nouvelle équipe, tant au niveau national qu'au niveau local, a repris les commandes selon un mode opératoire assimilé au « dégage ! » de la révolution :

« Après les élections, j'ai décidé de reprendre la direction de cette association parce qu'avant, elle ne faisait rien. C'était une vitrine pour le RCD. Pourtant les objectifs qui étaient affichés étaient très importants. Il y avait un local et donc on a décidé de le prendre».

Entretien avec le président de l'association.
Tozeur, 2012.

Si la nouvelle équipe dirigeante de l'association a investi cette association issue de Ben Ali, elle souhaite s'en démarquer pour ne pas être associée à son image. Alors que l'association fait historiquement référence dans ses statuts à la Déclaration Internationale des Droits de l'Enfant pour justifier sa mission, le président de la section de Tozeur limite son analyse sur la situation des enfants aux seuls déterminants sociaux, appelant ainsi une réponse basée sur l'assistance :

« Le problème des droits de l'enfant ici c'est à cause des conditions sociales. Les gens sont pauvres et les enfants s'adonnent à la délinquance. En plus, il y a des femmes seules, veuves ou sans mari, ou le mari est handicapé. Elles ont des difficultés pour s'occuper des enfants. Mais nous on ne juge pas la situation des femmes, ce qui nous préoccupe c'est la situation de l'enfant ; mais pour cela, il faut soutenir la mère. »

Entretien avec le président de l'association.
Tozeur, 2012.

Le respect et la promotion des droits de l'enfant ne figure à aucun moment dans le discours du président qui n'en connaît ni l'histoire de sa promulgation ni les principes fondamentaux. Sa vision qui oriente la mission de l'association est la situation de précarité sociale que subissent certains enfants. Dès lors, l'association qui s'était créée pendant le régime de Ben Ali selon une orientation de plaidoyer et de sensibilisation en lien avec les autorités s'est transformée après la révolution et l'arrivée de la nouvelle équipe en une association de service à logique d'aide. Les représentations sociales de l'enfance en difficulté véhiculées par les membres de l'association correspondent à une vision patriarcale. Les raisons principales qui expliquent les difficultés scolaires de l'enfant seraient de deux types. La première est liée aux conditions économiques et sociales de la famille et la seconde à la situation familiale des parents. Les

enfants en difficulté viendraient essentiellement de familles pauvres et de « familles décomposées » où ne se trouverait qu'un des deux parents, généralement la mère : soit il s'agit de mères célibataires dont le statut social est dévalorisé dans la mesure où l'échec du maintien de la structure familiale est généralement attribuée à la femme. En conséquence, l'enfant serait en difficulté en raison de cette instabilité familiale et de la discrimination sociale que subirait la mère. De plus, cette dernière serait forcée de délaisser sa fonction principale de soin aux enfants pour se consacrer à la recherche de revenu ; activité attribuée principalement aux hommes. La compréhension des déterminants de l'enfance en difficulté telle que véhiculée par les membres fondateurs d'*OULED* repose sur une analyse des dysfonctionnements familiaux conforme au système de norme patriarcale.

L'analyse de la construction des problèmes publics soulevés par *OULED* montre que cette dernière agit en reproduction des représentations sociales dominantes, témoignant d'un rapport d'extériorité entre les membres et les familles usagers, qui se matérialise dans les dispositifs organisationnels centrés sur l'assistance et la fourniture d'une aide matérielle directe.

6.1.3 Assistance et aides matérielles directes

Les logiques d'action de l'association *OULED* se caractérisent par une logique d'aide de type caritative reposant sur une représentation des problèmes publics qui nécessite une intervention en réponse à une urgence sociale. La démarche caritative se caractérise par un dispositif opérationnel centré exclusivement sur la fourniture d'aide matérielle individualisée sous forme de don.

Contrairement à d'autres initiatives de charité qui peuvent prendre place occasionnellement à la sortie des mosquées, lors d'événements spécifiques comme le Ramadan, l'action de l'association essaie de s'organiser sur des bases « méthodiques et professionnelles » pour rendre l'action durable. Il s'agit donc d'institutionnaliser l'action de bienfaisance.

Celle-ci s'appuie sur une méthodologie de travail social reposant sur un centre d'accueil dans lequel sont effectués des entretiens individuels sur la base d'un questionnaire qui renseigne les informations personnelles et sociales de l'enfant en situation de précarité sociale : les conditions de logement, de santé, le niveau d'éducation et de revenu des membres de la famille sont recensés afin de mesurer le degré de vulnérabilité et fixer les priorités. Ces dossiers sont classés et archivés. Une visite à domicile par un membre de l'association est généralement effectuée

pour recouper de visu les informations. Après avoir établi une liste prioritaire de bénéficiaires pour une aide directe grâce aux entretiens et selon les critères sociaux présents dans les questionnaires, l'association procède à la distribution de dons matériels, essentiellement en nature, aux familles.

Pour cela, la logique d'action caritative nécessite l'existence de dons en vue de la redistribution aux plus pauvres. L'association s'appuie sur un réseau de mosquées à partir desquelles elle peut collecter les donations des fidèles. Elle élabore des « paniers » d'aide dans lesquels se trouvent des produits de première nécessité comme les vêtements et des produits alimentaires de base. Elle reçoit de petites contributions financières d'individus membres ou non de l'association en plus des cotisations des membres. Certaines personnes décident en effet d'attribuer la *zakat* à l'association. Le mode d'engagement et d'action caritative sur fondement religieux des associations *OULED* lui permet de mobiliser des ressources propres ou extérieures basées sur la générosité individuelle qui s'exprime sous forme de donations. Ces ressources lui permettent de mettre en place des activités qui confèrent une grande visibilité sociale.

Cette activité caritative de redistribution va de pair, en s'institutionnalisant, avec un mode de gestion bureaucratique de l'aide basé sur un formulaire et une infrastructure d'accueil. Il s'agit de faire en sorte « *que notre aide aille bien aux plus pauvres et pour pouvoir faire le suivi*¹²⁶ ». En cela, si la logique d'action de l'association est avant tout de type caritatif, elle s'inscrit également dans un isomorphisme par rapport à l'administration publique en développant une gestion de type bureaucratique de l'aide afin de chercher une durabilité et une certaine efficacité pour se démarquer des activités de bienfaisance ponctuelles. L'Etat reste pour les membres fondateurs de l'association l'acteur de référence en matière d'action sociale, exerçant historiquement une hégémonie sur ce secteur depuis le pacte social de l'indépendance (Leca et Schemeil, 1983 ; Catusse et al., 2009). La création institutionnelle des associations d'action sociale ne traduit pas une remise en question des méthodes opératoires traitant de la pauvreté mais davantage une dénonciation des déviances liées à la corruption. L'organisation des activités d'assistance à partir d'un centre d'accueil et de la réalisation de questionnaire d'enquête épouse les normes d'action développées par l'Etat en matière d'assistance sociale. L'action associative est donc pensée en substitution tout en préservant les normes dominantes d'intervention.

¹²⁶ Entretien avec un membre fondateur d'OULED. Tozeur, 2012

De plus, l'activité type de l'association autour de l'aide matérielle n'a pas de visée transformatrice. Elle entre en cohérence avec les perceptions partagées des membres sur les problèmes que rencontrent les enfants et qui justifient une aide. La représentation initiale des problèmes de l'enfant autour d'une vision patriarcale de la famille est renforcée par les activités d'aide. En effet, la fourniture d'aide matérielle par l'association s'adresse avant tout aux « ayant droits », c'est-à-dire aux membres de la famille pour apporter une aide à l'enfant. Il n'y a pas de relations directes entre l'association et les enfants et les entretiens s'effectuent rarement sans les parents alors que l'enfant intervient comme la raison d'être de l'association.

Si la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont se revendiquait initialement l'association, considère l'enfant comme un sujet de droit à part entière, le président d'*OULED* le considère comme un membre de la famille sous l'autorité du père et les soins de la mère. L'éducation et les soins apportés à l'enfant relève de la responsabilité de la mère avec le soutien matériel et « moral » du père. Au-delà des situations de pauvreté, l'enfance en difficulté est expliquée par une déficience ou un dysfonctionnement au niveau de la famille, valeur centrale dans le corpus de l'islam politique reproduisant le modèle patriarcal.

6.1.4 Logique d'aide et clientélisme

Le dispositif d'action de type caritatif, mis en place par *OULED* et basé sur un système pérenne et présenté comme rationalisé de redistribution aux plus démunis, est bien évidemment conforme au discours de légitimation de l'engagement associatif basé sur l'obligation morale et le désintéressement. Mais il est surtout propice à des pratiques clientélares qui, elles-mêmes, se développent autour de services rendus (Briquet, 1997, 1998, 2012), en raison du pluri-engagement, associatifs et partisans, des membres d'*OULED*.

C'est la confusion entre ces différentes formes d'engagement qui peut laisser place à des formes d'échanges asymétriques impliquant des aides matérielles contre un soutien politique. Tout d'abord, la confusion est rendue visible par la mobilisation d'un même référentiel religieux dans les deux espaces de l'engagement qui donne une cohérence d'ensemble. L'obligation morale de l'engagement associatif envers les plus démunis trouve un fondement similaire dans l'engagement politique. Les valeurs de la religion sont considérées dans les deux cas comme étant au centre de toute initiative (Clark, 2004).

Ensuite, la notoriété publique du président d'*OULED* se base avant tout sur son identité politique qui constitue son engagement premier. Lorsque l'on part à la recherche de l'association dans les quartiers nord de la ville et que l'on demande où se trouve le local, les

chauffeurs de taxi et les personnes interpellées dans la rue identifient le président de l'association comme cadre du parti sans même connaître cette dernière. Les familles qui s'adressent à l'association interpellent le président en tant que représentant d'*Ennahdha*, pensant que la démonstration d'une allégeance au parti facilitera l'obtention d'une aide. Ces pratiques clientélistes issues de l'ancien régime qui sont sollicitées par les usagers de l'association ne sont pas disqualifiées par le président d'*OULED* qui maintient une confusion entre les objectifs et la mission des deux organisations : Quand on entre dans le local de l'association, une table est installée au milieu de la salle d'accueil sur laquelle est disposée la documentation de l'association et celle du parti *Ennahdha*, laissant ainsi penser qu'il y a un lien organique entre les deux, ce que réfutent les responsables du parti.

L'association *OULED* se fonde sur un discours de l'engagement de ses membres basé sur l'obligation morale et sur une logique d'action d'aide aux plus démunis. La formulation des problèmes publics, l'aide aux enfants en difficulté, reproduit les représentations et normes sociales basées sur le patriarcat et les modalités d'action reposent sur une gestion bureaucratique de l'aide largement dominante dans les pratiques institutionnelles d'assistance de l'action publique. La portée instituante de l'association est limitée et l'action associative ne génère pas en soi de formes de politisation. L'association sert davantage les ambitions politiques de ses membres et l'analyse des logiques d'action confirme la relation instrumentale entre association et parti, l'une étant au service de l'autre.

Pour son président, l'association est une ressource à mobiliser pour développer sa carrière militante au sein du parti, surtout depuis son éviction du bureau politique local. La logique d'aide basée sur la redistribution matérielle aux plus pauvres permet le développement d'une clientèle et l'acquisition de ressources symboliques pouvant être réinvestis dans l'action partisane à travers un discours mettant en avant la probité et le dévouement désintéressé envers les plus pauvres, tout en défendant les valeurs de la famille chères aux islamistes.

6.2 Des visées émancipatrices à politisation limitée : le cas des associations FEM et NISAE d'obédience islamiste

Les deux associations étudiées qui se donnent pour mission de venir en aide aux femmes sont des associations composées uniquement de femmes dont les membres tiennent un discours ouvertement transformateur sur la remise en question du patriarcat tout en exprimant un rattachement fort à la religion. C'est une différence de degré dans cette remise en question qui les distingue. Les activités types qu'elles mettent en œuvre articulent un registre caritatif centré sur les aides matérielles et un registre d'*empowerment* centré sur les aides immatérielles. Ces deux associations se construisent sur une tension entre une conception individuelle et collective du pouvoir.

6.2.1 Islam politique et émancipation

La volonté de transformation sociale est clairement affirmée par l'ensemble des membres fondateurs de l'association *NISAE* et en constitue le moteur. Une véritable dynamique est en œuvre en raison d'une adhésion collective à une analyse commune de la situation problématique des femmes dans la société tunisienne. Le fondement de l'association est la lutte contre le patriarcat.

« L'objectif de notre association est de lutter contre l'oppression des femmes et la tyrannie des hommes. Nous luttons contre la passivité des femmes dont la cause est souvent les époux qui les empêchent de prendre des initiatives, mais aussi la situation sociale souvent précaire et les désirs de consommation qui les détournent de la culture. »

Entretien avec la présidente de l'association.
Tozeur, 2012

Un autre membre de l'association de renchérir :

« Notre objectif c'est de faire en sorte que les femmes participent pleinement à la construction de leur pays après la révolution ».

L'association *FEM* n'assume pas autant cette analyse féministe même si la présidente reconnaît que « *le problème vient également des mentalités des hommes qui préfèrent une femme bête et docile*¹²⁷ ». Elle trouve néanmoins que « *le frein le plus important pour le développement de la femme du Djérid c'est le manque d'éducation et de formation* ».

¹²⁷ Entretien effectué à Tozeur en 2012

Les membres de ces deux associations portent un positionnement féministe d'égalité des droits entre les hommes et les femmes mais dans le cadre de la religion. Bien qu'orienté sur une quête d'émancipation, leur discours de légitimation de l'engagement repose aussi sur une conception morale de la solidarité mettant en avant la religion, à l'instar des membres de l'association *OULED*.

« Faire le bien dans la société, c'est une conduite que j'adopte dans toutes les sphères de mon existence. Dans ma vie de tous les jours, avec ma famille, mes proches, mon voisinage. Alors pour l'association, c'est la même chose. C'est toujours dans ce but. C'est la religion qui guide mes actions ».

Entretien avec un membre fondateur de *NISAE*.
Tozeur, 2012

« Vous savez, auparavant, on pouvait pas faire des associations comme ça. Ca n'existait pas. Moi, j'ai toujours voulu faire du social et je crois que je l'ai toujours fait à ma manière, en fonction des circonstances, car c'est dans notre religion. Mais maintenant qu'il est possible de faire encore plus de choses à travers les associations, alors on n'a pas le choix. Il faut le faire ! »

Entretien avec la présidente de *FEM*. Tozeur,
2012

Surtout la quête émancipatrice n'entre pas, pour les membres de ces associations, en contradiction avec les convictions religieuses. Pour la vice-présidente de l'association *FEM* :

« Les gens confondent souvent religion et coutumes. Il faut réussir à lutter contre tout ce qui empêche la participation de la femme dans la société à égalité de l'homme mais dans les valeurs de l'islam et le respect de la famille ».

La présidente de l'association *NISAE* se réfère davantage à l'ouvrage de Rached Ghannouchi « *la femme dans le coran et le vécu des musulmans* » (2012) :

« Cheikh Ghannouchi disait déjà à l'époque dans son livre que les femmes vivent une situation d'oppression partout dans le monde arabe et que c'est ce qui les pousse à porter sur elle-même un regard d'infériorité et à accepter l'humiliation et l'injustice. Rien dans l'islam ne justifie l'exclusion de l'autre moitié de la société. Cette exclusion est une injustice et une honte à la religion¹²⁸. »

¹²⁸ Entretien effectué à Tozeur en 2012

Ces femmes membres des associations *FEM* et *NISAE* s'inscrivent dans le courant que certains appellent « le féminisme islamique » (Latte Abdallah, 2010 ; Ali, 2012). Le développement des groupes et mouvements issus de l'islam politique à partir des années 1970 et 1980 a largement contribué à l'individualisation du rapport au religieux et au savoir religieux en disqualifiant d'abord l'establishment des oulémas pour faire valoir des lectures concurrentes. Le mouvement des femmes revendiquant une interprétation des textes religieux pour faire valoir une plus grande égalité des droits est historiquement né en Iran à travers la revue *Zanan* (Les Femmes), créée en 1992, pour dénoncer des lois discriminatoires en se fondant sur une légitimité religieuse. Il s'est par la suite développé dans l'ensemble du monde arabe et musulman démocratisant les formes d'interprétation de l'islam et diversifiant les registres des mouvements sociaux féminins revendiquant plus d'égalité (Bernard-Maugiron, 2011). Si le féminisme islamique en Tunisie s'est largement développé au sein des groupes femmes d'*Ennahdha* dès les années 1980, il s'est positionné en opposition au mouvement féministe séculier, dénonçant le caractère importé de leur référentiel et revendiquant une authenticité plus à même de faire aboutir des réformes. Ce militantisme féminin venant du courant islamiste essaie de trouver un équilibre entre liberté individuelle et obligation sociale :

« Notre combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes se fait dans le respect de l'islam. Nous ne sommes pas comme les autres féministes de l'occident qui agissent contre les hommes. Il faut préserver la famille mais aussi donner la possibilité à la femme de jouer d'autres rôles que les tâches domestiques ».

Entretien avec un membre fondateur de *NISAE*.
Tozeur, 2012

Cela s'est par exemple illustré lors des tentatives de formulation de l'article 28 de l'avant-projet de la Constitution sur la question des libertés individuelles et des droits de la femme, cherchant à garantir les droits de la femme d'un côté tout en affirmant sa complémentarité au sein de la famille.

Cette opposition que l'on retrouve dans la polarisation de la vie politique après les élections de l'Assemblée constituante entre séculiers et islamistes s'inscrit dans des trajectoires et des héritages historiques distincts liés à des espaces de socialisation politique spécifique au sein même du « mouvement de libération nationale », entre l'association La Khaldounia d'un côté et l'association des anciens du lycée Sadiki de l'autre, l'université Zitouna d'un côté et celle de

Tunis au lendemain de l'indépendance de l'autre¹²⁹. Néanmoins, les deux mouvements féministes s'approprient aujourd'hui l'héritage du courant réformateur islamique tunisien à travers les figures tels que Tahar Haddad¹³⁰ et de Abdelazziz Thâalbi¹³¹.

Comme le souligne Latte Abdallah, « *le lien entre la construction de nations modernes et l'émergence de la question féminine (en Tunisie à l'instar de la Turquie et de l'Iran) est établi, que ce discours ait été porté par des Etats, par des courants de pensée ou par les premières revendications féministes, qui prirent place en Egypte à la fin du XIXème siècle et au tournant du XXème siècle, et furent parfois relayés par des hommes (l'Egyptien Qasim Amin étant une figure notable de ce courant)*¹³². Ces hommes et ces femmes avaient pour premier souci la métamorphose de femmes traditionnelles qui retarderaient la société tout entière et qui devaient pouvoir, à travers leur rôle de mère, élever de façon moderne et éclairée les nouveaux citoyens de la nation » (2006 :133). Les femmes de l'association s'inscrivent parfaitement dans la continuité de ce courant ancien « moderniste-nationaliste » (Mervat, 1993) qui a à la fois « *offert une défense nationaliste de la religion musulmane et adopté les conceptions "occidentales" de droits nouveaux pour les femmes dans les sociétés modernes* » (Latte Abdallah, 2006 : 134).

« Nous, nous ne rejetons pas tout ce qui a été fait avant nous. Nous pensons qu'il y a eu des choses très positives de la part de Bourguiba en ce qui concerne les femmes. Tout ça, c'est dans la continuité des grands penseurs de l'islam en Tunisie ».

Entretien avec la présidente de *NISAE*. Tozeur, 2012

¹²⁹ Le collège Sadiki et la Khaldounia sont considérés comme les premiers établissements d'enseignement moderne créé à la fin du XIXème siècle ainsi que les lieux d'expansion du mouvement culturel réformiste. Si le premier a constitué un vivier de recrutement des élites administratives pendant la période coloniale, le second était davantage destiné aux étudiants de l'école coranique associé à la Zitouna. Dès lors, l'association des anciens élèves du collège Sadiki ainsi que l'université de Tunis sont considérées comme des espaces spécifiques au courant moderniste et occidentalisé du réformisme tunisien tandis que la Khaldounia et l'université de la Zitouna comme des espaces davantage liés au courant du réformisme attaché à la valorisation et l'affirmation de l'identité culturelle arabo-musulmane.

¹³⁰ Tahar Haddad, né le 4 décembre 1899 à Tunis et décédé le 7 décembre 1935, est un penseur, syndicaliste et homme politique tunisien. Il a milité pour l'évolution de la société tunisienne au début du XXe siècle. Il est connu pour avoir lutté activement en faveur des droits syndicaux des travailleurs tunisiens, de l'émancipation de la femme tunisienne et de l'abolition de la polygamie dans le monde arabo-musulman.

¹³¹ Abdelaziz Thâalbi, né le 5 septembre 1876 à Tunis et mort le 1er octobre 1944 à Tunis, est un homme politique tunisien. Il est le fondateur du Destour en 1920, parti politique duquel émerge le Néo-Destour du futur président de la République tunisienne Habib Bourguiba.

¹³² Pour lequel on trouvera plus tard l'équivalent tunisien en la personne de Tahar Haddad

Comme le soulignent Camau et Geisser (2003) et Hibou (2009), la référence au réformisme est une constante pour l'ensemble des forces politiques. Mais en reconnaissant l'héritage émancipateur du président Bourguiba sur la question des femmes, les membres de l'association *NISAE* se placent ainsi quelque peu en porte à faux vis-à-vis du discours des dirigeants d'*Ennahdha* qui ont « *une image fixe de Bourguiba, celle d'un dirigeant tellement fasciné par la modernité occidentale qu'il mit à bas certaines structures sociales et collectives à caractère religieux qui auraient dû être à la base de l'identité fondatrice du pays* » (Dot-Pouillard, 2013 : 83).

Les membres des associations féminines, *FEM* et *NISAE*, se représentent l'action associative comme un acte citoyen, l'expression d'une liberté, rendus possibles après la révolution. Celle-ci étant perçue comme une étape supplémentaire dans le mouvement de libération nationale, l'association essaie de relier la question de l'émancipation individuelle à celle de l'émancipation collective, cherchant un équilibre entre les devoirs en tant que femme au sein de la famille et en tant que citoyenne au sein de la nation. Pour Latte Abdallah, « *la porosité des frontières entre sphères publiques et sphères privées dans les sociétés arabes implique de les penser dans la continuité* » (2006 : 130).

6.2.2 Empowerment en place de l'émancipation

Si les associations *NISAE* et *FEM* placent toutes les deux la remise en question du patriarcat comme position fondatrice de leur organisation, les activités types restent souvent cantonnées à un niveau individuel sans aborder les rapports de genre du système patriarcal.

L'association *NISAE* oriente tout d'abord une partie de ses activités vers l'aide matérielle directe. La présidente est l'épouse du président de l'association *OULED*. Ils partagent un local commun pour leurs deux associations. Les actions caritatives d'*OULED* sont la plupart du temps menées conjointement avec *NISAE*. Les membres de celle-ci considèrent qu'un des premiers facteurs favorisant la domination des femmes est le manque de ressources économiques. Elles envisagent donc positivement la redistribution de biens matériels aux plus pauvres, d'autant plus qu'*OULED* cible les femmes pour toucher les enfants. Les deux associations ont donc un public commun d'utilisateurs.

L'association *FEM* veut, elle, limiter les aides matérielles individualisées même s' « *il m'arrive parfois de payer les médicaments* ¹³³ ». Pour elle, il y a un risque important de créer un appel d'air et de devoir gérer un nombre toujours plus élevé de demandes qu'elle ne pourra pas honorer en raison d'un manque de moyens. Elle considère également que les aides matérielles ponctuelles ne résolvent pas le problème et peuvent créer une relation de dépendance dans laquelle elle a peur d'être absorbée. Ces craintes sont également partagées par l'association *NISAE* mais les deux associations considèrent encore que ces aides sont nécessaires par rapport au public qu'elles ciblent. Ignorer les demandes sociales les placeraient selon elles dans une situation délicate, potentiellement de discrédit, au moment où « *de nombreuses associations apparaissent mais ne font rien sur le terrain* ».

Les deux associations conçoivent avant tout leur action à travers l'accompagnement et le « renforcement des capacités » individuelles afin de « *valoriser les femmes tout en leur apportant des connaissances et des compétences nouvelles* ». Cela entre en résonance avec une conception néo-libérale de l'*empowerment*.

Signifiant littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir », le terme est utilisé abondamment depuis la fin des années 1970 dans des champs divers comme le service et la psychologie sociale, la santé publique, l'alphabétisation des adultes ou le développement communautaire (Simon, 1994). Le terme a également été associé aux mouvements sociaux nord-américains (Solomon, 1976 ; Bookman, 1988). Il renvoie aux capacités des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant. Il trouve également son origine dans les principes de l'éducation populaire théorisés par Freire. Pour lui, « *le but de l'éducateur n'est pas seulement d'apprendre quelque chose à son interlocuteur, mais de rechercher avec lui, les moyens de transformer le monde dans lequel il vit* » (1970 : 9). Si le terme d'*empowerment* pouvait initialement se confondre avec celui d'émancipation (Inglis, 1997), il s'en distingue désormais au regard des structures de pouvoir. En effet, le concept d'*empowerment* a progressivement évolué pour correspondre au développement des capacités des individus visant leur meilleure inclusion dans un système donné sans opérer de lecture critique des structures de pouvoir de l'ordre existant (Destremau et al., 2012, Destremau, 2013). Tandis que l'émancipation correspond davantage à une quête pour l'égalité (Rancière, 1987) nécessitant une critique et une remise en question d'un ordre considéré comme

¹³³ Entretien avec la présidente de *FEM*. Tozeur, 2012

profondément inégalitaire. L'*empowerment* a donc connu un glissement sémantique, allant d'une approche collective du pouvoir à une approche individualisée (Bacqué et Biewener, 2013).

Ce glissement sémantique est comparable à celui qui s'opère entre le discours fondateurs et les activités mises en œuvre par les associations *NISAE* et *FEM*. Cette dernière essaie de se concentrer sur des activités d'éducation, de sensibilisation et de formation pour « *augmenter les compétences des femmes* » et l'acquisition de plus d'autonomie. Dans ce sens, elle organise des cours d'alphabétisation pour adultes et essaie d'organiser des activités de soutien à l'activité économique des femmes :

« On fait de la sensibilisation à la santé, notamment sur les questions de planning familial et de contraception. On organise aussi des séminaires pour parler des problèmes des femmes ici. On n'a pas d'argent mais on se dit que plus on fait des activités comme celles-là, plus l'argent va venir. On aimerait mettre en place un système de bourse pour les études supérieures. On essaie de faire de la formation mais surtout d'aider au montage de projet professionnel individuel. Par exemple, j'aide une femme en ce moment qui veut être boulangère. Alors je lui achète la matière première pour qu'elle puisse développer ensuite son activité ».

Entretien avec la présidente de *FEM*. Tozeur, 2012

L'association *NISAE* mène des activités « d'éveil » culturel autour du théâtre et de la poésie où des cours sont proposés, des spectacles organisés pour valoriser des femmes artistes, en lien avec le centre culturel municipal :

« Il faut que les femmes prennent conscience de la richesse de notre culture et se l'approprient. En plus, ici, les poètes masculins de notre région sont très connus mais les gens ignorent ce que font les femmes dans ce domaine. Une membre de notre association est poète et écrit des choses formidables ».

Discussion avec des membres fondateurs de l'association. Tozeur, mai 2012

Au niveau économique, *NISAE* entend valoriser le travail des femmes, généralement artisanal et effectué à domicile, en organisant des expositions et des points de vente.

Les activités mises en place par ces deux associations se conforment donc davantage à une approche conservatrice de la promotion féminine qu'à une réelle approche émancipatrice qui remettrait en question la hiérarchie des rôles et des statuts basé sur le genre. La dimension collective du pouvoir est alors largement occultée, plaçant ainsi les activités définies en discordance avec le discours fondateur des associations.

Surtout, le développement d'activités basées sur une logique d'aide et une logique d'*empowerment* met en lumière les relations asymétriques entre membres associatifs et usagers, propices à une reproduction des rapports de domination de classe entre les femmes. Pour l'association *NISAE* qui cherche à « *éveiller les femmes en leur faisant prendre conscience de leur droit, de leur potentiel et de leur possibilités* », la profession d'enseignante occupée par une majorité d'entre elles constitue un capital culturel suffisant et supérieur à celui des femmes au foyer auxquelles l'association s'adresse pour mener à bien la mission qu'elles se sont donnée :

« C'est vrai qu'avec les membres de l'association qui sont également enseignantes dans l'éducation nationale, nous pouvons plus facilement organiser des activités culturelles avec les femmes. Certaines ont déjà participé à des clubs de lecture [...]. Les quelques activités culturelles qui sont organisées à Tozeur sont souvent de l'initiative des enseignants. Si vous vous rendez un jour à un spectacle ou un évènement du Centre Culturel de Tozeur Abou Kassem Echabbi, vous verrez que la plupart des personnes qui assistent sont des enseignants. Nous avons, quelque part, une responsabilité vis-à-vis des personnes qui n'ont pas ces facilités. C'est pour cela aussi que nous avons créé une association. »

Entretien avec la présidente de l'association en
2012

La présidente de l'association *FEM* présente un autre profil et place également son parcours professionnel au centre des éléments explicatifs de son engagement associatif. Elle est chef d'une entreprise de location de voitures et a fait fortune pendant la grande période du tourisme à Tozeur en travaillant en partenariat avec les agences de voyage :

« J'ai eu beaucoup de chances dans la vie. C'est vrai que j'ai une bonne situation et je fais partie des rares femmes de Tozeur qui gagnent plus que leur mari. Mais ça me donne une certaine responsabilité vis-à-vis des autres. C'est pour cela que je travaille dans le social. Enfin, je faisais le social avant de gagner de l'argent. Ce que je veux dire, c'est que maintenant le social que je fais, ce n'est pas simplement de la charité. Je cherche à être un exemple pour les autres femmes, à montrer que c'est possible. L'association est là pour leur

donner un coup de pouce, pour les aider dans leurs initiatives. D'ailleurs, beaucoup sont venues me demander de l'aide pour que je leur paie telle ou telle chose. Ce n'est pas ça l'objectif de notre association. »

Entretien à Tozeur en 2012

Ainsi, si le discours fondateur des deux associations repose sur une forme de critique des rapports de domination basés sur le genre, le rapport des membres aux usagers qui se structure autour des logiques d'action ne s'établit pas sur une base réciprocaire et témoigne de rapports sociaux de domination entre femmes basées sur la classe. Les deux associations étudiées ne procèdent pas à la politisation des rapports sociaux ni même à celle des problèmes publics qu'elles soulèvent. Mais la politisation individuelle des membres, du fait de leur adhésion ou forte proximité avec le parti Ennahdha, pose également, à l'instar de l'association *OULED*, la question du développement des pratiques clientélares.

6.2.3 Féminisme et clientélisme

La question de l'utilisation de la structure associative comme construction d'une clientèle partisane se pose également pour les associations *NISAE* et *FEM* mais à travers des modalités différentes de celles employées par l'association *OULED*.

Tout d'abord, les deux associations féminines présentent des points communs qui peuvent laisser penser à la construction d'une clientèle. Bien qu'elles ne les considèrent pas comme au cœur de leur logique d'action, les deux associations procèdent à des aides matérielles individualisées, à des services rendus qui favorisent les rapports clientélares. Cela d'autant plus qu'une même confusion des genres s'opère concernant le pluri-engagement. Les membres des deux associations rapportent, tout en s'en plaignant, que les usagers ont tendance à s'adresser à elles en tant qu'adhérentes ou sympathisantes du parti pour obtenir des faveurs. Cette confusion est également due au fait que le fondement de l'engagement porte dans les deux cas sur une ambition de changement social et politique à travers un référentiel commun et des outils conceptuels élaborés dans les mêmes espaces de socialisation.

Néanmoins, l'instrumentalisation de l'association comme ressource à mobiliser à des fins partisans s'inscrit moins dans une stratégie individuelle de développement de la carrière militante, comme c'est le cas pour les membres d'*OULED*, que dans un combat politique et sociétal plus large. L'association peut certes apparaître à bien des égards comme un espace de

recrutement pour le parti, mais moins pour obtenir des gains électoraux que pour modifier les configurations internes et promouvoir des rapports de genre plus égalitaires. En cela, les associations féministes se réclamant ou étant en proximité avec l'islam politique correspondent, elles aussi, et dans une certaine mesure, à ce que Fraser (2005 : 126) nomment des « *contre-publics subalternes* », conçus comme « *des arènes discursives parallèles dans lesquelles les membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, ce qui leur permet de fournir leur propre interprétation de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins* ». En revendiquant une « parité de participation » (Fraser, 2010), ces associations constituent des premiers terrains d'essai pour des activités de revendication et de contestation des rapports sociaux de domination.

Porteuses d'un objectif de changement social à travers un discours de lutte contre le patriarcat qui puise dans l'héritage réformiste du féminisme tunisien, nationaliste et musulman, les associations *FEM* et *NISAE* auraient pu se construire sur une logique d'action de mouvement à travers des activités de plaidoyer revendiquant une plus grande égalité dans les rapports de genre et impliquant un niveau élevé de participation des membres. Elles auraient pu adopter des registres d'action davantage en phase avec l'objectif d'émancipation en interpellant les rapports collectifs de pouvoir. Cependant, les activités mises en œuvre viennent renforcer la logique d'aide énoncée par le registre discursif de légitimation de l'engagement basé sur l'obligation morale, contribuant dès lors à dépolitiser l'action collective. Ces deux associations féminines se définissent comme au service d'autres femmes, à travers des activités d'aides matérielles et des activités d'aide immatérielle visant un soutien individuel pour plus d'autonomie, sans remettre en question les structures sociales de pouvoir alors qu'initialement les représentations collectives des problèmes sociaux justifiant l'action associative reposaient sur une vision davantage politisée du genre.

L'action associative peut servir de base de recrutement pour le parti mais surtout d'aiguillon pour influencer les orientations idéologiques de ce dernier à travers une sorte de va et vient entre les différentes organisations. L'analyse stratégique des acteurs, du point de vue des membres associatifs, montre que l'objet social des associations s'inspire d'une compréhension du monde façonnée au sein d'une sorte d'avant-garde politique. En touchant un nombre plus important de personnes à travers l'action associative, cette élite cherche à rendre cette compréhension du monde moins marginale au sein du parti.

6.3 Forte politisation mais faible émancipation : le cas de l'ADP (anti-islamiste) et de la défense des paysans

L'association a été fondée en 2011 après les élections de l'Assemblée constituante. Elle repose sur une dynamique collective autour d'une dizaine de membres actifs, militants politiques, syndicaux et associatifs, ayant en commun un anti-islamisme, et qui fondent leur discours de légitimation sur l'énonciation d'une cause pour laquelle « *il est nécessaire de se battre* ¹³⁴ ». Cette énonciation se construit autour d'une analyse partagée des problèmes et la définition d'un horizon de changement souhaité qui justifient selon eux l'action collective. La raison pour laquelle ils ont souhaité participer à la création d'une association est la question de l'oasis. Selon le secrétaire général de l'association :

« On a compris que la chose la plus importante à Tozeur, c'est l'oasis : d'un point de vue social, économique, culturel, historique etc. tout vient de là, notre société s'est construite autour de ça. Donc, nous, on veut travailler dans ce sens-là. Nous, on veut que la société oasienne redevienne vraiment une société oasienne. On veut vivre de notre oasis, revenir à la culture des trois étages et résoudre les problèmes des paysans »

L'énonciation de ce discours autour de l'oasis marque une opposition à la mise en œuvre par l'Etat de politiques de modernisation axées sur la promotion de la monoculture du palmier dattier qui, comme l'ont montré Carpentier et Gana (2014), a profondément bouleversé les équilibres du milieu et du système économique et social de l'oasis sur lesquels elle était historiquement fondée. Pour ces auteurs, les processus de libéralisation et de désengagement de l'état tunisien du secteur agricole ont favorisé la montée des tensions sociales et des revendications dans les régions rurales d'où est parti le mouvement de contestation du régime de Ben Ali. « *Les fortes inégalités foncières, la priorité donnée au développement des services et à l'ancrage de l'économie nationale dans la mondialisation ont entraîné une forte régression de la contribution de l'activité agricole dans l'emploi et les revenus des ménages ruraux* » (*op. cit.*, 2014 : 105).

Le positionnement de l'ADP sur les enjeux de l'agriculture oasienne repose sur une vision « *nostalgique* » à la fois culturelle, identitaire et sociale liée au mode d'exploitation traditionnelle de l'oasis, rejetant les interventions à la fois « *modernisatrices* » et exogènes de l'Etat dans le

¹³⁴ Les citations sont issues dans cette section d'entretiens réalisés avec les membres fondateurs de l'ADP à Tozeur en avril et mai 2012.

cadre du développement d'un « *agrobusiness oasien* ». En effet, le développement de la ville de Tozeur est perçu comme étant consubstantiel de celui de l'oasis qui lui offre un écosystème d'épanouissement. L'écosystème traditionnel oasien repose sur un mode d'exploitation diversifié et pluri-variétal autour de ce qu'on appelle la culture en trois étages : le palmier dattier en constitue le premier et offre un système d'ombrage permettant au deuxième et troisième étages de s'épanouir, composé des arbres fruitiers pour le premier et des cultures au sol pour le second. Le mode d'exploitation a reposé sur un système d'irrigation intégrant une gestion collective du partage et de l'accès à l'eau à travers un certain nombre d'institutions sociales assurant la régulation et la gestion des conflits. La référence au mathématicien du XIII^{ème} siècle, Ibn Chabbat, originaire de Tozeur et concepteur d'un système sophistiqué d'irrigation et de gestion sociale de l'eau, est sans cesse rappelée pour témoigner d'une identité spécifique de Tozeur associée à son oasis.

C'est l'Etat colonial français qui a introduit un mode d'exploitation intensive du palmier dattier en tant que culture d'exportation. L'Etat post-colonial a poursuivi et développé le modèle, aboutissant progressivement à cet agrobusiness oasien que décrit Carpentier et Gana (2014 :107) : « *Au moyen de forts investissements, les projets des investisseurs privés, parfois de nouveaux oasiens, se développent dans une logique entrepreneuriale. Au sein d'une infrastructure moderne complète, comprenant raccordement à l'électricité, puits, bassins, canaux d'irrigation PVC ou bétonnés, et bâti agricole, les projets visent la conquête de marchés de niches à l'exportation. L'accès à la ressource en eau est généralement assuré par la présence d'un puits ou d'une vanne sur la parcelle permettant une gestion autonome de l'irrigation. La spécialisation des cultures est au cœur de la stratégie de mise en valeur du sol. A Tozeur, cela débouche sur une quasi-monoculture d'un cultivar, la Deglet Nour. Les exploitations de cette catégorie sont assez grandes (supérieures à 1,5ha), et situées essentiellement le long des axes de communication qui traversent l'oasis ancienne. Ces projets d'agro-business sont pleinement ancrés dans des logiques d'intégration à des marchés porteurs d'exportation s'appuyant sur des réseaux internationaux de clientèle et sur des modèles productifs et paysagers caractérisés par l'élimination de l'étagement des cultures et l'alignement des plantations de palmiers... Ils participent aussi d'une consolidation de positions dominantes dans la compétition pour l'accès aux ressources territoriales.* »

L'association est donc porteuse d'une vision politique critique, à la fois anti-capitaliste et régionaliste contre le centralisme de l'Etat qui a « *favorisé des personnes extérieures à la région*

qui se sont enrichies dans le commerce de la datte au détriment des agriculteurs locaux ¹³⁵». L'enjeu, explicitement exprimé, est la sauvegarde d'une agriculture dite traditionnelle décrite comme « *l'âme de la ville* ». C'est donc en premier lieu le marqueur identitaire que représente ce type d'agriculture qui est le ciment de l'association.

Ensuite, au-delà de l'oasis comme patrimoine culturel, l'enjeu est la défense des paysans oasiens et tozeurois. Les membres de l'association entendent pour cela devenir un acteur représentatif des paysans et un interlocuteur des pouvoirs publics pour promouvoir leurs intérêts. L'association s'appuie sur le bouleversement des organisations paysannes après la révolution.

Le secteur agricole en Tunisie compte un nombre important d'institutions paysannes. Les premières organisations au niveau local sont les Groupements de Développement Agricole (GDA). Ils correspondent à des associations d'usagers de l'eau agricole qui ont la possibilité de prendre des initiatives en matière de développement local. Pour cela, les GDA disposent d'un statut associatif qui se caractérise à la fois par la dimension non commerciale, les distinguant des Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA), et la dimension élective de l'organisation. Néanmoins, les GDA sont sujets à une réglementation spécifique, différente de celle des associations dans la mesure où ils prennent un caractère obligatoire lié à l'usage de l'eau agricole. La création et le fonctionnement des GDA sont fortement encadrés par l'administration tunisienne, impliquant le Ministère de l'Agriculture, celui de l'Intérieur et du Développement local et celui des Finances, sans compter l'encadrement politique du RCD avant la révolution.

Les GDA constituaient en effet des relais administratifs dans le cadre d'une stratégie de privatisation des fonctions de l'Etat en matière agricole mais aussi des relais politiques du parti au pouvoir (Canesse, 2010 et 2014). Ils servaient d'interface unique entre la population et l'administration dans l'attribution des subventions. Alors que l'Etat avait en charge l'exécution des ouvrages d'infrastructure en matière d'accès à l'eau, les GDA devaient assurer l'entretien des réseaux de distribution ainsi que le paiement de l'électricité à la Société tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG). En raison de la volonté du RCD d'assurer le monopole de l'intermédiation entre les populations et l'Etat, les GDA ne pouvaient pas être une organisation autonome pour le secteur agricole. Dans le contexte d'une raréfaction des ressources en eau, la

¹³⁵ Entretien avec le président de l'association

gestion des GDA ne se faisait pas en fonction d'une régulation technique entre besoins et ressources disponibles mais davantage en fonction des échanges politiques qui constituaient le système clientéliste entre l'attribution d'aides et d'avantages matériels et l'allégeance politique. Les conséquences en sont qu'au lendemain de la révolution, la plupart des GDA étaient déficitaires, cumulant une dette importante auprès de la STEG. Les activités sont, de plus, restées en suspens à cause du non renouvellement des équipes après la révolution. Le fonctionnement des GDA est resté bloqué du fait du maintien des anciens cadres placés par le système RCD.

C'est en raison de cette situation que l'*ADP* s'est créée pour chercher à constituer un mouvement unitaire de représentation et de mobilisation du monde paysan à Tozeur vis-à-vis des autorités administratives composées essentiellement du Commissariat Régional pour le Développement Agricole (CRDA), structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture. Les membres de l'association sont membres de différents GDA. Comme nous l'avons vu également dans le chapitre précédent, ils ont pris la tête de l'Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche (URAP), de telle sorte qu'il y a une circulation importante entre les différentes organisations et un usage de leur adhésion et de leur engagement en fonction des circonstances. Selon le secrétaire général de l'association :

« Les GDA, ils n'ont jamais rien fait. Ils prenaient l'argent des agriculteurs qui normalement devait servir à payer l'eau pour aller payer le 26/26 (fonds de solidarité géré par le RCD). Même les équipes des GDA qui n'ont pas changé ont peur de notre association car on dit toujours aux agriculteurs de changer les équipes, d'arrêter les gens. Car ce sont eux et les gens du CRDA qui ont participé à tuer notre oasis. Il faut changer toutes les équipes et les responsables de l'agriculture ici, du CRDA, des GDA, de l'UTAP... mais ça doit être le travail du gouvernement. Et lui n'a rien changé, il n'y a pas de volonté politique. Alors nous, on agit. »

Pour le trésorier :

« Les agriculteurs, ils n'ont confiance en personne. Ni au CRDA, ni à l'UTAP. Ils viennent ici à l'association pour résoudre les problèmes car ils savent qu'on travaille bien et qu'on essaie de les aider. »

Les membres fondateurs de l'association se sont en effet rapidement imposés comme interlocuteurs des pouvoirs publics en raison de leur présence dans de nombreuses

organisations, leur conférant une capacité accrue de mobilisation, et de leur logique d'action basée exclusivement sur la contestation de l'ordre existant. Selon le président :

« Nous, on essaie de changer un peu les mentalités des gens de Tozeur parce qu'ici les gens ils n'osent pas dire leur problème. Nous on les pousse à revendiquer, à s'associer. Mais c'est vrai qu'ils n'ont pas encore confiance dans la révolution et surtout dans le gouvernement. Donc ils n'osent pas encore trop bouger. Nous, on est là pour ça, pour bouger. On parle, on demande, on met la pression sur le gouvernement pour obtenir des choses pour eux. D'abord on exprime nos revendications auprès du Gouverneur puis du gouvernement. On utilise l'association, l'UTAP, les GDA. Tout ça, c'est la société civile. »

Les revendications portées par les membres de l'association portent sur trois thématiques principales : la raréfaction de l'eau, son paiement et l'accès à la terre. Elles ont d'ailleurs pu être exprimées lors d'une rencontre avec le Ministre de l'Agriculture le 25 mars 2012 dans le cadre d'une visite de ce dernier à Tozeur, relatée par le président de l'association :

« Le plus grand problème ici c'est l'eau. On a demandé une étude des nappes de Tozeur. Les données sont très anciennes. On peut envoyer des experts, utiliser des satellites même. Car il y a des gens qui disent que sous Tozeur, il y a un océan et d'autres qui disent que non, il n'y a pas d'eau. Faut savoir. S'il y en a, alors on va chercher et on creuse. S'il n'y en a pas, alors il y a d'autres solutions. Par exemple, à Jendouba, on peut faire une canalisation de là-bas. Il y a des inondations chaque année là-bas ; ils ont presque trop d'eau. On a demandé cela aussi. C'est coûteux mais c'est une solution. Mais on l'a fait pour Sfax, alors pourquoi pas chez nous. »

Concernant le paiement de l'eau et la dette des GDA, les membres de l'association ont organisé un mouvement de refus de paiement des factures d'électricité à la STEG qui alimente le réseau d'irrigation. Ils considèrent que les dettes contractées sont illégitimes du fait des pratiques de corruption et de clientélisme du RCD et du fait d'une augmentation des prix liées à la raréfaction des ressources qu'ils expliquent par l'inaction des pouvoirs publics. Ils recommandent donc d'exonérer ou de rééchelonner les dettes des groupements d'intérêt commun auprès de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) et de restructurer les Groupements de Développement Agricole (GDA).

Enfin, en matière d'accès à la terre, ils militent pour que les sociétés de mise en valeur et de développement agricole intègrent des jeunes entrepreneurs agricoles de la région. De plus, ils soutiennent un mouvement d'occupation de terres agricoles qui appartenaient initialement aux

domaines de l'Etat et qui avaient été divisées puis cédées pour un loyer dérisoire à des SMVDA créées par des proches de Ben Ali. Le secrétaire général décrit la situation en ces termes :

« Ben Ali et les Trabelsi avaient créé une société gouvernementale de mise en valeur. Ils l'ont liquidée et ils ont donné une partie des parcelles aux ingénieurs et ouvriers. Mais les grandes parcelles là où il y a des bons palmiers, ils en ont fait des sociétés et ils leur ont loués ces parcelles. Après la révolution, nous on a dit « c'est un bien pour la région. C'est les terres de la région donc nos fils ont le droit de prendre un hectare. Les parcelles qui étaient louées c'est énorme. Ça se trouve ici à Tozeur, à Hamma, Nefta, Sdada et Kebili. Environ 400 hectares. C'est 400 familles qui mangent. Et ils louaient l'hectare à 70 dinars par an. C'est les jeunes de la région qui ont occupé les parcelles et nous on les défend. C'est logique. Ce sont des agriculteurs qui descendent de familles d'agriculteurs de palmiers, ils n'avaient pas de palmiers. Donc c'est juste. Et ils sont prêts à louer ces parcelles pour respecter la loi. Ils travaillent dessus en ce moment mais légalement ils sont toujours loués aux autres. Le contrat va jusqu'en 2017. Donc l'Etat leur fait des problèmes. Surtout le Ministère de l'Agriculture. En revanche, côté Gouverneur, ça va. Maintenant c'est le 5eme Gouverneur qu'on a et ils ne font rien. Ils les laissent tranquilles. Ils savent aussi qu'on est là pour soutenir ces jeunes et que nous sommes une association de défense des droits des *fellah* ».

L'association *ADP* adopte des logiques d'action basées sur la publicisation de problèmes sociaux liés à la discrimination, la violation des droits et aux injustices dont seraient victimes les paysans. Néanmoins, l'association se place davantage dans une optique de défense d'intérêts que de construction d'un mouvement sociale. La volonté de politiser les problèmes publics liée aux paysans est forte mais les rapports non réciprocaires entre les membres de l'association et les paysans eux même montrent que l'association ne s'inscrit pas non plus dans une dynamique d'émancipation.

En effet, les membres fondateurs se considèrent comme paysans, en se référant au terme générique de *fellah*, bien qu'ils exercent des professions dans la fonction publique ou en lien avec l'administration. Ils procèdent donc à une extension de la définition du groupe sociale des paysans en associant ceux qui, d'héritage familial, possèdent une parcelle dans la palmeraie dont l'exploitation, peu rentable en raison du morcellement, constitue une activité résiduelle. La relation identitaire à l'oasis permet de véhiculer une représentation sociale qui effacerait toute distinction de classe entre les paysans propriétaires - qui tirent leurs principaux revenus de l'exploitation agricole, ceux qui en tirent un revenu secondaire ou de rente, et les travailleurs

agricoles non propriétaires, de telle sorte que la question de l'avenir de l'oasis et de son exploitation touche l'ensemble de la population.

Le mode contestataire d'action privilégié par l'*ADP* permet la défense d'intérêts sectoriels, ponctuels et circonstanciés, et participe à la forte politisation de l'organisation, associée à celle de ses membres multi-positionnés. Mais il ne suffit pas à traduire ces intérêts dans une lecture construite autour de l'émancipation, et ce d'autant plus que les initiatives menées, les dispositifs organisationnels et les stratégies de multi-positionnement révèlent une certaine reproduction des rapports de domination au sein du monde paysan. Le mode contestataire de l'association s'inscrit davantage dans une stratégie en lien avec une compétition qui prend place dans le champ politique.

6.4 Emancipation par la politisation du chômage des diplômés (anti-islamiste)

La région du Sud-Ouest dans laquelle se trouvent Tozeur, Gafsa et Kebili est la région où le taux de chômage officiel des diplômés universitaires est le plus élevé. En 2010, avant le déclenchement du soulèvement populaire, ce taux y était de 41,6% selon l'Institut national de la statistique (INS). Même si les chiffres officiels sont sujets à discussion¹³⁶, le phénomène reste massif.

La question des diplômés chômeurs est une problématique ancienne qui n'est pas exclusive à la Tunisie (Tourné, 2005 ; Badimon, 2007, 2009, 2011) mais qui a pris une importance croissante dans le débat public en devenant le symbole de l'échec du régime de Ben Ali et du « pacte de l'indépendance » dans lequel l'autoritarisme devait conduire au développement et à la prospérité. En effet, le chômage des diplômés s'est imposé comme un des principaux problèmes publics depuis le début des années 2000 donnant lieu à un fort développement des politiques actives en matière d'emploi avec l'appui des acteurs de la coopération internationale. Le problème public s'illustre par le fait que, durant la décennie 2000, les études supérieures sont paradoxalement devenues une sorte de facteur aggravant pour l'accès à l'emploi alors que les familles investissaient dans l'éducation et la formation de leurs enfants pour les prémunir du chômage. Selon l'INS¹³⁷, le taux global de chômage est passé de 12,9% en 2005 à 18,3% en

¹³⁶ Les travaux d'Hibou (2006, 2011) nous rappellent que l'usage des chiffres officiels sont sujets à caution.

¹³⁷ Tunisie en Chiffres – Statistiques tunisiennes », éditions de 2005 à 2011

2011 et celui des diplômés du supérieur est passé lors de la même période de 14% à 29,2%. Ce phénomène est accru par les disparités de genre puisque l'écart entre le chômage des hommes diplômés et des femmes diplômées se creuse tout au long de la période, passant d'un écart de 3 points en 2005 (12% pour les hommes et 15% pour les femmes) à 12 point en 2011 (respectivement 15% et 27,4%). Au-delà des chiffres officiels qui posent la question de la pertinence et de la fiabilité des modalités de comptabilisation du chômage, c'est bien la situation de précarité économique des jeunes qui est en jeu, mesurée en partie par le chômage mais aussi par le poids des activités informelles, légales ou illégales, qui caractérisent les régions frontalières (Meddeb, 2012).

Comme nous l'avons montré dans la première partie de la thèse, la manifestation tozeuroise du mouvement de contestation de 2010-2011 a principalement impliqué des groupes de jeunes des quartiers populaires situés dans les zones nord de la ville ; certains pouvant être diplômés, notamment de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technique (ISET), seule institution d'enseignement supérieur présente dans le Gouvernorat de Tozeur, d'autres non. Mais ils partageaient en commun les mêmes formes de précarité et de relégation sociales. Face à une double exclusion, en raison de leur appartenance aux quartiers marginalisés, mais aussi de la hiérarchie patriarcale qui donne une position d'autorité aux aînés sur les cadets, ce groupe de jeunes, principalement de sexe masculin, a opté pour un « répertoire d'action » spécifique (Tilly 1978), consistant en une confrontation directe et violente avec les forces de l'ordre. Les mobilisations anti-régimes ont eu lieu selon une division du travail traditionnelle où les jeunes hommes avaient recours à des moyens non conventionnels de protestation alors que les aînés étaient plutôt en faveur d'actions conventionnelles. Cette division a été particulièrement évidente lors du mouvement du bassin minier de 2008 et s'est reproduite en 2011. Néanmoins, alors que la contestation de 2008 était circonscrite à Gafsa, partant de revendications sectorielles liées au mode de gestion et de régulation de l'activité minière et laissant une place prédominante aux syndicalistes notamment pour la négociation (Chouikha et Geisser 2010), celles de 2010-2011 relevait davantage d'une remise en question généralisée du régime et rendait la logique émeutière portée par des groupes de jeunes bien plus déterminante. Le succès de la révolution et le récit dominant qui en est fait par la suite pendant la période transitoire accorde une place centrale à la jeunesse. Celle des quartiers populaires qui y a pris directement part connaît une forme de reconnaissance et donc d'émancipation ; la révolution, embrassée unanimement, devenant en partie la leur.

L'activisme des groupes de jeunes conduisant les émeutes pendant l'acmé de la révolution à Tozeur ne s'est pas arrêté après le départ de Ben Ali. L'engagement collectif sous d'autres formes a contribué à renforcer ce mouvement d'émancipation. La réciprocité est une manière d'appréhender cette dernière et se laisse voir lorsque des groupes de jeunes organisent collectivement des activités considérées comme équivalentes à celles menées par leurs aînés ou lorsque ces derniers prennent part aux mouvements informels de contestation pour mener des purges au sein de l'administration. La création d'une organisation de diplômés chômeurs à Tozeur après le soulèvement illustre ce phénomène d'émancipation des jeunes provenant de l'insurrection.

Du fait de la participation d'une partie de ses membres à la révolution, la section de Tozeur, à l'image de la fédération nationale, a rapidement connu un prestige important. Elle a participé à la constitution du premier Comité de Tozeur de protection de la révolution aux côtés des militants politiques syndicaux et des droits humains et a été en première ligne pour défendre les intérêts des familles des « martyrs ». Ces membres ont été recrutés comme volontaires par les Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIE) de l'Assemblée constituante pour informer, accueillir les citoyens se rendant aux urnes ainsi que pour la dépouille des bulletins de vote.

L'*UDC* se caractérise par une logique d'action basée sur la mobilisation et l'expression de revendications et entend politiser le problème public des diplômés chômeurs. L'orientation générale de l'organisation en matière d'accès à l'emploi repose sur cinq revendications principales :

« On est une organisation qui doit défendre le droit au travail avec les manifestations pour exposer nos revendications. La vision de l'organisation c'est que chacun a le droit d'avoir un emploi adéquat qui correspond à son diplôme. C'est ça notre vision. Tout d'abord, on essaie de militer pour limiter la corruption dans le recrutement. Pour recruter les jeunes qui vraiment en ont besoin. Ensuite, on revendique aussi que l'Etat recrute. Il doit y avoir un nombre important de recrutements dans la fonction publique pour l'économie tunisienne. Actuellement c'est 25000 par an, nous on dit qu'il en faudrait le double. De plus, nous on dit que l'Etat doit avoir un contrôle sur le secteur privé et que ce secteur doit recruter des diplômés dans de bonnes conditions, c'est à dire dignes. Ensuite, pour tous ceux qui veulent faire des projets, pour l'accès au crédit, il doit y avoir moins de bureaucratie. Enfin, on défend aussi une prime de chômage, des indemnités. L'Etat doit donner cela. Pour rester digne quand même. C'est ça notre combat, ces cinq revendications ».

Entretien avec le coordinateur de la section
Tozeur, 2012.

L'association *UDC* s'inscrit dans le même mouvement de protestation des diplômés chômeurs que l'on retrouve dans d'autres pays arabes (Tourné, 2005 ; Badimon, 2007, 2009 et 2011). Les revendications sont similaires et renvoient au fait que l'emploi gouvernemental a historiquement constitué un débouché majeur pour les diplômés de telle sorte que le développement éducatif formel a longtemps recoupé celui du secteur public. Il s'agissait pour l'Etat de concilier un objectif développementaliste à la base du pacte social national et un objectif distributif à l'égard de « *catégories facilement revendicatrices* » (Longuenesse, 1998 : 130). Le mouvement de contestation des diplômés chômeurs intervient en réaction aux réformes économiques entreprises dès la fin des années 1970 visant à mettre fin à cette politique de l'emploi. L'accès à la fonction publique correspond toujours à un idéal d'emploi dans la mesure où il offre une stabilité facilitant l'accès au crédit, notamment immobilier dans le contexte du système matrimonial qui conditionne le mariage à l'acquisition d'un logement, et l'ouverture des droits sociaux. Le statut d'employé de l'administration renvoie toujours à une forme de prestige sociale.

L'*UDC* s'est dotée d'une structure fédéraliste à travers une coordination nationale, des coordinations régionales et des sections locales pour faire valoir cet ensemble de revendications. Les sections locales disposent d'une certaine autonomie et liberté d'initiative mais sont davantage utilisées comme vivier de mobilisation. L'histoire de l'organisation a été marquée par quelques grandes manifestations dans lesquelles la section de Tozeur, parmi d'autres, était représentée pour porter les revendications sectorielles mais également des revendications politiques plus générales contre l'action gouvernementale.

Il y a en premier lieu les mouvements de protestation de la Kasbah I puis de la Kasbah II pour réclamer la démission du premier gouvernement provisoire de Mohamed Ghannouchi après la chute de Ben Ali. Des caravanes de la solidarité s'étaient constituées pour emmener des militants des régions sur la place de la Kasbah à Tunis. Le 7 avril 2012, l'*UDC* organise une manifestation nationale à Tunis pour appeler l'Etat à lancer un vaste concours de recrutement des diplômés chômeurs dans la fonction publique tout en appelant à mettre en place un système de contrôle pour garantir la transparence des recrutements. La manifestation fut violemment réprimée donnant lieu à plusieurs dizaines d'arrestations et de blessés. La répression de cette manifestation a renforcé la mobilisation contre le gouvernement de la « *troïka* » lors de la

journée de la célébration des martyrs de la révolution deux jours plus tard qui, elle aussi, fut violemment réprimée. Enfin, l'*UDC* a pris une part active, en mobilisant l'ensemble de ses sections locales dont celle de Tozeur, au « sit-in du Bardo » pendant le mois de juillet 2013, réclamant la démission du gouvernement dominé par *Ennahdha* suite aux assassinats politiques de deux figures de parti de l'extrême gauche et du nationalisme arabe.

Mais la mobilisation des sections locales pour participer aux événements nationaux à Tunis nécessite des moyens financiers importants. L'*UDC* encourage l'organisation décentralisée d'activités identiques de mobilisation dans les régions. La section de Tozeur a par exemple pris part en 2013 au mouvement national de contestation visant les modalités de recrutement des enseignants. Le Ministère de l'Education nationale entendait organiser un concours ouvert à tous, tandis que l'*UDC* voulait limiter la participation de ces concours aux diplômés chômeurs. De plus, l'*UDC* revendiquait de pouvoir participer aux comités de recrutement des fonctionnaires à côté de l'UGTT. La section de Tozeur comme l'ensemble des sections de l'association a organisé sur plusieurs jours un sit-in de protestation devant la délégation du Ministère de l'Education nationale.

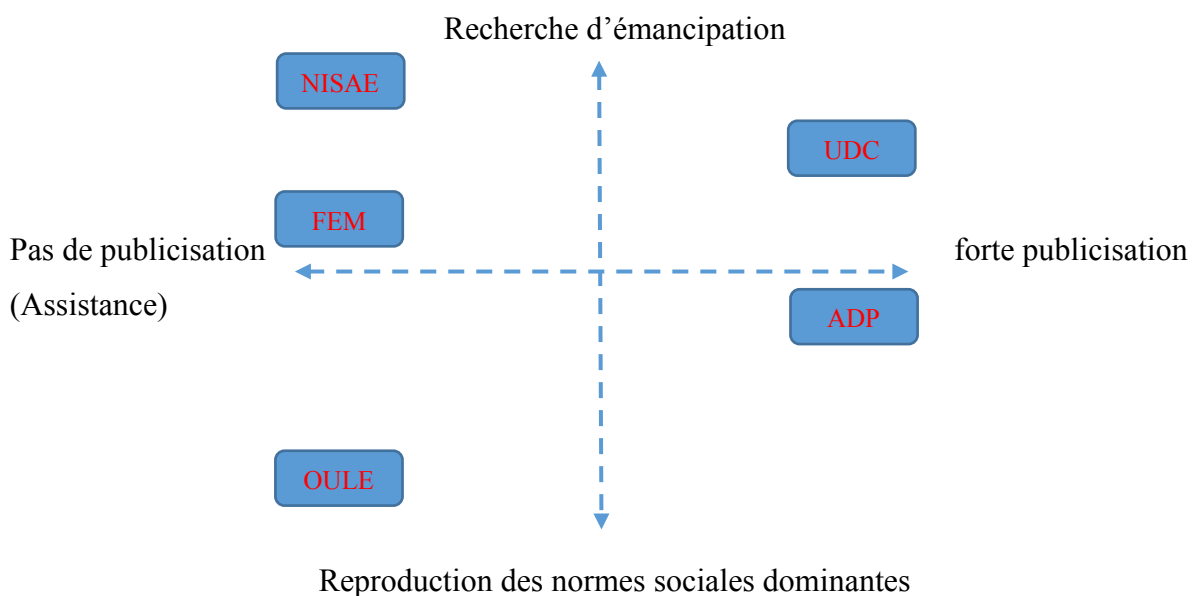
De manière générale, la coordination régionale et la section de Tozeur ont recours aux activités contestataires avec prudence en raison de la dimension stratégique du tourisme à Tozeur. Ils participent aux mouvements nationaux organisés à partir de la coordination nationale mais ne souhaitent pas surenchérir avec leurs propres initiatives au niveau local pour éviter d'instaurer un climat de confrontation avec les autorités qui serait néfaste économiquement pour la région et leur ferait perdre leur capital de sympathie auprès de la population.

L'*UDC* et sa section tozeuroise est l'association qui connaît le niveau de politisation le plus important, en raison :

- De l'adhésion d'une partie importante de ses membres à des partis politiques d'extrêmes gauches
- D'une expérience de l'émancipation des rapports de domination intergénérationnelle et de classe grâce à la révolution
- De logiques d'action que l'on pourrait qualifier de « mouvement » (Laville et Sainsaulieu (2013 : 31) et qui repose sur « la primauté de l'expression publique », la « revendication comme vecteur de transformation », le « primat de l'adhésion idéologique et la cooptation sur cette base » et « la recherche d'égalité et de cohésion autour d'une cause commune ».

Conclusion du Chapitre VI. Des velléités émancipatrices soumises aux objectifs et intérêts partisans

J'ai analysé dans ce chapitre l'effet du multi-positionnement des membres fondateurs des associations sur les processus de politisation, à travers l'étude des logiques d'action - construites autour de la formulation des problèmes publics - des dispositifs organisationnels et opérationnels. Plusieurs conclusions peuvent être dégagées lorsque l'on compare les associations d'obédience islamiste et celles situées à l'extrême gauche.



Tout d'abord, la formulation des problèmes publics, en termes de remise en question des rapports sociaux de domination basés sur le patriarcat ou la classe, n'est pas l'apanage d'un groupe spécifique d'associations dont les membres sont politisés mais concerne presque l'ensemble d'entre elles, à des degrés divers.

En revanche, les dispositifs d'action orientés sur la publicisation des problèmes publics concernent principalement les associations liées aux partis d'opposition et les activités de plaidoyer mises en œuvre correspondent à un registre contestataire. Cela peut s'expliquer par la culture militante spécifique à laquelle les membres associatifs ont été socialisés, par le contexte post révolutionnaire, mais également par le fait que les associations sont liées à des partis politiques qui, après la révolution et les premières élections libres, restent dans l'opposition.

Les associations d'obédience islamiste sont davantage enclines à mettre en œuvre des actions de service, à travers la distribution d'aide matérielle directe et des activités d'*empowerment*. La logique d'aide liée au multi-positionnement favorise les pratiques clientélares.

La révolution tunisienne, en modifiant le cadre institutionnel relatif aux associations, permet à une plus grande variété de groupes sociaux d'investir le champ associatif en se faisant les révélateurs de rapports sociaux inégalitaires. Néanmoins, les dispositifs organisationnels résultant des relations entre membres et usagers sont rarement conformes à une perspective d'émancipation dans la mesure où ces relations restent asymétriques. De plus, le multi-positionnement des membres associatifs dans les partis politiques, subordonnant l'engagement associatif à des stratégies partisans ou de carrière politique, ne permet pas la définition de logiques d'action remettant en cause l'ordre institutionnel et social existant.

Chapitre VII. Mise en concurrence dans la co-production de l'action publique

J'ai montré dans le chapitre précédent comment le multi-positionnement partisan et associatif influait sur la définition des logiques d'action et sur les processus de politisation liée à la formulation et au traitement des problèmes publics, au fondement de la création associative. L'objectif de ce chapitre est de voir les effets du multi-positionnement sur la relation entre associations, administration et bailleurs de fonds dans le cadre de la fabrique de l'action publique. Est-ce que les associations d'obédience d'extrême gauche, qui mettent en place des dispositifs opérationnels orientés vers la publicisation des problèmes publics, participent à la co-construction de l'action publique ? Est-ce que celles d'obédience islamiste, orientées davantage sur des activités de service, sont mobilisées pour la production de l'action publique ? Je verrai dans un premier temps comment les affiliations partisans peuvent constituer des ressources facilitant l'intégration institutionnelle, à travers l'accès aux financements de l'Etat et leur représentation dans les différents espaces locaux et institués de concertation avec les pouvoirs publics. Je verrai ensuite les modes relationnels et de régulations qui s'établissent entre les associations et les autorités locales pour la conduite de l'action publique.

7.1 Intégration institutionnelle et mise en concurrence dans la captation des ressources financières de l'Etat

L'ensemble des associations multi-positionnées mobilise les affiliations partisans comme ressources facilitant leur intégration institutionnelle via l'accès aux financements de l'Etat et aux espaces institués de concertation. Néanmoins, la valeur de ces ressources, la manière de les mobiliser et la nature des interlocuteurs varient en fonction des positions dans la configuration politique et des dispositifs organisationnels et opérationnels mis en place par les associations. J'étudierai et comparerai les stratégies mises en place par les associations d'opposition, développant davantage un registre contestataire, et les associations d'obédience islamiste, orientées sur des activités de service. Les premières s'appuient sur un héritage politique et révolutionnaire, tandis que les secondes bénéficient de la position dominante d'*Ennahdha* dans le champ politique dans leurs relations avec les administrations centrales et locales.

7.1.1 Héritage politique et révolutionnaire des organisations liées à la gauche

Les sections locales de la LTDH et de l'*UDC* mobilisent un capital politique issu de la période de Ben Ali et de la révolution pour obtenir des aides de l'Etat et des bailleurs de fonds, qui vont leur donner une visibilité importante dans l'espace public et un avantage comparatif par rapport à d'autres associations, dans le cadre d'une compétition pour l'acquisition de ressources permettant la pérennité des organisations nouvellement constituées.

Ces deux associations se caractérisent par leur profondeur historique. La LTDH existait bien avant la révolution et lui a survécu. Si la section locale de l'*UDC* à Tozeur s'est constituée après la révolution, l'organisation nationale a été fondée en 2006. La LTDH et l'*UDC* se caractérisent par un niveau de prestige important qui leur est reconnu en raison de leur implication dans la « résistance » au régime de Ben Ali et dans la période révolutionnaire. Elles ont en effet participé au niveau national à l'ensemble des actions de contestation du régime. Les militants qui ont constitué par la suite la section locale de l'*UDC* à Tozeur ont été au cœur de la logique insurrectionnelle, accompagnés ponctuellement par les militants de la LTDH. De plus, l'ensemble des représentants de ces deux sections locales ont pris une part active au sein du Conseil de Protection de la Révolution à Tozeur. Enfin, la logique fédérative confère aux sections locales un prestige supplémentaire du fait de leur rattachement à une structure nationale. Ce capital politique et historique est le fondement de leur légitimité et va se montrer déterminant pour l'obtention des aides de l'Etat et des bailleurs internationaux.

Tout d'abord, à la dissolution du Comité local de protection de la révolution (CLPR), les locaux de ce dernier ont été mis à la disposition de ces deux organisations par le Gouverneur en place ; et ceux qui se succéderont ne remettront pas en cause cet accord et la légitimité des deux associations à l'occuper. La pancarte du Conseil de Protection de la Révolution se trouve toujours au-dessus de la porte d'entrée de l'immeuble ainsi qu'une grande fresque à l'intérieur du bâtiment comme pour rappeler l'importance décisive de cette période et le rôle joué par ces associations qui occupent désormais les lieux dans une forme de continuité.

L'association *ADP* qui ne dispose pas de local revendique également l'héritage révolutionnaire et une présence dans cet espace symbolique, faisant valoir la participation de ces membres au CLPR. Il conteste à ces deux associations le monopole de l'héritage révolutionnaire à travers un certain nombre de comportements hostiles. Ils ont par exemple décroché la pancarte de la porte d'entrée pour installer celle de leur association et montrer que : « la révolution et la société

civile légitime, c'est nous ! ». Néanmoins, l'association s'est constituée formellement après les élections de l'Assemblée constituante et ne dispose donc pas du même capital politique.

Ensuite, les sections locales de l'*UDC* et de la LTDH bénéficient de la structure fédérative pour obtenir des financements de bailleurs de fonds. En effet, l'échelon national est chargé de procéder à la recherche de financement pour non seulement développer des activités mais aussi couvrir les frais de fonctionnement. De ce point de vue, les sections locales des deux associations n'ont pas d'autonomie financière. Du fait de leur qualité d'opposant au régime de Ben Ali et face à la répression qu'elles ont subie, elles ont bénéficié d'un soutien important de bailleurs de fonds internationaux après la révolution. Un des premiers financements aux organisations de la société civiles de la Délégation de l'Union européenne à Tunis a été destiné à ses « partenaires historiques et privilégiées » que sont la LTDH et l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates. Ce financement visait à « renforcer leurs capacités », en facilitant la création, pour la première, ou la réactivation des sections locales, pour la seconde, afin d'assurer une couverture nationale de leur action et reproduire le modèle fédératif d'organisation. Du fait de son identité beaucoup plus militante, l'*UDC* a bénéficié de soutiens financiers d'organisations politiques et syndicales européennes, mais aussi d'acteurs gouvernementaux de la coopération internationale, du fait de l'importance de la problématique des diplômés chômeurs dans le récit de la révolution (Hibou, 2011b).

Les responsables des sections locales de la LTDH et de l'*UDC* font valoir le fait que la nature de leurs activités, à savoir la mobilisation sociale, pour la seconde, et l'information pour la première, ne nécessitent pas de besoins de financement supérieurs à ce que leur capital politique et le modèle fédératif leur permettent d'obtenir.

Enfin, au-delà des financements, l'héritage et le capital politiques de la LTDH et l'*UDC* sont des ressources qu'ils mobilisent pour acquérir des positions dans les configurations de pouvoir. Les sections de Tozeur de ces deux associations sont représentées au conseil municipal transitoire appelé Délégation spéciale. Une première équipe avait été désignée par le Comité local de protection de la révolution. Par la suite, pendant la période de transition, entre 2011 et 2013, marquée par les travaux de l'Assemblée constituante en charge de proposer une nouvelle constitution, les élections communales ne pouvaient être organisées. Le gouvernement a donc demandé aux Gouverneurs de procéder au renouvellement des équipes. La désignation des membres siégeant à la Délégation spéciale devait s'effectuer par consensus entre les principaux partis présents au niveau local et la société civile. Une liste unique dite de « consensus » devait

être proposée au représentant local de l'Etat, en la personne du Wali, pour valider la constitution de cette Délégation spéciale. Ce processus - que l'on peut facilement comparer au mode de désignation du bureau exécutif de la LTDH lors de ses différents congrès pendant la dictature - donna lieu à de nombreuses tractations. Une première série de négociations s'effectua entre les partis politiques seulement. Puis certaines associations se sont manifestées pour réclamer un droit de regard comme le demandait le gouvernement. La LTDH, étant reconnue comme une organisation de la société civile incontournable et historique, y a donc pris part au côté de l'UGTT et de plusieurs associations qui se sont créées en 2011. Non seulement, le représentant de la LTDH à Tozeur a pris part aux négociations, fort de son expérience dans les instances dirigeantes d'organisations nationales (PDP et LTDH), mais a été choisi pour figurer sur la liste et être désigné au sein de la Délégation spéciale. De son côté, les membres de l'*UDC* n'ont pas directement pris part au processus de sélection des membres, illustrant ainsi une forme de maintien de la domination patriarcale. Ils ont été cooptés par des responsables de l'UGTT et de la LTDH pour être inscrit sur la liste du fait de leur appartenance à la jeunesse organisée en association - catégorie sociale devant nécessairement faire l'objet d'une représentation après la révolution - de leur qualité de « révolutionnaires » et de leur expérience dans le Comité local de protection de la révolution. Ce même phénomène de cooptation a eu lieu pour permettre à l'*UDC* de siéger au Conseil local de développement dans la plupart des commissions sectorielles.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ma thèse, le paradigme de la participation de la société civile est réhabilité après la révolution et sa phase insurrectionnelle, non seulement par les acteurs de la coopération internationale mais aussi par les institutions nationales, dans le but de réduire l'instabilité institutionnelle liée à la conflictualité politique. La participation de la société est considérée comme devant permettre de produire du consensus et de garantir une meilleure représentativité de la population. La désignation du responsable de la section de Tozeur de la LTDH s'inscrit parfaitement dans cette logique dans la mesure où, représentant le courant islamiste progressiste, il est accepté par les membres d'*Ennahdha*. Mais il l'est aussi par ceux des partis de gauche du fait de son expérience et ses responsabilités au sein du PDP et de la LTDH. Surtout, il faut souligner qu'il n'est pas originaire de la région et ne représente donc pas une menace politique au niveau local puisqu'il est tacitement convenu qu'un « étranger » ne peut être élu par les habitants de Tozeur. En revanche, la désignation d'un responsable local de l'*UDC*, marqué à l'extrême gauche, constitue un moyen d'équilibrer les

rapports de force politiques locaux où les partis de gouvernement, *Ennahdha* et CPR, sont largement majoritaires.

La représentation d'un des membres de l'*UDC* au conseil municipal de transition marque une forme d'émancipation de certains groupes de jeunes issus des quartiers populaires, eu égard aux rapports de domination de classe et générationnelle. Mais cette émancipation reste limitée dans la mesure où cette représentation résulte d'un processus de cooptation instrumentalisée à des fins partisans et inscrit dans des rapports intergénérationnels de pouvoir.

7.1.2 Affiliation islamiste

Les nouvelles associations d'obédience islamiste créées après la révolution, comme *OULED*, *NISAE* et *FEM*, ne peuvent valoriser le même capital politique que la *LTDH* et l'*UDC* alors que la nature de leurs activités nécessite des besoins en financement plus importants : un centre d'accueil pour les usagers et des activités régulières auprès d'eux, basées sur l'aide matérielle et l'*empowerment* qui requiert du matériel, des biens et éventuellement des ressources humaines. Elles n'ont donc pas connu un soutien immédiat de la part de l'Etat ; soutien obtenu de manière progressive grâce à différentes stratégies mises en place par ces associations.

La première consiste à donner une visibilité à leurs associations en se dotant d'un local officiel, condition première, à la fois administrative et symbolique, justifiant d'une existence physique propre. Les membres des associations islamistes vont d'abord mobiliser des fonds privés comme levier pour l'obtention de financement de l'Etat.

La présidente de l'association *FEM* loue un bureau qui sert autant à ses activités professionnelles qu'à l'association. Les membres de l'association *OULED* ont initialement occupé les locaux de l'association, laissés vacants par l'ancienne direction dont les membres étaient encartés au RCD. Ces derniers ne payaient pas de loyer, les locaux étant en quelque sorte réquisitionnés par le parti. Le local de l'association se trouvait au bord de l'axe principal qui relie Tozeur aux autres villes du Gouvernorat. Après la révolution, le propriétaire a demandé à la nouvelle équipe de payer un loyer dont le montant était élevé en raison de l'emplacement stratégique des locaux dans un quartier valorisé sur le marché immobilier local. La nouvelle équipe a dû déménager et trouver un local moins onéreux. Les présidents des associations *OULED* et *NISAE* (qui sont mariés) ont décidé de louer un local commun situé au rez-de-chaussée de l'immeuble dans lequel ils résident. Il est situé dans un des quartiers périphériques au nord de la ville où les loyers sont les plus abordables. Cela leur permet aussi d'être dans une

plus grande proximité avec les usagers, issus du même quartier. Ils mobilisent une partie de leur salaire respectif d'enseignant ainsi que les cotisations des membres.

Par la suite, chacune de ces associations vont développer des stratégies diverses pour accéder aux financements, exclusivement de l'Etat, en raison de la nature des ressources qu'elles sont en mesure de mobiliser. Ces associations ne disposent pas des compétences nécessaires à l'activité de courtage (Bierschenk et al., 2000) vers les organisations européennes et nord-américaines de coopération, principaux acteurs développant des programmes de soutien à la société civile tunisienne. Ayant une envergure essentiellement locale et n'ayant pas été socialisés à l'action associative avant la révolution, les membres de ces associations ne disposent pas des connaissances, des savoirs faire et des savoirs dire portant sur les pratiques officielles et instituées, le langage, les normes et les procédures en vigueur dans la « configuration développementiste » (Olivier de Sardan, 1995a). Quant aux organisations caritativo-religieuses originaires des pays du golfe, elles ne semblent pas actives à Tozeur malgré la présence d'investisseurs économiques de cette région.

Les associations *NISAE* et *OULED* tentent de s'inscrire dans une logique fédérative et coalitionniste afin d'être reliées à l'échelon national tout en valorisant leur capital social. *OULED* et *FEM* vont également bénéficier de soutiens politiques locaux pour bénéficier de financements du gouvernorat.

7.1.2.1 Capital social et stratégie coalitionniste pour un financement ministériel : le cas de *NISAE*

L'association *NISAE* est membre d'une coalition nationale d'associations féminines. Pour ses adhérents, la participation à cette coalition permet de faire face aux incertitudes liées à toute création institutionnelle. Compte tenu du manque d'expérience des membres de Tozeur dans l'action associative, celles-ci ont souhaité bénéficier de celle développée par d'autres personnes sur d'autres territoires. C'est la présidente de l'association qui a d'abord demandé conseil à une amie, membre d'une des associations de cette coalition à Sfax avant de créer la section à Tozeur :

« Au début, c'est vrai qu'on ne savait pas trop comment faire. On n'avait aucune expérience dans les associations. J'ai demandé conseil à une amie à Sfax qui m'a parlé de son association. Elle m'a beaucoup plu car elle avait un discours très engagé pour les femmes, avec une vraie conscience politique comme moi. Elle est militante au CPR. Je lui ai dit que moi aussi j'aimerais créer ce genre d'association à Tozeur. Elle m'a proposé de créer une

section et j'ai accepté. C'était plus facile pour moi car je pouvais m'appuyer sur l'expérience de Sfax qui est une grande ville comparée à Tozeur »

Entretien avec la présidente de *NISAE* en 2012

La référence à une grande ville comme Sfax, considérée comme un des principaux moteurs économiques de la Tunisie, est rassurante pour les membres de l'association qui considèrent que les gens du nord sont « plus évolués, plus éduqués ». Le clivage entre les « deux » Tunisie, le littoral et l'intérieur - où ce dernier serait encore soumis au poids du mode d'organisation sociale et des valeurs traditionnelles issues du tribalisme - est encore fort et structure les modes de représentation, pour des Tozeurois qui cultivent paradoxalement un complexe d'infériorité par rapport « aux grandes villes » du littoral et une fierté régionale autour de la civilisation citadine oasienne.

On ne peut pas parler d'une logique fédéraliste ici, constituée en tant que telle, puisque les organisations membres de la coalition restent indépendantes les unes des autres. Néanmoins, il y a une forme d'intégration nationale autour d'objectifs sectoriels et politiques communs qui offrent des similitudes avec cette logique. Les organisations membres proclament lutter pour l'émancipation de la femme dans le respect de l'identité arabo-musulmane. Le choix de se constituer en « coalition » traduit, certes, une volonté d'interpellation des pouvoirs publics mais a également pour objectif de faciliter l'accès au financement de l'Etat, et notamment du Ministère de la Femme.

Ce dernier dispose d'un des portefeuilles ministériels les plus faibles du gouvernement¹³⁸. Son budget annuel de 2013 est de 8,3 millions de dinars soit 0,03% du budget total. Néanmoins, il est le second Ministère après celui des Affaires sociales pour le budget dédié aux subventions aux associations. Le montant total s'élève à 1 millions DN¹³⁹ en 2012 et à 1,5 millions DN en 2013. Cependant, plus de 80% de ces subventions a été accordé à l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale qui est une organisation sous tutelle du Ministère des Affaires sociales. Cette budgétisation a pour objectif de montrer l'importance de la thématique femme sur l'agenda gouvernemental à travers un budget dédié aux associations artificiellement amplifié qui sert en réalité à cofinancer les structures liées à la politique d'assistance de l'Etat sous contrôle du Ministère des Affaires sociales. Le montant réel de subvention attribué aux associations

¹³⁸ Portail du Ministère tunisien des Finances – www.finances.gov.tn

¹³⁹ Un dinar tunisien équivaut à 0,4 euro.

féminines est en conséquence très limité bien qu'il y ait eu une volonté compensatoire entre 2012 et 2013 pour tenir compte de la forte croissance du nombre des associations féminines. Il est passé sur ces deux années de 180 000 DN à 730 000 DN. Si la progression est significative, elle ne permet pas de faire face à la forte demande des associations féminines, en concurrence pour l'acquisition des ressources monétaires rares de l'Etat.

Les associations membres de la coalition d'associations à laquelle appartient *NISAE* ont toutes pu bénéficier d'un financement annuel du Ministère de la Femme en 2012 et 2013. La faiblesse des montants alloués témoigne de la nature de ces subventions, orientées au soutien au fonctionnement des associations et non à la mise en œuvre de programmes étatiques en partenariat avec les associations. Il n'y a pas de convention de partenariat autour d'une politique publique précise. En outre, le ministère ne dispose pas d'une architecture institutionnelle déconcentrée à travers des instances au niveau des gouvernorats pour effectuer le suivi et le contrôle sur l'utilisation des subventions¹⁴⁰. En conséquence, les conditions d'accès aux subventions reposent sur les capacités d'interlocution des associations auprès des services du ministère à Tunis. Pour l'association *NISAE* de Tozeur, cette capacité dépend tout d'abord du capital social mobilisé par la présidente :

« Je connais personnellement la Ministre. On s'est connu à l'Université. Elle est originaire du Sud et est une cadre du CPR. Je monte régulièrement à Tunis pour la voir. »

Les solidarités issues des appartenances régionales semblent renforcer ici l'affiliation et les proximités partisans. L'action de la coalition a été fortement médiatisée en raison de sa volonté d'offrir une alternative féministe au courant dominant représenté par la coalition des associations féministes qui se revendique davantage d'un féminisme séculier pour l'application de la Convention internationale de Lutte contre les Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW). Les militantes de ces associations, principalement l'ATFD, sont politiquement affiliées aux partis de la gauche tunisienne qui mène un combat politique contre l'islam politique. Ces associations sont les partenaires privilégiés des organisations européennes de coopération internationale. De l'autre côté, les membres de la coalition des associations assimilées à un féminisme islamique, militent notamment pour le maintien des réserves de la Tunisie sur la CEDAW voire dénoncent le bien-fondé de cette convention internationale perçue

¹⁴⁰ C'est à partir de 2013 qu'a été votée la mise en place de commissariats régionaux. Le niveau d'attribution des moyens n'a pas été tranché au niveau du budget de l'Etat.

comme une intrusion « *coloniale et impérialiste* ». Elles sont exclues des financements internationaux et sollicitent le soutien du Ministère de la Femme. La ministre en charge de 2011 à 2013, membre du parti CPR appartenant à la coalition gouvernementale, le leur a apporté pour contrebalancer de manière symbolique l'influence hégémonique après la chute de Ben Ali des associations féministes sécularisées. Les militantes du CPR et d'*Ennahdha* que l'on retrouve dans cette coalition associative défendent une même vision politique nationaliste basée sur l'identité arabo-musulmane. La ministre de la Femme en poste de 2011 à 2013 a fait l'objet de campagnes importantes de dénonciation initiées par le mouvement féministe tunisien sécularisé en réclamant sa démission, avec le soutien des organisations internationales de défense des droits de l'Homme basées en Europe.

La mise en compétition des associations féminines pour l'accès aux ressources de l'Etat traduit l'imbrication des champs associatifs et politiques. Elle correspond également à un conflit de normes entre la scène internationale et la scène locale et nationale dans lesquelles chacun des deux mouvements féministes en compétition essaie d'exercer une hégémonie. Néanmoins, l'encastrement politique des activités des associations féminines islamiques auprès de l'Etat ne débouche sur aucun mode de régulation contraignant et l'encastrement apparaît encore fragile. Non seulement les montants alloués sont faibles mais ils sont aussi tributaires des rapports de force politique qui peuvent être amenés à évoluer.

7.1.2.2 Equilibre politique et financement local : OULED et FEM

Les associations *OULED* et *FEM* ne bénéficient pas de financements de l'Etat central. Affiliées ou en grande proximité avec le parti *Ennahdha*, elles vont néanmoins accéder aux ressources monétaires de l'Etat au niveau local.

En effet, le Gouvernorat de Tozeur dispose d'une enveloppe budgétaire pour soutenir l'action associative. Cette enveloppe ne s'inscrit pas dans un dispositif spécifique de politique publique par rapport à un secteur d'activité mais porte uniquement sur l'aide au fonctionnement des associations. La gestion de cette enveloppe est laissée à la discrétion du Gouverneur comme un outil de redistribution parmi d'autres. Le critère officiel principal retenu par l'administration du gouvernorat est le fait que les associations doivent « *être actives sur le terrain* ». Le fait d'avoir un local et de fournir des services à la population sont les deux critères objectifs retenus par l'administration du gouvernorat.

La possibilité pour une association de bénéficier d'un soutien des autorités locales dépend là aussi de la capacité d'interlocution des membres de l'association. Avant la révolution, cette capacité d'interlocution était étroitement liée à l'appartenance au RCD. Après la révolution, les relations entre les pouvoirs publics et les associations s'articulent également selon les affiliations politiques mais dans une configuration d'acteurs renouvelée. Le parti *Ennahdha* est arrivé en tête des suffrages dans le gouvernorat de Tozeur aux élections pour l'Assemblée constituante de 2011. Deux des quatre députés de la circonscription sont issus du parti, un troisième est issu du CPR, parti du Président de la République allié à *Ennahdha* au sein de la *troïka*. Le mouvement islamiste est la principale force politique à Tozeur entre 2011 et 2013. Parmi les associations étudiées, celles qui bénéficient de subventions du gouvernorat sont celles dont les membres sont affiliés au parti *Ennahdha* ou en proximité étroite avec lui. Il s'agit des associations *OULED* et *FEM*. L'association *NISAE* n'en a certes pas bénéficié mais la mise en commun des ressources avec *OULED* fait que chacune des deux associations bénéficient des subventions que l'autre arrive à obtenir.

Si la présidente de l'association *FEM* se défend d'être liée au parti, elle est identifiée comme étant l'épouse d'un des responsables locaux. Elle se trouve à la fois prisonnière et bénéficiaire d'un système patriarcal de représentation sociale qui ne dissocie pas les actions d'une épouse de celles de son mari.

Les associations d'obédience islamiste, qui avaient initialement mobilisé des ressources privées pour constituer une assise organisationnelle autour de l'acquisition d'un local, peuvent bénéficier du soutien de l'Etat au niveau local par l'obtention de ressources monétaires utilisées pour le fonctionnement de l'association.

Si *OULED* et *FEM* répondent aux critères objectifs énoncés par l'administration du gouvernorat, elles ont également mis en avant le fait que d'autres associations jugées « politiques » bénéficiaient du soutien du gouvernorat :

« Nous avons sommes allés voir le Gouverneur. Nous lui avons présenté notre action. D'autres associations nous accusent d'être politiques mais nous, on fait un travail de proximité. Ces associations-là font de la politique, mais sur le terrain, on ne les voit pas. »

Entretien avec la présidente de *FEM*. Tozeur, 2013

« Un jour, je suis allé voir le Gouverneur. Je lui ai dit qu'il y a une injustice. Certaines associations sont aidées alors que celles qui font du vrai travail n'ont rien. J'ai demandé si une compensation était envisageable ».

Entretien avec un des responsables locaux du parti *Ennahdha*, époux de la présidente de FEM. Tozeur, 2013

Le mode d'attribution des subventions de l'Etat au niveau local s'inscrit alors dans un mode de régulation partisane entre différentes associations dont les membres sont politiquement affiliés.

7.2 Mobilisation des associations par les pouvoirs publics pour les programmes de lutte contre le chômage

L'acquisition d'un local donne une visibilité publique aux associations et constitue la première étape pour bénéficier des aides de l'Etat. En dehors subventions existent également des ressources non monétaires sous la forme de mise à disposition de personnel. Il s'agit ici de personnes recrutées et rémunérées par le bureau de l'emploi dans le cadre des politiques actives du ministère éponyme. Je vais voir comment l'ensemble des associations disposant d'un local vont être mobilisées par les pouvoirs publics pour participer aux programmes spécifiques en matière d'emploi, contribuant ainsi à leur intégration institutionnelle.

Les politiques actives en matière d'emploi en Tunisie, initiées dès la fin des années 1970, ont fait l'objet d'un renforcement important après la révolution, notamment pour cibler des jeunes en mobilisant les associations. La lutte contre le chômage des jeunes, notamment diplômés, a été une des priorités gouvernementales après la révolution dans un souci d'apaisement social et de recherche d'une certaine stabilité face à la permanence des mouvements de contestation qui impliqueraient les jeunes. Cela renvoie à une conception presque « physiologique » (Bono, 2013) de la jeunesse dont la propension à la contestation serait d'autant plus élevée qu'elle ressentirait une frustration importante du fait de sa précarité et de ses problèmes d'intégration sociale par le travail. Cette représentation de la jeunesse a été renforcée avec la révolution. Tous les dispositifs existants en matière de politique active d'emploi ont été utilisés et renforcés avec le soutien des acteurs de la coopération internationale.

Un programme en particulier articule spécifiquement l'intégration des diplômés universitaires dans le monde du travail et le secteur associatif. Il s'agit du programme du Service Civil

Volontaire (SCV) qui vise officiellement à « *permettre aux diplômés de l'enseignement supérieur primo-demandeurs d'emploi, d'accomplir à titre volontaire des stages dans des travaux d'intérêt général en vue d'acquérir des capacités pratiques et des attitudes professionnelles, et à les faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé facilitant leur insertion dans la vie active dans un emploi salarié ou dans un travail indépendant. Ces stages peuvent se dérouler dans les associations ou par les organisations professionnelles affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et ce sur la base de conventions conclues à cet effet avec le Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi*¹⁴¹ ». La rémunération y est de 200 dinars par mois soit l'équivalent de 87,6 euros alors que le salaire minimum est de 300 dinars par mois.

Comme l'a montré Bono (2010 et 2013) dans le cas du Maroc, la question de l'employabilité est également au cœur des politiques actives d'emploi pour les jeunes en Tunisie. L'impératif de l'acquisition de « *capacités pratiques* » viendrait compenser des formations universitaires jugées inadaptées au marché du travail. C'est une des principales causes généralement avancées pour expliquer le chômage des jeunes diplômés. C'est également le manque « *d'attitude professionnelle* » qui rendrait les jeunes diplômés inaptes au marché du travail. Le dispositif SCV s'inscrit donc dans une doxa qui s'est peu à peu imposée dans le contexte de la contraction des emplois publics et de la libéralisation de l'économie et qui associe formation et employabilité dans la lutte contre le chômage. L'originalité du dispositif SCV est d'associer le secteur associatif dont le dynamisme citoyen offrirait des potentialités en matière de création de richesse et donc d'emploi pour peu qu'il soit soutenu par les pouvoirs publics.

En conséquence, selon une étude de la Fondation européenne pour la formation publiée en 2014, le nombre de bénéficiaires du SCV, au niveau national, a augmenté en moyenne de 75% par an entre 2010 et 2012¹⁴². En parallèle, le nombre d'associations a augmenté de près de 100% durant cette période. Dans le gouvernorat de Tozeur, le taux de croissance des bénéficiaires de ce dispositif a augmenté de 704% passant de 88 à 708 bénéficiaires en deux ans. Les associations

¹⁴¹ Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi : <http://www.emploi.gov.tn/fr/emploi/programmes-de-lemploi/programme-du-service-civil-volontaire/>

¹⁴² « Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Tunisie », Fondation européenne pour la formation, Tunis, 2014

ont donc été fortement mises à contribution pour absorber la croissance exponentielle du nombre de jeunes diplômés frappant à la porte du bureau de l'emploi.

La démarche pour bénéficier d'un contrat SCV est présentée comme venant du diplômé mais c'est davantage le bureau de l'emploi qui sollicite les associations pour leur demander de les intégrer, non pas en fonction de leur capacités réelles liées à leur volume d'activité et à des besoins identifiés, mais en fonction de leur volonté de « jouer le jeu » institutionnel. Les associations sollicitées sont uniquement celles qui disposent d'un local afin « *d'accueillir les volontaires dans de bonnes conditions* ». Les employés salariés des associations étudiées à Tozeur sont constitués à 100% de ce type d'emploi. Alors que le niveau d'activité de la plupart des associations au moment de leur création institutionnelle ne nécessite pas d'emploi rémunéré et repose généralement sur le travail bénévole des membres, le nombre de personnes sous contrat SCV dans les associations étudiées varie entre 3 personnes (*OULED*) et 60 personnes (*UDC*). Les associations acceptent donc cette transaction institutionnelle en misant sur le fait que ce type de collaboration pourrait être bénéfique. A court terme, ces arrangements offrent un apport de main d'œuvre gratuite et disponible qui renforce leur capacité d'action et leur visibilité. Cela leur permet surtout d'acquérir une reconnaissance de la part des pouvoirs publics qui, à plus long terme, pourrait s'avérer utile dans la perspective de financement à travers de nouveaux arrangements. On assiste donc à une utilisation intensive des dispositifs institutionnels. La plupart des associations, n'ayant pas la capacité d'accueillir physiquement l'ensemble des bénéficiaires du programme SCV qu'elles acceptent d'intégrer, proposent généralement à ces personnes de travailler officieusement à mi-temps tout en gardant le niveau de rémunération d'un temps plein. Cela permet aux associations d'absorber plus de personnes, aux bénéficiaires de cumuler éventuellement un autre emploi à mi-temps ailleurs et au bureau de l'emploi de faire valoir des chiffres positifs en matière de lutte contre le chômage.

Surtout, la mise en place d'une telle politique repose également sur des présupposés basés sur les rapports de genre. Au niveau national, 65% des bénéficiaires sont des femmes. A Tozeur, le taux s'approche des 100%. Que ce soit au niveau des responsables associatifs ou des bénéficiaires elles-mêmes, les raisons avancées tiennent au fait que parmi les diplômés, seules les femmes sont prêtes à accepter ce genre de contrat. Le discours officiel du Ministère de l'Emploi présente ce résultat plutôt comme une réussite en matière d'accès des femmes au marché du travail alors que la représentation sociale de ce type de contrat est plutôt négative.

Sa nature et sa portée ne sont pas à la hauteur du niveau d'étude et ne correspondent pas à la formation initiale. Une majorité des diplômées rencontrées dans les associations, employées avec ce type de contrat, sont issues de formations scientifiques et techniques. Lorsqu'elles sont interrogées, elles se disent toutes prêtes à accepter la réalisation de tâches peu gratifiantes dans le cadre d'un premier emploi mais regrettent le manque de lien avec leur formation. La plupart acceptent les emplois de ce dispositif par défaut et espèrent à terme trouver un emploi dans leur branche.

Les tâches effectuées dans le cadre de ce dispositif sont généralement peu valorisantes, consistant soit à assurer l'accueil, soit à exécuter des tâches administratives et de secrétariat, soit dans le meilleur des cas à pratiquer une activité de services aux personnes nécessiteuses. L'ensemble de ces tâches et de ces non tâches renvoie à des fonctions socialement définies sur la base du genre. Le niveau de rémunération peu élevé renvoie à une pratique dégradante de « dumping social » que les hommes diplômés sont plus réticents à accepter dans la mesure où l'accès au marché du travail est également associé à la recherche d'un changement du statut matrimonial (Tourné, 2005). En effet, dans le cadre du patriarcat, il revient aux jeunes hommes d'assurer les frais de logement d'une future famille, de préférence à travers l'achat ou la construction d'une maison, rendus possibles par le crédit bancaire que seul un emploi salarié permet d'obtenir. Les diplômés masculins de l'université déconsidèrent les emplois aidés et visent avant tout un emploi dans la fonction publique. La recherche de la stabilité notamment pour fonder une famille est jugée primordiale et l'emporte sur les perspectives d'une meilleure rémunération offerte par le secteur privé. Cette aspiration aux emplois publics est relayée par l'*UDC* et est une constante dans de nombreux pays arabes (Tourné, 2005 ; Badimon, 2007, 2009 et 2011).

De l'autre côté, si les jeunes filles diplômées acceptent plus facilement d'endosser des rôles et d'exercer des tâches qui sont codifiées dans le cadre des relations de genre qu'elles ont intériorisées, elles voient également dans ce type de contrat la possibilité de contourner d'autres types de contraintes que ne subissent pas les hommes. Si les contraintes financières sont moins prégnantes pour elles que pour les hommes, dans une société dominée par les normes patriarcales, les contraintes en matière d'accès à l'espace public et à des espaces de sociabilité sont beaucoup plus importantes :

« Pour moi, le travail, ce n'est pas uniquement chercher de l'argent. C'est aussi pouvoir sortir de la maison, rencontrer des gens. »

« Vous savez, pour nous les filles, on peut pas dire à nos parents qu'on va sortir dans la rue comme ça, sans raison. Alors d'accord, ce travail-là que je fais avec le bureau de l'emploi, ce n'est pas le mieux. Mais je ne peux pas rester toute la journée à la maison à ne rien faire. Je préfère venir ici pour ne rien faire que de rester à la maison¹⁴³. »

De plus, les responsables associatifs ayant généralement une activité professionnelle, c'est souvent les employées féminines des contrats SVC qui sont en charge d'assurer l'accueil dans le local associatif et d'assurer une présence minimum selon les horaires d'ouverture de l'association. Comme le niveau d'activité n'est pas élevé, l'association devient un lieu de sociabilité entre employées. Parmi les associations étudiées, la LTDH et l'UDC occupent des bureaux dans l'ancien bâtiment qui abritait le Conseil de Protection de la Révolution et qui dispose d'une grande salle commune. L'ensemble des salariées des associations présentes dans ce bâtiment (au total quatre associations dont la LTDH et l'UDC) se rassemblent au niveau de cette salle commune et s'en servent comme un lieu de sociabilité qu'elle ne trouverait pas ailleurs.

L'acquisition de compétences et d'attitudes dans le but d'augmenter l'employabilité des personnes est au cœur de ce dispositif comme de l'ensemble des dispositifs de politique active d'emploi des jeunes. Leur impact reste limité dans la mesure où ces emplois sont considérés simplement comme une parenthèse en attendant de trouver un emploi qui correspond aux aspirations réelles des demandeurs. Néanmoins, ils peuvent avoir des effets en matière de socialisation à l'action associative en favorisant l'intégration de ces personnes au sein de ces associations en tant que membres, une fois la période du contrat terminée. L'ensemble des jeunes filles membres des associations interrogées ont d'abord commencé dans le cadre d'un emploi aidé. Mais cela concerne une part infime au regard du nombre de bénéficiaires. La majorité d'entre elles estiment qu'elles portent un intérêt limité à l'action des associations.

J'ai montré que les associations concernées par ce dispositif sont celles qui disposent d'un local et concernent principalement (mais pas exclusivement) les associations à caractère politique. En acceptant de jouer le jeu institutionnel de promotion de l'emploi des jeunes basées sur une lecture genrée, elles contribuent à renforcer les rapports sociaux basés sur le patriarcat. Elles peuvent faire valoir le fait qu'elles disposent désormais de moyens humains suffisants pour

¹⁴³ Série d'entretiens avec des employées du secteur associatif sous contrat SVC réalisée à Tozeur en avril 2013

mettre en œuvre leurs actions. Le niveau de dépendance des associations à l'égard des pouvoirs publics est à ce niveau encore limité car l'attribution de volontaires par le bureau de l'emploi ne correspond pas à une demande émanant des associations elles-mêmes en fonction de leur besoin opérationnel ou de fonctionnement. La relation de dépendance est même plutôt inversée ici puisque les objectifs en matière de réduction du chômage des diplômés chômeurs imposés aux administrations locales les amènent à s'appuyer exclusivement sur la mobilisation des associations.

7.3 Mise en concurrence et « lutte des listes »

Les différents soutiens des administrations, centrales ou locales, en ressources monétaires et non monétaires, participent du processus de légitimation des associations qui, dès lors, sont invitées à prendre part aux espaces institués de « dialogue et de concertation » dont les principaux sont les Conseils locaux et régionaux de développement. Créées sous Ben Ali au début des années 1990 pour répondre aux injonctions internationales en matière de bonne gouvernance, elles sont renforcées après la révolution par les nouveaux législateurs issus des urnes en 2011 pour, là aussi, mettre en œuvre les mêmes principes et appliquer le paradigme de la participation de la société civile. Plusieurs décrets ont en effet permis d'assurer une représentation de la société civile au sein de ces instances comme membre de droit au même titre que les administrations déconcentrées et sectorielles. Après les élections de 2011, les Conseils Locaux et Régionaux de Développement se sont substitués au Comité local de protection de la révolution comme espace de représentation pour la société civile et de concertation avec les autorités locales. Il s'agit donc d'espaces où s'instituent les relations entre associations et pouvoirs publics et qui sont investis par de nombreuses associations dans l'objectif d'influer sur l'action et les décisions publiques.

Les associations, dont les membres sont politisés et multi-positionnés, mobilisent des ressources partisans de légitimation leur permettant non seulement d'accéder à des aides monétaires et non monétaires de l'Etat, mais également d'être représentées dans ces espaces.

Seule la LTDH n'est pas représentée au Conseil dans la mesure où ses responsables considèrent que cela ne relève pas de leur mandat. En revanche, l'UDC et les associations d'obédience islamiste comme *OULED* et *FEM* participent à la Commission Emploi et Affaires sociales. Dans la mesure où *OULED* mutualise ses ressources et organise des activités conjointes avec

NISAE, son président représente également implicitement cette dernière, reproduisant là aussi une reproduction de la domination basée sur le genre malgré le discours des membres de *NISAE*. En étant directement soutenu par le gouvernorat l'ensemble de ces associations a été invité à prendre part au conseil par le Gouverneur.

L'association *ADP* est dans une situation très spécifique. Elle ne dispose d'aucune des ressources de légitimation présentées ci-dessus mais a réussi à faire élire un de ses membres à la présidence d'une des commissions et à être représentée dans les autres. Du fait de la stratégie de multi-positionnement dans diverses organisations associatives, syndicales et politiques ainsi que l'implication personnelle et systématique des membres dans chaque manifestation publique, *ADP* est devenue incontournable. Les membres ne participent pas aux commissions thématiques en tant que représentants d'une organisation en particulier :

« Je participe à toutes les commissions du Conseil local de développement. Mais je ne représente pas une organisation ou une autre, je suis là pour Tozeur. Notre objectif, c'est d'être partout. Alors que ce soit pour le syndicat, le parti ou l'association, peu importe. Je ne me contente pas de parler que d'un sujet. On aborde toutes les questions qui ont un intérêt pour Tozeur. »

Entretien avec le secrétaire générale d'*ADP*.
Tozeur, 2012

« Moi comme j'ai plusieurs casquettes, j'alterne. Parfois je parle au nom de l'*ADP*, parfois au nom d'autres associations, parfois au nom du parti. De toute manière, les gens me connaissent et savent qui je suis et ce que je fais¹⁴⁴. »

L'étude des relations entre associations et entre associations et pouvoirs publics au sein des commissions thématiques du Conseil local de développement me permet d'identifier les conditions d'influence des associations sur les cadres de l'action publique.

Les sujets abordés dans le conseil touchent à la mise en œuvre des programmes de l'Etat, soit au niveau d'un ministère en particulier soit dans le cadre d'un plan régional de développement lorsqu'il existe. Pour la Commission des Affaires sociales, il s'agit essentiellement des programmes d'assistance aux populations démunies. Les discussions portent en conséquence sur les modalités d'attribution des aides et l'identification des personnes bénéficiaires. Auparavant, dans la mesure où l'infrastructure du RCD disposait du monopole de

¹⁴⁴ Entretien avec le trésorier d'*ADP*, Tozeur, 2013

l'intermédiation entre la population et l'Etat, le parti fournissait la liste des bénéficiaires de manière discrétionnaire. Dans ce système clientéliste de parti hégémonique, il n'y avait pas de discussions au sein du conseil puisque les décisions sur les modalités d'attribution des aides étaient déjà prises en amont. Après la révolution et la dissolution du RCD, les options sont plus ouvertes. Les associations qui participent au conseil détiennent leur propre liste de bénéficiaires issue de leur action de proximité. Elles disposent dès lors d'une ressource spécifique dans la relation « transactionnelle » (Fusulier et Marquis, 2009a et 2009b) qu'elles peuvent désormais entretenir avec les administrations.

Les associations étudiées à Tozeur qui se construisent sur une logique d'aide ont en commun, outre d'appartenir à la mouvance islamiste, d'avoir mis en place un dispositif similaire pour apporter des aides matérielles à des groupes de population jugés en difficulté. Ce dispositif peut être qualifié de bureaucratique dans la mesure où il repose sur un centre d'accueil à partir duquel des enquêtes sont réalisées à travers des entretiens individuels et sur la base d'un questionnaire qui renseigne les informations personnelles et sociales des bénéficiaires en situation de précarité : les conditions de logement, de santé, le niveau d'éducation et de revenu des membres de la famille sont recensées afin de mesurer le degré de vulnérabilité et surtout d'objectiver les conditions de l'aide.

Les dossiers ainsi établis par les associations pour réguler leur activité de distribution d'aide matérielle constituent un élément essentiel de légitimation vis-à-vis des pouvoirs publics. Au-delà de la mise en conformité avec les pratiques de l'action publique que symbolise l'existence de ces dossiers, ils permettent aux associations d'être d'autant plus reconnues comme des interlocuteurs pertinents qu'ils témoignent d'un travail de proximité. En effet, les associations peuvent valoriser auprès des administrations des bases de données concernant les usagers ou les bénéficiaires qui témoignent de leur « *connaissance du terrain* ». Ce savoir empirique issu de l'action peut se transformer en expertise, c'est-à-dire en « *savoir mobilisé en vue de l'action publique* » (Delmas, 2011). Le travail de proximité conférant une légitimité spécifique aux associations, considérées dès lors comme actives par l'administration, et la mise en place d'un système de production de connaissance sur les usagers instituent une forme « d'expertise d'usage » sur laquelle l'administration compte s'appuyer. Ces listes de bénéficiaires que les associations d'action sociale sont en capacité de fournir à l'administration constituent leur ressource principale pour participer à la co-production de l'action publique.

Néanmoins, le pluralisme associatif au sein de la commission instaure une forme de mise en compétition entre les associations pour savoir celles qui se montreront les plus actives sur le terrain mais également pour savoir celles dont la liste de bénéficiaires sera retenue par l'administration pour appliquer ses programmes. Cette mise en concurrence aboutit à une « lutte de listes » entre associations pour répondre au besoin de l'Etat de mise en œuvre des politiques publiques.

Cette lutte s'inscrit dans un contexte de forte politisation des associations dont les membres reproduisent les luttes partisans dans le cadre des relations entre associations et pouvoirs publics. La relation transactionnelle qui s'établit entre ces deux types d'acteurs contribue également à construire un système clientélaire dans lequel les associations exercent un rôle d'intermédiation pour capter les ressources de l'Etat à destination de populations qui, de la sorte, peuvent constituer une clientèle pour le parti dans lequel les militants associatifs sont parallèlement affiliés. Dans la mesure où la fourniture d'une aide directe des associations à l'égard de ses bénéficiaires constitue déjà le fondement de pratiques clientélares (Briquet, 1997, 1998 et 2012) notamment pour les associations comme *OULED*, *NISAE* et *FEM*, l'enjeu de leur participation au Conseil local de développement est de décupler cette capacité de redistribution en aiguillant les ressources de l'Etat.

Dans ce contexte, le président de l'association *OULED*, accusé d'œuvrer pour l'intérêt du parti *Ennahdha*, se montre tout à fait prompt à participer à la mise en œuvre de l'action publique en faisant valoir des considérations morales :

« A chaque fois qu'il y a un programme de l'Etat pour venir en aide à des gens pauvres, nous sommes là. Nous connaissons bien les familles et nous pouvons plus facilement orienter l'administration pour être sûr que l'argent ne s'évapore pas. Nous pensons aussi qu'on peut associer nos forces avec celles de l'administration. C'est vrai qu'on n'a pas beaucoup de financements pour l'association donc si on peut relayer l'argent de l'administration pour les plus pauvres par notre intermédiaire, ça nous va aussi. Ça donne aussi une bonne image pour notre association. »

Entretien avec le président d'*OULED*. Tozeur,
2013

De l'autre côté, un des membres de l'*ADP* nous explique les raisons de sa participation au CDL :

« Nous avons un devoir de ne pas laisser faire les islamistes. Quand eux proposent des listes pour des aides, nous aussi, nous avons des listes à présenter. C'est pour ça aussi qu'on a choisi de travailler dans l'associatif. L'important pour nous est de montrer que nous aussi on travaille pour les plus pauvres. Il ne faut pas laisser cela aux islamistes. Vous savez, nous les *qaoumin*, on est à gauche. Ça veut dire qu'on travaille sincèrement pour les pauvres, les paysans etc. les islamistes eux ils sont uniquement là pour aider les leur. Ils ne sont pas sincères.»

Entretien avec un des membres d'*ADP*. Tozeur,
2013

Un des responsables de l'*UDC* explique également l'avantage que représente la participation à la Délégation spéciale et au Conseil local de développement :

« Nous, notre mandat est clair. On est présent dans toutes ces instances pour mettre en avant l'intérêt des diplômés chômeurs. Quand il y a des débats pour la répartition de certaines terres agricoles, on instaure des quotas pour les diplômés chômeurs pour qu'ils puissent s'installer. Quand il y a un programme d'assistance de l'Etat, c'est la même chose, on est là. Alors, après c'est sûr que toutes les associations font la même chose. Tout le monde essaie de pousser ses propres pions »

La participation des associations à la co-production de l'action publique se matérialise parfois dans le cadre d'une convention de partenariat. En effet, la mise en œuvre de certains programmes sociaux de l'Etat implique désormais la participation des associations. Par exemple, le Ministère des Affaires sociales et le Ministère de l'Habitat ont lancé un programme conjoint de rénovation de l'habitat insalubre pour lequel les associations *OULED* et *FEM* ont été directement sollicitées pour la mise en œuvre, en partenariat avec les administrations en charge du dossier, le suivi étant discuté au sein de la commission thématique. Ces deux associations considérées comme *nahdhaouis* ont fait l'objet de critiques virulentes de la part des autres organisations représentées au sein du conseil et qui militent en opposition au parti islamiste, comme les membres de l'*UDC* et de l'*ADP*, dénonçant des pratiques clientélistes. Finalement, un des membres de l'*ADP* a également été associée par la suite au programme pour aider à l'identification des familles, de sorte que la posture de dénonciation apparaît comme une stratégie d'inclusion.

Les modalités de participation des associations, dont les membres sont multi-positionnés, reproduisent les luttes partisans mais ont également pour effet de faire jouer aux associations un rôle d'intermédiation entre l'administration et la population, dans une relation descendante,

en donnant une caution « participation de la société civile » à l'action de l'Etat et en limitant la capacité à faire émerger des besoins ou des problèmes publics nouveaux. Le pluralisme politique et associatif ainsi que la participation des associations aux instances locales de coordination et de concertation reconfigurent les relations avec les administrations. Si le modèle du partenariat d'exécution à travers un financement se perpétue, il n'est plus le seul. Il cohabite désormais avec d'autres formes de relations qui se construisent davantage de manière dynamique sur une base transactionnelle, dans la mesure où chacun des acteurs a quelque chose à apporter à l'autre. « *La relation des associations aux pouvoirs publics ne se limite pas aux seules influences et contraintes auxquelles elles seraient soumises, mais est l'expression d'une interaction possible pour la production d'action publique.* » (Bucolo, 2008 : 205)

Néanmoins, cette configuration nouvelle donne pour l'instant lieu à une mise en concurrence, du fait de la diversité des acteurs reconnus, qui s'exprime à travers une « lutte des listes » pour la captation ou le contrôle de la rente redistributive. Cette lutte s'inscrit plus largement dans les combats politiques locaux et nationaux. On peut ainsi dire que nous sommes passés d'un clientélisme de parti unique à une forme de clientélisme pluraliste mettant en scène une concurrence locale entre associations.

Conclusion du Chapitre VII. La construction d'un système clientélaire pluraliste centré sur les associations

L'adoption du pluralisme après la révolution amène les associations à être considérées comme des ressources à investir par les acteurs du champ politique, structuré en espace de lutte pour l'accession au pouvoir. Les associations, dont les membres sont affiliés aux partis politiques, entrent en concurrence, non seulement, pour l'obtention des aides monétaires et non monétaires de l'Etat permettant leur intégration institutionnelle, mais ainsi pour la captation de la rente distributive issue de la mise en œuvre des programmes sociaux de l'Etat. La reconnaissance de ces associations comme interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics locaux, à travers leur représentation dans les espaces de concertation avec des derniers, institutionnalise une fonction d'intermédiation entre Etat et société, en complément du parti, afin de servir autant les intérêts de ce dernier que la carrière politique des individus engagés dans les associations.

Les ressources politiques de légitimation favorisant l'intégration institutionnelle des associations dépendent des trajectoires de ces dernières et des positions relatives des partis dans le champ politique. L'acquisition des positions instituées d'intermédiation apparaissent équilibrés entre militants associatifs liés aux partis au pouvoir et à ceux d'opposition ; phénomène d'autant plus encouragé par l'administration que cette dernière ne dispose plus de ses canaux traditionnels, liés aux structures du RCD, permettant la mise en œuvre de ces programmes. En conséquence, l'intégration institutionnelle des associations s'opère dans le cadre d'une co-production de l'action publique. A défaut d'exercer une influence sur les cadres de l'action publique, ces associations contribuent à la construction d'un système clientélaire pluraliste centré sur elles et plus directement sur les partis.

Conclusion de la Deuxième partie. Les associations à caractère partisan sont des agents de reproduction de la domination sociale et politique

Je me concentré dans cette deuxième partie sur l'analyse des processus de politisation des associations postrévolutionnaires en lien avec la politisation des individus qui les composent. Il s'agissait de voir comment les modalités plurielles d'engagement, associatif et partisan, (chapitre V) orientent la manière dont ces associations formulent les problèmes publics sous tendant la définition de leur logique d'action, et d'apprécier la portée instituante de ces dernières (chapitre VI). Il s'agissait également de voir, à partir des modalités d'engagement et des logiques d'actions, comment s'opèrent les conditions d'intégration des associations dans le champ organisationnel, aboutissant soit à la mobilisation des associations dans la production de l'action publique, soit à leur participation à son élaboration (chapitre VIII).

Les organisations étudiées se partagent entre, d'un côté, celles d'obédience islamiste liées au parti *Ennahdha*, chef de fil du gouvernement de transition et, de l'autre, celles dont les membres sont affiliés à des partis d'opposition. Les processus de politisation de ces associations, à travers l'institutionnalisation de leur fonction d'intermédiation entre Etat et société, sont étroitement liés aux modalités d'engagement des membres et aux positions relatives dans le champ politique des différents partis de rattachement, qu'ils soient de gouvernement ou d'opposition.

Pour les associations islamistes, l'engagement des membres dans le parti politique est ancien et antérieur à l'engagement associatif qui intervient après la révolution. Le modèle de l'engagement est celui du militantisme total caractérisé par un investissement intense dans la cause qui peut prendre la forme d'un pluri-engagement où la carrière politique prime sur celle associatif, de telle sorte que la seconde est valorisée pour développer ou soutenir la première. La logique d'aide, de type caritatif ou basée sur l'*empowerment*, est dominante malgré les velléités émancipatrices des associations féminines. Elle résulte d'une compréhension des besoins de la société et des groupes spécifiques basée sur la reproduction des normes et des

représentations sociales dominantes issues du système patriarcal de hiérarchie sociale. Le militantisme total et la logique d'aide favorisent le développement de pratiques clientélares liées à des stratégies de promotion individuelle et partisane. Ces pratiques se développent d'autant plus que s'opère l'intégration institutionnelle des associations à travers l'obtention de financements publics et la représentation au sein des instances de concertations avec les autorités ; cette intégration s'effectuant grâce à la mobilisation des ressources politiques. L'affiliation partisane régule les relations des associations avec la société et celles avec l'Etat. Il en résulte que les associations d'obédience islamistes, ne définissant pas leurs logiques d'action sur la publicisation des problèmes publics, font l'objet d'une mobilisation par les autorités pour la mise en œuvre de l'action publique afin de remplacer le RCD et les organisations qu'il contrôlait dans cette fonction d'intermédiation dont il avait le monopole. Cette situation monopolistique n'est plus de rigueur après la révolution en raison de l'adoption du pluralisme. La fonction d'intermédiation est donc accessible à d'autres acteurs.

Parmi eux, se trouvent les associations dont les membres militent dans des organisations partisans opposées à l'islam politique. Deux cas de figure se posent. Il y a, d'un côté, les organisations créées avant la révolution dont le pluri-engagement associatif et partisan des membres est ancien, concomitant et complémentaire. En effet, l'engagement associatif en contexte autoritaire palliait la faiblesse des structures partisans qui ne pouvaient offrir un espace pérenne de militantisme du fait d'un accès limité au champ politique. Dans ce cas de figure, le modèle fédéraliste était et reste dominant. Il offre un espace de refuge et permet de relier les échelons locaux, nationaux et internationaux. Le capital et l'héritage politique lié à l'opposition au régime de Ben Ali et à la révolution leur assure une forte intégration institutionnelle après elle. De l'autre côté, se trouvent les associations postrévolutionnaires dont l'engagement partisan est récent. Le multi-positionnement est là pour compenser la faiblesse ou l'absence d'une structure partisane ou associative principale et s'inscrit dans une logique d'accumulation qui facilite l'intégration institutionnelle.

L'ensemble des associations dont les membres cultivent un anti-islamisme développe des logiques d'action basées sur la contestation et l'expression de revendications liées à des groupes sociaux spécifiques. Si la formulation des problèmes publics peut s'effectuer à travers une lecture émancipatrice, elles donnent souvent lieu à des relations sociales asymétriques entre membres et usagers ou au sein d'une configuration d'acteurs plus large. Malgré leur répertoire

contestataire, la représentation de ces associations dans les espaces institués de concertation avec les pouvoirs publics ne débouche pas sur un processus de co-construction dans lequel elles publiciseraient les problèmes publics des groupes sociaux qu'elles défendent. Le pluralisme et la compétition politique poussent ces associations à adopter le même mode relationnel avec les pouvoirs publics que celui développé par les associations islamistes, à savoir un mode descendant soumis à l'action mobilisatrice de l'Etat pour la mise en œuvre de programmes définies sans elles. Cette intégration institutionnelle a pour conséquence de domestiquer la dimension contestataire qui, quand elle s'exprime, s'inscrit davantage dans le cadre d'une compétition politique.

En conséquence, l'ensemble des associations à caractère partisan reproduit non seulement les rapports sociaux de domination issus du système patriarcal mais également les mécanismes de domination politique basés sur les pratiques clientélares, à la différence que celles-ci interviennent après la révolution dans un contexte pluraliste impliquant une plus grande diversité d'acteurs. Du côté de l'administration, l'association reste une organisation à mobiliser pour la co-production de l'action publique sans que cela passe par une régulation tutélaire mais davantage par une régulation politique concurrentielle. Du côté des militants politiques, elle constitue une ressource à investir pour développer les carrières individuelles au sein des partis et occuper une position d'influence prééminente dans le système politico-administratif local.

Troisième partie :

La politisation des associations
postrévolutionnaires antipolitiques à travers le
paradigme de la participation

Après avoir étudié les processus de politisation des associations dont les membres sont engagés à la fois dans les associations et les partis politiques, cette troisième partie est consacrée aux processus de politisation des associations dont les membres fondateurs sont non seulement apolitiques, c'est-à-dire non engagés dans des structures partisans, mais également antipolitiques (Schedler, 1997 ; Fischer, 1997), c'est à dire exprimant un discours de rejet de ces dernières. Ils n'ont pas eu d'expérience syndicale ni partisane avant la révolution au sein de partis d'opposition autorisés ou interdits (*Ennahdha*, PCOT, PDP), ne déclarent pas avoir joué un rôle au sein du RCD, ni avoir été impliqués dans les associations créées avant la révolution et contrôlées par ce dernier. A l'exception de quelques personnes, les fondateurs de ces associations sont restés également éloignés des expériences de mobilisation citoyenne, que ce soit dans la phase insurrectionnelle ou au sein du Conseil de Protection de la Révolution.

Le discrédit à l'égard de l'action partisane se formule autour de l'opposition entre engagement désintéressé et engagement opportuniste dans le but de valoriser de nouvelles formes d'expression de la citoyenneté. La référence à la société civile est omniprésente et représente une façon de dépasser les luttes partisans et les ambitions personnelles dans une dynamique unitaire qui se veut être le prolongement de la révolution en mobilisant la notion de peuple (Laarcher et Terzi, 2012 ; Bras, 2012). Ce discours, qui consiste à concevoir la société civile comme l'essence même de la démocratie, face à une société politique corrompue, est d'autant plus adopté que la confusion entre organisations civiles et organisations politiques, qui prévalait en Tunisie avant la révolution, est systématiquement décriée par tous ceux qui accusent tel camp politique d'instrumentaliser telle association d'œuvrer pour les intérêts d'un parti. Le discours de rejet face au monde politique permet de mettre en avant une sincérité dans l'engagement au service de l'intérêt général.

Parmi ces associations antipolitiques, il est possible de distinguer les nouvelles associations de développement et celles se réclamant de la jeunesse comme catégorie sociale spécifique. Si le rejet de la politique exprimé par les responsables associatifs est entendu comme une attaque à l'endroit des partis politiques, l'antipolitique n'est pas apolitisme pour autant et est porteur d'une certaine forme de politisation des associations. Il correspond à « *une posture qui prétend bannir tout ce qui est reconnu comme politique et par conséquent qui veut donner toute la latitude aux acteurs qui se disent extérieurs au politique d'investir ce champ* » (Hibou, 2011a : 3). Il sert en fait à un processus de politisation qui consiste à « *[utiliser] le langage ou la forme*

organisationnelle de l'association pour remettre ouvertement en question la légitimité des acteurs étatiques et/ou politiques et demander un rôle plus grand et, si possible, formalisé dans l'élaboration des politiques publiques » (Abu Sada et Challand, 2011 : 21). L'antipolitique associatif est alors consubstantiel de la logique de participation.

La participation comme conception et modalité pratique de l'action associative n'est pas propre à la situation postrévolutionnaire de la Tunisie. Déjà, Irene Bono (2010a, 2010b, 2011) a longuement étudié au Maroc le « phénomène participatif » impliquant les associations dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain lancée directement par le Roi Mohammed VI en 2005 comme « chantier de règne ». Elle y montre comment l'introduction de techniques et de dispositifs institutionnels dans l'action publique « ordonnant » (Signoles, 2006) la participation associative fait non seulement « profession » les discours et représentations dominantes de la société civile basées sur la citoyenneté, la démocratie, le consensus, la modernité, le progrès et la transparence (Catusse, 2002), mais opère également comme un mécanisme de légitimation et de reproduction de l'ordre politique et social existant. J'ai pour ma part étudié un phénomène similaire en Tunisie pendant le « règne » de Ben Ali dans le cadre du « transfert politique » et de l'appropriation par le régime autoritaire du paradigme de la participation de la société civile comme norme internationale de la coopération. Pensée comme un vecteur de démocratisation et de changement politique, l'introduction de dispositifs participatifs, pilotés et étroitement contrôlés par l'infrastructure autoritaire du régime, a surtout renforcé la légitimité internationale de ce dernier tout en renouvellement les instruments d'encadrement des associations.

Le paradigme de la participation de la société civile en faveur de la « bonne gouvernance » et de la démocratisation, intégré dans les discours de légitimation du régime autoritaire et les instruments de l'action publique, a retrouvé une nouvelle fraîcheur avec la révolution tunisienne dans le cadre d'un recyclage normatif en lien avec la transitologie. La participation de la société civile est de nouveau mobilisée par les acteurs de la coopération internationale en soutien à la transition démocratique du pays, après avoir échoué à démocratiser le régime autoritaire là où le processus insurrectionnel a eu raison de lui. Surtout, nous avons vu que l'institutionnalisation de la société civile et de sa participation par les instances nationales de transition est non seulement le résultat d'un transfert politique international, fluidifié par la levée des contraintes institutionnelles de l'autoritarisme et l'affaiblissement des institutions nationales en perte de légitimité, mais est également motivée par la volonté de désamorcer la logique contestataire

propre à la période révolutionnaire et de rechercher un consensus à même de stabiliser le processus de changement institutionnel. Une continuité s'opère autour d'une conception « *directement issue d'un imaginaire antipolitique qui délégitime le principe de la représentation démocratique (et donc des acteurs comme des procédures qui leur sont associés) pour lui préférer des modalités qui prennent en compte les prétendus intérêts de l'ensemble de la société* » (Bono, 2010a : 15). Ce n'est donc pas un hasard si les associations postrévolutionnaires de développement ou se revendiquant de la jeunesse - qui construisent un discours de légitimation basé sur un antipolitique - sont celles qui se fondent sur une logique de participation associée aux normes dominantes du cadre institutionnel sur la bonne gouvernance et la démocratie.

L'objectif de cette partie est d'étudier les mécanismes d'appropriation par les associations antipolitiques du paradigme de la participation promu dans le cadre institutionnel et sa traduction en logique d'action. L'analyse discursive et biographique, en lien avec celle des profils sociologiques des membres fondateurs, permettront de mettre en exergue le poids des structures institutionnelles sur la constitution des associations ainsi que les ressources de légitimation mobilisées en vue de faciliter leur intégration. L'enjeu est, d'une part, de voir dans quelle mesure la politisation des associations antipolitiques développant une logique de participation contribuent à reconfigurer les rapports sociaux de pouvoir basés sur la classe, le genre et l'âge, et, d'autre part, de voir les effets sur les modalités pratiques d'influence sur l'action publique et sur les conditions de production des notabilités locales en lien avec la gestion politique du pouvoir local.

Pour cela, le chapitre VIII portera sur l'étude des associations postrévolutionnaires de développement tandis que le chapitre IX sur l'étude des associations se réclamant de la jeunesse comme catégorie sociale spécifique. Je fais ici l'hypothèse que les premières se concentrent davantage sur la construction d'une légitimité vis-à-vis des autorités, basée sur la valorisation des positions sociales et de l'expertise professionnelle de leurs membres. Mais en cherchant à s'appuyer sur les acteurs internationaux pour modifier les rapports de force entre centre et périphérie, ces associations ne mettent pas en place de dispositifs de courtage appropriés, en phase avec les modalités de financement des organisations internationales, provoquant par là même un phénomène de marginalisation institutionnelle. Je suppose que les conditions pour une co-construction de l'action publique, impliquant bailleurs internationaux et autorités

nationales, reposent sur la mobilisation de ressources de légitimation basée sur l'expertise technique et sur la mobilisation de compétences de courtage issues du processus de socialisation des membres à l'action associative via les programmes internationaux.

De l'autre côté, je suppose que les associations de réclamat de la jeunesse - dont le processus d'acquisition des compétences de courtage correspond à celui de socialisation à l'action associative - sont davantage en capacité à se brancher sur les circuits de financement internationaux, d'autant que le fondement de ces associations, basé sur la participation démocratique des jeunes et des femmes, correspond à l'agenda international lié au soutien à la transition démocratique dans le contexte postrévolutionnaire. Néanmoins, l'intégration institutionnelle réussie via l'action de courtage auprès des bailleurs de fonds implique une mise sous tutelle des associations, propice à la co-production de l'action publique pilotée par ces bailleurs et non plus par les autorités.

Chapitre VIII. Les associations de développement local : Les effets de la (re)production des notabilités par l'expertise sur les cadres de l'action publique

Contrairement aux associations d'action sociale qui se fondent sur une logique d'aide pour autrui, les associations de développement créées après la révolution ne définissent pas initialement leur action sur la base d'une compréhension collective d'un problème public qui toucherait un groupe de population considéré comme « vulnérable », « victime d'injustice, de discrimination » ou « souffrant de la pauvreté ». Si certaines s'investissent dans un secteur ou une thématique précise (agriculture, tourisme), d'autres font référence au développement pour sa portée générale, englobante et incompressible et souhaitent de la sorte pouvoir intervenir sur tous les secteurs et tout type de problématique. Néanmoins, pour l'ensemble de ces associations, l'enjeu est avant tout la « participation de la société civile » à l'action publique.

En cela, la création des associations de développement à Tozeur après la révolution est le produit des évolutions du cadre institutionnel qui opèrent un recyclage du paradigme de la participation. Son appropriation par les associations s'inscrit dans une stratégie de reconfiguration des rapports de force avec l'administration dans le cadre des relations entre le local et le national dans la définition des politiques publiques. Elle correspond également à une revanche de la classe moyenne non militante, soucieuse d'ascension sociale face au délitement des anciennes élites locales liées au RCD. En cela, la politisation des associations de développement à travers le principe de participation passe par la légitimation de la fonction d'intermédiation au cœur de la production des notabilités. L'intermédiation opère dans un système relationnel multipolaire impliquant l'administration locale, l'administration centrale et les bailleurs de fonds internationaux.

J'étudierai dans ce chapitre les discours de délégitimation et de distinction permettant à de nouveaux acteurs de s'insérer dans le jeu institutionnel local, puis les ressources de légitimation mobilisés et les dispositifs de courtage leur permettant d'évoluer dans la configuration relationnelle, et enfin les modalités d'action concrète, à travers le diagnostic participatif, dans la perspective d'une participation à la co-construction de l'action publique.

Je suppose ici que le discours antipolitique basé sur la participation est un marqueur identitaire pour de nouvelles associations ne disposant pas de ressources politiques dans le contexte postrévolutionnaire pour s'intégrer dans le champ organisationnel et le cadre institutionnel. Il opère d'une part comme un mécanisme de délégitimation des organisations traditionnellement impliquées dans l'action publique, à savoir les partis et l'administration, et comme un moyen de revendiquer une relation de réciprocité avec ces acteurs en affirmant une autonomie et une légitimité propre. En cela, ce discours de délégitimation s'accompagne, d'autre part, d'un processus de légitimation par la valorisation de ressources spécifiques permettant de reconnaître aux associations cette fonction d'intermédiation qui en ferait des acteurs aptes et pertinents à participer à la définition et la mise en œuvre de l'action publique au même niveau que l'Etat et les partis politiques. Les ressources de légitimation reposent sur la construction et la valorisation d'une expertise et sur la capacité à drainer des financements nationaux et internationaux au bénéfice du développement local.

L'antipolitique et l'adoption du paradigme de la participation permettraient ainsi aux associations, dont les membres ne sont pas engagés dans des partis, d'entrer dans le jeu de l'action publique tout en faisant de la politique un espace consensuel où primerait l'intérêt des citoyens avant celui des partis. En dénonçant les risques d'instrumentalisation de l'action associative par les partis ou courants politiques, les responsables associatifs développent une vision de la neutralité de l'action dans laquelle l'association s'imposerait comme organisation de mobilisation de l'ensemble des « parties prenantes ». En cela, les associations de développement s'inscrivent dans une recherche de remise en question des rapports de subordination en inversant les rôles entre Etat et association par le biais du courtage auprès des organisations internationales. L'acquisition d'une telle position dans le champ organisationnel est un facteur de renouvellement et de diversification des notabilités locales.

8.1 La participation au développement local et les reconfigurations de pouvoir

L'antipolitique et le paradigme de la participation permettent aux nouvelles associations de développement local d'adopter une double démarche de différenciation pour reconfigurer les relations de pouvoir. D'une part, vis-à-vis de l'administration et, d'autre part, vis-à-vis de

groupes sociaux issus des classes moyennes non politisés et de ceux impliqués dans le processus révolutionnaire, dans un contexte de délitement des anciennes élites locales.

8.1.1 L'antipolitique des associations de développement : Affirmation du local dans la critique de l'Etat au-delà de la critique des partis

L'ensemble des membres des nouvelles associations de développement à Tozeur présente un discours de distinction entre action politique et action associative à travers un rejet de la première. Comme en témoigne le vice-président de *Tozeur et Développement*¹⁴⁵ :

« Moi, je ne voulais pas faire de politique. Qu'est-ce que c'est la politique en Tunisie. Il y a le parti au pouvoir. Et puis si tu écris un jour dans la presse, boom. ! Qu'est ce qu'il a fait Ben Ali ? Le marquage individuel. Dans chaque famille, il y a quelqu'un qui travaille dans la sécurité nationale, c'est-à-dire un genre de mouchard. Même dans les quartiers... tu ne pouvais pas bouger. Il y avait des partis décors pour montrer que sur le papier, il y avait le multipartisme, mais en réalité, il n'y avait rien. Même pour parler, comme ça librement, tu ne pouvais pas, le lendemain : « allo » ? Ne t'inquiète pas, ils sont là derrière toi. Il n'y avait pas les ABCD du travail politique. Et même si tu prends des partis comme le PDP, *Ettajdid*, tu as des membres fondateurs, c'est tout. Si tu dis PDP, tu dis Chabbi, après il n'y a plus rien. C'est aussi une des causes qui nous a poussés à faire une association. Nous, on voulait attaquer les problèmes de la région. La politique, on la laisse de côté. Nous, on va travailler sur le terrain. C'est devenu un principe clair de fonctionnement de notre association : indépendance politique. On ne fait pas de politique dans l'association. Bien sûr, on peut discuter avec les partis mais on laisse un espace pour tout le monde. Tu peux être membre d'un parti politique et être dans l'association. Mais tu ne dois pas parler le discours de la politique. Nous on va parler de la société, du développement. Mais agenda politique ici non. On était d'accord. »

Concernant l'association *Pour le Djérid*, le discours est similaire en matière de distanciation par rapport à l'espace participant. Pour le secrétaire général de l'association¹⁴⁶ :

« Je n'ai jamais participé à un parti politique, je ne le ferai jamais. Je n'aime pas la politique. Parce que c'est un casse-tête : « Propaganda », « *Zaïm* »¹⁴⁷, il faut s'aligner sur une personne. Je préfère être indépendant. J'aime mieux travailler dans les associations. »

¹⁴⁵ Entretien effectué à Tozeur en 2012

¹⁴⁶ Entretien effectué à Tozeur en mai 2012

¹⁴⁷ Signifie le leader ou chef charismatique en arabe.

La justification de la création associative porte sur une critique générale de l'action partisane. Mais la problématique du développement régional sur laquelle l'ensemble de ces associations se mobilise est également étroitement liée à la critique de l'action de l'Etat.

En effet, les difficultés en matière de développement économique et social relèveraient avant tout d'un sous-investissement de ce dernier dans la région du Djérid comme dans l'ensemble des régions de l'intérieur, opérant une fracture entre deux Tunisie. Comme l'explique Ayeb (2011-2012 : 67), « depuis l'indépendance, et même auparavant, le sud et l'ouest du pays souffrent des conséquences économiques et sociales des politiques de développements déséquilibrées, inégales et particulièrement concentrées sur Tunis – la capitale –, le Sahel, quelques grandes villes côtières, comme Bizerte et Sfax et zones touristiques, dont Djerba et bien sûr Hammamet-Nabeul. Ainsi, tous les indicateurs économiques font apparaître une ligne de séparation entre un nord et un Sahel développés, d'un côté, et un ouest et un sud sous-développés de l'autre. Dans le premier bloc, la carte fait apparaître une grande concentration des infrastructures, des investissements et par conséquent des indicateurs économiques et sociaux positifs. Dans le second, on est en face d'un espace à économie extractive et où les indicateurs socioéconomiques plutôt négatifs font apparaître une grande zone de pauvreté, sans équivalent dans le reste du pays, couvrant les gouvernorats enclavés de Sidi Bouzid et Seliana qui ne disposent d'aucun accès direct à la mer ou à une zone frontalière et même pas à un axe routier important. Marginalisées, ces régions connaissent aussi un processus de désertification humaine du fait qu'elles sont nécessairement des zones d'émigration vers les zones riches du pays et, dans une moindre mesure, vers l'étranger ». La région du Sud-Ouest dans laquelle se trouvent les gouvernorats de Gafsa, Tozeur et Kebili est officiellement considérée comme la deuxième région la plus pauvre après celle de la région du Centre Ouest regroupant Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid. Le gouvernorat de Tozeur se situe dans la verticale de la pauvreté de l'ouest du pays, frontalière de l'Algérie, par rapport à la verticale vertueuse et prospère du littoral. Si nous prenons les indicateurs officiels construits par le Ministère du Développement et de la Coopération internationale¹⁴⁸, sur la base de données peu fiables en raison des techniques multiples de falsification, de construction et de mise en scène des chiffres (Hibou et al, 2011), le taux de pauvreté est de 16,5% dans le Gouvernorat de Tozeur alors que la moyenne nationale se situe à 13,5%¹⁴⁹. Néanmoins, le Gouvernorat de Tozeur

¹⁴⁸ Ministère du développement et de la coopération internationale, « le Sud Tunisien en chiffre » et « Gouvernorat de Tozeur en chiffre », Office de développement du Sud, années 2009, 2010 et 2011

¹⁴⁹ En comparaison, le taux de pauvreté à Kasserine est le plus important du pays avec un taux de 27%.

recouvre de nombreuses disparités entre les délégations avec, d'un côté, la délégation de Tozeur dont l'ensemble des indicateurs de développement se situent en dessous de la moyenne nationale et, de l'autre, les délégations de Tameghza et de Hazoua qui sont largement au-dessus, avec des taux avoisinant ceux de Kasserine.

Concernant le taux de chômage, Hibou a montré l'instrumentalisation politique des chiffres avec un taux de chômage national stabilisé pendant plusieurs années à 15%, « *considéré comme un chiffre acceptable pour la population* » (Hibou et al, 2011 : 39). Le chiffre officiel du taux de chômage à Tozeur¹⁵⁰ est donc légèrement supérieur à ce taux autour de 15,6% alors qu'il est de 19% à Kasserine. D'autres études réalisées après la révolution indiquent des résultats différents pour les périodes antérieures sur la base de données récoltées et produites par l'Institut National de Statistique (INS) après la révolution. La région du Sud-Ouest, où se trouve le Gouvernorat de Tozeur, de Gafsa et de Kebili, figure dans le peloton de tête des régions avec un taux de chômage le plus élevé. En 2011, le taux de chômage y était de 26% en moyenne pour les régions du sud et de 16% pour les régions du nord et du littoral. Néanmoins, les disparités sont importantes au sein des trois gouvernorats du sud-ouest et le Gouvernorat de Tozeur est légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Enfin, certaines études (Hamden et Benhassen, 2012) mettent en avant d'autres indicateurs comme celui du bien-être, agglomérant des indicateurs démographiques, socio-économiques, et des indicateurs relatifs à l'habitat et aux moyens de communication. Le Gouvernorat de Tozeur arrive en avant dernière position dans le classement des meilleurs gouvernorats, juste avant Kebili et bien après Kasserine.

Les associations qui portent la thématique du développement à Tozeur s'inscrivent dans une logique de défense des intérêts économiques de la région dans le cadre d'un système extrêmement centralisé d'organisation de l'Etat et des politiques publiques, et de mise en compétition entre régions pour bénéficier de l'intervention de l'administration centrale autour de la notion d'attractivité (Lamarche, 2003).

La création associative s'inscrit dans un rapport d'opposition à l'Etat et repose sur la réinvention et l'usage d'une identité collective liée à l'appartenance à une ville, Tozeur, et à une région, le Djérid. Cette « *mise en scène d'une communauté identitaire locale* » (Allal et Bennafla, 2011 :

¹⁵⁰ Ministère du développement et de la coopération internationale, « le Sud Tunisien en chiffre » et « Gouvernorat de Tozeur en chiffre », Office de développement du Sud, années 2009, 2010 et 2011

38) fait largement consensus dans la société locale puisqu'elle est le plus petit dénominateur commun entre les différents groupes sociaux qui composent la population du territoire. Comme le mentionne Puig, la référence identitaire à un même territoire, circonscrit administrativement, permet « *le dépassement des clivages ethnico-lignagers* » et opère comme « *une greffe indispensable à la coexistence des groupes en offrant les cadres de nouvelles civilités* » (2003 : 264).

La création associative est donc tout d'abord l'expression de la citoyenneté et l'affirmation de l'appartenance à la cité. Elle est ensuite comprise comme une réappropriation citoyenne des problématiques de développement, communes à l'ensemble des habitants, en défiance à l'administration déconcentrée qui ne serait pas en mesure d'assurer la promotion des intérêts de la région vis-à-vis de l'Etat central et par rapport aux autres régions. Cette défiance à l'égard de l'administration est exprimée très largement par les membres des associations :

« Nous, ce qu'on veut, c'est de travailler pour le développement de la région. Nous sommes tous des Djéridi et c'est notre devoir de nous occuper des problèmes qui concernent tout le monde. [...] Les problèmes ? Ils viennent essentiellement des choix qui ont été faits jusqu'à présent. L'Etat, il a tout misé sur le tourisme. Mais en fait, ça profite à qui ? À quelques sociétés dans le nord mais pas tellement aux gens d'ici. En plus, l'oasis a été délaissé. Et puis, le tourisme, ça a marché un temps. Aujourd'hui, regardez, il n'y a plus de touristes, mais l'oasis, elle, elle est toujours là mais elle est délaissée. »

Entretien avec le Vice-Président de l'association ASM, 2012 - Tozeur

« Pour le développement, à Tozeur, ça va. Enfin, je veux dire dans la ville. C'est là où il y a toute l'administration, les sociétés etc..., mais dans le reste de la région, y a rien. Vous avez une grande pauvreté. Et pourquoi ? L'Etat n'a rien fait ! Nous, on est là pour mettre la pression un peu. Ce n'est pas normal que dans d'autres régions ils obtiennent des choses parce qu'ils savent demander et nous on a rien. Vous savez, nous les djéridi, on a une mentalité particulière. Nous sommes des gens calmes, pacifiques, accueillant. On n'aime pas demander. Ce n'est pas comme à Metlaoui ou à Kasserine. Le rôle des associations est aussi de montrer les problèmes et dire ce qu'il y a à faire ».

Entretien avec le secrétaire général de l'association *Pour le Djérid*, 2012 - Tozeur

« Vous savez, on a un grand problème d'eau ici pour l'agriculture. Mais on ne sait pas exactement si on peut creuser dans les nappes et s'il y a des réserves. Il y en qui disent que

oui, d'autres non. Ca fait des années que l'Etat doit faire des explorations et des études. Ils ont toujours rien fait. Donc, on ne sait pas combien on peut utiliser d'eau et à quel prix. Nous, les associations, on doit se saisir de ce problème. »

Entretien avec le secrétaire général de l'association *Tozeur et Développement*, 2012 - Tozeur

« Le problème, c'est qu'on fait pas tellement confiance à l'Etat. Vous savez ici, les décisions, elles sont prises à Tunis. Les administrations ici, elles se chargent d'exécuter. Elles n'ont pas beaucoup de moyens et elles restent dans leur bureau. Nous, ce qu'on voudrait, c'est que les décisions soient prises par rapport aux vrais besoins de la région. »

Entretien avec le président de l'association *Jeunes et Citoyenneté*, 2012 - Tozeur

Le discours de légitimation de l'engagement associatif des membres fondateurs se construit par rapport au problème ressenti du sous-développement et en réaction à l'incapacité de l'Etat central, de l'ensemble des administrations déconcentrées et des acteurs politiques, à formuler et mettre en œuvre de façon satisfaisante des politiques publiques en faveur du développement économique et social de la région. Cela nécessiterait selon eux la participation d'autres acteurs à travers la création d'autres organisations.

On pourrait penser que cette exigence d'une interpellation de l'Etat pour le développement régional fait écho à la dynamique révolutionnaire fondée sur le principe de « frustration relative » des régions paupérisées de l'intérieur du pays. Or les associations de développement s'inscrivent davantage dans une forme de rupture par rapport au mode contestataire de l'action collective porté par des groupes sociaux dont les membres des nouvelles associations ne font pas partie.

8.1.2 La participation au développement comme distinction sociale

Les nouvelles associations qui portent la question du développement à Tozeur s'inscrivent dans cette dynamique nationale de création associative dans les différentes régions du pays qui souffrent du sous-développement et du sous-investissement relatif de l'Etat. L'engagement associatif est perçu comme un devoir citoyen, un « impératif moral » dans cette période révolutionnaire, d'autant plus que les membres des associations de développement et de citoyenneté créées à Tozeur après la révolution n'ont pas directement participé au mouvement insurrectionnel qui a mis fin au régime de Ben Ali. Ce registre discursif de l'obligation pour

légitimer l'engagement associatif est comparable à celui des membres fondateurs des associations à logique d'aide. Les membres des associations de développement revendiquent tous leur responsabilité à « *construire une nouvelle Tunisie* », à « *utiliser cette liberté nouvellement acquise pour développer notre région* ».

Un ancien responsable de la section locale du Syndicat de l'Enseignement Primaire, qui avait joué un rôle déterminant au moment de la phase insurrectionnelle à Tozeur et au moment du Conseil de Protection de la Révolution, me confiait de manière plus sarcastique :

« Vous savez les gens ont peu bougé ici pendant la révolution. Alors quand ils ont pris conscience de l'ampleur du mouvement, des conséquences que cela allait avoir... et puis quand ils ont vu que tout le monde autour d'eux créait des associations, bougeait, alors ils se sont mis à bouger aussi et chacun a voulu créer son association. C'est comme une mode. Un moment les gens veulent être dedans plutôt que dehors. En plus, tout est devenu facile. C'est facile de créer une association, c'est facile de critiquer le Wali devant tout le monde ou tel ou tel ministre lorsqu'il se déplace dans la région. Tout le monde est devenu révolutionnaire alors que pendant toutes ces années, ils n'ont rien fait.¹⁵¹ »

Il est évident que derrière le discours de désintéressement de l'engagement associatif, valorisant l'aide aux plus vulnérables pour les fondateurs des associations d'action sociale ou la participation au développement pour les associations se réclamant de cette notion, se trouvent des stratégies d'acteurs. Pour les fondateurs de ces dernières, il y a une volonté de différenciation et de distinction par rapport à la séquence et aux acteurs révolutionnaires. Cela se traduit par l'adoption de « répertoires d'action » et de formes organisationnelles différents. Cette évolution des formes de l'engagement pour un objectif commun s'inscrit dans un continuum allant de la protestation à la proposition, de la dénonciation à la participation au système. Elle correspond surtout à la volonté des classes moyennes supérieures de s'approprier des outils d'expression légitime et de participation dans l'espace public.

Barthélemy souligne que « *l'exercice d'une profession salariée, de préférence dans le secteur tertiaire, la jouissance d'un revenu, et surtout d'un niveau relativement élevé, et la socialisation du milieu social d'origine, favorable à l'engagement dans l'action collective sont autant de facteurs de l'adhésion associative* » (2006 : 289). Si on s'appuie sur la sociologie des mouvements sociaux, Offe (1985) avait déjà fait remarquer l'importance de la participation

¹⁵¹ Entretien effectué à Tozeur en 2012

d'une nouvelle classe moyenne sensible aux valeurs post-matérialiste dans les nouveaux mouvements sociaux. Les différentes études sur les associations arabes menées dans les années 1990 (Ben Néfissa et al., 2002) soulignaient également le fait que les membres étaient généralement issus des classes moyennes urbaines. Enfin, dans son analyse des institutions islamiques de bienfaisance, Clark (2004) souligne également l'importance des « nouvelles classes moyennes » dans la constitution et la gestion des organisations caritatives islamiques en Egypte, en Jordanie et au Yémen. La raison principale viendrait, selon elle, du fait qu'elles n'auraient pas bénéficié des mêmes ressources et avantages de l'Etat, au même titre que les anciennes, en raison du désengagement de ce dernier de ses prérogatives sociales et économiques issues de l'indépendance, et qu'elles se seraient tournées vers les organisations issues de la mouvance islamique pour trouver une existence dans l'espace public et participer à une dynamique sociale et politique plus à même de les mettre au centre du jeu.

Comme le note Laville et Sainsaulieu, « *l'association introduit une réflexion sur la capacité à entrer en jeu pour des personnes qui n'y sont pas obligées* » (2004 : 72). A Tozeur, l'investissement dans la forme associative pour promouvoir le développement de la région vient d'un groupe social spécifique disposant d'un certain nombre de ressources préalables pour le faire, d'ordre économique et symbolique. Il s'agit essentiellement d'hommes - aucune femme n'est présente parmi les premiers cercles des membres fondateurs - fonctionnaires de l'administration, de membres des professions libérales tels que les médecins et les pharmaciens, et de chefs d'entreprise. L'association *Tozeur et Développement* revendique par exemple 200 adhérents, tous issus de ces professions. Si les autres associations étudiées sont de taille bien moins importante, les membres fondateurs ont pour point commun leur appartenance aux mêmes catégories socio-professionnelles.

La création des associations de développement opère comme une rupture temporelle, spatiale et sociale par rapport à la période révolutionnaire. La phase insurrectionnelle était largement le fait de jeunes sans emploi ou appartenant au « sous-prolétariat » urbain et rural (Ayari et al, 2011), utilisant la violence en réponse directe à la frustration collective et à la répression. Ces groupes sociaux ont également pris part aux institutions révolutionnaires après le départ en exil de Ben Ali, comme le Comité local de protection de la révolution. La dynamique révolutionnaire s'est également largement appuyée sur des structures sociales liées aux appartenances primaires, lignagères et territoriales.

La création des associations de développement correspond à une réappropriation après la révolution de l'expression publique par les classes moyennes habitant le centre-ville de Tozeur. Ceux-là revendiquent l'appartenance à la société civile pour son sens civilisé en opposition aux actions de contestation désordonnées impliquant les habitants des quartiers périphériques. La référence au tribalisme est d'ailleurs souvent utilisée pour discréditer ce type d'action.

Dès lors, est mis en scène et en mots une représentation simplifiée du monde social autour d'une dualité entre société moderne d'un côté, basée sur la citoyenneté et les liens volontaires, et société traditionnelle de l'autre, basée sur les solidarités primaires à base lignagère de type tribal propres aux sociétés segmentaires. Cette dualité ne se limite pas simplement à l'opposition entre les régions citadines du littoral et celles rurales de l'intérieur du pays. Elle se retrouve également au sein des secondes, entre les classes moyennes et supérieures des centres villes urbains et les populations situées davantage en périphérie, marginalisées socialement et économiquement, et pour lesquelles l'appartenance tribale est stigmatisée en opposition à la modernité citadine.

Pour le cas de Tozeur, cette opposition est flagrante et s'inscrit dans une historiographie lointaine, d'abord coloniale, puis repris par l'Etat indépendant à visée modernisatrice de Bourguiba : *« la focalisation sur les cités et le peu d'importance accordé à un "arrière-pays" est révélateur d'une "diabolisation" de la plupart des tribus nomades et semi-nomades. C'est là une représentation sédentaire qui associe les vastes espaces steppiques et désertiques à un vide a-historique, pays habité par des populations "ensauvagées", sources de troubles et de désordres »* (Puig, 2003 : 38)¹⁵². A Tozeur, cette représentation s'inscrit dans l'opposition entre la citadinité liée à l'oasis et le nomadisme lié aux terres collectives situées au-delà. Les membres des associations de développement de Tozeur se revendiquent d'une appartenance identitaire à la civilisation citadine de l'oasis qui impliquerait des modes pacifiques de gestion des conflits, des formes d'action collectives dont les répertoires doivent nécessairement s'opposer à la protestation des foules et être en conformité avec la notion de société civile en opposition aux appartenances lignagères.

La plupart des membres de ces associations n'ont pas pris part au Comité local de protection de la révolution et ceux qui ont été présents s'en sont rapidement écartés. Pourtant, le Comité était devenu l'interlocuteur principal des autorités étatiques au niveau local.

¹⁵² Il s'agit ici d'une représentation parfaitement khaldounienne puisque les groupes de nomades constituent la menace principale pour le pouvoir exercé par les citadins.

La création d'association est pour eux une forme de réaction à ces espaces et formes d'organisation collective. Les associations, en tant que société civile instituée, c'est-à-dire régie par des textes juridiques, sont amenées à se substituer aux membres de ce comité comme interlocuteurs des pouvoirs publics. L'utilisation de l'expression « société civile » permet de se situer en opposition face aux logiques de contestation, de revendication, de prise immodérée de la parole en public et de se départir d'une logique de confrontation à l'Etat, symbolisée par les opérations de « dégage ! » qui se sont poursuivies après la révolution pour destituer les membres du parti RCD dissous des postes de responsabilité dans les administrations.

Le vice-président de *Tozeur et Développement* montre comment la création de l'association a été en réaction au Conseil de Protection de la Révolution :

« L'association est née l'été 2011, avant les élections. Aucun membre de l'association n'a participé au Conseil de Protection de la Révolution. Bon, on croisait les gens dans les cafés, qui nous racontaient. Ici à Tozeur, la création du comité ne s'est pas faite selon des canaux officiels. La composition des membres, vraiment, on ne savait rien. On ne connaissait pas ces gens. On voyait qu'ils parlaient au nom des tozeurois mais sur quelle base ? Vraiment ce n'était pas clair. Ils ont choisi des gens comme ça, presque dans le secret. C'est aussi une des causes pour lesquelles on a pensé à faire des associations. Nous on voulait attaquer les problèmes de la région. On voyait qu'il y avait beaucoup de bagarre, d'agitation. Nous, on a préféré rester en retrait. On a attendu, on est resté patient car ce n'était pas possible de travailler avec ces gens-là. »

Concernant l'association *Pour le Djérid*, le discours de distanciation et de distinction sociale par rapport au comité est similaire. Pour le président :

« Après la révolution, personnellement, je n'ai pas participé au Conseil de Protection de la Révolution. Tout d'abord j'étais à Tunis, mais je voyais ou j'entendais surtout que les gens qui se mettaient dedans avaient surtout des objectifs à court terme, parfois même très opportunistes. Moi, s'il y a une élection, je suis avec. Mais ici, on n'a pas une tradition d'élection, de publication. Nous, on fait toujours les élections la nuit. Le lendemain, les gens découvrent par surprise qu'ils sont élus sans savoir qu'il se passait quelque chose. »

Pour le secrétaire général de l'association :

« Concernant le Conseil de Protection de la Révolution, je n'ai pas participé directement mais j'ai un peu suivi de loin. J'ai bien aimé l'idée au début, mais bon après ils ont dérapé : certains ont voulu prendre le contrôle, chercher le pouvoir mais aussi de manière un peu

agressive. Moi, je n'aime pas l'agressivité. Nous on a fait une association de notre côté dans l'esprit de toujours travailler de manière collaborative, sans avoir de conflits ou pour résoudre les conflits gentiment. C'était ça l'objectif principal de notre association. Celui qui croit qu'il a une idée ou qui peut apporter un plus alors il est le bienvenu. C'est notre vision¹⁵³. »

La participation dans l'espace public à travers l'association est davantage motivée par la recherche de la modération et du consensus à travers l'usage de la réflexion et de l'argumentation, loin des passions incontrôlés et manipulables des masses. Les membres des nouvelles associations de développement se présentent comme une force de proposition « constructive » dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques en opposition à la logique d'affrontement face à l'Etat qui paralyserait le pays.

Ainsi, la revendication de l'appartenance à la société civile s'inscrit dans un rapport de domination impliquant des groupes sociaux issus des catégories socio-professionnelles constitutives de la classe moyenne supérieure et qui considèrent disposer d'une légitimité spécifique, du fait de leur statut social, à prendre publiquement la parole et à intervenir dans l'espace public. C'est donc à travers cette double délégitimation, à la fois de l'Etat et des groupes sociaux issus des quartiers défavorisés et impliqués dans les mouvements citoyens de contestation, que les membres des associations de développement ont motivé leur création associative mais aussi leur participation aux politiques de développement. Ils s'appuient pour cela sur les évolutions du cadre institutionnel, sur une appropriation des normes et des discours en matière de participation de la société civile, en s'affirmant comme les représentants de cette dernière.

8.2 Les mécanismes de construction de la fonction d'intermédiation

La politisation des associations postrévolutionnaire de développement passe par la construction de la fonction d'intermédiation. L'enjeu pour elles est d'investir les espaces de concertation avec les autorités locales tout en reliant les enjeux locaux avec les pouvoirs publics nationaux et les acteurs de la coopération internationale par des activités de courtage.

¹⁵³ Ces entretiens qui abordent la relation entre associations de développement et le Comité local de protection de la révolution ont été effectués à Tozeur en 2012.

8.2.1 Espace et pratiques de l'intermédiation associative

Initié par Ben Ali comme dispositif participatif, le Conseil local et le Conseil Régional de développement constituent des espaces stratégiques pour les associations après la révolution, à partir desquels s'instituent les relations avec les autorités locales, notamment au regard des activités de courtage.

8.2.1.1 Les Conseils de développement comme espaces stratégiques d'intermédiation

La création des associations postrévolutionnaires de développement se fonde sur la volonté des membres d'intervenir dans les lieux de pouvoir et d'être associées au processus de décision qui touche aux questions de développement dans la région. Cette participation doit se matérialiser à travers leur représentation au sein des Conseils locaux et régionaux de développement (CLD).

« Moi, ce qui m'a attiré dans le travail associatif, c'est l'approche participative. Avant, il n'y avait presque rien. Disons que c'était impossible. De quelle approche participative on parle lorsque le président de telle association est le maire de la ville ? Par contre, après la révolution, c'était devenu possible et c'est là que je suis rentré dans les associations. C'était devenu très facile de faire une association, il n'y avait plus aucun blocage. C'est devenu aussi très facile d'interpeller l'administration et de demander ce qu'ils font. Il y a eu plusieurs décrets qui ont permis tout ça. »

Entretien avec le Vice-Président de l'association *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2012

« Vous savez, nous, maintenant, on fait partie de la société civile. On a vraiment un rôle à jouer dans la transition démocratique. Il faut qu'on participe ! On ne peut plus laisser les partis ou l'administration décider leurs trucs dans leur coin. Il faut que ça se fasse avec les citoyens. C'est pour cela qu'on a fait une association, pour contribuer au développement de notre région. Et puis, le nouveau Gouverneur est très coopératif. Il dialogue avec les associations et nous sommes représentés au Conseil local de développement. »

Entretien avec le Vice-Président de l'association *Pour le Djérid*. Tozeur, 2012

« Pour moi, la démocratie, ça vient pas comme ça. Il ne suffit pas d'organiser des élections et ça y est, c'est la démocratie. C'est très bien les élections mais ça ne suffit pas. Pour moi, le plus important, c'est la société civile. C'est là que les citoyens peuvent se prendre en main. Regardez ! Vous prenez les partis politiques... après les élections ? Il n'y a plus

personne ! Qui sait qu'on trouve sur le terrain ensuite ? Les associations ! Elles doivent avoir leur mot à dire aussi. Les décisions, elles doivent venir du terrain. Il ne faut pas que ça vienne toujours d'en haut. C'est pour cela que c'est essentiel d'être dans le Conseil local de développement. »

Entretien avec le Vice-Président de l'association ASM. Tozeur, 2012.

« Nous sommes une association de développement donc le conseil est quelque chose d'obligatoire pour nous. Au moins, on est informé et on peut donner notre avis. En plus, il y a le suivi des décisions et ça, c'est important. Autrement, c'est sûr qu'entre société civile et administration, c'est un peu le lion contre le lapin : l'administration est là, bien établie, avec l'autorité. Nous on est encore des bébés. Les associations sont nouvelles et même beaucoup ne connaissent pas le B-A-BA du travail associatif. Mais on a dit, c'est comme une période de stage, c'est aussi provisoire. C'est l'occasion de créer des mécanismes. Comme ça, après tu trouves des gens qui, quand même, sont au courant et connaissent les dossiers.

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2013

« Pour nous le conseil, c'est un espace stratégique. C'est là où on peut discuter vraiment les dossiers avec l'administration et lui taper dessus aussi, mais toujours de manière civilisée. »

Entretien avec le vice-président de *Pour le Djérid*. Tozeur, 2013

Comme je l'ai montré dans les chapitres II et IV, les Conseils locaux et régionaux de développement sont des instances de concertation et de coordination de l'action publique, créées sous Ben Ali au début des années 1990 pour répondre aux injonctions internationales en matière de bonne gouvernance. Elles ont été, après la révolution et la dissolution des Comités locaux de protection de la révolution, investies par les associations de développement nouvellement créées. Certaines associations ont été directement sollicitées par les autorités pour être représentées, d'autres ont cherché à s'imposer. Face à la pression exercée par les associations sur les autorités locales concernant leur représentation aux conseils, à Tozeur et dans d'autres régions, et face aux pressions exercées par les organisations internationales sur le

gouvernement pour institutionnaliser cette participation, plusieurs décrets ont été édictés en 2012 afin de modifier le cadre réglementaire de ces conseils.

Ils ont en effet permis d'assurer une représentation de la société civile comme membre de droit au même titre que les administrations déconcentrées et sectorielles. Les Conseils locaux et régionaux de développement se sont substitués au Comité local de protection de la révolution comme espace de représentation pour la société civile et de concertation avec les autorités locales. Il s'agit donc d'espaces où s'instituent les relations entre associations et pouvoirs publics et qui sont investis par de nombreuses associations dans l'objectif d'influer sur l'action et les décisions publiques.

La représentation des associations s'établit avant tout au sein des commissions thématiques ou sectorielles du Conseil local de développement qui définissent de manière autonome leur mode de représentation et de fonctionnement. Il y a quatre commissions thématiques dans celui de Tozeur avec un nombre variable de membres. J'ai analysé dans la deuxième partie de cet ouvrage que les associations dont les membres sont engagés dans les partis politiques sont principalement représentés dans la Commission emploi et affaires sociales. Les associations de développement sont, elles, davantage représentées dans la Commission investissement et développement et la Commission environnement et aménagement du territoire. Chaque commission désigne un président qui sera aussi le représentant de la commission au Conseil régional de développement. Celui-ci est composé de 14 membres issus des administrations ainsi que les 4 députés de la région.

Des élections ont été organisées dans chacune des commissions thématiques pour en désigner les présidents et vice-présidents, qui seront ensuite représentés au sein du Conseil local et du Conseil régional. Cette pratique électorale tranche avec les pratiques de l'ancien régime dans la mesure où les membres des commissions étaient nommés par les présidents des conseils, à savoir le Gouverneur et ses délégués.

8.2.1.2 Le courtage comme objectif

J'ai pu montrer dans le chapitre V comment les organisations de la coopération internationale réhabilitent après la révolution le paradigme de la participation de la société civile dans le cadre d'un agenda partagé de soutien à la transition démocratique. Elles ont été débarrassées du cadre rigide de coopération du régime autoritaire qui intégrait toute relation avec les associations tunisiennes dans un cadre tripartite piloté par l'Etat. Elles ont également été soucieuses de changer l'image négative qui leur était associée en raison du soutien apporté au régime

autoritaire dans le cadre d'objectifs économiques et sécuritaires partagés. En conséquence, les bailleurs de fonds européens et nord-américains ont multiplié les programmes de soutien direct à la société civile, devenue un partenaire à part entière au même titre que les acteurs étatiques.

L'adoption du paradigme de la participation de la société civile par les associations de développement de Tozeur créées après la révolution correspond à une volonté d'intégration institutionnelle qui passe par une appropriation du « rôle prescrit » par les acteurs dominants du champ organisationnel. Mais cette appropriation est avant tout une adaptation. En effet, la légitimité de la participation de la société civile à l'action publique conférée par les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre d'une conception libérale et pluraliste repose essentiellement sur la capacité des associations à faire émerger des besoins et des demandes sociales en raison de leur ancrage supposé au sein de la société et de leur travail de proximité avec les populations. C'est ce qui devrait permettre aux associations de jouer le rôle d'intermédiation entre société et décideurs publics dans un mouvement ascendant. Or les associations antipolitiques de développement conçoivent avant tout leur rôle et leur fonction d'intermédiation comme relevant d'une activité de « courtage ». Celle-ci se comprend essentiellement comme étant orientée sur la recherche de financement dans une configuration articulant le centre et la périphérie ou le local d'un côté et le national et le global de l'autre (Bierschenk et al, 2000). En effet, le développement d'une région se mesure pour les associations qui s'en réclament par la quantité d'investissement effectuée. L'objectif est d'accroître l'accès de la région aux financements de l'Etat et de la coopération internationale.

« Nous sommes une association de développement. Notre objectif, c'est qu'il y ait des projets qui marchent à Tozeur. Pour ça, nous travaillons avec l'administration et les structures d'appui et avec les autres associations. Chacun a besoin de l'autre mais ils ne se connaissent pas bien. Il y a aussi beaucoup de méfiance. Mais si on veut le développement à Tozeur, l'administration a besoin des associations et les associations des administrations. Il faut aussi des financements. Donc, nous, on est prêt à travailler avec tous ceux qui veulent développer des projets dans la région. Que ce soit les bailleurs étrangers, l'Etat et même les entreprises. Nous, on est là et on peut faciliter leur travail et rassembler les gens. »

Entretien avec le Secrétaire Général de
l'association *Pour le Djérid*. Tozeur, 2012

« Nous, notre objectif, c'est d'amener le plus d'argent possible à Tozeur. Pour ça, il faut des projets. Mais il faut aussi s'informer sur les bailleurs de fonds, participer aux journées

d'information, à des formations, être dans les réseaux. Sinon, tu ne sais pas ce que les bailleurs veulent financer et surtout comment ils financent et comment on fait pour avoir les financements. Les bailleurs, souvent, ils sont obligés de passer par l'administration à travers un partenariat. Mais ils veulent aussi faire des partenariats avec la société civile. Donc, nous, il faut qu'on aille voir certaines administrations, qu'on se mette d'accord déjà ensemble. C'est compliqué. Ensuite, on peut aller voir le bailleur et discuter. »

Entretien avec le secrétaire général de l'ASM.
Tozeur, 2012.

Pour l'ensemble de ces associations, le courtage porte à la fois sur l'administration centrale et sur les acteurs de la coopération internationale. Il constitue la pratique principale au cœur de la construction de « situations » de notabilité (Abélès, 1990 ; Briquet, 1997 et 2012 ; Nay et Smith, 2002). Le courtage correspond à une fourniture de services conférant une position de pouvoir en ce qu'il permet aux acteurs qui le pratiquent d'être reconnus comme interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics.

La compréhension par les membres fondateurs des associations de développement du rôle de la société civile à travers l'activité de courtage s'inscrit dans une certaine mesure dans une continuité par rapport aux pratiques notabilliaires qui prévalaient sous le régime de Ben Ali. En effet, j'ai montré dans les chapitres II et III que le régime instrumentalisait l'action associative dans une stratégie de captation des fonds. Le paradigme de la participation de la société civile imposé par les organisations internationales impliquait que tout projet de développement de l'Etat, financé par elles, intègre les associations. Néanmoins, l'avènement du pluralisme avec la révolution et la levée des différentes tutelles liées à l'autoritarisme aboutissent à un renouvellement et une diversification des stratégies, des modalités et des objectifs escomptés du courtage en fonction des positions sociales et professionnelles des membres fondateurs des nouvelles associations qui, dès lors, tentent de modifier les rapports de force avec l'administration en renforçant leur capacité d'intermédiation directement avec les bailleurs de fonds étrangers.

L'enjeu du courtage pour les associations antipolitique est leur intégration institutionnelle qui, au-delà de leur reconnaissance par les acteurs locaux, nécessite l'établissement d'un système pérenne de relations avec les organisations internationales et l'Etat central pour renforcer le statut de représentant des intérêts locaux. La réussite des dispositifs déployés dépend du développement de compétences à la fois spécifiques et adaptées à l'agenda des bailleurs internationaux et à leurs conditions d'octroi de financements.

Bierschenk et Olivier de Sardan (2000) identifient « quatre registres de compétence élémentaire du courtier ». Le premier est d'ordre rhétorique : en étant « *situé à l'interface entre la configuration développementiste d'un côté, et les sociétés locales, de l'autre, il lui faut maîtriser les codes langagiers et culturels en présence* » (2000 : 26). La maîtrise de la langue française est, à ce titre, primordiale pour accéder à la sphère globalisée des organisations internationales. Cela explique en grande partie pourquoi certaines associations – dont les dirigeants ne parlent pas français, comme c'est le cas pour les associations d'obédience islamiste - n'intègrent même pas les bailleurs de fonds dans leur stratégie de recherche de financement et privilégie l'encastrement politique de leurs activités auprès de l'Etat. Le deuxième est d'ordre organisationnel. Pour prétendre au financement, les associations doivent se doter de capacité de gestion des fonds et faire valoir une expérience en la matière. Le troisième est d'ordre « scénographique » : « *Tout projet a besoin d'une vitrine qui puisse séduire le bailleur potentiel* ». Enfin, le dernier registre correspond au capital relationnel : « *La constitution d'un réseau personnel est une marque de réussite du courtier accompli, qui est en mesure de mobiliser un solide capital relationnel. Certains courtiers verrouillent d'ailleurs soigneusement tout accès à leur réseau, pour garder le monopole de l'interface* ».

L'acquisition de ces compétences passe par le processus de socialisation à l'action collective et par la valorisation de compétences acquises dans d'autres espaces de socialisation comme le monde du travail (Simonet-Cusset, 2004). Leur adéquation avec les exigences des organisations internationales en matière de financement s'opère par la mise en place de dispositifs organisationnels spécifiques pour faciliter l'activité de courtage.

8.2.2 Mobilisation des ressources de légitimation pour l'intermédiation

Les associations de développement mobilisent et valorisent un certain nombre de ressources de légitimation, non seulement pour garantir leur représentation au niveau des instances locales mais également pour exercer une pratique de courtage. Elles mettent tout d'abord en avant une expertise technique qui est au centre du processus de légitimation et d'intégration institutionnelle dans la mesure où l'expertise se définit comme « *un savoir mobilisé en vue de l'action publique* » (Delmas, 2011 : 16). La construction de l'expertise passe par la valorisation d'un ensemble de connaissances et de compétences techniques que les membres associatifs ont acquis dans leur parcours professionnel, leur permettant de jouir d'une position sociale et économique dominante. Ils souhaitent mobiliser et valoriser ces compétences dans le cadre de leur participation dans les instances de concertation avec les pouvoirs publics. Ainsi l'objectif

des membres fondateurs des associations de développement est de recruter de nouveaux membres dont le profil professionnel correspond à certains critères « d'expertise » leur permettant d'être des interlocuteurs des pouvoirs publics.

La recherche de cette forme d'expertise porte sur deux éléments distincts : un savoir spécifique sur un ou plusieurs secteurs d'activité ayant trait au développement local ou territorial, d'un côté, et un savoir sur les acteurs dominants du champ organisationnel qui produisent normes, procédures et pratiques instituées sur ces secteurs spécifiques. L'enjeu est de faire adhérer à l'association des membres dont l'activité professionnelle concerne un des secteurs clés du développement ou permet l'accès à un « *réseau de connaissances stratégiques* » (Bierschenk et al, 2000). Enfin, il faut ajouter à cela une forme d'expertise constituée d'un savoir-être et d'un savoir-dire autour des capacités à formuler, reformuler, présenter, écouter, synthétiser, proposer, expliquer, c'est-à-dire de tout ce qui permet d'interagir publiquement et collectivement avec l'ensemble des parties prenantes (Freeman, 1984 ; Lazareff et Arab, 2002 ; Bonnafous-Bouchet et Pesqueux, 2006). La fonction d'intermédiation oblige les organisations à être « traducteur de sens » (Nay et Smith, 2002).

Au-delà des compétences des membres associatifs, les dispositifs de courtage déployés tentent de relier le centre et la périphérie dans une conception notabiliaire de l'intermédiation, à travers un dispositif que je qualifie de « distancié », en ce qu'il relève d'une division du travail entre le président basé à Tunis et le reste des membres basés à Tozeur.

Cette fonction de courtage, traditionnellement assurée par le Maire et les structures locales du RCD, était à la base de la construction des notabilités locales pendant la période de Ben Ali. Avec la dissolution du conseil municipal et du RCD, les associations de développement tentent d'occuper cette fonction.

En raison de leur création récente, la plupart des nouvelles associations de développement de Tozeur ne peuvent faire valoir des compétences organisationnelles et scénographiques essentielles pour l'activité de courtage (Bierschenk et al., 2000). La stratégie du réseautage distancié est de renforcer avant tout les compétences relationnelles et rhétoriques afin d'accéder aux circuits de financement de l'administration centrale et des bailleurs de fonds internationaux. Il consiste à réduire la distance géographique avec ces acteurs implantés en capitale, par la désignation d'un président originaire de la région mais domicilié à Tunis en raison de sa situation personnelle ou de ses activités professionnelles. L'objectif de courtage de ces associations oriente leur dispositif organisationnel à travers une répartition des rôles entre

président et vice-président. Le premier, basé à Tunis, est non seulement chargé de promouvoir l'association et la région du Djérid pour obtenir des financements auprès des bailleurs de fonds nationaux et internationaux mais surtout de récolter les informations sur les activités que ces derniers mettent en place. Il assure la fonction de relais entre le centre et la périphérie sans qu'il soit fortement impliqué dans la vie interne de l'association. De son côté, le vice-président, basé à Tozeur, se charge davantage de la coordination de la vie associative, de l'élaboration des projets, de leur exécution et des relations avec les autorités locales.

L'étude au cas par cas des associations de développement de Tozeur permet de mettre en lumière ces stratégies de mobilisations des ressources légitimant la fonction d'intermédiation à travers le courtage et de voir si elles facilitent le processus d'intégration institutionnelle par l'encastrement des activités économiques et sociales des associations auprès de l'Etat et des bailleurs de fonds. Trois figures de l'expertise sont valorisées pour garantir une fonction de représentation associée à une pratique de courtage : la figure du chercheur universitaire, celle du fonctionnaire cadre et celle du consultant.

8.2.2.1 La figure du chercheur universitaire : les cas de l'ASM et d'OASIS

En matière d'expertise, le chercheur universitaire fait nécessairement figure d'autorité puisqu'il est en mesure de mobiliser la science. Le scientifique et le savant sont les figures les plus légitimes de l'expertise (Lochart et Simonet-Cusset, 2003). Celle-ci est considérée comme consubstantielle à l'action publique qui naît du processus de rationalisation de l'action de l'Etat telle que la sociologie politique a pu l'étudier depuis les travaux de Max Weber. « *L'action publique est l'un des éléments centraux du mythe moderniste de l'ingénierie sociale, de la rationalisation devant organiser la société selon des principes d'efficacité* » (Lascoumes et Galès, 2007 : 10-11). Le positivisme, le « *technicisme comme idéologie* » (Habermas, 1973) » et la place du savant au côté du politique sont au cœur de l'action de l'Etat. Dès lors, la présence d'un chercheur universitaire dans une association de développement constitue un atout précieux pour l'association désireuse d'entrer en interaction avec les pouvoirs publics.

De l'autre côté, le secteur associatif est pour le chercheur-fonctionnaire un moyen de développer des activités en lien avec son savoir que le monde académique et institutionnel des centres de recherche ne lui permet pas de faire. En effet, les scientifiques évoluant dans les centres de recherche, institutions publiques hiérarchisées à fonctionnement bureaucratique, ne sont pas nécessairement consultés pour leur savoir par les acteurs évoluant dans les arènes du

pouvoir local. L'action associative est un moyen d'être reconnu publiquement et d'évoluer dans d'autres configurations institutionnelles auxquelles ils n'auraient pas eu accès en tant que chercheurs. Au-delà de ces formes de rétributions symboliques, le secteur associatif peut en outre apporter un complément monétaire à l'activité de recherche rémunérée, dans le cadre de voyages d'étude ou de missions d'expertise pour le compte d'organisations internationales.

Ce cas de figure existait à Tozeur avant la révolution avec l'association Club Unesco de Tozeur dont le président était directeur du centre de recherche en agriculture oasienne de Degueche. Néanmoins, l'association a suspendu ses activités en raison du retrait de son président de son poste. Après la révolution, les associations ASM, qui existaient également avant la révolution, et *OASIS* vont reproduire ce modèle de légitimation de l'action associative à travers la valorisation d'une expertise liée à un savoir savant et une position universitaire.

- Le cas de l'ASM

L'ASM a connu un renouvellement de son équipe dirigeante après la révolution pour s'autonomiser du maire et du conseil municipal. Le nouveau président avait été le premier à tenter la création de cette association dans les années 1990 mais avait essuyé un refus des autorités politiques. Il est professeur de géographie à la Faculté des Sciences humaines et sociales de Tunis. C'est également un ancien militant politique de la gauche d'opposition légale à Ben Ali qui a rejoint le parti *Nida Tounes*, constitué après les élections de 2011 autour de Béji Caïd Essebsi pour devenir la principale formation politique d'opposition au gouvernement dominé par *Ennahdha*.

Il est accompagné dans l'association par deux de ses anciens étudiants, également géographes et enseignant l'un à Tunis, l'autre à Sfax. Un autre membre de l'association est historien de formation, l'autre est architecte et travaille à la municipalité de Tozeur. Pour eux, le niveau d'étude est nécessairement un gage de qualité :

« Vous savez, il y a beaucoup d'associations qui parlent pour ne rien dire. Ils ne savent pas grand-chose. Nous, nous sommes une association sérieuse. Nous avons des gens qui ont fait beaucoup d'études ici, qui sont de grands universitaires et qui sont présents dans tout le pays. Ça aide. Nous sommes d'ailleurs écoutés à la fois par le gouvernorat ici mais aussi à Tunis »

Entretien avec le secrétaire général de l'ASM.
Tozeur, 2012.

L'orientation de l'association et les thématiques d'action choisies se font en lien avec les profils des membres fondateurs. Le choix du secteur du tourisme est largement dû au fait qu'un des membres fondateurs de l'association ait fait son doctorat sur le tourisme oasien. Le président de l'association est spécialisé sur les questions de patrimoine matériel et immatériel et est un ami proche du Ministre de la Culture nommé lors du premier gouvernement issu des urnes en novembre 2011. En matière de tourisme, l'association présente l'originalité de disposer non seulement d'une forte légitimité technique mais aussi d'une insertion auprès des acteurs dominants du secteur en raison d'un réseau dense de relations interpersonnelles.

« Les colloques qu'on a organisé sur le tourisme ont été très importants pour l'association. Tous les acteurs qui comptent dans le secteur étaient là. Et les gens ils ont vu qu'on avait une vision, qu'on avait des bonnes idées pour développer un tourisme harmonieux ici à Tozeur. Après ça, on a beaucoup travaillé avec le délégué du Ministère du Tourisme. Mais il s'est fait dégager mais pourtant c'était un bon type. Les gens considèrent que c'est lui qui empêchait les touristes de venir. Ce n'est pas ça le problème. Le tourisme à Tozeur c'est très complexe. Nous, avec nos colloques, on a réussi par être accepté de tout le monde. C'est la condition pour pouvoir travailler sur cette question. Déjà on a de très bonnes relations avec le Ministère du Tourisme. Ils sont venus nous rendre visite quatre fois. On connaît bien le délégué du ministère ici. C'est le frère d'un des membres de notre association ».

Entretien avec le vice-président de l'ASM.
Tozeur, 2012

Après la révolution, l'association s'appuie sur les compétences relationnelles de son nouveau président pour s'imposer comme une association de premier plan en maintenant sa fonction de vitrine associative de la ville, notamment à travers l'acquisition de locaux :

« Le local de l'association était avant dans la mairie et on a pris les clés, on a ouvert le siège et on a trouvé que de la poussière. On a trouvé l'ordinateur en panne et quelques ouvrages dans des cartons. Une situation terriblement médiocre. On ne voulait pas rester là, d'autant plus qu'on ne voulait plus être lié autant à la mairie. On voulait aussi être dans la vieille médina. Il y avait donc cette maison où nous sommes maintenant qui date du XIVème siècle. Elle était fermée pendant l'année et ouverte uniquement pendant des festivals culturels. Mais elle était aménagée par l'Institut National du Patrimoine qui est sous tutelle du Ministère de la Culture. Alors on a bataillé avec le délégué de ce ministère ici pour pouvoir nous installer. Il ne voulait pas car il voulait garder le lieu pour lui et y mettre des associations qu'il soutient et qui sont directement impliquées dans la gestion des festivals.

Ce sont des vieilles associations qui sont une émanation du ministère comme notre association était une émanation de la municipalité. Bref, cette maison est un peu la vitrine culturelle de Tozeur et il voulait la garder pour lui et ne pas avoir d'associations indépendantes dans ses pattes. C'est la mentalité de l'administration sous Ben Ali si vous voulez. Mais toutes les associations de sauvegarde de la médina de Tunisie sont toutes installées dans les vieilles médinas et travaille avec l'INP. C'est logique. Heureusement, notre président a de très bonnes relations avec le nouveau ministre de la culture qui vient du milieu universitaire. Et il a obtenu que l'on puisse s'y installer pour l'exploitation du lieu. On nous a donné les deux pièces en bas et en haut et une pièce en face. Le reste a été confié à l'INP. »¹⁵⁴

La construction d'une expertise sur le tourisme à travers le profil universitaire des membres et la capacité à mobiliser les acteurs locaux et nationaux via un capital social important confèrent à l'association une légitimité de premier plan pour être représentée au sein des instances de gouvernance locale. Et ce d'autant plus qu'elle jouit d'une certaine profondeur historique et d'une image associée à la ville en raison de cette fonction de « vitrine » renforcée par l'utilisation d'une des demeures les plus prestigieuses de la ville.

« C'est vrai qu'on préside déjà la Commission Environnement. C'est très bien. Mais on doit être présent dans toutes les commissions car en fait la question du tourisme touche toutes les commissions. On peut le voir sous l'angle du développement. C'est d'ailleurs la vision traditionnelle de l'administration jusqu'à présent. Mais nous on la relie à l'environnement aussi. Et puis, ça a des répercussions sur la question de l'emploi et de l'équipement. L'administration, c'est bureaucratique, chacun travaille dans son coin selon son mandat. Nous, on peut avoir une vision globale et transversale.

Entretien avec le vice-président de l'ASM.
Tozeur, 2013

Dans la perspective du courtage, l'association entend renforcer les compétences rhétoriques et organisationnelles (Bierschenk et al., 2000) de ses membres en privilégiant la participation aux formations dispensées par le centre d'Information, de Formation, d'Etude et de Documentation sur les Associations (IFEDA). Il s'agit d'une organisation parapublique créée par Ben Ali dans les années 1990, placée sous la tutelle du premier ministre, dans le but de permettre aux associations d'accéder aux financements de la coopération internationale. Elle propose des programmes de formation essentiellement orientés sur « *l'élaboration et la réalisation des*

¹⁵⁴ Entretien collectif avec deux membres fondateurs de l'association. Tozeur, 2012.

*projets de développement en lien avec la coopération internationale*¹⁵⁵ ». L'association présente également la spécificité que plusieurs de ses membres, enseignants universitaires, soient basés dans plusieurs grandes villes du pays, ce qui va permettre d'accroître ses capacités à participer aux activités de formation :

« Notre objectif principal c'est de ramener de l'argent à Tozeur. On a assisté à plusieurs rencontres, colloques et formations organisées par IFEDA. On a participé dans plusieurs rencontres à Mahdia, à Kairouan, à Tunis. Comme il y en a beaucoup sur le territoire, on divise les tâches entre nous. Donc, on a un membre de l'association basé à Sousse qui s'occupe du Sahel, s'il y a des rencontres, il participe. A Tunis, c'est le président, dans le Sud, c'est moi. On partage les tâches pour comprendre c'est quoi les associations, qu'est ce qui se passe à l'échelle nationale voire même internationale, il est où l'argent etc. Les lignes directrices des bailleurs de fonds. C'est très important pour les contacts, l'expérience, sur même comment préparer un projet, un dossier avec la méthode de cadre logique. Moi, j'ai assisté à Mahdia, avant je ne connaissais pas. Les associations de Tozeur ne connaissent pas tout ça. »

Entretien avec le vice-président de l'ASM. Tozeur, 2012

L'ASM a pu bénéficier d'un premier financement d'une organisation internationale. Il s'agit d'un projet « d'insertion professionnelle de jeunes filles » financé par la Fondation de France. Néanmoins, l'accès à ce financement ne résulte pas du dispositif de courtage à proprement dit mais vient davantage de l'intercession du consul honoraire de France à Tozeur qui est un des membres historiques de l'association.

En effet, lors de sa création, l'association avait développé des activités culturelles impliquant la communauté française de Tozeur composée de 136 résidents. Le consul honoraire a personnellement appuyé le dossier de financement auprès de la Fondation de France qui est une organisation parapublique dont le conseil d'administration est composé de représentants de la Caisse des Dépôts et Consignation et des personnes désignées par plusieurs ministères dont celui de l'intérieur. Bien que le financement ne s'inscrive pas dans le cadre d'un appel à proposition, la thématique présentée par l'ASM correspondait à la thématique présentée par la fondation lors de son précédent appel en 2010 « *visant au renforcement de l'autonomie économique et l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés* » :

¹⁵⁵ www.ifeda.org.tn/fr

« On a présenté notre projet à la Fondation de France qui a accepté de le financer. On les a connus par internet, par IFEDA et surtout par le consul honoraire de France ici à Tozeur qui participe aux activités de l'association. Elle donne des cours de français dans l'atelier chez nous. Elle nous a beaucoup aidés pour ce projet. Elle a appelé la fondation et tout. C'est un projet de broderie traditionnelle. L'idée c'est de former 30 filles et dames pour qu'ensuite elles aient leur petit atelier et elles peuvent vendre. Ça, c'est la deuxième partie du projet qui n'a pas pu être financé. On a reçu 50 000 dinars. C'était essentiellement pour le matériel et l'équipement. C'est notre premier projet sur 6 mois. ».

Entretien avec le vice-président de l'ASM.
Tozeur, 2012

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'action classique de promotion féminine visant une plus grande autonomie financière des jeunes filles sans pour autant aborder les besoins stratégiques des femmes (Dagenais et Piché, 1994). Au contraire, l'association reproduit les représentations et relations sociales dominantes de la société patriarcale en confinant les femmes dans des activités économiques traditionnelles telles que la broderie qui s'exerce à Tozeur à domicile, pour une large part des femmes concernées.

La réussite dans l'obtention du financement repose sur la capacité de l'association à proposer une action qui réponde à la fois à l'agenda du bailleur et aux représentations sociales locales dominantes. Néanmoins, la dimension économique et organisationnelle du projet impliquant la question de l'organisation sociale et pérenne de la production et de la commercialisation n'a pas été intégrée. Il n'y a donc pas eu de suite à leur projet au terme duquel les femmes bénéficiaires ont certes eu des formations mais n'ont pas vu leur revenu augmenter.

Cette première expérience est considérée comme très importante pour l'association. Elle renforce la compétence scénographique et lui permet d'accumuler les ressources l'amenant à jouer ce rôle de vitrine associative de la ville de Tozeur. Elle renforce sa visibilité tant au niveau du champ organisationnel local que vis-à-vis d'autres bailleurs de fonds, en montrant la capacité de l'association à monter des projets et à obtenir et gérer des financements internationaux.

- Le cas d'OASIS

L'association *OASIS* adopte le même modèle de l'expertise universitaire sectorielle mais en l'enrichissant d'une certaine expertise basée sur la connaissance des acteurs et le champ du développement à travers une expérience associative passée. Au-delà d'une expertise sectorielle

censée lui conférer une légitimité sur la scène locale, l'association valorise des compétences rhétoriques, organisationnelles et scénographiques.

Trois membres fondateurs sont des chercheurs au sein du centre de recherche en agriculture oasienne de Deguech, situé à 10 kilomètres de la ville de Tozeur. Le centre de recherche était spécialisé uniquement sur la phoeniciculture (palmier dattier) pour couvrir toutes les oasis du sud. Il dépendait de l'Institut National Agronomique de Tunisie basé à Tunis en tant que centre expérimental. Il est devenu en 2007 un centre indépendant avec son budget, son administration, orienté sur l'ensemble du système oasien, prenant en compte sa spécificité et intégrant ainsi plusieurs types de cultures au-delà du palmier-dattier. Selon l'ancien directeur du centre, « *cela correspondait à une politique nationale d'orienter la recherche vers les régions, dans le cadre d'un projet banque mondiale, afin d'augmenter les capacités de la recherche à s'inscrire dans les priorités régionales pour faire face à la crise des agriculteurs* ¹⁵⁶ ». Le centre est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture au sein de l'institut de la Recherche et de l'Enseignement supérieur agricole. C'est une structure d'appui à l'ensemble des institutions publiques et professionnelles du secteur comme les Commissariats Régionaux de Développement de l'Agriculture (CRDA) et le Groupement interprofessionnel du Fruit, qui contribue ainsi à orienter les politiques publiques en matière d'agriculture oasienne. Les membres de l'association *OASIS* peuvent donc faire valoir leur expertise en tant que chercheurs académiques de l'administration, appartenant à une structure qui s'inscrit théoriquement dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Mais les chercheurs en question estiment qu'ils ne sont pas suffisamment considérés et consultés, raison pour laquelle ils ont créé cette association.

Les trois chercheurs avaient également constitué avant la révolution le Club Unesco de Nefta, ville dont ils sont originaires et où ils résident, alors que le directeur de ce même centre de recherche avait fondé, lui, le Club Unesco de Tozeur. Comme pour ce dernier, le Club Unesco de Nefta s'était constitué comme un outil permettant à ces chercheurs de mener des actions « sur le terrain » que leur cadre professionnel à travers le centre ne leur permettait pas de faire. Le statut de Club Unesco à travers son appartenance à un réseau international sous l'égide d'une organisation des Nations Unies était, lui, suffisamment souple et accepté par les autorités pour donner des marges de manœuvre.

Les trois chercheurs membres du Club Unesco de Nefta font non seulement valoir leur expertise dans le domaine de l'agriculture oasienne mais également leur capacité en tant qu'acteurs de la

¹⁵⁶ Entretien à Tozeur en 2012

société civile à monter et gérer des projets de développement bénéficiant de financement de la coopération internationale, en l'occurrence le fond de l'environnement mondial des nations unies (FNUEM) :

« Nous avons un groupe très solide. Pour devenir un acteur stratégique et participer à l'avenir de la filière de la datte, il faut connaître son sujet. Nous avons dans l'association des gens comme nous, chercheurs au centre de recherche. Nous connaissons notre métier et avons accès à toutes les données, à toute la documentation. En plus nous avons cette expérience associative avant. C'était vraiment très positif pour nous car ça nous permis de maîtriser la méthodologie pour tout ce qui est projet, avec les diagnostics et tout ça. ».

Entretien avec le vice-président, membre fondateur d'*OASIS*. Deguech, 2012

Le projet principal a été celui de la réhabilitation de la corbeille de Nefta¹⁵⁷. Ce projet a été l'occasion de mettre en pratique et de faire profiter l'association de leurs connaissances techniques et scientifiques en matière d'agriculture oasienne mais également d'appliquer un certain nombre de mécanismes propres à l'ingénierie de projet dont les pratiques sont fortement codifiées et standardisées par les acteurs internationaux. Le Club Unesco de Nefta, comme celui de Tozeur, n'a pas poursuivi ses activités après la révolution et la plupart de ses membres fondateurs et actifs se sont orientés vers la création de l'association *OASIS* :

« Ce que nous avons fait avec la corbeille de Nefta était un grand succès. Néanmoins, on a eu pas mal d'ennuis avec les agriculteurs sur place. Beaucoup n'étaient pas contents, surtout après la révolution, ils étaient tentés par le « dégage ». Ils nous ont dit qu'avec tout l'argent qu'on avait reçu, on aurait mieux fait de leur donner directement car ils en auraient fait un meilleur usage. Ils pensent notamment qu'on aurait mieux fait de creuser pour chercher de l'eau. Pour les *fellahin*, ils n'ont que ça en tête. L'eau. Tout se résume à l'eau. On a beau essayé de leur montrer qu'il y avait d'autres problèmes et d'autres solutions, il n'y a rien à faire. C'est très difficile de travailler avec les *fellahin*. C'est vrai que ça nous a un peu dégoûtés. »

Entretien avec le secrétaire général d'*OASIS*. Degueche, 2012.

¹⁵⁷ C'est une crevasse sous forme de *corbeille* d'où sortaient 152 sources pour irriguer la totalité de la palmeraie de *Nefta*.

C'est finalement en réaction contre cette expérience que ces trois personnes ont décidé de se lancer dans l'aventure d'une autre association mais sans en être les initiateurs.

« Maintenant, on se dit qu'il faut arrêter de travailler sur des petits projets comme ça. Un, parce que c'est difficile de travailler avec les paysans, deux, ce n'est pas ça qui règle les problèmes de l'agriculture dans la région. Nous, on veut travailler à un autre niveau, avec l'Etat et les acteurs internationaux. C'est là qu'on trouve des solutions mais pas au niveau des paysans. C'est pour cela que l'on a créé avec les autres l'association *OASIS*. »

Entretien avec un membre fondateur de l'association. Degueche, 2012

L'association *OASIS* revendique désormais un positionnement très clair de ne pas se situer au niveau « de *petits projets en travaillant directement avec les paysans* » mais au contraire d'être un « *acteur stratégique de partenaire des pouvoirs publics pour l'élaboration des politiques publiques au niveau de la filière de la datte* ». *OASIS* souhaite adopter des registres d'action qui ciblent directement et exclusivement les autorités et des acteurs d'un secteur donné, nécessitant des compétences relationnelles importantes.

Pour cela, les membres ont fait le choix de désigner comme président un cadre important d'une des principales entreprises exportatrices de dattes en Tunisie. Résidant à Tunis, il est davantage en fin de carrière et dispose d'une connaissance fine du secteur et d'un capital relationnel important qui couvre l'ensemble des acteurs privés, publics et internationaux impliqués sur le secteur de l'agriculture phœnicicole en Tunisie. Il fut longtemps un consultant-expert pour la FAO. Il est de ce fait informé de l'ensemble des initiatives publiques qui touchent à ce secteur et qui impliquent des acteurs de la coopération internationale.

Considérant qu'ils disposaient de compétences suffisantes et contraints par un manque de disponibilité, les membres de l'association n'ont pas pris part aux activités des bailleurs de fonds. Surtout leur stratégie de financement va se concentrer sur la mise en œuvre d'un diagnostic participatif ; modalité pratique que je vais étudier dans la section suivante.

8.2.2.2 Les figures de fonctionnaire cadre et de consultant-expert

Un deuxième profil d'individu recherché par les associations de développement pour valoriser une expertise concerne les fonctionnaires des administrations régionales, déconcentrés de

l'Etat. La double appartenance institutionnelle est propice aux activités d'intermédiation, comme l'avait déjà montré Mendras (1976) au sujet de la paysannerie française, et offre aux personnes concernées des marges de manœuvre multiples en jouant notamment le rôle d'écran et d'interface (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1993). La présence de certains fonctionnaires dans les associations permet à ces dernières de disposer d'une source d'information sur le fonctionnement, le calendrier, l'organigramme et les activités de l'administration concernée. Elle permet également de disposer de personnes qualifiées, diplômées de l'université, sachant lire et écrire aussi bien en français qu'en arabe.

Le profil de fonctionnaire est considéré comme plus à même de pouvoir développer un « *savoir d'usage* » (Fromentin et Wojcik, 2008) ou une « *expertise profane* » (Callon et al., 2001) en raison de sa présence dans les dispositifs de coordination sectorielle, d'un bagage culturel suffisamment élevé, constitué au cours des études et de l'activité professionnelle, permettant de comprendre le langage scientifique et technique mobilisé dans le cadre de l'action publique. Surtout, ces personnes connaissent la culture interne de l'administration, les codes et protocoles qu'il faut respecter si l'on veut interagir avec elle en vue de trouver un consensus. Pour les administrateurs, l'association est considérée comme un espace d'interaction plus libre dans lequel ils peuvent être amenés à prendre des initiatives que le système bureaucraté et hiérarchique de l'administration les empêche de faire. Dans le contexte tunisien d'après la révolution et au regard des associations de développement à logique de participation, les fonctionnaires membres d'associations sont des « *traducteurs de sens* » (Nay et Smith, 2002) entre des personnes issues d'univers institutionnels différents. La présence des fonctionnaires dans les associations de développement concerne principalement les associations *Tozeur et Développement et Pour le Djérid*.

La première se distingue en ce qu'elle articule cette figure à celle du consultant-expert. Motivé financièrement, travaillant dans un bureau de conseil pour le compte de l'Etat et les acteurs de la coopération internationale, le consultant-expert peut trouver dans l'association, soit un moyen de mettre ses compétences et ses ressources au service d'une cause sur laquelle il ne peut s'engager à travers son activité professionnelle, soit un moyen de diversifier les sources de financement en utilisant la structure associative en parallèle de sa structure de bureau de conseil pour accéder au financement de la coopération internationale.

- Le cas de *Tozeur et Développement*

Les membres du bureau de *Tozeur et Développement* ont été désignés pour leur compétences professionnelles et les thématiques de travail de l'association ont été définies en fonction de leur profil : le responsable du volet agricole est un ingénieur de génie agricole qui travaille au CRDA. Il est un cousin du président de l'association et est également devenu secrétaire général de l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM) de Tozeur. Le responsable de la commission équipement est un fonctionnaire à la délégation de l'équipement, de même que le responsable de la commission transport.

Au-delà du recrutement local des membres autour de la figure du fonctionnaire-cadre, ce qui distingue l'association *Tozeur et Développement* est le profil du président. Il s'agit d'un expert-consultant originaire de Tozeur et directeur d'une société de conseil basée à Tunis qui réalise des études sociales et économiques aussi bien sur le secteur de la promotion des petites et des moyennes entreprises et de l'exportation, que sur l'emploi et la formation professionnelle, sur les transports, l'agriculture et le développement régional. Ses clients sont des organismes publics comme l'Office Régional de Développement du Sud (ODS) basé à Tozeur, des entreprises et des acteurs de la coopération internationale tels que la Banque Mondiale ou les agences de coopération bilatérale comme la GTZ ou la coopération italienne¹⁵⁸. Ses contrats sont en Tunisie mais également à l'internationale dans d'autres pays africains. Son rôle est donc de faire bénéficier l'association et les autres membres de son « carnet d'adresses » et de représenter l'association auprès des bailleurs de fonds.

Grâce à l'intervention de son président, l'association *Tozeur et Développement* a pu rapidement se distinguer en assurant une forte visibilité au niveau local en matière d'expertise à travers des activités de séminaires et de conférences thématiques dans lesquelles des experts venant de Tunis étaient invités pour faciliter ensuite le dialogue avec l'administration. L'objectif de ces activités était de positionner l'association en vue de leur représentation au sein du Conseil local de développement.

« Juste au début, on a cherché : "Qu'est-ce qu'on va faire, qu'est-ce qu'on va faire ?". On a fait un séminaire sur le développement et on a invité des experts. A part Hosni, notre président, on a invité deux autres qui travaillent souvent avec lui. On a fait une équipe sur la globalisation. On fait des CD pour les participants, on a préparé sur les contenus des

¹⁵⁸ Il a par exemple été membre de l'équipe de rédaction du rapport national de suivi pour la réalisation des Objectifs du Millénaire des Nations Unis

interventions, on a travaillé sur des *flip charts*. Avant, les séminaires comme ceux-là, c'était soit à la municipalité, soit au Ministère de la Culture. Là on a fait cela à l'hôtel. On a casqué. Chacun il a mis sa part : pause-café, salle de séminaire avec projecteur etc... L'association *Tozeur et Développement*, avant le séminaire, c'est une chose, après le séminaire, c'est autre chose. On a commencé à être connu et reconnu. Faut dire qu'on avait invité tout le monde : les associations, les administrateurs, le Gouverneur, tout le monde. Lorsqu'ils ont vu comment ça s'était passé, les interventions, les experts et tout ça, les gens ont compris que c'était sérieux. »

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2012

Grâce à ces premières activités valorisant l'expertise des membres, l'association a pu rapidement être représentée au Conseil local de développement en s'imposant comme une association de poids.

« En tant que vice-président de l'association, j'ai une position privilégiée pour faire les relations avec l'administration et les partis politiques. Je suis président de la Commission Investissement et Développement. C'est un peu la mère de toutes les commissions. Mais on a fait des réunions en interne pour désigner des représentants dans chaque commission».

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2013

La représentation au sein des espaces institués de gouvernance locale est également étroitement liée à l'activité de courtage qui constitue un enjeu dans le rapport de force entre associations et administration.

Comme l'ont montré Cheynis (2008) et Allal (2010) pour le cas marocain, les consultants-experts constituent des acteurs centraux de la configuration développementiste qui opèrent le transfert des normes internationales vers les arènes nationales et locales. On pourrait dire du président de l'association *Tozeur et Développement* qu'il s'agit d'un courtier professionnel qui met ses compétences au service d'une association de Tozeur dont il est originaire. Sa position lui permet d'accéder aux informations sur les activités des bailleurs de fonds à destination des associations, comme les sessions d'information et de formation, les séminaires et colloques, etc.

Ne disposant d'aucune expérience organisationnelle et rhétorique, les membres de l'association basés à Tozeur ont pu participer aux activités de la Délégation de l'Union Européenne, principale bailleurs de fonds en soutien à la société civile en Tunisie. Il s'agit de réunions

d'information sur les appels à proposition, expliquant les procédures et les thématiques, ainsi que les formations en planification de projet. L'association a répondu à un appel à proposition en 2012 qui se concentrait sur les gouvernorats du Sud et du centre, en présentant tout d'abord une note succincte, première étape avant le dépôt du dossier complet de demande de financement. L'association a été sélectionnée pour prendre part à la deuxième étape. Elle a tenté de proposer un projet qui couvre les missions de l'association divisées en plusieurs thématiques. En effet, elle souhaitait couvrir l'ensemble des aspects du développement de la région et a fait un effort de recrutement pour disposer de personnes ressources dans chacune des thématiques. Certains membres étant également adhérents de l'ASM, *Tozeur et Développement* a tenté de s'inscrire dans la continuité du projet de broderie de cette dernière. L'implication du président de l'association a été cruciale dans la formulation du projet. Maîtrisant parfaitement la rhétorique gestionnaire autour du cadre logique et de la planification de projet (Olivier de Sardan et Giovalucchi, 2009), il a su constituer un dossier qui répond aux critères objectifs de sélection mis en place par la délégation.

Néanmoins, l'association n'a finalement pas eu son projet accepté. Cet appel à proposition correspondait à un des instruments traditionnels de financement de la Commission Européenne, « Acteurs non étatiques et autorités locales » dont les critères d'éligibilité apparaissent peu adaptés aux associations locales nouvellement constituées. En effet, cet instrument s'adresse avant tout aux associations qui peuvent justifier d'une expérience de trois ans et qui travaillent en collaboration avec les autorités locales. De plus, les associations locales étaient mises en concurrence avec les ONG européennes qui pouvaient répondre à cet appel à la condition qu'elles établissent un partenariat avec une ou plusieurs associations locales. Ce type de partenariat s'avère essentiel pour l'intégration de ces dernières dans la configuration développementaliste.

- Le cas de Pour le Djérid

En ce qui concerne l'association *Pour le Djérid*, le vice-président de l'association, basé à Tozeur, est directeur du CyberPark rattaché au Ministère des Technologies et de la Communication. Le secrétaire général de l'association est le nouveau directeur de l'Institut Supérieur des Etudes Techniques (ISET), après que son prédécesseur ait été démis de ses fonctions par un « dégage ! » émanant des élèves et de l'équipe enseignante en raison de méthodes de gestion « contestées ».

Alors que l'association entend « *regrouper les cadres de la région* », la dualité institutionnelle des membres lui permet d'être représentée au sein des espaces de concertation. En tant que directeur du *cyberparc* et de l'ISET, le vice-président et le secrétaire général de l'association *Pour le Djérid* participent tantôt à la Commission Investissement et Développement tantôt à la Commission Emploi et Affaires sociales et font valoir leur double casquette d'administrateur et d'associatif.

« On est présent dans le Conseil local de développement. On a l'avantage d'avoir des responsabilités dans l'administration donc nous sommes des personnes qui comptent dans la région. Généralement, on représente l'administration mais comme on fait aussi le travail associatif, ça nous permet de donner une autre vision. C'est plus facile pour nous car on est accepté par les uns et par les autres. On peut faire le dialogue alors que d'autres ils ne sont pas prêts. L'administration se méfie des associations. Il faut dire que les associations ne sont pas constructives et se contentent souvent de critiquer. »

Entretien avec le vice-président de *Pour le Djérid*. Tozeur, 2012

Cette dualité d'appartenance, entre association et administration, prend également sens dans le cadre d'un rapport de pouvoir générationnel. Les membres veulent affirmer ainsi leur identité associative propre autour de l'appartenance à la catégorie sociale de la jeunesse comme modalité de distinction par rapport à l'administration. Pour le président de l'association¹⁵⁹ :

« Nous on est une association de jeunes. La moyenne d'âge est de 35 ans. C'est important pour nous et car on veut se démarquer et apporter de nouvelles façons de travailler. Les plus vieux, ils sont plus lents et ils sont à fond dans la bureaucratie. C'est le sport national. On voudrait que les associations changent les mentalités à ce niveau-là. Mais le partage d'information reste difficile. »

Pour le vice-président¹⁶⁰ :

« Nous sommes plusieurs à être de jeunes cadres, compétents, qui veulent redresser le pays. Et puis, ce sont des jeunes qui n'ont pas été touchés par le virus du RCD, qui ne sont pas corrompus, qui ne sont pas opportunistes. En plus de nous quatre, on a le directeur régional du transport, le directeur régional de l'emploi, le président de la chambre de commerce

¹⁵⁹ Entretien effectué à Tozeur en 2012

¹⁶⁰ Entretien effectué à Tozeur en 2012

régional. Mais ce sont les jeunes compétents de la région, celui qui peut apporter un plus, il est le bienvenu. »

De son côté, le président de l'association *Pour le Djérid* est détaché du Ministère de l'Industrie en tant que Directeur de l'innovation et de la coopération auprès du pôle technologique de Monastir dont le siège se trouve à Tunis, dans le secteur des Berges du Lac où se concentrent les sièges des organisations internationales. Dans la perspective de développer des programmes spécifiques d'action en lien avec l'association et les acteurs de la coopération internationale, la position professionnelle dans les ministères est stratégique dans la mesure où les modalités de définition des programmes de coopération avec la Tunisie s'établissent dans le cadre de relations politiques avec le gouvernement tunisien et de relations plus techniques avec les ministères concernés. La position du président de *Pour le Djérid* au sein du Ministère de l'Industrie lui permet d'avoir accès à un certain nombre d'informations sur les perspectives de coopération avec des organisations bilatérales ou multilatérales. Surtout, elle l'amène déjà à développer des activités de courtage dont il peut faire bénéficier les résultats à l'association basée à Tozeur. Par exemple, le pôle technologique de Monastir est entré en partenariat avec l'agence de coopération allemande, la GIZ, qui dispose également d'un programme de soutien à la société civile. Enfin, il s'est rapproché de l'ancien maire de la ville de Tozeur de 1995 à 2008, Abderrazzak Cheraït¹⁶¹, qui s'est installé à Tunis après la révolution pour assurer la promotion économique de la ville auprès d'investisseurs.

« J'ai des très bonnes relations avec l'ancien maire de Tozeur qui a beaucoup œuvré pour la ville et qui a une très bonne réputation sur la scène nationale et même internationale. Il a pu m'introduire auprès de ses contacts dans les ambassades. Ça m'a permis de connaître mieux l'Institut Français de Coopération. J'ai pu représenter l'association dans les rencontres sur la société civile organisées par l'IFC ».

Entretien avec le président de *Pour le Djérid*.
Tunis, 2012.

¹⁶¹ Figure politique nationale en tant que résistant durant la période coloniale, il développe également une activité professionnelle dans le secteur bancaire. Il fut d'abord un promoteur important au niveau local en créant en 1990 quatre espaces culturels et de loisirs et un hôtel cinq étoiles. Une fois maire en 1995, il fait de l'oasis un pôle touristique et culturel majeur avec une infrastructure hôtelière et des plans d'aménagements urbains contribuant à la conservation du patrimoine de la ville. Il quitte son poste de maire de Tozeur en 2008. Après la révolution tunisienne, il fonde un parti qui est légalisé le 30 mai 2011 : le Parti de la voix de la république. Il est élu à l'Assemblée des représentants du peuple lors des élections du 26 octobre 2014 dans la circonscription de Tozeur sur une liste indépendante. Il apporte son soutien à Béji Caïd Essebsi en vue de l'élection présidentielle de la même année.

Malgré la participation des membres de l'association à plusieurs activités organisées par différents bailleurs de fonds, dont la coopération française et la Délégation de l'Union Européenne, les demandes de financement effectuées n'ont jamais abouti. Surtout, l'association a souhaité privilégier la construction d'une relation directe avec certains bailleurs sans s'insérer dans les dispositifs d'accompagnement de la société civile mis en place par ces derniers et pilotés par des organisations tunisiennes intermédiaires basées en capitale.

L'investissement des associations postrévolutionnaires de développement dans les espaces institués de gouvernance locale, comme les Conseils local et régional de développement, est considéré comme stratégique dans la mesure où leur représentation favorise leur intégration institutionnelle et leur confère une position dominante d'intermédiation entre populations et pouvoirs publics. Dans l'absence de ressources politiques, les associations mobilisent des ressources de légitimation basées sur les positions sociales, les compétences individuelles et l'expertise sectorielle de leurs membres, acquises tout au long de leur carrière professionnelle. C'est surtout le capital social auprès des administrations locales et centrales qui apparaît déterminant. Ces ressources de légitimation sont les mêmes qui étaient employées par les autorités locales pour justifier de l'invitation d'acteurs associatifs aux Conseils avant la révolution. En revanche, si le courtage auprès des organisations internationales est considéré comme un moyen de renforcer l'intégration institutionnelle et les positions associatives dans le rapport de force avec les autorités locales, les dispositifs mis en place, basés sur un modèle distancié, ne semblent pas faciliter l'acquisition de financements et l'encastrement politique des associations auprès des bailleurs internationaux. Si les associations valorisent des compétences scénographique et tentent de renforcer des compétences rhétoriques et organisationnelles, le modèle distancié de courtage ne répond pas à l'objectif de développer les compétences relationnelles avec les bailleurs de fonds.

8.3 Le diagnostic participatif comme modalité de co-construction de l'action publique

J'ai montré que, pour les nouvelles associations de développement, le processus de légitimation de l'action associative, inhérent à celui de création institutionnelle, passe par une remise en question des politiques de développement menées par l'Etat mais aussi par une volonté d'intégration institutionnelle à travers la représentation au sein du Conseil local de développement et des activités de courtage. En reprenant des concepts du néo-institutionnalisme sociologique, on peut dire que ce phénomène d'intégration correspond à un processus de transposition par isomorphisme des normes produites par le cadre institutionnel vers les nouveaux entrants (Deephouse, 1996). Après la révolution, les acteurs associatifs nouvellement créés intègrent d'autant plus les normes dominantes autour du paradigme de la participation que l'environnement réglementaire et législatif évolue vers une forme d'alignement avec les normes internationales.

Parmi ces normes d'action dominantes se trouve le « diagnostic territorial participatif ». L'ensemble des associations de développement étudiées fait directement référence à l'idée d'exécuter ce type de diagnostic pour définir leur stratégie d'action et influencer sur celle de l'Etat. Il s'agit d'un diagnostic sur le développement régional pour *Tozeur et Développement* et *Pour le Djérid*, sur l'agriculture oasienne pour *OASIS* et sur le tourisme pour l'ASM. Parmi ces quatre associations, seule *OASIS* souhaite effectuer cette activité alors qu'elle ne participe pas au Conseil local de développement.

J'établirai tout d'abord la genèse de cette notion avant de voir comment son adoption par les associations peut éventuellement faciliter la co-construction de l'action publique.

8.3.1 Genèse du diagnostic participatif comme norme dominante d'action publique

La notion de « diagnostic » est un concept directement emprunté aux théories de l'action publique appliquées par les acteurs dominants du cadre institutionnel, à savoir l'Etat et les organisations internationales (Laroussi, 2009b ; Landel, 2011). Il renvoie à un cadre méthodologique de gestion et de planification lié au « cadre logique » (Olivier de Sardan et Giovalucchi, 2009) qui s'est imposé à l'ensemble des acteurs impliqués sur les questions de développement. Le diagnostic correspond au point de départ d'un cycle de gestion de l'action qui est la définition des problématiques d'intervention, auquel succèdent une phase de mise en

œuvre et de suivi puis une phase d'évaluation à la fin du cycle, basée sur l'analyse de l'évolution des problèmes initiaux après intervention. Toute action naît de la reconnaissance d'un problème et le diagnostic vise à l'identifier, l'objectiver puis l'explicitier (Lavigne Delville et al., 2000 ; Lazareff et Arab, 2002). En reprenant la théorie des politiques publiques, on peut dire que le diagnostic participatif est un instrument parmi d'autres utilisé dans le processus de « mise à l'agenda » que l'on peut définir comme « *l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions* » (Garraud, 1990 : 27).

La dimension « participative » consiste à enrichir la méthode de diagnostic en supposant que l'identification, avec les groupes concernés, des problèmes et des priorités rendra l'action plus pertinente et plus efficace. Plus pertinente car, en impliquant les populations autour d'un problème, l'action proposée doit porter davantage sur les besoins réels des populations concernées et non sur les besoins supposés à partir d'une réflexion extérieure au milieu d'intervention. Plus efficace, également, dans la mesure où l'action proposée pourra davantage porter sur les causes et déterminants du problème en question, augmentant ainsi la probabilité d'un changement positif.

Ainsi, dans la conception admise des acteurs du développement, la mise en place des projets « intégrés et durables » doit s'appuyer nécessairement sur l'implication effective des populations concernées, tout au long du processus de l'action. L'approche processuelle et collective qu'implique la notion de participation dans la gestion de projet se retrouve dans la définition de la participation que donne la Banque Mondiale : « *Participation is a process through which stakeholders influence and share control over development initiatives and the decisions and resources which affect them* » (Banque Mondiale, 1993).

La question du diagnostic participatif donne lieu à la production d'une ingénierie praxéologique autour notamment de « méthodes accélérées de recherche participative », de « *participatory learning approach* » qui sont intégrés, ou du moins promus, par les acteurs de la coopération internationale telle que la Banque Mondiale ou la GIZ (Lavigne Delville et al., 2000). L'enjeu est la définition d'une chaîne de causalité de problèmes, impliquant des populations, qui permet de structurer un cadre d'intervention à travers des objectifs qui porteront sur le traitement des conséquences du problème identifié, et à travers des résultats qui traiteront davantage des causes. Le diagnostic participatif est donc le socle de connaissance permettant la construction

d'une action publique dont le « cadre logique » est l'outil principal au sein de la configuration développementiste. Les techniques employées prennent généralement la forme d'atelier de groupe dans lequel sont engagés un dialogue et un processus « d'apprentissage commun » entre les populations et les intervenants extérieurs « *qui se situent explicitement dans une logique "d'empowerment" des populations locales* » (Lavigne Delville et al, 2000 : 5). Ce processus est appelé à se poursuivre durant toute la durée de l'action.

En Tunisie, le développement des partenariats entre l'Etat tunisien et les organisations internationales a progressivement introduit cette notion de diagnostic participatif notamment dans l'élaboration des stratégies de développement local. Laroussi (2009a et 2009b) a bien montré qu'en Tunisie, depuis les années 2000, l'Etat s'est recomposé en territorialisant ses politiques économiques et sociales et en réorganisant ses interventions selon une politique de délégation contrôlée. La territorialisation mise en place par les pouvoirs publics a reposé sur une nouvelle stratégie où l'Etat planificateur introduisait des politiques qui impliquent l'intervention des différents acteurs locaux dans leur élaboration. Comme l'écrit Laroussi (2011 : 343), « *Le développement local (avant la révolution) en Tunisie est beaucoup plus conçu comme un développement régional, avec une souplesse de gestion au niveau local, introduite par une délégation régionale. Les nouvelles structures régionales réagissent suivant un diagnostic établi à la base. Ce diagnostic permet d'identifier des données locales qui remontent jusqu'au gouvernorat. On est alors dans une phase de va et vient qui instrumentalise le local entre le centre et la région : le centre prend la décision et donne les composantes du développement aux régions, et les régions se ressource au niveau du local et font remonter le diagnostic local jusqu'au centre.* »

La prise en compte du développement territorial permet d'apporter une alternative au mode de planification nationale et sectorielle en valorisant et en construisant des « *ressources locales spécifiques aux territoires [...] qui portent la marque de leur histoire et de leur patrimoine, donc celle de leurs singularités* » (Landel, 2011 : 42). Le diagnostic participatif s'inscrit donc dans cette approche territoriale de l'action publique qui, intégrant des acteurs de dimensions multiples, se veut à la fois participative, partenariale, transversale en opposition aux approches sectorielles, et s'inscrit dans des logiques de projet (Boutinet, 2001).

La création des Conseils Locaux et Régionaux de Développement en Tunisie dans les années 1990 correspondait à ce transfert politique de normes institutionnelles visant à mettre en œuvre

l'approche territoriale. La réalisation d'un diagnostic figurait dans ses prérogatives mais la notion de « participatif » impliquant la société civile n'était pas encore instituée. Cette création des conseils de développement s'inscrivait dans la continuité du mouvement d'évolution législative régulant les relations entre le centre et les périphéries. Le point de départ de ce mouvement porte sur le rôle et les compétences des Gouverneurs qui évoluent à partir de la loi du 13 juin 1975. A cette date, Le Gouverneur n'était plus simplement le délégué du Ministère de l'Intérieur mais le « dépositaire » de l'autorité de l'Etat et le représentant du gouvernement dans sa région. Il n'était plus simplement tenu de suivre les directives et ordres que lui donnaient les ministres relativement à leurs secteurs respectifs mais disposait d'un pouvoir d'injonction. La création des Conseils Locaux et Régionaux de développement est apparue à la fin des années 1980 pour renforcer les prérogatives du Gouverneur au niveau local face au pouvoir central, en raison des résistances des administrations centrales et sectorielles dans l'application de la loi de 1975. Les conseils de développement, présidés par le Gouverneur et ses délégués, permettaient à ces derniers d'organiser la coordination des services de l'Etat pour faciliter la mise en application de l'approche territoriale du développement qui implique une transversalité entre les acteurs. En matière de diagnostic territorial, le Gouverneur pouvait s'appuyer sur les Offices de Développement, créés en 1994 en tant qu'établissements publics à caractère non administratif¹⁶². Ils sont chargés de « réunir toutes les informations utiles, procéder aux études nécessaires, proposer toutes mesures pouvant être entreprises en vue d'aider à la définition des politiques en matière de développement en général, de choix des programmes d'investissement public, d'impulsion de l'investissement privé dans la zone de son intervention, assurer le suivi et évaluer les résultats de ces politiques »¹⁶³. L'évolution législative concernant l'organisation de l'Etat en Tunisie s'apparente donc à un processus de déconcentration progressive du pouvoir central au profit du Gouverneur en charge du développement régional.

Si, avant 2011, l'implication des acteurs locaux est restée circonscrite aux seules collectivités locales dans le cadre de l'Etat, son exigence a été renforcée après la révolution en raison d'une influence accrue des bailleurs de fonds internationaux qui ont tous intégré comme conditionnalité de l'aide la notion de diagnostic participatif, impliquant les populations locales par le biais notamment des associations. Le dispositif institutionnel n'a pas été directement

¹⁶² L'office de développement du Sud a été créé en 1994. Son siège est à Médenine et couvre les 6 gouvernorats du sud : Médenine, Gabès, Tataouine, Gafsa, Kebili et Tozeur. L'ODS dispose de 6 Directions du Développement Régional (DDR) dans les 6 gouvernorats précités.

¹⁶³ Loi n° 94-83 du 18 juillet 1994 portant création de l'office de développement du Sud. <http://www.ods.nat.tn/>

remis en question mais a fait l'objet d'aménagement pour ouvrir le champ de la participation à la société civile qui s'est vue reconnue comme un acteur légitime dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques¹⁶⁴.

Les associations qui se positionnent sur la thématique du développement à Tozeur après la révolution essaient de mettre en œuvre des activités de diagnostic participatif comme application des normes et pratiques dominantes. Il en va de leur crédibilité à l'intérieur du champ associatif local comme vis-à-vis de leurs interlocuteurs extérieurs pour montrer leur « professionnalisme » (Sbeih, 2014) à travers la maîtrise des concepts et outils méthodologiques spécifiques à un domaine qu'elles prétendent représenter.

Je vais voir comment les nouvelles associations de développement vont s'approprier cet instrument issu du cadre institutionnel pour chercher à jouer un rôle stratégique en matière d'élaboration de l'action publique. Certains l'utiliseront dans une logique de défiance par rapport aux acteurs étatiques en tentant de s'appuyer sur les acteurs internationaux de coopération tandis que d'autres privilégieront une approche plus collaborative.

8.3.2 Le diagnostic sur initiative des associations

L'ensemble des associations postrévolutionnaires de développement étudiées à Tozeur intègrent dans leur stratégie la réalisation d'un diagnostic. Les associations *Tozeur et Développement* et *Pour le Djérid* entendent mener un diagnostic territorial global, couvrant tous les secteurs, tandis que l'association *OASIS* entend se concentrer sur le secteur de l'agriculture oasienne et l'ASM sur le secteur du tourisme.

8.3.2.1 Diagnostic territorial global mené directement par les associations : les cas de Tozeur et Développement et Pour le Djérid

Si ces deux associations souhaitent entreprendre directement un diagnostic territorial, elles se positionnent différemment par rapport aux acteurs étatiques. L'association *Tozeur et Développement* adopte une logique de différenciation par rapport aux pratiques institutionnelles et cherche à établir un rapport de force avec les autorités. Après avoir réalisé un premier séminaire qui a donné une visibilité à l'association, celle-ci ambitionne désormais de réaliser

¹⁶⁴ La nouvelle Constitution adoptée en 2014 adoptera le principe de décentralisation comme mode d'organisation administrative de l'Etat. Au début 2015, les lois organiques n'étaient toujours pas adoptées.

un diagnostic territorial pour le développement de la région qui viendrait concurrencer celui traditionnellement réalisé par les administrations du gouvernorat :

« Après le premier séminaire qu'on avait organisé, tout le monde nous a demandé : "Qu'est-ce que vous allez faire maintenant ?" Vous savez maintenant tout le monde cherche une stratégie. Pour nous, le séminaire a permis de lancer les grandes problématiques de développement pour notre région dans les domaines de l'emploi, du tourisme, de l'agriculture, de l'énergie etc... Mais maintenant, nous devons procéder à un diagnostic territorial participatif. Ce diagnostic est indispensable car il faut avoir de bonnes informations, de vraies statistiques. Le séminaire c'était sur le développement à l'échelle nationale avec le Djérid comme exemple. Les experts, ils ont montré les vrais statistiques. Avant, nous, on croyait l'Etat. Mais on s'est aperçu que les chiffres étaient bidons. C'est pourquoi il faut faire un vrai diagnostic territorial. Mais pas à la manière de l'administration avec des gars qui mettent des chiffres n'importe comment. Il faut faire des petites cellules pour prendre Tozeur par zone. On divise. Chaque groupe travaille sur cette zone, porte à porte. Voilà, c'est quoi le nombre de chômeurs dans la famille ? Les gens, ils ont étudié jusqu'à quel niveau ? Etc. Faire une enquête quoi ! Le but, c'est d'avoir une base de données. Mais ce n'est pas facile, ça prend du temps. Et puis pour faire les fiches là, le questionnaire... Ce n'est pas facile, c'est un peu scientifique. C'est notre président qui va se charger de ça car il a une grande expérience en la matière. En tout cas, notre objectif c'est ça : faire une banque de données, une espèce de centre d'information stratégique pour la région pour faire un vrai diagnostic territorial de la région. Sur tous les sujets. Ensuite, on pourra non seulement faire des propositions à l'administration mais aussi définir plus précisément les problèmes sur lesquels on veut vraiment travailler. »

L'association compte capitaliser sur le succès du premier séminaire qui a montré sa capacité à mobiliser des experts afin de rivaliser avec le système étatique de production de connaissance. Il compte particulièrement sur l'implication du président de l'association dont la société de conseil qu'il dirige travaille avec les services étatiques et les bailleurs de fonds.

Pour l'association *Tozeur et Développement*, la réalisation d'un diagnostic territorial répond à deux objectifs, l'un externe et l'autre interne, qui s'articulent ensemble. Tout d'abord, elle entend en quelque sorte se substituer à la direction régionale de l'Office de Développement du Sud en produisant sa propre connaissance en vue par la suite de participer à l'élaboration des stratégies de développement régional. L'objectif est ici orienté vers le positionnement de l'association à l'égard de l'administration dans le cadre de sa participation au Conseil local de

développement, celui-ci étant lui-même chargé de réaliser un diagnostic territorial. Cependant, le diagnostic n'est pas seulement pensé comme un outil d'influence dans le cadre d'une co-construction des politiques publiques mais également comme un outil interne de définition stratégique de l'association pour la mise en œuvre d'actions propres.

Ce deuxième objectif renvoie au fait que la création de l'association, dans sa dimension collective, n'a pas reposé sur un processus initial et préalable « d'intercompréhension » auquel se subordonnerait le registre stratégique (Laville et Sainsaulieu, 2013 : 28). L'association ne s'est pas constituée sur la base de l'expression d'une demande sociale spécifique, hormis celle de participation de la société à l'élaboration des politiques publiques. Le diagnostic s'impose alors comme une nécessité qui permettra de définir des problèmes sociaux et collectifs à partir desquelles il est possible de construire sa propre action. La démarche consiste ici à identifier des problèmes une fois s'être associés. Mais cette nécessité se pose également dans la relation à l'Etat, ce dernier étant contesté dans sa capacité à assurer correctement sa mission. L'association justifie son existence par le fait que l'Etat n'a pas su mener à bien le développement de la région et que les associations sont non seulement en mesure de jouer un rôle mais lui disputent sa capacité à identifier les priorités. Pourtant le diagnostic est un outil pour objectiver des problèmes qui sont exprimés à travers des demandes afin d'en préciser exactement les déterminants pour ensuite planifier l'action. Or n'ayant pas de demandes sociales particulières à exprimer, l'association prend conscience que les outils d'objectivation sont eux-mêmes problématiques. Ne disposant pas d'une expertise d'usage, issue d'une pratique préalable autour d'une thématique ou de catégories de population, l'association est amenée à dupliquer les pratiques de l'administration qui nécessitent des compétences spécifiques et des moyens importants. La méthode qui devait les amener à identifier les problèmes sociaux et collectifs concernant les secteurs clés pour le développement de Tozeur devient un enjeu stratégique et donc une finalité d'action. La réalisation d'un diagnostic est donc pensée comme un projet, une activité en soi afin de pallier au problème de déficience de qualité dans la conduite des diagnostics opérés par l'Etat et à l'absence de définition stratégique préalable de l'association.

L'association n'a finalement pas pu mener son diagnostic territorial, faute de moyens et de capacité interne. Le président de l'association s'est montré peu disponible pour conduire cette opération et l'association a connu des conflits internes sur la question des prises de paroles

publiques et du partage des responsabilités des membres. Ces conflits internes ont finalement abouti à une scission avec une partie du groupe qui a fondé sa propre organisation. L'ensemble de ces événements a profondément affaibli l'association qui depuis le premier séminaire n'a réalisé aucune activité.

De son côté, l'association *Pour le Djérid* place également le diagnostic au centre de sa réflexion comme point de départ de l'élaboration de sa stratégie. Elle se positionne sur la mission généraliste du développement à travers une demande sociale qui est celle de la participation des jeunes cadres de l'administration à l'élaboration de la stratégie de développement pour la région. Le diagnostic prend la même place dans l'association que dans celle de *Tozeur et Développement*. Elle l'envisage également comme un moyen de construire des relations avec les autorités mais sur un mode, cette fois-ci, beaucoup plus collaboratif et basé sur davantage de confiance. L'association ne se pose pas ici en substitution à l'Etat mais bien en partenaire :

« Nous sommes une association qui opère dans le domaine du développement. Parmi les activités de notre association, c'est de faire une étude sur la région et de faire une base de données sur les problèmes de la région. Faire aussi un inventaire des projets en cours, des projets qui vont être créés et ceux en cours de création. Ainsi on aura une base sur laquelle on pourra s'appuyer pour travailler. Un peu comme un tableau de bord. Et on pourra agir dans les domaines culturels, touristiques... Bien sûr on relèvera ces informations en collaboration avec les structures d'appui : Le gouvernorat, l'agence de promotion de l'industrie. Notre travail va se faire en parallèle de l'administration mais en collaboration avec eux car il ne s'agit pas de critiquer ceux qui travaillent. En plus, s'ils ont des projets qui nécessitent un soutien de la société civile, nous sommes prêts pour les aider. On peut aussi mobiliser la société civile en cas de problème. Après la collecte de données, on va faire du marketing pour la région en développant des fiches de projets existants ou possibles. Nous aussi on va identifier les problèmes de la région, les présenter par domaine, style tourisme, agriculture etc... faire une journée internationale de promotion de Tozeur. C'est ça un peu notre démarche. Tout cela, on le fait en collaboration avec les administrations. Si on n'est pas d'accord sur les priorités d'action, à nous de convaincre et de mobiliser le reste de nos partenaires, c'est-à-dire les autres associations, pour convaincre le Gouverneur. Nous, on cherche à résoudre les problèmes de l'investissement pour le développement de la région. On ne cherche pas à créer des problèmes. »

Entretien avec le secrétaire général de *Pour le Djérid*. Tozeur, 2012

Dans le rapport de force qui peut exister entre l'administration et les associations autour du diagnostic et pour la définition de la stratégie de développement, l'association *Pour le Djérid* semble se positionner davantage du côté de l'administration. Non seulement ses membres en font partie mais ils reprochent aux associations de poser davantage de problèmes qu'ils ne proposent de solution. L'association se positionne clairement comme un partenaire de l'administration avec qui il est possible de discuter et de travailler.

L'association *Pour le Djérid* n'a également pas pu réaliser de diagnostic territorial et n'a pas établi le tableau de bord qu'elle souhaitait réaliser en lien avec les administrations et les associations pour développer une stratégie d'action par secteur. En revanche, je verrai que l'association a d'autant plus renoncé à ce projet qu'elle a réussi à s'intégrer sur une initiative de diagnostic portée par un bailleur de fonds.

Bien qu'elles aient échoué, les ambitions des associations *Tozeur et Développement* et *Pour le Djérid* témoignent d'une volonté d'intégration dans leur champ organisationnel en s'appropriant le langage et les outils conceptuels dominants, comme le diagnostic participatif, issus du cadre institutionnel.

8.3.2.2 Diagnostic sectoriel d'OASIS

L'association *OASIS* entend elle aussi se positionner comme un acteur stratégique de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. Sa spécificité par rapport aux deux autres associations est qu'elle se situe sur un secteur spécifique et qu'elle ne participe pas formellement au Conseil local de développement. Elle compte développer une stratégie d'influence sur l'Etat en s'appuyant sur les acteurs de la coopération internationale.

Les discussions internes entre les membres de l'association ont débouché sur la nécessité d'établir un diagnostic participatif à partir duquel des propositions concrètes et argumentées de politiques sectorielles pourraient être établies. Néanmoins, les modalités de ce diagnostic font débat entre les différentes tendances au sein de l'association correspondant à des sous-groupes d'affinité professionnelle et d'objectif.

Un premier sous-groupe est constitué des chercheurs du Centre de Recherche de Degueche qui tentent de faire valoir leur vue sur la base de leur expérience passée en matière de diagnostic participatif avec le Club Unesco de Nefta. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la

corbeille de cette ville, financé par le FNUEM et la coopération monégasque avant la révolution, ils avaient organisé une large consultation des agriculteurs et des acteurs locaux pour récolter un certain nombre d'informations nécessaires à l'élaboration et au montage du projet. L'idée du projet n'est néanmoins pas venue d'un processus d'apprentissage commun entre bénéficiaires et initiateurs du projet puisque ces derniers avaient déjà identifié l'objet et la nature de leur action avant même les premières discussions avec les paysans qui devaient s'y impliquer. La démarche participative consistait davantage à une mobilisation de la population locale en vue de son adhésion.

Dans le cadre de la nouvelle association *OASIS*, ce sous-groupe de chercheurs souhaitait que la nature du diagnostic soit avant tout scientifique et technique et porte sur « l'état de santé » des palmiers et des parcelles à l'échelle du territoire du Djérid. C'est sur cette base qu'ils considéraient pouvoir identifier ce qui devait être fait en matière de sauvegarde des palmeraies. Ils se plaçaient dès lors dans une logique purement agronomique et scientifique en lien avec leur activité de chercheur. Ils souhaitaient utiliser l'association comme un moyen de substitution au centre de recherche pour porter des propositions que ce dernier, sous la direction de l'ancien directeur président du Club Unesco de Tozeur avec lequel ils étaient en conflit, ne leur permettait pas de faire jusqu'à présent. L'arrivée, un an après la constitution de l'association, d'un nouveau directeur, soucieux de redonner une place stratégique au centre de recherche, a amené les membres de ce groupe à vouloir rapprocher le centre de recherche de l'association, voire à délaisser cette dernière qui, selon eux, « n'avance pas ».

L'autre sous-groupe constitué des acteurs privés impliqués dans la filière de production et de commercialisation de la datte adopte un autre point de vue, celui de la cartographie des acteurs. Pour eux, l'association n'est pas un moyen de faire ce que le centre de recherche ne peut pas. Le diagnostic des problèmes est déjà partagé par ce groupe et l'objectif du diagnostic participatif est moins d'améliorer la connaissance scientifique sur la situation que de « rassembler les acteurs de la filière et de les faire réfléchir ensemble¹⁶⁵ » pour que ce diagnostic de départ soit partagé par le plus grand nombre. Il situe leur analyse sur la question de la rentabilité de la production de la datte comme une condition pour que les palmiers et les palmeraies soient exploités et donc préservés.

¹⁶⁵ Les propos rapportés ici proviennent de divers entretiens individuels et de discussions collectives avec les mêmes fondateurs effectués en 2012 et 2013.

En partant de l'activité économique comme condition de sauvegarde, ils s'écartent de la vision des acteurs qui s'inscrivent dans les politiques de lutte contre la désertification et de préservation de la biodiversité, comme par exemple le FNUEM qui avait financé les Clubs Unesco de Nefta et de Tozeur. Ils considèrent que ces derniers ne posent pas la question économique et donc des conditions de vie des paysans, en se situant uniquement sur la question environnementale.

Tous les acteurs de l'agriculture oasienne s'accordent pour dire qu'il y a schématiquement deux types de palmeraies : l'ancienne et la nouvelle, la traditionnelle et la moderne. L'ancienne correspond aux oasis urbaines et concentre tous les problèmes : âge des palmiers qui sont moins productifs, forte densité des palmiers à l'hectare qui surexploite la terre, morcellement des parcelles, absentéisme des propriétaires amenant un fort besoin de main d'œuvre de moins en moins accessible compte tenu de la précarité des conditions de travail en raison d'une faible rémunération, d'une absence de mécanisation et de protection sociale et sanitaire. « *Tous les ingrédients sont donc là pour avoir des jardins mal entretenus et de toute façon peu rentables* ». De l'autre côté, il y a les nouvelles palmeraies. « *Pour certaines d'ailleurs, elles sont de moins en moins nouvelles* ». Elles correspondent au souhait de l'Etat de développer des cultures d'exportation depuis les années 1970. Alors que les anciennes oasis reposent sur la pluri-culture, la fameuse culture en trois étages, et sur la pluri-variété de dattes, les nouvelles palmeraies sont destinées à la monoculture et à la mono-variété, celle de *Deglet Nour*. Le premier problème pour les membres de l'association impliqués dans le secteur est que même cette agriculture-là est de moins en moins rentable. Concernant le diagnostic, « *on le connaît ! Encore faut-il qu'il soit partagé entre les différentes parties prenantes du secteur. C'est justement là notre rôle.* »

Voici ci-dessous une succession de propos énoncé par plusieurs membres de l'association qui expliquent la centralité du problème de rentabilité dans leur analyse :

« Etant placé sur le marché international, et notamment avec un écoulement essentiellement sur le marché européen, eh bien la concurrence tire les prix vers les bas. Les prix à la vente en Europe ont été multipliés par cinq alors qu'ils n'ont pas augmenté ici à Tozeur, voire même ils ont baissé. La grande chaîne d'intermédiaires entre les récoltants et conditionneurs ici à Tozeur, les exportateurs à Tunis, les distributeurs à Marseille et les détaillants dans tous les petits marchés en France... tout ça fait que le paysan ici il n'a plus

rien. Ou plutôt, il a la même chose qu'il y a vingt an, mais entre-temps, la vie est également devenu bien plus chère ici.»

« Le seul moyen pour le paysan de faire augmenter les prix de vente serait de jouer sur la qualité. Mais le problème est que le marché international ne réclame pour l'instant pas une grande qualité. Et pour assurer cette qualité, il faut mettre en place le paquet technique comme il faut, avec un niveau important d'entretien. Ça, ça coute cher et les agriculteurs n'ont pas les moyens ou ils n'ont pas envie d'investir. Ça coute cher en main d'œuvre essentiellement car il ne faut pas se contenter de la récolte une fois par an. »

« Tout pousse les prix vers le bas, ce qui entraine une dégradation des palmiers, un départ des paysans, une raréfaction de la main d'œuvre qui la rend plus chère, qui entraine soit un départ encore des paysans soit une baisse de la qualité, qui entraine encore les prix vers le bas car la qualité réduit encore plus etc.. c'est un cercle vicieux. Et ce cercle a des effets sur l'ensemble de l'agriculture de la région. Car tout le monde s'est mis à produire de la *Deglet Nour* même dans l'ancienne oasis. Ça devient aussi de plus en plus difficile de trouver quelqu'un qui sache monter dans l'arbre. Enfin, on y trouve aussi de moins en moins de pluri-culture. Les gens se contentent de récolter les dattes une fois par an et de vendre aux collecteurs pour le compte des exportateurs. Les propriétaires sont généralement à Tunis ou même s'ils sont à Tozeur, ils ont un emploi dans l'administration ou ils ont une boutique etc... La datte devient comme une petite rente. »

« Nous, nous pensons qu'il faut tirer le marché vers le haut. Réduire le nombre d'intermédiaires en rapprochant le producteur de l'exportateur autour d'un cahier des charges de qualité. De plus, les exportateurs-distributeurs devraient soutenir financièrement les coûts de production des paysans pour s'assurer de cette qualité. Dans l'idéal, il faudrait s'orienter de plus en plus vers du commerce équitable et de la culture biologique. Mais pour cela, il faut des orientations claires et des politiques publiques qui fixent des objectifs dans ce sens. C'est pour cela que nous nous sommes constitués. Pour aider l'Etat à aller dans ce sens »

Le diagnostic participatif est un enjeu essentiel pour l'association qui doit lui permettre de construire une stratégie d'action et de pérennisation. Pour cela, l'association a souhaité se « brancher » (Amselle, 2001) sur les organisations internationales pour non seulement financer cette première étape d'une stratégie d'influence auprès des pouvoirs publics et donner une crédibilité à l'association. Au bout d'un an de discussion interne, un premier document de projet

a été préparé consistant en deux activités qui représentent les deux versions du diagnostic participatif tel que promu par les deux sous-groupes qui composent l'association : un séminaire de réflexion sur une stratégie de développement de l'agriculture rassemblant l'ensemble des parties prenantes et un diagnostic scientifique des palmiers. Le document a été transmis à la représentation de la FAO de Tunis avec laquelle le président de l'association a des contacts professionnels en tant qu'expert international et avec le FNUEM. Le projet a été refusé et l'association s'est vue rétorquée « *qu'on avait tout simplement pas les épaules pour faire ce genre de chose* ». En d'autres termes, *OASIS*, comme association nouvellement constituée et jouissant d'une faible visibilité au niveau local, ne dispose pas de suffisamment de légitimité pour réaliser cet exercice de coordination des parties prenantes qui traditionnellement incombe à l'Etat.

Cette réponse négative a marqué un coup d'arrêt de l'association. L'arrivée d'un nouveau directeur au centre de recherche, avec de nouvelles ambitions stratégiques, a remotivé les chercheurs qui ont peu à peu délaissé l'association. De l'autre côté, la disponibilité des autres membres étaient initialement limitée et le refus du projet a provoqué un désengagement.

L'association qui s'était créée de manière cohérente autour d'une thématique précise et un niveau élevé d'expertise s'est concentrée uniquement sur l'idée qu'un soutien des bailleurs de fonds internationaux permettrait d'influencer les cadres de l'action publique. Mais en échouant à obtenir un financement, l'association connaît un phénomène important de désaffection.

8.3.3 L'activité de diagnostic intégrée à celle des bailleurs de fonds

Les associations de développement à Tozeur, qui se sont concentrées sur la mise en œuvre d'un diagnostic territorial participatif comme application des normes et pratiques dominantes du cadre institutionnel et pour démontrer leur capacité d'interlocution avec les pouvoirs publics dans la définition des priorités stratégiques, n'ont pas été couronnées de succès. Aucun diagnostic territorial global ou sectoriel n'a pu être réalisé par les associations. En revanche, d'autres initiatives de diagnostic territorial participatif sont menées directement par des organisations de la coopération internationale. C'est le cas de l'agence allemande de coopération internationale GIZ sous tutelle du Ministère des Affaires étrangères. Il s'agit de l'un des bailleurs de fonds qui a été avant la révolution le plus présent à investir dans le gouvernorat de Tozeur. Comme toutes les agences de coopération, la GIZ travaille en premier lieu avec les structures déconcentrées de l'Etat dans les régions, tout en ayant un volet société

civile qui consiste soit à financer en parallèle des projets élaborés par les associations, soit à les intégrer directement dans les dispositifs établis avec les structures étatiques.

Après la révolution, la GIZ a coopéré avec le Gouvernorat de Tozeur et l'Office de Développement du Sud pour participer au processus d'élaboration du budget complémentaire pour l'année 2012 en assurant l'animation des séances du Conseil régional de développement. Il s'agissait plus précisément de faire un inventaire des forces et faiblesses pour chaque secteur d'activité. Cela a permis d'identifier une vision commune et partagée entre les différents membres du conseil se résumant ainsi : « *Le Gouvernorat de Tozeur est un territoire qui a valorisé ses spécificités écologiques et naturelles et a retrouvé sa vocation agricole séculaire qui sont aux services de développement d'autres secteurs* ¹⁶⁶ ». On retrouve dans cet énoncé le paradigme du développement territorial tel que je l'ai présenté précédemment, autour de la valorisation des ressources locales spécifiques. Deux secteurs principaux sont dégagés de cette vision partagée comme étant les axes prioritaires de développement régional : l'agriculture et le tourisme. A partir de là, la GIZ propose d'accompagner le Conseil régional de développement dans la sélection de projets qui doivent répondre aux critères suivants : « contribution à la vision », « contribution au développement économique », « contribution au développement social », « emplois créés » et « délai d'exécution ».

La GIZ a poursuivi son implication dans la définition de la stratégie régionale en participant à l'identification et la sélection de projets devant être portés par la société civile. Elle a mené un diagnostic rapide dans les deux secteurs prioritaires en mettant en place une « méthodologie active de recherche et de planification » avec des associations tozeuroises. Pour cela, elle s'est appuyée sur des associations représentées au sein du Conseil local de développement.

8.3.3.1 Pour le Djérid et l'économie oasienne

Concernant le secteur agricole, la GIZ a organisé un séminaire de quelques jours en 2012 rassemblant plusieurs associations afin d'élaborer une stratégie collective en matière de développement agricole, la GIZ souhaitant financer « des initiatives de la société civile » tout en « renforçant leurs capacités ». Elle a mené en effet une première évaluation des capacités

¹⁶⁶ Ministère du développement et de la coopération internationale, « Animation des conseils régionaux et locaux dans le cadre de la préparation du budget complémentaire 2012 », Action GIZ, 2012

des associations à travers la mise en place d'un indicateur de performance mettant en lumière les aspects organisationnels, relationnels, opérationnels et stratégiques des associations. Cette évaluation a montré que de nombreuses associations étaient impliquées dans le secteur agricole mais qu'aucune ne disposait de capacité suffisante pour proposer un projet répondant aux critères énoncés dans les premières discussions au sein du Conseil régional de développement.

La GIZ a donc choisi de piloter directement un « diagnostic participatif » pour identifier et mettre en œuvre des initiatives concrètes appuyant la valorisation du secteur du palmier à Tozeur. Elle s'est appuyée pour cela sur l'association *Pour le Djérid* en raison de la relation que le président de l'association a pu établir avec la GIZ à partir de Tunis. Ce diagnostic participatif rapide a pris la forme d'un atelier inter-associatif co-organisé avec *Pour le Djérid*.

Parmi les associations présentes à cet atelier se trouvaient les membres des deux Club Unesco Tozeur et Nefta, ceux d'*OASIS*, ceux de l'*ADP* et les représentants des GDA les plus importants de la région. Néanmoins, les membres d'*OASIS* ont préféré ne pas continuer à assister au séminaire considérant que le niveau des discussions et des activités proposées ne correspondaient pas à leur niveau d'expertise ni à leur ambition stratégique. De plus, se trouvait également présent l'ancien directeur du centre de recherche, président du Club Unesco de Tozeur, avec qui ils ont non seulement coupé toute relation mais eu également des litiges traités en justice.

L'atelier a consisté à faire l'inventaire de l'ensemble des problèmes et des idées proposés par les associations. Il a permis de définir deux types d'actions à mettre en place sur un calendrier de 6 mois. Le premier type consiste en des initiatives concrètes, de faible envergure mais censées donner des résultats immédiats et que les associations peuvent directement mettre en place. Chaque activité nécessite néanmoins une collaboration des acteurs publics, l'objectif étant que l'approche participative rapproche société civile et autorité locale à travers un dialogue favorisant la production d'un consensus¹⁶⁷. Un second type d'activité porte sur l'organisation d'ateliers de réflexion impliquant l'ensemble des parties prenantes du secteur de

¹⁶⁷ On peut citer l'organisation d'une journée nationale du palmier à Tozeur pour valoriser les produits dérivés de la datte au niveau gastronomique et artisanal, la mise en place d'un cycle court de formation en pâtisserie à base de dattes, l'organisation de stages de projets de fin d'études au profit d'étudiants de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Tozeur spécialisée dans la maintenance des réseaux et systèmes d'irrigation au sein de la cellule du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA), la formation d'artisans en matière d'innovation et à l'introduction du bois de palmier et dérivés et d'autres matériaux dans leur métier

l'agriculture oasienne¹⁶⁸. L'objectif étant de poursuivre le processus de diagnostic participatif initié par la GIZ avec les associations, de permettre à ces dernières de s'approprier la méthode utilisée et d'impliquer les acteurs publics dans la dynamique.

En l'absence d'un bureau ou d'un représentant de la GIZ à Tozeur, celle-ci s'est vue dans l'obligation d'identifier un délégué sur place pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités. Bien qu'elle ne présente aucune expertise en matière agricole, l'association *Pour le Djérid* a été désignée par la GIZ pour jouer ce rôle. Le choix de l'organisation coordinatrice a été imposé par le bailleur dans une approche fonctionnelle, sans faire l'objet d'une concertation avec les parties prenantes. La désignation de *Pour le Djérid* vient du fait que l'association met en avant un discours de légitimation basée sur l'identité de jeunesse et l'idée de coordination d'initiatives en promouvant un dialogue constructif avec les acteurs étatiques dans la recherche d'un consensus. Le discours apparaissait donc conforme aux représentations et paradigmes promus par les acteurs internationaux en matière de société civile et de transition démocratique.

En conséquence, l'association a bénéficié du budget pour financer ces activités dans le cadre d'une forme de délégation de service de la GIZ. Ce processus initialement piloté par la GIZ en lien avec le Conseil régional de développement a eu plusieurs effets sur la structuration de l'association. Tout d'abord, en obtenant le statut d'interlocuteur unique de la GIZ, de gestionnaire d'un financement et en assurant un rôle de coordination entre les différents acteurs pour s'assurer que les engagements de chacun étaient bien respectés, l'association *Pour le Djérid* a connu une phase de propulsion et a été sur le devant de la scène publique locale. Comme le souligne le vice-président de l'association¹⁶⁹ :

« C'est vrai qu'avec le financement du projet GIZ, nous sommes devenus une association qui compte dans la région. Nous avons eu une couverture médiatique locale mais aussi nationale. Nous sommes même passés à la télévision ».

La position de l'association au sein du Conseil local de développement et dans les interactions avec les administrations en général a été renforcée. L'objectif d'inclusion et de reconnaissance des membres comme interlocuteurs à part entière de l'administration a été de ce point de vue atteint dans la mesure où la fonction de coordination attribue une certaine autorité à l'égard des

¹⁶⁸ Atelier de travail sur les ressources hydrauliques et leur gestion à Tozeur ; Atelier technique de réflexion sur le système de cultures oasiennes. Ces ateliers correspondent à une partie des activités de diagnostic que l'association OASIS projetait de réaliser.

¹⁶⁹ Entretien effectué à Tozeur en 2012.

autres parties prenantes. Cette autorité s'exprimait lors des réunions de planification et de suivi des tâches et était plutôt mal vécue par les administrateurs, non seulement parce qu'elle venait de pairs plus jeunes mais également membres de la « société civile », contribuant ainsi à renverser les relations hiérarchiques traditionnelles.

L'association *Pour le Djérid* a joué le rôle de sous-traitant de la GIZ. Elle n'a pas directement réalisé les activités mais a seulement facilité leur organisation. De plus, cela concerne surtout le premier niveau d'activité. Le deuxième niveau plus stratégique - qui devait permettre le processus collectif de définition stratégique à travers un diagnostic partagé entre les associations et les acteurs publics - n'a pas obtenu les résultats escomptés. Des ateliers ont effectivement été organisés avec les acteurs publics comme le CRDA mais sans qu'elles ne débouchent sur la co-construction de stratégie, ni ne permettent de jeter les bases d'un processus continu d'échange permettant cette co-construction. Au contraire, les acteurs étatiques ont contesté aux associations leur légitimité à vouloir piloter ou coordonner un tel processus qui relève selon eux de leurs prérogatives. Surtout, ils ne souhaitent pas s'investir davantage tant qu'ils ne disposaient pas d'une meilleure visibilité quant aux possibles engagements financiers de la GIZ. En conséquence, l'initiative de celle-ci en matière de diagnostic participatif sur le secteur de l'agriculture et de l'artisanat oasien n'a pas eu de suite.

Du côté de l'association *Pour le Djérid*, cette position privilégiée en tant que coordinateur de l'initiative de la GIZ sur ce processus de courte durée a certes permis de compenser le fait qu'elle n'a pas réussi à effectuer le diagnostic territorial qu'elle souhaitait réaliser initialement. Mais cette expérience ne lui a permis ni de définir sa propre stratégie, ni de faire émerger des problèmes collectifs, ni d'opérer une forme d'encastrement politique au sein de la configuration développementiste. A la fin de la dynamique, le vice-président déclarait¹⁷⁰ :

« Nous, nous sommes disposés à travailler avec tout le monde. S'il y a un bailleur qui veut venir investir à Tozeur, nous sommes là pour aider, pour apporter notre contribution. C'est ça notre stratégie ».

La forte visibilité que l'association a obtenue à travers cette expérience avec la GIZ a été de courte durée et l'association a connu ensuite un déclin tout aussi rapide. Le président de l'association obtint finalement la direction du pôle technologique nouvellement créé à Tozeur et les membres de l'association se concentrèrent davantage sur leurs activités professionnelles en délaissant la structure associative qu'ils avaient au départ investie pour compenser leur

¹⁷⁰ Entretien réalisé à Tozeur en 2013

manque de marge de manœuvre dans leur cadre professionnel. Ce phénomène de marginalisation est comparable à celui d'*OASIS*.

8.3.3.2 ASM et le tourisme

En ce qui concerne le secteur du tourisme, la GIZ a adopté une stratégie relativement similaire mais en l'adaptant à une configuration d'acteurs différente, en raison de la position de l'ASM.

Tout d'abord, l'ASM dispose d'un niveau d'expertise et de compétences organisationnelles important compte tenu du profil socio-professionnel des membres, de leurs « connections » politiques et administratives, et de leur expérience en gestion de projet avec la Fondation de France. Ensuite, elle s'est constituée en partie sur la problématique du tourisme sur laquelle elle porte une vision construite et partagée :

« Nous, notre priorité c'est de travailler sur le rapport entre le tourisme et l'oasis. C'est-à-dire un tourisme qui respecte l'oasis. Je ne dis pas nécessairement un tourisme écologique mais un tourisme oasien. Quand on dit que Tozeur c'est du tourisme saharien c'est faux. Il n'y en a pas ici. Le *chott al djerid*¹⁷¹ ce n'est pas le Sahara. Le tourisme oasien veut dire qu'il doit être intégré dans l'oasis. Jusqu'à présent le tourisme a pris à l'oasis plus que ce qu'il a donné. L'oasis est vraiment abandonné. Dans les années 1990, il y a eu un boom économique ici lié au tourisme. On a construit de grands hôtels et pendant longtemps ils étaient pleins. Mais le problème est que les gens restaient 2 jours ici sur un séjour de 9 jours à Hammamet. Qui a investi dans le tourisme ici ? Ce sont les sahéliens¹⁷². Et l'argent repart. C'est ça le problème. Même pour les impôts locaux, ils ne paient pas à Tozeur, ils paient là-bas ; en plus, les prix à Tozeur sont gonflés. Ce n'est pas une question de régionalisme mais c'est ça le développement local. Il faut que la population elle prenne des initiatives. La question c'est la durée de séjour. Comment l'allonger ? Comment garder le touriste ici ? Pourtant, Tozeur, le Djérid, il y a des potentiels incroyables. Il faut construire un projet de tourisme intégré. Et ça, ça doit passer par une stratégie régionale. »

Entretien avec le secrétaire général de l'association. Tozeur, 2012

A l'instar de *Tozeur et Développement*, l'ASM a commencé par l'organisation de séminaires qui devaient permettre de rassembler les acteurs du secteur. Si ces activités ont contribué à donner une visibilité importante à l'association et une forme de légitimité lui permettant de

¹⁷¹ Il s'agit d'une vaste plaine saline au sud de la Tunisie.

¹⁷² Désigne les habitants du Sahel, région du littoral tunisien

participer au Conseil régional de développement, elles visaient à initier un processus de diagnostic participatif devant être poursuivi au sein du conseil. Selon le secrétaire générale de l'ASM :

« Le problème du tourisme ici à Tozeur est un problème complexe. Mais avant tout, il faut ouvrir un dialogue avec tous les partenaires, tous les acteurs du secteur touristique. C'est primordial. Il faut rassembler tout le monde : guides, chercheurs, hôtelier, administration etc... pour identifier le problème. Chacun dit quelque chose de différent. Le problème ce n'est pas moi c'est lui.

C'est cette approche qui a intéressé la GIZ. Pourtant elle avait refusé de financer un premier projet proposé par l'association :

« On a essayé de présenter un projet une première fois à la GIZ mais ça n'a pas marché. Il y avait un problème de méthode dans le cadre logique, mais ils sont venus nous voir plusieurs fois et nous soutiennent. Eux, ils voulaient insister au départ sur la mise en place d'un cadre durable de concertation avec tous les acteurs. On leur avait proposé cette idée. Et c'est à travers ce cadre que devait se discuter un projet. C'est ce qu'on a fait avec la Chambre du tourisme ici. »

En effet, le gouvernorat de Tozeur et la GIZ ont pris l'initiative de créer une « Chambre pour le Développement du Tourisme oasien et saharien », chargé de mettre en œuvre une feuille de route pour le développement du secteur. Elle comprend neuf membres parmi les professionnels du tourisme, l'administration et les « représentants de la société civile ». L'ASM en assure la vice-présidence. Des représentants de la chambre siège au Conseil régional de développement. L'objectif de cette initiative est de créer un espace institué de concertation entre les différents acteurs du secteur. Il permet ainsi à la GIZ d'organiser différents ateliers de réflexion pour poursuivre le processus de diagnostic participatif. Rapidement, l'ASM devient l'acteur clé du dispositif en tant que réceptacle principal du financement de la GIZ.

L'agence allemande a mis en place en Tunisie le Fonds pour la Formation et la Promotion de l'Emploi des Jeunes en Tunisie, doté d'un budget de 5,5 Millions d'euros en coopération avec le Ministère du Développement et à la Coopération Internationale (MDCI). Les 4 axes stratégiques du Fond sont « *la formation professionnelle au sein des entreprises, l'insertion professionnelle suivant les exigences des entreprises, le renforcement de l'attractivité et de la*

qualité de l'emploi et enfin le soutien à l'entrepreneuriat¹⁷³ ». L'équipe de la GIZ a accompagné l'ASM de Tozeur pour qu'elle puisse répondre à l'appel à projet. Il s'agissait de mettre en conformité la feuille de route élaborée au sein de la Chambre de tourisme et coordonnée par l'ASM avec les critères d'évaluation de cet appel. La feuille de route devait traduire les objectifs formulés initialement en termes de développement touristique en objectifs orientés sur l'emploi, pour correspondre à l'agenda fixé par le Fonds.

L'ASM bénéficia alors d'un financement de 450 mille dinars sur deux ans pour un projet intitulé : « nos ressources, clé de nos emplois » qui vise, selon un des experts de la GIZ mobilisé sur le projet, de « *développer l'esprit de partenariat avec tous les acteurs du Djérid et de doter le Sud tunisien d'un développement durable et d'une offre touristique basée sur la qualité environnementale, culturelle et sociale, permettant la promotion de l'identité du Djérid et valorisant ses sites, sa culture et ses produits locaux tout en encourageant la sensibilisation au développement durable¹⁷⁴ ». Pour l'ASM, il s'agit de mettre en œuvre le premier projet que l'association avait élaboré suite aux tout premiers séminaires sectoriels :*

« Finalement, on a pu obtenir le financement de la GIZ. Le projet consiste à créer de nouveaux circuits thématiques culturels et d'écotourisme dans la région pour diversifier l'offre locale. On veut sortir du tourisme de masse ou du tourisme de transit en mettant davantage l'accent sur des valeurs partagés avec des touristes plus exigeants. Pour ça, il faut former de nouveaux guides. L'idée, c'est de former les anciens qui eux vont former des diplômés chômeurs. On aimerait bien que les guides s'organisent entre eux et forment une sorte de coopérative. Ensuite, la question des caléchiers. Eux aussi, ils faut les former ! Surtout, le point le plus important c'est le marketing et la commercialisation. On veut réhabiliter le Syndicat d'Initiative de Tozeur qui est à l'abandon. »

Entretien avec le secrétaire général de l'ASM.
Tozeur, 2013.

« On doit dire qu'on est très content de ce partenariat avec la GIZ car ce n'est pas seulement notre projet. Bon, on avait eu l'idée au départ et maintenant c'est nous qui gérons le financement. Mais surtout le projet se fait dans le cadre de la chambre où toutes les parties prenantes sont représentées. Ce projet est devenu comme la stratégie de la région en matière

¹⁷³ GIZ. 2015. Fonds pour la formation et la promotion de l'emploi des jeunes, <https://www.giz.de/en/.../giz2015-fr-fonds-emploi-jeunes-tunisie.pdf>

¹⁷⁴ Ibidem

de tourisme oasien. On rend compte au comité régional. Pour chaque axe de travail, on organise des ateliers de réflexion avec les partenaires membres de la chambre. »

Entretien avec le vice-président de l'ASM.
Tozeur, 2013.

Les conditions de co-construction des associations à l'action publique dans le cadre d'un diagnostic participatif territorial reposent sur la capacité de publicisation à travers une expertise sectorielle, la représentation au sein des espaces institués de gouvernance locale et la valorisation de l'ensemble des compétences de courtage. Elles reposent surtout sur la capacité à s'intégrer à l'agenda fixé par les bailleurs de fond.

Cette capacité de co-construction fait défaut aux associations qui envisagent le diagnostic territorial comme une manière de palier à leur déficit d'élaboration stratégique ou comme une manière d'équilibrer le rapport de force avec les autorités locales, et aux associations non représentées au Conseil local de développement. Ne disposant pas de financement, ces associations sont alors en proie à la marginalisation institutionnelle.

8.4 La représentation associative : entre notabilité et contre-pouvoir

Nous avons vu que la grande majorité des associations postrévolutionnaires de développement à Tozeur échoue à exercer une fonction de courtier et à participer à la co-construction de l'action publique dans le cadre d'un diagnostic participatif. La représentation des associations au sein des Conseils local et régional de Développement constitue leur principale ressource d'intermédiation entre les autorités et la population locale qu'elles vont investir afin de maintenir une position de pouvoir dans la gestion politique des affaires locales.

Nous avons vu que ces Conseils constitue l'espace principal de représentation des associations et de concertation avec les pouvoirs publics. Cette représentation est essentielle en ce qu'elle permet d'accéder aux informations concernant l'activité des administrations sectorielles, aux éléments placés à l'agenda et relatifs aux grandes décisions qui touchent au développement de la région. Elle permet également d'instituer des canaux formels et pérennes de communication

avec les autorités, notamment le délégué et le Gouverneur ainsi que les directions régionales des ministères. Ces canaux sont non seulement descendants lorsqu'ils sont utilisés par l'administration, mais peuvent également être ascendants lorsqu'il s'agit de faire remonter les préoccupations d'acteurs et de groupes locaux. C'est à ce niveau que certaines associations, principalement *Tozeur et Développement*, vont jouer un rôle de premier plan en mettant en place et en contrôlant un dispositif, appelé Ligue des Associations, chargé de réguler les relations entre société civile et pouvoirs publics locaux tout en jouant un rôle de contre-pouvoir. Ce dispositif est un enjeu important pour les associations représentées au sein du conseil ne disposant pas de financements.

J'étudierai les dynamiques relationnelles entre associations, dans le cadre d'une lutte et d'une concurrence pour le contrôle du dispositif de contre-pouvoir, ainsi que les relations avec les autorités locales pour montrer comment se pérennisent des pratiques notablières à travers l'engagement associatif.

8.4.1 La « Ligue des associations » : entre groupe de vigilance citoyenne et production de nouvelles notabilités

L'objectif initial de cette ligue est d'opérer une transversalité sectorielle et un espace d'échange entre les différentes associations qui participent au Conseil local de développement. Il s'agit également d'éviter toute dispersion de la parole publique des associations et d'augmenter ainsi leur impact lorsque prend place une confrontation avec les autorités à travers une prise de position unitaire. C'est l'association *Tozeur et Développement*, président de la commission Investissement et Développement, et représentée dans les autres commissions, qui en prend l'initiative :

« Dans un esprit de travailler collectivement, on a eu l'idée de faire une ligue des associations, ici à Tozeur. Au début, c'était les associations avec les partis politiques. C'est un rassemblement, une coordination de la société civile. C'est plus pour définir une position commune sur certains sujets sensibles que vraiment faire des projets communs. L'idée était de créer un espace démocratique, de sorte que celui qui veut vraiment faire une activité politique de contestation ou de mobilisation, il faut passer par la ligue. »

Entretien avec le vice-président de l'association. Tozeur, 2013

La création de la Ligue intervient dans un contexte postrévolutionnaire dans lequel prennent place de nombreux mouvements de contestation à l'égard de l'administration en lien avec une forte polarisation politique. L'objectif repose sur la nécessité de réguler et de canaliser les relations avec les autorités locales tout en assurant la transparence entre les acteurs y prenant place afin d'éviter les pratiques de manipulation et d'instrumentalisation politique, entre associations et partis, qui avaient prévalu au sein du Conseil de Protection de la Révolution. Mais elle constitue un enjeu de pouvoir important dans la mesure où son contrôle confère une position dominante d'intermédiation.

La constitution de la ligue a également été encouragée par les administrations afin de disposer d'un interlocuteur unique et de canaliser les dynamiques contestataires. Le bureau de la présidence de la république a en effet produit et transmis une note auprès de chaque Gouverneur et à destination des associations afin de favoriser le réseautage et la coordination des associations dans le but de construire des relations de confiance entre l'administration et la société civile et d'aboutir à un consensus sur les sujets d'intérêt régional¹⁷⁵. En influant sur les dynamiques associatives, l'administration a favorisé la construction de notabilité, au bénéfice en l'occurrence de *Tozeur et Développement*.

« Le Gouverneur nous a contacté pour nous dire, « voilà, je voulais travailler avec vous comme association de la société civile qui veut travailler pour le développement ». Il a dit qu'il y avait plein d'investisseurs et de promoteurs qui voulaient investir dans la région. « Je voudrais travailler avec vous et l'administration pour contacter ses investisseurs pour étudier leur projet et voir leurs difficultés. »

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2012.

Très tôt, grâce à ses premières activités de séminaires, à la réputation internationale du président basé à Tunis et au nombre important de membres, l'association *Tozeur et Développement* a joui d'une reconnaissance de la part des autorités qui lui a permis d'exercer un premier leadership pour la constitution de la Ligue. Etablie de manière informelle, elle a servi d'espace de mobilisation associative sur plusieurs sujets qui ont été mis à l'agenda de la Commission Investissement du conseil local qu'elle préside : le phosphate et les projets touristiques.

¹⁷⁵ Cela participe du processus de normalisation institutionnelle tel que nous l'avons décrit dans le chapitre IV.

8.4.1.1 Concernant le phosphate

La découverte d'un gisement de phosphate dans la région de Tozeur/Nefta date du début des années 2000. Ce gisement s'intègre au grand gisement du bassin minier de Gafsa, principal pôle extractif de Tunisie, exploité par la Compagnie des Phosphates de Gafsa (CPG). Si plusieurs études sont en cours, les associations de Tozeur ont voulu se saisir de cette question qui est à l'agenda du Conseil régional de développement en raison des inquiétudes de la population locale.

« La question du phosphate, c'est un peu compliqué. D'un côté, on est conscient que c'est un potentiel énorme car certaines études qui ont été présentées au conseil parlent de réserves autour de 200 millions de tonnes. Mais les gens sont inquiets. Vous savez, beaucoup de gens de Tozeur travaillent dans le bassin minier à Metlaoui ou ailleurs. Ils voient ce qui se passe là-bas. Nous, on a un membre de notre association qui est ingénieur à Metlaoui. Il est d'accord pour aller travailler là-bas mais ne veut pas de ça pour Tozeur. Le problème c'est quoi ? D'abord la pollution. Il y a des endroits où le phosphate est en surface. Et puis, si vous voyez comment c'est dans le bassin minier, tout est retourné, il y a la poussière et tout. Là-bas, il n'y a rien. Mais nous, on a l'oasis, donc on craint pour les palmiers. Ensuite il y a le problème de la CPG. Elle est en train de réaliser les études pour l'exploration. Nous, on ne veut pas que ce soit elle qui fasse ça car elle a plein de problème dans le bassin minier. Parfois c'est la guerre civile là-bas. On ne veut pas de ça chez nous. Bon, il y a des gens, ils ont commencé à protester devant le siège du gouvernorat. Nous, en tant que société civile constituée, on a décidé de prendre les choses en main ».

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tunis, 2012.

La Ligue des associations, emmenée par *Tozeur et Développement*, qui s'érige en représentant de la société civile locale, a mis en place une succession d'actions de mobilisation des acteurs qui les ont placés dans une position d'intermédiation entre la population et les autorités :

« On a organisé une grande conférence débat pour le phosphate. Pour nos ressources naturelles, on ne connaît rien. On a rassemblé toutes les associations et les partis politiques de la ville, et même les députés dans la constituante. Il y a eu deux intervenants sur les potentiels du phosphate de la région, et le phénomène de corruption dans le système de ressource minière en Tunisie. »

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tunis, 2012.

« Lors de cette conférence, c'était un peu la pagaille mais quand on a annoncé le nombre d'emplois que ça pourrait créer, les gens ont commencé à se calmer. Cette conférence a permis d'imposer la présence de la société civile dans ce dossier. On a participé ensuite à plusieurs réunions avec les administrations pour préparer le cahier des charges. Toutes nos revendications ont été prises en compte : Sur la question de l'environnement, on a insisté pour que les unités de transformation du phosphate se situent loin des agglomérations. Sur le volet qui va faire l'exploitation, on est très vigilant sur la sélection. Il y a plusieurs investisseurs qui se disent intéressés comme des koweïtiens ou des indiens en plus de la CPG. Il n'y a pas de raison de faire du favoritisme pour la CPG vu la situation à Gafsa. La société civile sera présente dans le comité de sélection. »

Entretien avec un membre fondateur de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2012.

Le dossier du phosphate a constitué un premier succès pour la Ligue des associations et *Tozeur et Développement*. Celle-ci a su relayer les inquiétudes de la population et imposer sa présence dans la gestion du dossier. Plusieurs événements de la sorte se succèdent, renforçant la construction de pratiques notabiliaires. C'est le cas de *Planet Oasis* et de l'investissement qatari dans la zone touristique de Tozeur.

8.4.1.2 Investissements touristiques

Planet Oasis est un complexe touristique situé au cœur de la palmeraie de Tozeur, géré par un ressortissant français et spécialisé dans le tourisme d'affaires et événementiel.

« Nous, on a ramené le dossier de Planet Oasis au sein de la coordination. On a dit : « voilà, c'est un français qui aime Tozeur et qui s'est installé pour faire un projet d'animation dans la palmeraie ». Il a eu un problème avec Tunisiana¹⁷⁶. Ils voulaient monter un centre de réseau dans la palmeraie. Il y a 4 mois. Ils ont commencé à creuser avec l'accord de principe du Gouverneur. Ca mettait à mal son projet. Alors il a contacté les administrations, le Gouverneur, mais rien n'a fait. Alors il nous a contactés car je le connais bien. On a mobilisé tout le monde. Les associations, les partis politiques, les administrations. On a contacté les députés de la région en leur disant qu'il faut parler au Ministre de l'Intérieur. Ça a marché, le ministère a appelé le Gouverneur. Celui-ci a fait une commission. Le dossier était passé, ils ont invité Pascal pour leur dire que le chantier allait s'arrêter. Il a eu les papiers du Gouverneur. »

¹⁷⁶ Principale compagnie de téléphonie.

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tunis, 2012.

A travers cet évènement, l'association *Tozeur et Développement* souhaite progressivement donner à la Ligue des associations le rôle de groupe de défense des intérêts économiques de la région. La pratique notabiliaire se renforce dans la mesure où l'intermédiation passe par des relations interindividuelles. L'association a renouvelé ce type d'action d'intermédiation et de mobilisation pour le projet d'investissement d'un groupe qatari pour l'extension de la zone touristique de Tozeur.

« Lorsqu'il y a eu le projet qatari, il y a eu des gens qui ont manifesté devant l'ambassade du Qatar à Tunis. C'était à la base une association de défense des oiseaux de Sfax. Mais ils ont réussi à rameuter beaucoup de monde car c'était politique. L'histoire a fait beaucoup de bruit. Ils ont revendiqué tout un tas de choses, que des oiseaux sont menacés etc... Mais en fait, pour eux le Qatar, c'est *Ennahdha*. Bref, un truc politique. Les Qataris ils ne viendraient pas ici en Tunisie pour des investissements mais pour d'autres agendas, notamment politiques etc. Mais pour nous à Tozeur, les Qataris, ce sont des gens qui veulent investir ici. Notre relation avec eux c'est : "voilà, soyez les bienvenus pour investir ici et créer des emplois !". La politique ou les polémiques à Tunis, c'est autre chose. On a fait ça avec la ligue des associations et on a vu qu'elle avait un rôle car si *Tozeur et Développement* va revendiquer ça seul, et une autre association, elle va revendiquer aussi autre chose seule, ça va pas aller. Il faut qu'on se coordonne et qu'on trouve des positions communes. On a réussi à se mettre d'accord et on a fait une pétition avec chacune des associations, chacun avec sa signature et son tampon, voilà l'avis des Djéridiens. " *Ahlan w sahlan* pour tout le monde, et bienvenue pour les investisseurs".

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tunis, 2012.

A travers ces différents évènements, l'association *Tozeur et Développement*, à travers son rôle de coordination de la Ligue, montre sa capacité à influencer sur les acteurs publics soit en imposant sa présence et ses revendications dans le cadre de sujets placés à l'agenda du Conseil régional (comme le phosphate), soit en plaçant elle-même certains dossiers relatifs aux intérêts économiques de la région, liés à des intérêts privés, comme Planet Oasis et l'investissement qatari. Dans les deux cas, la caractéristique du groupe de vigilance est de se poser avant tout en réaction aux décisions de l'administration ou des évènements extérieurs perçus comme menaçant les intérêts économiques de la région. Progressivement, la Ligue des Associations a

réussi à se poser en intermédiaire entre les acteurs publics et certains acteurs dont les intérêts privés sont considérés comme liés à ceux de la région.

La capacité d'intermédiation de *Tozeur et Développement* à travers la coordination de la Ligue s'inscrit dans un processus de notabilisation des associations dont l'intercession apparaît indispensable à l'administration pour mettre en œuvre ses décisions.

8.4.2 Compétition pour la prise de contrôle d'un instrument privilégié de notabilisation

La position dominante exercée par *Tozeur et Développement* sur la Ligue va renforcer les antagonismes entre acteurs dans le cadre d'une relation de lutte et de concurrence pour le contrôle d'un instrument de pouvoir, obligeant l'association à sortir d'un cadre informel de coordination pour promouvoir une institutionnalisation sur base démocratique.

« Par la suite, vous savez, les choses se sont accélérées. Surtout avec le problème des élections : en fait on a voulu constituer un bureau pour cette *Rabita* (Ligue) avec un président, un vice-président etc., faire une charte etc. Bref se constituer en association. Il y en a qui étaient pour et d'autres qui étaient contre. Le problème, c'est qu'officiellement, il y a 20 associations membres mais en réalité il y en a vraiment que 5 ou 6 qui sont actives sur le terrain. Vous savez, ça c'est le problème de la vague des associations. C'est comme pour les partis politiques après la révolution, tu en trouves des centaines, mais par la suite en fait, voilà il reste 5, 6. Je crois que c'est normal. Il y a des gens qui ont créé des associations uniquement pour faire une association. "Qu'est-ce qu'on fait avec ? Ah, on ne sait pas ! ". J'ai eu une association, j'ai le président X, j'ai le tampon. On est content. On appelle cela l'association tampon ».

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tunis, 2012.

Les rivalités inter-associatives entre les membres vont faire imploser la dynamique collective au moment de la tentative de formalisation :

« *Tozeur et Développement*, ils ont la volonté. Ils ont fait des choses bien quand même. Et avec le Gouverneur précédent, il leur a proposé beaucoup de choses. Maintenant, nous aussi, on peut faire bien. Et puis, pour la *Rabita*, ils veulent être les seuls représentants de la société civile vis-à-vis des autorités. Moi ma proposition c'était de faire une charte pour toutes les associations ; mais pas nécessairement de créer un nouveau statut. Quelque chose de souple. Autrement, après, il y a des risques de pouvoir et de conflit. Comme certains ont insisté pour faire un statut associatif, nous, on est sorti. »

Entretien avec le secrétaire générale de *Pour le Djérid*. Tozeur, 2012

Cette mécanique de division autour des compétitions entre membres va se renforcer sur la question des appartenances politiques :

« La question du politique divise aussi les associations. Il est vrai que dans certaines associations certains membres sont aussi actifs dans les partis politiques dont on ne sait plus très bien à quel titre les gens parlent. Du coup, il est facile de discréditer telle association en l'accusant d'avoir un agenda politique. Moi, par exemple, quand je suis d'accord avec certaines positions d'*Ennahdha* on m'a accusé de faire travailler l'association pour *Ennahdha* (ex : investisseur du Qatar, défendre la candidature de tel représentant au conseil municipal). Par contre, quand je défends une position défendue par l'*Association de Défense des droits des Paysans* on m'accuse de travailler contre *Ennahdha*. J'ai remarqué que toujours quand il y a des discussions qui impliquent à la fois les partis politiques et les associations, il y a toujours ce genre de choses et ce n'est pas bon pour les associations. »

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tunis, 2012.

« Le problème de la *Rabita* (Ligue) c'est que vraiment il y a des gens qui ont fait du sale boulot. Ils ont voulu travailler la politique avant tout, placer leurs pions, regarder leurs intérêts en fonction de ceux des partis »

Entretien avec le secrétaire général d'*APD*. Tunis, 2012.

La dissolution de la ligue va se prolonger au sein même de l'association *Tozeur et Développement* qui en était l'initiatrice. Deux groupes distincts vont se constituer à Tozeur, l'un autour du vice-président, l'autre autour du secrétaire général. Le second reproche au premier de ne pas avoir réussi à mettre en place un vrai projet pour l'association et de monopoliser la parole publique au sein de la coordination et avec les autorités, aboutissant à une scission et la création d'une nouvelle association. Cette dernière a cherché ensuite à créer une autre coordination d'associations en se rapprochant de l'association FEM. Il s'agissait ainsi de constituer un groupe politiquement plus homogène constitué de militants associatifs sympathisant des partis de gouvernement comme *Ennahdha* et le CPR sans toutefois en être officiellement membre. Ainsi les associations *OULED* et *NISAE* qui ont tenté d'intégrer cette coordination n'ont pas été acceptées en raison de l'affiliation partisane de leurs membres.

Surtout l'objectif de cette nouvelle coordination s'est révélé bien différent en étant orienté davantage sur la recherche de financement :

« On a créé cette coordination avec l'association *FEM* car elle participe à un grand programme avec les ministères au sujet de l'habitat insalubre. On sait dit que d'autres associations pouvaient en profiter. »

Entretien avec un membre fondateur de l'association dissidente de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2013.

« Avec la coordination, on cherche à améliorer nos chances d'avoir des financements car si chacun association reste toute seule, c'est plus difficile. En plus, le Président de la République a fait une note pour encourager la création de ces coordinations en disant que ça aidera l'administration à financer des projets avec un plus grand impact. »

Entretien avec la présidente de *FEM*. Tozeur, 2013.

Si, à partir de 2013, la Ligue des associations n'existe plus en tant que telle, le noyau dur des membres qui la composait a maintenu ses relations notamment dans le cadre de leur participation au Conseil local de développement :

« Mais maintenant, on a appris à se connaître entre les associations. On peut dire qu'il y a un groupe actif. On se connaît, on sait les casquettes de chacun, je sais ce que pense telle et telle personne dans ces associations, donc c'est plus facile. En plus, on a pris l'habitude de se voir régulièrement dans les cafés. Et puis quand il y a des sujets importants à discuter avant les réunions du conseil, on se concerte. »

Entretien avec le vice-président de *Tozeur et Développement*. Tozeur, 2013.

La Ligue des Associations va se reconstituer en 2013 sur un format informel suite à l'annonce du projet de fermeture des lignes internationales de Tunisair qui desservent l'aéroport de Tozeur-Nefta.

8.4.3 Notabilisation par canalisation des dynamiques contestataires : le cas de la fermeture de l'aéroport Tozeur/Nefta

L'aéroport est le symbole d'un modèle de tourisme qui s'est développé dans les années 1990 à Tozeur sur le modèle des stations balnéaires du nord du pays. C'est le développement de ce qui est officiellement appelé le « tourisme saharien ». Une douzaine d'hôtels allant du trois au cinq

étoiles ont été construits dans une zone spécifique de la ville qualifiée de zone touristique. Pour attirer l'investissement touristique, le gouvernement a procédé à des abattements de charge et a permis de nombreux avantages financiers. Néanmoins, le secteur souffre d'une contradiction structurelle : le secteur engendre 2 500 emplois permanents et 5 000 emplois indirects, soit près d'un quart de la population active de la région. Mais Tozeur représente entre 1,4% et 3% des nuitées nationales¹⁷⁷. L'aéroport international de Tozeur-Nefta, mis en exploitation en 1980 et voué aux charters, n'atteint pas sa pleine capacité (86 000 passagers en 2007 sur une capacité de 400 000).

Le modèle touristique tunisien a connu une crise profonde à partir des années 2000 en raison d'absence de stratégie politique et d'un contexte international défavorable avec les attentats du 11 septembre 2001 suivis par ceux de Djerba en avril de l'année suivante qui ont mis en lumière une « crise de modèle » (Khlif, 2006). Tozeur y a été plus sensible et la révolution tunisienne n'a fait qu'empirer la situation. En 2011, le taux d'occupation des unités hôtelières y était de 8,5%. Le nombre de voyageurs passant par l'aéroport de Tozeur était stabilisé autour de 42 000 voyageurs par an entre 2008 et 2010 dont 70% via des vols internationaux. Le nombre de voyageurs a été divisé par deux en 2011. Il remontera en 2013 jusqu'à un niveau équivalent à celui de 2006. Le taux d'occupation était de 18% en 2013.

Depuis la révolution tunisienne, la compagnie aérienne Tunisair a supprimé régulièrement plusieurs lignes internationales. Il y eu en 2011 et 2012 l'abandon des vols reliant Tozeur aux villes européennes comme Marseille, Madrid, Frankfurt, Bruxelles, Milan et Genève, justifié par la compagnie par un manque de rentabilité. En 2013, la compagnie a décidé de supprimer les 2 vols hebdomadaires Tozeur-Paris et Tozeur-Nice mettant en avant un déficit annuel de 3 millions de dinars par an sur la destination de Tozeur.

A ce moment-là, des heurts ont éclaté, impliquant des agents de l'aéroport avec les forces de l'ordre suivi d'une manifestation rassemblant plusieurs milliers de personnes dans les rues de la ville en soutien au personnel de l'aéroport. Les associations qui avaient pris part à la première Ligue des Associations ont décidé de relayer le mouvement de protestation en organisant une campagne médiatique de soutien appelée « *don't touch our airport – Action citoyenne pour sauver l'aéroport de Tozeur-Nefta* ». A cette occasion, elles ont recréé une plateforme appelée

¹⁷⁷ Office national du tourisme tunisien. « Tourisme en chiffre », 2008, 2009 et 2010.

« réseau actif de la société civile de Tozeur¹⁷⁸ ». Elles ont organisé plusieurs sit-in devant le gouvernorat en associant les acteurs locaux du tourisme.

Le Gouverneur a largement apporté son soutien au réseau, perçu comme un moyen de maintenir le caractère pacifique du mouvement de protestation. Les associations représentées au Conseil local de développement et membres du réseau actif ont pu relayer les revendications et participer aux réunions de crise réunissant la Direction Régionale des Transports, celle du Tourisme et des représentants de Tunisair. Dans cette configuration, les associations ont d'autant plus trouvé appui chez le Gouverneur que les ministères de tutelle se renvoyaient la balle : le Ministère du Tourisme mettait en avant la nécessité d'assurer une couverture aérienne comme préalable au développement du secteur touristique, tandis que le Ministère du Transport et Tunisair arguaient que la demande de transport s'établissait en fonction d'une demande de tourisme par rapport à l'offre touristique de Tozeur qu'il fallait revoir.

Tunisair est une compagnie nationale détenue par l'Etat devant assurer un service public. De l'autre côté, son caractère de compagnie commerciale la soumet à des contraintes de rentabilité. Le choix de maintenir les liaisons aériennes avec Tozeur pendant des années malgré le déficit a toujours été motivé par des considérations politiques et non financières, grâce notamment à l'influence de l'ancien maire de Tozeur et à la gestion clientéliste du secteur touristique en Tunisie (Khlif, 2006). La révolution et la période d'instabilité avaient permis à la compagnie de se soustraire des contraintes politiques pour faire valoir ses intérêts commerciaux. Mais la menace d'une contestation sociale réelle mais canalisée par certaines associations (et syndicats), qui ont pu relayer les revendications autour des intérêts économiques de la région, ont finalement eu raison de la tentative d'autonomisation de la compagnie à l'égard du politique. En 2014, les liaisons avec Paris, Nice et Lyon ont été rétablies et celles avec l'aéroport de Tunis-Carthage ont également augmenté.

¹⁷⁸ Le terme « actif » fait directement référence à l'autre coordination associative qui s'est créée entre temps pour dénoncer son manque d'engagement civique.

L'histoire de la coordination associative de Tozeur, initialement appelée Ligue des Associations puis Réseau Actif de la Société Civile révèle une modalité particulière d'influence des associations de Tozeur sur l'action publique. La constitution de cette coordination relève d'un triple travail de délimitation, de légitimation et de représentation (Offerlé, 1994) qui s'inscrit dans un processus de notabilisation des associations qui la composent. Il s'agit d'instituer un groupe représentant la « société civile » de Tozeur capable de défendre les intérêts de la région et de ses habitants.

La délimitation à l'égard de l'administration est constitutive de ce réseau dont le but est d'augmenter la capacité d'influence en faisant à la fois corps et masse. A cet égard, les intérêts de la région sont considérés comme plus à même d'être défendus par des associations émanant de la société locale que par les administrations qui dépendent d'une hiérarchie centralisée à Tunis. La légitimation passe par la capacité à obtenir des résultats, c'est à dire à impacter sur les mécanismes de prises de décision.

En revanche, le travail de délimitation avec les partis politiques semble plus confus et problématique. En effet, la conception « organique¹⁷⁹ » de la société civile, comprise comme communauté politique regroupant l'ensemble des acteurs agissant sur les affaires de la cité, semble toujours s'imposer après la révolution. L'introduction des clivages et rapports de force partisans au sein de la coordination ont certes été source de division des associations mais a également révélé le problème lié au mécanisme de représentation du groupe. La tentative de formalisation organisationnelle de la coordination était justement pensée pour permettre une meilleure régulation à travers des mécanismes démocratiques. Mais elle a finalement mis en lumière d'autres rivalités purement associatives concernant le monopole de la représentation et de l'intermédiation. En cela, la participation à la coordination associative entraîne des formes de notabilisation des associations. Celles qui sont représentées au Conseil local de développement ont un avantage par rapport à celles qui ne le sont pas dans la capacité à être entendues des administrations. Celles qui président une commission thématique et sont représentées au sein du Conseil régional de développement ont un accès encore plus privilégié que les autres. L'acquisition du statut d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics est une ressource de légitimation d'autant plus importante que les associations qui prennent une part active à la coordination sont celles qui ne participent ni à la co-production ni à la co-construction

¹⁷⁹ Voir infra chapitre II

de l'action publique et qui ne bénéficient que d'un faible accès aux ressources monétaires de l'Etat et des bailleurs de fonds.

Les capacités d'interlocution avec les administrations et d'intermédiation des intérêts reposent essentiellement sur un répertoire d'action contestataire qui, dans le contexte post révolutionnaire de transition et donc d'instabilité institutionnelle, s'avère particulièrement efficace. Mais il s'agit moins d'initier des mouvements populaires de contestation que de se greffer dessus quand ils éclatent ou de menacer de leur irruption si rien n'était fait, de telle sorte que les associations prenant part à ces coordinations deviennent des interlocuteurs intermédiaires privilégiés des pouvoirs publics et adoubés par eux.

En se situant à l'intermédiation entre divers groupes sociaux qui composent la société tozeuroise et les administrations, la coordination des associations s'est imposée comme un acteur central permettant à la fois la défense d'intérêts particuliers et la canalisation de la contestation sociale.

Conclusion du Chapitre VIII. Les associations de développement, entre marginalisation institutionnelle et notabilisation

La politisation des associations de développement à travers une conception antipolitique de l'action associative et une logique de participation correspond à l'accès à des positions de notabilités sur la scène locale. L'engagement associatif permet aux classes moyennes non politisés et absentes du processus révolutionnaire d'investir les espaces publics et institués de gouvernance locale, tout en se distinguant des acteurs partisans et des associations dont les membres sont politiquement affiliés, par l'adoption d'une conception de la société civile promue dans le cadre institutionnel, et basée sur la production d'un consensus.

Le processus de légitimation permettant aux associations d'être reconnues comme des interlocuteurs des acteurs dominants du champ organisationnel et de la configuration développementiste (associations, pouvoirs publics locaux et nationaux et organisations internationale) passe non seulement par la valorisation de positions sociales, de compétences individuelles et d'expertise thématique liées à l'activité professionnelle des membres, mais également par la mobilisation d'un capital relationnel, leur permettant d'être représentés dans les espaces institués de concertation avec les autorités locales. Ces ressources de légitimation, associées à un dispositif distancié de courtage, sont également mobilisés dans le but d'articuler le local avec le national et l'internationale et d'institutionnaliser une fonction d'intermédiation au sein d'une configuration multipolaire impliquant Etat et bailleurs de fonds. Si l'acquisition des compétences scénographiques, relationnelles et organisationnelles est fondamentale pour se brancher sur les circuits de financement internationaux, le dispositif de réseautage distancié utilisé par les associations de développement ainsi que l'adoption d'un lexique propre aux organisations internationales n'apparaissent pas suffisants.

La capacité de publicisation des associations - basée sur une expertise thématique, sur leur représentation dans les espaces institués de gouvernance locale et sur l'accès aux financements internationaux - constitue la condition principale pour permettre aux associations de co-construire l'action publique en lien avec les autorités locales et les bailleurs de fonds. Néanmoins, ce cas de figure reste marginal. A contrario, l'échec des tentatives d'encastrement politique des associations auprès des organisations internationales - que ce soit dans la capacité à drainer des fonds ou à prendre part au diagnostic participatif territorial, l'entreprise de légitimation basée uniquement sur la position sociale ou le refus de prendre part à la

gouvernance locale, limitent les capacités d'influence et entraînent un phénomène de marginalisation institutionnelle.

Dans ce cas de figure, la politisation des associations de développement passe par une institutionnalisation de la fonction d'intermédiation impliquant un repli sur le local, le renforcement de pratiques notabliaires basées sur la défense d'intérêts privés considérés comme liés aux intérêts régionaux et sur la canalisation des mouvements contestataires que les associations de développement contribuaient à discréditer initialement pour justifier leur création associative.

Chapitre IX. La politisation des organisations de jeunesse à l'épreuve des rapports sociaux et des bailleurs de fonds

Le récit du soulèvement tunisien contre la dictature attribue généralement un rôle clé à la jeunesse. Depuis la révolution, les théories de l'action collective ont évolué en partant initialement d'une étude des organisations de la société civile et de leur rôle vers la démocratisation des régimes autoritaires (Geisser et al., 2006, Ben Nefissa et Destremau 2011, Bozzo et Luizard 2011), en allant vers une plus grande prise en compte de l'étude des mouvements sociaux (Hibou 2011a, Geisser 2012, Beinin et Vairel 2013).

Ce récit s'appuie sur une forme de résurgence des théories de l'action collective mettant en avant la « frustration relative » (Gurr, 1970) pour expliquer le succès de l'insurrection populaire. Partant des régions intérieures et déshéritées du pays qui offraient comme seule perspective économique à la jeunesse le secteur informel et l'émigration, elle aurait réussi à s'étendre grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de la communication. Ce récit met en scène l'alliance des jeunes défavorisés autour de la figure de l'émeutier et les jeunes urbains, modernisés autour de la figure du blogueur (Bennani-Chraïbi et Fillieule, 2012). Ces deux types de jeunes, l'un derrière son ordinateur et l'autre derrière les barricades, donneraient une figure composite du révolutionnaire qui, si elle transcende les rapports de classe au sein de la jeunesse, marginaliserait de facto la figure plus traditionnelle du militant politique, syndical et associatif représentée par les générations plus anciennes.

Après 2011, les donateurs et les organisations internationales sont massivement engagés à soutenir la transition démocratique en Tunisie. Le pays est considéré comme la « success story » de la région après les premières élections libres tenues en Octobre 2011 pour désigner les membres de l'Assemblée constituante. Renforcer la participation de la société civile et de la jeunesse est devenu le principal moteur pour chaque organisation internationale soucieuse d'ancrer la démocratie dans ce pays. Cet objectif avait déjà été placé à l'agenda des organisations internationales dans leur coopération avec les régimes autoritaires arabes (Carothers et Ottaway 2000, 2002). Les gouvernements de la Tunisie sous la présidence de Ben

Ali avaient acquis une parfaite maîtrise de l'adoption de cet agenda en transformant la société civile et la participation des jeunes comme instrument de pouvoir (Camau et Geisser 2003, Hibou 2006). Le nouveau contexte de la révolution et la levée des contraintes institutionnelles inhérentes au régime autoritaire a incité les acteurs internationaux à redéployer massivement leur politique en utilisant les mêmes paradigmes.

Celui de participation de la société civile s'est non seulement renforcé après la révolution, dans la mesure où les politiques d'aide qui s'y réfèrent ont été dotées de moyens importants, mais s'est également étendu à travers la notion d'inclusion de catégories spécifiques et prioritaires de population comme les jeunes et les femmes. L'inclusion est tout d'abord politique, en lien avec la transition démocratique et renvoie à une conception essentialiste de la jeunesse, comprise comme une catégorie sociale spécifique avant-gardiste et force de changement politique (Bono, 2013b). Pour la Banque Mondiale, « *Depuis 2010, les jeunes Tunisiens et Tunisiennes ont lutté en première ligne, appelant sans relâche à un changement social et exprimant leur désir de jouer un rôle actif dans la sphère publique* » (2014 : 9). « *Compte tenu de l'engagement clair de la Tunisie vers la démocratie, il serait utile d'aligner les institutions tunisiennes avec les bonnes pratiques internationales susceptibles de renforcer la participation des jeunes à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes pertinents* » (op.cit. : 80).

Dans le cadre de la conférence politique sur la jeunesse de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à Tunis en Aout 2012, intitulé, « le rôle des jeunes dans le Printemps arabe et au-delà », « *les représentants de l'UE ont souligné le rôle des jeunes dans le développement démocratique postrévolutionnaire des pays arabes et ont appelé à l'élaboration de politiques nationales de la jeunesse, de recherches sur la jeunesse et soutien de la société civile et en particulier des organisations de jeunesse. La stratégie jeunesse de l'UE qui rend les jeunes partie prenante de la prise de décision des politiques de jeunesse de l'UE, a été présentée comme modèle d'inspiration, et les programme Jeunesse en Action et Euromed Jeunesse IV ont été bien mis en évidence.* »

La priorité est également donnée à l'inclusion économique des jeunes. L'accès à l'emploi est un des éléments principaux à travers lequel la question « des jeunes » est traitée par l'action publique. Jeunes et emploi est une combinaison fort ancienne dans les politiques publiques qui ont trouvé dans les révolutions arabes et notamment tunisienne un regain de vitalité. Bono (2010c, 2011-2012, 2013a) a montré que le traitement de la question de l'emploi des jeunes

passé désormais par le développement de leur employabilité, c'est-à-dire sur les aptitudes et les comportements permettant leur intégration sur un marché du travail qui se veut de plus en plus privatisé. Au niveau international, les acteurs de la coopération ont largement contribué à cette orientation des politiques publiques. Mais l'analyse des déterminants de la révolution tunisienne centrée sur l'exclusion des jeunes permet d'aller plus loin. Le concept d'inclusion des jeunes, promu par les institutions internationales, est dès lors mis en avant pour articuler dans une chaîne de causalité différentes formes d'exclusion - sociale, économique et politique - dans la construction de politiques publiques qui ne doivent plus être pensées uniquement de manière sectorielle, autour de l'emploi ou de l'éducation par exemple. La révolution tunisienne a permis de penser les jeunes comme un groupe social à part entière devant concentrer les efforts de l'action publique à travers une analyse multidimensionnelle de leur exclusion (Murphy, 2012).

Dans ce contexte, l'objectif de ce chapitre est de déterminer dans quelle mesure les organisations qui se réclament de la jeunesse comme catégorie sociale spécifique se constituent en lien avec ces normes et représentations promues par les organisations internationales ? Comment sont appréhendés ces deux aspects de l'inclusion en lien avec le processus d'intégration institutionnelle ? Surtout, est-ce que la prise en compte de l'inclusion s'inscrit dans une démarche d'émancipation en remettant en cause les rapports sociaux de domination basés sur le genre, l'âge et la classe ?

Je procéderai pour cela à l'étude de trois associations à travers leur logique d'action et le profil social des membres. Les associations *ETTIFAL*, *Jeunes en Action* et *Jeunes et Citoyenneté* ont en commun de faire référence à la catégorie de la jeunesse comme identité sociale qui structure la définition de leur logique d'action. Bourdieu (1984 : 143) écrivait que « *l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable* » et que « *le fait de parler de jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente* ». Appréhender la jeunesse à partir de ceux qui s'en réclament ou qui y sont assignés permet de montrer qu'il s'agit d'une catégorie relative et relationnelle situant les individus dans « l'intersectionnalité » (Crenshaw, 2005), ou encore la « consubstantialité » (Kergoat, 2009) des rapports de genre, de classe et de génération. A ce titre, les membres fondateurs de ces trois associations étudiées présentent des caractéristiques sociales très hétérogènes. Ceux de *Jeunes en Action* et

d'*ETTIFAL*¹⁸⁰, âgés de 25 ans à 35 ans, se revendiquent comme des associations de jeunes. Si la première, composée initialement d'hommes, entend agir « pour l'intérêt des jeunes » et notamment leur droit à la participation dans l'espace public, la deuxième, composée majoritairement de femmes, correspond à une association d'action sociale en soutien aux enfants. Les membres fondateurs de l'association *Jeunes et Citoyenneté*¹⁸¹ - composés initialement d'hommes mais rejoint progressivement par des femmes - souhaitent eux aussi promouvoir et favoriser une citoyenneté active auprès des jeunes sans pour autant s'identifier à cette catégorie, du fait de leur âge plus avancé. Enfin, les membres fondateurs des associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action* exercent une activité professionnelle tandis que ceux d'*ETTIFAL* sont soit étudiants, soit au chômage.

Je verrai dans un premier temps que ces organisations de jeunesse adoptent une conception antipolitique de l'action associative, de façon à penser un renouvellement démocratique pour les associations portées par des hommes ou en réaction à des contraintes de genre pour celles portées par des femmes. Dans les deux cas, les associations de jeunesse ne s'intègrent pas dans les espaces institués de gouvernance locale. L'analyse biographique des processus de socialisation me permettra de voir comment leur intégration institutionnelle passe davantage par la participation aux programmes des organisations internationales et est motivée par la recherche de rétributions basées sur les perspectives d'insertion ou de reconversion professionnelle. Je verrai que les rapports de domination sur la base du genre et de la classe apparaissent déterminants pour penser la relation entre engagement associatif et insertion sur le marché de l'emploi. Enfin, je suppose que l'intégration institutionnelle passe par des activités de courtage dont la réussite aboutie à une mise sous tutelle des associations de jeunesse.

9.1 L'antipolitique des organisations de jeunesse au-delà du rejet des partis politiques

La logique de participation adoptée par les associations se réclamant de la jeunesse correspond davantage à un rapport de force intergénérationnel qu'à une volonté de renouveler les pratiques démocratiques. Les associations restent traversées par des rapports sociaux de domination basés

¹⁸⁰ Il s'agit de noms d'emprunt pour ces deux associations.

¹⁸¹ Idem

sur le genre, la classe et l'âge qu'une conception essentialiste de la jeunesse ne permet pas de prendre en compte.

9.1.1 L'antipolitique comme renouvellement démocratique ?

« Vous savez, ici les gens, ils ne savent pas vraiment ce que c'est que la politique. Ils n'ont généralement pas suffisamment de connaissances. Il y a tout d'abord les problèmes qu'il faut aborder mais ensuite il y a toujours un arrière fond idéologique que les gens ne connaissent pas. Alors très vite, ce qui compte, ce sont les discussions sur les postes, de qui va occuper quoi... Nous, on essaie justement de rester loin de tout ça. On est plutôt pragmatique, on cherche à résoudre des problèmes. Finalement, les partis font plus de mal que de bien. »

Entretien avec le président de l'association
Jeunes et Citoyenneté, Tozeur - 2012

Si les associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action*, forment un discours antipolitique de délégitimation des acteurs partisans, similaire à celui des associations de développement, elles justifient leur création par un objectif de renouvellement des pratiques démocratiques, en lien avec le contexte de transition démocratique et le paradigme de la participation des jeunes, en dehors des partis mais également en dehors des espaces institués de concertation avec les pouvoirs publics, comme les Conseils local et régional de développement. Ce renouvellement passe pour elles par le partenariat avec les bailleurs de fonds.

Au lendemain des élections de 2011, ces deux associations construisent un discours de légitimation justifiant leur création respective sur la catégorie sociale de la jeunesse et sur la problématique de la démocratisation. En cela, ils épousent parfaitement le récit dominant sur la révolution tunisienne qui attribue un rôle central à la jeunesse. En mobilisant la notion d'activisme, le président de *Jeunes en Action* construit un discours de légitimation qui emprunte un vocabulaire issu de l'action collective en lui donnant le caractère interclassiste du discours révolutionnaire, tout en construisant une identité de la jeunesse en défiance par rapport aux anciennes générations :

« Moi, j'ai toujours été un activiste. Bon, c'est vrai qu'avant la révolution c'était difficile et je n'ai jamais été dans une association ou dans un parti. Je suis un blogueur avant tout et je suis un activiste car je suis toujours actif, je suis toujours en train de bouger. On n'est pas obligé de jeter des pierres sur la police pour être activiste. Moi, avec mon ordinateur, je suis partout à la fois et je fais bouger les choses aussi. J'ai toujours été là pour faire

connaître Tozeur, pour aider les gens à faire parler d'eux. Quand il y avait la révolution ici à Tozeur, j'ai transmis les informations sur ce qui se passait. Aujourd'hui, quand les diplômés chômeurs font une activité, je suis aussi là pour eux. Je fais ça pour tout le monde. Ce qui est important pour moi, c'est qu'on est entre jeunes et de montrer qu'on a un rôle à jouer pour notre société. Il n'y a pas de différence entre nous. On est tous là avec les mêmes problèmes. Et c'est à nous d'agir, d'exprimer nos problèmes. Il ne faut pas laisser ça à d'autres qui ont rien fait pendant des années. »

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes en Action* Tozeur, 2012

Néanmoins, entre la figure de l'émeutier et celle du blogueur, le président de *Jeunes en Action* s'identifie clairement à la deuxième tout en exprimant une certaine défiance vis-à-vis de la première, ce qui renvoie finalement à une distinction de classe :

« Ensuite, chacun a sa manière de faire les choses. Pour moi, ce qui compte, c'est de faire la promotion de notre région. Je pense qu'il ne faut pas effrayer les gens qu'ils veulent venir. Maintenant, il y a des jeunes qui veulent continuer à protester. C'est vrai que ce sont des gens qui n'ont pas de travail, leurs parents sont pauvres aussi. Mais il faut aussi faire la promotion de notre région pour les investisseurs et les touristes. Moi, je suis à l'aise. J'ai la chance de pouvoir être activiste à la maison et à mon travail. J'ai toute la liberté pour ça. »

Jeunes en Action se veut être une association de jeunes pour les jeunes tandis que *Jeunes et Citoyenneté* entend se concentrer sur un travail avec les jeunes. La différence entre les deux se veut générationnelle. Le président de *Jeunes et Citoyenneté* se considère comme jeune en raison du fait qu'il n'est pas marié et qu'il vit toujours chez ces parents. Il a participé au Comité Local de Protection de la Révolution en tant que membre de l'Union des Jeunes qui refusait la mainmise de l'UGTT¹⁸². Néanmoins, l'âge plus avancé et le statut professionnel du président de *Jeunes et Citoyenneté* et de ses membres, tous employés en tant que cadres dans la fonction publique, produit de facto un effet de distinction par rapport aux membres de *Jeunes en Action* qui ne disposent pas d'une telle expérience professionnelle.

Mais les membres fondateurs des deux associations justifient la création de leur association par l'idée de poursuivre la dynamique révolutionnaire qui a placé les jeunes comme « *acteurs de changement* » alors qu'ils n'y ont pas pris part directement. L'affirmation d'une appartenance à la jeunesse permet d'asseoir une légitimité issue de la révolution pour revendiquer le droit de

¹⁸² Infra chapitre IV

participer à la conduite des affaires de la société. En effet, la représentation sociale de la jeunesse que ces associations véhiculent repose sur l'idée que les jeunes sont vierges de toute expérience politique et donc de corruption liée à l'ancien régime :

« Moi, je vous le dis franchement, je n'ai pas beaucoup d'espoir pour ce pays. Tout le monde parle de la transition démocratique mais personne ne connaît vraiment. Je pense que l'important c'est de mettre le paquet sur les jeunes. Après qu'est-ce que ça veut dire d'être jeune ? Moi, sur certains aspects, je pense que je suis jeune alors que j'ai presque 40 ans. Mais peu importe. Quand je parle de jeunes, je parle de ceux qui ne connaissent pas ce que c'est la politique, qui n'ont pas été dans le système mais qui ont l'âge maintenant d'être actifs dans la société. Moi, je crois beaucoup plus au travail associatif avec les jeunes car là on peut vraiment construire quelque chose dans la durée, quelque chose où on peut espérer qu'on ne va pas retourner dans les mêmes histoires, les mêmes pratiques qu'avant, vous voyez.

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes et Citoyenneté* Tozeur, 2012

L'affirmation d'une appartenance à la jeunesse permet de revendiquer une rupture par rapport à l'ordre ancien ainsi que la possibilité d'un renouvellement des pratiques et d'une innovation politique. C'est d'ailleurs le sens que donnent les membres fondateurs de ces deux associations au concept de citoyenneté dont ils se veulent porteurs. Selon eux, l'enjeu de la transition démocratique va au-delà de la mise en place des élections libres et indépendantes. Une démocratie « réelle » nécessite avant tout une participation active des citoyens au-delà des élections. Les membres fondateurs de *Jeunes et Citoyenneté* et de *Jeunes en Action* s'approprient l'opposition entre la démocratie représentative et la démocratie participative (Blondiaux 2005 et 2007) telle qu'elle a émergé en Europe occidentale dans ce qui était convenu d'appeler « *la crise de la représentation politique* » (Perrineau, 2007). Néanmoins, dans le contexte tunisien, cette crise qui s'exprime à travers une défiance à l'égard des acteurs partisans vient de l'autoritarisme politique. Il faut donc en passer selon eux par un développement de la démocratie participative pour opérer une réelle rupture démocratique. Cette vision de la citoyenneté s'inscrit là aussi sur des rapports de force entre générations puisque les partis politiques seraient l'apanage des anciennes générations dont la motivation principale serait de « *chercher des chaises* », tandis que l'engagement des jeunes au sein de la société civile via les associations serait davantage à même, dans une perspective toquevillienne, d'aboutir à une véritable société démocratique.

Néanmoins, les associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action* reproduisent également les rapports de domination basés sur l'âge. La création de la deuxième est le résultat d'une forme de parrainage de la première :

« Après la révolution, j'ai trouvé un trésor : c'est Mohamed¹⁸³ ; lui aussi était actif avant mais lui il connaît bien tout ce qui est société civile, les règles, les associations. Moi avant, je ne connaissais rien, je connaissais juste mon ordinateur. »

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes en Action*, 2012

Pour le président de *Jeunes et Citoyenneté*, la citoyenneté active des jeunes nécessite un apprentissage qui induit des rapports asymétriques :

« Le problème c'est que les jeunes, il faut les encadrer. Moi, je suis là pour eux. Je les accompagne, je leur fais des formations sur le travail associatif car moi j'ai cette expérience-là. Avant la révolution, j'ai été responsable dans l'association des anciens élèves de mon université. Et puis, je connais le travail administratif et comment il faut se comporter. »

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes et Citoyenneté* Tozeur, 2012

Cette relation de domination correspond davantage à une forme d'interdépendance dans la mesure où la revendication de l'identité sociale autour de la jeunesse, issue du contexte révolutionnaire, s'inscrit dans des objectifs de courtage. Les membres de l'association *Jeunes et Citoyenneté* ambitionnent de se brancher sur les circuits de financement de l'aide internationale afin de développer l'association. La référence à la démocratie participative provient avant tout du paradigme de la participation promu par les organisations internationales soucieuses de soutenir « la transition démocratique » :

« Nous avons tendance dans notre association à nous méfier des bailleurs de fonds. Il faut être prudent avec eux. Tout d'abord, ils ne viennent pas souvent par ici. Ensuite, ils ne parlent pas tous le même langage. Faut faire attention. Et puis, il y en a, quand on tire le rideau, on voit des trucs cachés. Autrement, je peux dire qu'il y a quand même une vraie convergence d'agenda entre les bailleurs de fonds et nous. Notre objectif commun, c'est la participation des jeunes dans la société civile. Donc, on a une vraie opportunité pour travailler avec eux et faire des projets à Tozeur. C'est ça qui nous intéresse : Faire des projets ! »

¹⁸³ Nom d'emprunt pour désigner le président de l'association *Jeunes et Citoyenneté*

Entretien avec le secrétaire générale, membre fondateur de *Jeunes et Citoyenneté*. Tozeur, 2012

Cet objectif de courtage prime d'autant plus que ces associations de jeunesse, promouvant la démocratie, ne considèrent pas les espaces de concertation comme des lieux stratégiques. En effet, la critique à l'égard des acteurs partisans vaut également à l'égard des acteurs associatifs qui seraient mus par la même motivation opportuniste d'occuper des positions de pouvoir. Ce jugement est établi sur la base des expériences du Comité Local de Protection de la révolution, sur celui de la Ligue des associations.

« Moi, j'ai été impliqué dans la Ligue. Au début, on voulait rassembler tout le monde pour créer une véritable force. Mais en fait, ce qui s'est passé avec le Comité local de protection de la révolution s'est reproduit au sein de la Ligue des Associations. Chacun a commencé à faire des alliances les uns contre les autres en suspectant toujours les autres de vouloir prendre le contrôle. C'est dommage, mais c'est comme ça. »

Entretien avec le président de *Jeunes et Citoyenneté*. Tunis, 2012.

Le conseil n'est pas considéré comme un espace pertinent pour eux car il ne relèverait pas de la prise de décision mais simplement de l'échange d'information. Dès lors, les deux associations développent un discours de distinction, centré sur la formulation de projet et non de prise de parole qui caractériserait l'ensemble des associations.

« Participer au conseil, ça pourrait être intéressant mais il n'y a pas encore la culture associative, ça ne peut pas coller. En plus il y a cet esprit de fausse compétition. Personnellement, j'ai dit comme ça, je préfère me concentrer là où on peut faire des projets. Regardez ! Quand les gens participent à des réunions ou à des formations, ils ne font pas le retour. Il y a de nombreuses associations à Tozeur et beaucoup sont représentées au conseil, mais malheureusement, ce ne sont pas de vraies associations. Je n'ai pas beaucoup d'ambitions ou d'attentes pour le Conseil. Moi, je suis orienté uniquement sur des objectifs clairs. Parce que moi je ne veux pas faire des réunions pour faire des réunions. Je fais des réunions pour un objectif, un résultat. On a fait pas mal de formations pour renforcer les capacités de certaines associations, comme avec *Jeunes en Action* par exemple. Nous, ce qu'on cherche avant tout c'est de soumissionner à des appels à projet. Ça, c'est notre créneau ».

Entretien avec le président de *Jeunes et Citoyenneté*. Tunis, 2012.

L'association met en avant les notions d'efficacité, de projet, de résultat, propre aux normes managériales et dominantes de l'action associative et à une conception antipolitique de celle-ci promue par les bailleurs de fonds. La réussite de courtage est non seulement considérée comme une condition d'intégration institutionnelle mais également de distinction par rapport aux associations dans le cadre d'une mise en compétition.

J'étudierai plus précisément dans le chapitre VII les stratégies et les ressources de courtage mises en œuvre par les associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action* et la manière dont le transfert de normes s'est opéré. Néanmoins, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que l'adhésion au discours dominant de la jeunesse et de la participation, lié à une certaine lecture de la révolution retraduite dans les agendas des acteurs de la coopération internationale, correspond à une stratégie organisationnelle de légitimation. Derrière une posture de différenciation, la création institutionnelle des associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action* s'inscrit davantage dans une volonté d'intégration dans le cadre normatif et le champ organisationnel via le seul partenariat avec les bailleurs de fonds.

Dès lors, les associations de jeunesse qui promeuvent la citoyenneté et le droit des jeunes à participer dans la vie publique se fondent sur des logiques instituant hybrides. La définition de leur objet social autour d'une représentation sociale des problèmes publics qui met en avant un objectif d'émancipation générationnelle, ainsi que le principe de réciprocité entre les membres et les bénéficiaires sont caractéristiques de la logique de mouvement propre aux associations de défense des droits. Néanmoins, le discours mettant en exergue les rapports de domination basée sur l'âge se heurte à leur reproduction dans le cadre des relations asymétrique entre *Jeunes en Action* et *Jeunes et Citoyenneté*. De plus, les objectifs de courtage vis-à-vis des bailleurs de fonds, qui concernent davantage les associations de développement, renforcent l'idée que le discours de légitimation autour de l'appartenance à la jeunesse comme catégorie sociale répond avant tout à des visées instrumentales.

9.1.2 Antipolitique et rapport de domination

« En 2012, après la révolution, j'ai remarqué qu'il y a de nouvelles associations qui se créent, au niveau culturel, de bienfaisance et pour le développement. Mais personne ne travaille pour les enfants, et souvent les présidents des associations sont dans des partis politiques. Moi je voulais créer une association qui ne s'occupe que des enfants. On veut faire un travail de proximité. Les associations ne devraient pas faire de la politique. Nous, ce qui nous intéresse, ce sont les enfants, pas la politique. Je vois toutes ces associations qui parlent beaucoup mais qui ne font rien. Ceux qui font de la politique et sont dans des

associations font la même chose avec les associations : Ils cherchent le prestige et la position de président avec le tampon, c'est tout ! ».

Entretien avec la présidente d'*ETTIFAL*,
Tozeur - 2012

Pour les membres fondateurs d'*ETTIFAL*, l'association est vécue comme une alternative citoyenne dans laquelle les gens peuvent s'engager pour « *contribuer à régler les problèmes de la société et apporter des solutions aux gens* » ; « *les politiques n'ont pas cette préoccupation*¹⁸⁴ ». La création associative est conçue en opposition aux partis politiques jugés moralement corrompus et trop préoccupés par le pouvoir. Les questions que traitent ces associations seraient une chose bien trop importante pour la laisser aux mains des politiciens. Néanmoins, la conception antipolitique de l'action associative véhiculée par *ETTIFAL*, à l'instar des associations *Jeunesse et Citoyenneté* ou *Jeunes en Action*, ne se limite pas à un rejet des partis mais embrasse l'ensemble des acteurs associatifs. Cette forme de délégitimation n'est pas motivée par la revendication d'une participation de l'association à l'action publique. Au contraire, l'association entend se concentrer sur son action de proximité. Cette conception de l'action et de l'engagement associatifs est profondément déterminée par l'intersectionnalité des rapports de domination.

ETTIFAL offre des activités culturelles et d'animation aux orphelins et aux enfants ayant des difficultés scolaires. Les fondateurs sont de jeunes diplômés ou sans emploi, en provenance des quartiers périphériques et défavorisées de Tozeur. Ils subissent non seulement des contraintes de classes mais également des contraintes liées au système de domination patriarcale, dans la mesure où les membres sont non seulement des jeunes mais presque exclusivement des jeunes filles, à l'instar de la présidente. Le choix de l'objet social de l'association et des modalités d'action correspond à une intériorisation des exigences normatives du système patriarcal qui associent le rôle social des femmes aux soins apportés aux enfants.

La mise en conformité avec les normes dominantes se traduit également dans les dispositifs organisationnels. L'association est par exemple davantage structurée par une logique domestique. Selon Laville (2002), cette dernière procède d'une indexation des relations sur celles en vigueur dans l'espace privé. L'initiative de création de l'association est due à une personne qui détient, autant qu'il lui est confié, la propriété de l'organisation dans laquelle la majorité des membres ont été désignés sur la base de solidarités primaires d'appartenance autour

¹⁸⁴ Entretien avec la vice-présidente de l'association FEM –2012

des liens familiaux et d'amitié. La présidente d'*ETTIFAL* a 28 ans. Elle est le principal fondateur de l'organisation. Enchaînant des périodes d'inactivité et des périodes de travail de courte durée en alternance, elle est entièrement dédiée à ce qui est considérée comme « son » organisation. Selon le vice-président qui est un ami proche, "*personne ne veut un autre président, car c'est son organisation*". Même si elle est légalement adulte, la présidente n'est pas mariée et vit chez ses parents. Elle doit tenir compte de leur autorité pour ses prises de décision.

« Au début, c'était difficile pour moi. Pour mes parents, quand je leur ai dit que je voulais créer une association, franchement, ils n'étaient pas très favorables. Mais quand je leur ai dit qui serait dedans, ils se sentaient soulagés : il y a ma sœur et les amis de la famille du quartier. Comme ils savent que nous sommes tous ensemble, ils soutiennent ce que je fais. Ensuite, mon frère est également devenu membre, mais il est plus pour nous donner un coup de main de temps en temps dans le domaine informatique. »

Entretien avec la présidente d'*ETTIFAL*,
Tozeur - 2012

Si le discours antipolitique, basé sur le désintéressement, relève d'un ordre de justification morale de l'engagement associatif, il traduit également le phénomène d'exclusion des femmes des espaces politiques en raison de leur manque de légitimité à les intégrer dans le contexte du système social patriarcal. Le fait d'endosser des responsabilités associatives avec un rôle de représentation publique est problématique pour les femmes dans la mesure où elles n'ont pas le même accès que les hommes aux espaces dominants de sociabilité publique, essentiels pour la vie associative, que sont notamment les cafés, véritables lieux de l'agora généralement réservés aux hommes (Carlier, 1990 ; Desmet-Gregoire, 1992 et 1997 ; Douaihy, 1994). C'est particulièrement le cas des cafés du centre-ville considérés comme la colonne vertébrale de la vie économique, culturelle et politique de Tozeur où les rencontres sociales sont essentielles aux affaires de la cité. Les cafés mixtes sont tous situés dans ce qui est appelée la zone touristique. Initialement conçus pour les touristes étrangers à qui ne s'appliquent pas les règles sociales locales, ces espaces ont été peu à peu investis par les familles et les jeunes "tozeurois" en raison de la crise du secteur du tourisme. C'est dans ces cafés que les membres d'*ETTIFAL* se rencontrent. Néanmoins, ils sont plutôt considérés comme des aires de loisir loin de l'agitation de la ville et non pas comme des lieux stratégiques en lien avec la vie politique locale.

Les contraintes de genre auxquelles font face les membres d'*ETTIFAL* s'expriment également lorsqu'il est question d'accès aux financements publics :

« J'ai fait des demandes de financement auprès des ministères, du wali et de la municipalité, notamment pour le local. Je n'ai aucune réponse d'eux. J'ai même été invitée au palais de Carthage mais pour une visite culturelle. J'ai quand même parlé de notre association pour demander des financements. Le Gouverneur a organisé une fois une réunion avec toutes les associations pour qu'elles présentent leur action et certaines devaient obtenir des financements. Moi, je n'ai toujours pas de réponse. Les autres associations, elles reçoivent du soutien, pour un local, pour l'argent alors qu'elles ne font rien. Les autres associations, elles font de la politique, c'est pour cela qu'elles ont de l'argent. Nous, on refuse ça. Ce n'est pas normal. Nous, ce qui nous intéresse, c'est le travail de terrain avec les enfants, et personne ne nous aide. »

Entretien avec la présidente d'*ETTIFAL*.
Tozeur, 2012

Ne disposant ni d'un local, ni de soutien de l'Etat malgré les demandes effectuées, on pourrait penser que l'association est en voie de marginalisation. Néanmoins, elle va mettre au point un dispositif de collaboration avec certaines structures de service public gérées par l'Etat qui va lui permettre d'assurer une certaine intégration :

« La seule chose qu'on fait, c'est le travail avec les enfants. Mais ça ne nous empêche pas de travailler avec les administrations. Beaucoup de nos activités sont en partenariat avec des structures de l'Etat : la maison des jeunes, la maison de l'enfant, la maison de la culture. Nous pouvons utiliser les salles et les locaux pour faire des activités avec les enfants. En plus, parfois, ils ont de l'argent pour financer des activités. Par exemple, on a pu partir en vacances avec les enfants car la Maison de l'Enfant nous avait prêté un bus et de quoi vivre un peu pendant le voyage. En fait, toutes ces maisons sont vides la plupart du temps. Elles sont inutilisées. Alors le partenariat se passe bien car nous, nous avons des listes d'enfants qui ont vraiment besoin et qui peuvent bénéficier de l'aide. Les administrations ont des moyens mais ils ne connaissent pas les enfants. Ils ne sortent pas de leur bureau. Ils sont contents de travailler avec nous. Nous fournissons des listes et ils mettent leur moyen à disposition. »

L'association développe des collaborations avec l'administration, comparables à celles en œuvre avec les associations politisées dans le cadre de la « lutte des listes¹⁸⁵ », mais sur un mode informel, sans financement et sans représentation au sein des espaces institués de concertation.

¹⁸⁵ Voir infra chapitre VII

Si les contraintes réglementaires qui pesaient sur l'engagement associatif ont été levées avec la révolution, les contraintes d'ordre sociétal persistent. L'accès à l'exercice des libertés publiques pour les femmes est rendu plus difficile quand les valeurs du patriarcat restent fortement structurantes, ce qui est largement le cas dans le sud-ouest tunisien. La participation des femmes dans l'espace public se limite aux thématiques sur lesquelles elles sont reconnues et valorisées par la société, à savoir les femmes et les enfants. La conception antipolitique de l'action associative s'inscrit dans une intériorisation de l'exclusion politique dont les jeunes filles issues des milieux populaires font l'objet.

9.2 La socialisation à l'action collective comme processus d'acquisition de compétences de courtage et de compétences professionnelles

L'analyse du processus de socialisation à l'action associative des membres fondateurs des organisations se réclamant de la jeunesse comme catégorie sociale spécifique va montrer qu'il est étroitement lié à leur participation individuelle à des programmes de la coopération internationale. Ces expériences multiples sont à l'origine de la création des associations et jettent les bases pour leur intégration institutionnelle. En effet, ce processus de socialisation correspond à un processus d'acquisition des compétences de courtages, essentiellement rhétoriques et relationnelles, favorisant certes cette intégration mais permettant aussi de concevoir l'engagement associatif en termes de rétributions pour une meilleure insertion ou une reconversion professionnelle, dans la mesure où les compétences de courtage sont valorisées comme compétences sur le marché de l'emploi. L'articulation entre engagement associatif et accès au marché du travail est d'autant plus forte que s'exercent sur les membres fondateurs des contraintes liées aux rapports de domination de genre.

9.2.1 Le cas d'ETTIFAL

Bien qu'il faille rester vigilant face aux « *illusions biographiques* » (Bourdieu, 1986), la présidente de l'association *ETTIFAL*¹⁸⁶ énonce un récit explicatif de son engagement dans l'association qui met en avant un parcours jalonné d'expériences préalables dont la création d'*ETTIFAL* ne serait que le prolongement.

¹⁸⁶ Entretien effectué à Tozeur en 2012

« Je me suis engagée en 2004 dans le club média de mon lycée. Ensuite, entre 2006 et 2009, j'ai été volontaire activement chez les scouts. C'est là que j'ai commencé mon expérience avec les enfants et que j'ai rencontré Amin. Lui a fait 15 ans chez eux. Quand je suis entrée à l'université en média, j'ai été sélectionnée sur la base de mes résultats et mon engagement chez les scouts pour faire un voyage en Syrie organisé par eux. Après, en 2011, avec la maison de la culture, je me suis engagée dans le Club Unesco¹⁸⁷. Là-bas il y avait un programme des *Peace Corps*¹⁸⁸ qui faisait des formations en matière de méthodologie de projet et d'engagement bénévole. Les 10 membres de notre association viennent tous des scouts. Ces derniers organisent des activités culturelles, des sorties... mais il n'y a pas d'action pour venir en aide aux enfants en difficulté. Nous, on voulait mettre notre expérience avec les scouts au profit des enfants qui en ont le plus besoin. »

L'expérience chez les scouts semble avoir été déterminante en raison de trois éléments. Tout d'abord, mentionner une participation chez les scouts en Tunisie, c'est montrer son attachement à une « *citoyenneté active* », « *au service des autres et surtout de la société* ». C'est aussi exprimer l'idée d'une propension naturelle et qui s'est exprimée tôt à agir pour les autres. Les Scouts tunisiens est une organisation historique rattachée officiellement à « *l'histoire du mouvement national* »¹⁸⁹ qui jouit d'un prestige important.

Surtout, les Scouts tunisiens, en tant qu'organisation paraétatique sous tutelle du gouvernement, a depuis longtemps été un des principaux récipiendaires de fonds publics nationaux et internationaux servant à la mise en œuvre de politiques de la jeunesse articulant la participation des jeunes dans les associations et la question de l'employabilité. Le lien entre travail et bénévolat a longtemps été promu (Wilson et Musick, 2003) et étudié sur des terrains différents (Simonet-Cusset, 2004 et 2010 ; Bono, 2010c, 2011-2012, 2013 ; Barbance et Ughetto-Schloupt, 2007). L'engagement associatif de la jeunesse est alors souvent représenté au regard de ses rétributions (Gaxie, 1977) qui seraient similaires à celles procurées par le travail, mise à part la rémunération. Au-delà des questions relatives à la citoyenneté et à la démocratie,

¹⁸⁷ Infra Chapitre III

¹⁸⁸ Agence de volontariat international du gouvernement nord-américain.

¹⁸⁹ Le mouvement scout est apparu et s'est structuré en Tunisie dans les années 1930. Par la suite, l'Etat postcolonial a procédé à la réunification des différents mouvements associatifs en créant progressivement des groupements uniques comme ceux de la jeunesse concernant le scoutisme¹⁸⁹. Les Scouts tunisiens ont été fortement mobilisés par l'Etat pendant les décennies qui ont suivi l'indépendance en matière de développement social et leur action a symbolisé l'engagement citoyen : ils ont participé à différents chantiers de construction de bâtiments publics, principalement des écoles et des hôpitaux, la prise en charge des loisirs pour les orphelins, les campagnes d'alphabétisation et les secours d'urgence. Si le mouvement est indépendant d'après ses statuts, il est en réalité placé encore aujourd'hui sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports, ce qui lui permet de percevoir des aides importantes et de faire financer ses structures par l'Etat. De même, il peut bénéficier du réseau des maisons de jeunes à travers tout le pays.

l'engagement associatif des jeunes, promu et encadré déjà par Ben Ali, serait avant tout une affaire d'apprentissages de savoir-être et de savoir-faire, de confiance en soi, de reconnaissance, de statut social ainsi que d'espaces de sociabilités riches et intenses. Pour les promoteurs du volontariat comme expérience valorisable sur le marché du travail, l'ensemble de ces rétributions renforcerait l'employabilité des individus (Heckman et al., 2006 ; Cunningham et al, 2010).

La création de l'association *ETTIFAL* par la présidente renvoie à cette relation explicite entre engagement associatif et accès au marché du travail qui opère comme stratégie de contournement des rapports de domination de genre issus de la société patriarcale. Nous avons vu précédemment que le choix de la thématique de l'association, les représentations sociales qui le sous-tendent ainsi que le discours antipolitique des membres fondateurs de l'association participaient déjà d'une intériorisation des normes dominantes du patriarcat. Les inégalités de genre sont également au centre de cette mise en relation entre emploi et engagement associatif. Celle-ci opère comme une justification de l'engagement associatif auprès de l'environnement familial qui exerce une autorité sur ces jeunes filles majeures :

« Au début, c'était difficile pour moi. Pour mes parents, quand je leur ai dit que je voulais créer une association, ils n'étaient pas franchement pour. Mais ils me connaissent. J'ai toujours été une fille sérieuse, avec des bons résultats dans mes études. En plus, je me suis toujours débrouillée pour trouver du travail par ci par là. Et puis ils savent que j'ai toujours été active. Quand je leur ai dit que ça pourrait m'aider à trouver du travail, ils m'ont tout de suite encouragée. »

Entretien avec présidente fondatrice
d'*ETTIFAL*. Tozeur, 2012

L'accès à l'emploi constitue un moyen d'émancipation important pour les jeunes filles dans la mesure où la tendance à la précarisation économique et sociale de la société tunisienne et le risque lié à la pauvreté permettent d'assouplir les contraintes qui pèsent sur les femmes dans leur accès à l'espace public et à l'autonomie. La relation entre action associative et vie professionnelle est une relation dynamique qui est d'autant plus vécue et souhaitée par la présidente que cela s'inscrit dans un système de validation à l'égard de son environnement. En d'autres termes, il est acceptable pour une femme de s'engager dans les associations et d'y accorder son temps, si cela est utile et facilitera l'obtention à terme d'un emploi rémunéré.

L'action et l'engagement associatifs sont alors considérés comme un moyen d'acquérir des compétences valorisables autant auprès des bailleurs de fonds et que sur le marché de l'emploi.

Pour les membres fondateurs d'*ETTIFAL*, les Scouts tunisiens ont agi comme un espace d'intégration sociale à travers la constitution d'un réseau relationnel « d'amis », d'âge proche, avec lesquels il est devenu possible de créer une organisation propre. C'est une association dans laquelle la présidente et l'ensemble des membres de l'association *ETTIFAL* ont été actifs pendant plusieurs années dans la mise en œuvre d'activités parascolaires d'animation culturelle et éducative avec les enfants. L'engagement associatif s'inscrit alors dans le cadre d'un savoir-faire technique qui donne une légitimité et un sens à l'action entreprise.

« Les Scouts ont été très importants pour moi. Je peux dire que c'est là où j'ai tout appris. Si j'ai créé *ETTIFAL* avec mes amis, c'est grâce aux scouts. Le travail avec les enfants, on connaît. On aurait pu continuer avec eux. Mais on est un peu trop vieux maintenant et on voulait continuer à faire quelque chose mais à nous, cette fois. En plus, si on utilise avec les enfants ce qu'on a appris chez les Scouts, on pense que parfois il faut faire différemment. »

Ce savoir-faire s'est renforcé à travers d'autres expériences avec Le Club Unesco de Tozeur en lien avec des organisations internationales. Si, comme je l'ai étudié dans le chapitre III, le Club Unesco était avant tout dédié au développement d'une agriculture durable oasisienne en raison de l'engagement scientifique et professionnel de son président, elle était aussi, en tant qu'association accréditée et noyautée par le parti hégémonique au pouvoir, récipiendaire de fonds émanant de programmes internationaux divers. L'appartenance à un réseau lié à l'organisation onusienne facilitait le « branchement » sur les circuits de financement international.

La présidente d'*ETTIFAL* a ainsi pris part à différents projets avant la révolution : un projet de sensibilisation à l'environnement dans lequel le Club Unesco de Tozeur était partenaire du Ministère de l'Environnement et de la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) ; un programme de « *renforcement des capacités de la société civile* » défini par les *Peace Corps* du département d'Etat américain, prévoyant l'envoi de volontaires américains pour accompagner et former le personnel et les bénévoles du Club Unesco en matière de gestion de projet. Ce type d'expérience s'est poursuivi après la révolution avec la participation au projet mis en place par l'organisation américaine Mercy Corp sur financement de l'US - Middle East Partnership Initiative (MEPI), là aussi du Département d'Etat américain. Ce projet, toujours en partenariat avec la Fédération des clubs UNESCO basé à Tunis, est une adaptation pour la Tunisie du programme « *Global citizen corps* » développée par Mercy Corps qui vise à renforcer l'éducation et la participation civique des jeunes à travers des activités de

formation, le soutien à des initiatives citoyennes et la constitution d'un mouvement international de jeunes via des activités de réseautage transnational. Pour la Tunisie, l'objectif principal du projet était de former des « *jeunes leaders* » dans les régions les plus au sud de la Tunisie. La présidente d'*ETTIFAL* a été invitée à participer à ce projet du fait de sa participation aux activités précédentes du Club Unesco. Ce club n'est plus actif localement après la révolution en raison de l'image de ses anciens dirigeants trop associée à l'ancien régime. Néanmoins l'association n'est pas officiellement dissoute et les anciens membres ont été sollicités après la révolution par la fédération nationale pour fournir une liste de jeunes de Tozeur qui avaient pris part à leurs activités passées. Dans le cadre de ce projet, la présidente de l'association a participé à plusieurs formations concernant la méthodologie de gestion de projet et l'engagement bénévole et citoyen des jeunes. C'est à la suite de ce projet que l'association *ETTIFAL* fut créée.

Un fois l'association créée, les présidents fondateurs ont poursuivi ce processus d'intégration institutionnelle. La présidente d'*ETTIFAL*¹⁹⁰ a voulu continuer à participer à toutes les formations qui se présentaient à elle, même celles qui n'ont pas de lien direct avec l'objet social de l'association. Le but était de lui donner une visibilité extérieure dans une stratégie de réseautage pour l'accès au financement.

« Moi, je vais partout. Chercher des financements, c'est un peu comme chercher du travail : faut envoyer son CV partout. C'est la même chose pour l'association. Dès qu'il y a une formation, un séminaire, j'y vais. Faut faire connaître l'association. C'est comme cela qu'on aura des financements »

Entretien à Tozeur en 2012

Elle participa ainsi à une formation à Tunis sur la justice transitionnelle, financée par le PNUD et organisée par le Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT)¹⁹¹. La présidente d'*ETTIFAL* a pu participer à cette formation grâce à l'appui du responsable de la section de Tozeur de l'*UDC*, qui est un ami de quartier et qui est le correspondant à Tozeur de Radio Kalima¹⁹² fondée en 2008 par la présidente du CNLT. Elle participa ensuite à une formation financée par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en

¹⁹⁰ Entretien à Tozeur en 2012

¹⁹¹ Il s'agit d'une ancienne organisation créée en 1998 sous Ben Ali mais sans reconnaissance légale, qui était composée d'opposants politiques qui ont fait scission avec la LTDH, considérée à l'époque comme trop compromise avec le régime.

¹⁹² Kalima est une radio privée qui tenta d'assurer une couverture médiatique critique et indépendante en Tunisie en se voulant le porte-voix de l'opposition. Face à la répression de ses membres, elle dut émettre clandestinement jusqu'à la révolution.

Tunisie et organisée par la section tunisienne d'Amnesty International sur les « droits économiques et sociaux et les techniques de plaidoyer ». Pour y participer, elle fit valoir son intérêt pour les droits humains à travers sa participation à la formation précédente. Surtout en tant que présidente d'association de moins de 30 ans, elle cumule l'appartenance aux catégories de jeune et de femme des régions défavorisées qui sont des critères de représentation obligés pour la participation aux activités des organisations internationales¹⁹³. La formation se tint à Gafsa et devait toucher les associations « actives » de la région afin de constituer une coalition régionale dont l'objectif était de plaider pour la ratification du protocole facultatif se rapportant au Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels par la Tunisie.

« Je suis contente d'avoir participé à ces formations. Personnellement, j'apprends beaucoup de choses. C'est la première fois que j'entendais parler de la justice transitionnelle et des droits économiques et sociaux. Mais je trouve que ces formations ne sont pas adaptées. Ça allait beaucoup trop vite. En plus, ils donnent toujours plein de dossiers à lire en français, franchement c'est trop. Mais bon, ça me permet de renforcer mes connaissances. Peut-être que ça m'aidera pour plus tard. En plus ça fait connaître notre association, c'est le plus important ».

Malgré l'intégration de l'association dans certains réseaux de bailleurs de fonds, elle n'a pas réussi à obtenir de financement en raison d'un décalage entre les thématiques des activités auxquelles elle a individuellement participé et l'objet social de l'association. Les compétences organisationnelles par rapport à la maîtrise des outils de gestion des bailleurs de fonds ne sont pas encore suffisantes et toutes les demandes de financement que la présidente a formulées ont été rejetées.

Néanmoins, l'expérience dans ces projets internationaux a non seulement permis de sortir d'une scène purement nationale mais a aussi contribué à faire évoluer les savoir-faire acquis. Ceux-ci ne concernent plus seulement le domaine de l'encadrement des enfants, comme cela était le cas avec les Scouts tunisiens, mais deviennent beaucoup plus procéduraux, en abordant la question de la gestion de projet, et comportementalistes autour des notions de « *leadership* » et « *d'acteurs de changement* ».

Si les jeunes sont pensés après la révolution comme groupe social à part entière devant être une cible privilégiée de l'action publique, les programmes qui en découlent agissent davantage au niveau individuel que collectif, conduisant à une conception du changement social basé

¹⁹³ Infra chapitre V

uniquement sur l'hypothèse d'un effet d'entraînement et de mimétisme face à la réussite individuelle, avec le rôle central accordé aux « *success stories* » sans remettre en question ni penser les rapports sociaux de domination. Parmi les jeunes, les filles prennent une place spécifique en raison d'une volonté affichée de prendre en compte l'approche genre dans les programmes de développement. Là aussi, l'évolution du concept d'*empowerment* qui aborde la question de l'autonomie principalement au niveau individuel contribue à une reproduction des inégalités de genre (Destremau, 2012, 2013).

L'enjeu pour la présidente de l'association n'est pas tant de lutter contre les contraintes du patriarcat, avec lesquelles elle compose, que de pouvoir accéder au marché du travail grâce à son engagement dans l'association qu'elle a créée, perçue dès lors comme un tremplin individuel. La sincérité de son engagement envers la cause des enfants n'est pas à être remise en cause ici mais davantage à être mise en parallèle avec des objectifs de réussite plus individuelle. Pour la présidente d'*ETTIFAL*, l'engagement associatif n'est non seulement pas éloigné du monde professionnel mais y est même profondément corrélé. Compte tenu de sa situation précaire sur le marché de l'emploi, elle considère l'action associative comme un moyen d'acquérir de nouvelles compétences qu'elle pourra ensuite utiliser dans le monde professionnel :

« Et puis, pour moi, c'est aussi une expérience très intéressante. Je participe à plein de formations. J'apprends plein de choses, j'ai pleins de compétences en gestion de projet, en communication... Je rencontre beaucoup de gens. Je suis même allée à Carthage voir le président. »

Elle souhaiterait pouvoir travailler dans les centres spécialisés de prise en charge des enfants mis en place par le Ministère des Affaires sociales :

« Moi, ce que j'aimerais faire pour l'association, c'est quelque chose comme le centre du Bardo pour les enfants autistes. Dans le cadre d'un programme avec le ministère, j'ai pu aller visiter ce centre et discuter avec les personnes qui travaillent là-bas. Ce qu'on aimerait bien, c'est d'avoir un peu un centre comme ça à Tozeur pour les enfants. Je pourrais être la directrice (rires) »

La relation entre monde professionnel et monde associatif s'énonce donc sur le registre de la « vocation » (Simonet-Cusset, 2004) ; l'expérience associative permettant d'identifier le domaine de prédilection pour une vie professionnelle. Mais les deux mondes se confondent. Si l'engagement associatif est rendu possible par l'inactivité professionnelle qui permet de

dégager du temps, l'idéal pour la présidente de l'association est de continuer à mener les activités qu'elle fait avec les enfants mais de manière rémunérée.

9.2.2 Le cas de Jeunesse et citoyenneté

Le président de *Jeunes et Citoyenneté* est un fonctionnaire du Ministère de l'Enseignement supérieur. Après plusieurs postes dans différentes universités du pays, il est finalement rentré après la révolution dans sa région natale de Tozeur en raison d'une nouvelle affectation au centre de recherche sur l'agriculture oasienne de Degueche.

Malgré sa situation professionnelle stable, il s'est engagé au lendemain de la révolution dans les réseaux d'observateurs indépendants des élections. De nombreuses organisations internationales se sont spécialisées dans ce domaine dans le cadre des programmes de démocratisation qui placent les élections au cœur du processus de transition démocratique (Carothers, 2000 et 2002). C'est notamment le cas de la Commission Européenne et du gouvernement américain. La première a financé en 2011 un programme d'assistance technique auprès de l'Instance Supérieure des Elections, financé à hauteur de 1,6 millions d'euros et piloté par la société de conseil britannique *Electoral Reform International Services*. Elle a également financé plusieurs programmes de formation pour l'observation des élections auprès des organisations de la société civile, notamment celui piloté par l'organisation allemande *Democracy reporting international*. La coopération américaine a également une longue expérience dans le domaine à travers les fondations politiques telles que le *National Democratic Institute* et le Centre Carter qui sont présents en Tunisie dans le cadre du soutien à la transition démocratique.

Le président de l'association *Jeunes et Citoyenneté* explique son processus de socialisation à l'action associative qui l'amène à la création de son association de la manière suivante¹⁹⁴ :

« Moi, j'étais coordinateur à Tozeur d'un réseau d'observateurs indépendants des élections en 2011, les *Mouraqiboun*. Comme associations dans ce réseau, il y avait notamment ATED (Association tunisienne pour l'éveil démocratique) et JSF (Jeunes sans Frontières). Il y avait plus de 50 personnes à Tozeur et au niveau national on compte près de 4000 observateurs. Ce réseau était financé par l'UE. Moi, je représentais le groupe de Tozeur. On s'est connu par amitié. Moi je connais des gens à Jendouba à Mahdia. Moi, j'ai toujours été pro associatif. J'ai la culture associative en moi. J'ai fait pendant une année en 2010 à

¹⁹⁴ Entretien effectué à Tozeur en 2012

l'ACE (association de la chambre économique)... Et puis j'ai les contacts ailleurs, grâce à mes relations de travail au sein des universités, tout ça, mes amitiés. Il y avait un échiquier en tout cas. Après, on vous appelle... J'ai fait le contact avec les amis de JSF (Jeunes Sans Frontières) lors d'une formation en mars. On a échangé les contacts. y avait ce besoin de faire des réseaux pour participer dans le passage démocratique. C'était à travers un séminaire organisé par une organisation américaine, Foundation for the future, pour faire les observations en réseau. Pratiquement au mois de mars, toutes les personnes qui étaient en réseau, elles se connaissaient. Il y avait un lien : toi tu fais partie du réseau *Aoufiya*, moi je fais partie du réseau *Mouraqiboun*. Aussi le réseau des amis d'ATIDE¹⁹⁵. Maintenant, en Tunisie, tout est connecté. Tu peux dire : « ha j'ai besoin d'une personne à Jendouba », tu prends ton carnet d'adresses, soit tu fais appel à des amis qui connaissent des amis... c'est comme ça les liens. Tu fais des contacts, ça fait des réseaux et après faut choisir son réseau. Parce que chaque réseau il a ses spécificités, ses enjeux aussi. Tous les enjeux sont présents : politique, culturel, tel, tel.. Et puis y a des associations qui ont commencé à se spécialiser. par exemple JSF elle a commencé à travailler sur le nord-ouest sur d'autres types de projets. D'où l'idée pour moi de créer *Jeunes et Citoyenneté* pour travailler sur le côté sud. J'ai créé ça après les élections. Mais je continue à être membre de JSF. »

La création de l'association *Jeunes et Citoyenneté* à Tozeur intervient donc à la suite de l'adhésion de son président à l'association JSF basée à Tunis et à l'appartenance au réseau *mourakiboun* pour l'observation des élections. Comme pour la présidente d'*ETTIFAL*, le récit biographique tend ici à donner une cohérence d'ensemble au parcours individuel et à rendre logique les choix empruntés.

Mais c'est moins le système subjectif de justification de l'engagement associatif qui m'importe ici que de voir la manière dont la socialisation à l'action associative correspond à une intégration dans un champ organisationnel plus large. Les engagements associatifs multiples du président de *Jeunes et Citoyenneté* lui ont permis de participer à plusieurs formations avec des organisations internationales, telles que la Fondation pour le Futur sur la gouvernance locale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la justice transitionnelle et la lutte contre la corruption ainsi que la Délégation de l'Union Européenne. L'ensemble des formations thématiques dispensées par les organisations internationales s'accompagnent systématiquement de formation sur la planification de projet et les outils de rationalisation de l'action utilisés par chaque organisation.

¹⁹⁵ L'Association Tunisienne pour l'Intégrité et la Démocratie des Elections fut créée au lendemain de la révolution et fut une des organisations leader en matière d'observation des élections.

L'ensemble de ce parcours de formation a permis au président de l'association d'accroître ses compétences rhétoriques (Bierschenk et al, 2000), ses connaissances des normes et pratiques du cadre institutionnel et du champ organisationnel relatifs aux associations. Comme je le montrerai dans le chapitre suivant, elles s'avèreront cruciales pour ses activités de courtage :

« Moi, je peux dire que je connais bien le monde du développement. Ce n'est pas facile car chaque acteur a son approche. Celle de FFF n'est pas la même que celle du PNUD ou de CAWTAR. La méthodologie est plus ou moins la même mais le langage change, si on parle de projet axé sur les objectifs ou sur les résultats. Le PNUD maintenant c'est beaucoup plus l'accent basé sur les résultats alors que d'autres utilisent encore la méthode « cadre logique ». Ce qui arrive maintenant avec plusieurs bailleurs de fond est qu'ils intègrent de plus en plus le concept de droit de l'homme. L'approche par les droits notamment et là tu es beaucoup plus axé sur la gestion par résultat. Parce que la notion de droit implique beaucoup plus la notion de changement. Alors que pour les objectifs moins. Tu trouves davantage un aspect quantitatif : « objectif, la formation de 200 étudiants dans tel domaine ». Alors que pour la GAR (gestion axée sur les résultats) on dira beaucoup plus « quel changement apporte ces formations ». Donc on ne parle pas tout à fait le même langage. En revanche pour la gestion budgétaire, c'est la même chose. »

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes et Citoyenneté*. Tozeur, 2012

Le développement d'une expertise procédurale est considéré comme nécessaire pour toute évolution dans le champ organisationnel dominé par les organisations internationales de la coopération. Pour lui, l'usage de cette expertise acquise doit se faire avant tout au bénéfice d'autres associations.

« Je conçois mon travail associatif avant tout pour les autres. Les jeunes notamment mais aussi tout type d'association qui veut monter des projets. Je peux dire que j'ai acquis pas mal d'expériences maintenant et pas mal de contacts aussi. Je peux vraiment être utile pour les autres. J'ai d'ailleurs fait pas mal de formations. Tout ça, je peux le faire avec *Jeunes et Citoyenneté*. Mais ce n'est pas facile aussi. Car j'ai mon travail qui me prend beaucoup de temps. Vraiment, je n'arrive pas à tout faire. Dans les autres associations, il y a beaucoup de profs. Là c'est plus facile, ils ont tout le temps qu'ils veulent. Et puis, avec les autres membres de l'association, c'est pareil, ils n'ont pas beaucoup de temps. Ils m'aident mais c'est surtout moi qui suis actif. Pour moi l'idéal, ça serait de faire ça dans le cadre d'un projet. Je pourrais me mettre en disponibilité avec le ministère et me consacrer entièrement au renforcement des autres associations. C'est vraiment ça qui me plairait. »

Il envisage cette transmission du savoir-faire acquis par le biais de son engagement dans le cadre d'un emploi rémunéré. Comme pour la présidente d'*ETTIFAL*, l'engagement associatif est vécu comme une révélation pour envisager une reconversion professionnelle. Il a finalement été recruté comme coordinateur régional par une fondation européenne ayant remporté un contrat de service auprès de la Délégation de l'Union Européenne pour la mise en œuvre d'un de ses programmes de soutien à la société civile.

9.2.3 Le cas de Jeunes en Action

Comme nous l'avons vu précédemment, le président de *Jeunes en Action* se définit lui-même comme un activiste et un blogueur. L'engagement citoyen dont il se réclame repose avant tout sur une démarche individuelle.

Avant la création de l'association *Jeunes en Action*, le président a été membre de plusieurs organisations, cultivant ainsi un nomadisme associatif en lien avec une pratique individuelle de « l'activisme » tel qu'il le conçoit :

« Pour moi, un activiste s'est quelqu'un qui ne s'arrête pas de bouger. Moi, je veux être partout. Je n'ai pas de problèmes à aider tout le monde. Il ne faut pas jouer individuel¹⁹⁶ »

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes en Action* Tozeur, 2012

Il a été responsable de la communication au sein de l'association *Pour le Djérid*, il a été impliqué dans la communication et la couverture médiatique des activités de l'*UDC* et a ensuite intégré l'association *Jeunes et Citoyenneté*. La création de l'association *Jeunes en Action* résulte d'une forme de parrainage de cette dernière. Mais la pratique de l'engagement continue de s'opérer de manière individuelle, l'association étant conçue comme un espace adéquat abritant cette pratique et servant de vitrine dans le champ organisationnel. En effet, l'activité principale de l'association est l'animation d'une radio web, que le président de *Jeunes en Action* menait auparavant seul mais à laquelle l'association donne une plus grande visibilité et légitimité.

A l'instar de la présidente d'*ETTIFAL*, il a pu participer à de nombreuses formations et séminaires organisés par les organisations internationales - telles que le PNUD, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, CAWTAR¹⁹⁷ - soucieuses d'assurer une représentativité régionale, sur

¹⁹⁶ Désignant par anglicisme le militantisme dans son sens général, le terme activisme a été détourné ici pour désigner le simple fait d'être actif dans la vie publique.

¹⁹⁷ Le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche

des sujets comme les droits de l'Homme ou la participation des jeunes dans la société civile. Ces formations, basées à Tunis, permettent, au-delà de leur contenu, de mettre en relation les individus entre eux, de créer des liens avec des bailleurs de fonds. La participation aux formations est une étape obligée pour l'intégration des associations dans le cadre institutionnel dominé par les bailleurs de fonds mais l'échec d'*ETTIFAL* pour obtenir des financements ainsi que l'expérience des associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action* montrent que d'autres ressources doivent être mobilisées¹⁹⁸.

L'engagement associatif est principalement perçu de manière instrumentale et offre, à l'instar de la présidente *ETTIFAL*, un certain nombre de « rétributions » (Gaxie, 1977), qui sont valorisables dans le cadre d'une insertion professionnelle.

« Moi ce que je trouve important dans le travail associatif, c'est de constituer un carnet d'adresses. C'est utile pour le travail associatif mais aussi au niveau personnel. J'enrichis toujours mes connaissances et mes compétences. En plus, au bout d'un moment, les gens me connaissent et font appel à moi. Au bout d'un moment, je peux dire que je travaille dans l'associatif. Il y a beaucoup d'opportunités même si je continue à mettre beaucoup de ma poche d'un côté, mais ça peut aussi rapporter de l'autre. »

Entretien avec le président fondateur de *Jeunes en Action* Tozeur, 2012

L'objectif du président de l'association *Jeunes en Action* est de pouvoir être recruté sur un projet d'un bailleur de fonds. Il considère que son expérience associative locale serait déterminante dans le cadre d'un recrutement par une organisation internationale.

« Le problème c'est que les bailleurs ne viennent pas souvent ici. Ils sont généralement à Tunis, d'autres se sont installés dans le sud mais à Médenine en raison de la proximité avec la Lybie. Moi, je suis obligé tout le temps de me déplacer. Vraiment, ce n'est pas facile. Mais il faut le faire comme ça tu élargis ton carnet d'adresses. C'est par le réseau que ça marche. Si notre association devait se mettre dans un programme d'un bailleur, je pourrais éventuellement quitter l'association mais si je peux continuer à faire les deux – travailler dans un projet et être dans l'association – alors pourquoi pas ».

Grâce là encore à l'intercession du président de *Jeunes et Citoyenneté* qui a été recruté en tant que coordinateur régional par la fondation européenne pour la mise en œuvre d'un programme

¹⁹⁸ Nous étudierons plus en détail ces aspects dans la section suivante.

de l'UE de soutien à la société civile, le président de *Jeunes en Action* sera recruté en tant qu'adjoint.

9.3 Le courtage : « chasse aux partenaires » et mise sous tutelle des associations de jeunesse

J'ai montré dans le chapitre V que les associations *Jeunes et Citoyenneté* et *Jeunes en Action*, en se revendiquant de la jeunesse et en promouvant la citoyenneté, inscrivaient leur logique instituante dans une démarche de courtage et d'intégration dans le cadre institutionnel par l'adoption des discours et normes dominantes des bailleurs de fonds internationaux. Contrairement à la plupart des associations de développement étudiées qui s'inscrivent dans une logique similaire, ces deux associations ont réussi à accéder à plusieurs financements d'organisations internationales pour la mise en œuvre de trois projets. L'étude plus détaillée de ces derniers permet d'analyser le processus d'intégration institutionnelle à travers l'articulation entre les ressources mobilisées et les dispositifs de courtage, d'un côté, et les effets d'un encastrement politique réussi auprès des bailleurs de fonds sur la structuration et la trajectoire de l'association, de l'autre.

9.3.1 Cas n°1 : leadership des femmes

Le premier projet auquel l'association a participé est un projet régional financé par la coopération suédoise prenant place dans quatre pays arabes et portant sur le renforcement du « leadership » des femmes. En Tunisie, le projet est mis en œuvre par plusieurs associations, comme l'association Jeunesse Sans Frontières (JSF), basée à Tunis, dont le président de *Jeunes et Citoyenneté* est devenu membre bien avant la création de son association. Les membres de JSF à Tunis présentent les objectifs de leur association comme tournés sur « *le renforcement des capacités des jeunes en général pour participer dans la vie publique. Le renforcement des capacités se fait dans tous les domaines : économiques, sociales, politiques, environnemental*¹⁹⁹ ». L'association se construit sur la thématique de la participation citoyenne des jeunes et embrasse ainsi les représentations et les paradigmes dominants qui structurent l'agenda des organisations internationales. La participation est considérée comme une finalité en soi et comme vecteur principal de démocratisation, indépendamment du processus de

¹⁹⁹ Entretien avec les membres du comité directeur à Tunis – 2012

désignation des problèmes publics. Ensuite, l'appartenance à une classe d'âge s'impose pour faire de la jeunesse une catégorie sociale à part entière sur laquelle il est possible d'agir sans tenir compte des rapports de classe, de genre ou de ceux liées au milieu de vie rural ou urbain (Bonney et Catusse, 2013). L'objet social et les conceptions partagées au sein de l'association se confondent avec celles proposées par la coopération suédoise dans ce projet régional de gouvernance et de participation des jeunes et des femmes dans la vie publique. Dans le document d'orientation du programme, on peut ainsi lire :

« Women's political participation—and in particular community engagement—is limited to a grassroots level. The 2011 Revolutions in Egypt and Tunisia witnessed an unprecedented collaboration between young women that fostered the sense of civic engagement, which this project aims to translate into active political participation. Young women leaders are becoming more visible and a need to invest in enhancing their skills is paramount for the participation of all women in the society due to cultural norms that make it easier for female representatives to address females. A key component of good governance is an informed citizenry capable of engaging in civic and political activities. Vibrant public participation requires the significant involvement of young women. The proposed program will directly contribute into strengthening the initiatives in Governance and Civic Participation as a tool to "Enhanced Government Responsiveness to Citizens".

En tant que membre de JSF, le président de *Jeunes et Citoyenneté* a été désigné comme coordinateur du projet au niveau de Tozeur. Il n'a pas pu désigner sa propre association comme partenaire local officiel du fait d'un conflit d'intérêt et a choisi l'association *Jeunes en Action* pour jouer ce rôle²⁰⁰.

Au-delà de la volonté d'aider au développement de cette association en introduisant ses membres sur la scène internationale, le choix d'intégrer cette association au projet répond à un objectif stratégique. Il s'agit d'une part de répondre aux critères du programme en ciblant des partenaires locaux pouvant être considérés comme jeunes. D'autre part, *Jeunes en Action* est davantage en mesure d'identifier et de recruter les personnes bénéficiaires du projet : Le président de *Jeunes en Action* jouit d'une certaine notoriété et d'une connaissance importante du milieu social de Tozeur, à la différence du président de *Jeunes et Citoyenneté*, originaire d'un quartier périphérique et ayant effectué un parcours professionnel en dehors de la région du Djérid. En se présentant comme une association de jeunes disposants d'une forte visibilité à

²⁰⁰ Comme je l'ai étudié au chapitre VII, les deux associations sont très liées dans la mesure où le président *Jeunes et Citoyenneté* a aidé à la constitution de *Jeunes en Action*.

travers sa « radio citoyenne », l'association *Jeunes en Action* connaît un certain succès qui se mesure au nombre important de demandes d'adhésion. De plus, le président de *Jeunes en Action* a également constitué l'association des amis du lycée Chabbi²⁰¹ de Tozeur en vue de recruter de nouveaux membres.

Le projet se déroule sur une durée d'une année. Il touche à Tozeur un groupe de 20 jeunes filles âgées de 18 à 25 ans. Il consiste d'une part à fournir des formations en « *leadership skills* » qui comprennent des modules sur les « techniques de communication, de facilitation, de négociation », d'autres formations en « *enhanced civic participation* » comprenant des modules sur les « droits humains », le « plaidoyer », « l'approche genre », et « la planification stratégique ». D'autre part, une mise en pratique doit être réalisée à travers la définition et la mise en œuvre par les jeunes filles d'une action citoyenne. Enfin, le projet doit se clôturer à travers des visites croisées entre les participants des différents pays concernés par ce projet régional. Le projet se confond pratiquement avec celui mis en place par Mercy Corps avec le Global Citizen Corps. Les mêmes concepts ou mots clés, sont utilisés, et les mêmes activités de formation et de réseautage international sont organisées.

Clairement, le projet n'est pas de l'initiative ni de *Jeunes et Citoyenneté* ni de *Jeunes en Action*. Ils n'ont pas participé aux choix de la thématique et des modalités d'action qui leur sont imposés. Le président de cette association m'interpelle pour me dire :

« Franchement, il y a un truc que je ne comprends pas. Qu'est-ce qu'ils ont les bailleurs de fonds avec nos femmes ? Pourquoi leurs programmes sont toujours tournés sur elles ? Les hommes aussi, ils ont des problèmes ! Nous, on nous a demandé de faire ça, alors on le fait. Bon, c'est intéressant aussi et puis c'est important pour notre association. Ça donne de l'expérience et un peu de publicité aussi. Mais quand même ! On ne nous a pas demandé notre avis ».

Entretien avec le président de *Jeunes en Action*
Tozeur, 2013

Les associations sont clairement les exécutants maîtres d'œuvre d'un projet dont ils interrogent le bien fondé. Pour le président de *Jeunes et Citoyenneté*, le projet émane surtout d'une demande de la part de ses amis de Tunis dont la réalisation lui permet en retour d'acquérir une responsabilité locale et une certaine crédibilité pour développer d'autres projets. Il s'agit dès lors d'un projet vitrine pour se faire connaître localement, montrer que ces associations sont

²⁰¹ Principal lycée de la région

« actives sur le terrain » et qu'elles sont en capacité de mettre en œuvre un projet financé par une organisation internationale.

Les deux associations sont donc clairement des exécutants d'un programme défini par la coopération suédoise qui a ensuite identifié des partenaires nationaux pour exécuter le programme, qui ont, à leur tour, identifié des partenaires locaux ; l'ensemble formant une chaîne de sous-traitance. Dans la mesure où tout programme de développement et de soutien à la société civile doit impliquer des partenaires locaux comme conditions d'obtention de financements des bailleurs de fonds, l'arrivée massive des organisations de coopération internationale en Tunisie a provoqué ce que le président de *Jeunes et Citoyenneté* qualifie de « chasse aux partenaires » afin de construire cette chaîne de sous-traitance.

Le président de l'association *Jeunes et Citoyenneté* a su mobiliser ses ressources relationnelles, ses compétences en gestion de projet et sa connaissance des codes et du langage de la coopération internationale, acquises tout au long de son processus de socialisation à l'action associative, pour assurer l'interface entre la définition d'un problème et d'une action définie par les acteurs de la configuration développementiste et sa mise en œuvre au niveau local.

9.3.2 Cas n°1 : La charte pour la gouvernance locale

Le deuxième projet mis en œuvre par l'association *Jeunes et Citoyenneté* porte là aussi explicitement sur la gouvernance locale. Il s'inscrit dans la continuité de relations établies avec la Fondation pour le Futur, initiées lors d'une première formation sur l'observation des élections avec l'association JSF et poursuivies lors de plusieurs activités successives.

La fondation a organisé une conférence en partenariat avec l'association des villes néerlandaises (VNG) et la Commission Européenne sur le thème de la gouvernance locale en invitant plus de 130 personnes représentants d'organisations et d'institutions tunisiennes et internationales. Dans le document d'orientation du projet, on peut lire :

« La révolution du 14 janvier a suscité la recherche de la participation citoyenne, de la transparence et de l'accès à l'information. Il existe une volonté nationale de renforcer la participation de la société civile dans la Tunisie post-révolution, plus particulièrement au niveau local, et à promouvoir de meilleures pratiques de gouvernance. Ce changement se ressent principalement au niveau municipal où les collectivités locales et les acteurs non étatiques sont les mieux placés pour exprimer et défendre les intérêts locaux. Le niveau

local est le lieu où peut s'opérer un changement de dynamique qui accentue la démocratisation. Mais il existe aujourd'hui une réelle défiance entre les citoyens et l'Etat, mais aussi entre la société civile et l'Etat. Pourtant, ces derniers s'accordent à dire qu'il est essentiel de renforcer leur collaboration mais les paroles peinent encore à se transformer en acte. »

Le président de l'association *Jeunes et Citoyenneté* a pu participer à cette conférence grâce à l'association *Jeunes Sans Frontières*. Hormis les contacts pris « pour étoffer le carnet d'adresse », l'association *Jeunes et Citoyenneté* a pu par la suite participer à une formation plus spécifique organisée par la Fondation pour approfondir les concepts et thématiques présentées lors de cette conférence. Les objectifs de la formation étaient de « *renforcer les connaissances de la société civile sur le champ de la participation dans la gouvernance locale en maîtrisant les mécanismes participatifs existants ou à développer pour renforcer les collaborations dans le cadre d'une meilleure gouvernance locale* ». Suite à cette formation, la Fondation a mis en place un programme de financement aux associations en sélectionnant dix sur appel à proposition simplifié.

L'association *Jeunes et Citoyenneté* a donc pris part à l'ensemble du processus pour finalement obtenir un financement de 20 000 dinars tunisiens pour un projet s'étalant sur six mois. Le projet consiste donc en une appropriation de la problématique de la gouvernance élaborée et diffusée par la Fondation pour le Futur et une mise en pratique du cadre conceptuel :

« Notre idée (Projet Foundation For the Future) c'est de rassembler les associations et les administrations locales pour entamer un processus de bonne gouvernance territoriale à travers une charte. Le problème actuellement c'est que le courant ne passe pas entre les associations et les administrations. Les directeurs d'administration ne veulent pas communiquer les informations car ils ont peur de se faire attaquer. Jusqu'à maintenant, elle travaille selon l'ancienne mentalité, c'est-à-dire qu'on ne communique pas, on ne fait rien tant qu'il n'y a pas une décision de la hiérarchie. De l'autre côté, les associations se montrent souvent très agressives et attaquent systématiquement les administrateurs. Nous avons eu l'idée de rassembler d'abord les associations pour les sensibiliser sur la question. On va faire ensuite la même chose avec les administrations régionales. Ensuite on va rassembler les deux mais en fonction de leur centre d'intérêt pour essayer de définir tous ensemble une charte. Ça va durer 3 jours, dans un hôtel. Pour nous, si le dialogue pouvait commencer, on serait déjà très contents. »

L'association a considéré qu'elle était dans une situation adéquate pour faire ce travail d'intermédiation car elle est constituée essentiellement de fonctionnaires et connaît bien les procédures, les « mentalités » et les façons de travailler de l'administration. De plus, son engagement dans le tissu associatif local lui a fait connaître les acteurs, les clivages et les « clans politiques ». Les membres de l'association pensaient donc qu'ils étaient en mesure de mobiliser l'ensemble des acteurs et de pouvoir les rassembler sur des sujets d'intérêts communs. Pourtant, le projet n'a pas eu le succès escompté car peu d'organisations ont participé à l'initiative dans la mesure où les activités programmées pour l'élaboration d'une charte de partenariat entre l'administration et la société civile se sont déroulées au moment où étaient désignés les membres et les présidents des commissions thématiques du Conseil local de développement, principale espace institué de dialogue et de concertation entre les administrations et les associations et pourtant déconsidéré par *Jeunesse et Citoyenneté*. Le projet de la charte financé par une organisation de la coopération internationale fait doublon par rapport à une dynamique locale endogène. L'association peut néanmoins promouvoir les résultats de son action vis-à-vis d'autres bailleurs de fonds qui s'impliquent sur l'amélioration de la gouvernance locale à travers l'établissement de relations de confiance entre organisations de la société civile et les acteurs étatiques même si les effets sur le terrain sont limités.

9.3.3 Cas n° 3 : les Groupements de Développement Agricole

Impliqué professionnellement sur la question de l'agriculture oasisienne en tant que secrétaire général du centre de recherche de Degueche et étant associé au sein de l'association avec des responsables locaux du Ministère de l'Environnement, le président de *Jeunes et Citoyenneté* a souhaité mettre en place un premier projet sur cette thématique qui est au cœur de la problématique du développement à Tozeur. Comme pour le projet sur le leadership des femmes, le président a adopté une stratégie similaire d'intermédiation et de « chasse aux partenaires » qui consistait à mettre en relation une association locale disposant d'une assise et d'une légitimité sociale qui lui fait défaut avec un bailleur de fonds impliqué sur cette thématique qu'il serait en mesure de mobiliser.

Il s'est pour cela appuyé sur ses relations privilégiées avec l'ancien directeur du centre de recherche, ex-président du Club Unesco de Tozeur qui avait bénéficié d'un financement du

FNUEM et qui est devenu après la révolution membre du comité de sélection des projets de cette organisation. Le FNUEM a en effet renouvelé son programme de micro financement aux associations²⁰² en lien avec la coopération suisse. Le président de *Jeunes et Citoyenneté* et l'ancien président du club Unesco ont organisé plusieurs réunions d'information destinées aux associations de la région de Tozeur pour présenter le cadre de ce programme, les orientations stratégiques et les modalités d'attribution des fonds. Le président de *Jeunes et Citoyenneté* a été chargé par son ancien directeur au centre de recherche de sélectionner les associations locales :

« Après la révolution, il y a tellement de nouvelles associations qui se sont créées, que c'est un peu le chaos. Il y a des associations qui cherchent le bien de l'oasis mais qui n'ont pas assez d'expérience, il y a des gens qui font des associations mais qui s'intéressent à la politique. Moi, je suis sorti un peu du circuit associatif. Par contre, je peux m'appuyer sur le président de *Jeunes et Citoyenneté*. C'est un garçon très dynamique qui connaît très bien les associations ici à Tozeur. »

Entretien avec l'ancien directeur du centre de recherche et président du Club Unesco de Tozeur. 2012

Par la suite, une formation en planification de projet a été organisée pour les associations désireuses d'obtenir un financement du FNUEM. Le président de *Jeunes et Citoyenneté* et l'ancien président du Club Unesco ont accompagné les associations travaillant sur la thématique oasienne, comme l'*ADP*, pour tenter d'élaborer un projet et de le soumettre au FNUEM pour financement :

« J'ai facilité plusieurs rencontres entre le FNUEM et plusieurs associations de la région, dont l'*ADP*, ici, à Tozeur. C'était pour les former au montage de projet et aboutir à la fin à un projet clé en main. Mon ancien directeur au centre de recherche nous a beaucoup aidés pour cela. Mais ça n'a pas marché. Certaines associations font vraiment la confusion entre l'association, le syndicat et le parti politique. Et puis, même si elles se connaissent entre elles, elles ne se parlent pas vraiment. Chacun croit qu'il est le chef de file, qu'il est le seul à être actif, à avoir des idées. Au final, ce sont les mêmes idées dans chaque association. Bon, et puis le problème, c'est qu'on parle trop pour ne rien faire. Tu trouves les gens dans des réunions, ça discute politique et tout ça, mais en matière d'action il n'y a rien. Le responsable du FNUEM à Tunis, il est venu, il a fait une formation, il attend les projets ! Il faut continuer à former les gens sur le montage de projet car il commence à y avoir des

²⁰² Infra chapitre III

idées dans les associations mais elles n'arrivent pas à les mettre en musique. Le problème est que qui est ce qui finance des projets de développement sur l'agriculture et l'environnement pour les associations, ici en Tunisie, c'est le FNUEM ! On a l'ancien directeur du centre de recherche avec nous et c'est vraiment un avantage car il siège désormais au comité de sélection. Mais s'il y a 5 associations à Tozeur qui veulent travailler dans ce domaine, toutes n'auront pas un financement. Donc, moi, j'ai essayé de rassembler toutes ces associations, de les accompagner pour préparer un projet et tout. Mais je n'ai pas réussi. Certaines comme l'ADP ne sont pas faites pour ça. Pourtant, je voulais vraiment qu'on travaille ensemble. Elle est très active mais uniquement sur le terrain politique. Mais pour un projet avec un bailleur international, c'est autre chose. Vraiment, j'ai essayé de leur expliquer le cadre logique et tout. Mais il y a un vrai blocage. »

Entretien avec le président de *Jeunes et Citoyenneté*. Tozeur, 2012

Après ce premier échec en 2012, l'association *Jeunes et Citoyenneté* a repris l'initiative en 2013 pour tenter d'élaborer de nouveau un projet et le soumettre au financement :

« Nous, depuis le début, on veut travailler sur la question des oasis. Le problème, c'est les GDA. Ils sont actuellement en mutation. Mais il y a des problèmes, il y a des dettes. Si tu veux, avant, c'était une gestion de l'eau politisée. Le partage de l'eau entre les agriculteurs n'était pas équitable. Le président du GDA, c'était quelqu'un du RCD. Normalement, dans la loi, les GDA doivent faire des élections internes pour choisir ses responsables. Mais en réalité, le président était placé. Donc, il peut prendre plus d'eau que les autres, ou aider ses amis à en avoir plus. Et personne ne peut en parler. Parce que c'est l'Etat, le Gouverneur, le RCD. Maintenant, personne n'a confiance dans les GDA. Les présidents sont toujours là. Mais nous sommes dans une période intermédiaire car avant de refaire des élections, il faut régler la situation financière. Tous les GDA sont endettés auprès de la STEG et après la révolution plus personne ne veut payer l'eau. Il faut donc rétablir la confiance, mettre des gens compétents. L'Etat ne veut pas intervenir dans cela car ce sont normalement des associations indépendantes. Et puis, après la révolution, l'administration est en retrait car elle a été pas mal attaquée. Donc ça prend du temps. Mais nous, on peut intervenir. Notre idée depuis le début c'est de créer une sorte de structure qui permet de rassembler les GDA et de faire le lien avec l'administration. D'un côté, on peut former les GDA sur la bonne gestion, de l'autre il y a un interlocuteur unique face à l'administration pour éviter le favoritisme et la corruption ».

Entretien avec le président de *Jeunes et Citoyenneté*. Tozeur, 2013

Pour réaliser son projet, l'association va faire appel au PNUD et obtiendra un financement de 50 000 DN dans le cadre du programme « Appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie ». Il n'y a pas à première vue un lien évident entre les objectifs de ce programme et ceux du projet présenté par *Jeunes et Citoyenneté*, intitulé « Des GDA transparents, efficaces et bien gouvernés ». Le lien va s'opérer sur la question de la lutte contre la corruption, intégrée aux objectifs du PNUD. Mais pour comprendre la capacité de *Jeunes et Citoyenneté* à obtenir ce financement, il faut reprendre le processus d'intégration institutionnelle de l'association au sein du PNUD en lien avec la stratégie de courtage basée sur le réseautage intégré.

La première relation qui prend forme entre l'association et le PNUD s'établit grâce à l'expérience initiale du président de *Jeunes et Citoyenneté* au sein du réseau *Mourakiboun* d'observation des élections. Si durant la période électorale de 2011, le président agissait au sein du réseau en tant que membre de JSF, l'organisation chef de file de ce réseau était l'association ATED. C'est à travers cette organisation que *Jeunes et Citoyenneté* va intégrer le réseau du PNUD. En effet, dans les volets d'action du programme du PNUD cité précédemment figure un « *appui à la société civile dans le processus de transition* ». L'objectif est « *de consolider les initiatives en matière de dialogue et de construction du consensus et de favoriser l'émergence d'un paysage associatif plus professionnel, autonome et indépendant, en développant les capacités des organisations de la société civile pour devenir, à terme, un acteur susceptible d'influencer les décisions publiques* ». On retrouve dans le système d'énonciation de ces objectifs le paradigme de la participation de la société civile et son nécessaire « *renforcement de capacité* ». Le programme entend financer un total de 90 associations réparties sur tout le territoire à travers un total de 15 projets pour un montant total de subvention de 1,5 millions de dinars. Pour ce faire, le programme va encourager la formation de « *consortiums* » d'associations qui « *permettent aux associations expérimentées d'appuyer des associations locales émergentes issues des 14 régions considérées comme prioritaires.* »

L'association ATED est une de ces associations considérées comme expérimentées qui va constituer un des consortiums financés par le PNUD autour d'un projet qui vise à « *soutenir les efforts entrepris dans la lutte contre la violence politique et la prévention des conflits pouvant affecter le processus électoral pendant la phase de transition démocratique en Tunisie* ». Comme sur le modèle du projet de leadership féminin financé par la coopération suédoise, *Jeunes et Citoyenneté* joue le rôle de représentant de ce consortium pour la région de Tozeur pour

l'exécution d'activités spécifiques. Deux membres de l'association ont bénéficié d'une formation en « technique de facilitation du dialogue » pour animer par la suite des soirées débats dans le cadre de « café citoyen » sur les questions relatives au débat politique sur la Constitution. Ces formations étaient organisées par le PNUD et assurées par « 10 formateurs issues des OSC partenaires (dont ATED), sélectionnés parmi 50 participants à l'issue d'un cycle de formations encadré par un expert international spécialisé dans les techniques de facilitation et de dialogue ». L'architecture du programme est construite sur un modèle où le PNUD, comme maître d'œuvre international basé à Tunis, est en charge de l'élaboration et du pilotage du programme en s'appuyant par la suite sur un réseau d'associations partenaires qui lui-même constitue et pilote des consortiums d'associations pour l'exécution du programme. L'ensemble forme une chaîne d'exécution couvrant les niveaux international, national et local.

Dans le cadre de ce projet avec ATED, l'association *Jeunes et Citoyenneté* ne bénéficie pas d'un financement direct. Elle agit comme exécutante. Néanmoins, à l'instar de l'ensemble des associations impliquées dans la chaîne de sous-traitance du programme, *Jeunes et Citoyenneté* sera ensuite conviée à participer à une formation sur « les modalités d'exécution financière de projet » précédant le lancement d'un appel d'offre destiné cette fois à soutenir les initiatives propres des associations locales.

L'ensemble de ces différentes étapes et modalités relationnelles entre les associations et le PNUD s'inscrit dans ce que ce dernier considère être un processus de renforcement de capacité permettant aux associations d'acquérir suffisamment de compétences organisationnelles pour bénéficier par la suite de ressources monétaires. Mais l'attribution de ces ressources s'inscrit dans un cadre général défini par le PNUD. Celui-ci est suffisamment large pour permettre aux associations locales d'aborder un spectre infini de thématiques dont il convient d'articuler la présentation avec la ligne générale du PNUD.

C'est donc dans ce cadre que *Jeunes et Citoyenneté* a pu présenter son projet sur les GDA en adaptant son énonciation aux objectifs du programme. Néanmoins, le financement octroyé ne permet pas de couvrir l'ensemble des aspects que l'association entendait traiter initialement. Compte tenu des montants alloués et du cadre conceptuel général du programme, l'association a dû se limiter à proposer des activités de formations aux responsables de GDA sans mettre en place des activités impliquant un processus relationnel d'une part entre les GDA et d'autre part entre les GDA et l'administration, nécessitant des moyens importants en matière d'infrastructure et de personnel.

De manière générale, l'ensemble des financements que l'association *Jeunes et Citoyenneté* a pu obtenir des acteurs de la coopération internationale portent sur des projets limités dans le temps d'une durée allant de 6 mois à un an, à travers des activités ponctuelles, sans prise en charge des frais de fonctionnement de l'association en matière d'infrastructure ou de recrutement de personnel. Si *Jeunes et Citoyenneté* est la seule association qui a réussi une intégration institutionnelle dans la configuration développementiste, impliquant des acteurs situés au niveau international et national, sa forme et son ampleur organisationnelle n'ont cependant pas évolué. L'association ne dispose toujours pas de bureau propre ni de personnel salarié. Cette intégration consiste à prendre part à un processus défini et piloté par les bailleurs de fonds et à adapter et exécuter un agenda défini par eux, de telle sorte qu'elle entraîne une mise sous tutelle des associations, caractérisée par une perte d'autonomie et une dépendance aux financements extérieurs.

Conclusion du Chapitre IX. Les associations se réclamant de la jeunesse : entre inclusion et émancipation

L'antipolitique des associations postrévolutionnaires de jeunes va au-delà d'un rejet des partis. En étant le produit des rapports de domination patriarcale basé sur l'âge et le genre, il porte sur l'ensemble des acteurs politiques et associatifs. En s'appropriant le récit révolutionnaire, ces associations, dont les membres n'ont pas pris part au processus insurrectionnel, mettent en avant une conception essentialiste de la jeunesse, parée des vertus d'intégrité et de sincérité dans l'engagement, censées renouveler les pratiques de la citoyenneté face aux celles corrompus et opportunistes des anciennes générations issues de l'ancien régime. Les rapports de force intergénérationnels justifiant l'engagement associatif des jeunes masquent également d'autres rapports sociaux de domination qui déterminent des logiques d'action distinctes en raison d'expérience différenciée de l'exclusion. Si pour les jeunes, masculins, issus des classes

moyennes supérieures ou insérés professionnellement, l'exclusion est le produit de rapports sociaux basés sur l'âge, elle est, pour les jeunes filles des quartiers populaires en précarité professionnelle, également le produit de rapports de classe et de genre. L'action et l'engagement associatifs des premiers traduisent une demande d'inclusion politique tandis que ceux des secondes reposent sur des stratégies de contournement témoignant d'une intériorisation des mécanismes d'exclusion.

Dans les deux cas, la socialisation à l'action associative à travers la participation préalable des membres fondateurs aux programmes internationaux correspond à un processus d'*empowerment* favorisant la création de nouvelles associations portées par des groupes de jeunes. Elle favorise également l'acquisition de compétences de courtage pouvant servir à l'intégration institutionnelle uniquement basée sur le branchement auprès des bailleurs internationaux. Là encore, les contraintes de genre et de classe produisent des trajectoires organisationnelles différentes.

D'un côté, l'encastrement politique réussi des organisations promouvant le renforcement de la citoyenneté des jeunes auprès des bailleurs s'accompagne d'une forme de mise sous tutelle : l'insertion des acteurs locaux dans la configuration développementaliste passe par l'endossement d'un rôle essentiellement de sous-traitant dans la mise en œuvre d'agendas définis préalablement par des acteurs dominants du champ organisationnel situés au niveau international et national. La priorité donnée à une logique de projet (Boltanski et Chiapello, 1999) dans le cadre d'une conception antipolitique de l'action associative, en opposition aux dynamiques institutionnelles et sociales prenant place au niveau local, limite les capacités d'influence sur les cadres de l'action publique alors qu'elle était censée les renforcer.

De l'autre côté, l'engagement associatif et l'acquisition de compétences de courtage renforcés par la participation aux programmes et activités des bailleurs sont alors moins pensés pour servir un combat contre les rapports de domination que pour bénéficier de rétributions individuelles permettant une meilleure insertion sur le marché de l'emploi. Et cela d'autant plus que l'encastrement politique des associations de jeunes filles auprès des bailleurs est remis en question par un décalage entre l'agenda de ces derniers et les logiques d'action des associations. Alors que la jeunesse est unanimement saluée comme un vecteur de changement politique, les associations créées après la révolution se réclamant de la jeunesse sont en proie à des processus de politisation à portée limitée.

Conclusion de la Troisième Partie. Des associations antipolitiques tributaires des bailleurs internationaux

L'antipolitique est une conception de l'action et de l'engagement associatifs visant à se distinguer des organisations partisans. Elle est adoptée par ceux qui se réclament appartenir à la société civile, telle que promue dans le cadre institutionnel, c'est-à-dire comme relevant d'une neutralité politique plus à même de représenter l'intérêt général.

Cette conception antipolitique se traduit donc dans un premier temps dans un discours de délégitimation des acteurs traditionnels impliqués dans la conduite de l'action publique et touche non seulement les partis politiques mais aussi les associations considérées comme affiliées et les administrations. L'antipolitique ne signifie pas pour autant une absence de politisation dans la mesure où il s'inscrit dans une stratégie permettant aux associations de prendre part aux processus et mécanismes de prise de décision touchant aux affaires locales. En ce sens, l'antipolitique va de pair avec le paradigme de la participation visant à faire des associations des interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics. Cette conception de l'action et de l'engagement associatifs est d'autant plus adoptée qu'elle s'articule avec différents récits sur la révolution. Celui, d'un côté, qui consiste à dire que la révolution n'a été portée par aucun parti et qu'elle est l'affaire de tous ; la société civile étant le prolongement du « peuple en action » (Laarcher et Terzi, 2012 ; Bras, 2012). De l'autre côté, le récit qui consiste à présenter la révolution comme étant le fait de groupes sociaux marginalisés, comme les jeunes et les femmes, porteurs d'une demande d'inclusion économique et politique.

Ce balancier entre délégitimation des acteurs nationaux du champ organisationnel et légitimation des associations concerne les groupes sociaux qui investissent les associations au nom du développement et au nom de la démocratisation par la participation des jeunes. Il est l'expression d'une volonté de rééquilibrer différents rapports de force qui s'entremêlent : valoriser la place du local et des périphéries face à la domination du pouvoir central dans la conduite du développement ; renverser la relation de subordination entre citoyens et administration en permettant aux associations de faire jeu égal avec les pouvoirs publics locaux dans la définition des priorités et des problèmes publics ; remettre en cause la domination générationnelle issue du patriarcat confiant le pouvoir aux aînés, que ce soit dans

l'administration que dans les associations locales ; confier aux classes moyennes supérieures une parole publique éminente face à celle portée par les classes populaires et qui a pu s'exprimer dans la dynamique révolutionnaire. Dans ce contexte, l'association est un instrument de pouvoir en ce qu'elle permet l'acquisition de positions sociales et politiques propices à une influence au sein d'un champ social et organisationnel structuré par des relations concurrentielles.

Les groupes sociaux qui investissent les associations à travers cette conception antipolitique ne sont pas dotés des mêmes ressources et ne développent pas les mêmes stratégies. Tout d'abord, ceux qui associent antipolitique et participation correspondent exclusivement à des hommes, qu'ils aient un statut de jeune ou d'ainés, venant des classes moyennes supérieures. L'accumulation des contraintes sociales basées sur les rapports de genre, d'âge et de classes amène à une intériorisation des mécanismes d'exclusion et à une conception de l'antipolitique comme repli sur des actions de proximité sans volonté de participation aux mécanismes de construction et de production de l'action publique. L'action et l'engagement associatifs comme critique des rapports sociaux de domination ne concernent ici que les hommes dans un rapport intergénérationnel.

Ensuite, l'articulation entre antipolitique et participation nécessite la mobilisation de ressources de légitimation pour assurer l'intégration institutionnelle des associations, comme condition d'un pouvoir d'influence sur les cadres de l'action publique. Dans la mesure où l'antipolitique correspond à une adoption du paradigme de la participation de la société civile promu par les bailleurs de fonds, les stratégies d'intégration passent essentiellement par des dispositifs de courtage ciblant les bailleurs internationaux. Cela renvoie au fait que l'Etat tunisien depuis Ben Ali est un acteur marginal dans le financement du développement et de la promotion de la démocratie. L'adoption par le régime autoritaire des thématiques placées à l'agenda international s'inscrivait déjà dans une stratégie de captation des fonds par ce régime. Si les associations étaient instrumentalisées dans des activités de courtage, elles entendent après la révolution s'autonomiser de l'Etat pour jouer ce rôle. Derrière l'objectif d'intégration institutionnelle à travers l'accès au financement international se joue un rapport de force entre associations et Etat permettant aux premières de faire jeu égal avec le second dans une relation de reconnaissance réciproque. Dans cette configuration, l'affirmation d'une appartenance à la jeunesse est conçue comme une ressource supplémentaire dans la mesure où la participation de cette catégorie essentialisée est promue par ces mêmes bailleurs de fonds. La captation des financements internationaux s'inscrit donc dans une concurrence intergénérationnelle impliquant associations et pouvoirs publics.

Une autre stratégie d'intégration institutionnelle, complémentaire de la première, consiste à être représenté dans les espaces institués de concertation entre associations et pouvoirs publics locaux, mis en place après la révolution en raison d'une double pression exercée par les dynamiques révolutionnaires et autogestionnaires (Conseil de Protection de la Révolution) et par les bailleurs de fonds soucieux d'institutionnaliser la participation de la société civile dans des dispositifs spécifiques. Cette stratégie de représentation est adoptée exclusivement par les associations de développement. Elle nécessite la mobilisation de ressources de légitimation, basés sur la valorisation des compétences et de l'expertise sectorielle supposées des membres des associations, en lien avec leur position sociale et leur carrière professionnelle. Cette légitimation par la compétence et l'expertise contribue à la construction d'une élite locale, excluant par la même la participation des classes populaires aux mécanismes de prises de décision. Elle correspond également aux mécanismes de cooptation par l'administration qui prévalaient en régime autoritaire lorsqu'il s'agissait de désigner les participants au Conseil local de développement issus de la société civile.

Si la représentation des associations correspond à une forme de reconnaissance et d'intégration institutionnelle, leurs capacités d'influence sur les cadres de l'action publique restent conditionnées à leur ancrage auprès des bailleurs de fonds, que ce soit par l'obtention de financement que dans la réalisation de diagnostic territorial participatif. Plusieurs cas de figure apparaissent.

Un premier correspond à une mise en pratique réussie de la théorie de la participation de la société civile telle que promue par les bailleurs de fonds. Les associations disposant d'une expertise sectorielle sont en mesure de publiciser des problèmes publics et d'être force de proposition dans le cadre d'un dialogue avec les autorités locales. Cette dynamique relationnelle encouragée par les bailleurs de fonds fait l'objet d'un financement de programme défini et porté conjointement par l'ensemble des « parties prenantes », locales et internationales, dans une logique de co-construction de l'action publique. Bien que marginale, cette intégration institutionnelle favorise ici la production de nouvelles notabilités par l'action associative en ce qu'elle permet d'instituer une fonction d'intermédiation entre bailleurs de fonds et pouvoirs publics locaux.

Un deuxième cas de figure concerne les associations de développement qui arrivent à s'arrimer à des initiatives internationales mais dans un rôle de sous-traitant et une logique de co-production de l'action publique. L'intégration institutionnelle y est précaire, car liée à la durée

des initiatives, et correspond à une perte d'autonomie qui limite les capacités d'influence sur les cadres de l'action publique.

Enfin, les associations qui échouent dans cet ancrage, et correspondant à la majorité d'entre elles, sont en proie à la marginalisation institutionnelle et à la défection des engagements. Pour y échapper, elles sont dès lors amenées à jouer, d'une part, le rôle de canalisation des dynamiques contestataire et de régulation sociale qui leur est dévolu par l'administration, et, d'autre part, un rôle de relais des intérêts privés considérés comme liés aux intérêts de la région. L'absence d'intégration institutionnelle et d'encastrement politique des associations auprès des bailleurs de fonds favorise les processus de notabilisation des associations à travers une fonction instituée d'intermédiation entre administration et population locale.

En conséquence, les processus de politisation des associations antipolitiques apparaissent limitée dans la mesure où l'intégration institutionnelle entraîne des processus de notabilisation propices à la reproduction des rapports sociaux de domination basés sur l'âge, le genre et la classe, et des phénomènes de mise sous tutelle associative qui limitent leur capacité d'influence sur les cadres de l'action publique.

CONCLUSION GENERALE : Politisation et reproduction

Mon travail a consisté à étudier les processus de politisation à travers l'action et l'engagement associatifs et à analyser si les associations pouvaient être considérées comme des acteurs de changement ou de reproduction des ordres institutionnel, politique et social dominants. J'ai pour cela adopté une double démarche comparative, en étudiant, d'une part, ces processus dans un contexte autoritaire puis dans un contexte de pluralisme, et, d'autre part, en étudiant deux groupes distincts d'associations durant la période transitionnelle postrévolutionnaire : les associations à caractère partisan et les associations antipolitiques. La ville de Tozeur a constitué la scène d'observation de dynamiques articulant l'international, le national et le local.

J'ai étudié dans une première partie le processus d'institutionnalisation des associations en régime autoritaire. L'étude de cette période s'est faite de manière rétrospective à travers une analyse de récits des acteurs associatifs de l'époque, qu'il a fallu confronter à la littérature sur les associations dans le monde arabe. Elle s'est faite également à travers une analyse des réglementations et des modes d'énonciation des orientations des acteurs publics tunisiens et de la coopération internationale, faisant de l'association et de la société civile des catégories discursives et d'intervention.

A partir d'une enquête socio-ethnographique à Tozeur, je me suis concentré dans la deuxième et troisième partie de la thèse sur l'analyse comparée des processus de politisation des associations postrévolutionnaires politisées et antipolitiques. La période d'étude couvre alors ce que j'ai appelé la période transitoire, allant de la dissolution du RCD au printemps 2011 jusqu'à l'adoption de la Constitution de la II République de Tunisie en janvier 2014. L'analyse de ces processus s'est faite à trois niveaux :

- Un niveau individuel de politisation, lié aux processus de socialisation et aux représentations de l'engagement, me permettant d'identifier et de comparer les deux groupes d'associations.
- Un niveau organisationnel à partir des logiques d'action, reposant sur l'identification des problèmes publics et leur éventuelle publicisation. Une analyse critique montre si ces problèmes publics se construisent en lien avec une lecture des rapports sociaux, permettant de penser les questions de domination et d'émancipation.
- Un niveau institutionnel de politisation pour voir dans quelle mesure l'intégration institutionnelle des associations s'inscrit dans une logique de co-production ou de co-construction de l'action publique.

1) Continuité d'une structuration associative imbriquée au champ politique

La révolution tunisienne n'a pas remis en cause une forme de structuration de l'action et de l'engagement associatifs qui prévalait en régime autoritaire, articulée à un engagement partisan des membres.

Dans le contexte de l'autoritarisme, caractérisé par un accès restreint à l'espace politique dominé par un parti hégémonique, l'action et l'engagement associatifs s'inscrivaient dans des comportements binaires, soit de « *loyalty* » à ce régime, soit de « *voicing* », comme seule alternative à l'« *exit* » et à l'« *apathy* » (Hirschmann, 1970 ; Bajoit, 1988 ; Linz, 2000). Le cadre institutionnel autoritaire structurait un espace associatif marqué par une typologie opposant les associations de « plaidoyer » d'un côté et les associations de « service » de l'autre. Les premières, représentées par les associations de défense des droits humains, constituaient une antichambre et un espace politique de substitution, et s'inscrivaient plus largement dans des « constellations » (Ion, 1992) ou des « cliques » d'organisations (Ayari, 2009) rassemblant les différents courants d'opposition au régime. Les associations dites de service, adouées par le parti hégémonique et représentées par une myriade d'associations d'action sociale, de développement, de protection de l'environnement, d'associations culturelles et sportives, intervenaient comme les instruments de reproduction du régime autoritaire.

On retrouve après la révolution cette structuration d'une partie du champ associatif en fonction des conflictualités du champ politique, avec d'un côté, les associations dont les membres sont affiliés au parti au pouvoir (*Ennahdha*) ou à ses alliés (CPR), et, de l'autre, les associations dont les membres sont affiliés à des partis idéologiquement hétérogènes mais marqués par une même opposition à l'islam politique. Cette structuration associative en fonction des affiliations partisans reproduit en partie les logiques d'action entre plaidoyer et service, tout en prenant des formes différentes ou se montrant davantage entremêlées.

La reproduction peut apparaître évidente dans le cas des associations affiliées à la gauche, en situation d'opposition à Ben Ali puis aux islamistes. Elles adoptent un répertoire d'action avant tout contestataire, maintiennent un modèle organisationnel fédératif, lorsque créées avant la révolution, et optent pour un multi-engagement organisationnel, d'autant plus important pour celles dont la structure partisane ou associative d'affiliation est faible. Néanmoins, l'usage du référentiel aux droits de l'Homme, comme principale stratégie de contestation au régime autoritaire articulée à un *voicing* international, s'affaiblit au profit d'une logique contestataire davantage ancrée à un niveau local et basée sur une dynamique de mouvement social héritée

du processus révolutionnaire, dans lequel les associations historiques d'opposition et de droits de l'Homme ont joué un rôle secondaire.

De l'autre côté, les associations d'obédience islamiste créées après la révolution sont certes affiliées à un parti politiquement dominant mais élu au suffrage universel dans le cadre d'élections libres, pluralistes et transparentes. De plus, ce parti est loin de prendre la forme d'un parti hégémonique malgré les nombreuses critiques continuellement adressées par l'opposition. Les modalités d'engagement des membres des associations islamistes sont dès lors différentes de celles des associations anciennement affiliées au RCD. Au-delà des militants zélés de ce dernier, l'affiliation au RCD s'imposait comme une condition obligatoire pour toutes associations désireuses d'évoluer dans le cadre institutionnel autoritaire sans qu'elles s'inscrivent nécessairement dans une démarche militante. En revanche, l'engagement associatif de membres affiliés au parti *Ennahdha* correspond au modèle de militantisme total propice à la formation d'une contre-culture, à l'image des mouvements islamistes d'opposition légalisés ou tolérés dans d'autres pays arabes ou encore de mouvements communistes d'opposition présents dans ces pays et au-delà. Si les associations d'obédience islamiste développent prioritairement des activités de service dans le cadre d'une logique d'aide conforme à leur identité politico-religieuse, elles peuvent également être amenées, notamment dans le cadre d'un féminisme islamique, à promouvoir un discours et une conception de l'action associative orientés sur une critique des rapports de domination basés sur le genre, remettant en cause une représentation dominante du champ politique arabe qui serait polarisé entre « modernistes et traditionnalistes » (David et Hecker, 2016).

2) Permanence de l'antipolitique guidant les processus de légitimation et d'institutionnalisation de la société civile

Face à une structuration du champ associatif encadrée dans le champ politique, la conception antipolitique de l'action associative, promue en régime autoritaire, s'est également renforcée après la révolution. Cette conception, basée sur la distinction entre action associative et action politique de type partisan, s'est d'autant plus développée en régime autoritaire que toute critique de ce dernier et de son parti hégémonique entraînait le déclenchement de dispositifs variés et sophistiqués de domestication et de répression. Paradoxalement, l'introduction des normes de la coopération internationales - basées sur le paradigme de la participation de la société civile, dans le but, d'une part, d'améliorer l'efficacité de l'action publique et, d'autre part, de favoriser

une transition démocratique « graduelle » du régime autoritaire (Ferrié, 2005) - a renforcé cette conception antipolitique, en associant les pratiques démocratiques à celles de production de consensus. L'influence des bailleurs de fonds internationaux a permis d'alléger la tutelle sectorielle de l'Etat sur les associations dans le cadre de partenariats tripartites, mais n'a pas remis en question les tutelles sécuritaire et politique permettant leur domestication. En conséquence, l'introduction de dispositifs participatifs a davantage renforcé les capacités de mobilisation de la société civile par l'Etat que les capacités de participation et d'influence des associations sur les cadres de l'action publique, entraînant ainsi un renouvellement des modalités de légitimation du régime.

Alors que les associations ont constitué des acteurs marginaux dans la dynamique révolutionnaire, elles ont été réhabilitées comme organisations légitimes pour participer à la transition démocratique dans le cadre d'un processus de normalisation institutionnelle. Si la révolution a entraîné une rupture par rapport au cadre institutionnel marqué par l'autoritarisme, en levant les restrictions aux libertés collectives, elle a contribué à marginaliser l'Etat dans l'édiction des normes dominantes de régulation du champ associatif au profit des organisations internationales qui, réhabilitant le paradigme de la participation de la société civile, ont favorisé son institutionnalisation à travers la mise en place de dispositifs participatifs dans la conduite de l'action publique.

Cette institutionnalisation a renforcé la conception antipolitique de l'action associative en raison de la congruence de trois discours portés par des acteurs aux objectifs divers mais convergents. La participation de la société civile est considérée par ceux chargés de reconstruire les institutions nationales comme un facteur de stabilisation et de canalisation de la contestation afin de sortir d'une logique révolutionnaire remettant en cause l'ensemble des institutions. Ensuite, débarrassés des contraintes administratives et diplomatiques, les bailleurs internationaux réhabilitent le paradigme de la participation pour soutenir la transition démocratique et redorer une image écornée par le partenariat avec le « bon élève » Ben Ali (Hibou et al., 2011). La participation de la société civile permettrait de garantir un pluralisme dans l'expression de l'intérêt général au-delà des partis, et une inclusion politique de groupes sociaux considérés comme intrinsèquement exclus, comme les femmes et les jeunes.

Certains acteurs associatifs locaux adoptent cette conception antipolitique dans une stratégie de légitimation, basée sur un discrédit des partis et de l'administration et un adossement sur les acteurs de la coopération internationale, permettant de renverser le rapport de force entre associations et administration. Ils inscrivent la participation de la société civile dans le récit de

la révolution. Considérée comme spontanée, celle-ci témoignerait au pire de la collusion des partis avec l'ancien régime, au mieux de leur inefficacité pour sortir du sous-développement. De son côté, l'administration est le symbole de l'oppression et de la corruption. La présentation de la révolution comme celle de la jeunesse renforce cette critique des partis et de l'administration au sein desquels les positions de responsabilité seraient monopolisées par les anciennes générations.

L'adoption par certaines associations créées après la révolution d'une conception antipolitique de l'action associative permet aux groupes sociaux ne disposant pas de ressources politiques, ou marginalisés par le processus révolutionnaire, ou faisant l'objet d'une exclusion structurelle liée aux rapports sociaux de domination basés sur le genre, la classe ou encore l'âge, de s'approprier les outils légitimes de prise de parole et d'expression publique, de prendre part aux mécanismes de prise de décision et d'envisager des rétributions en termes d'évolution professionnelle.

3) Les associations comme produits des rapports de domination

La révolution tunisienne permet l'investissement de nouveaux groupes sociaux dans les associations à Tozeur, qu'elles soient antipolitiques ou partisans, sous l'effet du pluralisme politique et des normes internationales. Certaines fondent leur identité sociale et organisationnelle autour de ce qu'elles considèrent être des catégories sociales spécifiques : les jeunes, les femmes, les paysans. Si elles sont porteuses d'une remise en question de certains rapports de domination liés au système patriarcale, une analyse en termes d'intersectionnalité montre en quoi les visées émancipatrices sont à portée limitée.

Une majorité d'associations se réclamant de la jeunesse ont pour point commun d'être portées par des jeunes hommes exerçant une activité professionnelle et qui envisagent l'action et l'engagement associatifs dans le cadre d'une compétition intergénérationnelle pour l'acquisition des positions de pouvoir dans la gestion politico-administrative des affaires locales. Néanmoins, les rapports sociaux de génération occultent ceux basés sur le genre et la classe, et tendent à les reproduire. D'autres associations sont portées par des jeunes sans activité professionnelle et généralement issus des quartiers populaires. Pour celles marquées par une surreprésentation féminine, l'accumulation des contraintes de genre, de classe et de génération ne permet pas de penser l'association comme un moyen d'émancipation mais comme un moyen d'*empowerment*, impliquant une meilleure insertion individuelle dans un cadre social donné

sans le remettre en cause. Le discours antipolitique traduit une intériorisation par ces jeunes filles des mécanismes d'exclusion des espaces publics dont elles font l'objet. L'engagement associatif est motivé par des rétributions individuelles liées à l'insertion sur le marché de l'emploi, d'autant plus que celle-ci est perçue par les jeunes filles comme un double facteur d'autonomisation, économique mais aussi social dans le contexte du système patriarcal de hiérarchie sociale. Cela s'applique également aux associations portées par des jeunes hommes partageant les mêmes conditions économiques et sociales. Néanmoins, la conception de l'action et de l'engagement associatifs basée non pas sur un antipolitique mais sur le militantisme est favorable à la constitution de liens réciproques et d'un mode d'action contestataire, associant des revendications sectorielles à une critique générationnelle de classe, dans une dynamique d'émancipation. En revanche, le militantisme implique une insertion des groupes de jeunes concernés dans des configurations d'acteurs plus larges, syndicaux et partisans, favorisant des pratiques de cooptation basées sur des inégalités générationnelles.

De leur côté, les associations qui se construisent sur la catégorie sociale des femmes sont celles qui développent un discours critique le plus abouti sur les structures du patriarcat. Bien que l'expérience associative apparaisse comme un premier aiguillon pour la contestation de l'ordre social établi, une conception essentialiste de la femme nie là encore l'intersectionnalité des rapports de domination et limite la portée émancipatrice. Les associations, fondées par des femmes disposant de ressources économiques et politiques, se construisent sur des relations non réciproques entre membres et usagers, entraînant la reproduction de rapports de domination de classe qui viennent renforcer des logiques d'action d'aide et d'*empowerment* individuel.

La catégorie sociale de paysan est également mobilisée après la révolution à Tozeur pour justifier l'action associative. Mais une conception essentialiste de cette catégorie nie non seulement les rapports de genre et de génération - dans la mesure où les femmes et les jeunes sont exclues des mécanismes de représentation du monde paysan - mais aussi les rapports de classe entre propriétaires et ceux ne disposant que de leur seule force de travail.

En occultant certains rapports sociaux et en privilégiant d'autres, les associations postrévolutionnaires apparaissent encore comme des agents de reproduction sociale. Si les ressorts de l'engagement et la lecture des problèmes sociaux peuvent s'énoncer dans les termes d'une dénonciation d'un ordre social existant, les activités développées et les dispositifs organisationnels mis en œuvre ne permettent pas d'envisager une dynamique d'émancipation.

4) Influence sur les cadres de l'action publique

Après l'analyse des processus de politisation des associations au regard des modalités d'engagement et de la prise en compte des rapports sociaux de domination, mon travail a consisté à analyser les mécanismes de légitimation de la fonction d'intermédiation des associations comme condition d'intégration institutionnelle et de participation à la construction et la production de l'action publique. Quatre modèles d'intégration institutionnelle se dessinent. Ils impliquent des configurations relationnelles et des modes de régulation différents entre associations et pouvoirs publics qui déterminent les conditions d'influence sur les cadres de l'action publique.

Un premier modèle concerne les associations à caractère partisan, que les membres soient engagés dans les partis au pouvoir ou dans les partis d'opposition. Elles sont en capacité de mobiliser des ressources politiques de légitimation leur permettant non seulement d'obtenir des aides monétaires et non monétaires de l'Etat mais également d'être représentées dans les espaces institués de concertation avec les pouvoirs publics locaux. La fonction d'intermédiation entre société et Etat s'exerce dans une dynamique relationnelle descendante de mobilisation des associations dans le cadre d'une co-production des programmes sociaux. Associée à une affiliation partisane, cette intermédiation favorise la reproduction de pratiques clientélares dans un contexte de renouvellement des notabilités locales et de la classe politique après la dissolution du RCD. Avec l'adoption du pluralisme, ces pratiques prennent désormais place dans le cadre d'une mise en compétition pour la captation de la rente redistributive liée à l'action sociale de l'Etat et font des associations une ressource de notabilité à investir pour les acteurs du champ politique.

Elles le sont également pour les groupes sociaux désireux de ne pas être associés à ce champ (deuxième modèle). La légitimation de l'intermédiation entre Etat et société passe alors pour les associations antipolitiques par la valorisation de positions sociales dominantes, de compétences et d'expertise thématique, issues des carrières professionnelles des membres. Reproduisant les mécanismes de cooptation par l'administration qui prévalaient en régime autoritaire, ces groupes sociaux sont en mesure d'être représentés au sein des espaces de gouvernance locale. De plus, la légitimation de l'intermédiation passe par une capacité à endosser les agendas des organisations internationales dans le cadre d'une conception de l'action associative orientée vers le courtage. L'effectivité de cette dernière repose sur l'articulation entre des compétences scénographique, relationnelle et rhétorique permettant de

traduire les agendas globaux dans les termes du local et de s'insérer dans les dispositifs spécifiques mis en place par les organisations internationales. Cette double légitimation auprès des acteurs étatiques et internationaux offre les conditions pour une co-construction de l'action publique.

Un troisième modèle d'intégration repose alors uniquement sur l'encastrement politique des activités des associations auprès des bailleurs de fonds sans qu'il y ait de représentation au niveau local. On assiste ici à une mise sous tutelle ; celle-ci se déplaçant de l'Etat vers les organisations internationales dont la mise en œuvre des programmes de soutien à la transition démocratique s'opère par la constitution d'une chaîne de sous-traitance, impliquant « une chasse aux partenaires », dans laquelle les associations locales occupent le dernier maillon. Les capacités d'influence sur les cadres de l'action publique sont limitées dans la mesure où les associations s'inscrivent dans une logique de mise en œuvre de programmes définis sur l'agenda international et sur lesquels elles n'ont aucune prise.

Un quatrième et dernier modèle d'intégration institutionnelle s'effectue davantage à travers des formes de reconnaissance qui se traduisent uniquement par la représentation des associations au sein des espaces institués de concertation avec les autorités locales. Cependant, l'échec des pratiques de courtage, pensé comme un moyen de rééquilibrer les relations entre associations et pouvoirs publics, entraîne une marginalisation institutionnelle qui oblige les associations représentées à se replier sur une fonction de relayage d'intérêts privés locaux. Les associations ne sont pas dans une logique de co-production et peuvent exercer une influence sur les cadres de l'action publique en jouant un rôle de médiateur avec les autorités locales lorsque surviennent des mouvements contestataires.

En posant la question de savoir si l'association est un acteur de changement ou de reproduction, l'analyse des processus de politisation amène mécaniquement à adopter une posture critique et à placer l'association dans une logique du soupçon, en révélant le décalage entre discours et réalité. Elle aboutit à remettre en question une conception idéalisée de la société civile promue par les organisations internationales et qui ferait des associations des organisations apolitiques, indépendantes et nécessairement vertueuses en raison de l'engagement volontaire et non lucratif

au nom de la solidarité. J'ai en effet pu montrer tout au long de mon travail comment les associations étaient imbriquées au champ politique, comment l'accès aux financements était une condition de leur institutionnalisation pouvant limiter leur capacité d'influence et comment le discours moral de l'engagement basé sur le désintéressement s'articulait avec des stratégies individuelles d'acquisition de positions de pouvoir ou d'inclusion économique et sociale. Le champ associatif tunisien apparaît alors davantage comme un espace de production de notables locaux pour qui la préservation de l'ordre social, politique et institutionnelle leur garantit une place éminente.

La force de la reproduction s'explique en grande partie par le fait que les associations ne se constituent pas et n'évoluent pas indépendamment des autres espaces politiques, sociaux et institutionnels. Les vertus instituantes des associations sont largement compromises au regard de leur composition sociale, des parcours et motivations individuels des membres fondateurs imbriqués et socialisés dans d'autres espaces, ainsi que de la puissance des effets structurels du cadre institutionnel. La dimension instituante semble se limiter aux discours de légitimation. La mise en conformité avec les normes, pratiques et représentations instituées apparaît comme un moteur de la création associative et une condition pour la participation de différents groupes sociaux dans les espaces publics. Les associations ne feraient alors qu'accompagner des évolutions en cours. Mais peuvent-elles influencer sur le cours des choses ?

L'étude et l'observation postrévolutionnaires des associations de Tozeur nous invitent à adopter un autre regard. La prise en compte du passage entre autoritarisme et pluralisme oblige à ne pas laisser de côté la question de la démocratie et celle-ci peut permettre, dans une certaine mesure, de dépasser le schéma de la reproduction. Il nous faut pour cela reprendre le questionnement formulé par Caillé, Laville et Chanial (2001 : 8) : « *La question qu'il faut donc poser [...] est de savoir ce qu'il est légitime et raisonnable d'attendre de l'action des associations et ce qu'elles sont dans l'incapacité de faire. Plus spécifiquement, doit-on les considérer comme les acteurs primordiaux et centraux du jeu démocratique et de son renouveau ? Ou au contraire comme de simples structures d'accompagnement et de replâtrage se bornant à réparer à la marge les dégâts occasionnés dans les jeux sérieux qui se joueraient ailleurs – sur le marché, dans l'administration et dans les partis politiques ?* ». La difficulté – ou le piège – d'un questionnement articulant association et démocratie consiste en l'adoption d'une conception normative des deux éléments en question. Ce lien a longtemps été étudié dans les contextes de régime autoritaire, visant à savoir si la société civile y était intrinsèquement porteuse de valeurs démocratiques face aux acteurs de l'hégémonie autoritaire. De la même façon, l'étude des

associations dans les contextes démocratiques est souvent motivée par la recherche et l'identification de nouvelles pratiques plus conformes à l'idéal démocratique, basées sur la participation citoyenne, face aux limites du modèle représentatif basé sur la « mythologie » d'un homme, une voix, une opinion (Garrigou, 2002 ; Offerlé, 1983). Dans les deux cas, l'enjeu consiste à repérer ce que pourraient être de « bonnes » associations et de « bonnes » pratiques démocratiques.

C'est la volonté de se départir de cette conception normative de la démocratie et des associations qui a motivé le choix d'appréhender les relations entre associations et politique au regard des rapports sociaux de domination et de la fabrique de l'action publique. Mais il me semble néanmoins possible de répondre à la question posée par Caillé, Laville et Chanial à la condition de retirer « *l'étiquette morale* » (Combes et Vommaro, 2015) adossée à la démocratie. En nous inspirant de la sociologie politique étudiant le pouvoir local (Dahl, 1961 ; Agulhon, 1970 ; Birnbaum, 1973 ; Grémion, 1976) et le clientélisme (Briquet, 1997 et 2012 ; Briquet et Sawicki, 1998 ; Combes et Vommaro, 2012 et 2015), il est alors possible de dire que la révolution tunisienne a permis de placer les associations au centre du jeu. Non pas de la démocratie en tant que telle mais de « *pratiques de démocratisation* » (Briquet, 1997 et 2012) reconfigurant le système politico-administratif local. Ces pratiques ne font non seulement pas rupture avec des pratiques notabliaires et clientélares - largement associées dans le sens commun à « *des mauvaises formes du politique* » (Combes et Vommaro, 2012 : 17) - mais s'appuient largement sur elles.

Les associations tunisiennes ne sont plus, après la révolution, les instruments des administrations et des partis et sont largement entrées dans un processus d'autonomisation qui ne doit pas se réduire à la seule question de l'indépendance financière. L'autonomisation doit davantage se lire au regard du fait que les associations produisent leurs propres notabilités indépendamment des partis et des administrations et qu'elles interagissent avec ces derniers dans le cadre de relations moins asymétriques et instrumentales et davantage transactionnelles et réciprocaires. Les échanges entre l'ensemble de ces acteurs prennent place dans des situations d'interdépendance et d'interaction qui consistent à « *produire ou reproduire des compromis de co-existence* » (Fusulier et Marquis, 2009 b : 23) et qui forment système (Grémion, 1976).

Cette autonomisation des associations qui en fait des acteurs centraux du jeu démocratique va également de pair avec une affirmation du local dans la fabrique de l'action publique. Le processus de territorialisation de l'action de l'Etat a été initié par Ben Ali en réponse aux

injonctions internationales liées à la « *bonne gouvernance* ». Il s'est poursuivi après la révolution en raison d'une perte de légitimité et de moyens financiers de l'Etat central laissant la place aux organisations internationales comme acteurs dominants du cadre institutionnel dans la production de normes relatives à l'action associative et à l'action publique. S'opère alors le développement d'une logique spécifique d'application locale des normes et dispositifs définis à un niveau supérieur, mettant en scène administrations, partis politiques et associations dans la gestion du pouvoir local. Cela peut donner lieu à des relations antagoniques entre associations et partis politiques insérés dans un champ concurrentiel plus large, à des formes de résistance de la part de l'administration face à la perte d'un monopole, mais également à des formes de « *mobilisation périphérique* », pour reprendre les termes de Grémion, à travers des relations de complicité aboutissant à « *l'existence d'une capacité d'action locale suffisante pour s'opposer à la volonté du centre* » (Grémion, 1976 : 243). L'intégration des associations dans le système politico-administratif local n'est pas seulement la conséquence des dispositifs participatifs mais est également le fait des multi-positionnements organisationnels au cœur de la production des notabilités locales.

En reconnaissant la centralité nouvelle des associations dans les processus politiques locaux en cours et à venir, un horizon de changement peut se dégager, au-delà des phénomènes de reproduction. Cela nécessite de s'interroger sur la question des temporalités et des espaces d'engagement.

En effet, le changement, ou l'idée que l'on s'en fait, semble prisonnier d'une certaine synchronie, celle de l'action et des effets qu'elle est censée produire et à partir de laquelle elle est jugée. La temporalité du changement est celle des acteurs qui vivent les événements en cours et qui ambitionnent d'avoir prise sur eux. La dimension téléologique de l'action est tout d'abord portée par ceux qui se réclament de la Révolution et qui, à travers les histoires vécues, l'espérance qu'elle a suscitée, refusent d'y voir un « mythe » (Wahnich, 2013). Mais elle est également portée par ceux qui, s'opposant à l'exaltation des passions collectives, envisagent le changement à travers une rationalité que l'on pourrait qualifier de managériale tant elle repose sur un agencement mécanique articulant problèmes soi-disant objectivés et résultats à court terme.

Face à cette temporalité, se trouve celle de la recherche en sciences sociales qui envisage, dans une approche diachronique et critique, les processus au long court et les dynamiques structurelles qui, non seulement, surplombent les acteurs mais se rendent invisibles à ces

derniers. Une telle approche ne peut donc conduire qu'à mettre en lumière la reproduction comme loi sociale.

C'est cette tension qui a structuré mon travail de recherche puisque l'étude des dynamiques associatives après la révolution s'est inscrite dans une lecture de leur politisation au regard d'un avant autoritaire et d'un après démocratique. L'étude des logiques d'engagement et d'action qui président à la création associative a montré l'importance des continuités, remettant en question l'idée même de révolution basée sur la conception prométhéenne du nouveau, pensé par stade à partir d'une rupture.

L'appréhension du changement dans une approche diachronique est néanmoins possible à condition d'adopter une démarche de recherche différente qui consiste, non plus, à opposer acteurs et structures - changement promu et idéalisé d'un côté, et déterminisme de l'autre - mais bien à concevoir une imbrication des dynamiques en dépassement de l'épistémologie critique basée sur la domination. C'est ce qu'a permis d'esquisser ce travail de recherche et qu'il conviendrait de poursuivre.

En effet, le temps de ma recherche empirique a été limité aux phénomènes associatifs émergeant après la révolution. Si l'institutionnalisation des associations - comme condition de leur existence et comme intégration dans un espace organisationnel dominant qui reproduit les normes de conduite et d'action - implique nécessairement des continuités et une reproduction des pratiques, ces dernières s'inscrivent en réalité dans une multitude d'espaces qui accroît leurs marges de manœuvre et laisse ouvert un champ des possibles. Comme le rappelle Laville (2015 : 422), « *chaque association est tirillée entre tentatives d'autonomisation et tendance à la normalisation isomorphique* ». Mon travail de recherche a d'ailleurs bien montré que chaque organisation étudiée était traversée par cette tension et que, certaines, bien qu'à la marge, présentaient un début de trajectoire permettant d'envisager une capacité d'influence sur les structures sociales et institutionnelles. Alors que la normalisation s'impose comme une évidence pour l'ensemble des organisations, il ne faut pas conclure trop vite à l'absence de « *créativité des acteurs en situation* » (Laville, 2015 : 424). Si les discours et les velléités d'autonomisation et de changement ne semblent pas résister à la force de la reproduction au moment de la création des associations, il convient néanmoins de les prendre au sérieux et de voir dans la durée s'ils ne constituent pas des potentialités sous-jacentes qui peuvent faire émerger des changements en fonction des situations du monde vécu. Il conviendrait alors de déceler, dans la durée, dans les marges et dans différentes localités, des pratiques singulières qui, mises bout à bout, permettraient de relativiser l'idée mécanique de déterminisme.

Bibliographie

ABÉLÈS, M. *Anthropologie de l'Etat*. Paris : Arman Colin, 1990

ABACHI, F. Lecture d'une extension urbaine spontanée : le quartier helba à Tozeur, *Les cahiers de l'IREMAM*, 1999, n°12

ABU SADA, C. *ONG palestiniennes et construction étatique. L'expérience de Palestinian Agricultural Relief Committees (PARC) dans les Territoires occupés palestiniens, 1983-2005*. Beyrouth : Institut Français du Proche-Orient (IFPO), 2005

ABU SADA, C. CHALLAND, B (éd.). *Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, Etats et bailleurs dans le monde arabe*. Paris – Beyrouth – Aix en Provence : Khartala – IFPO – IREMAM, 2011

ACHCAR, G. *Le peuple veut*. Paris : Actes Sud, 2013

AGULHON, M. *La République au village (les populations du Var, de la Révolution à a seconde République)*. Paris : Plon, 1970

ALBERO, B. POTEAUX, N (éd.). *Enjeux et dilemmes de l'autonomie. Une expérience d'autoformation à l'université. Étude de cas*. Paris : Maison des sciences de l'homme, 2010

ALFORD, R. FRIEDLAND, R. Bringing society back in : symbols, practices, and institutional contradictions. In : POWELL, W. DIMAGGIO, W (éd.). *Le néo institutionnalisme dans l'analyse organisationnelle*. Chicago : University of Chicago Press, 1991

ALI, Z. *Féminismes islamiques*. Paris : La Fabrique, 2012

ALLAL, A. Les configurations développementistes internationales au Maroc et en Tunisie : des policy transferts à portée limitée. *Critique internationale*, 2010, n° 48, pp. 97-116

ALLAL, A. BENNAFLA, K. Les mouvements protestataires de Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc) de 2005 à 2009 : Des mobilisations en faveur du réengagement de l'État ou contre l'ordre politique ? In : BEN NÉFISSA, S. DESTREMAU, B (éd.). *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*. Paris : Armand Colin, 2011, hors-série numéro 2, pp. 27-45

ALLAL, A. 2012. Trajectoires 'révolutionnaires' en Tunisie. Processus de radicalisations politiques 2007- 2011. *Revue française de science politique*, 2012, Vol 62, n° 5-6, pp. 824-841.

AMSELLE, J-L. *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris : Flammarion, 2001

ARENDDT, A. *Condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy 1983 (édition originale traduite en français par Georges Fradier, 1961, Paris, Calmann-Lévy)

AYARI, M. B. *S'engager en régime autoritaire : gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante*. Thèse doctorale en science politique, Université Paul Cézanne – Aix Marseille III, 2009

AYARI, M. B. GEISSER, V. *Renaissances arabes. 7 questions clés sur des révolutions en marche*. Paris : Editions de L'Atelier, 2011

AYARI, M. B. GEISSER, V. KREFA, A. Chronique d'une révolution (presque) annoncée, *L'Année du Maghreb*, 2011, VII, pp. 359-387

AYEB, H. Géographie sociale et géopolitique de la révolution tunisienne : la révolution de l'Alfa. *Maghreb-Machrek*, 2011-2012, n° 210, pp. 61-77

BACQUÉ, M-H. BIEWENER, C. *L'empowerment, une pratique émancipatrice*. Paris : La Découverte, 2013

BADIE, B. *Les deux Etats : pouvoir et société en Occident et en terre d'islam*. Paris : Fayard, 1986

BADIMON, M. E. Diplômés chômeurs au Maroc : dynamiques de pérennisation d'une action collective plurielle. *Année du Maghreb*, 2007, pp. 191-211

BADIMON, M. E. Insérer ou contrôler ? La bicéphalie de la politique d'emploi à l'épreuve des mobilisations de diplômés chômeurs au Maroc. In : CATUSSE, M. DESTREMAU, B. VERDIER, E (éd.). *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb : Formation, travail et protection sociale*. Aix en Provence-Paris : Iremam-Khartala, 2009, pp. 251-266

BADIMON, M. E. *Les mobilisations des diplômés chômeurs au Maroc : usages et avatar d'une protestation pragmatique*. Thèse doctorale en sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, 2011

BADUEL, P. R. La conditionnalité historique et l'action politique. Sur la question de la sortie de l'autoritarisme : le cas tunisien. *Revue française de science politique*, 2005, n°5, Vol. 55, pp. 935-951

BAJOIT, G. Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement. *Revue française de sociologie*, 1988, n° 29, vol. 2, pp. 325-345.

BANÉGAS, R. Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique. *Cultures et Conflits*, 1993, n° 12

BARBANCE, B. UGHETTO-SCHLOUPT, A. 2007. La permanence d'un engagement communautaire. Le cas des Scouts et Guides de France. *Sociologies pratiques*, 2007, n° 15, pp. 83-95

BARTHÉLÉMY, M. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris : Presses de Science Po, 2000

BATTESTI, V. *Les oasis du Jérid : des révolutions permanentes ?* Paris : CIRAD, 1997

BATTESTI, V. *Jardins au désert : évolution des pratiques et savoirs oasiens : Jérid tunisien.* Paris : IRD, 2005

BATTESTI, V. The Power of a Disappearance: Water in the Jerid region of Tunisia. In: JOHNSTON, B.R. HIWASAKI, L. KLAVER, I.J. RAMOS CASTILLO, A. STRANG, V (éd.). *Water, Cultural Diversity an Global Environmental Change: Emerging Trends, Sustainable Futures?*, UNESCO/Springer, 2012, pp. 77-96

BECKER, H. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance.* Paris : Métailié, 1985. (Edition originale parue en 1963 chez Free Press Of Glencoe)

BÉDOUCHA, G. L'État face aux razzias de ses anciens nomades : sédentarisation et détribalisation dans le Sahara tunisien. In BONTE, P. CONTE, E. DRESCH, P (éd.). *Émirs et présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe.* Paris : CNRS, 2001, pp. 247-271

BEININ, J. VAIREL, F. (éd.). *Social Movements, Mobilization and Contestation in the Middle East and North Africa.* Stanford : Stanford University Press, 2^e edition, 2009

BELAÏD, H. Bourguiba et la vie associative pendant la période coloniale et après l'indépendance. In CAMAU, M. GEISSER, V. Geisser (éd.). *Habib Bourguiba : la trace et l'héritage.* Paris : Karthala, 2004, pp. 325-339

BEN ACHOUR, S. Société civile en Tunisie : les associations entre captation autoritaire et construction de la citoyenneté. In : BOZZ, A. LUIZARD, P-J (éd.). *Les sociétés civiles dans le monde musulman.* Paris : la Découverte, 2011, pp. 293-312

BEN BECHER, L. L'UTAP et la révolution : l'impossible réforme ? *Observation tunisien de la transition démocratique*, 2011

BEN HAMMOUDA, H. *Tunisie : économie politique d'une révolution*. Bruxelles : De Boeck Supérieur, 2012

BEN JELLOUL, M. Contestations collectives et soulèvement du 17 décembre 2010. La révolte des quartiers populaires de Sidi Bouzid (Tunisie), *Les Cahiers d'EMAM*, 2014, pp. 71-115

BENNANI-CHARAÏBI, M. Jeux de miroir de la « politisation » : les acteurs associatifs de quartier à Casablanca, *Critique internationale*, 2011, n° 50, pp. 55-71

BENNANI-CHARAÏBI. M. FILLIEULE, O. Pour une sociologie des situations révolutionnaires. Retour sur les révoltes arabes, *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, pp. 767-796.

BEN NÉFISSA, S. Le mouvement associatif égyptien et l'islam. Éléments d'une problématique, *Maghreb-Machreck*, 1992, n°135.

BEN NÉFISSA, S. Le financement des services sociaux du secteur associatif à référent islamique, *Égypte-Monde Arabe*, 1992-93, n°12-13

BEN NÉFISSA, S. L'association al-Nidâ' al-Gadîd : un nouvel acteur sur la scène politique égyptienne, *Égypte-Monde Arabe*, 1994, n°20.

BEN NÉFISSA, S. Associations égyptiennes et libéralisation sous contrôle, *Maghreb-Machreck*, 1995, n°150.

BEN NÉFISSA, S. HANAFI, S (éd.). *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*. Paris : CBRS éditions, 2002

BEN NÉFISSA, S. ABD AL-FATTAH, N. HANAFI, S. MILANI, C (éd.). *ONG et Gouvernance dans le Monde Arabe*. Paris-Le Caire : Karthala et CEDEJ, 2004

BEN NÉFISSA, S. Destremau, B (éd.). *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*. Paris : Revue Tiers-Monde, hors-série numéro 2, Armand Colin, 2011

BEN ROMDHANE, M. *Tunisie. État, économie et société. Ressources politiques, légitimation et régulation sociale*. Tunis : Publisud, 2011

BERNARD-MAUGIRON, N. Nouvelles stratégies de mobilisation et réforme du droit de la famille. La « loi du sur le khul' » en Egypte. In : BEN NÉFISSA, S. DESTREMAU, B (éd.). *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*. Paris : Revue Tiers-Monde, hors-série numéro 2, Armand Colin, 2011, pp. 117-138

BIERSCHENK, T. OLIVIER DE SARDAN, J-P (éd.). *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*. Paris : Karthala, 1998

BIERSCHENK, T. CHAUVEAU, J-P. OLIVIER DE SARDAN, J-P (éd.). *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Mayence et Paris : APAD et Khartala, 2000

BIRNBAUM, P. Le pouvoir local : de la décision au système, *Revue française de sociologie*, 1973, vol.14, n° 3, pp. 336-351

BLANC, M. Au cœur du développement durable démocratique : les transactions sociales entre individus, communautés et sociétés. In : STOESSEL-RITZ, J. BLANC, M. MATHIEU, N (éd.). *Développement durable, communautés et sociétés*. Bruxelles : Peter Lang, 2012, pp. 33-46

BLONDIAUX, L. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes. In : SINTOMER, Y. BACQUÉ, M-H (éd.). *Gestion de Proximité et Participation démocratique*. Paris : La Découverte, 2005, pp. 119-138.

BLONDIAUX, L. La démocratie participative, sous conditions et malgré tout : un plaidoyer paradoxal pour l'innovation démocratique, *Mouvements*, 2007, n°50

BOGDAN, R. TAYLOR, S.J. *Introduction to Qualitative Research Method – A Phenomenological Approach to the Social Sciences*; New York : John Wiley & Sons, 1975

BOLTANSKI, L. CHIAPELLO, E. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard, 1999

BONNAFOUS-BOUCHER, M. PESQUEUX, Y (éd.). *Décider avec les parties prenantes. Approches pour une théorie nouvelle de la société civile*. Paris : La Découverte, 2006

BONO, I. Le "phénomène participatif" au Maroc à travers ses styles d'action et ses normes, *Les Etudes du CERI*, 2010 (a), n° 166

BONO, I. Pauvreté, exception, participation. Mobilisation et démobilité dans le cadre de l'INDH au Maroc. In : CATUSSE, M. DESTREMAU, B. VERDIER, E (éd.). *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb. Formation, travail et protection sociale*. Paris, Aix-en-Provence : Karthala-IREMAM, 2010b, pp. 229-250.

BONO, I. Activisme associatif comme marché du travail à El Hajeb. Normalisation sociale et politique par les Activités génératrices de revenus, *Politique africaine*, 2010 (c), vol.4, n°120, pp.25-44

BONO, I. 2011. L'INDH n'achète que des vaches ! Mobilisation de ressources et notabilité à l'épreuve du développement au Maroc. In : ABU SADA, C. CHALLAND, B. *Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, Etats et bailleurs dans le monde arabe*. Paris – Beyrouth – Aix : Khartala – IFPO – IREMAM, 2011, pp. 125-157

BONO, I. La jeunesse, nouvelle classe sociale, *Economia*, 2011-2012, n°13

BONO, I. Comment devenir employable ? Certifier l'exclusion, l'indifférence et la stigmatisation sur le marché du travail au Maroc. In : HIBOU, B (éd.). *La bureaucratisation néolibérale*. Paris : La Découverte, 2013a

BONO, I. Une lecture d'économie politique de la « participation des jeunes » au Maroc à l'heure du Printemps arabe, *revue internationale de politique comparée*, 2013b n°4, vol.20, pp 145-166

BOOKMAN, A. *Women and the politics of empowerment*. Philadelphia : Temple University Press, 1988

BORREL, M. *Sociologie d'une métamorphose : la fédération sportive et gymnastique du travail. Entre société communiste et mouvement sportif (1964-1992)*. Thèse de doctorat en sciences sociales, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1999

BOUBAKRI, A. Le nationalisme arabe en Tunisie, *Observatoire de la transition démocratique en Tunisie*, 2012

BOURDIEU, P. La jeunesse n'est qu'un mot, *Questions de sociologie*. Tunis : Cérés Éditions, 1984

BOURDIEU, P. L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, Vol.62, n°1, pp. 69-72

BOURDIEU, P. *Science de la science et réflexivité*. Paris : Raisons d'agir, 2001

BOYER, R. *La théorie de la régulation, théorie de convention*. Paris : La Découverte, 1986

BOZZO, A. Luizard, P-J. (éd.). *Les sociétés civiles dans le monde musulman*. Paris : La Découverte, 2011

BRACK, E. *L'économie tunisienne: entre ajustement et intégration*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Paris II Panthéon-Assas, 1997

BRAS, J-P. L'autre Tunisie de Bourguiba. Les ombres du Sud. In : CAMAU, M. GEISSER, V (éd.). *Habib Bourguiba : la trace et l'héritage*. Paris : Karthala, 2004

BRAS, J-P. Le peuple est-il soluble dans la constitution ? Leçons tunisiennes, *L'Année du Maghreb*, 2012, VIII, pp. 103-119

BRIQUET, J-L. *La tradition en mouvement, Clientélisme et politique en Corse*. Paris : Belin, 1997

BRIQUET, J-L. SAWICKI, F (éd.). *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998

BRIQUET, J-L. Notables et processus de notabilisation dans la France des XIXe et XXe siècles (traduction française par l'auteur de Notabili e processi di notabilizzazione nella Francia del diciannovesimo e ventesimo secolo), *Ricerche di storia politica*, 2012, vol. XV, n° 3, pp. 279-294.

BRODIEZ, A. 2004. Militants, bénévoles, affiliés, affranchis, ... : l'applicabilité historique de travaux sociologiques. In : FERRAND-BECHMANN, D (éd.). *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie ?* Paris : L'Harmattan, 2004, pp. 279-291

BUCOLO, E. L'encastrement politique des associations, In : HAERINGER, J (éd.). *La démocratie, un enjeu pour les associations d'action sociale*. Paris : Desclée de Brouwer, 2008

BURGAT, F. *L'Islamisme en face*. Paris : La Découverte, 1995

CAILLÉ, A. LAVILLE, J-L. CHANIAL, P (éd.). *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001

CAILLÉ, A. Au-delà de l'intérêt (Éléments d'une théorie anti-utilitariste de l'action), *Revue du MAUSS*, 2008, n° 31, pp. 175-200

CALLON, M. LASCOUMES, P. BARTHE, Y (éd.). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, 2001

CAMAU, M. Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation, *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 (Vol. 9)

CAMAU, M. Geisser, V. *Le syndrome autoritaire : Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*. Paris : Presse de Sciences Po, 2003

CAMAU, M. GEISSER, V. *Habib Bourguiba, la trace et l'héritage*. Paris : Khartala, 2004

CAMAU, M. MASSARDIER, G. Les régimes politiques revisités : analyse comparative des recompositions politics/politices, *texte introductif à la table ronde n°4 du 5° Congrès de l'Association française de science politique*, Lyon, 2005

CAMAU, M. Un printemps arabe ? L'émulation protestataire et ses limites, *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, pp. 27-47

CANESSE, A-A. Les Groupements de développement agricole (GDA), entrepreneurs locaux ou relais administratifs ? Quels enjeux participatifs pour les agriculteurs tunisiens ? In : DENIEUIL, P-N. MADAOU, M (éd.). *Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développement*. Paris : Khartala, 2010, pp. 243-255

CANESSE, A-A. *Les politiques de développement en Tunisie. Participation et gouvernance sous l'ère Ben Ali*. Paris : Editions des archives contemporaines, 2014

CARLIER, O. Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie XVIIe-XXe siècles), *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, 45e année, n°4, pp. 975-1003

CAROTHERS, T. Aiding democracy abroad, the learning curve, *Carnegie endowment for international peace*, 1999

CAROTHERS, T. OTTAWAY, M. *Funding Virtue: Civil Society Aid and Democracy Promotion*, Carnegie Endowment for International Peace, 2000

CAROTHERS, T. The end of the transition paradigm, *Journal of Democracy*, 2002, Vol.13, n°1, pp. 5-21

CARPENTIER, I. GANA, A. Les oasis de Tozeur et Chenini Gabes : diversité et durabilité des formes de valorisation à l'ère de la mondialisation et des crises du développement, *Actes du colloque Oasis dans la mondialisation : ruptures et continuités*, 2014, pp. 105-112,

CARTER, J. BYRNE, S. SCHRADER, K. KABIR, H. BASHAW URAGUCHI, Z. PANDIT, B. MANANDHAT, B. BARILEVA, M. PIJLS, N. FENDRICH, P. Learning about women's empowerment in the context of development projects: do the figures tell us enough?, *Gender & Development*, 2014, 22:2, 327-349

CATUSSE, M. Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc "ajusté", *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2002, n°9, pp.297-318.

CATUSSE, M. Ordonner, classer, penser la société : les pays arabes au prisme de l'économie politique. In PICARD, E (éd.), *la politique dans le monde arabe*. Paris : Armand Colin, 2006

CATUSSE, M. DESTREMAU, B. VERDIER, E (éd.). *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb : Formation, travail et protection sociale*. Aix en Provence-Paris : Iremam-Khartala, 2009

CATUSSE, M. VAIREL, F. Question sociale et développement : les territoires de l'action publique et de la contestation au Maroc, *Politique africaine*, 2010, n° 120

CATUSSE, M. Entretien. Regard sur la jeunesse arabe, *Moyen Orient*, 2014, n°21

CEFAÏ, D. La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques, *Réseaux*, 1996, volume 14, n°75, pp. 43-66.

CEFAÏ, D. GARDELLA, E. *L'urgence sociale en action. Ethnographie du Samu social de Paris*. Paris : La Découverte, 2011

CEFAÏ, D. TERZI, C (éd.). *L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*. Paris : Éditions de l'EHESS, coll. « Raisons pratiques », 2012

CHALLAND, B. *Palestinian Civil Society. Foreign donors and the power to promote and exclude*. London : Routledge, 2009

CHANIAL, P. Société civile, société civique ? Associationnisme, libéralisme et républicanisme. In : CAILLÉ, A. CHANIAL, P. LAVILLE, J-L. *Association, démocratie et société civile*. Paris : La Découverte, 2001, pp. 141-161.

CHAPOULIE, J-M. Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie, *Revue Française de Sociologie*, 1984, XXV, pp. 582-608

CHEVALLIER, J. L'association entre public et privé, *Revue de droit public et de la science politique*, 1981, n°4, pp. 887-918

CHEYNIS, E. *L'espace des transformations de l'action associative au Maroc : Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimation internationale*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Paris, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2008

CHOUIKHA, L. GEISSER, V. Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit, *L'Année du Maghreb*, 2010, VI, pp.415-426

CHOUIKHA, L. GOBE, E. Opposition et élections en Tunisie, *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 2000, n° 168, pp. 29-40.

CHOUIKHA, L. GOBE, E. Les organisations de défense des droits de l'Homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ?, *L'Année du Maghreb*, 2009a, V, pp. 163-182

CHOUIKHA, L. GOBE, E. La Tunisie entre "la révolte du bassin minier de Gafsa" et l'échéance électorale de 2009, *L'Année du Maghreb*, 2009b, V, pp. 387-420

CHOUIKHA, L. GOBE, E. La force de la désobéissance : retour sur la chute du régime de Ben Ali. In : BEN NÉFISSA, S. DESTREMAU, B (éd.). *Protestations sociales, révolutions civiles. Transformation du politique dans la Méditerranée arabe*, Paris, Revue Tiers-Monde, hors-série numéro 2, Armand Colin, 2011, pp. 219-226

CHOUIKHA, L. GOBE, E. La Tunisie en 2012. Heurs et malheurs d'une transition qui n'en finit pas, *L'Année du Maghreb*, 2013, IX, pp. 385-407

CLARK, A. J. *Islam, charity and activism. Middle-Class Networks and Social Welfare in Egypt, Jordan, and Yemen*. Indiana : University Press, 2004

COHEN, J. L. ARATO, A. *Civil society and political theory*. Cambridge : MIT press, 1992

COMBES, H. Pour une sociologie du multi-engagement : réflexion sur les relations partis-mouvements sociaux à partir du cas mexicain, *Sociologie et sociétés*, 2009, vol. 41, n° 2, pp 161-188

COMBES, H. VOMMARO, G. Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme, *Cahiers des Amériques latines*, 2012, n°69, vol.1, pp 16-35

COMBES, H. VOMMARO, G. *Sociologie du clientélisme*. Paris : La Découverte, 2015

COPANS, J. *L'enquête ethnographique de terrain*. Paris : Nathan, 1998

CRENSHAW, K. « Cartographie des marges : Intersectionnalité, politiques de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Les Cahiers du genre*, 2005, 39

CUNNINGHAM, W. PUERTA, M. L. S. WUERMLI, A. Active Labor Market Programs for youth : A framework to Guide Youth Employment Interventions, *Employment Policy Primer*, November 2010, Banque Mondiale, No. 16

DAGENAIS, H. PICHÉ, D (éd.). *Women, Feminism and Development/Femmes, féminisme et développement*, 1994, Montréal, McGill-Queen's University Press

DAHL, R. *Who governs? Democracy and power in an American city*. Yale University Press, 2005 (1ère édition, 1961)

DAVENPORT, C. (éd.). *Paths to state repression. Human rights violations and contentious politics*. New York : Boulder, Rowman and Littlefield, 2000

DAVID, D. HECKER, M. Moyen-Orient, le nouveau “grand jeu”, *Politique Etrangère*, 2016, n°2

DEEPHOUSE, D. L. Does isomorphism legitimate? , *Academy of management journal*, 1996, vol.39, n°4, pp. 1024-1039

DELMAS, C. *Sociologie politique de l'expertise*. Paris : La Découverte, 2011

DELPEUCH, T. L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art, *Question de recherche*, 2008, CERI-Science Po, n°27

DELPHY, C. *L'Ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*. Paris : Syllepse, 1998

DENOEUX, G. La Tunisie de Ben Ali et ses paradoxes, *Maghreb-Machrek*, 1999, n° 166

DENOEUX, G. Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds. In : BEN NÉFISSA, S. ABD AL-FATTAH, N. HANAFI, S. MILANI, C (éd.). *ONG et Gouvernance dans le Monde Arabe*. Paris-Le Caire : Karthala et CEDEJ, 2004, pp. 81-112

DESMET-GRÉGOIRE, H (éd.). *Contribution au thème du et des cafés*. Aix-Marseille : Cahiers de l'IREMAM, 1992

DESMET-GRÉGOIRE, H. GEORGEON, F. *Cafés d'orient revisités*. Paris : CNRS, 1997

DESTREMAU, B.. « Le système d'allègement de la pauvreté et le rôle des associations au Yémen », in S. Ben Néfissa, N. Abd al-Fattah, S. Hanafi et C. Milani (dir.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Karthala / Cedej, 2004

DESTREMAU, B. La protection sociale en Tunisie. Nature et cohérence de l'intervention publique. In : CATUSSE, M. DESTREMAU, B. VERDIER, E (éd.). *L'Etat face aux*

débordements du social au Maghreb : Formation, travail et protection sociale. Aix en Provence-Paris : Iremam-Khartala, 2009, pp. 129-172

DESTREMAU, B. Produire du changement social en promouvant de nouvelles relations ? Essai d'analyse relationnelle d'un projet de développement au Yémen. In : ABU SADA, C. CHALLAND, B (éd.). *Le développement, une affaire d'ONG ? Associations, Etats et bailleurs dans le monde arabe.* Paris – Beyrouth – Aix en provence : Khartala – IFPO – IREMAM, 2011

DESTREMAU, B. LANTIER, B. Le sociologue et la "femme pauvre du Tiers Monde". Ou comment une approche en termes de rapports sociaux de sexe a éclairé la sociologie du développement. In VERSHUUR, C. GUÉRIN, I. GUÉTAT-BERNARD, H (éd.). *Sous le développement, le genre.* Paris : IRD, 2012

DESTREMAU, B. Au four, au moulin... et à l'empowerment. La triple captation et l'exploitation du travail des femmes dans le développement. In MARUANI, M (éd.). *Travail et Genre dans le monde. L'Etat du savoir.* Paris : La Découverte, 2013

DIAMOND, L.J. 1994. Toward Democratic Consolidation, *Journal of Democracy*, 1994, Vol.5, n°3, pp. 4-17

DIMAGGIO, P. J. POWELL, W. "The iron cage revisited" institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields, *American Sociological Review*, 1983, n°48

DOBRY, M. *Sociologie des crises politiques.* Paris : Presse de la Fondation des Sciences Politiques, 1987

DOLOWITZ, D. P. MARSH, D. Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy Making, *Governance*, 2000, vol.13, n°1, pp.5-24.

DONOHUE, J. La société civile dans les pays arabes, *Actes du séminaire*, 1992, Le Centre pour l'étude de l'unité arabe (CEUA), Beyrouth

DONOHUE, J. Individualisme, corporatisme et État : où se trouve la civilité dans la société civile au Moyen-Orient ?, *Travaux et Jours*, 2000, Université Saint-Joseph de Beyrouth, n°65, pp. 161-180.

DOUAIHY, C. Du privé au public : espaces et valeurs du politique au Proche-Orient, *Les Cahiers du CERMOC*, 1994, N°8, pp. 71-76

DOT-POUILLARD, N. *La Tunisie : la révolution et ses passés.* Paris : L'Harmattan, 2013

DUBOIS, V. L'action publique. In : COHEN, A. LACROIX, B. RIUTORT, P (éd.). *Nouveau manuel de science politique*. Paris : La Découverte, 2009, pp. 311-325

DUNEZAT, X. L'observation ethnographique en sociologie des rapports sociaux : sexe, race, classe et biais essentialistes, *SociologieS (Ethnographie du Genre)*, 2015

EICKELMAN, D.F. PISCATORI, J. *Muslim Politics*. Princeton : N.J, Princeton University Press, 1996

ELIAS, N. *Qu'est-ce que la sociologie ?*, traduit de l'allemand par Hoffman Y (1970). Paris : Éditions de l'Aube, 1981

EL AZMEH, A. *Ibn Khaldoun. An essay in reinterpretation*. London : Frank Cass, 1982

EL KHAWAGA, D. La génération seventies en Egypte. In : BENNANI-CHRAÏBI, O. FILLIEULE (éd.). *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*. Paris : Presses de Sciences Po, 2003

EME, B. Economie sociale et solidaire : autonomie, encastrement et régulations, *VIII^{èmes} Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire*, Barcelone, 2008

FERRIÉ, J-N. Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord, *Maghreb-Machrek*, 2003, n°175, 15-33.

FERRIÉ, J-N. Théorie et pratique de la réforme dans le monde arabe : Réformisme graduel ou transition accélérée, *Transcontinentales*, 2005, vol.1 (1), pp. 31-43.

FERRIÉ, J-N. Dispositifs autoritaires et changements politiques. Les cas de l'Égypte et du Maroc, *Revue internationale de politique comparée*, 2012, Vol. 19, pp.93-110

FENEYROL, O. Pouvoir local, pouvoir sur le local. Les agents du Parti entre Etat et territoires. In : HÉNIA, A (éd.). *Être notable au Maghreb. Dynamique des configurations notabiliaires*. Tunis-Paris : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain /Maisonneuve & Larose, 2006, pp. 327-361

FERJANI, M. C. La société civile dans le discours politique tunisien, avant et après la révolution, *Maghreb et sciences sociales*, 2013, pp. 53-64

FERRATON, C. L'idée d'association chez Alexis de Tocqueville, *Cahiers d'économie Politique*, 2004, n° 46, pp. 45-65.

FILLIEULE, O. PÉCHU, C. *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*. Paris : L'Harmattan, 1993

FILLIEULE, O. Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel, *Revue française de science politique*, 2001, n°1, 51, pp. 199-215.

FILLIEULE, O (éd.). *Le désengagement militant*. Paris : Belin, 2005

FISCHER, W. F. Doing good? Politics and antipolitics of NGO practices, *Annual Review of Anthropology*, 1997, vol. 26, pp. 439-464

FLOCKHART, T. *Socializing democratic norms : the role of international organization for the construction of Europe*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2005

FRASER, N. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte, 2005

FRASER, N. Marchandisation, protection sociale et émancipation. Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme, *revue de l'OFCE*, 2010, n°114, pp. 11-28.

FREEMAN, R. E. *Strategic management: A stakeholder approach*. Boston : Pitman, 1984

FREIRE, P. *Pedagogy of the oppressed*. New York : Herder and Herder, 1970

FRETEL, J. Quand les catholiques vont au parti, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2004, vol.5, n° 155, pp. 77-89.

FROMENTIN, T. WOJCIK, S (éd.). *Le profane en politique : compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008

FUKUYAMA, F. *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*. Paris : Flammarion, 1992

FULLER, R. Myers, R. Some aspects of a theory of social problems, *American Sociological Review*, 1941, 6, pp. 24-32.

FUSULIER, B. MARQUIS, N. Faire une sociologie de la transaction sociale ou de la transaction sociale une sociologie ?, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2009a, n°2, 40, pp. 141-147.

FUSULIER, B. MARQUIS, N. Transaction sociale et négociation : deux notions à articuler, *Négociations*, 2009b, vol 2, n° 12, pp. 23-33

GANNA, A. Restructurations agricoles en Tunisie : adaptations et différenciation, *Autrepart*, 2008/2, n° 46, pp. 81-96

GANNA, A. Agriculteurs et paysans : nouveaux acteurs de la société civile et de la transition démocratique en Tunisie, *Observatoire tunisien de la transition démocratique*, 2011

GARRAUD P. Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda, *L'Année sociologique*, 1990, pp. 17-41

GARRIGOU, A. *Une histoire sociale du suffrage universel en France*. Paris : Seuil, 2002

GAXIE, D. Économie des partis et rétributions du militantisme, *Revue française de science politique*, 1977, n° 27, pp. 123-154.

GEISSER, V. Les protestations populaires à l'assaut des régimes autoritaires : une "révolution" pour les sciences sociales ?, *L'Année du Maghreb*, 2012, VIII, pp. 7-26

GEISSER, V. GOBE, E. Des fissures dans la "Maison Tunisie" ? Le régime de Ben Ali face aux mobilisations protestataires, *L'Année du Maghreb*, 2005-2006, II, pp. 353-414

GEISSER, V. GOBE, E. Un si long règne... Le régime de Ben Ali vingt ans après, *L'Année du Maghreb*, 2008, IV, pp. 347-381

GEISSER, V. KARAM, K. VAIRREL, F. Espace du politique. Mobilisation et protestation. In PICARD, E (éd.). *La politique dans le monde arabe*. Paris : Armand Colin, 2006

GELLNER, E. *Nation et nationalisme*. Paris : Payot, 1989

GHANNOUCHI, R. *Al-Maraa bayn al-Qoran wa waqie al-muslemine*. Le Caire : Dar Al Shorouk, 2012

GIOVALUCCHI, F. OLIVIER DE SARDAN, J-P. Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs, *Revue Tiers Monde*, 2009, n° 198, pp. 383-406

GIROLA, C. *Vivre sans abri. De la mémoire des lieux à l'affirmation de soi*. Paris : Éditions Rue d'Ulm, 2011

GIST, G. *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presse de Sciences Po, 1996

GOBE, E. Les avocats, l'ancien régime et la révolution. Profession et engagement public dans la Tunisie des années 2000, *Politique Africaine*, 2011, vol.2, n°122, pp. 179-197

GORDON, W. Civil Society, Democratization and development : Clearing the analytical ground. In : BURNELL, P.J. CALVERT, P. *Civil society in democratization*. London and Portland : Frank Cass, 2004

GRAWITZ, M. LECA, J (éd.). *Traité de science politique, tome II, les régimes politiques contemporains*. Paris : PUF, 1985

GRÉMION, P. *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*. Paris : Seuil, 1976

GUELMANI, A. *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*. Paris : L'Harmattan, 1996

GUÉRANGER, D. La monographie n'est pas une comparaison comme les autres. Les études de l'intercommunalité et leur territoire, *Terrains & travaux*, 2012, n° 21, vol.2, pp. 23-36

GUNNEL, J. G. The Real Revolution in Political Science, *PS: Political Science and Politics*, vol.1, 2004, pp. 47-50

GURR, T. *When men rebel*. Princeton : Princeton University Press, 1970

GUSFIELD, J. 1984. On the side : practical action and social constructivism in social problems theory. In : SCHNEIDER, J.W. KITUSE, J.I. *Studies in the Sociology of Social Problems*. Norwood : NJ, Ablex, 1984, pp. 31-51.

HABERMAS, J. *La technique et la science comme idéologie*. Paris : Gallimard, 1973

HABERMAS, J. *Théorie de l'agir communicationnel*. Paris : Fayard, 2001

HAMDEN, Z. BENHASSEN, L. L'éradication du fléau de la pauvreté en Tunisie : acquis et défis, *revue éthique et économique*, 2012, n°9

HANNERZ, U. *Explorer la ville - Éléments d'anthropologie urbaine*. Paris : Les éditions de Minuit, 1983

HARB, M. *Le Hezbollah à Beyrouth (1985-2005) ; de la banlieue à la ville*. Paris : IFPO-Karthala, 2010

HARVARD DUCLOS, B. NICOURD, S. Le bénévolat n'est pas le résultat d'une volonté individuelle, *Pensée plurielle*, 2005, no 9, pp. 61-73

HECKMAN, J. STIXRUD, J. URZUA, S. The Effects of Cognitive and Noncognitive Abilities on Labor Market Outcomes and Social Behavior, *Journal of Labor Economics*, 2006, Vol. 24, No. 3, pp. 411-482

HÉLY, M. SIMONET, M. Splendeurs et misères du travail associative, *Les mondes du travail-CEFRESS*, 2008, n°5

HÉLY, M. *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris : Presse Universitaire de France, 2009

HÉNIA, A. Les notables dans la Tunisie de l'intérieur (XVIII^e et XIX^e). In : HÉNIA A (éd.). *Etre notable au Maghreb. Dynamiques des configurations notabiliaires*. Paris : Maisonneuve & Larose, 2006, pp. 141-151

HIBOU, B. Retrait ou redéploiement ?, *critique internationale*, 1998, n°1, pp. 151-168

HIBOU, B (éd.). *La privatisation des Etats*. Paris : Khartala, 1999

HIBOU, B. *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*. Paris : La Découverte, 2006

HIBOU, B. Le réformisme, grand récit politique de la Tunisie contemporaine, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2009, n° 56-4bis, pp. 14-39.

HIBOU, B. Le mouvement du 20 février, le Makhzen et l'antipolitique. L'impensé des réformes au Maroc, *les dossiers du CERI*, 2011a

HIBOU, B. Le moment révolutionnaire tunisien en question : vers l'oubli du mouvement social, *les dossiers du CERI*, 2011b

HIBOU, B. MEDDEB, H. HAMDI, M. 2011. La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale. Les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne, *Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'Homme*, 2011

HIRSCHMANN, A.O. *Exit, Voice and Loyalty*. Cambridge : Cambridge University Press, 1970

HUGHES, E. *Men and their Work*. Glencoe : The Free Pree, 1958

HUNTINGTON, S. *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*. University of Oklahoma Press, 1991

INGLIS, T. Empowerment and emancipation, *Adult Education Quarterly*, 1997, n°48, vol.1 pp. 3-17

ION, J. *La fin des militants*. Paris : L'atelier, 1997

JENDOUBI, E. Position. La révolution tunisienne en cours de confiscation, *Esprit*, 2013, n°5, pp. 8-10

JOUVE, B. *Que gouvernent les régions en Europe ?*. Paris : L'Harmattan, 1998

KARAM, K. *Le mouvement civil au Liban, Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*. Paris/Aix-en-Provence : Karthala/IREMAM, 2006

KERNEM, K. *La concertation locale dans les projets de développement : enjeux, pratiques et perspectives*. Paris : Éditions Enda Europe, 2004

KERGOAT, D. Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux. In : DORLIN, E (éd.). *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*. Paris : Presses universitaires de France, 2009

KHIARI, S. *Tunisie. Le délitement de la cité : coercition, consentement, résistance*. Paris : Karthala, 2003

KHILNANI, S. La "société civile", une résurgence, *Critique internationale*, 2001, n° 10, pp. 38-50

KHLIF, W. L'hôtellerie tunisienne : radioscopie d'un secteur en crise, *L'Année du Maghreb*, 2006, I, pp. 375-394

KORNHAUSER, W. Société de masse et ordre démocratique, *Hermès La Revue*, 1988, vol.2, n°2, pp. 238-245

KRIEGEL, A. *Les communistes français. Essai d'ethnographie politique*. Paris : Seuil, 1968

LAARCHER, S. TERZI, C. Comment faire peuple ? Le cas des protestations publiques au Maghreb, *L'Année du Maghreb*, 2012, VIII, pp.87-102

LAGROYE, J (éd.). *La politisation*. Paris : Belin, 2003

LAMARCHE, T. Le territoire entre politique de développement et attractivité, *Etudes de communication*, 2003, n°26

LAMLOUM, O. Janvier 84 en Tunisie ou le symbole d'une transition. In : LE SAOUT, D. ROLLINDE, M (éd.). *Emeutes et mouvements sociaux au Maghreb*. Paris : Khartala, 1999, pp. 231-242

LANDEL, P-A. L'exportation du "développement territorial" vers le Maghreb : du transfert à la capitalisation des expériences » *L'Information géographique*, 2011, Vol. 75, pp. 39-57

LAROUSSE, H. Politiques publiques et "bonne gouvernance" en Tunisie, *Mondes en développement*, 2009a, n° 145, pp. 93-108

LAROUSSE, H. *Micro-crédit et lien social en Tunisie*. Paris: Karthala-IRMC, 2009b

LAROUSSE H., Le développement local tunisien et la territorialisation des politiques publiques. De la décentralisation à la française, à la déconcentration planifiée en Tunisie. In : DENIEUIL, P.-N. MADOU, M (éd.). *Les entrepreneurs maghrébins, terrains en développement*. Paris : Karthala-IRMC, 2011, pp. 335-349.

LASCOUMES, P. LE GALÈS, P. *Sociologie de l'action publique*. Paris : Armand Collin, 2007

LATTE ABDALLAH, S. Genre et Politique. In : PICARD, E (éd.). *La politique dans le monde arabe*. Paris : Armand Colin, 2006, pp. 127-147

LATTE ABDALLAH, S (éd.). Féminisme islamique, *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 2010, n°128

LAUTIER, B. Pourquoi faut-il aider les pauvres ? Une étude critique du discours de la Banque mondiale sur la pauvreté. *Revue Tiers Monde*, 2002, n°169, vol. 43, pp. 137-165

LAVIGNE DELVILLE, P. SELLAMA, N. MATHIEU, M (éd.). *Les enquêtes participatives en débat : ambitions, pratiques, enjeux*. Paris/Montpellier : Karthala/GRET/ICRA, 2000

LAVILLE, J-L. L'association comme lien social, *Connexions*, 2002, n°77, pp. 43-54.

LAVILLE, J-L. SAINSAULIEU, R. *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer, 2004

LAVILLE, J-L. Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss, *Revue Interventions économiques*, 2008, n°38

LAVILLE, J-L. *Politique de l'association*. Paris : Seuil, 2010

LAVILLE, J-L. ; SAINSAULIEU, R. *L'association : Sociologie et Economie*. Paris : Pluriel, 2013

LAVILLE, J-L. Postface. La théorie critique : de l'impasse au renouveau. In FRÈRE, B (éd.). *Le tournant de la théorie critique*. Paris : Desclée de Brouwer, 2015

LAZAREFF, G. ARAB, M. *Développement local et communautés rurales, Approches et instruments pour une dynamique de concertation*. Paris : Karthala, 2002

LECA, J. SCHEMEIL, Y. Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe, *Revue internationale de science politique*, 1983, n° 4, vol. 4, pp. 455-494.

LECA, J. La Démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité. In : SALAMÉ, G (éd.). *Démocraties dans démocrates*. Paris : Fayard, 1994

LEFORT, C. *Permanence du théologico-politique ? Essais sur le politique. XIXe –XXe siècles*. Paris : Seuil, 1981

LE GALÈS, P. Etudier les politiques. Les politiques locales et la recomposition de l'action publique, *Droit et société*, 2000, n°30, pp. 285 - 303

LEVI, G. *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, (Traduit de l'italien par Monique Aymar). Paris : Gallimard, 1989

LINZ, J. An Authoritarian Regime: The Case of Spain. In: ALLARDT, E. LITTUNEN, Y (eds.). *Cleavages, Ideologies, and Party Systems. Contributions to Comparative Political Sociology*. Helsinki : The Academic Bookstore, 1964, pp. 291-342

LINZ, J. STEPAN, A. *Problems of democratic transitions and consolidation. Southern Europe, South America and post-communist Europe*. Baltimore, Londres : Johns Hopkins University Press, 1996

LINZ, J. *Totalitarian and authoritarian regimes*. Boulder, Londres : Lynne Rienner Publishers, 2000

LOCHARD, Y. SIMONET-CUSSET, M. *L'expert associatif, le savant et le politique*. Paris : Syllepse, 2003

LOINGER, G. SPOHR, C. Prospective et planification territoriales : état des lieux et propositions, *Futurible*, 2004, n°17, pp. 164 - 181

LONG, N. Du paradigme perdu au paradigme retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs, *Bulletin de l'APAD*, 1994, n°7, pp. 11-34

LONGUENESSE, E. Les diplômés du technique à l'heure des réformes économiques, *Egypte/Monde arabe*, 1998, vol.33, pp. 125 – 146

LONGUENESSE, E. Ben Nefissa, Sarah, *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, CNRS édition, 2002, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 2004, 103-104

MCADAM, D. MCCARTHY, J. ZALD, M.N (éd.). *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996

MAUSS, M. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presse Universitaire de France, 2012 (1^{ère} édition 1950)

MEDDEB, H. *Courir ou mourir : Course à el khobza et domination au quotidien dans la Tunisie de Ben Ali*, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2012

MEISTER, A. *La participation dans les associations*. Paris : les éditions ouvrières, 1970

MENDRAS, H. *Société paysanne*. Paris : Armand Colin, 1976

MERVAT, H. Toward the Development of post-Islamist and post-Nationalist Feminist Discourses in the Middle East In : TUCKER, J. E (éd.). *Arab Women: Old Boundaries, New Frontiers*. Indianapolis : Indiana University Press, 1993, pp. 29-48

MEYER, J. W. ROWAN, B. Institutionalized organizations: Formal structure as myth and ceremony. In : POWELL, W. W. DIMAGGIO, P. J (éd.). *The new institutionalism in organizational analysis*, University of Chicago Press, 1991, pp. 41-62

MURPHY, E. Problematizing Arab Youth : Generational Narratives of Systemic Failure, *Mediterranean Politics*, 2012, n° 17, pp. 5-22

NAY, O. SMITH, A. *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action publique*. Paris : Economica, 2002

NEVEU, E.. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte, 2011 (1^{ère} ed., 1996)

NICOLAS, G. De l'usage des victimes dans les stratégies politiques contemporaines, *Cultures et Conflits*, 1993, n°8, pp. 129-163

NORTON, D. L. *Democracy and Moral Development: A Politics of Virtue*, University of California Press, 1990

OBERSHALL, A. *Social conflicts and social movements*. New Jersey : Prentice Hall, Englewood Cliffs, 1973

O'DONNELL, G. SCHMITTER, P.C. WHITEHEAD, L. *Transitions from Authoritarian Rule: Comparative Perspectives*. Baltimore : The John Hopkins University Press, 1986

OFFE, C. New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics, *Social Research*, 1985, Vol. 52, No. 4, pp. 817-867

OFFERLÉ, M. *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*. Paris : Gallimard, 1983

OFFERLÉ, M. *Sociologie des groupes d'intérêt*. Paris : Montchrestien, 1994

BIERSCHENK, T. OLIVIER DE SARDAN, J-P. Les courtiers locaux du développement, *Bulletin de l'APAD* , 1993, n° 5, vol. 5

OLIVIER DE SARDAN, J-P. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Marseille : Karthala, APAD, 1995a

OLIVIER DE SARDAN, J-P. La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie, *Enquêtes*, 1995b, pp. 71-109

OLIVIER DE SARDAN, J-P. Les trois approches en anthropologie du développement, *Tiers-Monde*, 2001, tome 42, n°168, pp. 729-754.

OLLION, E. SIMÉANT, J. Le plaidoyer : internationales et usages locaux, *Critiques Internationales*, 2015, n°67, pp. 9-15

OLLITRAULT, S. Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française, *Politix*, 1996, vol. 9, n°36, pp. 141-162

OLSON, M. *Logique de l'action collective*. Paris : PUF, 1987 (édition originale en 1965, Cambridge Mass, Harvard University Press)

PARSON, T. *The Structure of Social Action*. New York : McGraw-Hill, 1937

PASSERON, J-C. REVEL, J. *Penser par cas*. Paris : EHESS, 2005

PELLETIER, P. Le néo-institutionnalisme sociologique en tant qu'ancrage théorique à la compréhension des arrangements institutionnels liés aux pratiques de gouvernance, *Les cahiers de recherche du CERGO*, 2010

PÉRIVIER, H. De madame Au-Foyer à madame Gagne-Miettes. État social en mutation dans une perspective franco-états-unienne. In : MARUANI, M (éd.). *Travail et genre dans le monde. Etat du savoir*. Paris : La Découverte, 2013

PERRET, V. Les discours sur la société civile en relations internationales : portée et enjeux pour la régulation démocratique de la mondialisation, *Études internationales*, 2003, vol. 34, n° 3, pp. 381-399.

PERRINEAU, P. La crise de la représentation politique. In : PERRINEAU, P. ROUBAN, L. (éd.). *La politique en France et en Europe*. Paris : Presse de Sciences Po, 2007, pp. 15-34

PICARD, E. Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques. In : PICARD, E. (éd.). *La politique dans le monde arabe*. Paris : Armand Colin, 2006

PIERSON, P. Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics, *Jean Monnet Chair Paper*, n° 44, 1997

POLANYI, K. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Galimard, 1944

PONCELET, M. PIROTTE, G. L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique, *Mondes en développement*, 2007, n° 139, pp. 9-23

PUIG, N. *Bedouins sédentarisés et citadinité oasienne à Tozeur*. Paris : IRMC – Karthala, 2003

QHASHIE-VAUCLIN, G. *L'Union de la Jeunesse Républicaine de France. Entre organisation de masse et Mouvement d'avant-garde communiste*. Paris : L'Harmattan, 2009

RANCIÈRE, J. *Le Maître ignorant. Cinq Leçons sur l'émancipation intellectuelle*. Paris : Fayard, 1987

RANCIÈRE, J. Communistes sans communisme ? In : BADIOU, A. ZIZEK, S (éd.). *L'Idée du communisme. Conférence de Londres*. Fécamp : Nouvelles éditions Lignes, 2009

REYNAUD, J.D. *Les règles du jeu*. Paris : Armand Colin, 1997 (3e éd.)

ROUSSILLON, A. Entre al-Jiha et al-Rayyan. Phénoménologie de l'islamisme, *Dossiers du CEDEJ*, 1991, n°45

ROUSSILLON, A. *L'Égypte et l'Algérie au péril de la libéralisation*. Le Caire : CEDEJ, 1996

ROUX, A. Compte rendu. Kriegel A., Les Communistes français. Essai d'ethnographie politique, *Revue française de sociologie*, 1969, vol 10, n°4, pp. 541-543

RUSTOW, D. Transition to democracy : toward a dynamic model, *Comparative Politics*, 1970, vol 3, pp. 337-363

SAWICKI, F. Configuration sociale et genèse d'un milieu partisan. Le cas du parti socialiste en Ille-et-Vilaine, *Sociétés contemporaines*, 1994, n°20, pp. 83-110

SAWICKI, F. SIMÉANT, J. Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français, *Sociologie du Travail*, 2009

SBEIH, S. *La professionnalisation des ONG en Palestine : entre pression des bailleurs de fonds et logique d'engagement*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2014

SCHEDLER, A. *The End of Politics ? Explorations in Modern Antipolitics*. London : Macmillan, 1997

SCHNAPPER, D. *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard, 2000

SCOTT, W.R. *Institutions and organizations*, Thousand Oaks, California: Sage publications, 1995

SEURAT, M. *L'Etat de barbarie*. Paris : Le Seuil, 1989

SIGNOLES, A. Réforme de l'Etat et transformation de l'action publique. In : PICARD, E (éd.). *La politique dans le monde arabe*. Paris : Armand Colin, 2006

SIINO, F. L'Université tunisienne banalisée. Mise à niveau libérale et dépolitisation, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 2004, vol. 40, pp. 187-200

SIMON, B. L. *The Empowerment Tradition in American Social Work: A History*. Columbia University Press, 1994

SIMÉANT, J. Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises, *Revue française de Sciences Politiques*, 2001, vol. 51, pp. 47-72

SIMONET-CUSSET, M. Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail, *Revue de l'IRE*, 2004, n° 44.

SIMONET-CUSSET, M. *Le travail bénévole engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris : La Dispute, 2010

SMITTER, P. Still the Century of Corporatism ?, *The Review of Politics*, 1974, vol. 36, n° 1, pp. 85-131

SOLOMON, B. *Black empowerment*. New York : Columbia University Press, 1976

STRAUSS, A. *Miroirs et masques*. Paris : L'Harmattan, 1992 (1re éd. : *Mirrors and Masks : The Search for Identity*, The Free Press of Glencoe, 1959).

TEISSONNIÈRES G. Le gardiennage des pauvres. Les logiques sociales de l'urgence. In : GABORIAU, P. TERROLLE, D (éd.). *Ethnologie des sans-logis. Étude d'une forme de domination sociale*. Paris : L'Harmattan, 2003, pp. 75-109.

TETI, A. Société civile et politiques de démocratisation au Moyen-Orient. In : BOZZO, A. LUIZARD, P-J (éd.). *Les sociétés civiles dans le monde musulman*. Paris : La Découverte, 2011, pp. 69-92

TEISSERENC, P (éd.). *La mobilisation des acteurs dans l'action publique locale. Au Brésil, en France et en Tunisie*. Paris : L'Harmattan, 2006

TILLY, C. Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne, *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 1984, n°4, pp. 89-108

TOURNÉ, K. Diplômés chômeurs : l'expérience de l'infortune sociale et les nouveaux dispositifs de l'insertion en Égypte, *Revue des mondes musulmans et de la méditerranéen*, 2005, n°105-106

TRENTA, A. *La participation associative dans les quartiers populaires : associations, problèmes publics et configurations politiques locales dans la périphérie urbaine de Paris et de Buenos Aires*, thèse de doctorat en sociologie, Conservatoire National des Arts et Métiers, 2014

VAIREL, F. ZAKI, L. Politisation sous contrainte et politisation de la contrainte : outsiders politiques et outsiders de la ville au Maroc, *Critique internationale*, 2011, vol.1, n° 50, pp. 91-108

VATIN, J-C. Sur l'étendue d'un concept. In : BOZZO, A. LUIZARD, P-J (éd.). *Les sociétés civiles dans le monde musulman*. Paris : La Découverte, pp. 51-68

VERMEEREN, P. *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*. Paris : La Découverte, 2010

VERMEERSCH, S. Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole, *revue française de sociologie*, 2004, n°4, vol.45, pp.681-710

WAHNICH, S. *Histoire d'un trésor perdu, transmettre la Révolution française*. Paris : les Prairies ordinaires, 2013

WALTZER, M. The Concept of Civil Society. In: WALZER M., (ed.), *Toward a Global Civil Society*, Providence – Oxford: Berghahn Books, 1995

WEBER, M. *Economie et Société, tome I : Les catégories de la sociologie*. Paris : Agora, 1995 (1^{ère} édition traduite, Plon, 1971)

WEBER, M. 1963. *Le Savant et le politique*. Paris : La Découverte, 2003 (1^{ère} édition traduite Plon, 1959)

WILSON, J. MUSICK, M. Doing Well by Doing Good: Volunteering and Occupational Achievement among American Women, *The Sociological Quarterly*, 2003, vol. 44, no. 3, pp. 433-450

YACOUB, M. Associations, ONG et développement. In : BATTESTI, V. IRETON, F (éd.), *L’Egypte au présent. Inventaire d’une société avant révolution*. Paris : Acte Sud, 2009, pp.385-403

YOUSFI, H. *L’UGTT, une passion tunisienne, enquête sur les syndicalistes en révolution (2011-2014)*. Paris : Karthala, 2015

ZGHAL, A. Le concept de société civile et la transition vers le multipartisme, *Annuaire de l’Afrique du Nord*, 1989, Tome XXVIII

ZGHAL, A. Le concept de société civile et la crise du paradigme développementaliste, *revue tunisienne de sciences sociales*, 1993, n°115, p 67-94

Documentations institutionnelles :

- Institutions Tunisiennes

République Tunisienne, 1995, programme d'action national pour l'environnement et le développement durable

République Tunisienne, « le neuvième plan de développement, 1997 – 2001 », 1997

République Tunisienne, « Programme d’Action National de lutte contre la désertification », 1998

République Tunisienne, « le dixième plan de développement 2002 – 2006 », 2002

République tunisienne, « Développement économique et social en Tunisie 2007 – 2011 : vers un nouveau palier de croissance », 2007

République tunisienne, « quatrième rapport national sur la diversité biologique », 2009

Ministère du Développement régional, « Le livre blanc du développement régional », 2012

Ministère de l'Environnement et du Développement durable, « troisième rapport national sur la mise en œuvre de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement atteints par la sécheresse », 2005

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « le Sud Tunisien en chiffre 2008 », Office de développement du Sud, 2009

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « Gouvernorat de Tozeur en chiffre 2008 », Office de développement du Sud, 2009

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « le Sud Tunisien en chiffre 2009 », Office de développement du Sud, 2010

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « Gouvernorat de Tozeur en chiffre 2009 », Office de développement du Sud, 2010

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « le Sud Tunisien en chiffre 2010 », Office de développement du Sud, 2011

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « Gouvernorat de Tozeur en chiffre 2010 », Office de développement du Sud, 2011

Ministère du Développement et de la Coopération internationale, « Animation des conseils régionaux et locaux dans le cadre de la préparation du budget complémentaire 2012 », Action GIZ, 2012

Ministère tunisien du Développement régional et de la Planification et la Banque Africaine de Développement, Rapport de Mission, « Réflexion pour la Mise en Place d'un Cadre de Référence pour la Bonne Gouvernance Locale : Vers une nouvelle vision du développement régional », 2012

Présidence de la République tunisienne, 2006. XIXème discours du changement de Ben Ali

Présidence de la République tunisienne, 2007. Discours du 50ème anniversaire de la proclamation de la république en 2007

Présidence de la République tunisienne, 2008. XXIème discours du changement de Ben Ali

Présidence de la République tunisienne, 2010. XXIIIème discours du changement de Ben Ali

- Banque Mondiale

Banque Mondiale. 1993. *Governance: The World Bank Experience*, Washington, Banque mondiale.

Banque Mondiale, 2005. « Tunisie : Comprendre les raisons d'un développement socioéconomique réussi », Département de l'évaluation des opérations de la Banque Mondiale et Bureau d'évaluation des opérations de la Banque Islamique de Développement

Banque Mondiale, 26 Mai 2011. Document de programme concernant une proposition de prêt d'un montant de 250 millions de dollars et de 168,3 millions d'euros à la république de Tunisie pour un prêt à l'appui de la politique de développement pour la gouvernance et les opportunités, Rapport n° 61627-TN

Banque Mondiale, 2014. « Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes », Rapport No. 89233-TN Tunisie

- Institutions européennes

Commission Européenne, 2011. « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la méditerranée », Communication (200) conjointe au parlement européen, au conseil au comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles le 8 Mars.

Commission Européenne, 2011. « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation », Communication (303) conjointe au parlement européen, au conseil au comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles le 25 Mai.

Commission Européenne, Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive dans les pays du sud de la méditerranée. Fiche Action, http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2011/af_aap-spe_2011_enpi-s.pdf

Conseil de l'Union européenne, Conclusions du Conseil sur « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures », 3191ème session du Conseil AFFAIRES ETRANGERES (Développement), Luxembourg 15 octobre 2012

Délégation de l'Union européenne en Tunisie, Programme d'Appui à la Société Civile, Lignes directrices à l'intention des demandeurs, référence : EuropeAid/ 133-360/L/ACT/TN

Délégation de l'Union Européenne, Mission de formulation, Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie, Rapport de Diagnostic sur la Société Civile Tunisienne, Tunis, Mars 2012

Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, Mission d'appui pour améliorer l'accès à l'information et l'efficacité des appuis à la société civile en Tunisie, contrat cadre europeaid/127054/C/SER/multi, Synthèse de la cartographie des interventions et des approches des partenaires techniques et financiers envers la société civile en Tunisie, avril 2013

- Organisations non-gouvernementales

Réseau Euromed des Droits de l'Homme, 2011, « Etablissement d'un répertoire des associations et ONG en Tunisie pour le renforcement des capacités d'influence et d'action des ONG de défense des droits de l'Homme »

Fondation pour le Futur, « Etude sur les organisations de la société civile en Tunisie », 2013

Pierre TAINURIER

**ASSOCIATIONS ET REVOLUTION AU PRISME DU
LOCAL. LE CAS DE TOZEUR EN TUNISIE**

Résumé

La Tunisie est passée d'un régime autoritaire à un régime pluraliste et libéral. Pour autant, est ce que les associations tunisiennes ont changé leur rapport au politique ? A partir d'une étude monographique à Tozeur dans le sud tunisien, le présent travail de recherche appréhende les processus de politisation à travers l'action et l'engagement associatif et leur évolution après ce qu'il est commun d'appeler la « révolution ». Alors que les associations représentaient un instrument du système clientélaire de parti unique, elles se retrouvent au centre de la gestion politico-administrative du pouvoir local et sont un vecteur essentiel de production des notabilités locales. La promotion de la société civile et l'institutionnalisation des associations conduit paradoxalement à des formes de mise sous tutelle, non plus de l'Etat mais des organisations internationales, qui laissent peu de marges de manœuvre pour une co-construction de l'action publique. Dans ce contexte, si certaines associations sont porteuses d'un discours émancipateur à l'égard de certains groupes sociaux, elles contribuent malgré elle à des formes de reproductions des rapports sociaux inégalitaires.

Mots clés : Association – Société civile – Engagement - Action publique – Révolution – démocratisation – politisation

Résumé en anglais

Tunisia has moved from an authoritarian to a pluralistic and liberal regime. However, have Tunisian associations changed their relationship to politics and policies ? Based on a monographic study in Tozeur in southern Tunisia, the present research studies the processes of politicization through civic engagement and action and their evolution after what is commonly called the "revolution". While associations constituted an instrument of the single-party clientel system, they are now at the center of the political and administrative management of local power, being an essential vector for the production of local notables. The promotion of civil society and the institutionalization of associations paradoxically leads to place them under the tutelage, not of the State but of the international donors, which gives little room for maneuver to co-constructing public action. In this context, while some associations hold an emancipatory discourse with regard to certain social groups, they unwillingly contribute to reproduce forces of social inequalities.

Key words: Civil society - Engagement – Public Policy – Revolution – Democratization – Politicization